This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY LIBRARY

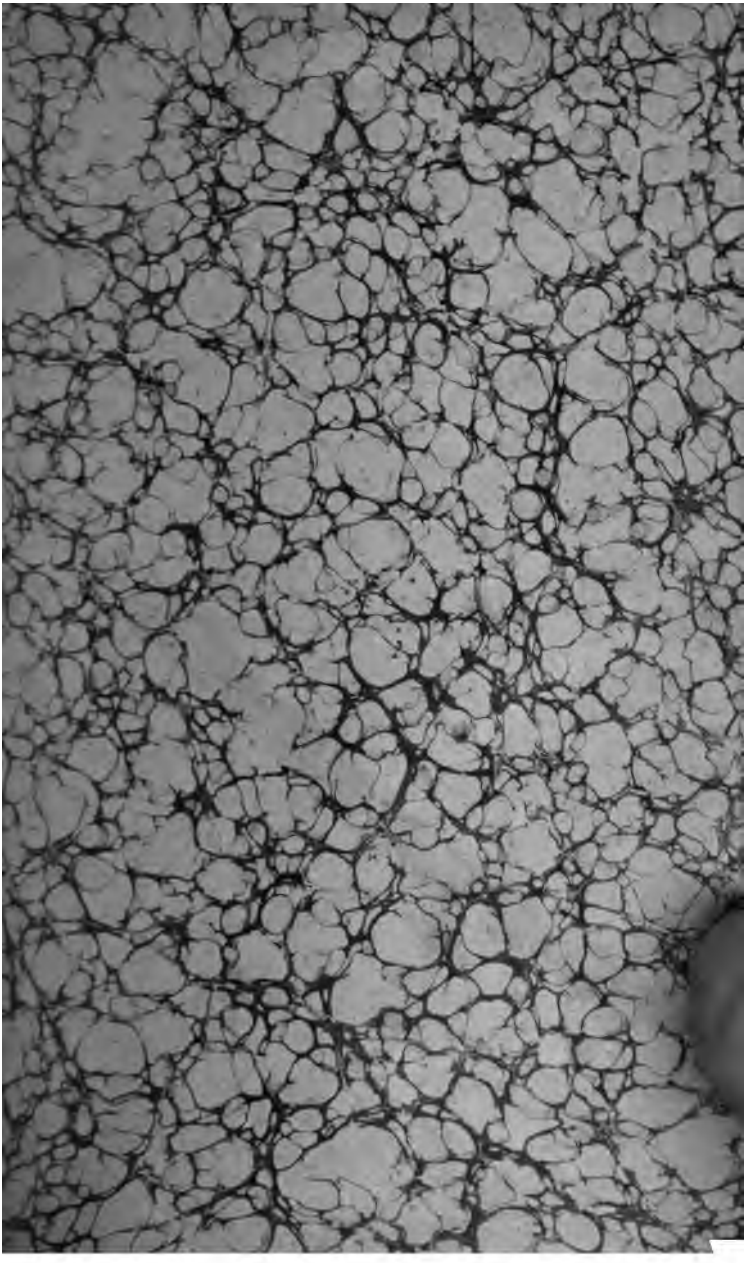

DES RAPPORTS

DE

L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

AVEC LA MORALE LE ET DROIT

IMPRIMERIE DU COMMERCE — ALPH. LEMALE — QUAI D'ORLÉANS, 9,

DES RAPPORTS

DE

ÉCONOMIE PUBLIQUE

AVEC LA MORALE ET LE DROIT

PAR M. MINGHETTI

PRÉSIDENT DU CONSEIL

MINISTRE DES FINANCES D'ITALIE

TRADUIT PAR M. SAINT-GERMAIN LEDUC

Précédé d'une Introduction

PAR M. H. PASSY

MEMBRE DE L'INSTITUT

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES

éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,
du Dictionnaire de l'Économie politique,
du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

—

1863

HB 167
M6614
1863

INTRODUCTION

Il n'y a pas un siècle que l'économie politique s'est élevée au rang de science définitivement constituée. Ce n'est pas que, dès les temps les plus reculés, quelques-unes des questions dont elle s'occupe n'aient été l'objet d'une certaine attention; mais, durant de longs âges, l'état des sociétés ne permit de tirer des faits accomplis dans leur sein que des enseignements incomplets et partiels; et les plus beaux génies de l'antiquité ne parvinrent à recueillir, en ce qui touche la richesse, qu'un petit nombre d'observations, sans liaison entre elles et dénuées de tout caractère véritablement scientifique.

Il fallait pour ouvrir aux recherches un champ mieux préparé et plus fécond des transformations sociales qui ne commencèrent à s'opérer que vers la fin du moyen âge. A cette époque, la civilisation ranimée reprit sa marche ascendante. La servitude s'éteignit dans une

partie de l'Europe ; des mains libres imprimèrent aux arts et à l'industrie un essor de plus en plus rapide, et peu à peu l'accroissement des richesses donna naissance à des intérêts qui ne tardèrent pas à réclamer des ménagements et des garanties. Bientôt, en Italie, ceux des faits de l'ordre économique dont les actes de l'autorité affectent visiblement le cours, le commerce extérieur, les monnaies, les divers systèmes d'impôt et de taxation, devinrent le sujet d'écrits livrés à la publicité ; plus tard, d'autres faits préoccupèrent à leur tour les esprits, et les investigations ne cessèrent plus de se multiplier et de s'étendre.

Ce ne fut pas cependant avant le milieu du XVIIIe siècle que l'économie politique sortit de l'enfance. Ce progrès décisif, elle le dut au docteur Quesnay et aux disciples qu'il sut rallier sous sa direction. Malgré l'erreur grave qui vicia la plupart de ses conclusions, l'école physiocratique rendit à la science des services considérables. Elle s'attacha à découvrir en quoi consiste et d'où vient la richesse ; elle procéda méthodiquement ; elle s'éleva à des vues d'ensemble ; elle se fit un corps de doctrines, et si elle n'arriva pas à la vérité qu'elle cherchait, elle eut du moins le mérite de jalonner et de frayer les voies qui y conduisaient.

A Adam Smith était réservé l'honneur d'asseoir la science sur d'inébranlables fondements, et de la porter *d'un seul coup* à un degré d'avancement qu'elle sem-

blait ne pouvoir atteindre qu'après une longue suite de laborieux efforts. Les physiocrates avaient vu, dans le produit net des terres, la source unique de la richesse. Adam Smith fit justice de l'erreur, et, en démontrant que la richesse est le produit du travail humain et n'a pas d'autre élément générateur, il dissipa les nuages qui jusqu'alors avaient caché la vérité aux regards les plus pénétrants. La richesse, grâce à sa découverte, n'était plus, comme on l'avait tant dit et répété, un bien dont nul ne pouvait grossir sa part qu'aux dépens de celle d'autrui : c'était un bien de création humaine, susceptible d'accroissement continu, destiné à grandir et à se propager, à mesure que les sociétés apprenaient à porter plus d'art et d'habileté dans l'usage de leurs facultés productives. Cette vérité mise en lumière, il restait à constater à quelles conditions le travail augmente en puissance et en fécondité, et, comme on ne pouvait douter que ces conditions ne fussent déterminées par des lois de même origine que toutes celles qui régissent les différents modes de l'activité humaine, l'économie politique put à bon droit prendre place parmi les sciences de l'ordre moral et politique. Aucun titre ne lui manquait pour justifier son avénement. Elle avait à étudier des phénomènes généraux ayant leur caractère propre, recélant des éléments invariables, gouvernés par des lois non moins constantes, non moins immuables que les volontés dont elles procèdent.

Il y a pour les sciences une difficulté dont elles ne réussissent à triompher qu'avec l'assistance du temps, c'est celle de reconnaître, de marquer, de délimiter exactement le domaine qui leur appartient. Adam Smith ne se méprit pas à cet égard. Sans appeler l'économie politique à sortir du cercle où la renferme la nature de ses recherches, il n'hésita pas à mettre au nombre des droits qu'il lui attribua celui de s'occuper des causes qui, en opérant sur l'intelligence et la volonté des hommes, impriment à leurs labeurs plus ou moins d'énergie et d'efficacité. C'est ce qu'attestent toutes les pages de son livre, et notamment celles où il traite de la marche et des progrès de l'opulence chez différentes nations.

Ses successeurs ne procédèrent pas tous avec autant de discernement et de mesure. Quelques-uns, reprenant les traditions de l'école physiocratique, tendirent à ériger l'économie politique en science souveraine, embrassant dans ses spéculations tous les intérêts de l'humanité et en droit de dire le dernier mot sur toutes les questions que ces intérêts soulèvent. Quelques autres, au contraire, lui refusèrent jusqu'aux prérogatives dont elle pouvait le moins se passer. Uniquement préoccupés de la richesse réalisée sous forme matérielle, oubliant que l'homme en est à la fois l'auteur et la fin, que c'est lui qui la crée, l'emploie et la consomme, ils ne tinrent aucun compte des conditions que réclame le succès de *ses efforts, et s'ils* avaient été seuls à l'œuvre, l'écono-

mie politique serait devenue une sorte de science mathématique, ayant affaire à des éléments fixes, à des quantités numériques, à des forces d'une invariable intensité, et par cela même, incapables d'essor et de développement.

Des deux côtés, on se trompait. Comme toutes les sciences dont les recherches portent sur quelqu'une des manifestations de l'activité humaine, l'économie politique est avant tout une science morale et, à ce titre, une science ayant avec les autres sciences du même ordre des rapports qui ne la laissent pas plus libre que celles-ci d'agrandir ou de diminuer à son gré l'étendue de sa tâche.

Ce qui assigne aux sciences morales leur tâche, c'est la nature des vérités qu'elles ont mission de découvrir et de signaler. Ces vérités découlent toutes d'une seule et même vérité suprême ; mais elles n'en sont plus, lorsqu'elles nous deviennent distinctes, que des reflets, des rayonnements épars et divergents, que des fragments plus ou moins défigurés, et, faute de pouvoir en saisir l'ensemble, il faut nous contenter de les considérer soit isolément, soit par catégories qui en réunissent un certain nombre. De là, plusieurs sciences qui s'en partagent l'étude; mais des sciences dont aucune ne saurait puiser dans les vérités particulières qu'elle se charge de recueillir et d'interroger toutes les lumières que nécessitent des conclusions définitives.

La raison en est simple. Des vérités partielles ne valent en réalité que par ce qu'elles ont de commun entre elles, et les enseignements qu'elles fournissent ne deviennent pleinement admissibles qu'à la condition de ne pas se contredire. Aussi, chacune des sciences morales a-t-elle un double travail à faire. Il ne suffit pas qu'elle consulte les données particulières dont elle dispose; elle a de plus à confronter les principes qu'elle en déduit avec ceux que proclament les autres sciences morales, à constater dans quelle mesure ces principes se concilient entre eux, et, en cas d'antagonisme, à tenir pour certain qu'il y a quelque part une erreur à rectifier. C'est là une obligation également imposée à toutes les sciences morales, et dont aucune ne saurait s'affranchir que sous peine de se laisser égarer par la spécialité même des éléments sur lesquels portent ses investigations.

Supposez, en effet, une science morale réduite aux connaissances qu'elle recueillerait dans son domaine propre, voici où l'isolement la conduirait. La vérité, pour elle, résiderait uniquement dans la portion de vérité dont elle aurait à s'occuper; elle ne l'envisagerait que sous une seule de ses faces; elle oublierait qu'à côté des intérêts de son ressort, il en est de non moins importants, non moins dignes d'attention; et à force d'abonder dans son propre sens, elle aboutirait à des conclusions en désaccord avec celles des autres sciences.

Assurément, s'il est une science qui semble en droit de ne compter qu'avec elle-même, c'est la morale. Elle est la science souveraine; elle possède un principe d'une certitude éclatante, dont la suprématie n'est point contestable, et pourtant la morale a fréquemment besoin d'emprunter le concours des autres sciences. Le bien dont elle commande la réalisation, nous n'en avons pas la connaissance intuitive. C'est à nous à le chercher, à le découvrir sous des apparences souvent trompeuses, à demander à l'étude attentive des résultats que produisent nos déterminations, les lumières qui le rendent distinct : or, cette tâche, la morale aurait trop à faire si elle prétendait l'accomplir tout entière à elle seule. Il lui faudrait étudier l'humanité dans toutes ses œuvres, dans tous ses modes d'activité, dans toutes les relations que crée et développe l'usage de ses facultés, et se vouer à des recherches trop nombreuses et trop diverses pour donner de bons fruits. La morale fait mieux; elle laisse à d'autres sciences leur part de travail et elle met à profit leurs découvertes. C'est du droit qu'elle tient ses notions les plus exactes en ce qui touche l'ordre civil, la liberté humaine et les exigences de l'équité juridique; c'est l'économie politique qui lui a appris de quelle importance est la richesse pour l'amélioration de la vie sociale, et à quelles conditions elle se produit, *se distribue et se consomme* de la manière la *plus conforme au bien général*, et certes, sans les infor-

mations qu'elle en a reçues, elle ignorerait encore que la charité elle-même a ses périls, et qu'il est des bornes qu'elle ne peut dépasser sans multiplier et sans aggraver les souffrances auxquelles elle se propose de remédier.

A plus forte raison, le droit et l'économie politique ne trouvent-ils, dans le champ où se confinent leurs recherches, que des lumières à l'insuffisance desquelles ils ont besoin de suppléer. Des sciences qui ne considèrent les choses humaines que par un seul de leurs côtés, laissent naturellement à l'écart ceux des éléments du bien général sur lesquels ne porte pas leur attention particulière, et de là, dans la manière dont elles résolvent bon nombre de questions mixtes, des discordances éminemment regrettables.

A prendre les choses dans toute leur réalité, ce qui interdit aux sciences morales de s'isoler dans leurs labeurs, ce sont les rapports que conservent entre elles les vérités dont elles se partagent l'étude. Ces vérités sont de même essence et de même origine, et, quelque divergentes, quelque séparées qu'elles soient en apparence, elles ne sauraient se combattre. Contrôlées, limitées, rectifiées, complétées les unes par les autres, ce qu'elles ont de particulier s'efface pour laisser apparaître ce qu'elles ont de général, et elles reprennent l'harmonie qui semblait leur manquer. Tel est le travail que les sciences morales ont à faire subir aux prin-

cipes que chacune d'entre elles tire des vérités qui lui sont propres. C'est à ces sciences à comparer les principes qu'elles admettent afin d'en éliminer ce qu'ils peuvent avoir de discordant et de n'en garder que ce qu'ils ont de conciliable. Cette œuvre est nécessaire, et, toutes les fois que les sciences ne l'accomplissent pas, elles ne remplissent qu'à demi la tâche qui leur est confiée.

Certes, de tout temps, la force des choses a contraint les sciences morales à tenir quelque compte de leurs découvertes respectives; il n'y a cependant rien d'injuste à leur reprocher d'avoir trop négligé jusqu'ici le soin de ramener les principes qu'elles affirment à des termes qui les rendissent tout à fait conciliables. Aujourd'hui encore des luttes sont engagées entre elles sur des points d'une importance réelle; aujourd'hui encore subsistent des oppositions entre plusieurs des règles dont elles proposent la mise en pratique : c'est là un mal qui, d'une part, affaiblit leur autorité, et, de l'autre, laisse le législateur en suspens à l'égard des réformes que demande le développement progressif des arts et de la civilisation.

Les inconvénients attachés au défaut d'entente entre les sciences de l'ordre moral sont devenus de plus en plus sensibles, et, en mettant au concours, il y a cinq ans, l'examen *des rapports de la* morale avec l'économie *politique, l'Académie* a pris une heureuse et sage

initiative. Non-seulement, le nombre et la valeur des mémoires qu'elle a eus à juger ont montré à quel point son appel était opportun, mais des travaux dont elle n'avait pas provoqué l'exécution ont rendu le même témoignage. Ainsi, tandis qu'elle posait la question en France, un des hommes les plus éminents de l'Italie, M. Minghetti, l'étudiait sous ses diverses faces, et en 1859 a paru à Florence, sous le titre suivant : *De l'économie politique et de ses rapports avec la morale et le droit*, l'ouvrage dont nous allons vous entretenir.

Il était en quelque sorte naturel que la question des rapports qui rattachent les unes aux autres les différentes sciences de l'ordre moral et politique fût traitée en Italie avant de l'être ailleurs. L'école italiènne a, en ce qui concerne ces sciences, des vues qui lui sont propres. Sans les mêler et les confondre autant que la plupart des écoles de l'Allemagne, elle ne trace pas entre elles des lignes de séparation aussi marquées que celles qui subsistent en France et en Angleterre. Il y a pour elle une sciençe sociale, une science de la civilisation dont toutes les autres sciences ne sont que de simples branches, et qui, s'emparant des vérités que celles-ci découvrent, s'attache à les convertir en vérités plus hautes et plus générales. Cette manière d'envisager les sciences morales unit à des avantages réels des inconvénients qui ne sont pas sans gravité. Si elle empêche ces sciences de s'exagérer leur importance et

leurs droits particuliers, d'oublier que le bien de l'humanité a des éléments de plus d'une sorte à chacun desquels il faut faire sa part dans les combinaisons destinées à le produire, en revanche, elle ralentit toujours un peu l'essor des sciences encore arriérées. En amoindrissant le rôle qui leur revient, en laissant planer des doutes sur la direction à imprimer à leurs recherches, en ne leur assignant pas un domaine suffisamment délimité, elle les expose tantôt à en méconnaitre les confins, tantôt à en négliger les parties les moins en relief; et il est vraisemblable que si elle eût été généralement adoptée en Europe, l'économie politique n'aurait pas réuni les nombreuses et sûres observations, qui, en moins d'un siècle, lui ont permis de réaliser tant de progrès et de si heureux.

M. Minghetti n'a emprunté à l'école de son pays, que ce que la manière dont elle procède a de meilleur, et il a su faire aux sciences morales et politiques leur juste part d'indépendance et de subordination. A ses yeux, ce sont des sciences distinctes, mais non séparées les unes des autres, des sciences qui, tout en appartenant au même faisceau, y gardent chacune une place à part, des sciences ayant entre elles des relations dont il importe qu'elles tiennent compte dans l'appréciation de la valeur de leurs découvertes, mais qui ne doivent nullement se *confondre.*

On comprend quelle importance cette façon de con-

sidérer les sciences morales et politiques doit faire attacher à la connaissance des rapports que conservent entre elles les vérités dont elles s'occupent ; c'est là ce qui a conduit M. Minghetti à entreprendre le travail délicat et difficile qu'il a conduit à bonne fin.

C'est l'économie politique que l'auteur a choisie pour point de départ des recherches qu'il allait entreprendre. Il était libre de donner la préférence au droit ou à la morale, et s'il l'eût fait, son œuvre eût jeté sur le sujet des clartés tout aussi vives. Ce n'est pas sans raison, toutefois, qu'il a opté. Des trois sciences, l'économie politique est celle qui a, avec chacune des deux autres, les rapports les plus nombreux et les plus utiles à constater. D'un autre côté, c'est la science qui, parce qu'elle est venue la dernière, a le plus de peine à obtenir pour les principes qu'elle découvre l'accueil et la place qui leur sont dus.

Du moment où M. Minghetti prenait l'économie politique pour base de ses études sur les relations qui relient entre elles les sciences de l'ordre moral, il était essentiel qu'il s'attachât à définir nettement cette science, à en constater l'état présent et le rôle particulier, à signaler celles de ses parties qui ne sont pas encore dégagées de doutes et d'obscurités. C'est par là qu'il a commencé, et la tâche, bien que préliminaire, n'a pas exigé moins de deux des cinq livres ou sections dont se compose l'ouvrage entier.

Le premier de ces livres ne renferme que l'esquisse historique des doctrines économiques qui se sont succédé dans le monde, et la réfutation des reproches dont la science a été et continue à être l'objet. En parlant des divers systèmes qui ont prévalu tour à tour, M. Minghetti n'a eu d'autre but que de montrer que si ces systèmes ont succombé les uns après les autres, c'est parce que tous reposaient sur une fausse notion de morale ou de droit, et ce but, il lui a été facile de l'atteindre. Quant aux accusations portées contre la science, il n'a rien négligé pour en signaler l'erreur et le néant. Il était impossible que l'économie politique ne rencontrât des inimitiés nombreuses. En affirmant que la richesse ne croît que dans la mesure où la justice et la liberté sont garanties à tous, elle appelait un régime où nulle fraction du corps social ne jouirait d'avantages exclusifs, et il était naturel que les privilégiés de toutes les sortes déclarassent ses enseignements dangereux et subversifs. En Italie, outre les reproches qu'on lui adressait ailleurs, elle a eu à en subir auxquels M. Minghetti a dû répondre avec un soin tout particulier. Là, une classe nombreuse et puissante recommande, à titre de devoir religieux, le mépris des biens de la fortune, et à son avis, toute science qui s'en occupe est basse, corruptrice, entachée d'impiété. L'auteur oppose à ces attaques des considérations simples et décisives. Né dans l'ignorance et la misère, l'homme ne saurait

amender sa destinée qu'à la condition d'acquérir à la fois des lumières et des richesses. S'il faut qu'il s'éclaire pour apprendre à tirer un meilleur parti de ses labeurs, il faut qu'il arrive au bien-être pour obtenir les loisirs que nécessite la culture de son intelligence. Dieu, en lui imposant les peines du travail, n'a pas voulu que ces peines servissent uniquement à le préserver des souffrances du besoin, il en a fait l'une des sources de son élévation morale, et à mesure qu'il parvient à en multiplier les fruits, il obtient de plus amples moyens d'étendre ses connaissances et de porter dans ses déterminations plus de sagesse, de droiture et de raison.

Le second livre entre plus avant dans le vif du sujet. Il contient non-seulement l'examen des définitions dont l'économie politique a été l'objet, mais l'analyse des notions fondamentales sur lesquelles s'appuient ses principes, ainsi que l'appréciation raisonnée des théories dont ces notions ont été le point de départ.

Tout, dans cette partie du travail, mérite une attention sérieuse. C'est sur la richesse et la valeur que portent principalement les recherches, et M. Minghetti s'attache à montrer comment opère, en ce qui les touche, le développement de la raison humaine. L'examen des éléments de la valeur due à la limitation des choses auxquelles le travail en leur communiquant l'utilité communique la valeur, le conduit à discuter les théories *diverses* auxquelles la rente des terres et le mouve-

ment de la population ont donné naissance, et c'est avec une rare habileté qu'il signale ce qu'elles ont d'incomplet et les ramène dans les limites de la vérité scientifique. Au fond, la pensée qu'il cherche à mettre en pleine lumière, c'est qu'il existe entre la richesse des sociétés et leur état intellectuel et moral des liens indestructibles. L'homme travaille à l'aide d'agents et sur des matières fournis par la nature, et les moyens de bien-être qu'il en tire, il les obtient à titre d'autant moins onéreux qu'il fait meilleur emploi des facultés dont il est doué; d'une autre part, plus les sentiments auxquels il obéit sont éclairés et moraux, plus les satisfactions qu'il recherche sont conformes à l'utilité véritable, et plus ses demandes impriment aux efforts de l'industrie une direction saine et féconde. M. Minghetti, afin de compléter l'opinion qu'il énonce à ce sujet, a signalé l'influence qu'exercent sur l'usage et la production des richesses, les besoins et les désirs, selon qu'ils sont plus ou moins naturels ou factices. Ce qu'il dit du mal qu'occasionnent les besoins dus aux sollicitations de la vanité, aux goûts dont l'ostentation est la source, au déréglement des penchants sensuels, est d'une raison à la fois forte et sagace, et trouve sa confirmation dans toutes les pages de l'histoire de l'humanité.

Il est toutefois une opinion de M. Minghetti à laquelle nous ne saurions adhérer : c'est celle qui a dicté la définition qu'il donne *de l'économie* politique.

Évidemment les idées admises par notre regretté confrère, M. Rossi, en matière de science et d'art, n'ont pas été sans quelque influence sur celles tout opposées que M. Minghetti professe. M. Rossi séparait la science et l'art de manière à ne laisser subsister entre eux que des relations vagues et incertaines; M. Minghetti, au contraire, les rapproche de telle sorte qu'ils semblent se confondre. Si M. Rossi allait trop loin dans un sens, M. Minghetti va trop loin dans l'autre.

La science et l'art sont choses à la fois distinctes et connexes. Découvrir et proclamer les vérités générales, voilà la mission de la science; réaliser ces vérités dans la pratique, voilà celle de l'art; et, certes, cette mission a ses difficultés et son importance. Les sociétés sont toujours en retard sur la science. Des règles établies en des temps où manquaient les connaissances qui depuis sont venues en dévoiler l'injustice ou l'erreur, ont enfanté des intérêts et des opinions qui, quel qu'en puisse être le vice, résistent à tout changement de nature à les froisser, et il est peu d'innovations qui ne donnent lieu à des luttes plus ou moins vives. C'est à l'art à chercher les moyens de surmonter l'opposition que rencontre l'admission des découvertes scientifiques, à consulter les circonstances du moment, à discerner ce qu'elles autorisent ou défendent, en un mot à faire à la prudence politique les concessions qu'elle réclame. Mais, dans cet œuvre, l'art demeure l'agent et le ser-

viteur de la science. C'est la science qui lui indique le but à atteindre, les principes, les vérités dont il doit préparer le triomphe, et s'il jouissait de toute l'indépendance que lui a attribuée M. Rossi, il cheminerait au hasard, privé de guide et de direction.

M. Minghetti, de son côté, en définissant à la fois l'économie politique et comme science et comme art, ne tient pas suffisamment compte de la différence des rôles. S'il est vrai, comme il le dit, que l'art puisse fournir des préceptes pour acquérir la richesse et en user; ces préceptes, il faut le remarquer, émanent des enseignements de la science. Considéré dans ce qu'il a de plus général, l'art travaille à dégager les lois qui régissent les affaires humaines des obstacles qui en altèrent ou contrarient l'action, et cette tâche, il suffit qu'il parvienne à la remplir pour que la richesse soit plus abondamment acquise et mieux employée qu'elle ne l'était aux époques antérieures.

La définition de l'économie politique proposée par M. Minghetti pèche par surabondance. Non-seulement elle fait la part de l'art; mais, après avoir dit que la science contemple les lois en vertu desquelles la richesse se produit, se distribue, s'échange et se consomme, elle ajoute ces mots : « Par l'homme agissant en liberté dans la société civile, selon la règle du juste et de l'honnête. » Eh bien! cette addition est au moins superflue. La science suppose nécessairement l'homme

agissant librement et honnêtement. Quand tel n'est pas le cas, la science est lettre morte, ses principes sont méconnus, et la violation des lois dont elle exige avant tout le respect retient les sociétés sous le joug de désordres et de misères dont il leur serait possible de s'affranchir.

Nous n'attachons pas une extrême importance aux définitions. A côté du danger de les laisser incomplètes se trouve celui de leur ôter, en voulant qu'elles n'omettent rien de caractéristique, la clarté qui seule en fait le mérite. Rendre présent à l'esprit ce qu'une science a de véritablement distinctif, voilà ce qu'elles ont à faire; il ne faut pas leur demander davantage.

Les deux livres qui suivent sont consacrés tout entiers à l'étude des rapports de l'économie politique avec la morale. Ce que demandait d'abord cette partie du travail, c'était l'examen des divers systèmes de morale qui jusqu'ici se sont disputé la préférence. M. Minghetti les a passés successivement en revue, et s'il a accordé à celui qui érige l'utile en loi souveraine, plus d'attention qu'aux autres, c'est parce que ce système est celui que le genre même de leurs recherches semble recommander plus particulièrement aux économistes. M. Minghetti n'a rien négligé pour en signaler l'insuffisance et le vice. Sans contester que l'utile, élevé au plus haut degré de généralisation possible, aboutit à l'honnête, il a montré combien diffèrent les points de

départ, et comment, faute de règle indépendante de toute considération d'intérêt actuel ou à venir, l'utile arrive, en quelque sorte forcément, à se substituer au juste. Comme tous les moralistes éclairés, l'auteur n'admet d'autre principe que le devoir, que l'obligation imposée aux hommes de rechercher le bien et de le réaliser dans leurs œuvres, aussitôt qu'ils parviennent à le discerner.

Il ne faut pas chercher dans l'ouvrage de M. Minghetti un véritable traité d'économie politique. L'auteur, comme il a pris soin d'en avertir lui-même le lecteur, ne s'occupe de la science qu'au point de vue de ses relations avec la morale. Cette science, il la considère comme subordonnée à la morale, et dans tout ce qu'il dit de la formation, de la distribution, de l'échange et de la consommation de la richesse, il n'a qu'un but : celui de constater que le bien résultant du travail dépend principalement du degré d'équité et de raison sous l'empire duquel l'activité humaine se déploie et opère.

Nous ne saurions, sans dépasser de beaucoup l'étendue ordinaire aux rapports faits à l'Académie, suivre l'auteur dans toutes les investigations auxquelles il s'est livré. Il n'a laissé sans y toucher aucune des nombreuses questions que soulève le sujet. Influence de la rectitude du jugement sur la demande, et par la demande sur l'emploi des forces productives ; influence des qualités morales sur l'accumulation des capitaux,

sur les conditions du travail, sur le crédit, sur les consommations; il n'est pas un point de quelque valeur économique qu'il n'ait soumis à l'examen et qui ne lui ait fourni l'occasion de remarques souvent neuves, toujours ingénieuses et instructives.

La nature du sujet appelait M. Minghetti à aborder des questions destinées à croître graduellement en importance. Ainsi, à l'occasion de la concurrence, il a eu à poser les limites respectives du droit individuel et du droit collectif, à marquer celles où doit se renfermer l'action gouvernementale, et c'est d'une main habile et ferme qu'il a rempli cette partie de sa tâche. Une même pensée préside du reste à toutes les conclusions de l'auteur. C'est que la liberté et la justice sont les conditions indispensables du développement du bien-être général, et que là où ces biens manquent ou sont incomplets, la richesse ne saurait se produire, se répartir et s'employer de manière à assurer pleine satisfaction aux besoins en vue desquels les sociétés acceptent les peines et les fatigues du travail.

Le livre quatrième reprend la question des rapports de l'économie politique avec la morale sous deux nouveaux points de vue, et l'auteur l'a destiné à servir de contre-épreuve aux doctrines exposées dans le livre précédent. Ce qu'il s'attache à démontrer, c'est qu'il existe entre les divers éléments de l'ordre économique des proportions naturelles, dont l'altération devient une

cause de dommages sociaux. Science, capital et travail, population, production et distribution des produits, division des labeurs et concours des industries, commerce intérieur et commerce extérieur, toutes ces choses sont régies par la loi des proportions, et cette loi, il importe au bien public qu'elle opère librement.

Assurément, nous tenons pour un mal toute intervention factice et coercitive dans le jeu et le mouvement des divers éléments de l'ordre économique, mais nous ne saurions admettre que, sous bénéfice de certaines réserves, l'opinion que M. Minghetti énonce. Si M. Minghetti se fût borné à affirmer que la richesse ne suffit pas au bien de l'humanité, que son essor même, ainsi que l'ont prouvé des faits, sur la réalité desquels l'histoire ne permet aucun doute, peut devenir pernicieux là où la culture morale et intellectuelle ne s'élève pas en pareille mesure, qu'il y a entre les différentes parties de l'organisation économique des rapports qu'il importe de ne pas altérer à l'aide de règles coactives, nous serions entièrement de son avis; mais, en généralisant trop sa proposition, en réclamant pour ce qu'il appelle les proportions une fixité que n'admet pas le cours naturel des choses humaines, il commet une méprise qui n'est pas sans quelque gravité.

Ce qui, suivant toute apparence, a induit M. Minghetti en erreur, c'est l'analogie qu'il a cru apercevoir entre le monde cosmique *et le monde* où s'exerce la li-

berté humaine. Ces deux mondes cependant ne se ressemblent nullement. Dans l'un, des lois physiques opèrent seules, et sous leur empire absolu, subsistent entre toutes les parties dont il se compose un équilibre et des proportions invariables. Dans l'autre, au contraire, l'homme a sa part de puissance et d'action, et il lui est permis d'en modifier, dans une certaine mesure la situation. M. Minghetti, dans le livre précédent, à signalé les services que rend la science, la suprématie qui lui appartient à titre de force destinée à se développer sans cesse et à fournir à l'homme des moyens de bien-être d'une efficacité constamment croissante. Eh bien ! la science n'avance pas sans imposer à l'ordre économique des transformations qui viennent agir sur les relations établies entre les divers éléments qui le constituent. Toutes les fois que la science multiplie ses conquêtes, des industries nouvelles surgissent à côté des anciennes, les capitaux s'amassent, le commerce étend ses relations, le rôle du crédit acquiert plus d'importance, et tout change au sein de sociétés où le travail, plus éclairé et mieux employé, obtient plus ample récompense.

M. Minghetti, ce nous semble, s'est trop souvenu de ce qui s'est passé en Italie à partir de la fin du XVe siècle. A une ère de prospérité éclatante y succéda une ére de décadence et de rétrogradation. Des discordes intestines d'une violence extrême, les invasions de l'étranger, des découvertes maritimes qui vinrent ouvrir

tout d'un coup au commerce des routes nouvelles, tout s'unit pour enlever à des États jusques là florissants la plupart des avantages dont ils étaient en possession, et le déclin fut rapide. Mais, il faut le remarquer, les époques de développement n'amènent pas de moindres changements que les époques d'affaissement et de ruine. Si les sociétés réduites à resserrer le cercle de leurs labeurs voient se déranger les proportions suivant lesquelles se répartissaient leurs différents moyens de production, autant en arrive aux sociétés qui grandissent et prospèrent. Celles-ci tirent meilleur parti de leur activité industrielle. La proportion préexistante entre le chiffre de leur population et la quantité des richesses qu'elles recueillent se modifie de plus en plus, et avec cette proportion se modifient toutes celles qui subsistaient entre les différents éléments de leur situation économique.

Le livre cinquième traite des rapports de l'économie politique avec le droit. L'auteur y est resté fidèle à la méthode dont il a fait usage dans les autres parties de son travail. Après avoir défini le droit et dit en quoi il diffère de la morale, tout en lui restant subordonné, il a abordé successivement les nombreuses questions économiques dans la solution desquelles le droit intervient à juste titre. Liberté du travail et des échanges, propriété, transmissions des biens acquis, successions, intérêt de l'argent, lois d'ordre domestique et civil, toutes ces

choses, relevant à la fois de l'économie politique et du droit ne sauraient être bien réglées que grâce à des lumières empruntées en même temps à l'une et à l'autre des deux sciences. Le champ sur lequel ont porté les recherches de M. Minghetti est d'une vaste étendue et confine par bien des points à la politique. L'auteur en a parcouru toutes les parties, et les rapports entre la condition économique des sociétés et les institutions que réclame cette même condition ont appelé son attention. C'est au progrès du travail et de la richesse qu'il attribue principalement l'établissement, dans l'Europe moderne, du régime représentatif; et, en effet, il est certain que chez les nations avancés naissent et se multiplient des intérêts qui, en les rendant plus sensibles aux excès et aux erreurs du pouvoir, leur font sentir de plus en plus la nécessité de chercher, dans le droit de participer aux décisions dont l'effet les atteint, de nouvelles garanties de sécurité. M. Minghetti n'est pas le premier économiste qui ait affirmé qu'il est pour les sociétés un degré d'opulence et de capacité industrielle qui les pousse à réclamer de plus amples libertés politiques et civiles; mais les considérations en partie historiques dans lesquelles il est entré sont d'une valeur réelle, et elles ajoutent au nombre des preuves d'un fait dont la réalité n'est plus contestable.

Arrivé aux dernières pages de son livre, M. Minghetti *résume en quelques* phrases dont voici la substance, ce

qui en fait la pensée fondamentale. Entre le vrai, le beau, le juste, l'utile, règne une harmonie préétablie. Cette harmonie, la limitation des choses créées et les aberrations de notre libre arbitre peuvent nous la dissimuler ou la troubler dans les régions où notre volonté opère; mais elle existe, et, puisqu'il nous est donné de pouvoir la découvrir et l'admirer, nous devons la prendre pour règle et chercher à la maintenir dans nos œuvres. C'est aux sciences à marcher de concert, sans se confondre ni se séparer, et à n'attribuer la certitude qu'à celles des vérités de leur domaine qui se trouvera en harmonie avec celles que les autres sciences admettent.

En entretenant l'Académie de la publication dont M. Minghetti lui a fait hommage, nous avons dû nous borner à en signaler la pensée générale, et à mentionner surtout celles des opinions de l'auteur qui nous ont paru demander des éclaircissements ou des rectifications. S'il renferme des parties qu'une révision sévère pourrait amender, le travail n'en est pas moins d'une haute et rare distinction. Il fallait, pour l'entreprendre, un ensemble de connaissances que bien peu d'écrivains possèdent. Grâce à des études qui allient la diversité à la profondeur, M. Minghetti a réussi à le mener à bonne fin. Une érudition sûre d'elle-même, la finesse ingénieuse des *analyses, le classement* méthodique des *idées, l'élégante simplicité* du style, tout, dans son

œuvre, décèle la main d'un maître, et, sans nul doute, cette œuvre figurera parmi celles qui, en éclairant les sciences de lumières nouvelles, contribuent à faciliter l'extension de leurs conquêtes.

On se préoccupe beaucoup aujourd'hui des questions traitées par M. Minghetti, et peut-être ne sera-t-il pas sans opportunité d'ajouter quelques mots à ce que nous venons d'en dire. L'étude de l'ordre moral et politique a eu ses vicissitudes. A l'origine, elle appartenait à une seule science, et il a fallu une si longue suite de siècles pour en amener le partage entre plusieurs, que l'économie politique, en réalité, compte à peine cent ans d'existence. Puis, la division achevée, aux inconvénients qui l'avaient appelée en ont succédé de tout opposés. Cantonnées chacune dans son domaine particulier, les sciences ont travaillé séparément sans tenir un compte suffisant de leurs découvertes respectives. Aussi, n'ont-elles pas résolu constamment les mêmes questions de la même manière, et su éviter des contradictions trop manifestes pour que leur autorité n'en souffrît pas. De là le rapprochement qui maintenant commence à s'opérer entre elles, et que leur commandent des progrès qui, chaque jour, viennent montrer plus distinctement combien il importe qu'aucune discordance ne subsiste entre les principes dont elles réclament l'application. Que produira cette évolution nouvelle? A entendre quelques écrivains, parmi lesquels il en est d'un savoir digne

de considération, le moment arrivera où les sciences morales et politiques retourneront à leur point de départ et se fondront de nouveau en une science générale, à même de suffire à elle seule à toutes les recherches, à toutes les décisions que demandera la conduite de toutes les affaires humaines. Nous pensons, à cet égard, comme M. Minghetti. Les sciences morales et politiques ont entre elles des rapports qui ne leur permettent pas l'isolement; mais elles demeureront distinctes, et, à aucune époque, on ne les verra se confondre.

Leur diversité, en effet, n'est point le fruit du hasard. Elle émane d'un fait incommutable, de la constitution même de l'esprit humain. Vainement savons-nous que les vérités de l'ordre moral dérivent d'une même source; l'imperfection de nos facultés ne nous permettra jamais ni d'en saisir l'ensemble, ni de les ramener à l'unité originelle. Seulement, nous pourrons user avec plus d'habileté des moyens de dégager ces vérités de l'alliage qui les altère, discerner plus clairement ce qu'elles conservent de commun entre elles et lui donner dans les conceptions scientifiques assez de place pour maintenir entre ces conceptions plus d'accord et d'harmonie qu'elles n'en ont offert jusqu'ici.

Il ne faut se méprendre ni sur l'humanité, ni sur les destinées de l'humanité. Quels que soient les progrès qu'elles accomplissent, il lui en restera toujours à faire. Dans le monde moral comme dans le monde matériel,

au delà des régions qu'elle aura explorées avec succès, en apparaîtront de nouvelles qui, à leur tour, appelleront ses recherches, et de même qu'il ne viendra pas d'époque où elle aura atteint le terme de ses découvertes, de même il n'en viendra pas où cessera pour elle la nécessité de laisser à des sciences distinctes le soin d'en continuer le cours.

H. PASSY.

PRÉFACE

Ce livre *n'est point un traité en forme d'économie publique,* mais un discours sur ses principes, et sur ses rapports avec la morale et le droit. La connaissance de ces rapports est non-seulement fort noble par elle-même, mais de plus elle est nécessaire pour bien déterminer le sujet propre de l'économie; en circonscrire les limites, lui assigner le rang qui lui appartient dans l'encyclopédie; et, enfin, elle sert à merveille à élucider les points les plus obscurs et les plus controversés. Néanmoins, ce travail n'a, que je sache, encore été exécuté *ex-professo* par personne, bien qu'au besoin l'on trouve éparses, chez plusieurs écrivains, des considérations ingénieuses et utiles.

La méthode *que j'ai suivie est* en partie rationnelle, *en partie historique, en empruntant* ces noms à deux

célèbres écoles de jurisprudence. Tout en tournant mon investigation sur les lois générales de l'économie, je ne laisse pas d'en considérer aussi quelques-unes spéciales, à certains âges et à certains lieux. Et de même que les premières ont leur fondement dans les qualités communes, toujours et partout, à tous les hommes, les secondes le trouvent dans les différences des régions et des peuples, et dans le caractère particulier que régions et peuples tiennent de la nature. D'où il suit que pour se former une idée normale de la richesse et de la prospérité des nations, il ne faut pas se borner à concevoir un type général, mais de plus donner attention à ces types spéciaux qui correspondent aux diverses formes et aux différentes périodes de la civilisation.

Je dirai plus particulièrement comment m'est venue la pensée de ce livre et le mode de sa division. L'économie publique ne fut pas entièrement ignorée des anciens, mais elle s'identifiait dans la politique et dans la législation, et allait se confondant avec elles. Après la renaissance des lettres, les Italiens commencèrent à traiter tel ou tel point économique isolément, puis les Français furent presque les précurseurs de la science; mais elle reçut vraiment l'être d'Adam Smith. Le premier, il reconnut que la richesse des nations était le sujet de faits nombreux et importants, de lois propres, *de déductions* utiles pour guider les particuliers et les *gouvernements*, et qu'ainsi un tel sujet méritait de

constituer une science et un art *sui generis*. Depuis ce temps jusqu'au nôtre, l'économie publique fut cultivée avec ardeur par des esprits très éminents, et leurs études ont donné des fruits abondants et substantiels. Mais, comme il arrive d'ordinaire, les hommes d'étude, préoccupés de la science propre, négligèrent peu à peu ses rapports et l'isolèrent de toutes celles avec lesquelles elle a affinité. Cela est arrivé même à des écrivains de très grand poids, qui ont voulu faire de la théorie une espèce de mathématique, sans s'inquiéter si la théorie répondrait à la pratique et si l'application des principes serait possible. Quelques-uns, allant plus loin, se mirent à considérer séparément les parties même de l'économie; de sorte, par exemple, qu'on entendît parler de la production la plus considérable de richesses d'une manière abstraite, et comme si elle se pouvait obtenir sans une répartition équitable, un échange facile, une consommation convenable. Enfin, d'autres prirent à tâche d'assigner à cette science un rang supérieur à toutes les autres sciences, comme si le bien et la prospérité du citoyen et de l'État dépendissent d'elle seule. Mais l'économie ainsi lancée en haute mer et privée de ses soutiens naturels, manquait parfois sa route et se brisait sur des écueils, d'où naquirent à l'infini des controverses et des accusations passionnées, et ces utopies qui ont tant ému et épouvanté les esprits dans plusieurs parties de l'Europe. Si cette période fut très

utile dans la partie analytique pour les observations, pour les recherches spéciales, elle fut défectueuse dans la partie synthétique, et en outre pleine de dangers.

Dans cet état de choses, j'ai cru le temps venu, pour qui se livre à ce genre d'études, de mettre la main à une œuvre nouvelle dans laquelle, en tenant compte de tous les faits et de toutes les lois que nos prédécesseurs ont découverts, les différents membres de l'économie se renoueraient mieux entre eux, et l'économie elle-même se rétablirait dans ses rapports avec la morale, avec le droit et toutes les sciences civiles. La science, en effet, est une comme l'univers. Ce n'est qu'en raison de notre faiblesse que nous sommes forcés de la diviser et de la contempler partie par partie. Ce procédé successif et parcellaire est indispensable et salutaire, pourvu qu'à l'examen analytique succède la réunion synthétique; et l'on voit, en fin de compte, que toute science est distincte, mais non séparée des autres, connexe, mais non confondue avec elles.

C'est dans ces pensées que j'ai entrepris le présent écrit et l'ai d'abord conduit lentement. Cependant, ce désir qui s'était emparé de mon esprit de reconnaître en quoi pèche l'économie moderne, s'est pareillement et par les mêmes causes, éveillé chez d'autres; on trouve dans différents écrits récents la tendance et les traces de *l'idée que j'ai* suivie, et je vois les académies les plus *illustres en faire* le thème de concours pour leurs récom-

penses. Tout cela m'a confirmé dans l'espoir d'être dans la bonne voie, m'a encouragé à hâter l'achèvement et la publication de mon travail.

Il est divisé en cinq livres.

Dans le premier, en guise d'introduction, j'esquisse très brièvement l'histoire de l'économie, et je montre que les principales erreurs ont leur racine dans quelque fausse notion de morale et de droit. Je parle aussi de quelques imputations injustes adressées à notre science et je dévoile leur futilité.

Dans le second livre, j'entre en matière par la définition de l'économie comme art et comme science; définition qui ne se peut tirer uniquement de son fond à elle, mais encore de ses relations avec les autres sciences civiles. L'analyse des idées de richesse et de valeur, qui sont le fondement de l'économie, me conduit à discuter quelques-unes des théories les plus célèbres, et les investigations auxquelles elles ont donné lieu.

Dans le troisième livre, je viens à considérer les lois les plus générales de l'économie, et, en suivant l'ordre, je cherche les conditions de la production la plus considérable, de la répartition la plus équitable, de l'échange le plus facile, de la consommation la plus convenable. De là, je retrace comment ces parties s'enlacent et se relient fortement entre elles, et comment chacune d'elles et toutes ensemble exigent l'observance de la loi morale.

Le quatrième livre est comme la contre-épreuve du précédent, mais avec une méthode toute différente. Considérant que l'observance de la loi morale a, en généralité, cet effet de mettre en toute chose la due proportion, je démontre que précisement une loi de proportion est celle qui régit toutes les parties de l'économie et les conjoint. Et, pour confirmer mon assertion, je recherche les *harmonies* et les *antimonies* que quelques maîtres y rencontrent, et je montre clairement qu'elles dépendent surtout de la coexistence ou de l'absence de conditions morales. Ceci, enfin, me conduit à considérer le lien qui existe entre richesse et vertu, et comment toutes deux se concilient dans la perfection civile.

Dans le cinquième livre, enfin, je raisonne sur les rapports de l'économie avec le droit, soit de l'individu et de la famille, soit public et international. Ici viennent d'elles-mêmes les recherches et les questions sur la liberté et la propriété, et la méthode historique se joint plus qu'ailleurs à la rationnelle; de sorte que tout en tournant la pensée vers un idéal à venir, nous ne négligeons pas les raisons qui justifient plusieurs des institutions du passé.

Comme chacun voit, le sujet est très vaste et je ne présume pas l'avoir traité dignement; mais j'ai la confiance que les quelques traits que j'en ai ébauchés seront raison et stimulant à des esprits plus puissants,

pour accomplir un travail qui, selon moi, au mérite de l'utilité, réunirait celui de la nouveauté, et, en s'élevant aux régions suprêmes de la science, aurait chez les modernes le titre de Philosophie de l'Économie.

Pour terminer, quant au style, c'est l'opinion de quelques-uns qu'aux matières didactiques il faut un aspect non-seulement sévère, mais presque hérissé et sauvage; sur quoi l'on a fait de l'économie un tissu de formules obscures qui inspirent dégoût au lecteur et l'éloignent. Je pense tout différemment, il me semble que l'on peut et que l'on doit ne pas séparer la vérité de la grâce. Et, enfin, selon moi, bien que la science appartienne en général à tout le monde, néanmoins elle prend une expression et une forme différente selon la nature de ceux qui la cultivent. C'est pourquoi, visant avant tout à la clarté, sans négliger la forme et l'élégance, je me suis appliqué, autant qu'il m'a été possible, à conserver la physionomie et le caractère italiens.

Bologne, 4 *Novembre* 1858.

DES RAPPORTS

DE

L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

AVEC

LA MORALE ET LE DROIT

LIVRE PREMIER

Sommaire

Mépris des anciens pour les Sciences économiques. — Opinions de Xénophon, Platon, Aristote et Cicéron. — Heureuse influence du Christianisme sur l'Économie. Invasion des Barbares, leur établissement sur les terres conquises. Féodalité. Des Croisades et de leurs résultats économiques. Résurrection des Communes. Ligue anséatique. Républiques italiennes et leurs splendeurs. — Pourquoi à l'époque de la renaissance l'industrie et la richesse ne se sont pas développées davantage en Europe. — Faits qui caractérisent le passage du moyen âge à l'époque moderne. — Charles-Quint. Fâcheux effets de son règne sur la prospérité de l'Europe. Décadence de l'Italie. — De Charles-Quint jusqu'à la paix de Westphalie, guerres de religion, révolte des Flandres et grandeur de la Hollande. — De la paix de Westphalie à la paix d'Utrecht. L'Angleterre acquiert la suprématie maritime. La France et Colbert. — De la paix d'Utrecht jusqu'à nos jours. Accroissement de la Prusse et de la Russie. Indépendance de l'Amérique. Révolution française. Nouveaux principes juridiques et économiques. — Coup d'œil sur l'histoire des doctrines économiques. École mercantile. — Les Italiens furent les premiers à méditer et écrire sur l'Économie. — École physiocratique française. — Adam Smith est regardé comme le véritable fondateur *de la science.* — Coup d'œil sur les principaux *faits relatifs à la richesse* dans le présent siècle. — Coup *d'œil sur les progrès économiques* depuis Smith. — Ce qu'on reproche *à l'économie publique.* Premier reproche : Elle n'a pas de

principes stables. Combien ce reproche est exagéré, ce qu'il a de vrai. — Lacunes de la science économique actuelle et ce en quoi elle pèche. — De quelques-unes des causes qui en retardent le progrès. — Autre reproche : Elle est une science peu noble et inutile. On montre le contraire et l'on traite de ses rapports entre l'aisance et les progrès de l'intellect, de la moralité de l'ordre public. — Troisième reproche : Elle suscite des besoins factices et par là elle est corruptrice. La tendance du siècle aux intérêts matériels ne se peut attribuer à la science économique. Confusion d'idées qui règne à ce sujet. — Quatrième reproche : Elle favorise les riches au détriment des pauvres et engendre la misère. — Haine des démagogues contre l'économie. Inexactitudes de cette accusation. — Importance de l'économie dans les affaires tant privées que publiques. — Erreur de ceux qui pensent qu'il y suffit du sens commun ou de l'expérience vulgaire. Il est absurde d'opposer la pratique à la théorie.

Les philosophes de l'antiquité ont dédaigné de tourner leurs recherches et leurs méditations vers le sujet de la richesse, tant privée que publique. Une des raisons principales fut certainement qu'ils tenaient pour vils tous les arts mécaniques et le négoce, comme indignes d'être exercés par un homme libre, et ce dédain provenait de la séparation des hommes, fait qui se manifeste prédominant sur tout autre chez les anciennes nations de l'Orient, de la Grèce et de Rome, la séparation, dis-je, en deux classes : hommes libres et esclaves, d'où la conséquence que le travail matériel semblât commis par la nature aux mains serviles et que les professions industrielles, et même celles qui tenaient au commerce en général, fussent réputées ignobles et sordides. Or, cette abjection qui s'attachait à elles en même temps qu'elle était effet de l'esclavage, servit d'autre part d'argument pour le justifier et le perpétuer comme nécessaire. Il est vrai que l'autorité publique ayant besoin d'un trésor, que les dépouilles et les tributs des vaincus ne suffisaient pas toujours à remplir, était naturellement obligée de se mêler de matières économiques, soit en possédant et *administrant un* domaine public, soit en levant des

taxes et en créant des impôts. Ajoutons les famines fréquentes qui occasionnaient l'achat de grains à l'étranger, avec l'interdiction d'en exporter et la tentative toujours vaine de limiter le prix des denrées, et conséquemment les prêts de l'État. Les rois et les chefs de républiques avaient pour autre office de régler le titre et le coin des monnaies; d'où ils tirèrent la ressource, dont ils ne se firent pas faute, dans leurs moments de gêne, de les altérer. Enfin, les débris merveilleux qui nous restent encore des monuments des anciens attestent quel soin ils donnaient aux œuvres d'utilité et de décoration publique, la solidité et la magnificence qu'ils savaient mettre à les construire. A ceci j'ajouterai un autre caractère bien remarquable de la société antique, je veux dire l'omnipotence de l'État sur les particuliers. Le devoir du gouvernement, en effet, ne se bornait pas à protéger les droits du citoyen, veiller à son éducation, lui fournir une direction générale; il allait jusqu'à régler les petits détails de la vie, à exercer une intervention intime dans les affaires de la famille et économiques; comme si l'homme ne fût qu'un pur instrument de la grandeur et de la gloire de la patrie, ou au moins qu'il ne pût rien sans l'aide et presque l'empreinte de l'autorité publique. Ainsi donc, tout ce qui, chez les anciens, concernait la richesse et les mesures pour la conserver et la répartir convenablement, se réglait par les décisions du gouvernement. Nous avons, là-dessus, un très grand nombre de lois et qui méritent l'attention.

De tout cela, je n'entends pas conclure que, même alors, la richesse n'occupât pas le plus haut rang dans la pensée des citoyens, ni que manquât, par conséquent, la matière de l'économie publique. Partout où existe l'homme, se manifestent les effets de ses instincts et de ses facultés. *Je dis seulement* que l'on procédait par des

observations sans lien et empiriquement, et que les esprits les plus éminents dédaignaient cet objet d'étude, comme contemplation peu digne. Il en résulte que si les faits économiques se montrent abondants et remarquables, la science ordonnée, la théorie fait défaut à l'ensemble.

On ne peut, en effet, qualifier ainsi le livre de Xénophon, qui a pour titre *Economique*, mot dont le sens propre signifie la bonne règle de la maison. On y trouve, il est vrai, plus qu'en aucun autre des préceptes de prudence, de tempérance, d'administration domestique. Et bien que s'y rencontrent, comme dans le livre qui traite des revenus de l'Attique, des observations fines, des jugements pleins de sagacité, notamment sur les avantages du commerce, et que parfois la pensée de l'écrivain pressente certaines institutions modernes, par exemple, l'institution des consulats maritimes, partout, néanmoins, il s'attache à enseigner que le travail manuel et les arts mécaniques corrompent à la fois l'âme et le corps et, par conséquent, sont à abandonner aux esclaves. C'est aussi l'opinion de Platon qui, en outre, exagérant l'idée antique de la puissance de l'État, et ultra-désireux de réduire les variétés à l'unité absolue, imagine dans sa république une utopie (il déclare lui-même que c'en est une) dans laquelle, après avoir annulé la famille et la propriété, il assigne au gouvernement la fonction d'arbitre universel, de distributeur des richesses et de conservateur de l'égalité et de la communauté. Ce qui ne l'empêche pas, doué qu'il était d'un entendement quasi-divin, d'entrevoir et d'élucider admirablement, comme par éclairs, quelques points économiques, entre autres l'efficacité de la distribution du travail et les rapports entre la population et les moyens de subsistance (1). C'est ainsi que dans un

(1) *Les passages* qui ont trait à ces différents points, sont cités

passage des lois, où il s'élève contre les opinions de son époque, après avoir traité de l'utilité et même de la nécessité du commerce, il ajoute ceci : « que si, dans une hypothèse, chacun dans la cité, hommes et femmes, se trouvait obligé de faire le métier, soit d'aubergiste, soit de vendeur de légumes, ou d'exercer un négoce quelconque, et que l'obligation se prolongeât un certain temps, on verrait alors de quel bien ou de quel prix sont pour l'humanité, les professions de cette sorte; et l'on aurait pour ceux qui les exerceraient avec probité, le même respect que l'on a pour une mère et pour une nourrice (1). » Et plus loin : « Pour Vulcain et pour Minerve est sacrée la classe des artisans qui, par leurs métiers, fournissent les choses nécessaires à la vie. Pour Mars et aussi pour Minerve est sacrée la classe de ceux qui, par une autre sorte de métiers défensifs, préservent les œuvres des travailleurs; et c'est avec justice que les uns et les autres sont sacrés aux Dieux, car tous ne cessent d'avoir en souci la patrie et le peuple : ceux-ci en allant au combat, ceux-là en fabricant, moyennant rétribution, les outils et marchandises (2). » Mais vite le préjugé vulgaire, de se substituer à de telles pensées et bientôt après le philosophe propose d'infliger une peine à tout citoyen qui s'aviserait d'exercer un négoce, et que cette peine soit la prison.

Aristote frappa l'utopie Platonicienne droit dans son germe vital, en montrant que la perfection, tant de la famille que de l'État, ne consiste pas dans l'unité absolue, mais dans la multiplicité et la variété coordonnée, de même qu'il ne peut exister symphonie avec un seul

par les historiens de l'économie publique, ce qui me dispense de les reproduire. Ceux que je donne ci-après ont été moins signalés et sont moins connus. Je traduis littéralement.

(1) Platon. *Lois, lib. XI.*

(2) *Platon. Lois, lib. XI.*

ton, ni rythme avec une seule valeur de note (1). Le génie d'Aristote, aussi vaste que modéré, dans cette partie aussi qui traite des fonctions du gouvernement et des droits des citoyens, réfute les idées prédominantes de son époque, et se rapproche en quelque sorte de celles qui prévalent aujourd'hui. Et bien que l'opinion et le fait universel de l'antiquité l'aient entraîné à justifier l'esclavage, il l'a fait avec certains tempéraments et réserves qui sont à noter, et qui aboutissent à ceci : que l'utilité du maître ne doit pas se séparer de l'avantage de l'esclave lui-même (2). Mais lui aussi en soutenant la nécessité des travaux mécaniques et manuels il déclare que ce travail est indigne d'un homme libre. Dans sa politique ce passage m'a toujours frappé : « L'esclave n'est, par sa nature, qu'un instrument parfait et susceptible de manier d'autres instruments. Ainsi, les statues de Dédale avaient un principe d'action; les trépieds de Vulcain, dit Homère, accouraient d'eux-mêmes au devant des Dieux. Si un outil pouvait pressentir l'ordre de l'artiste et l'exécuter; si la navette courait d'elle-même sur la chaîne du métier; si le *plectrum* tirait spontanément des sons de la cithare, l'art n'aurait pas besoin d'ouvriers, ni le maître d'esclaves (3). » Qui ne voit dans ces paroles une divination de ce qu'il a été donné à nos yeux de voir : les forces de la nature, enfermées en esclaves dans une combinaison de machines, faire les fonctions de l'homme ?

Nous n'avons point les livres du stagyrite, proprement appelé économiques; mais dans le premier livre de la politique nous avons beaucoup de pensées qui se rapportent à l'économie. Ainsi il parle des différents modes d'acquérir, de la valeur des choses, du travail intellectuel

(1) Aristote. *Politique*, liv. III, ch. 2. Traduct. de Champagne.

(2) *Discours préliminaire* de Ricci à sa traduction de la *Politique d'Aristote.*

(3) *Aristote. Politique.* liv. I, ch. 2.

des magistrats et des juges (d'où la théorie moderne des produits immatériels), il parle des échanges, du commerce, de l'utilité de la monnaie et de son origine, des monopoles de l'usure. Et sur chacun de ces sujets il émet toujours quelque observation fine et quelque pensée qui a du poids. Et lorsqu'il établit qu'il y a un savoir et un art spécial de produire les richesses et un autre d'en bien user, il semble qu'il touche aux définitions modernes de la science (1) ; car jamais génie ne fut plus apte à définir, à soumettre à une classification, et à placer chaque chose sous sa catégorie propre. Mais bien que d'après ceci, Aristote, plus qu'aucun autre philosophe de l'antiquité, semble avoir senti l'importance des matières économiques et y ait adonné son esprit; néanmoins, ses considérations exercèrent une faible influence, comme la semence tombée sur un sol aride, qui reste inféconde si la pluie bienfaisante ne descend la raviver et la nourrir.

Nous avons aussi à mentionner Carète de Paros et Apollodore de Lemnos, qui, comme nous l'apprend Aristote lui-même, traitèrent spécialement de l'agriculture et des mines, et ceux qui, venus après, comme Hiéroclès et Callicratidès, donnèrent des préceptes de morale sur le sobre usage à faire de ses biens, et, sous le titre d'Économie, ont traité du bon gouvernement de la famille. Mais dans la manière imparfaite dont elle était ordonnée et dont étaient réglés les droits et les devoirs des membres qui la composaient, n'est-on pas autorisé à voir un obstacle à peu près insurmontable aux progrès économiques ?

Aux raisons que nous avons signalées plus haut, qui faisaient de la richesse un sujet non digne des méditations du philosophe, il s'en joignait une autre fort

(1) Aristote. *Politique*, liv. I, ch. 3. On sait qu'Aristote lui donne le nom de *crematistica*, que Lambius a traduit par *quæstuaria*, sive *ars quærendæ pecuniæ, ars quærendi divitias*.

importante et qui fut de même commune aux anciens. Ils jugeaient l'aisance qui dépasse un certain degré, et à plus forte raison l'opulence, une cause infaillible, un stimulant de corruption et de décadence, non-seulement pour les particuliers, mais aussi pour les nations. Et c'était chez eux une opinion universelle que la vertu s'accommode mieux de la pauvreté et habite plus volontiers les chaumières et les bourgades, que les palais et les cités somptueuses. C'est un point que nous examinerons avec soin dans le cours de notre livre (1). Les Romains ont professé cette maxime plus ouvertement et avec plus de force que les Grecs. Et après que les dépouilles du monde entier et le luxe extravagant eurent véritablement corrompu la république et détruit les mœurs antiques, la parole n'en resta pas moins en désaccord avec le fait et les écrivains continuèrent à vanter la médiocrité dorée et à tonner contre les richesses comme pernicieuses et désastreuses. Aussi chercherez-vous en vain dans les classiques latins quelque trace de considérations économiques dans le sens que nous y attachons. Ce n'est que dans leurs lois et le Digeste que vous trouvez des documents de très haute importance sur la condition économique des différentes époques de Rome. Cicéron, qui résume en lui toute la sagesse civile jusqu'à son époque, n'a pas daigné occuper son esprit de ces questions, si ce n'est pour river les préjugés antiques, et il flétrit les arts manuels comme serviles et le commerce comme sordide (2). Nonnius Grammaticus, au mot *Portitores* nous fournit un exemple emprunté au livre IV de la république de Cicéron, qui dit : *Nolo eumdem populum Imperatorem et Portitorem*

(1) *Voir plus loin*, livre IV.

(2) *Voyez* surtout le § 42 *de officiis*, lib. I. C'est celui qui mérite le *plus d'être* étudié et commenté.

esse terrarum (1). *Portitor*, dérivé de *Portus*, signifie celui qui lève les droits, les gabelles, les péages, cela répond à notre douanier. Et à ce propos, un critique moderne fait la remarque judicieuse que : ce passage suffirait à montrer combien diffèrent en fait d'économie publique l'opinion des anciens et celle des modernes ; puisque de nos jours, le peuple qui serait le pourvoyeur et le douanier du globe entier s'en regarderait précisément comme l'empereur.

Il suffit de ce coup d'œil rapide pour tirer la conséquence que si l'économie publique, comme science et comme art, ne fut pas cultivée chez les anciens, ce n'est pas que les faits aient manqué, ni les hommes capables de les bien observer et d'en bien raisonner; mais c'est que sur leur esprit pesait le nuage de quelques erreurs capitales sur la morale et sur le droit, savoir : tenir pour légitime l'esclavage domestique et civil, flétrir le travail et le négoce comme abjects et indignes d'un homme libre; regarder la richesse comme une cause nécessaire de corruption ; méconnaître, enfin, les droits du citoyen et les sacrifier à l'État. Dans ce cercle il fut impossible de placer les faits économiques, de les classer, d'en former une science particulière, de leur assigner leur propre rang parmi les institutions civiles. Ainsi nous apparaît clairement dans l'histoire, le nœud qui lie la morale à l'économie publique. Qu'un faux principe survienne dans la première; il agit d'une façon désastreuse sur la seconde : il la paralyse et la réduit à néant, ou il la détourne de sa voie et la pervertit.

La religion chrétienne, en se répandant sur le monde, donna à la société de nouveaux principes, dont l'impulsion pénétra dans toute partie de la pensée et de l'action. A qui observe, il est d'évidence facile quel chan-

(1) *Totius Latinitatis Lexicon* (Patavii, 1830) au mot Portitor.

gement dans les rangs et dans les relations économiques dût s'opérer alors que, pour la première fois, fut promulguée comme souveraine, l'égalité de tous les hommes aussi bien dans leur origine que dans leur fin, ce qui est une admirable glorification de la dignité humaine. Il en découle la responsabilité pour chacun de ses propres actions ; le mérite et le démérite reçoivent leur sanction infaillible de la vie à venir. De plus le travail fut regardé selon l'Évangile comme la condition naturelle de l'homme, condition qui l'améliore et ne l'avilit pas ; et la bienfaisance, en prenant sa source dans la charité, acquit de son concert avec la religion d'autant plus d'efficacité. Enfin l'amour de la patrie et le sentiment national vinrent à dépouiller les anciennes formes de l'égoïsme et de l'hostilité, et les peuples furent virtuellement reliés dans l'unité de l'Église. Toutefois la décadence de l'Empire, suivie des dévastations que subit l'Europe, suspendit l'action bienfaisante de ces principes. Mais la période que l'on appelle communément le moyen âge a trois époques bien distinctes : La première comprend l'invasion des barbares et leur établissement dans les contrées conquises ; la seconde est celle de la féodalité ; la troisième celle de la renaissance des communes.

Ce serait trop nous écarter de notre sujet que d'entrer dans l'histoire de ces premiers temps qui non-seulement n'offrent point trace d'études économiques, mais où même s'efface tout ce qui appartient à l'industrie et à la prospérité des nations. Les barbares qui débordèrent du nord traînant avec eux leurs familles entières, selon l'usage des peuples nomades, incendiaient partout sur leur passage les cités et les campagnes, saccageaient et dispersaient les richesses, massacraient les habitants et semaient partout la désolation et la terreur. Partie de la population disparut sous leur glaive et dans les famines *et les pestes* qui suivirent, partie fut réduite en escla-

vage par le vainqueur, ou se réfugia dans les lieux écartés, sur les hautes montagnes, ou au milieu des lagunes. Cependant les hordes du nord elles-mêmes, en se succédant l'une à l'autre, se combattirent et s'entre-détruisirent pour la conquête des contrées délicieuses et fertiles de l'occident; et dans cette lutte, qui dura trois siècles, les restes de civilisation qui avaient échappé au premier désastre tombèrent dans une dissolution à peu près complète. Charlemagne échoua dans la tentative d'ordonner de nouveau ces aggrégations déréglées et de les relier dans l'unité de l'Empire, en vain l'Église l'y aida, qui était la seule puissance morale restée debout au milieu de ces ruines. Cette union artificielle fut bientôt démembrée et fit place au système féodal.

Quelque tyrannique et gros d'injustice et de fléaux qu'il soit, comparé à la civilisation de nos jours, le système féodal n'en fut pas moins un progrès notable par rapport à l'état qui l'avait précédé. Il est évident qu'après une dissolution tellement prolongée, il y avait un tel besoin d'une forme régulière quelconque, que la féodalité ne tarda pas à prévaloir partout et s'insinua dans chaque partie de la société. Certainement il manquait une autorité forte et un pouvoir centralisé, mais du moins il y avait une hiérarchie établie, un état de choses généralement reconnu, une ombre de fédération. Il s'en suivit un effet très remarquable : c'est que là où les hommes d'armes et les dominateurs vinrent d'abord s'enfermer dans les villes fermées, ou seulement erraient par bandes, les gens épars des campagnes s'empressèrent d'accourir et formèrent comme autant de petits noyaux autour desquels s'aggloméra peu à peu la population. On voit le castel du baron élever ses tours à côté de l'Église, et peu à peu, à l'ombre du castel, surgir les habitations des vassaux : quelques-uns libres, sauf la dépendance et le *compagnonnage* en guerre, d'autres

sujets à servage et taillage par le seigneur et pourtant jouissant de quelque faible privilége, le plus grand nombre enfin serfs de la glèbe. Toutefois le servage de la glèbe fut moins dur que l'esclavage antique; il était tempéré quelque peu par la religion, par le rapprochement que créait la vie rurale, par le besoin réciproque de défense. Et au lieu que l'esclavage sous les empereurs Romains ne fut pas la moindre des causes de la dépopulation des campagnes de l'Italie, le servage de la glèbe n'apporta point obstacle à ce qu'elles se recouvrissent de nouveau d'habitants et de cultures. Ce fut le berceau du métayage et des baux emphithéotiques. Cependant après qu'eut cessé la putride abjection de l'empire, que les âmes furent retrempées dans la douleur, que la race se fut mélangée et renouvelée, qu'une règle et un frein furent imposés à la fureur et à l'indépendance de la gent germanique, les sentiments moraux trouvèrent accès au cœur de l'homme et fondus dans ces natures énergiques, formèrent une génération d'un caractère mâle et d'une générosité aventureuse, comme on le voit dans la chevalerie qui est l'idéal de cette époque, et qui constitue l'adolescence des peuples belliqueux et la période intermédiaire entre la barbarie brutale et la gentilhommerie naissante.

L'Europe commençait à peine à se remettre des invasions barbares qu'un nouvel et sombre nuage la menaça. Les Arabes, avec l'alcoran et le glaive, avaient en peu de siècles conquis la Syrie, l'Égypte, la Perse, l'Asie Mineure jusqu'aux portes de Constantinople; et, d'autre part, le littoral de l'Afrique, les îles de la Méditerranée et une grande partie de l'Espagne. Leur règne brilla de la splendeur de la gloire, des richesses et des arts; mais de nouvelles hordes barbares de la Turcomanie survinrent, qui renouvelèrent le danger d'une nouvelle invasion en Europe. La terreur qu'inspirait un ennemi

si formidable, la ferveur religieuse, la pauvreté, la cupidité, l'amour du fantastique et du merveilleux, suscitèrent dans les âmes l'élan extraordinaire des Croisades; et la chevalerie, se dévouant à l'entreprise, enfanta les ordres militaires et hospitaliers, qui eurent tant de part dans les affaires de ces temps et ensuite dans la protection des mers de l'Orient. A juger les Croisades par leurs effets économiques, nous dirons que parmi des maux nombreux et graves, il en est résulté de grands avantages pour l'Europe. Elles ont, en effet, permis que se prolongeât la durée de la paix intérieure, dont elle a joui sous le nom de trève de Dieu; et on leur doit d'avoir à noter cette époque comme ayant été très favorable à l'émancipation des Serfs : les princes et les gentilshommes, partant pour la conquête de la terre Sainte, en affranchirent beaucoup par générosité, beaucoup pour assurer la tranquillité publique pendant leur absence. La liberté était aussi accordée à ceux qui s'enrôlaient sous les bannières de la Croix; et ceux-ci, plus tard, à leur retour d'Orient, rapportèrent des inventions et des découvertes, ignorées jusqu'alors; entre autres, l'art de travailler la soie, les miroirs, le verre et les moulins à vent. L'agriculture reçut d'eux le blé turc (maïs), le mûrier, la canne à sucre, et beaucoup de fruits et de légumes. On fit des progrès rapides dans la navigation et la construction des vaisseaux, l'usage de la boussole se vulgarisa et se raisonna, les notions de géographie se répandirent. De cette époque date la fondation de plusieurs institutions de charité; mais, parmi les faits les plus notables et dont l'influence fut la plus efficace, il faut compter les relations variées et continues que les chrétiens contractèrent entre eux, en lointains pays, sous les auspices du droit religieux et de l'intérêt *mutuel. Enfin, de ces* pérégrinations, l'esprit *humain reçut une excitation* toute nouvelle et l'on ne

tarda guère à voir apparaître les travaux de la science et de la civilisation.

Le flambeau s'en alluma véritablement dans les cités où s'étaient conservé des restes de l'organisation municipale, des lois romaines, des traditions de l'antiquité. La nécessité de se défendre contre les courses des derniers envahisseurs, les Hongrois, les Sarrasins, ou contre les barons feudataires de la campagne, unit les citoyens entre eux, leur fut un excitant pour s'adonner aux armes, se fortifier, enceindre leur territoire, construire des citadelles. Vinrent les guerres des grands feudataires contre les petits, de l'Église contre l'Empire, qui toutes contribuèrent à l'accroissement de la puissance des communes. Les biens meubles allèrent s'y multipliant à l'encontre de la fortune foncière; les corporations des arts et métiers s'organisèrent, à ce début, pour garantir sécurité et protection au travail; les artisans et les marchands grandirent en faculté et en nombre, et, avec une classe moyenne, surgirent à la fois les institutions politiques sous forme de liberté.

Rien de plus admirable et qui mérite mieux d'être étudié par les érudits que la ligue anséatique, dont l'origine est entourée d'obscurité, mais qui, en résumé, atteignit un haut degré d'autorité et de splendeur, alors que quatre-vingts villes confédérées formèrent une couronne à Brunswick, à Dantzig, à Lubeck, à Cologne. On peut dire de cette ligue qu'elle fut pour un temps la médiatrice du négoce de la plus grande partie de l'Europe; elle donna naissance au commerce, dit de commission, et à l'usage de grands dépôts de marchandises. Sur elle prirent exemple les comptoirs fondés dans beaucoup de villes, notamment à Nowogorod, Bergen, Londres, Bruges, dont la dernière pouvait se qualifier l'entrepôt commercial de son temps (1). Et ces comp-

(1) Voyez Cibrario, *Economia politica del medio Evo*, vol. I. ch. 4.

toirs fournissent, en outre, un autre sujet d'examen en ce qui concerne leur organisation intime, parce qu'ils tenaient beaucoup des règles monastiques et se rapprochaient de la société rêvée par Platon et par quelques utopistes modernes. N'oublions pas qu'on doit à la ligue le système des grandes entreprises pour la pêche, et qu'elle mit tout en œuvre pour abolir le droit inique d'épave sur les biens naufragés.

Toutefois, la gloire de la ligue anséatique le cède à celle des républiques italiennes. Elles furent le berceau de la civilisation renaissante ; c'est là que se prirent à fleurir de nouveau les lettres, les arts, la politique, le commerce et l'industrie. Dès le onzième siècle, et avant les Croisades, Capoue, Gaëte, Amalfi, Venise, Gênes, Pise, trafiquaient avec l'Orient : c'est à la ville d'Amalfi qu'on attribue l'invention de la boussole, et les *tables*, dites de son nom, *amalfitaines*, servirent de code maritime aux navigateurs. Que si nous allons du Peloro vers les Alpes, nous trouvons, se succédant par ordre d'importance, Sienne, Pise, Florence, Bologne, Milan, Padoue, Venise, et cent autres villes qui leur cèdent quelque peu en splendeur. Nous verrons des campagnes d'où a disparu tout reste de servage, et l'agriculteur jouissant en sécurité du droit de partager les produits avec le propriétaire. Nous verrons dans la Lombardie de merveilleux travaux hydrauliques pour l'irrigation, qui ont fait la merveille et aussi la richesse des siècles postérieurs. Nous verrons en Toscane, pour supporter les oliviers et les vignes, s'élever des terrasses par étages, à grands frais de capital et de travail. Enfin, nous verrons partout fleurir l'agriculture. Voilà ce que nous attestent à chaque pas les restes d'habitations et de palais qui, par les campagnes et par les villes, couvrent la surface entière de l'Italie, se montrent trop souvent délabrés et croulant, et qui accusent la gran-

deur passée et la misère des temps qui ont suivi. Voulez-vous plus? Tout ce territoire qui, de la rive du Serchio jusqu'à celle du Volturne, est aujourd'hui presque un désert et exale des miasmes pestilentiels, était alors couvert de cultures et d'une population surabondante. L'industrie n'était pas moins florissante; car alors, non-seulement on honorait le travail et l'exercice d'un métier, mais on le recherchait comme un titre aux franchises politiques. Aussi, les nobles et les riches, surtout à Florence, se faisaient-ils inscrire dans les corporations des métiers, et c'était la route pour solliciter les honneurs et le pouvoir. Qui n'a ouï parler de Calimala et de la fabrication des soieries? Les ouvriers italiens qui se décidaient à quitter leur patrie, trouvaient sur-le-champ, à l'étranger, accueil empressé et gros salaires. Les familles les plus illustres et les plus riches ne dédaignaient pas de s'adonner au commerce; Gênes et Venise en offrent surtout des exemples. Cette dernière était celle qui envoyait, par an, le plus d'escadres (en vaisseaux de la république, mais armés pour compte du commerce privé) sillonner les mers et trafiquer dans tous les ports du monde alors connu. Nous avons les voyages de Vivaldo de Gênes, des Vénitiens Marco-Polo, Sanuto, Ca' da Mosto, et plusieurs autres, qui furent les précurseurs de Colomb et d'Amérique Vespuce.

Mais ce dont on ne trouve aucune trace chez les anciens, et qui se peut qualifier une invention toute italienne, est le crédit public. Il naquit et fit ses preuves sous le nom de *Monti* et de *Banchi*, monts et banques de prêt. Les premiers connus et les plus célèbres par leur importance, furent celui de Venise, qui remonte au XIIme siècle, et celui de Saint-George, à Gênes. Les banquiers italiens étaient les prêteurs de tous les princes; ils rendaient les services et remplissaient le

rôle aujourd'hui rendus et rempli par les plus riches banquiers anglais et hollandais et surtout par la famille israëlite des Rotschild. On doit aux florentins l'invention de la lettre de change et de l'opération du contre-change. L'expression balance, *Bilancio*, est toute italienne, et il n'est personne, de la moindre instruction, qui n'ait connaissance du *miroir des revenus et dépenses* de la cité de Florence, cité par Giovanni Villani, et qui se rapporte à l'année 1330, document ancien et curieux des finances publiques, qui montre combien nos villes étaient déjà alors versées et habiles dans cette matière. Bref, les républiques italiennes non-seulement ont ressuscité les lettres et les arts; mais, de plus, elles ont remis le travail en honneur, elles ont fait fleurir l'agriculture, elles ont cherché de nouvelles industries et développé les anciennes, étendu le commerce, tenté de nouvelles escales et de nouvelles contrées, fait les premières expériences du crédit public, trouvé des procédés plus raffinés de finances, préparé la prospérité et le progrès civil de toute l'Europe. Et ces merveilles se sont accomplies à travers des luttes de partis et des révolutions politiques! L'Italie a joui ensuite de deux siècles de paix et de tranquillité intérieure; mais ce qu'on admirait en elle de noble et de grand s'était évanoui, et, durant ce long repos, au lieu de la puissance, elle a trouvé l'abaissement, au lieu de richesses, la misère. Et c'est ce qui devrait rendre la liberté toujours chère et désirée, et apprendre, même aux plus timides, que rien de généreux ne peut exister avec la tyrannie (surtout si elle est étrangère), qu'elle ne peut qu'annihiler la raison, éteindre la chaleur d'âme, avilir et plonger les hommes dans la misère.

Pour résumer ce que nous avons dit du moyen âge, au sortir de la barbarie vint la féodalité et, puis, l'époque de la renaissance, durant laquelle l'Europe se

recomposa dans un ordre plus civilisé, les communes reconquirent la liberté, on vit renaître les arts, les lettres, les sciences, et chaque pays grandit en puissance et en richesse. Et cette période ne le cède pas à l'antiquité; elle a sur elle, en certains points, l'avantage, et elle est un véritable progrès. Vous y trouvez plus de justice et le bien-être plus répandu dans toutes les classes. Vous y voyez l'esclavage aboli, le travail en honneur, les droits des hommes mieux appréciés. Cependant, on ne peut pas dire qu'il ne s'y rencontre encore des choses grandement à blâmer. Et, pour ne parler que de l'économie, qui est le sujet que nous traitons, la richesse et la prospérité sont restreintes sur quelques points, et la plus grande partie de l'Europe est bien loin d'avoir atteint le degré où nous venons de voir que les républiques anséatiques et italiennes étaient parvenues. Dans les campagnes se continue partout le servage de la glèbe, et, dans les villes elles-mêmes, les bonnes pratiques économiques sont un effet de l'action instinctive et de la vigilance des hommes; elles ne sont point régies par la science et ne reposent pas sur des institutions durables. Comme a fort bien dit un philosophe : tout dans le moyen âge est à l'état d'ébauche, rien n'est achevé. Or, comment se fit-il, au milieu d'une telle agitation de la vie publique et privée, que les doctrines chrétiennes d'égalité et de liberté, ne pénétrèrent point encore complétement dans l'économie, en y déposant leurs fruits salutaires? D'abord, à cause des restes des lois féodales qui, partout, exerçaient une grande influence et empêchaient la sécurité et la constitution définitive de la société; secondement, à cause de la tendance trop ascétique que déploie le christianisme. L'ascétisme, comme nous le verrons en son lieu, restreint à quelques ordres, et à un petit nombre d'élus *qui sont* appelés par le ciel, est une des parties les plus

belles et les plus sublimes de la religion, il a une fibre qui lui répond dans le cœur humain, il est une manifestation de la vertu du sacrifice, il fait contre-poids admirable aux appétits auxquels nous nous sentons parfois souverainement enclins; mais, considéré comme règle générale sur laquelle modeler la conduite privée et civile, il va au rebours de la nature humaine, et engendre des maux nombreux, il méconnaît le nœud qui existe entre la civilisation et la religion; et conduirait à jeter la société en dehors de ses points cardinaux. Néanmoins, la pensée et le sentiment qui prédominèrent au moyen âge, furent de donner à la religion une direction surtout ascétique. De là le mépris des choses de la terre, la haine des richesses, l'inutilité de l'industrie, la prééminence de la vie contemplative sur la vie active. De là, encore, les abus du monachisme, prenant trop d'extension et dégénérant rapidement de ses admirables principes. De là, aussi, en dehors du cloître, tant de répugnance pour les sciences et les arts de la richesse, considérés comme obstacles à la perfection et à ce qu'on gagnât le salut éternel. C'est ainsi que l'économie ne put naître comme science, ni se développer complétement comme art, par des causes qui se rapportent à la morale et à la justice : l'une de ces causes extérieure et relative aux règlements civils; l'autre, intérieure, appartenant aux tendances spirituelles de l'époque. Elles composent la pensée historique que je me propose de démontrer, savoir : la connexion de la morale et du droit avec l'économie.

La fin du moyen âge et le commencement des temps modernes est signalée par quelques faits remarquables qui, par suite de la grande influence qu'ils exercèrent sur chaque partie de la société, en eurent une extrême sur la richesse publique. Après que Constantinople fut devenue la proie des Turcs, quelques savants cherchèrent

un réfuge en Italie et y apportèrent les livres et les connaissances de l'antiquité ; l'ardeur pour les études classiques s'en accrut et les pensées de la Grèce et de Rome se ravivèrent. De plus, l'imprimerie fut inventée; invention merveilleuse, dont les effets depuis trois siècles et demi sont loin d'avoir atteint leur développement complet. La poudre à canon et l'artillerie firent révolution dans les armées et dans le système de faire la guerre; aux bandes commandées par les condottieri et aux ordonnances bourgeoises, succédèrent les milices exercées. Vers ce temps éclata en Allemagne un schisme religieux, qui après des luttes longues et sanglantes enleva au catholicisme une partie notable de ses fidèles. Partout se manifesta une grande activité du travail, un désir de nouveauté, de voyages, de découvertes : c'est l'époque où fut doublé le Cap de Bonne-Espérance, et où l'Amérique ouvrit aux Européens un autre monde à coloniser. De là le commerce prit une forme nouvelle, quittant les voies de terre, adoptées dans le principe, et se faisant maritime, il passa désormais dans les mains d'autres nations, selon leur position géographique. Que si nous considérons les conditions intérieures des États, le fait capital qui se manifeste est la tendance à l'unité, à la centralisation, d'où la prépondérance d'un podestat commun sur toutes les aggrégations particulières. L'aristocratie, après son pouvoir perdu, se fait courtisanne; aux communes on enlève leurs franchises, et les corporations ne conservent que l'ombre de leurs vieux priviléges. Étudiez la guerre, la justice, l'administration, les impôts, vous voyez, à la diversité, succéder la similitude; à l'action indépendante et désagrégée, une direction uniforme; au mouvement varié et confus, une marche selon les règlements émanés de l'autorité centrale et soutenus par la force. La monarchie absolue triomphe donc, et l'ensemble des affaires publiques passe aux

mains du prince. Il s'en suit que la nation ne prend aucune part au gouvernement et c'est la cause d'une nouvelle politique aussi dans les relations au dehors. En effet, pour se mettre à l'unisson du droit public intérieur, il fallait que changeât aussi le droit international, de sorte que la balance des États, le système d'équilibre et le calcul des intérêts se substituèrent à ces idées morales qui jettaient encore une lueur à travers les désordres et toutes les discordes du moyen âge. La diplomatie se substitue au jugement arbitral du pape, et l'autorité de celui-ci, vis-à-vis des princes et des peuples, va désormais déclinant de jour en jour. Il appartient à la philosophie de l'histoire de décrire et de juger ces faits qui sont en dehors des limites de notre sujet. Il lui appartient de considérer qu'en même temps, que d'un côté le despotisme s'intronisait, de l'autre côté surgissait dans les idées religieuses, et puis dans la philosophie, et dans toutes les sciences humaines, le principe de libre examen. Et tandis que les pouvoirs féodaux et ceux des municipes et des corporations, avec toutes leurs franchises, subissaient l'action du rouleau monarchique, la classe moyenne et la plèbe venaient à s'élever peu à peu, et en elles les semences de la démocratie commençaient à germer. Ces principes petits alors et dont on tenait peu de compte, dont le temps devait faire des géants, se préparaient au choc contre la monarchie qui les avait nourris dans son sein.

Les découvertes, les inventions, les changements dont nous avons parlé auraient pu donner une impulsion merveilleuse à l'industrie, au commerce, à l'accroissement des richesses, si la monarchie avait été (et d'ordinaire c'est ce qu'on énumère parmi ses avantages) pacifique, ordonnée, *gardienne des droits* de la propriété, amie *zélée de l'économie et de la justice*, et aussi bienveillante *pour les libertés privées*, qu'ombrageuse pour les fran-

chises politiques. Mais, comme dans le commencemen des temps modernes, elle fut au lieu de cela intolérante cupide et féroce, elle produisit des effet contraires à ceux qu'on pouvait s'en promettre, et retarda l'accroissement des richesses que le cours naturel des causes indiquées plus haut aurait amené.

Le règne de Charles-Quint est une des périodes les plus nuisibles aux règlements économiques. Sous sa domination, en effet, le talent de conquête succéda au talent d'industrie, les milices régulières, les emplois publics en nombre infini, et les charges de cour firent que le trésor royal eut besoin de sommes énormes. Il s'en suivit qu'on vit dans chaque métier et dans chaque source de production un sujet de subsides; et de là aux monopoles, aux exclusions, à la série innombrable des priviléges économiques, la pente fut courte et glissante. Et comme ne suffisaient ni les impôts les plus lourds et presque intolérables, ni la vente des droits industriels, ni l'amodiation des revenus publics et les débours anticipés qui s'en suivaient (expédients introduits alors et depuis fort usités), on dut lâcher la lesse à la soldatesque, qui se mit à vivre aux dépens de la population: les rapines, les violences dévastèrent les campagnes et les villes. Ajoutons que la gloriole espagnole s'efforçait de remettre en vogue ce préjugé : que le travail est dégradant et que pour la noblesse de sang il n'y a de convenable que l'oisiveté fastueuse. De plus, l'exploitation des mines du Nouveau-Monde avait suscité dans les âmes européennes une telle ardeur, que, pour qui étudie cette époque il semble qu'une ivresse, un délire, la folie avait tourné les têtes. Pour la recherche de l'or, tout autre mode naturel d'industrie est abandonné, et au lieu de la civilisation, c'est le carnage et la ruine que l'or porte dans les pays récemment découverts. Cependant *le trésor* que l'on tire d'Amérique ne peut suffire aux

nécessités, aux désirs tant des particuliers que des gouvernements. Ceux-ci ont bientôt recours au remède de l'altération des monnaies, le fléau de toute bonne économie; et le prétendu remède, après avoir détruit le crédit, né sous de si heureuses auspices chez les républiques italiennes, engendre, en outre, les effets les plus funestes de corruption et de misère. Nous verrons bientôt comment quelques savants d'Italie s'élevèrent contre ce fléau et se mirent à méditer sur les lois de la richesse. Mais l'une des plus déplorables ordonnances dont le monde fut redevable à Charles-Quint et à ses contemporains, fut sans contredit celle qui régla les colonies. Il fut décrété que les pays d'outre-mer devaient servir à la mère-patrie de biens à épuiser; les indigènes d'esclaves ou d'ouvriers travaillant à son profit; et que les colonies devaient recevoir certaines denrées de la métropole avec l'interdiction de les cultiver sur leurs propres terres, et, au contraire, on leur imposa la culture d'autres plantes en les séquestrant en outre de tout commerce en dehors du privilégié.

Je ne pense pas qu'aucun décret ait été jamais plus que celui-ci funeste à la prospérité des nations, car en contrariant les lois de la nature et les volontés de la providence, il détournait les productions de leur cours spontané; c'était, pour ainsi dire, détourner les eaux des canaux qui fécondent une terre en l'arrosant et y apportant leur limon. Il en résulta l'appauvrissement des pays les plus fertiles d'outre-mer sans enrichir la capitale, et un mal pire encore : la traite des nègres qui fut alors régularisée sur une grande échelle, sur le pied d'une institution légitime et normale. Le christianisme et la civilisation venaient à peine de chasser l'esclavage des contrées d'Europe, que l'on eût à gémir de le voir se renouveler plus cruellement dans le Nouveau-Monde. Et si tels furent les effets de la politique et du gouverne-

ment de Charles-Quint et des monarques ses contemporains sur la condition économique des nations en général qui subissaient leur joug, plus terribles et plus déplorables encore furent ceux de ses guerres en Italie. Plus le progrès y avait été brillant et la prospérité grande, plus la décadence y fut désastreuse. Milan, à qui sa splendeur avait valu le surnom de seconde Rome fut si rudement opprimée, surchargée d'impôts, épuisée, que la plupart des citoyens, lisons-nous dans l'histoire, couraient à une mort volontaire pour se soustraire aux violences de leurs persécuteurs. Les ouvriers cherchaient refuge ailleurs, ou désertaient les campagnes, et la population des villes en un peu plus d'un siècle et demi déchut de moitié. Les fabriques étaient détruites, et pour citer un exemple, le chiffre de celles de drap, dans ce laps de temps, tomba de soixante à cinq (1). Toute liberté avait disparu, les corporations des métiers étaient enchaînées dans les prescriptions les plus minutieuses; les plus riches branches d'industrie étaient devenues monopoles d'État; les taxes étaient exorbitantes, les revenus publics affermés, la monnaie dégradée. Des résultats semblables se produisirent dans le royaume de Naples sous la domination espagnole avec son détestable code civil, et il est à noter que les deux graves soulèvements qui éclatèrent en 1626 et en 1647 eurent pour cause : l'un l'altération des monnaies, l'autre l'excès des taxes. Après le sac de Rome, la désolation et l'insalubrité régnèrent dans les campagnes d'alentour, qui depuis des siècles, repaire de bandits, n'a jamais recouvré une population. Les pirates barbaresques osèrent impunément non-seulement infester le littoral pontifical, mais pénétrer dans l'intérieur des terres et enlever les bourgeois des villes pour en faire des esclaves aux terres

(1) Pecchio, *Storia d'ell' Economia Publica in Italia*. Introduction.

Africaines. Une dévastation égale à celle de la banlieue de Rome s'étendit à tout le territoire de Sienne ; et les seules guerres du marquis de Marignano, général de Charles-Quint, moissonnèrent par le fer, les supplices et la famine plus de cinquante mille citadins. La richesse florentine, célèbre dans le monde entier, disparut; ses manufactures tombèrent, ses ouvriers émigrèrent, les opulentes maisons de commerce perdirent crédit et fortune. La Toscane s'affaiblit presque des deux tiers de ses anciens habitants, et la turbulence héréditaire de ce peuple se changea en une douceur molle et énervée.

Gênes et Venise conservèrent quelque temps encore leur indépendance, mais non sans ressentir bientôt les influences de la décadence générale. Venise surtout eut à en souffrir. Les conquêtes des Turcs dans le Levant fermèrent pour toujours ces escales à ses marchands, et les découvertes de l'Amérique, du cap de Bonne-Espérance, en ouvrant de nouveaux marchés et de nouvelles routes, transportèrent le commerce à d'autres nations. Venise réduite à couver d'un œil jaloux ses possessions de terre ferme alla perdant en richesse, en force et en splendeur. Telle qu'un vieux chêne dont le temps a usé les vastes rameaux et les profondes racines, tellement qu'il suffise d'un coup de hache pour l'abattre devant les paysans étonnés, la fin du siècle dernier vit la reine de l'Adriatique, qui, pour un temps, avait fait trembler l'Occident et l'Orient, tomber sans défense sous un souffle, pour ainsi dire, d'un jeune conquérant.

Tel fut, sommairement, le passage du moyen âge à l'époque que l'on appelle moderne. J'en tire, en poursuivant ma pensée, cet enseignement : que la tyrannie, la mauvaise intervention gouvernementale dans les affaires économiques, la cupidité effrénée, la fraude, l'injustice et la cruauté envers les peuples récemment découverts furent les principales *causes, liées* à la morale et au

droit, qui arrêtèrent le mouvement industriel commencé au moyen âge, et firent que les richesses produites se dissipèrent. L'époque moderne peut se diviser en trois périodes distinctes : la première jusqu'à la paix de Westphalie, en 1648 ; la seconde jusqu'à la paix d'Utrecht, en 1713 ; la troisième jusqu'à l'indépendance des États-Unis d'Amérique, qui est l'avant-coureur de la Révolution Française.

Dans la première de ces périodes, l'Europe fut en proie aux guerres religieuses, et celles-ci, accaparant la pensée et les bras des hommes, laissèrent peu de place à l'industrie et à la prospérité des États. En Allemagne, surtout, la lutte fut acharnée entre protestants et catholiques. La France, alors comme par la suite, place en tête de ses desseins la prépondérance politique, ce qui explique comment, nonobstant ses avantages naturels, le progrès économique a été tardif et lent à la visiter. Mais l'Espagne nous fournit un exemple sur lequel on ne saurait trop méditer. Depuis que la soif de l'or y avait fasciné les esprits, on avait tout négligé pour se livrer à ce trafic. Et ce fut spectacle singulier que là où affluaient en si grande abondance les métaux précieux de l'Amérique, l'appauvrissement vint tout à coup et précipitamment. Ses fabriques étaient en renom ; elles se fermèrent, et son agriculture déchut tellement que le royaume de Grenade, qui avait été le grenier de la Péninsule, ne fournit plus qu'à peine aux besoins de quatre mois. Ceci aurait dû apprendre aux hommes à ne point échanger le signe de la richesse contre la richesse elle-même ; mais le préjugé l'emportait, sans compter que le despotisme de Philippe II, l'inaptitude et la faiblesse de ses successeurs contribuèrent à précipiter la décadence de cette belle nation. Plus laborieux et plus heureux pour quelque temps, le Portugal continua à fleurir, établit des relations commerciales avec

la Chine et le Japon et fonda le grand empire colonial de l'Inde, mais tombé au pouvoir des rois d'Espagne et courbé pendant soixante-dix ans sous le joug de fer, les funestes effets finirent aussi par l'atteindre.

Et qui recueillit les avantages que la péninsule Ibérique dédaignait si follement? Ce fut la Hollande, pays pauvre, de peu d'étendue, que l'industrie humaine, à force de travaux, a soustrait aux flots qui ne cessent de le menacer, et a mis en culture. Les Flandres, fatiguées de la domination espagnole, se révoltèrent, et après une lutte obstinée reconquirent leur liberté. Elles formèrent une République indépendante de provinces unies sous un chef électif. De mœurs simples, sobres et courageux, ces peuples, après la victoire, se tournèrent vers les arts de la paix, et ne tardèrent pas à rivaliser avec les Portugais et à les supplanter. La Compagnie hollandaise de l'Inde attira à elle la plus grande partie du commerce de son temps; et si notre cadre s'y prêtait, ses règlements particuliers mériteraient qu'on en parlât. Cependant, dans la mère-patrie, la division du travail fut admirablement pratiquée; on y voit une ville s'adonner tout entière à la construction des navires, une province au commerce des vins, une autre à la pêche du hareng. La banque, qui avait d'abord fleuri dans les villes italiennes, renaît à Amsterdam. Les écrivains du temps remarquent que, quoique pauvre, sous le rapport agricole, la Hollande, même aux époques de famine, était abondamment pourvue de denrées, ce qu'elle devait aux franchises commerciales, qui y étaient larges autant que le siècle le permettait, et beaucoup plus qu'ailleurs. Enfin, à la Hollande appartient l'invention des taxes indirectes, qui, par la suite, eut tant de part dans la réforme financière des États.

Vers le *milieu de ce siècle*, les guerres religieuses *étaient appaisées par le traité de* Westphalie, qui donna

à l'église protestante une place légitime dans les affaires européennes; et tout lien fut rompu entre l'Empire et la Confédération Germanique, les cantons Suisses et les Provinces-Unies des Pays-Bas. Mais la prospérité de celles-ci excitait la jalousie des nations voisines et particulièrement de l'Angleterre. Et déjà fermentaient les opinions courantes que l'avantage et la richesse d'un pays sont toujours au détriment des autres. De là le fameux acte de navigation par lequel les Anglais prétendirent assurer à leur propre marine le monopole des transports, et prohibèrent la navigation étrangère, ou la chargèrent de taxes énormes sur les côtes et dans les ports du royaume et des colonies. De là les droits de douane chaque jour croissants et dans l'Angleterre elle-même et dans la France, dans le but spécial de supplanter l'industrie hollandaise; de là enfin les violences et les guerres par lesquelles les Pays-Bas perdirent la suprématie, tout en conservant dans les affaires commerciales une notable part, qui n'a jamais diminué depuis. Cette suprématie et cette prépondérance tombèrent alors au pouvoir de l'Angleterre, sortie tout récemment d'une révolution sanglante, à laquelle elle sut à temps imposer des digues, en conservant ses antiques libertés et les améliorant dans la constitution admirable qui la régit encore à cette heure. Chez elle le crédit public commença à prendre une ampleur jusqu'alors sans exemple, et fut combiné le système des emprunts non remboursables et dont l'intérêt se paie au porteur, système adopté depuis par tous les États de l'Europe.

Nous avons dit, en parlant de la France, que l'ambition politique y a toujours retardé les progrès économiques. La période dont nous parlons en fournit une preuve, et le testament de Charles II, accepté par Louis XIV en faveur de son petit-fils, malgré la convention qui avait précédé, donna lieu à la fameuse guerre

de succession, qui ne se termina que par la paix d'Utrecht. Néanmoins, on ne peut passer sous silence le ministère de Colbert, d'autant mieux que la renommée des choses françaises, grossie au dehors comme d'habitude, a attaché le nom de Colbert au système des droits protecteurs des industries indigènes. Il y a probablement exagération dans l'éloge ou pour mieux dire dans l'accusation. L'idée de la rivalité naturelle des nations et par suite de chercher sa propre grandeur dans l'abaissement des autres, réglait bien avant lui les pensées et les actes de ceux qui gouvernaient les peuples; et si Colbert dans la partie des douanes lui donna une forme, il y apporta aussi en quelque sorte de l'adoucissement. Favoriser par des tarifs ajustés l'importation des produits bruts et l'exportation des produits travaillés ; et au contraire restreindre et enchaîner l'importation des produits travaillés et l'exportation des produits bruts, telle était la pensée de Colbert, laquelle malheureusement conserve encore crédit dans l'esprit des hommes d'État et dans l'opinion vulgaire. Toutefois , Colbert d'un autre côté, encouragea l'industrie, donna des subsides aux fabricants, chercha à étendre le commerce, appela en France de bons ouvriers, fonda des manufactures, améliora les routes et les canaux, créa d'admirables ouvrages d'utilité publique; toutes choses qui eussent donné des résultats bien plus avantageux si l'intolérance religieuse n'en eût gâté le cours par la révocation de l'Édit de Nantes.

Après la paix d'Utrecht, l'économie, dans le cercle de la chose publique, prit un accroissement considérable, et, parmi les spéculations philosophiques, devint un des sujets les plus agréés des écrivains et du public. Les esprits appaisés, la monarchie absolue ayant assuré la sécurité et le repos individuels, les ambassades établies régulièrement formèrent un réseau de relations plus

fréquentes et plus faciles entre les nations, on dir les réformes des codes dans le sens de favoriser l'a culture, faciliter l'épargne des capitaux, stimuler dustrie. Ajoutez à cela que les sciences physiques, é lées, pour ainsi dire d'une longue léthargie, grâce méthode expérimentale introduite par Galilée, fi des progrès prodigieux, d'où il résulta que la conn sance des lois de la nature vint s'employer à perfect ner les instruments et les machines. L'ardeur des couvertes et des explorations géographiques s' ravivée. N'oublions pas non plus l'usage répandu plusieurs denrées coloniales qui donna une grande pulsion au commerce de long cours. Enfin, les let et les sciences étant cultivées avec ferveur et tenues estime, les souverains prêtaient l'oreille aux con des écrivains, et l'effrayante distance qui jusqu'a avait séparé la théorie de la pratique commençait à minuer.

Les trois faits capitaux du dernier siècle sont : l croissement de quelques États du nord de l'Europe, mancipation des colonies anglaises d'Amérique e révolution française. La Suède et le Danemark tena déjà auparavant il est vrai, un rang très honora Vint alors le tour de la Prusse et de la Russie : l' étendit son territoire et grandit en force et en rich par les soins de Frédéric; l'autre, de barbare e faible qu'elle avait été jusqu'alors, se civilisa et vi primer sous le règne de Pierre-le-Grand.

A l'époque des discussions religieuses en Anglete plusieurs familles avaient émigré et formé un établi ment sur le littoral septentrional de l'Amérique. S mises au régime colonial, et, par conséquent, tourn tées et opprimées au profit de la métropole, ces provi *après avoir* usé patiemment d'une résistance appu *sur les lois,* recoururent à l'insurrection ouverte,

leur donna la victoire, et se constituèrent en autant de républiques confédérées. Là, pour la première fois, furent proclamés les droits de l'homme et la liberté fut mise en pratique; d'où l'on peut dire, avec le poëte, que dans les colonies américaines *novus sæclorum nascitur ordo*. Chacun sait comment, dans le court espace de soixante-dix ans, les Etats-Unis ont atteint un degré prodigieux d'importance et de prospérité, et il est facile de leur prédire un avenir encore plus brillant. Cependant, de l'émancipation de ces colonies, résulta un enseignement de la plus haute importance. A la stupéfaction de tous les esprits, où les préjugés étaient invétérés, on vit l'Angleterre, dans le commerce avec ces provinces constituées sous le régime de liberté, recueillir plus d'avantages que lorsqu'elle les tenait sous sa domination. Dès lors, il fut évident que ces opinions que l'on avait tellement soutenues sur la rivalité naturelle des nations étaient erronées; et l'on reconnut qu'au contraire, c'est du libre échange et de laréciprocité des services que la providence fait découler la prospérité de chacun. Et ce fait si simple et si manifeste fut le germe d'une révolution complète dans les rapports entre nations à l'avenir.

La France, toujours encline aux partis extrêmes, avait au commencement du siècle, adopté avec enthousiasme les projets de la banque de Law, et le crédit public en avait pris un développement hors de toute mesure. Mais de l'exagération outrée d'un principe bon en lui-même, elle recueillit les fruits amers de la banqueroute et de la confiance détruite. Sous Louis XV, la mauvaise gestion des finances fut poussée à l'extrême et les abus du gouvernement de toute sorte se multiplièrent, tandis qu'à l'encontre, l'école philosophique de l'époque avait *pris à tâche de* reconstruire les sciences *et la société sur des bases* purement rationnelles. Il s'en

suivit qu'en flétrissant dans une même critique et une même haine tout ce qui était ancien, et en prêchant parmi de nombreuses réformes de la plus haute utilité, des mesures entachés d'excès et impratiquables, elle prépara la plus grande des révolutions que le monde ait jamais vue Ses effets dans toute l'Europe, bien qu'étourdissants, ne peuvent être regardés comme accomplis; aussi, chacun tient-il pour une vérité, ce que Napoléon disait à Ste-Hélène : que l'ancien régime est impossible à rétablir, mais que le nouveau n'est point encore assis.

Si des faits qui ont rapport à la richesse des nations, nous passons à l'économie des théories élaborées sur ce sujet et qui ont eu cours, nous verrons qu'il arriva ici ce qui arrive dans beaucoup d'autres sciences : que les studieux commencèrent par l'observation de quelques faits et d'un seul genre, et généralisant d'après ces faits seulement, prétendirent en tirer un système. D'autres hommes vinrent ensuite qui reconnurent l'erreur, recueillirent d'autres faits dans une voie différente, mais souvent se jettèrent dans l'extrémité opposée, commettant la même faute de prendre la partie pour le tout, et d'assigner aux propositions secondaires la place qui appartient aux principes suprêmes. L'erreur fut d'autant plus facile qu'aux recherches et aux études, le flambeau de la philosophie faisait défaut. Ainsi, la première idée fut de considérer le numéraire comme la véritable et unique richesse. Ce système, que l'on a improprement qualifié de système mercantile, domina longtemps les esprits, et quoiqu'il ne se trouve méthodiquement exposé dans aucun livre (l'économie n'avait point encore de formules scientifiques), néanmoins on le rencontre par bribes, dans les écrivains des seizième et dix-septième siècles, et il semble avoir formé la conviction de la généralité des penseurs. Comme le particulier qui a le plus de numéraire, c'est-à-dire

d'or ou d'argent, est estimé dans le monde, être le plus riche, ils prêchèrent que la même chose a lieu pour les nations. Ils confondaient ainsi le signe représentatif de la richesse avec la richesse elle-même. La première conséquence de cette idée était qu'il fallait s'adonner avec application à la recherche des mines, se les approprier, les exploiter à son propre compte, à l'exclusion de tous ; que si l'on ne parvenait pas à posséder ces sources vives de la richesse, il fallait, dans ce cas, obtenir en partie le produit de qui les possédait, et ne rien négliger pour attirer à soi l'or et l'argent des autres États. Or, comment parvenir à ce but? par les conquêtes si l'on est assez puissant, sinon par le commerce. Appliquez-vous à vendre à autrui beaucoup de vos produits et à lui acheter peu des siens; la différence devra se solder en numéraire, et en l'appauvrissant vous vous enrichirez. De là l'expression de balance commerciale qui a fait tant de bruit et donné naissance à d'autres expressions d'un sens ambigu et pleines d'erreur. Pour que la balance commerciale penchât du bon côté, il était nécessaire d'acheter peu et de vendre beaucoup et par là de se suffire à soi-même et de produire de l'excédant. De ces prémisses découlaient les conclusions suivantes : 1° Imposer de fortes gabelles sur les marchandises qui venaient du dehors; 2° Imposer pareillement de fortes gabelles sur les matières brutes qui se présentaient à l'exportation, pour empêcher qu'elles n'allassent se faire travailler au dehors, et pour que ne diminuât pas la matière de la production domestique; 3° Accorder une prime à l'exportation des produits fabriqués; 4° Accorder une prime à l'importation des matières brutes; 5° Prohibition absolue de la sortie de l'or et de l'argent; 6° Encourager et subventionner la fondation de fabriques nationales; 7° Si pour certaines entreprises commerciales l'action d'un seul particulier es

impuissante, les réunir en compagnies en leur accordant des priviléges et des monopoles; 8° Posséder des colonies et les traiter comme instruments de richesse pour la mère-patrie, en y écoulant les produits domestiques et en les séquestrant du commerce étranger. Pour résumer en quelques traits le système, l'économie avait pour but d'accaparer l'or et l'argent; pour moyens la force ou l'industrie; comme obstacles elle rencontrait l'habileté et la grandeur des autres nations, les ruiner tournait à son propre avantage. La direction économique en tout pays appartenait au gouvernement, et l'art de la richesse se confondait avec l'administration de l'État. Cette idée exprimée de mille manières dominait les esprits de ceux qui gouvernaient les peuples et se répandait dans le public, si bien qu'aujourd'hui encore, après tant de raisonnements et d'expériences qui démontrent le contraire, elle est restée la queue des théories mercantiles.

Les Italiens, qui les premiers s'étaient occupés de ces études, ne furent pas exempts des préjugés du siècle dans lequel ils vivaient. Néanmoins la gloire leur reste d'avoir frayé la voie aux recherches économiques. Nous avons à citer d'abord Gaspare Scaruffi de Reggio et le florentin Bernardo Davanzati. Le premier, dans un discours sur la monnaie et sur le rapport véritable entre l'or et l'argent, avait blâmé l'altération de la monnaie comme un mal qui consumait et ruinait le monde, et de plus il avait conçu le projet d'une monnaie universelle, qui eût amené une réforme monétaire commune à toutes les nations de l'Europe. Idée magnifique, aussi banale aujourd'hui qu'il était alors au-dessus des opinions du vulgaire d'encourager des merveilles raisonnables. On lui dut aussi la proposition de marquer d'une estampille tous les objets d'or et d'argent fabriqués par les orfèvres, comme garantie de leurs qualité et titre. Davanzati s'élève de même contre le mal de

l'altération des monnaies, et de plus, dans une courte notice très élégante, il donna une définition claire des termes du commerce et de l'opération du change et du contre-change. Après eux vient Serra de Cosence, qui a écrit un livre intitulé : *Breve trattato delle cause che possono fare abondare i regni d'oro e d'argento.* Ce livre, qui fut conçu dans les prisons, où le philosophe languit longtemps comme suspect à l'État, fut publié en 1613. Tout en payant, dans une partie, tribut aux idées de son temps, dans l'autre peut-être il en triomphe, et prend les devants sur les observations à venir lorsque, parmi les causes de richesse, il ajoute la fécondité du sol, les conditions de situation locale, la race, le commerce, les fabriques, et enfin la forme de gouvernement et la bonne administration de la justice. Un siècle après, lui succède, en prenant un essor plus élevé, le chanoine Sallustio Bandini, de Sienne, chez qui la bonté d'âme fut à la hauteur de l'intelligence, méconnu et mal apprécié de son vivant, honoré plus tard par Pietro Leopoldo et digne d'une louange et d'une reconnaissance éternelles. Il signala les voies à tenter alors qu'il posa pour base de la prospérité des nations cette pieuse maxime : « qu'il y a besoin de dilater le cœur avec un souffle de liberté. » Certes elles avaient un caractère tout étrange alors et nouveau, les idées de supprimer toutes les entraves du commerce des grains, d'abolir les lois fiscales, de simplifier l'administration, de créer un impôt unique, de s'occuper de l'agriculture comme de la véritable source de la prospérité. Enfin, je citerai Genovesi, Ortes, Filangieri, Beccaria et surtout Verri, dont les méditations me semblent un des livres les plus beaux et les plus importants qu'on ait écrits sur ces matières avant Adam Smith.

Et déjà, *dans les commencements* du siècle dernier, *les considérations, jusqu'alors* éparses, sur tel ou tel

point du sujet des richesses, avaient été en France et dans les ouvrages de Quesnay et de Turgot, réunies et fondues en un nouveau système qui reçut le nom de Physiocratie. Les paroles du poëte *Cereris sunt omnia munus*, s'appliqueraient fort bien à cette doctrine. Elle enseigne qu'il n'y a richesse que lorsqu'il y a produit net, et par produit net elle entend l'excédant qui reste à la fin de l'opération de produire, après qu'on est rentré dans les dépenses et les avances de toute nature. Et comme il n'y a un tel excédant, ajoute-t-on, que dans l'agriculture, à elle seule appartient le titre de productrice de la richesse. Il ne peut, en effet, s'appliquer à l'industrie manufacturière, dans laquelle capitaux, salaires, intérêt d'argent sont détruits dans l'opération de transformer et font de nouveau retour mais sans qu'il y ait quelque chose de plus. On ne peut donc dire que l'industrie et le commerce, en transformant les objets, créent jamais des richesses. De ces principes découlaient les corollaires suivants : 1° On doit favoriser l'agriculture, assurer sécurité et rendre honneur à la profession , écarter les obstacles qui peuvent en gêner l'exercice, ouvrir aux denrées les marchés domestiques et étrangers; 2° Le propriétaire foncier est le citoyen par excellence, cette classe est la classe fondamentale de l'État; 3° Quant aux fabriques et au commerce, on doit trouver moyen que la société fournisse à ses propres besoins, au meilleur marché possible. Et pour cela rien de mieux à faire que d'affranchir toutes les industries des entraves qui, sous le nom de règlements et protection, les tenaient captives. De là, l'axiôme français : *laisser faire*, *laisser passer*, devenu fameux et adressé comme conseil au gouvernement de ne point intervenir dans les matières économiques; 4° Enfin, la véritable et unique richesse consistant dans le produit net, *et celui-ci n'ayant* d'autre source que l'agriculture, les

impôts nécessaires au gouvernement doivent se lever sur les propriétaires. Ce sont eux-mêmes qui, actuellement, les payent de fait, mais plus cher, puisqu'ils sont déguisés sous mille formes et médiats. Un impôt unique et direct serait plus juste, plus simple, moins dispendieux.

Telles étaient les théories des Physiocrates. Elles contenaient beaucoup de vrai, qui est resté dans la science, tout en ayant aussi elles-mêmes le défaut d'être trop exclusives, ce qui produisait confusion dans les idées et manque de netteté dans les définitions. En effet, il y a peu de richesse produite chaque fois qu'un objet acquiert utilité, ou plus d'utilité, soit par transformation opérée par la nature ou le travail humain, soit par le simple fait de transport en lieu et temps plus opportuns. Ce n'est pas le fait de l'agriculture uniquement, mais de tous les genres d'industrie et de commerce de donner et d'accroître l'utilité aux objets, d'autant plus que le mot utilité se doit prendre dans le sens le plus large possible. Il y a plus. Dans l'agriculture elle-même le produit net n'est pas la seule richesse, et, par conséquent, la mesure de la prospérité, comme les études postérieures l'ont démontré. Mais je n'ai point à discourir sur les points erronés de l'école physiocrate, je me suis simplement proposé d'exposer l'enchaînement dans lequel les différentes opinions se sont succédé. Je me bornerai à faire remarquer qu'après l'école mercantile, qui avait établi une opposition permanente d'intérêts de nation à nation, l'école physiocrate venait la placer de classes à classes de la société : ces deux erreurs provenaient d'avoir mal considéré le droit public et international.

Nous voici arrivés aux célèbres découvertes d'Adam Smith, à qui véritablement l'on accorde l'honneur d'avoir créé la science. Et non à tort, car les écrivains antérieurs à lui, d'abord les Italiens et puis les Fran-

çais de qui nous venons de parler, ont élucidé telle ou telle partie de la théorie économique, mais sans en bien distinguer le but propre et les limites, et en la regardant comme une branche particulière de l'art de gouverner et d'administrer l'État. Smith fut le premier à reconnaître en elle une science réelle et spéciale, qui recherche les causes de la richesse des nations et a ses principes particuliers ; à les exposer dans un ordre précis et à en tirer avec méthode les déductions, en formant de toutes ces notions une série ordonnée et un ensemble. Ce fut là son grand mérite, comme aussi l'étendue des vues. Il recueillit en un faisceau la plus grande partie des vérités qui, chez ses prédécesseurs, se trouvaient éparses et incultes, et il en ajouta plusieurs. Il posa comme principe et source de richesse le travail, non-seulement celui de l'agriculteur, mais celui de l'artisan et du commerçant. Il établit aussi que les aides les plus efficaces de la production étaient la division du travail et l'épargne appliquée de nouveau à produire, ou le capital. Il reconnut l'action nécessaire qu'ont les forces naturelles, et les limites de quelques-unes d'elles. Mais, par malheur, il n'a pas appliqué toute son attention à ce sujet, et ne lui a point donné toute l'importance qu'il méritait. Il a montré que la libre concurrence qui détermine les prix d'après la raison, encourage les producteurs, est favorable aux consommateurs, multiplie la richesse générale mieux qu'aucun expédient gouvernemental. Il en conclut que le gouvernement ne doit se mêler en rien dans l'œuvre de la production. Son office consiste à protéger les droits et à écarter les obstacles, toute autre intervention économique est plus fâcheuse qu'utile. Mais comme cette protection apporte avantage et est nécessaire à chaque classe, il y a obligation pour chacun de concourir selon *ses revenus* aux dépenses de l'État.

L'œuvre de Smith eut un grand retentissement, et devint le guide des hommes d'études et des hommes d'État pour méditer sur ces matières. On peut dire qu'à partir de 1775 jusqu'à nos jours, la richesse publique obtint l'attention soutenue des savants, et l'économie fut le thême favori des écrivains. Et comme la sollicitude des intérêts matériels se mêle à tous les événements postérieurs, de telle sorte que pour en bien reconnaître les influences il faudrait retracer en entier l'histoire moderne d'Europe, nous tomberions dans la prolixité si nous énumérions les recherches savantes et les écrits qui ont vu le jour. Dans le cours de mon travail, j'aurai à parler des principes; pour le moment donc il me suffira d'affirmer que dans les temps modernes l'élément économique joue un grand rôle dans la la société, et pareillement que sa théorie occupe un rang distingué parmi les sciences humaines. Beaucoup s'en réjouissent et vantent à l'excès notre siècle pour ses découvertes merveilleuses et pour l'empire que l'homme conquiert, chaque jour, sur la matière et les forces de la nature. D'autres, au contraire, s'affligent et regrettent la simplicité antique, en redoutant les tristes effets de la cupidité, de l'abus des richesses, de l'égoïsme. Mais, dans ces jugements contradictoires, les uns et les autres font preuve qu'ils tiennent le fait pour indubitable, et le confirment. Ils s'accordent de plus en ceci : qu'en voulant caractériser notre époque par ses qualités les plus apparentes, les entreprises héroïques et les guerres de l'ère napoléonienne elles-mêmes s'effacent à leurs yeux devant le progrès industriel et les effets qu'il a eus sur la société, par lui presque transformée. En se reportant à un siècle de distance et faisant la comparaison avec le présent, les différences capitales sont faciles à saisir. Bien que vers le milieu du dix-huitième siècle les droits féodaux eussent été

démantelés par l'autorité royale, ainsi que les castels baroniaux, la société n'était pas moins constituée et se gouvernait d'après une séparation des classes et par des priviléges; tandis qu'aujourd'hui tout cela est aboli et a fait place à l'égalité; les codes, les institutions, les mœurs ont changé; on peut dire que tous les rapports de la société civile vont se renouvelant, et un nouveau régime se constitue différent de l'ancien.

Et, comme toute transition est pénible et douloureuse, et que chaque situation nouvelle a ses dangers et ses inconvénients, nous avons vu se manifester plusieurs signes formidables d'inquiétude, et adresser à la science des questions nouvelles à résoudre incontinent, et apporter devant les peuples des exigences à satisfaire sans prendre le temps de s'asseoir, et, faute de le pouvoir, en résulter des bouleversements et des révolutions. Il est certain (et pour n'en citer qu'une seule preuve) que la multitude des pauvres et de ceux que les Romains appelaient prolétaires (parce qu'ils n'avaient d'autre richesse que leur *proles*, géniture) furent, au moyen âge, dans la soumission et dépendance des nobles et du clergé, qui les épuisaient et les opprimaient; cependant ils vivaient ensemble, à l'ombre et dans leur pénurie, assurés du pain quotidien et de quelque protection dans les périls, comme c'est le cas encore aujourd'hui là où il y a des serfs de glèbe et des esclaves. Mais après ces liens rompus et tous les citoyens devenus égaux devant la loi, après sa dignité rendue à l'homme libre, après sa condition généralement améliorée, il lui reste parfois la lutte contre des temps de calamité, de suspension de travaux, d'incertitude; et alors il ne sait vers qui se tourner ou comment pourvoir à ses besoins. Ceux-ci, d'un autre côté, sont accrus par la façon habituelle de vivre, et les désirs sont stimulés, les prétentions aiguisées; l'homme

qui voit tout à coup disparaître ses moyens de les satisfaire, s'indigne contre la société et la menace d'un bouleversement complet. Mais ici les causes économiques ont moins de part que les causes morales, dont nous parlerons ailleurs. Et si, d'un côté, l'on ne doit pas confondre les dangers et les cas exceptionnels avec la marche générale de la civilisation, d'un autre côté, l'on ne peut disconvenir que l'avantage de l'universalité des citoyens, et spécialement du peuple, ne soit la conséquence nécessaire des prémisses, et le problème que se pose notre époque, ce qui constitue dans l'avenir pour l'industrie et l'économie politique, un grand devoir et leur assigne une haute importance. Pour revenir à notre sujet, si la comparaison entre l'état de choses vers le milieu du siècle dernier et l'état présent ne peut se faire exactement et au cordeau, la différence est trop notable pour échapper aux yeux de l'observateur même le plus superficiel. Et je dis que la comparaison ne peut se faire avec exactitude parfaite, parce que manquent les documents et les rapports précis; et que la statistique, qui de nos jours laisse encore tant à désirer dans la plus grande partie de l'Europe, existait à peine dans le siècle dernier. L'Angleterre seule a fourni depuis cinquante ans assez de matériaux pour en tirer parti. Recueillis avec soin et discernement par Porter, ils sont une source d'étonnement pour qui sait les consulter (1.) Voyez la population augmenter notablement et la vie moyenne s'accroître depuis que les grandes améliorations des campagnes, les mesures qui concernent l'hygiène publique, l'usage de la vaccine, les soins apportés aux maladies de l'enfance, les disettes plus rares, l'instruction et l'éducation répandues, ont travaillé à faire disparaître plusieurs causes de mortalité précoce. Et

(1) Porter, *Progrès des Nations*. Londres, 1852.

qui pourrait énumérer tous les progrès accomplis dans l'agriculture : les terrains incultes défrichés, les paccages communaux devenus fertiles par l'appropriation, de nouvelles plantes d'alimentation et de fourrage introduites, adaptées à la nature du sol et se succédant selon de savantes rotations ; les têtes de bétail multipliées et la race perfectionnée; l'emploi des machines dans beaucoup de travaux agricoles, l'assainissement des terrains par de nouvelles méthodes de drainage; tant d'engrais, qui se perdaient, devenus des trésors, et dispensés avec des soins plus intelligents ; enfin, la fondation d'instituts et d'académies d'agriculture, tant pour améliorer les théories que pour en vulgariser la connaissance ? Que si de cette profession principale et la plus noble, nous passons aux autres industries, l'étonnement ira croissant et le sujet s'agrandit au-delà de toute description. Qu'il nous suffise de comparer ce qu'étaient alors et ce que sont aujourd'hui les deux industries capitales : le travail des métaux et le tissage des étoffes, et, d'après cela, jugeons ce qu'il en est de toutes les autres (1). Les expositions publiques, en usage dans les pays civilisés, s'enrichissent à chaque fois de mille inventions, tant en machines qu'en produits; et les nations rivalisent dans cette splendide arène. Ce rapide progrès se doit attribuer surtout à l'usage des machines, qui suppléent en grande partie au travail humain, qui fonctionnent plus vite, avec plus de précision, et font infiniment plus de besogne. Et, n'importe dans quel genre d'industrie, ce sont les anglais, les plus habiles mécaniciens, qui en débitent partout le plus grand nombre et de toute sorte. Et comme parmi les forces naturelles, l'homme a reconnu que la plus efficace est celle de la vapeur, et que pour l'engendrer il faut beaucoup de

(1) *Voir* MICHEL CHEVALIER, *Cours d'Économie Politique*, 2me leçon.

combustible, les géologues se sont mis à explorer les entrailles de la terre, et l'exploitation de la houille a puissamment contribué à diminuer les frais de production; pour qui en possède des filons, elle est devenue la source du commerce le plus utile. Non-seulement les mines houillières, mais aussi celles des autres métaux, et de toute sorte de pierre propre au travail ont été recherchées partout avec ardeur et mises à profit.

Si de la production nous passons à considérer l'échange et avec lui les moyens de transport d'un lieu à un autre, notre étonnement ne sera certainement pas moindre. Il n'y a pas très longtemps encore les routes carrossables étaient en petit nombre, même dans les pays les plus riches et les mieux cultivés; pour l'ordinaire on n'avait que des chemins de mulets et de piétons. Aujourd'hui, non-seulement les plaines et les contrées peuplées, mais les passages difficiles des montagnes, les communes écartées ont des voies larges et commodes pour toute espèce de véhicule. Et cette œuvre n'est point encore complétement achevée que déjà elle perd de sa valeur et de son importance devant les chemins de fer, sur lesquels la rapidité de parcours rapproche les plus grandes distances. L'Europe, en une vingtaine d'années, a exécuté 25 mille kilomètres de chemins de fer, et une vingtaine de mille sont en voie d'exécution. L'Amérique en a exécuté dix mille et autant sont en voie d'exécution(1). On a fait ce singulier calcul qu'en additionnant le parcours des locomotives de la Grande-Bretagne seulement, cela répondait par jour à quatre fois et demie la circonférence de la terre, et pour moins de l'année à la moitié de la distance de la terre au soleil. Et déjà avant qu'elle fut adaptée aux véhicules la force de la vapeur l'était aux navires. Soustraits aux caprices des vents, ils

(1) L'auteur écrivait en 1858.

voguent avec sécurité et rapidement vers tous les rivages, et par les canaux pénètrent dans l'intérieur des terres, transportant et échangeant de marché en marché les produits demandés de la nature et de l'industrie. Le commerce tire aussi grande utilité de l'établissement de magasins de dépôt ou docks (1), exempts de droits, moyennant lesquels les approvisionnements peuvent se faire plus à l'aise, et les marchandises se tenir en réserve pour l'occasion, non sans qu'on puisse profiter en attendant de leur valeur, et en même temps avec plus de simplicité et d'économie dans le service des douanes publiques. Mais ce qui a grandement aidé à multiplier les transactions, ça été l'abolition des lois dites de navigation et des gabelles exorbitantes. Ces deux expédients imaginés d'abord par les gouvernements pour protéger les industries nationales, et qui s'étaient perpétués pour le service d'intérêts équivoques, furent un des plus grands obstacles au développement de la prospérité et des communications entre nations.

Que dirons-nous de l'association qui, transportée des matières morales et religieuses à l'économie, a donné naissance à tant et de si vastes entreprises, qu'un particulier, même le plus riche, n'aurait osé jamais tenter, dont la pensée même ne lui fût point venue. Nous restons stupéfaits aujourd'hui devant les monuments de l'antiquité, construits moyennant l'abus de la force par des milliers de bras esclaves; mais bien d'autres merveilles se peuvent accomplir par l'aggrégation spontanée d'hommes libres. Une compagnie commerciale, celle des Indes Orientales, possédait tout récemment encore, et vient de céder à l'État, un territoire de 25 millions de milles carrés et avait cent millions de sujets, sans compter les pays sur lesquels elle n'exercait pas une souve-

(1) Dérivé peut-être du grec *Docheion*, qui signifie *Asyle.*

raineté directe, mais un droit bien établi de protection, qui égalent en superficie ses possessions immédiates, et qui comptent trente-cinq autres millions d'habitants. Que dirons-nous du crédit, qui a surgi sous tant de formes? Grâce à lui, une infinité de petits capitaux, qui languissaient oisifs, entrent dans la circulation et coopèrent à une production nouvelle. Les banques d'escompte, les caisses d'épargne se sont partout multipliées; on fait en grand des expériences du crédit agricole. Mais parmi les inventions modernes, la plus inopinée, la plus étonnante, celle qui imprime à nos habitudes modernes un caractère si différent de celles du passé, est la télégraphie électrique, qui a donné à la pensée un instrument digne d'elle. On peut dire, en effet, que le temps et l'espace sont vaincus, depuis que la parole se transmet instantanément d'une extrémité à l'autre de la terre.

Un point de la plus haute importance, par rapport aux générations à venir, est l'accumulation de la richesse, et ici, comme ailleurs, nous voyons le siècle présent laisser loin derrière lui ceux qui l'ont précédé.

Et d'abord les améliorations faites dans les campagnes ne s'épuisent pas dans les fruits récents, mais restent incorporées à jamais au sol, ou du moins durent une longue suite d'années et peuvent s'apprécier comme adjonction à la valeur foncière. Parcourez les villes, les terres, les campagnes elles-mêmes (je parle en général de l'Europe civilisée), vous voyez le nombre des maisons et des habitations rustiques augmenté, la pierre solide s'élève en muraille là où naguère étaient les cloisons et le torchis, la boue et la paille. Pareillement, tant d'usines récemment fondées, tant de machines mises en œuvre, et les navires marchands dont la mer est peuplée témoignent d'épargnes considérables converties en capitaux. Les registres des compagnies d'as-

surances ouvrent leurs feuillets pour atténuer les effets des calamités physiques, ou pour préparer à des co-sociétaires des secours dans leur vieillesse, ou fournir à leurs orphelins un subside, et l'on verra que les sommes recueillies à cette intention grossissent d'elles-mêmes chaque année. Et que sont-elles autre chose qu'épargnes et accumulations de richesse les grandes entreprises publiques de chemins de fer, de navigation transatlantique, d'éclairage des villes, d'édifices consacrés aux cultes, aux sciences, aux œuvres charitables? On ne peut nier la dépense que coûte le renouvellement des armées qui périssent, dépense pour laquelle souvent les gouvernements, outre des taxes énormes, usent de la faculté de créer des dettes, sous-tirant ainsi d'énormes sommes qui, autrement, eussent été dirigées vers des travaux productifs. Mais les richesses accumulées ne se tiennent pas dans les limites des diverses nations qui les produisent; car il n'est pas rare que de riches capitalistes, et particulièrement les Anglais, importent leurs capitaux dans d'autres pays, même dans les plus lointains, et y entreprennent des travaux tels (par exemple l'isthme de Panama et celui de Suez) (1) qu'un jour ils profiteront d'une façon prodigieuse, non-seulement au lieu où ils sont exécutés, mais à tout le reste de la terre.

Bien que sur ces choses tout le monde soit d'accord, l'unanimité d'opinions cesse alors qu'on vient à traiter de la répartition des richesses et de leur consommation. Vous entendez, en effet, beaucoup de gens gémir sur le paupérisme qui va croissant, constater la faim menaçante qui est demeurée comme la compagne de la richesse, pronostiquer au monde un avenir de misère et

(1) L'auteur a pu voir depuis le temps où il a écrit ceci, que les capitaux français, et non ceux de l'Angleterre se sont portés à l'isthme de Suez. (Note du traducteur.)

de lutte. Ceci veut une explication. En effet, ou l'on dit que les hommes ne se tiennent pas pour contents, qu'ils sont remuants, exigeants au-delà du possible; que le spectacle de la richesse croissante suscite des besoins factices, des désirs immodérés et par conséquent engendre de nouvelles douleurs par l'impuissance d'y satisfaire; qu'en somme le contentement de l'âme comparé aux moyens est moindre qu'il le fut dans d'autres temps, et dans ce cas nous ferons observer qu'on parle là d'une pauvreté non absolue, mais relative, à laquelle ont beaucoup de part l'habitude et les idées morales; et, sans le nier, nous ne perdrons pas de temps à discuter davantage. Mais si l'on regarde à la pauvreté absolue, à la *teneur* de la vie actuelle de la multitude; si, comme le dicte la raison, nous ne confondons pas les exemptions avec les règles, les gênes accidentelles et temporaires avec les misères permanentes, je regarde comme indubitable qu'il y a dans toutes les classes de la société, et même dans la classe infime, une distribution plus équitable et une augmentation de jouissances supérieures à celles du temps passé.

Et qui pourrait nier que les habitations des pauvres n'aient gagné, ne soient rendues plus saines, ne protègent mieux contre les intempéries? Quand arrive-t-il de voir aujourd'hui, comme ce fut longtemps chose commune, des centaines de créatures dormir sur les places publiques, sans logis, sans lit où coucher? Ces immondes retraites où les mendiants s'entassaient, où ils contractaient par les effluves pestilentiels et les miasmes contagieux, des maladies sans nombre, ne vont-elles pas perdant de leur valeur, grâce aux soins des particuliers et de l'édilité publique? La propreté du corps et des habits n'a-t-elle pas fait des progrès visibles? Le bon marché n'a-t-il pas rendu certaines marchandises, qui jadis étaient le privilége de la classe riche, accessibles à la plus petite

bourse? L'usage du linge, des tissus de laine, de coton, ne s'est-il pas extrêmement répandu? Or, ce qui peut se dire des pauvres, se peut à plus forte raison affirmer de la classe moyenne. Car on ne peut mettre en doute que les richesses accumulées pendant un temps dans quelques mains, et de plus celles de production nouvelle ne soient principalement réparties chez elle. Et tandis que le nombre des moyens et petits propriétaires, de ceux qui vivent d'une rente est tellement supérieur à ce qu'il fut dans le passé, une grande partie du commerce et de l'industrie lui appartient. Et avec la répartition plus large des produits se sont répandues les aises de l'existence ; le citadin modeste ne se contente plus de ce qui est simplement décent, il lui faut du comfort et du luxe. Si l'on voulait des preuves, il suffirait, parmi mille autres, de s'arrêter au chiffre de la consommation des denrées coloniales : le sucre, le café, le tabac; à l'usage de l'argenterie, à la consommation du papier à écrire ; aux chevaux, aux carrosses, qui au lieu de diminuer par la quantité des voitures publiques, ont augmenté dans une proportion encore plus forte. En somme, l'abbé Siéyès, en se posant la question : « Qu'est-ce que le tiers Etat? » y faisait, il y a soixante-dix ans, cette réponse : « Rien. » Aujourd'hui il pourrait répondre que non-seulement c'est une grande partie de la société, mais qu'encore elle se pense et s'efforce d'en être le tout.

Dans cette revue rapide des caractères économiques qui distinguent notre siècle, je ne puis négliger l'émigration. L'Europe, où la population surabonde, du moins sur quelques points, se répand dans l'Amérique, dans l'Asie, dans l'Océanie et porte la puissance du travail et les lumières de la civilisation dans ces contrées désertes ou barbares, Les dons que la nature a répandus à pleines mains sur d'autres continents sont des attraits

pour les esprits des besogneux, des cupides, des chercheurs d'aventures, à mesure que les difficultés de s'y transporter s'effacent de jour en jour. L'Angleterre en offre des exemples surprenants, aussi les moyens nécessaires pour se rendre à ces pays lointains sont-ils mis sous la main de chacun par le gouvernement, les sociétés particulières, les banques. Et les Irlandais dont jusqu'ici rien n'avait pu émouvoir la persistance à se tenir ferme et comme cloués au sol natal, abandonnent aujourd'hui, par troupes sans fin l'île d'émeraude, et dans un nouvel exode, pérégrinent à la recherche d'une nouvelle patrie par delà l'Océan. Et déjà les forêts vierges du Missouri retentissent sous la hache et s'éclairent des foyers des nouveaux colons. Le fleuve *del Sacramento*, en Californie, voit accourir une multitude d'étrangers à la recherche de l'or ; l'Australie aussi, dont le climat est doux et tempéré, l'air salubre, le sol d'une fertilité extrême et portant en excès toute richesse naturelle, accueille de nouveaux colons et progresse avec une rapidité dont le monde n'avait point encore vu d'exemple. Après avoir débuté par recevoir les premiers habitants européens sous forme de colonie pénale, elle s'est ensuite peuplée d'hommes libres, honnêtes et laborieux; elle élève des troupeaux magnifiques , entretient un commerce très suivi avec la métropole, se divise en provinces, règle son administration, se gouverne sous une forme représentative et se prépare à devenir un des états indépendants et libres parmi les plus florissants du globe.

Tels sont dans l'ordre des faits les progrès matériels qui reviennent à la pensée de quiconque médite sur la société actuelle, et la met en regard de celle qui existait au siècle dernier. Nous essaierons ailleurs d'émettre un jugement, pour le moment nous nous bornons à un exposé. Que si de la pratique nous passons à la théorie, nous verrons de même venir après Adam Smith une

longue suite d'illustres écrivains. Les énumérer, dire en quoi chacun a rendu service aux sciences économiques, serait tracer l'histoire de la science, et est étranger à notre sujet. Mais qui ignore les noms de Gioia, de Romagnesi, de Pellegrino Rossi, en Italie ; de Florez Estrada, en Espagne ; de Ricardo, de Malthus, en Angleterre; de Storch, en Russie; de Say, de Bastiat en France; de Sismondi, en Suisse? Sans parler des vivants dont quelques-uns ont acquis une honorable célébrité. Tous ont consacré leurs talents à rechercher les lois de la richesse, ils ont élucidé telle ou telle partie de la science et laissé dans leurs ouvrages un monument durable. En outre, les universités se sont enrichies de chaires spéciales pour l'enseignement de l'économie. Les villes les plus civilisées eurent leurs académies pour la cultiver, et dans la Grande-Bretagne, l'enseignement en devint ordinaire et s'est vulgarisé. Et comme le progrès de l'industrie rendait plus fervent chez chacun la soif des connaissances économiques, la mobile mode se mit à orner de ses attraits ces enseignements austères, et mendia pour elles la faveur des réunions d'agrément.

Néanmoins l'économie publique, comme les autres sciences humaines, ne pouvait se former d'un seul coup en un système ordonné (comme la fable raconte que Pallas sortit toute armée du cerveau de Jupiter), mais peu à peu et par lueurs successives. Elle ne put éviter les erreurs et les théories incomplètes et, par conséquent, les opinions contradictoires et les querelles intestines entre ceux qui la cultivèrent. De là, comme c'est généralement ordinaire, elle recueillit blâme et dédain, et on lança contre elle mille acccusations dans le but de la mettre en déroute et de la discréditer complétement. Cependant plus elles se renouvelèrent acerbes et plus alla croissant la faveur qu'elle était parvenue à acquérir auprès des hommes sages. A ceci, quoi d'étonnant? En

prenant les sciences une à une, on n'en trouve aucune qui ait été exempte de la critique des sceptiques et des mépris du vulgaire. Toutefois il ne semblera pas hors de propos de confirmer de nouveau, par une mention des susdites accusations et leur réfutation rapide, l'importance de l'économie publique comme thème de science et d'art, et de montrer quel est son état présent, et en quoi elle semble encore défectueuse.

On a donc dit premièrement que l'économie ne méritait pas le nom de science, parce qu'elle manquait de principes stables et manifestement reconnus. Ce reproche se fonde sur la diversité des opinions qui ont été émises et sur le désaccord dans le camp des économistes. En recueillant les objections et les paroles amères qu'ils se sont jetées l'un à l'autre, on en a conclu qu'il n'y avait rien dans leurs doctrines d'arrêté et de raisonnable; qu'elles n'étaient qu'une masse de faits mal liés, et le plus souvent d'apparence trompeuse; à l'appui, on montrait le manque de méthodes rigoureuses dans les traités de leurs écrivains. Cette accusation est pour le moins empreinte d'une forte exagération et comme nous le disions tout à l'heure, on l'a adressée de même à toutes les autres sciences, il suffit de citer la philosophie et la médecine. Mais pour un esprit impartial il est facile de reconnaître que sur les faits principaux et aussi sur beaucoup des principes de l'économie publique tous les écrivains sont d'accord. Il reconnaîtra encore que les opinions qui, à la première vue semblent contradictoires, sont plutôt des manières d'envisager le sujet partielles et exclusives que des erreurs absolues, d'où il est permis de présumer qu'on peut leur enlever ce qu'elles ont d'incompatible et les concilier. Que si nous voulions ne regarder comme science qu'une série de notions ordonnées ne présentant rien de défectueux dans les parties et dans l'ensemble, il n'y a

pas à espérer que tel soit jamais l'apanage de l'esprit humain. Cependant entre la science parfaite et l'empirisme vulgaire l'intervalle est immense, et c'est précisément dans cet intervalle que les connaissances humaines prennent place ; et peut-être l'économie publique, quoiqu'une de celles de plus fraîche date, n'est pas la moins avancée.

Néanmoins je conviendrai franchement que la méthode n'est pas solidement constituée; et qu'en outre, dans la science elle-même, se rencontrent à chaque pas des imperfections et des lacunes. En effet, au jugement des écrivains les plus sagaces, les principes souverains n'en sont pas encore bien définis ; quelques-unes des idées les plus essentielles n'ont point encore leur vocabulaire bien arrêté. Ajoutons que les mots eux-mêmes de ce vocabulaire, ayant reçu de la science un sens différent de celui qu'ils ont dans l'usage commun et parfois même un sens opposé, on tombe avec une facilité extrême dans les confusions et les erreurs. Mais qu'on veuille songer (comme nous aurons occasion de le montrer plus loin) que la bonne définition et circonscription d'une science a toujours passé pour un travail des plus ardus. Ce n'est point l'œuvre de ceux qui la cultivent les premiers, mais de ceux qui viennent plus tard ; ce n'est point la base de l'édifice, mais plutôt le couronnement; attendu qu'il est nécessaire d'une mûre étude des rapports de la science elle-même avec les autres branches de la civilisation et que lui ait été assignée sa place propre dans l'encyclopédie; or, ce n'est que d'aujourd'hui que les économistes commencent à tourner leur pensée vers cette tâche. En outre, on a étudié les parties elles-mêmes de l'économie plutôt dans leur caractère distinctif que dans leur connexion. On a cherché les lois spéciales de la production, de la répartition, de l'échange, de la consommation; on n'a pas toujours cherché les liens qui les

unissent, tellement qu'il a pu paraître que la plus grande source de production ne marchait pas de conserve avec la meilleure répartition, avec l'échange le plus actif, ou la consommation la mieux réglée. Tandis qu'en examinant de près au contraire, en y réfléchissant bien, on reconnaît l'action et réaction réciproques de toutes ces parties, et l'on acquiert la preuve qu'aucune ne peut longtemps se développer ou souffrir seule, mais que toutes se tiennent pour marcher ou décliner ensemble.

Et ce sont là particulièrement les points que je veux traiter dans mon livre, du mieux qu'il me sera possible.

Cependant combien de causes ne sont-elles pas venues à la traverse, n'ont-elles pas comprimé et ralenti les progrès de l'économie? La première et la principale, c'est l'intervention des intérêts et des passions. Rien de plus contraire à l'observation calme et au raisonnement. Comme je l'ai dit ailleurs, je vois rarement un astronome ou un physicien, en interrogeant la nature, redouter ses réponses; mais je rencontre souvent tel redoutant les vérités morales, qui jetteraient le trouble dans son esprit, ou diminueraient les profits de la crédulité, ou le contraindraient à déposer un pouvoir usurpé. Un homme d'esprit a dit que si les propositions d'Euclide avaient eu quelque chose à démêler avec les biens de la fortune, elles n'auraient point obtenu l'assentiment unanime des hommes, ou que pour longtemps elles auraient trouvé des contradicteurs. La même raison qui pousse grand nombre d'hommes vers les études économiques fait obstacle à ce qu'on s'en occupe sans passion, et comme circonstance aggravante se joint le caractère changeant et mobile de notre époque. Lorsque les institutions politiques et les lois semblent avoir une durée séculaire, sans dessein ni apparence de changement, il en résulte dans les sciences de la civilisation un esprit d'examen et un raisonnement plus

impartial, l'espoir n'existant pas de tirer les conséquences à son propre profit personnel. Mais quand au contraire la mode est aux changements, quand « à la mi-novembre ne va plus ce qui a été filé en octobre, » une expectative naît chez la plupart des hommes, que de toute révolution doit leur venir honneur et gain. Avec cette pensée, on se met à fureter dans les sciences elles-mêmes afin de colorer de belles raisons sa cupidité personnelle. C'est ce qui est arrivé aussi dans l'économie publique, et de même que les tyrans de l'antiquité arrachaient à la Pythonisse les réponses qui leur étaient favorables, beaucoup de gens ont voulu, à chaque pacte, que la théorie vînt à l'appui de leurs exigences ; et de la sorte, en mêlant d'une manière inextricable la vérité aux erreurs, ils ont plus nui à ses progrès que ceux qui lui faisaient ouvertement la guerre.

Un autre malheur est l'usage de traiter tel ou tel point de l'économie séparément et par tels écrivains qui n'ont jamais étudié la science dans son ensemble. Il leur est pourtant facile de comprendre que les termes dont elle se compose, tenant l'un à l'autre, sont invinciblement dépendants entre eux, si bien qu'il est impossible de raisonner sainement de l'un sans avoir à la fois les autres présents à l'esprit. N'importe, rien de plus fréquent que cet usage, au point que notre critique semblera pédantisme à beaucoup de gens. Que survienne une disette ? Et vite une foule de plumes, de se mettre à discuter les remèdes et les mesures à prendre par le gouvernement et de transmettre au papier l'écrit de tel qui, pour la première fois, a tourné son esprit vers ces matières. S'agit-il de fonder et d'administrer des œuvres de bienfaisance ? Qui est-ce qui s'applique d'abord à rechercher les enseignements de l'économie, afin que la pieuse intention de charité, ne tourne pas, faute de savoir, à détriment pour ces misères que l'on a l'intention de

secourir et à danger pour la Société ? Et combien d'orateurs dans les parlements bégayent sur les douanes, les impôts, les balances commerciales, sans de tout cela avoir rien tâté ? Le pire est que tout ce monde, en se mettant à considérer la matière avec toute la conscience et la bonne disposition dont il est capable, se croit pour cela fondé à en raisonner, tandis qu'il est de vérité certaine que, sans les principes généraux de la science, c'est en vain qu'on essaie d'aboutir à une conclusion. Ce travers ne se rencontre pas, ou du moins il est plus rare, à propos des autres théories. Il ne m'arrive pas d'ouïr par exemple que des jurisconsultes aient la fantaisie de se mettre à écrire sur les fonctions du foie, ou les littérateurs sur les satellites de Jupiter. Mais du moment qu'il s'agit de questions qui concernent la richesse et la prospérité publique, chacun se croit compétent pour bien juger, et l'économie ne peut se préserver de l'attouchement impur de ses nombreux amants.

Une troisième raison de la lenteur de sa marche est dans la masse des préjugés, qui depuis des siècles ont pris racine, non-seulement chez le vulgaire, mais aussi chez les hommes instruits et sérieux, et s'opposent à ce que les saines doctrines se répandent. Ainsi, par exemple, la plupart confondent le numéraire avec la richesse, et le travail avec la rémunération, de sorte que le commerce qui facilite un tel écoulement hors de l'État, et les machines qui facilitent l'effort humain, sont à leurs yeux des causes d'appauvrissement et de misère. Il n'est pas rare d'entendre dire, par exemple, que la prodigalité suscite les industries ou que le trésor public est un louable instrument pour donner des subsides à une infinité de familles. Ces sophismes invétérés et invoqués sans examen, à chaque occasion, ont été les tyrans de l'opinion. Le simple mot d'*économie politique* engendra chez quelques gouvernements une folle terreur

comme propre à favoriser les utopies et les révolutions civiles, ils s'irritèrent et l'attaquèrent dans l'ombre ou bien ouvertement. Accordons que les préjugés, la présomption, les intérêts font obstacles au progrès de l'économie publique; mais concluons ensemble qu'il y a erreur ou exagération dans l'imputation de manque absolu de principes et d'incertitude des conclusions.

Et voici venir d'autres qui nient le prix et la dignité de la science, même en admettant qu'elle aurait été fondée sur des principes vrais et rigoureusement ordonnée dans toutes ses conclusions. Il leur paraît indigne d'un philosophe d'occuper son esprit de pareils sujets. C'est presque une renaissance de la haine qu'eurent les anciens, et du mépris qu'eurent les seigneurs, dans leur superbe oisiveté, pour les arts mécaniques réputés sordides. Tout ce qui regarde les intérêts matériels leur semble mesquin et à dédaigner : « Questions abjectes, disent-ils, que celles du manger et du boire; achat et vente, mots immondes. » Ces puérilités ne mériteraient nulle réponse, et néanmoins, en regardant bien on trouvera une certaine répugnance assez analogue, quoique moins marquée, chez beaucoup d'hommes et qui ne manquent pas de lumière. Elle les porte à confondre dans leur esprit la cupidité et la profusion auxquelles on s'abandonne trop fréquemment, avec les lois de la richesse; et ils ne savent pas reconnaître que la science n'est pas responsable des travers de l'homme. Mais la vanité ne prévaut pas à l'encontre de toutes les lois de la nature et des volontés de la providence, qui imposent le travail et la sueur du front comme conditions de la vie et de l'initiation à la civilisation. Et l'on sent en soi que toute culture de l'intellect présuppose la satisfaction des besoins matériels. Et de même que la misère éteint tout sentiment noble et généreux, et rapproche l'homme de la brute, une certaine ai-

sance renforce en lui le sentiment de dignité et d'indépendance. L'instinct populaire a constitué une hiérarchie de mérite entre les inventeurs de l'agriculture et ceux des arts qui répondent aux nécessités premières, et les inventeurs des lettres ou les législateurs des peuples. Nous voyons Cérès et Bacchus obtenir des autels et un culte; mais Cadmus et Minos ne furent honorés qu'en qualité de héros. Certes, dans tous les temps et chez tous les peuples, pour les législateurs, les rois, les hommes d'état, il est impossible que la pensée de la subsistance et de la prospérité publique, ait dans leur cœur cédé le pas à aucune autre, et ils ont parfaitement senti que la faim est mauvaise conseillère et qu'elle suscite des séditions. Et, d'un autre côté, l'histoire nous apprend qu'aucune nation n'est parvenue à la grandeur politique et à la splendeur des arts et des sciences avant de jouir d'un certain degré de prospérité intérieure. Il se peut dire aussi que dans l'état sauvage, l'homme est esclave de la matière, qu'il va s'affranchissant d'elle à mesure que progresse la civilisation, jusqu'à ce qu'enfin il la domine à son tour et lui impose des transformations. Et quel spectacle plus merveilleux que de voir les éléments faits les serviteurs de son intelligence; et que la nature ne lui oppose pas d'obstacle qu'il ne surmonte? Aux temps passés, le travailleur consumait sa vie dans des fatigues pénibles et presqu'intolérables, avec faible espérance de les voir récompensées; aujourd'hui, son intelligence fonctionne plus que ses bras, il surveille l'eau, le feu, l'électricité qui agissent pour lui et dont la puissance est bien autre. Il y a dans cette souveraineté de l'homme sur les forces cosmiques, quelque chose de grandement poétique et qui élève l'âme vers le créateur. Aussi, si l'œuvre de l'économie publique est sèche et d'apparence peu agréable, celui qui pénètre jusqu'à la *moëlle goute* la substance la plus

savoureuse, et admire la sagesse des lois qui régisse l'accroissement et la distribution de la richesse, et so vent, à l'insu de celui qui agit, et quelquefois même rebours de son expectative, tournent les succès par culiers au bien-être et à l'amélioration de tous.

Je dois venir à une troisième accusation, dont j'aur à traiter dans le cours de mon travail; aussi me born rai-je ici à quelques mots. Quelques esprits pensent q cette ferveur pour les études économiques n'a d'aut effet que de renforcer la tendance vers les int rêts, auxquels l'homme est par lui-même déjà tr enclin, et dans ce siècle plus que dans les précédent Elle suscite ainsi dans la masse générale des désirs des ambitions excessifs, qui, ne pouvant trouver sati faction, engendrent cette agitation inquiète qui est des caractères de l'époque où nous vivons et la princ pale cause des révolutions. — « Voyez, disent-ils, c bandes d'ouvriers mettre à chaque instant en péril tranquillité publique; voyez dans l'officine des écon mistes s'élaborer ces théories étranges qui voudraie refaire la société à partir de sa base. Tout en imagina pour l'avenir de riantes utopies d'une félicité impo sible, ils menacent dans le présent de détruire les fo tunes acquises et remplissent de terreur la socié civile. » — Aux porteurs de cette accusation, no accordons, si l'on veut, que parmi les appétits humai prévaut de nos jours celui des intérêts matériels. Ma prétendre que ce soit l'étude des lois de la riches qui ait engendré cette tendance, et poser un lien néce saire entre la science et les passions, c'est une assertic qu'au moindre examen on reconnaît dénuée de raiso Veut-on chercher les causes qui font que la cupidi est le vice le plus commun de notre époque (tand que dans d'autres prédominèrent la férocité, la d *bauche, la* superstition), on les trouvera facileme

pour peu qu'on étudie les événements et les doctrines philosophiques et politiques des trois derniers siècles. Il serait donc plus plausible de dire : que la tendance générale vers les intérêts matériels a stimulé nombre d'esprits à la recherche des principes qui règlent la production, la distribution et l'accumulation de la richesse, et que cette tendance est plutôt cause et non effet des études économiques. Mais j'entends quelqu'un dire qu'on peut abuser des connaissances économiques et en faire un instrument pour s'enrichir et se livrer à la dissipation. Il est certain que l'homme qui sait le plus peut le plus, et que chaque notion intellectuelle peut être un sujet, pour l'homme vicié, de mal faire, comme elle peut, plus souvent, être, pour l'homme honnête, un sujet de probité et de bienfaisance. Mais, à ce compte, il faudrait bannir du monde tout ce qui est science et art, et même tout simple exercice de l'intelligence. Laissons donc des rêves si noirs à ceux qui professent une philosophie si désespérée ; car la majorité des mécontents, tout en redoutant telle ou telle partie des connaissances et des découvertes, s'arrête au terme moyen et n'ose pas logiquement condamner ce qu'il y a de plus noble dans la nature humaine. On en peut tirer cette vérité importante : qu'au bon usage des connaissances acquises sont nécessaires certaines conditions de morale et de droit, dont nous aurons à traiter ailleurs. On en peut conclure encore qu'il existe une loi en vertu de laquelle seulement toutes les facultés humaines peuvent se développer avec rectitude et les institutions civiles concorder entre elles (1). Mais on ne doit jamais s'en prendre à la découverte de la vérité si l'homme use de son libre arbitre pour aller à l'encontre des lois divines, et si son vouloir déréglé fait abus des moyens

(1) L'analyse et la démonstration de cette loi de proportion qui, à mon avis, est le pivot de *toute l'économie*, se trouve au Livre IV.

que la civilisation lui fournit pour le bien. Et si quelques économistes ont donné à leur théorie favorite un siége plus élevé que celui qui lui appartient, en la mettant au-dessus de la morale et de la politique, il est encore facile de répondre : que les illusions et les erreurs des savants ne doivent pas être imputées à la science. On aurait à dire la même chose des utopies socialistes dans le cas où elles seraient émanées de l'esprit des économistes. Mais ici il en est autrement; je veux dire que les inventeurs de ces nouvelles formules de l'homme et de l'humanité n'ont jamais soulevé tant de haine que l'économie. D'eux et de leurs sectateurs est venue une quatrième objection, laquelle, si elle était fondée, serait, par aventure, plus terrible que les autres, c'est d'avoir engendré la misère. Ils accusent l'économie d'être fautrice des privilégiés, alliée de la classe riche, et de tendre sous couleur du bien public à opprimer la classe pauvre, à l'exploiter, et à river les chaînes de l'esclave et du serf de la glèbe. Ces imprécations avec lesquelles on flatte le peuple, ont trouvé auprès de lui un tel crédit que, dans la révolution française de 1848, un des premiers décrets du gouvernement fut d'abolir toutes les chaires d'économie publique. Rien de plus insensé, de plus confus, que cette accusation. La pauvreté est un fait constant de tous les siècles et de toutes les nations. Elle est la pierre d'attente de tous les maux dont l'humanité est travaillée, mais surtout des vices des hommes; elle se peut atténuer par la prévoyance et la charité, s'éteindre, probablement jamais. Et s'il reste beaucoup à faire pour la rédemption de la classe inférieure, si les maux moraux et physiques dont elle est tourmentée peuvent être grandement allégés, toutefois les panacées universelles pour supprimer d'un seul coup la misère, sont folies de visionnaires, ou secrets de charlatans. On *les retrouve* dans chaque siècle; mais après de vaines

et tristes expériences, le discrédit en a fait justice (1). Le souvenir s'en est conservé impérissable à cause de tant de larmes et de sang qu'elles ont coûté. Pour revenir à notre sujet, c'est une assertion purement gratuite que la misère va croissant chez les nations civilisées, à la manière des dunes du littoral de la Gascogne qui, de jour en jour, envahissent le sol et répandent peu à peu leurs ondes de sable sur les champs cultivés. Le contraire est plus conforme aux faits et plus rationnel: savoir que les classes infimes ont aujourd'hui moins à souffrir que par le passé. Et si dans certaines périodes pendant lesquelles s'accomplit une révolution dans l'ordre social, il y a nombre de tourments et de peines cuisantes, il ne faut pas confondre les accidents temporaires avec les effets permanents. Enfin, si les écrivains, dans leurs recherches, ont mis à découvert beaucoup de maux qui, jusqu'alors, sévissaient dans l'ombre, autre chose est de décrire un fait que de le créer. La connaissance du mal est le premier pas pour y remédier. C'est précisément là le but des recherches de l'économie, qui ne promet pas d'un ton arrogant des félicités impossibles, mais qui a grand souci d'adoucir, autant qu'il est donné aux arts utiles, les souffrances de l'humanité. Chose singulière et à noter, jusqu'ici les préceptes et les conseils de la science n'ont trouvé que bien rarement accès dans les cours des princes et dans les parlements du peuple; aussi peut-on dire que l'expérience ne commence que d'aujourd'hui et qu'elle est restreinte à quelques pays seulement, tandis qu'au contraire toutes les histoires sont pleines des maux dont on accuse l'économie. Mais, même encore, si l'on voulait tenir pour réels ces fâcheux résultats dont nous avons parlé,

(1) Voir Reybaud, *Études sur les Réformateurs*; Et Sudre, *Histoire du Communisme.*

cela ne diminuerait pas l'opportunité d'étudier les lois de la richesse, au moins pour arrêter leur développement ou trouver à les réparer. Si l'économie n'avait rapport à aucune des choses civiles, si elle était complétement indifférente à la pratique de la vie, on pourrait, peut-être, l'abandonner aux esprits spéculatifs comme un pur exercice de l'intellect, et pardonner aux hommes, qui se disent positifs, de n'en point faire cas; mais si vous accordez qu'elle exerce une grande influence sur la société, influence soit utile, soit nuisible, ou bien l'un ou l'autre selon les temps, il y a nécessité d'éclaircir le fait avec soin, afin de savoir ce qu'on doit suivre, ce qu'on doit éviter, pour l'avantage de la société civile.

Mais insister sur ce point serait superflu, après avoir montré la futilité des accusations portées contre l'économie, que l'on doit regarder comme la meilleure conseillère dans les affaires tant privées que publiques. Pour ceux surtout qui prennent part à l'administration de l'État, négliger ce genre d'études est une faute. En effet, un trésor commun étant nécessaire pour défendre la société, pour maintenir à chacun son propre droit; et ce trésor se composant des tributs des citoyens, il s'en suit pour le gouvernement le soin de lever des impôts et de les dépenser : deux fonctions très difficiles à bien remplir, et qui exigent le secours des connaissances économiques. Et pour se convaincre combien sont pernicieux les maux qui découlent de l'ignorance, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire de trois siècles à ce sujet, on y verra que les surcharges et la mauvaise répartition des impôts tarissent les sources elles-mêmes de l'industrie et de la prospérité. Je laisse de côté les autres interventions du gouvernement, dans lesquelles tant de fois au fléau d'une mauvaise administration se joint le titre d'injustice fla-

grante; et la remarque judicieuse de Senior : que la cupidité qui, chez les peuples barbares, s'exhale en rapines et en pillages, se transforme chez les nations civilisées, sous une apparence plus douce, en monopoles et en interdictions. Sous ce masque trompeur, on la reconnaît moins, elle éveille moins la haine ; souvent même elle réussit à prendre le manteau du bien public et à captiver les suffrages du vulgaire des aristocrates ou des démocrates. Ce qui fait que pour lui arracher son déguisement, dévoiler l'infamie et la chasser de la société, il est besoin de recherches scrupuleuses et de connaissances. Et, aussi bien qu'aux hommes d'État, cette étude se recommande à tous ceux qui s'occupent de matières qui ont trait à la richesse publique, tant par devoir que par talent, en théorie ou en pratique. C'est la seule manière d'éviter les inconvénients fâcheux que nous avons déplorés plus haut comme un des plus puissants obstacles aux progrès du bien public; je veux dire la présomption de traiter séparément telle ou telle question économique et de formuler un axiôme avant d'avoir embrassé la science dans toutes ses parties, ou au moins sans en avoir bien appris les principes fondamentaux : présomption beaucoup plus commune qu'on ne pourrait croire au premier abord, et qui trouve presque son excuse dans un assentiment universel. Prétendre qu'il suffit du sens commun et de l'expérience journalière pour être à même de juger de ces matières, serait une grande erreur. Qu'appelle-t-on le sens commun? La réunion de ces notions primaires, simples, spontanées, qui forment pour ainsi dire l'apanage intellectuel et moral de la nature humaine, avec les conséquences les plus ordinaires que tout esprit vulgaire sait en tirer, notions qui par leur évidence et leur universalité, sont à respecter comme inébranlables, pourvu qu'on ne veuille pas en exagérer le nombre

et la portée, parce qu'alors on ouvre passage à la multitude infinie d'erreurs et de préjugés vulgaires. C'est ce qui arriverait indubitablement, si l'on voulait trouver dans le sens commun les prémisses convenables pour raisonner sur un sujet aussi varié, multiforme et compliqué, que la richesse dans tous ses rapports. Demandez, s'il vous plaît, au pilote, à l'ingénieur, à l'architecte, s'il croit que le sens commun suffise pour manier le gouvernail d'un navire, jeter des ponts, construire des édifices; il est probable que pour réponse, vous obtiendrez de ses lèvres un dédaigneux sourire. Et néanmoins ce même homme s'estimera, probablement, un juge compétent en matière de gouvernement et de richesse, bien que complétement ignorant des arts de la politique et de l'économie. Ceci prouve que c'est dans ce qu'ils savent que les hommes reconnaissent le mieux la compétence du savoir. Et bien qu'en niant chez autrui ce qu'ils exigent pour l'art qui leur est propre, ils se montrent inconséquents, néanmoins, leur témoignage, bien interprété, est la confirmation universelle de la nécessité des études et des connaissances ordonnées en un système. Par les mêmes raisons, l'expérience commune n'est pas plus efficace. Car, laissant de côté que beaucoup de faits, et de faits d'importance peuvent ne pas se présenter à chacun, et que raisonner sur une série de donnés d'après une autre série, est fort illogique, il suffit, pour montrer l'inefficacité de l'expérience commune, de rappeler que bien observer et bien induire sont deux arts difficiles, pour lesquels ne suffit pas l'appréciation vulgaire, et qui exigent que la sagacité de jugement soit renforcée par l'exercice et la méditation. Et d'un autre côté sur quoi se fondent les sciences (je dis les expérimentales), si ce n'est sur l'observation attentive et sur l'expérience multiple, qui conduisent par des inductions logiques à des lois générales et constantes? D'où le di-

lemne se pose nettement entre l'expérience vulgaire, tronquée, incomplète, et une expérience attentive, sévère, répétée. Et aussi les prôneurs de la pratique, qui en se vantant d'être positifs, font étalage de l'horreur des spéculations et des théories, ont eux-mêmes une théorie mais entachée de précipitation et imparfaite, que, pour complaire à leur propre orgueil, ils prétendraient substituer aux théories élaborées et saines. Et à qui soulèverait en définitive l'objection : que les choses, dans le *concret*, ne se passent pas comme on a pu l'imaginer en *abstraction*, nous répondrons avec Galilée (1) que, lorsque cela arrive la faute en est à l'observateur qui n'a bien fait ses calculs ; mais que s'il s'est bien rendu compte de tout, les choses se rencontreront toujours dans une conformité entre la théorie et la pratique. D'où cette objection ne fait que consolider notre opinion, en montrant la nécessité que l'observation et l'examen des phénomènes s'accomplissent avec toute l'exactitude qu'on peut attendre de la perception humaine ; et qu'on ne prétende jamais, d'après des inductions restreintes ou légères, prononcer sur ce qu'il convient de suivre ou d'éviter.

---

(1) *Galileo-Galilei*. Dialogue sur le système du monde. Journée 2.

LIVRE SECOND

Sommaire

État présent de la théorie économique. En quoi elle est défectueuse. — Ce que les philosophes entendent par science et art. Difficulté d'en bien déterminer les limites. — L'Économie est à la fois science et art. — On montre par les définitions des écrivains comment une partie a toujours été confondue avec l'autre. Écrivains qui ont précédé Smith; Smith, écrivains à lui postérieurs, Say, Storch; économistes anglais, allemands, Sismondi. — Classification de Senior et de Pellegrino Rossi, exposition de la doctrine de ce dernier. — Rossi sépare trop la science de l'art, la richesse du contentement humain, l'Économie des sciences morales. — Comme il importe de bien saisir la distinction et l'union de toutes les parties dont on a parlé ci-dessus. — Critiques adressées par quelques-uns au nom Économie publique, en raison de son étymologie. — Les lois que l'Économie contemple sont physiologiques, non physiques. — Whately voudrait substituer au mot Économie celui de Catallatique ou science des échanges. L'Économie présuppose la société civile; mais l'échange n'est pas le fait unique, ni le premier fait élémentaire. — On examine l'opinion de ceux qui prennent l'industrie humaine et non la richesse comme sujet de l'Économie. — Si la consommation des richesses doit faire partie des recherches économiques. — On conclut en définissant l'Économie comme science et comme art. — Qu'est-ce que la richesse? le sens scientifique et le sens vulgaire de ce mot. — Qu'est-ce que la valeur? Connexion (*nesso*) de richesse et valeur. — Sens amphibologique de l'expression *valeur d'usage*. Danger de confondre l'utilité des choses avec la difficulté de les obtenir. — Analyse succincte des besoins et des désirs humains. — Différences dérivant du climat, de la race, du cours de la civilisation. Besoins factices. — Idée complexe de la valeur. Formule de la demande et de l'offre. — De l'utilité, premier élément de la valeur et de ce qu'il y a en elle d'absolu et de relatif. La civilisation tend à égaliser la demande à l'utilité vraie. — De la limitation, autre élément qui constitue la valeur et se manifeste par la difficulté d'obtenir l'objet. Deux causes : rareté de l'objet même et effort humain nécessaire pour l'effectuer. — Formule de Ricardo. La valeur est égale au coût de production. Conditions qu'il suppose : la libre concurrence, la multiplication indéfinie des produits. — Rectification proposée par

Carey. Coût de reproduction. — Importance de cette formule. — Considérations préliminaires sur la rente de la terre, ou la rente proprement dite. — Théorie de Ricardo. — Analogie entre la rente de la terre et celle de toute force naturelle limitée, de toute faculté et invention humaine. — Ricardo réfuté par Carey. Ce qu'il y a de vrai dans les idées de ces deux écrivains, historiquement et normalement. Quand et comment l'utilité du produit, due dans l'origine à la coopération de la nature, se transforme en valeur échangeable. — Examen de l'objection que la rente n'équivaut pas au profit des capitaux placés dans le sol. — Argument des socialistes et des communistes contre la rente. — Solution de la question donnée par Bastiat, avec l'hypothèse de la gratuité perpétuelle dans la coopération de la nature. Importance qu'il attribue à la liberté du commerce et aux colonies. — Du progrès résultant de la division du travail et de l'échange. — Du progrès résultant du voisinage mutuel du producteur et du consommateur et du concert des arts industriels et agricoles. — On conclut par montrer où gît l'erreur de Bastiat. — De la loi qui régit la rente. Réfutation de l'idée de Ricardo. Les progrès de la science et de la civilisation, en même temps qu'ils favorisent l'utilité de toutes les classes, tendent surtout à augmenter les salaires, raison faite de la population. — Théorie des succédanées. Comment la rareté extraordinaire de certains produits est tempérée par elle. — Question de la population. Théorie de Malthus. — Platon et Aristote avaient vu le nœud de la difficulté. — Solution historique et normale de la question. — Objections et Réponses. — Réfutation de Malthus, empruntée à Carey. Ce qu'elle a de vrai. — Tendances morales et civiles qui contrebalancent la tendance à l'excès de population. — Résumé des principes établis qui élucident les idées d'utilité et de valeur. Fondement de l'Économie.

Dans le livre précédent nous avons traité de l'histoire des événements et des opinions économiques jusqu'au siècle actuel, montré combien sont vides et erronnées les accusations portées contre l'économie, et confirmé son importance, tant dans les affaires publiques que privées. Maintenant nous avons à considérer son caractère et ses qualités, ses principes suprêmes, les limites qui la circonscrivent. Recherches par elles-mêmes de haute conséquence, outre qu'en considérant l'état présent de la science et en quoi elle est encore défectueuse, on voit que bien qu'une multitude de faits notables soient reconnus et décrits, et que beaucoup de lois générales

qui régissent le développement et la distribution de la richesse soient déterminées avec assentiment unanime, il reste néanmoins encore un large champ aux observations, et dans quelques parties, non secondaires, il y a désaccord et opposition entre les écrivains. Mais ce que je regarde comme la lacune principale de la science, c'est qu'elle n'a pas encore été définie d'une manière satisfaisante. Les économistes lui assignent un domaine de plus ou moins d'étendue, il en est peu qui se soient occupés de déterminer les points qui la distinguent des autres sciences et ce qu'elle a de commun avec elles. De là sont nés plusieurs inconvénients, surtout la confusion dans les principes fondamentaux et l'indétermination dans le vocabulaire élémentaire. Et, bien que ces inconvénients soient connus et déplorés par plusieurs écrivains, je ne vois pas que jusqu'ici quelqu'un se soit proposé d'y mettre une fin, ce qui dérive selon moi du manque de méthode philosophique : chacun voulant trouver, et, pour ainsi dire, tirer les définitions de la science des propres entrailles de celle-ci, tandis qu'au contraire, un principe de la plus haute importance en philosophie, est que la définition d'une science se doit chercher, non-seulement en elle-même, mais aussi dans ses rapports avec toutes les autres. Le but désiré ne se peut donc atteindre tant qu'on n'aura pas assigné la place de la science dans l'encyclopédie.

Et premièrement, on doit considérer en général que la science est une, comme l'univers qui est l'objet de sa contemplation. Mais une telle unité contenant le multiple et le divers, l'intelligence humaine s'arrête à ses parties et ne peut, à cause de sa faiblesse native et de sa misère, embrasser la totalité de la création. Cela n'avait point échappé aux philosophes de l'antiquité; nous voyons dans Platon, presque à chaque dialogue, que Socrate enseignait et adorait cette unité de ce qui *se peut*

voir comme le type de la vraie sagesse. En outre, comme étant né non-seulement pour contempler mais aussi et principalement pour agir, et l'action voulant des règles, il s'en suit une autre distinction, savoir : celle de la science et de l'art. Et remarquons comment les hommes, dès le principe, donnèrent attention à un petit nombre de faits et des plus vulgaires, que la nécessité ou le hasard plaçait devant eux, et les regardèrent dans le but de satifaire leurs désirs; d'où l'art a précédé la science. En donnant suite aux observations, il se produisait cet effet, que les appréciations s'étendaient à un nombre de faits de plus en plus grand, et se dépouillaient de ce qu'il y avait d'accidentel et de momentané; et, comme en outre la disposition innée de l'esprit est de remonter aux causes, l'homme pénétrait de plus en plus dans la connaissance, tant des qualités des corps que des lois qui les gouvernent. Cependant ces qualités et ces lois devenaient objet de méditation indépendant de tout rapport avec la pratique. Et ainsi de la contemplation, comme occasion pour agir, l'on passa à la contemplation comme but, savoir à la connaissance pure de la vérité, et se créa la science. On vit ensuite comment les vérités qui semblent les plus abstraites et les plus en dehors de l'action, trouvent une convenable application quelconque et comment leur réunion ordonnée facilite les nouvelles et utiles découvertes ; d'où la conclusion que la science doit précéder et être au-dessus de tous les arts. Mais comme l'une s'occupe des généralités et que l'autre a grande nécessité des particularités, il arriva souvent qu'en voulant faire usage des principes scientifiques on ne les rencontra pas toujours d'accord avec les faits ; et de là naquit la différence entre les esprits spéculatifs et les hommes qui s'intitulèrent praticiens. Mais, comme nous l'avons dit à la fin du livre précédent, si la science pouvait avoir la

raison de tous les faits et les rapporter tous à des lois générales, et que l'on ne commît jamais de bévue dans l'application, le dissentiment cesserait complétement.

Il est clair que par le mot *art* je n'entends pas l'acte, l'œuvre matérielle, mais la théorie de l'œuvre elle-même, d'où l'art aussi est une réunion de connaissances ordonnées et de préceptes. Tandis que la science a pour objet le vrai, ou (selon la définition platonicienne) contemple les idées et cherche le rapport des entités entre elles et les lois qui les régissent; l'art cependant s'occupe de la possibilité que nous avons de transformer les choses, cherche les moyens pour cette fin, et en tire les documents de ce qui est à faire ou à éviter pour les hommes. La première est spéculative, l'autre pratique; l'une contemple l'œuvre du Créateur, l'autre regarde l'œuvre de l'homme; celle-là embrasse tous les temps, celle-ci rien que l'avenir; la science existe d'elle-même et pour elle-même, l'art a besoin de recevoir de la science les principes pour en faire l'application. Ce sont choses qu'enseigne la philosophie, mais bien qu'elles nous paraissent claires, en raisonnant par abstraction, néanmoins, attendu la parenté très étroite de ces matières, quand nous descendons à déterminer les sciences particulières et les arts, nous trouvons difficile de définir où est la limite d'une science et d'une autre, où la science finit et où l'art commence. La difficulté cependant n'est pas égale partout, dans la cosmologie et dans les mathématiques elle se présente moindre. La géométrie aussi est évidemment une science tandis que la mécanique est un art. J'en dirai autant de la chimie pure et appliquée, comme le nom l'exprime; de la physiologie qui décrit les fonctions des organes humains et de la médecine qui cherche les remèdes à leurs altérations. Mais si nous venons à disserter de l'esprit, la distinction devient plus difficile. Prenons par exemple la logique et l'é-

tique : celle-là est appelée communément l'*art* de raisonner, celle-ci la *science* du bon; et néanmoins la logique a une partie toute scientifique, où elle observe les lois en vertu desquelles l'homme forme les jugements et les raisonnements. Que si, grâce à ces connaissances, elle peut le rendre habile à penser avec plus de justesse, et le mettre en garde contre les sophismes, lui fournir les règles de la méthode et de la critique, cette partie cependant ne peut être inférieure à l'encontre de l'autre purement contemplative et dénuée d'une finalité immédiate. De même l'étique, si elle participe au caractère de science quand elle trace les lois morales que l'ordre divin contient en lui et nous les manifeste impérativement, participe de l'art quand elle enseigne de quelle manière nous pouvons nous y conformer et la fin vers laquelle doivent se diriger la volonté ou le désir.

Maintenant qu'est-ce que l'économie? Elle aussi est à la fois une science et un art; avoir confondu ces deux branches ne fut pas une médiocre source d'erreur et de contradiction parmi ceux qui l'étudièrent. En effet, là où les uns se proposaient de trouver des faits et des lois constantes, d'autres demandaient des moyens d'accroître la richesse universelle; et ils ne savaient pas discerner que les recherches des deux objets ne pouvaient être pareilles pour la forme et la méthode. Je crois qu'il n'existe pas dans l'homme un instinct, une propension, une aptitude, pour lequel ou pour laquelle la nature n'offre, je dirai presque, toute préparée, la matière en proportion adaptée; il suffit que l'homme, par l'exercice de ses facultés intellectuelles et physiques, sache et veuille la détacher et l'extraire. Cette admirable correspondance est une des harmonies de la vie et de l'univers. Or, les opérations libres des hommes sur les choses, en tant qu'elles sont propres à satisfaire à leurs besoins, et les effets qui s'en suivent, constituent une série de

faits spéciaux importants nécessairement liés entre eux, ayant toutes les qualités qui sont nécessaires à un sujet rationnel. Jusqu'ici donc vous faites l'office de contemplateur, vous découvrez comment les richesses se produisent, se distribuent, s'échangent, se confondent, et vous en composez la science. Mais si après avoir remarqué ces lois, il vous plaît de descendre à l'examen d'un homme, d'une famille, d'une nation, placés dans certaines circonstances données et avec des desseins spéciaux, de voir comment les principes sont modifiés par les circonstances, de rechercher quelle chose peuvent les particuliers, quelles peuvent les corporations et les gouvernements pour seconder la production de la richesse, ou pour en rendre la distribution plus équitable, l'échange plus facile, la consommation mieux réglée, vous aurez l'art. Et que cela soit dit en généralité, comme pour tracer les premiers traits de la définition, sur laquelle nous reviendrons. Nous voulons ici que l'on remarque comment les écrivains économistes n'ont jamais suffisamment distingué ces deux parties et donné attention aux rapports qu'elles ont entre elles, ni à ce qu'elles ont en commun, ni à ce qu'elles ont de particulier et de différent. Pellegrino Rossi, lui-même, qui plus que personne a blâmé l'incertitude et l'ambiguité qui règnent encore dans les principes de l'économie et s'est efforcé de bien préciser les idées et les termes qui les désignent, n'a pas, selon notre opinion, atteint le but, comme nous essaierons plus loin de le pleinement démontrer.

Je ne dirai rien des écrivains anciens pour qui l'économie était « l'art de faire abonder dans les royaumes l'or et l'argent, » ou encore « l'art de vendre beaucoup et d'acheter peu. » Les Physiocrates pareillement la regardèrent plutôt comme art que comme science; et quelquefois l'identifièrent avec la politique. On voit évidemment qu'Antonio Genovesi dût en faire une science

particulière, lorsque, appelé en 1760 à la chaire de commerce et de mécanique, fondée par B. Interi (la première de ce genre en Europe), il élargissait le cadre à lui prescrit, et qu'il lui arriva de donner une démarcation de la nouvelle science avec le nom d'économie civile. Enfin Verri (antérieurement à Smith), dans ses *méditations* signale le faisceau des faits économiques comme suffisant pour constituer une science *sui generis* et s'exprime ainsi : « Les états pressentent de nouveaux rapports ; on calcule la richesse des royaumes pour apprécier leur degré de sécurité et de prospérité ; on regarde le commerce comme un objet public, et les finances comme une partie de la législation. La raison s'occupe d'élucider ces sujets dont on connaît généralement l'importance et l'influence qu'ils ont sur la félicité du genre humain : et il se crée une classe de connaissances qui prend le nom d'économie politique » (1). Adam Smith, dans le titre de son ouvrage « *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, » détermina en quelque sorte le thème de l'économie politique, mais ne songea pas à commencer par une définition. Dans l'introduction du quatrième livre, on lit : « L'économie politique regardée comme une branche de la science de l'homme d'état et du législateur a deux objets propres : rendre les citoyens habiles à se procurer des moyens abondants de subsistances, et fournir au gouvernement un revenu proportionné au service public ; en somme enrichir le peuple et le souverain » (2). D'où l'on voit que Smith, tout en comprenant l'économie comme science, la traitait surtout comme art. Et en réalité le but principal de son livre était de mettre à nu l'erreur

(1) Verri. *Méditations sur l'économie politique.* Préface de l'édition de Livourne, de 1772.

(2) Adam Smith. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations.*

et le mal de toutes les mesures que jusqu'alors les législateurs et les princes avaient mises en jeu, sous prétexte d'engraisser le trésor public et de protéger l'industrie nationale. Que si de telles considérations, rien que par nécessité, invitaient le philosophe écossais à rechercher les lois générales de la richesse, cette partie de son grand ouvrage sert comme de préambule et d'introduction à l'autre ; quoi qu'il en soit, l'auteur, après les deux premiers livres, semble se hâter de venir à son sujet principal. Jean-Baptiste Say a émis sa définition, et l'a placée aussi en tête de son livre, qu'il intitule : « Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses. » Ce qui montre l'intention de vouloir s'en tenir à la science pure; et par conséquent, selon nous, offrirait une lacune en négligeant de considérer l'économie en tant qu'elle se propose une fin sociale, c'est-à-dire, en tant qu'elle est un art. Cependant Say n'est pas plutôt entré en matière que déjà il s'étend en observations politiques, et que judicieusement il ajoute : « L'objet de l'économie politique semble avoir été restreint jusqu'ici à la connaissance des lois qui président à la formation, à la distribution et à la consommation des richesses. Cependant on peut voir, dans cet ouvrage même, que cette science tient à tout dans la société, et elle s'est trouvée embrasser le système social tout entier » (1).

Say tombe ici dans l'excès, quand non-seulement il passe de la science à l'art, quand non-seulement il fait observer les rapports qu'elle a avec les sciences morales et civiles, mais prétend les subordonner à l'économie et les renfermer en elle. Ce qu'on retrouve encore ailleurs, quand il l'appelle « la science des intérêts

(1) J.-B. Say. *Cours complet d'économie politique pratique.* — Considérations générales.

de la société, » définition encore plus large et en même temps plus confuse que jamais.

Le même excès peut se reprocher à Storch qui a dit: « L'économie est la science des lois naturelles qui déterminent la prospérité des nations. C'est-à-dire, leur richesse et leur civilisation (1). » En ajoutant le mot *naturelles* à celui de lois, l'auteur semble avoir voulu exclure tout ce qui appartient à l'art, intention confirmée par la comparaison qu'il fait de l'économie avec la physique. Mais outre qu'il a lui-même dépassé les limites qu'il s'est imposées, il suffit de remarquer que l'idée de civilisation comprend un champ beaucoup plus large que la richesse et la prospérité. Aussi, quand l'auteur, dans le second livre, entre dans des dissertations spéciales sur l'hygiène, la misère, l'instruction, l'esthétique, les mœurs, le culte, la sûreté intérieure et la défense nationale, il devient évident qu'il sort des limites de l'économie, ou en fait un tout avec les autres sciences. Les économistes allemands, si pour une partie ils sont trop peu appréciés et étudiés, peuvent néanmoins, pour l'autre partie, encourir justement le blâme d'avoir étendu à l'extrême les limites de leur sujet. En effet, vous trouvez souvent l'économie confondue dans le droit naturel, dans le droit public, dans la diplomatie. Le plus ordinairement ils donnent la plus grande part à la politique, à l'administration intérieure de l'État, et au règlement des finances, confondant de la sorte l'économie avec le faisceau des connaissances qu'on appelle *Camérales*, c'est-à-dire celles qui se rapportent aux chambres administratives. Et ces chambres sont une institution fort ancienne et enracinée en Allemagne, qui avait pour office de gérer les biens domaniaux, et de surveiller les dépenses publiques. En Angleterre, au

(1) Storch. Cours d'*Économie politique, ou Exposition des principes qui déterminent la prospérité des nations.* — Prolégomènes.

contraire, deux éminents écrivains entreprirent de traiter l'économie purement comme une science; ce qui leur réussit d'autant plus facilement, qu'ils n'en embrassèrent point tout l'ensemble, mais tournèrent leurs méditations sur des points particuliers : la population, les impôts, la rente, etc., etc. Le lecteur devine que je veux parler de Malthus et de Ricardo. Leur exemple ayant des imitateurs et ceux-ci s'appliquant à traiter le thème de la richesse dans un mode tout scientifique et abstrait, c'est-à-dire, dans ses lois universelles et constantes de la production et de la distribution, sans trop s'arrêter aux modifications que l'intervention publique apporte à l'ordre naturel, plusieurs écrivains se mirent à employer l'appellation d'école anglaise en manière de reproche contre cette méthode de procéder. Au premier rang de ces accusateurs, est Sismondi, esprit noble et généreux autant qu'il en fut jamais. Emu au spectacle des perturbations terribles et des misères accablantes que le changement de certains usages, et aussi le bouleversement rapide et comme improvisé que certaines industries amenaient avec elles, il parut douter si la marche de la société actuelle n'avait pas une direction funeste. Il douta, mais il n'osa conclure à la restauration du régime ancien, et son jugement droit et son âme affectueuse se trouvèrent souvent en lutte. Nous aurons ailleurs occasion d'en reparler, il nous suffira ici de citer sa définition : « Le bien-être physique de l'homme, en tant qu'il peut être l'œuvre du gouvernement, est l'objet de l'économie politique (1). » Il est pour lui évident que l'idée du bien-être a une portée beaucoup plus étendue que l'idée de richesse, et exige bien d'autres conditions étrangères : comme la salubrité des lieux, les habitudes de la vie, et aussi une cer-

(1) S. Sismondi. *Nouveaux principes de l'économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population.*

taine disposition de l'âme. En second lieu, rapporter tout à l'intervention gouvernementale conduit à retrancher la plus grande partie de l'économie, comme celle qui a trait à l'action libre de l'homme sur la matière, le travail spontané et les effets qui en résultent. On serait tenté de dire que Sismondi a rétrogradé jusqu'au thème des physiocrates en identifiant l'économie avec la politique. Dans la voie par lui ouverte, se jettèrent inconsidèrement plusieurs écrivains français; en forçant les opinions et passant d'un argument poussé à l'extrême à un autre encore plus exagéré, ils arrivèrent à des conséquences, pour lesquelles l'écrivain génevois avait une horreur prononcée.

Si je ne craignais de tomber dans une prolixité extrême, je pourrais continuer cette revue longtemps encore, car on peut dire qu'il y a autant de définitions de l'économie que d'écrivains qui en ont traité; je n'ai voulu citer que les plus célèbres. Je pourrais montrer, à l'exemple de quelques écrivains, surtout d'écrivains anglais, qui ont donné des traités généraux, comment ils assignèrent en vain ses limites à la science pure, tandis que la nature même du sujet les forçait peu après d'examiner les moyens de rendre l'industrie humaine plus productive, plus favorables les conditions pour l'accumulation des biens, plus équitables les modes de distribution. Je pourrais, de rencontre, toucher aux autres écrivains qui, en se proposant de trouver ces moyens, se sont vus forcés de remonter aux principes généraux; et, à d'autres enfin, qui ont signalé la différence de la science et de l'art, mais sans bien préciser les limites, entremêlant l'une avec l'autre, et souvent les confondant. La raison en est, je le répéterai, que les définitions ne peuvent naître uniquement de l'intérieur d'une science, mais plutôt de ses rapports avec les autres. En effet, l'essence et les rapports constituent

également l'objet. Néanmoins, je laisserais ce point trop en souffrance, si je ne parlais de Senior et de Rossi, qui dans l'opinion générale ont paru le mieux avoir précisé la définition dont il s'agit. Le premier donc a déclaré qu'on peut considérer l'économie sous les trois formes suivantes : 1° Comme science, et il établit les lois qui régissent la production et la distribution des richesses ; 2° Comme art, et il indique les institutions et les habitudes qui peuvent le mieux conduire à produire et à accumuler la richesse ; 3° Enfin, il y a un art qui, non-seulement, fait l'office ci-dessus, mais de plus recherche quels moyens de production, d'accumulation et de distribution sont les plus favorables à la prospérité commune. Plus loin, il ajoute que cette forme dernière est théorie fort sublime, mais dépassant la force d'un seul intellect, et trop vaste pour être traitée sous une seule rubrique. Mais puisque la richesse est reconnue apte à produire la prospérité humaine, est désirée et recherchée pour elle, elle devient par là sujet d'un art spécial ; et puis pour présumer cet art d'après les principes, l'on doit recourir à la science, qui seule peut les fournir (1). Les opinions de Rossi ont avec cet exposé une grande analogie, si bien qu'en répondant à ce dernier dans mes observations, je pourrai croire avoir répondu à Senior. Comme tous deux ont passé près de la vérité, mais à mon avis ne l'ont point touchée en plein, je crois convenable de m'étendre un peu sur la matière. Et cela me conduira à la définition que je regarde comme la plus conforme au vrai et me sera un préambule pour traiter des rapports de l'économie avec les autres sciences civiles.

Dans la seconde leçon de son cours (2), Rossi com-

(1) W. Nassau Senior. *Lectures sur l'économie politique.* — Londres 1852.

(2) Rossi. *Cours d'économie politique*, 1 vol. Voyez encore de

mence par reconnaître et déplorer, comme nous venons de le faire, que soient restés tout à fait indéterminés le sujet, le caractère et les limites de l'économie; que c'est un point prélimaire très important à bien établir, afin de connaître selon quelles règles nous devons procéder. Puis il ajoute que les nations, comme les individus, peuvent se considérer sous trois conditions distinctes, savoir : de richesse, de prospérité et de progrès moral. La richesse n'est pas la source absolue de la prospérité, ni la prospérité celle de la perfection. Ce n'est pas que ces choses soient incompatibles entre elles, elles se prêtent un secours mutuel; mais il n'y a pas un lien nécessaire comme de cause à effet. C'est pourquoi chacune des trois conditions peut être proposée aux hommes comme une fin spéciale à chercher séparément, à laquelle s'appliquent certains moyens, soit physiques, soit moraux et civils, en somme un art propre. Et ces arts diffèrent entre eux. Qui veut devenir riche, qui veut vivre heureux, qui veut s'exercer à la vertu, a besoin d'arguments spéciaux. Bref, du moment que nous tendons à une fin déterminée, nous sommes en plein champ de l'art. Mais l'art tire ses principes de la science; il est donc besoin de remonter à elle et de chercher à se mettre en possession de la vérité pour elle-même. En effet, la science n'a pas office de faire telle ou telle chose, mais de rechercher ce qui est. Mais existe-t-il vraiment une science économique? Et comment pouvons-nous en être assurés? Ici se présentent deux considérations : regarder si son objet est propre et distinct de tous les autres, et s'il est de telle importance qu'il puisse fournir la matière d'une science spéciale. Et à ces deux demandes Rossi répond par l'affirma-

fragments intitulés : *Introduction à l'histoire des études économiques*, et *De la Méthode en économie politique*, parmi les mélanges posthumes qui ont été publiés par ses fils.

tive, et prouve que c'est un sujet très digne d'étude qu l'homme considéré en tant qu'il agit sur la matièr pour se l'asservir et l'adapter à ses besoins; que de l naissent certaines lois particulières différentes de autres, constantes et propres à former une science. F il dit lois constantes parce que les faits observés n sont point accidentels et temporaires, mais bien univer sels et durables. D'une part, l'homme avec l'intelligenc et les facultés qui lui sont propres, de n'importe quell race, sous tout climat, à toute période de civilisation d'autre part, la matière brute et les forces de la natur l'une qui peut être soumise à transformation, les autre qui peuvent recevoir direction. Entre ces deux élément il y a pour intermédiaires les besoins et les désirs qu prenant naissance dans l'homme, trouvent leur sati faction dans les objets extérieurs. Telle est la scienc pure. Sur quoi il est évident qu'il n'y a point nécessit de recueillir une foule de données particulières, stati tiques et historiques, mais certainement quelques fai capitaux qui se présentent à nous quotidiennement se distinguent des autres, et toute la difficulté consist à les bien classer, établir les principes généraux, et en déduire les conséquences. En résumé, elle est, selo lui, plutôt une science de raisonnement que d'observa tion. Mais les principes de la science pure trouvent-i toujours une correspondance exacte dans la pratique Rossi répond que non, par la raison évidente que l science, en se préoccupant, comme nous l'avons di de la généralité, laisse de côté les circonstances ce pendant très importantes de temps, de lieu, de natio nalité, qui dans la vie commune jouent un très gran rôle. Et c'est seulement lorsqu'on passe à l'applicatio que l'on tient compte de ces éléments; de même qu la mécanique, lorsqu'elle veut mettre en action le *formules* mathématiques, doit ajouter le calcul des fro

tements. D'où il suit qu'il faut distingner deux ordres d'idées. *Premièrement*, l'économie rationnelle ou pure qui, se fondant par les faits plus généraux, cherche les lois de la richesse; et à laquelle d'autres sciences peuvent fournir des moyens et des résultats, mais sans devoir jamais s'identifier avec elle. En effet, le temps n'est point encore venu de former une synthèse de toutes les doctrines sociales; et même quand il serait venu, il n'apporterait pas la confusion dans les parties, mais laisserait à sa place chaque partie distincte. *Secondement*, l'économie appliquée, qui fournit les moyens vers un but, et tient compte de toutes les circonstances qui peuvent dans la pratique modifier les principes scientifiques, et spécialement des trois ci-dessus mentionnées, le temps, l'espace et la nationalité. Et la science et l'art ont une fin commune, la richesse; mais celle-là raisonne d'une manière, je dirais aujourd'hui, *humanitaire*, celle-ci d'une manière *nationale*. Finalement, remarquons que lorsque l'économie pure et celle appliquée sont parvenues à leurs dernières conclusions, elles ne sont pas pour cela d'un service immédiat et exclusif. Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que l'homme et la société n'eussent pas d'autre fin en dehors de la richesse. Mais nous avons dit qu'il existe d'autres buts et plus nobles; d'où suit la nécessité de concordance entre les préceptes de l'économie et ceux des autres sciences. Que fera donc le législateur et l'homme d'État? Il confrontera les préceptes de l'économie avec ceux de la morale et de la politique, en pèsera les conséquences; et donnant à chacune d'elles sa juste valeur, il tempèrera et modifiera les unes par les autres, selon la fin qu'il se propose personnellement d'obtenir. D'où l'on voit comment ceux qui accusent l'économie de certains effets crus et excessifs ne réfléchissent pas que les questions sociales ne peuvent se résoudre avec une seule théorie, et pour cela lui im-

putent une erreur qui ne lui appartient pas. Donc, il n suffit pas d'avoir distingué l'économie pure de l'écono mie appliquée, mais il faut encore distinguer les consi dérations économiques des considérations morales qui s trouvent dans chaque cas particulier, et qui, toujour présentes à la pensée, doivent concourir à une saine e mûre délibération.

Telle est la doctrine de Rossi, que j'ai essayé d'ana lyser de mon mieux. En émettant quelques objections je conserverai le respect que je dois à une aussi haut intelligence, car personne plus que moi ne se flatte d l'honorer, et j'ai conservé de son amitié un souveni bien doux.

Rossi a vu parfaitement la nécessité de distingue l'art de la science. Mais, à mon avis, il n'a pas con venablement déterminé les limites de l'une et d l'autre. Personne, certainement, ne niera, qu'à l science appartiennent ces faits qui se rencontrent e tout temps, en tout lieu, chez tous les peuples. Qu'o dise aussi que les circonstances particulières, tempo raires et accidentelles, spécialement, en tant qu'elle modifient les lois générales et les conduisent à des pre ceptes et règles pour l'action, appartiennent à l'art. Ma entre les deux, il y a une troisième série de faits rema quable et très abondante; de faits, dis-je, qui sans êtr universels et perpétuels, sont pourtant généraux et con stants, comprennent une partie notable du genre hu main et durent et se renouvellent avec un reflux régu lier, de manière qu'on peut fonder sur eux une ferm attente. Et une étude attentive de l'histoire montre qu'e outre des qualités communes à tous les hommes, il exist des différences essentielles dans les facultés et les mœur non-seulement des individus, mais aussi des nations, en raison de la race, du climat, des traditions. D'où il sui *que les* diverses nations ont un cours différent préordonne

par la Providence, une tâche spéciale à remplir, un type idéal qui se peut extraire. Et ce que je dis de la diversité des contrées du globe a plus de force pour la succession des temps. Le cours de la civilisation entraîne avec lui certaines formes propres d'association et certaines institutions spéciales, qui s'adaptent aux conditions de chaque période et qui, tout en durant plus ou moins longtemps, et produisant en outre des effets actifs dans l'avenir, ne peuvent en somme dépasser une limite. Telles sont, pour donner un exemple, les migrations des peuples, les colonies, et jusqu'à un point donné, l'appropriation du sol. Or, il me semble que la recherche des effets économiques de ces dispositions générales, de ces institutions et règlements civils, est le thême plutôt de la science que de l'art. Et de là j'affirme que les hommes ne doivent pas seulement se contempler dans une condition de vie, qu'elle soit universelle et normale (1) autant que l'on voudra, mais dans toutes ces conditions qui découlent nécessairement pour eux de la variété naturelle, ou se reproduisent à intervalles réguliers dans l'histoire. D'où il suit que la science ne peut se fonder seulement sur ses faits génériques et sur les similitudes, c'est-à-dire sur une idée la plus abstraite de l'homme, comme le prétend Rossi, mais bien sur une idée concrète, et par conséquent sur ses faits spéciaux et sur les différences aussi, quand celles-ci sont telles, qu'elles dérivent de l'essence de la nature humaine. Il me paraît donc que vouloir exclure de la recherche scientifique tout ce qui regarde le temps, le lieu, la nationalité, c'est la resserrer dans un cercle trop étroit. Et ne sont pas moins à négliger les effets qui proviennent du libre arbitre des

(1) Remarquons que les règles elles-mêmes de l'action humaine, si elles sont en partie absolues, en partie cependant se modifient successivement, selon un mode qui correspond aux époques diverses, de même que le droit historique se concilie avec le droit rationnel, comme nous le *verrons* au livre V.

hommes et de leur accord spontané entre eux dans un mode plus que dans un autre, lesquels effets donnent lieu à de nouveaux rapports et à des conséquences spéciales, et modifient le cours naturel et présumable des événements. De là la difficulté d'établir une distinction bien tranchée et déterminée entre la science et l'art; de là encore l'impossibilité de mesurer avec le compas du géomètre les choses civiles, parce que la science mathématique se préoccupe d'un petit nombre d'idées très abstraites et évidentes, la philosophie civile d'idées nombreuses, variées, complexes et fugitives. Néanmoins, pour indiquer un *criterium* propre à connaître si tel raisonnement appartient à la science ou à l'art, que votre esprit s'attache à ce caractère principal que nous avons signalé, savoir : s'il vous représente spécialement le vrai, ou s'il a une direction pratique ; s'il se compose de lois, ou d'ordres. Dans le premier cas, vous avez matière scientifique, dans le second, matière qui regarde l'art.

Je ne laisserai pas ce point sans parler, par mode de digression, d'une définition de l'économie que contient un numéro du bulletin de l'Académie des Sciences Morales, à Paris, parce qu'elle a trait au présent argument. La voici : « L'application des principes du droit public, quel il est et quel il se reconnaît, à une catégorie spéciale de faits, savoir aux échanges (1.) » Je ne justifierai pas cette définition, qui restreint le champ de la science, qui égalise et soumet presque l'universel et le normal à l'élément changeant et différentiel : elle tombe de la sorte dans l'excès contraire à celui de Rossi. J'affirmerai donc que le fait de cette définition, émise et soutenue sérieusement, accuse la défectuosité

(1) Si je ne me trompe, elle est émise par M. M. Chevalier. Dans son cours, il définit l'économie, prise en manière générale, la science des intérêts matériels.

des définitions précédentes et indique le besoin scientifique, par moi signalé, de regarder encore comme la mission de l'économie de se préoccuper de la différence des nations, et d'introduire dans la science la méthode historique (1). En outre, je crois que dans la saine appréciation de l'accord entre les faits universels et constants et ces faits particuliers qui se rapportent à la marche de civilisation des peuples, se trouve le véritable moyen d'éviter à la fois deux funestes écueils, savoir : les utopies, dont on voudrait faire une règle commune pour tous les temps et pour tous les lieux; et l'empirisme vulgaire, qui a horreur, s'écarte de tout idéal, de toute règle sur laquelle l'homme doive s'appuyer. Pareillement, je dis que l'oubli d'avoir donné aux faits différentiels leur véritable valeur a engendré d'un côté, le dédain porté à la science économique comme une abstraction, et, de l'autre, a fait méconnaître certains événements et certaines institutions qui, peut-être, méritaient d'être jugées avec plus d'indulgence, vu leur époque. Et là ont pris racine cette aversion et ce mépris que nous avons plusieurs fois déplorés entre les hommes de théorie et ceux qui s'intitulent praticiens, les deux camps s'accablant de doléances et de railleries tour à tour. En effet, les uns se préoccupant des généralités les plus vastes, les autres des particularités minimes, on va des deux côtés au-delà des faits intermédiaires qui lient les unes aux autres, et l'on s'étend à rebours, sans pouvoir jamais s'arrêter à une conciliation.

Mais, pour revenir aux opinions de Rossi, l'observation ci-dessus regarde les faits qui sont matière de économie; la suivante, à son tour, a rapport à son but. Les besoins se montrent là, dit-il, où la science n'a point

(1) Les économistes Allemands sont entrés dans cette voie, comme le verra au Livre V, où je traite cette question à part.

d'office à remplir, mais n'a qu'à contempler; et, par conséquent, l'art seul a une fin, et c'est la richesse. J'adhère à cela pleinement, pourvu qu'il soit entendu que la fin dont on parle est toute pratique, est celle que cherchent les hommes dans leurs opérations. Vouloir exclure de la science toute recherche des fins serait, à mon avis, une erreur. En effet, toute loi constante présupposant un ordre, et l'ordre étant une série d'intermédiaires, quelle que soit la nature des entités que vous contemplez, vous êtes induit à donner attention à la pensée finale pour laquelle ils sont ainsi ordonnés. Et l'on voit, de fait, que l'entendement humain ne se contente pas de connaître ce que sont les choses, mais s'efforce de découvrir d'où elles viennent et où elles sont dirigées, recherches ardues où l'esprit doit apporter une réserve rare, mais que nous ne pouvons supprimer. Et, de même qu'elles sont nécessaires dans une profonde et vaste philosophie, elles s'éclairent aussi réciproquement. On ne peut donc exclure de la science une considération de finalité, tant à l'égard de l'homme qu'à l'égard de la société civile; mais finalité spéculative et différente d'une fin pratique et des préceptes que l'art suggère pour l'obtenir. Je veux croire que c'est uniquement à cela que Rossi fait allusion dans ce passage. Une autre observation notable a trait à la fin propre que l'illustre économiste assigne à l'art, laquelle est, selon lui, la richesse, sans égard au contentement de l'homme. Ceci me semble plutôt un effort subtil d'abstraction, qu'une division naturelle. En effet, entre la richesse et la satisfaction de nos besoins, le rapport est tellement intime, qu'on ne saurait bien fixer sa pensée sur l'une sans que l'autre se présente spontanément à l'esprit. Il est vrai que la prospérité et, comme on dit, le bien-être matériel, ne peut se rapporter à la seule richesse comme cause, et Rossi insiste en

démontrant que l'hygiène, la morale et les lois y coopèrent sensiblement. Cependant, la seule déduction à tirer est que la richesse n'est pas le seul moyen de contentement des hommes, ce que j'accorde. Mais ce moyen, s'il n'est pas le seul, est un des plus efficaces, et c'est uniquement de cette efficacité qu'il tire tout son prix. Les hommes ne s'appliqueraient pas tellement à l'acquisition des richesses si elles n'avaient pas le pouvoir de leur apporter jouissance et plaisir. Le mythe si antique de l'avare Midas est le symbole de la soif de l'or, et du regret de le posséder quand il se trouve impuissant à satisfaire les désirs humains. Il ne suffit pas de dire, comme notre écrivain, que la richesse et la prospérité ne sont point incompatibles; il faut ajouter que l'une sans l'autre perdrait toute son importance. En vain donc on voudrait séparer complétement les deux idées : que si, pour mieux fixer l'attention et faciliter la classification, on pose la richesse comme fin, elle est toutefois, comme fin, la plus proche et subordonnée au contentement de l'homme. Ceci ne doit jamais s'oublier; l'avoir laissé parfois à l'écart, fut une cause non légère d'erreur et de méprise réciproque.

Mais j'ai à faire à ces doctrines une autre objection encore plus importante, je dirai presque essentielle. Elle regarde les rapports de l'économie avec les sciences de la même famille. De même que Rossi avait séparé souverainement la science de l'art, et l'art de la fin, il sépare trop aussi l'économie des sciences morales. Disons que la science est une, comme la vérité qu'elle contemple; mais que celle-ci apparaissant sous plusieurs faces, l'autre pareillement se divise en autant de rameaux particuliers qu'il y a de parties de l'universalité que l'esprit humain perçoit distinctement. Mais premièrement, une telle division ne peut et ne doit scinder les liens qu'elles ont entre *elles. En second* lieu, comme

les entités ne sont pas égales en qualité et en rang, mais sont disposées dans un ordre hiérarchique, il en est de même dans les sciences qui leur correspondent. Il y a prééminence des unes, les autres sont au-dessous; on peut se figurer l'encyclopédie, d'après la comparaison de Rossi lui-même, sous la forme d'une pyramide. Il s'en suit que toutes les sciences, excepté la science première qui en constitue le sommet, reçoivent des principes déjà établis de celles qui sont supérieures, principes dont elles ne peuvent se passer, sous peine de ne se rattacher à rien. Pour quitter la métaphore, vouloir traiter chaque science séparément, comme si elle était unique et autonome, c'est la méconnaître, lui enlever de la clarté, de la précision et de l'efficacité. Ces réflexions s'appliquent aux autres sciences et aussi à l'économie publique. Notez de grâce que le sujet de cette science est l'homme, que celui-ci n'a pas seulement des besoins qui se satisfont avec la richesse, et que son caractère essentiel n'est pas celui de trafiquer; mais qu'il est aussi un être soumis aux règles du devoir, lié juridiquement avec ses semblables, qui aspire à la vertu, au beau, au divin. Partant, j'estime que procéder dans les études économiques par prendre une idée de l'homme, abstraction faite de ses instincts et de ses facultés les plus nobles, c'est faire une mauvaise épreuve et l'on arrivera à des conclusions tronquées et imparfaites. Et tranchons le mot, Aristote (1), dans sa politique, comprend le butin parmi les moyens légitimes d'acquérir. Pindare, en parlant d'Hercule qui dérobe le bétail de Géryon (2), dit qu'il en était devenu possesseur par la force et par conséquent à bon droit. Thucydide nous enseigne que de son temps le butin n'était pas regardé comme déshonorable. Et le même

(1) Aristote. *Politique*, lib. I, ch. 3.
(2) Idem. Cap. 5.

Aristote, peu après la citation dernière, ajoute : « L'art de la guerre est un moyen naturel d'acquérir, parce que la chasse participe des moyens d'acquérir, et la guerre est une chasse à des hommes nés pour obéir et qui refusent de se soumettre (1). » Or, je demande aux économistes, pourquoi ne placez-vous pas parmi les moyens d'acquérir, le butin et la guerre, comme au temps d'Aristote ? Et pour venir à un cas plus ordinaire, admettons comme vrai ce que quelques-uns ont prétendu (et qui nous semble bien loin d'être démontré), que dans quelques pays et dans certains genres d'industrie, le travail des esclaves soit plus efficace à produire la richesse que le travail de l'homme libre, qu'en conclure ? Donnerez-vous par hasard à l'esclavage la valeur d'un principe économique ? Et néanmoins, en logique rigoureuse, à supposer que l'économie soit considérée comme tout à fait autonome, vous ne pourrez vous refuser à prononcer la dure sentence. — Soit, répondront les contradicteurs ; mais ce principe n'arrivera jamais à l'application, et cela en vertu de nos mêmes distinctions, puisque nous avons clairement signifié qu'avant d'appliquer aucun précepte économique, le souverain, ou l'homme d'état, ajoutons aussi le simple citoyen, doivent consulter les préceptes de la morale et de la politique, afin de les tempérer et modifier ensemble. — Mais (Dieu leur fasse paix !) je ne puis voir comment ils pourront s'accorder dans l'application de telles choses qui, dans la théorie, sont incompatibles. Mieux vaut dire que les écrivains économistes, même à leur insçu, sont forcés de présupposer des données morales antérieures et supérieures à leur science, dont ils se servent comme de règle et qu'ils ne se hasardent pas à outrepasser tout spéculatif et abstrait que soit le sujet de leurs

(1) Arist. *Politique*, Lib. *I*, *Chap. 5.*

recherches. Rossi lui-même en donne un exemple lorsqu'il dit : « On pose qu'assujettir les enfants à un travail de seize heures soit un moyen de richesse nationale, voici intervenir la morale et la politique qui apportent leurs raisons et montrent que le principe économique ne doit point recevoir d'application, parce qu'il va à l'encontre de choses qui passent avant lui. » — Mais je le demande, quel est le traité d'économie qui oserait énumérer parmi ses préceptes, l'assujettissement des enfants à des fatigues excessives? Et néanmoins, selon Rossi, l'écrivain devrait constater cette maxime, laissant ensuite aux hommes d'État à l'écarter ; mais la vérité est qu'ils n'ont point à y songer, attendu que les principes de morale, même involontairement, dominent en quelque sorte le raisonnement sur le sujet. Que si cela apparaît manifeste dans la science, ce l'est encore bien plus dans l'art, où prendre l'économie séparément, nous conduirait au pur droit (*summum jus*), ou aux prétentions les plus extrêmes et funestes. J'ajouterai encore à ces réflexions, que certains préceptes économiques ont leur fondement en dehors de la science. Ainsi la société est toujours présupposée organisée en formes régulières, avec une répartition d'offices et un gouvernement qui protège en toute façon les droits des individus. Pareillement tout ce qui se réfère à la rente de la terre emprunte au droit naturel la justification de la propriété. Finalement, le grand problème de la dépendance entre l'intérêt privé et le bien public, entre le droit individuel et le droit social, ne peut se résoudre avec la pure science de la richesse. Et de cela nous traiterons ailleurs tout au long. Pour le moment, ce que nous venons de dire suffit pour montrer que l'économie ne peut se traiter convenablement que dans sa place convenable, et avec les rapports nécessaires qu'elle a avec les sciences morales. En effet, l'utilité véritable ne peut s'obtenir sans la mé-

diation de la justice et de l'équité; et c'est le cas d'appliquer l'adage antique : *Bonum ex integrâ causâ, malum autem ex quocumque defectu.*

A tout ceci on peut faire une objection, et Rossi lui-même l'a signalée. Si la science contemple la vérité sans s'occuper de ses propres effets, si le mal moral est aussi une vérité, si l'homme trouve parfois opposition et contraste entre l'utile et le bien, comment pouvez-vous négliger les faits de ce genre ? Pourquoi dissimuler une partie de la réalité qui est l'objet propre de la contemplation ? De la sorte, pour conserver plus étroits les rapports entre les diverses sciences, la science économique sera tronquée et imparfaite. Objection grave, en effet, mais qui n'est pas sans réponse. En premier lieu, j'estime que dans l'ordre universel et dans la nature humaine elle-même, les concordances sont en nombre beaucoup plus grand que les contradictions. Et, bien souvent, le contraste de l'utile et du bien n'est qu'apparent, mais voile une union plus mystérieuse et essentielle. S'il m'était permis d'user d'une locution empruntée à la philosophie allemande, le conflit n'est, le plus souvent, qu'un *moment historique,* qui se résout et engendre l'accord. Donc, plus nos recherches seront vastes et profondes, c'est-à-dire plus nous chercherons l'utile, non superficiel et fugitif, mais solide et de durée, non d'une nation et d'une période, mais de toute l'humanité, et mieux s'évanouiront ces anomalies qui nous troublent : comme dans la théorie des probabilités, plus est grande la somme des nombres soumis au calcul, plus diminuent les différences et les oscillations. Néanmoins, il existe véritablement quelques contradictions inexplicables de l'esprit humain, et elles se rattachent à la terrible question de l'existence du mal sur la terre; et, ainsi, l'opposition entre l'utile et l'honnête peut avoir lieu chez les *hommes. Or, loin de nier* que la science

puisse et doive étudier de tels faits, j'accorde pleinement qu'elle le fasse; en effet, tout ce qui existe lui appartient comme son objet. Mais, tandis que l'économie, isolée des autres sciences, courrait risque de donner à ces mêmes faits plus de valeur qu'ils n'en ont, ou de les mal interpréter, ou, enfin, d'en déduire des conseils et des règles d'agir; unie, au contraire, avec elles, de la manière que nous imaginons, elle les juge comme perturbations que l'art ne peut recueillir, ni présenter aux hommes, sinon pour les éviter et les amender. De même que l'astronome, dans la déviation des planètes de leurs orbites, voit un fait digne d'étude, mais n'en sait pas moins que ces déviations n'altèrent pas l'invariabilité des grands axes, l'économiste, tout en observant que, dans un cas donné, la richesse peut être acquise par des moyens déshonnêtes, n'en tire pas une loi générale, mais est induit à examiner plus attentivement si aux richesses acquises ainsi répond un contentement véritable, et, de plus, si elles ne renferment pas en elles-mêmes les germes de leur propre destruction dans l'avenir. Et le fait tiré au clair, il n'en déduit pas pour cela une règle des actions des hommes, parce qu'il sait *a priori* que, lors même qu'une contradiction de ce genre resterait inconciliable, l'utile doit céder à l'honnête et l'économie à la morale. En effet, répétons encore que l'homme est un, et qu'en lui se trouve le désir de la richesse et des biens qu'elle procure, et, ensemble, le sentiment de la justice et des obligations qu'elle nous impose. Et, à l'unité subjective de notre esprit, doit correspondre l'unité synthétique de la science. Mais tout ceci se verra plus loin traité à part. Je veux seulement ici avertir qu'on ne doit pas, des choses susdites, induire que je veuille identifier et conjoindre plusieurs sciences en une seule. J'estime, en effet, que l'économie a sa propre et vaste sphère d'observations, qui en fait une

science distincte de toute autre science. Mais, de même que lier deux choses n'implique pas confusion entre elles, les distinguer n'implique pas non plus isolement l'une de l'autre. La différence, toutefois, entre mon opinion et celle de Rossi, consiste en ceci : qu'il veut la science créée pure et l'art, tous deux ayant leur existence propre, détachés de tous leurs rapports, comme la mathématique et la mécanique; et ce n'est que lorsqu'il s'agit de l'application des conclusions qu'il appelle au conseil la morale et la politique. Moi, au contraire, je soutiens que les principes fondamentaux de la morale et du droit circonscrivent l'économie dans ses limites rationnelles, et, au besoin, lui fournissent certains axiômes sans lesquels elle ne pourrait bien concevoir toutes ses lois, ni résoudre tous ses problèmes. De la sorte, on évitera pour jamais cette absurdité : qu'un principe reconnu vrai et utile dans la théorie soit écarté comme faux et injuste dans la pratique. En effet, la circonstance peut bien exiger que l'on use de certains tempéraments ou que l'on procède lentement par degrés; mais qu'on agisse à l'encontre des résultats de la science et qu'on les annihile, jamais.

Cependant, voici le moment de rassembler tous les fils du long discours. Nous sommes d'accord avec Rossi, dans le dire : que l'économie publique est une science propre, distincte, qui traite de la richesse. Les appellations de *Cripologues*, *Crématistes, Divitiaires* et d'autres noms encore plus étranges, donnés à ceux qui la cultivent, n'empêcheront pas que la formation et la répartition de la richesse ne soit un sujet *sui generis* qui mérite qu'on l'étudie et qui donne naissance à un ordre particulier de notions, parce qu'il se fonde sur certains faits déterminés, tant de l'homme que de la nature. Nous sommes d'accord avec Rossi sur la distinction entre la science et l'art, entre la fin spéciale de cet art et la fin

radicale de la société, entre l'économie et les autres sciences humaines et civiles. Mais, dans toutes ces distinctions, Rossi, ce nous semble, s'écarte du juste et sépare trop la science de l'art, la richesse du contentement, l'économie de la morale. Selon nous, la science de la richesse ne se contente pas de contempler l'homme dans l'abstrait et de raisonner d'après un très petit nombre de données communes à toute l'espèce, mais elle veut l'étudier dans le *concret* avec les analogies et les différences qui dérivent de sa nature. Là où finit la science et où l'art commence on ne pourra tirer une ligne précise; mais si les effluves (qu'on me passe l'expression) échappent à notre perception, on peut en masse saisir la différence, en posant que l'art a une fin pratique, tandis que la science contemple la vérité spéculativement, et que, par conséquent, certains faits et spécialement ceux qui constituent l'opportunité, sont plus propres au premier qu'à la seconde. La richesse est l'objet le plus contigu tant de la science que de l'art; mais comme cet objet, en lui-même, n'aurait pas raison de fin, et est désiré seulement comme un moyen de contentement humain, une telle considération doit toujours être présente à l'esprit de l'économiste, pour qu'il ne lui arrive pas parfois de se préoccuper du moyen au détriment de la fin. Finalement, l'économie n'est pas isolée des autres sciences civiles, on essaierait en vain d'en traiter indépendamment des considérations du droit et de la philosophie. Les sciences qui, dans l'encyclopédie, sont au-dessus, circonscrivent sa sphère et au besoin lui fournissent des principes qu'implicitement ou implicitement elle doit leur emprunter, faute desquels elle serait impuissante à répondre à certaines questions qui sont capitales, et n'aurait pas de *criterium* certain pour ne pas s'égarer. En somme, l'économie publique regarde l'activité humaine sous l'empire de la justice, et,

par conséquent, est circonscrite par la morale, comme le droit est limité par le devoir, comme le licite est déterminé par les lois. Que si ces théories sont d'accord dans la spéculation, leur harmonie dans l'art en découlera spontanément et facilement, et science et art se donneront la main à l'avantage de l'humanité. Et seront évités également les extrêmes vicieux : ou de trouver dans la nature même de l'homme répugnance à l'application des principes scientifiques, et, ainsi, d'exciter dans les âmes des désirs insatiables; ou de verser ce doute décourageant que la diffusion de l'élément économique dans la société n'apporte la décadence et la ruine de tout ce qu'il y a en nous de plus noble, de généreux et de sublime.

Pour compléter la définition de l'économie, il ne me reste plus qu'à examiner quelques observations émanées d'hommes sagaces. Et, premièrement, il se trouve que le nom lui-même *économie* répond mal à l'idée. Dérivé de οἶκος et de νομος, son vrai sens est règle de la maison. Et, en accordant que l'adjectif *publique* ou *politique* (de πολις, cité) lui donne plus d'extension, néanmoins, pris dans le sens le plus large, il ne ferait qu'indiquer la règle et l'administration de la cité et du trésor public, et non la science dans son ensemble. Cette dénomination impropre a semblé à quelques-uns devoir jeter de la confusion dans les études. Et, certes, ils n'ont pas tort; mais quand une expression a été accueillie et se trouve dans la bouche de tout le monde, il vaut mieux s'en accommoder, en en précisant le sens, que de se mettre en quête de mots nouveaux et étrangers qui recevraient mauvais accueil. Le même inconvénient se rencontre dans plusieurs autres sciences, dont les noms, créés alors qu'elles étaient à peine ébauchées, rendent mal l'idée du sujet et de leurs limites. Ainsi, la physique et la physiologie n'embrassent pas

la nature entière, comme leur nom a la prétention de l'exprimer, mais seulement une petite partie d'elle. La chimie n'est pas relative aux sucs comme l'indique l'étymologie grecque, ou un petit trésor de secrets comme l'indique l'étymologie arabe, mais la théorie de la composition et de la décomposition des corps. La géologie ne traite pas de la terre en général, mais de sa structure intérieure et des révolutions que cette structure a subies. Ces sciences, tout en changeant de caractère et de nature, ont conservé le premier nom qu'elles reçurent à leur point de départ; je pense qu'il en doit être ainsi pour le nom de l'économie publique. Il a reçu droit de bourgeoisie; il se s'agit plus de rechercher son origine, mais plutôt d'en bien définir le sens.

En procédant dans ces définitions, quelques-uns veulent que se manifeste clairement, et je dirai sur le seuil : que le thème de l'économie est tout psycologique et anthropologique, et non physique, c'est-à-dire que les lois dont elle traite ne concernent pas les œuvres manuelles et instrumentales qui produisent la richesse, mais bien l'action de l'intelligence et de la volonté humaine. Que si l'intelligence et la volonté pour agir ont besoin d'organes et d'instruments, d'où il suit que l'adresse corporelle et tous les progrès de la mécanique servent au dessein de l'économie et s'énumèrent parmi ses avantages, c'est uniquement en tant qu'ils rendent l'action extrinsèque de l'homme plus rapide et plus efficace, laquelle chose est commune aux autres sciences morales. Mais il n'en est pas pour cela moins vrai qu'à l'intellect, dans leur origine, appartiennent les phénomènes qui sont matière de la science et de l'art. En effet, comme nous l'avons déjà dit, science et art reçoivent l'impulsion de besoins et de désirs, et trouvent leur but dans le contentement. Et tous les termes techniques, comme *valeur*, *demande*, *offre*, vous expriment

des conceptions de l'intellect, ou si elles vous représentent des choses matérielles, comme *salaire*, *intérêt*, *rente*, c'est toujours dans leur rapport avec l'esprit humain. Dans les faits relatifs à la production et à la distribution de la richesse, nous avons donc comme données constantes les lois de la physique, de la mécanique, de l'hydraulique, de la botanique, non qu'il s'agisse de rechercher pourquoi la semence jetée dans le sol germe et fructifie, ni comment les forces de la nature s'adaptent à notre service, et comment par dès procédés artificiels nous pouvons les accoupler ou les isoler. Les éléments que nous étudions sont intellectuels, bien que les effets qui en résultent soient matériels. Reste seulement à voir s'il importe, comme on l'a proposé, d'insérer dans la définition même de l'économie cette considération. Ce qui se pourrait faire ou en ajoutant l'attribut *physiologiques* au substantif *lois* de la richesse; ou en ajoutant une clause relative à ces lois, savoir : *en tant qu'elles dépendent de l'esprit humain* (1), et ce qui pourra sembler superflu à d'autres qui pensent que la chose est évidente à la première vue et pour cela sous-entendue. On pourrait citer d'autres exemples, entre autres l'esthétique, où l'homme pareillement a toujours à faire aux objets extérieurs et aux lois physiques, mais non en elles-mêmes, mais bien dans leur rapport avec la faculté de sentir et avec l'idée du beau et du sublime. Et pourtant personne ne s'avise de déclarer que la théorie des beaux-arts n'est pas une science physique mais physicologique et morale, chacun tenant la chose comme indubitable, sans qu'il soit besoin de commentaires. Quant à notre cas, la vérité de l'idée établie,

John Stuart Mill. Essai sur *Quelques questions non résolues d'économie politique*. Essai 5. — Voir aussi Senior dans l'ouvrage cité plus haut. Lecture 2.

nous laissons à d'autres à juger s'il convient ou non de faire à la définition elle-même une addition spéciale.

Whately remarquait que l'échange est une condition générale des faits économiques, ce qui le conduisait à préférer au mot économie celui de *catallatique* (1). En effet, dit-il, l'homme, défini selon la science économique, est *un animal qui échange*. Le fait qu'aucun autre animal (bien que parfois se montre chez eux quelque intention qui en approche) ne donne à supposer qu'il comprenne ce que c'est que l'échange, ou troquer un objet contre un autre (2). A quoi s'ajoute cette considération, que les choses ne tombent dans le domaine de l'économie que par la seule raison qu'elles sont échangeables, et non les choses seules mais les actes humains. Ainsi les connaissances scientifiques, l'œuvre de bienfaisance, le talent artistique (que dans le vocabulaire commun on qualifie d'ordinaire produits matériels), ne peuvent entrer dans le cadre de notre science, sinon en tant qu'on en tire parti comme richesse, c'est-à-dire que l'utilité engendrée par eux, le service rendu, soit recherché par autrui au prix d'autres avantages, en outre de l'estime

(1) De καταλλαγη, permutation, échange. *Whately*. Introduction aux lectures sur l'économie politique.

(2) Franklin définit l'homme comme *animal fabricateur d'instruments*. Et il avait raison, parce que nul animal, excepté l'homme, n'invente et n'emploie les instruments qui ajoutent tellement à sa puissance, depuis la houe jusqu'au télescope. Mais ces définitions, comme beaucoup d'autres, sont évidemment partielles. L'homme, dit Aristote, est un animal raisonnable, parce que lui seul a faculté de raisonner; et ailleurs il l'appelle un animal politique, parce qu'il naît pour l'état social. L'homme est un animal parlant, ont dit d'autres, parce qu'il a seul le don de la parole. L'homme est un animal perfectible, parce que seul il atteint une véritable perfection; l'homme est un animal religieux, parce qu'il est seul à connaître et adorer Dieu. Et beaucoup d'autres noms encore. Ce sont autant de modes d'envisager la différence qui existe entre l'animal et l'homme, par laquelle il serait digne que dans l'histoire naturelle on en fasse un règne à part.

a reconnaissance. L'homme qui vivrait solitaire, ıettant qu'il ait des aliments et des denrées en ınce, ne pourrait s'appeler riche, qu'alors que ılté virtuellement renfermée dans toutes ces d'être échangeables, viendrait à être mise en par le contact d'autres habitants. Dans ces obser- ı de l'illustre Anglais, je trouve beaucoup de t je partage son opinion, qu'au développement ichesse est présupposée, comme condition néces- ıne organisation civile, et que dans la société le ɔnomique fondamental est l'échange. Mais, par tifs donnés plus haut, je ne voudrais pas intro- de nouvelles expressions, comme celle de *catal-* . J'estime plus plausible de réserver la susdite ıtion pour la définition de la richesse. En effet, ımie serait à peine définie que surgirait la seconde ın : — Qu'est-ce que la richesse? — A laquelle on it répondre : — L'ensemble des choses utiles et tables. — Je sais bien que beaucoup veulent ɜ la signification et appellent richesse toutes les , en tant qu'elles soient utiles à l'homme. Mais ıtre précisément dans l'observation de Whately : 'y a que la partie échangeable des choses utiles ısse former matière de la science économique. nutile de dire, comme l'a fait Rossi, que si les utiles abondaient à l'infini, et que chacun pos- ɔout ce qu'il pût désirer, tout échange devien- ınpossible, bien que la richesse fût à l'infini. ement, en pareil cas, tout échange deviendrait ible, mais existerait-il alors une science et un art ıique? Le jour où tous les besoins humains trou- ıt satisfaction immédiate et entière, sans difficulté limite, quels phénomènes et quelles lois de pro- ı, de répartition, d'accumulation, aurions-nous étudier? Allons plus loin. La lumière des astres

qui nous éclaire, l'air que nous respirons, l'eau même là où elle coule en abondance, sont-ils dans le sens ordinaire jugés être des richesses? Non certainement. Mais supposons que la salubrité et la plaisance d'un lieu attire des étrangers pour y demeurer; supposons que cette eau peut se transporter dans d'autres lieux qui en manquent; alors il se fait que l'air et l'eau deviennent richesse. Et pourquoi? Parce que les habitants peuvent tirer profit des avantages naturels de leur pays : c'est-à-dire que ces avantages sont devenus objets échangeables; et l'économie a raison d'accueillir ceci parmi ses autres arguments. A bien considérer, il ne suffit donc pas qu'un objet soit utile pour qu'il tombe au nombre des faits économiques : il faut encore qu'il soit limité. La limitation, prise dans son sens le plus large, provient du nombre et de l'efficacité limitée des choses, ou du travail qu'elles demandent pour être adaptées à l'usage de l'homme; la limitation, dis-je, est le signe qui s'ajoute à l'utilité pour donner valeur à un objet. Elle a pour effet nécessaire la permutabilité, du moins virtuelle. Je dis virtuelle parce qu'ainsi que le remarque judicieusement Carey (1), un jugement de comparaison se fait même par l'homme supposé solitaire; et ce qui se montre sous des formes plus compliquées dans la société se rencontre sous des formes plus simples chez l'individu. Dans l'hypothèse susdite, l'homme, pour se procurer deux objets d'une utilité différente, a fait des efforts différents, supposons pour grimper sur un arbre et en cueillir les fruits, ou supposons pour chasser le daim et le tuer. Il s'en suit que sa raison le conduit aisément à comparer d'un côté l'utilité du fruit et de la viande et de l'autre les fatigues qu'ils lui ont coûté. La permutabilité réelle qui s'effectue par l'échange dans la

(1) H.-C. Carey. *Principes d'économie politique*. Philadelphie, 1837-40. C. 11.

société, est une série de jugements qui, dans le fond, se peuvent réduire à celui de l'homme solitaire et qui comprend toujours deux termes : utilité de l'objet et difficulté de l'acquérir. Mais passons. Jusqu'ici donc, je suis d'accord avec Whately, seulement un doute me prend que de son argument on puisse déduire que l'échange soit le premier et quasiment le seul fait élémentaire de l'économie. Ce qui serait s'écarter de la vérité, parce que le premier fait subjectif et fondamental est le travail, le second est l'épargne; et tous les deux, de même que l'échange, supposent un autre fait, qui est la propriété. Concluons donc que le travail, l'épargne et l'échange sont éléments essentiels, tant de la science que de l'art, et que les uns correspondent à l'individu, l'autre à la société.

En dernier lieu, je ne puis taire une observation qui a été faite sur l'impropriété d'introduire dans la définition de l'économie le mot richesse. Richesse ne signifie qu'un effet, tandis qu'on voudrait plutôt mettre en avant la cause, qui est véritablement l'activité ou l'industrie humaine (1); attendu que, disent quelques-uns, si nous ne cherchions rien que la nature et la qualité des richesses, à quoi aboutiraient de telles recherches, sinon à une stérile classification ? Au lieu de cela si nous cherchons à connaître par quels moyens elles se produisent et s'emploient, le véritable sujet est l'homme, dans ses rapports avec les forces de la nature, et alors nous apparaît une série de lois particulières et dignes au plus haut point d'être étudiées; mais alors, ce n'est point la richesse que nous contemplons, mais bien l'activité humaine. En outre, ce tort que nous avons signalé de comprendre communément sous le nom de richesse, non-seulement les choses permu-

(1) Dictionnaire d'Économie Politique. Paris, Guillaumin, article *Économie politique, par C. Coquelin.*

tables qui appartiennent aux études économiques, mais toute sorte de choses utiles et agréables à l'homme (tort qui produit l'ambiguité) disparaîtrait complétement, toutes les fois que, dans la définition susdite, on mettrait en avant le mot industrie pris dans son sens le plus étendu. Ces observations sont d'un grand poids, non tel cependant qu'on doive se résoudre au changement proposé, puisque si nous regardons à la majeure partie des sciences et des arts nous verrons que leur nom est déduit plus des effets que des causes, et, entre toutes, la politique, qui a tant d'affinités avec l'économie. Or, ce qui satisfait à nos besoins c'est la richesse; l'industrie est sa cause ; mais la première n'est pas toujours en proportion avec la seconde, d'autres causes peuvent aussi influer (comme nous verrons plus loin). En outre, la faculté active de l'homme, qu'elle s'appelle instinct ou spontanéité, activité, talent, industrie, liberté, est le principe d'où découle toute œuvre d'intelligence et de main ; le mot serait donc trop générique et ne suffirait pas pour justifier le sens d'un tel changement.

En conservant donc les mots économie et richesse, il reste à toucher un seul point sur lequel, malgré moi, je suis en désaccord avec Rossi; mais c'est la conséquence de ce que je viens de dire. Il exclut de la science économique tout ce qui concerne la consommation des produits, et à cela il est conduit par ce dilemme : ou ces produits sont employés à la reproduction de nouvelles choses (comme les semences, les instruments et ce qu'on appelle ordinairement capital), et dans ce cas ils rentrent dans le cercle et sous le titre de la production; ou ils sont employés à la satisfaction immédiate de nos besoins, et alors il appartient à la morale et à l'hygiène d'en régler l'usage : l'économie n'a plus de motif de s'en mêler. Or, si tout ce que nous avons dit sur les rapports de l'économie avec les autres sciences morales

est clair et prouvé, il suit que l'usage des richesses ne peut être scindé des effets sur la production à venir et sur la marche économique de la société. Et comme l'économie ne peut être isolée complétement des sciences civiles, il ne lui est, par conséquent, point licite de négliger entièrement la partie qui a trait à la consommation, comme on le verra au troisième livre.

Mais pour résumer le chemin que nous venons de parcourir, l'économie publique est à la fois science et art, et tous deux convergent vers la richesse. L'économie, comme science, contemple les lois qui régissent la production, la répartition, l'échange et la consommation de la richesse. L'économie, comme art, fournit des préceptes pour l'acquérir et en user. Ce sont là les premiers linéaments et les plus généraux de la définition. Mais en pénétrant quelque peu plus avant, nous avons montré l'importance de quelques considérations qui complètent l'idée tant de la science que de l'art. L'une et l'autre appartiennent à la classe des connaissances physiologiques et non physiques, bien qu'elles se servent sans cesse des choses matérielles comme d'instruments. En effet, l'homme est leur sujet et à la fois principe et fin, en raison de l'activité et du contentement. Et de là il suit encore que l'art économique est essentiellement eudémonologique. Mais parce que le bonheur ne peut se séparer du devoir, l'économie bien que distincte de l'étique ne peut en être complétement séparée. En effet, le juste et le licite circonscrivent ses limites et nous avons nombre de questions ardues qui ne pourraient se résoudre par elle seule, sans le secours de principes et de conditions appartenant à la morale. Et ce que nous avons dit de l'étique s'applique aussi au droit. En effet, l'homme étant de sa nature sociable, la société civile, qui a pour fondement la justice, est présupposée comme nécessaire dans les matières éco-

nomiques. A cela près que le régime de la société varie par l'influence des temps et des lieux, d'où il résulte qu'on doit prêter attention, non-seulement à une forme donnée abstraite de société humaine, mais à toutes celles qui naturellement se développent et donnent lieu aux différents degrés de civilisation. C'est pourquoi, afin de comprendre un plus grand nombre d'idées dans la définition, il se peut dire : que l'économie, comme science, contemple les lois en vertu desquelles la richesse se produit, se répartit, s'échange et se consomme par l'homme agissant en liberté, dans la société civile selon la règle du juste et de l'honnête; comme art, elle enseigne aux particuliers et aux gouvernements les modes les plus propres pour l'acquérir et en user dans le but du contentement de l'homme et de la prospérité commune.

Par richesse, ensuite, entendons l'ensemble de toutes choses propres à s'adapter aux besoins de l'homme et échangeables, ou au moins qui portent indice de leur virtualité à le devenir. Aux choses utiles mais illimitées et qui n'exigent aucun effort de l'homme pour qu'il en jouisse, quoiqu'elles ne se prêtent point à l'échange, nous laisserons le nom d'abondance, de foison ou celui que l'on voudra. Et si quelqu'un persiste à les appeler richesse, en invoquant l'usage commun, qu'il le fasse et littérairement parlant, il aura raison; mais qu'il convienne qu'un tel mot est impropre, parce qu'il a un sens plus étendu que celui qui fait le sujet de nos études. Le mot richesse se prend communément dans un autre sens encore, qu'il convient de signaler comme manquant de précision. On en fait parfois un terme de comparaison pure par rapport à une situation autre, qu'elle nous soit propre ou celle d'autrui. Dans le premier cas il indique plus que le comfort et l'aisance, presque le *superflu*; dans le second il indique une fortune au-dessus

de ce que les autres ont communément. Ainsi l'on dit avec raison, dans un sens : que l'homme est riche qui a peu de besoins; dans l'autre sens : que tel homme est riche dans un lieu ou dans un temps, qui dans un autre lieu ou temps, n'aurait que des moyens médiocres (1). Sans dédaigner ces locutions, qui sont plausibles, nous nous bornons à les exclure de la matière scientifique, où le manque de précision, dans le vocabulaire, peut être une source de graves erreurs.

Finalement le mot *valeur* exprime la qualité que l'on reconnaît à un objet d'être à la fois utile et échangeable. *Richesse* et *valeur* sont donc expressions relatives. Celle-ci désigne la qualité désirée par l'économie dans l'objet; celle-là signifie l'objet lui-même, en tant qu'il posséde cette qualité. Ce n'est donc pas à tort qu'on a dit que les définitions de la richessse et de la valeur sont le fondement de toute l'économie.

Et ici se présente la distinction, établie d'abord par Smith et soigneusement consolidée par Rossi, de deux espèces de valeurs : *valeur d'usage* et *valeur d'échange*. On la dit nécessaire pour exprimer deux idées différentes : que tandis que la seconde exprime la relation entre deux produits échangeables, la première exprime la relation entre le produit et les besoins de l'homme, qu'elle est ainsi le pivot et le soutien de l'autre. Rossi dit : qu'en regardant l'échange en dehors des besoins de l'homme et de l'aptitude des choses à y satisfaire, on vient à lui ôter tout fondement, puisqu'il reste éventuel, capricieux, arbitraire. C'est pourquoi il lui semble indispensable de conserver vive dans la science la notion de valeur d'usage, comme la seule qui puisse offrir le fil pour sortir d'un labyrinthe inextricable. Or,

(1) *Dives dicitur cui tanta possessio est, ut ad liberaliter vivendum facile contentus sit : qui nihil quærat, nihil appetat, nihil optet melius. Cicéron. Parad. 54.*

il est facile de comprendre que le célèbre écrivain, ayant commencé par séparer l'économie des autres sciences, et se sentant ensuite comme suspendu en l'air, cherche précisément dans la *valeur d'usage*, le point ferme où prendre pied. Il ne le trouve qu'en déclarant lui-même : qu'à parler scientifiquement, la valeur d'échange est celle qu'on a en vue le plus fréquemment, et même toujours seule. On peut voir que dans ses leçons, même après ces premières définitions, il n'est plus question de la valeur d'usage.

Quelques écrivains, surtout chez les Anglais, ont voulu l'exclusion complète de cette idée, et du terme qui lui correspond, disant que l'économie ne regarde pas et ne peut regarder les besoins et les désirs humains tels qu'ils devraient être, mais tels qu'ils sont et tels qu'ils se manifestent au moyen de la demande et de l'acte de l'échange. Mais cette raison ne me paraît pas concluante. En effet, Rossi et les autres économistes n'ont point voulu exprimer par *valeur d'usage* l'utilité absolue des choses, mais bien l'utilité relative : deux notions qui sont à distinguer avec soin. L'utilité absolue signifie le pouvoir de satisfaire un besoin réel (et si je puis m'exprimer ainsi), normal, tant dans sa nature que dans son intensité. L'utilité relative comprend dans son efficacité de satisfaction, tous les besoins et les appétits, qu'ils soient ou essentiels ou factices, constants ou passagers, de nature ou d'opinion, tels et en telle quantité qu'ils se manifestent dans un homme donné et dans une société donnée. Puis donc qu'on estime la valeur des choses non-seulement par l'avantage réel mais par le plaisir qu'elles apportent et par le désir qu'elles introduisent d'elles dans les esprits, l'objection des susdits écrivains ne suffirait point à persuader que le terme valeur d'usage doive être banni de la science.

Toutefois, par d'autres arguments nous allons arri-

ver à cette même conclusion, ou du moins à ceci : que ledit terme ne doit s'employer qu'avec une réserve extrême. En effet, l'utilité, je ne dirai pas absolue, mais encore relative, celle précisément qui correspond au mot *usage*, n'est pas et ne peut pas être le seul élément de la valeur. Nous venons de dire que si les choses étaient en quantité illimitée et n'exigeaient nul effort pour se les procurer, quels que fussent leur utilité et leur agrément, elles n'auraient point de valeur. Il y a donc un autre élément essentiel par lui-même, et cet élément, qui à l'égard l'homme se manifeste comme difficulté à acquérir l'objet, réside par rapport aux choses dans leur achèvement et leur limitation. Or, si cette difficulté se montrait égale pour tous les produits, si la limitation était une donnée constante, la valeur, dans ce cas, serait déterminée par le degré d'utilité, et alors le terme valeur d'*usage* se pourrait employer sans danger. Mais c'est là une pure abstraction, et la réalité des faits nous fait toucher de la main que la limitation diffère pour tous les produits, que leur abondance diffère, et que diffère l'effort nécessaire pour les adapter. Ce second élément donc se superpose au premier, se joint à lui, le modifie et le transforme. Il est vrai que la limitation des choses, par elle seule, sans leur utilité, ne leur donnerait aucun prix; mais si celle-ci existe, l'autre aussi exerce son effet et différencie la valeur de tout produit, selon le degré de difficulté que nous trouvons à l'acquérir. Mais quelle est la règle pour déterminer le degré de difficulté ? Nous le déterminons par la comparaison : 1° Entre la rareté naturelle d'un objet et celle d'un autre ; 2° Entre la peine ou le travail que le premier et le second nous coûtent pour être rendus aptes à notre contentement. La mesure ne peut être que relative, et au moyen de cette comparaison, nous nous formons dans l'esprit une sorte d'échelle de la limitation

des choses par rapport à nos désirs. Mettons encor qu'entre l'échelle de limitation et le degré d'utilité o d'agrément, il se trouvât une proportion quelconque on pourrait dire que le terme *valeur d'usage* ne nuirai pas au discours. Mais entre l'une et l'autre, il n'y a pa d'égalité déterminée, et tel objet très utile peut être e même temps facile à acquérir ; tel autre peu importa très difficile, ou *vice-versâ*. Et aussi le prix de certaine choses dépend principalement de leur rareté, en tan qu'elles deviennent un signe de *grandesse* et donner pâture à la vanité. Je dis donc que le second terme m difie et transforme le premier, et que c'est seulemen de leur combinaison, qui varie sans cesse, que na l'appréciation de la valeur des choses. Et c'est la raiso pour laquelle le mot *permutabilité* (*échangeabilité*) e employé de préférence aux autres, parce que ceux- ou expriment le contentement de l'âme (comme *utili et agrément*), ou expriment limitation des chos (comme *difficulté, rareté, travail, effort*); ils mette sous les yeux une des causes, tandis que le mot *pe mutabilité* exprime à la fois l'effet commun et la comp raison entre les choses qui leur fait escorte dans l'estim que nous en faisons.

Donnons un exemple des inconvénients qui nai sent du peu de précision des mots dans cette matièr et montrons comment quelques écrivains ont été p là induits à confondre l'utilité des choses avec la d ficulté de se les procurer. Sismondi et d'autres écon mistes, en observant qu'à chaque nouvelle inventi et amélioration des instruments et des procédés, la v leur de telle ou telle marchandise allait s'avilissan conçurent la crainte que les machines et les progrès l'industrie n'amenassent pour les sociétés la misèr S'ils avaient analysé avec soin les idées et défini l expressions, ils auraient facilement compris que l'abai

sement de valeur peut indiquer qu'un produit devient commun, et coûte moins d'efforts et moins de fatigues, sans que son utilité devienne moindre, ce qui tourne à l'avantage général. En effet, la baisse de valeur d'une marchandise par la raison susdite, n'en diminue pas l'abondance, elle accompagne plutôt un accroissement de cette abondance, tandis que l'effet notable de toute invention est d'augmenter la production; et en même temps qu'elle la facilite, de mettre le produit à la portée d'un plus grand nombre d'acheteurs. Ils auraient vu, en outre, que cet abaissement de valeur ne peut être que temporaire et partiel, parce qu'à peine des améliorations analogues se sont-elles introduites dans les autres branches de production, leur rapport change et le produit reprend de nouveau sa valeur primitive. Une autre erreur opposée, mais qui découle de la même source, consiste à dire : que si chaque perfectionnement et progrès, en diminuant les difficultés de la production, rend les marchandises plus communes, et pour ainsi dire, aggrandit le cercle de leur limitation, puisque, l'utilité restant entière, il en abaisse la valeur, la fin de l'économie et son plus beau triomphe serait dans la destruction de toute valeur. L'erreur vient de n'avoir point considéré que la mesure de la limitation est relative, non absolue. Certes, si la nature nous pourvoyait de toutes choses gratuitement, leur valeur, nous l'avons plusieurs fois répété, serait nulle et le contentement à son comble et complet. Mais puisque l'Univers et l'homme sont limités, et que la limitation est une condition des choses créées, le degré s'en mesure par la comparaison des différents objets. Ainsi, la valeur en *généralité* existera toujours et jamais ne se pourra détruire; mais son degré, en tant qu'il découle de cet élément exprime seulement une relation. Et pour cela, il reste égal, bien que les limitations comparées changent,

parce qu'elles changent proportionnellement. Il résulte que le phénomène de l'abaissement de valeur de toutes les marchandises, parmi lesquelles on comprend aussi la monnaie, ne peut avoir lieu au même moment. Je dis que parmi les marchandises on doit comprendre aussi la monnaie, parce qu'elle est aussi elle-même une marchandise, et régie par les mêmes lois économiques. En raison de son adoption pour représenter dans l'usage commun les valeurs de toutes les autres marchandises, une pénurie monétaire peut abaisser les valeurs de tous les autres produits, de même qu'une circulation monétaire plus abondante et plus facile peut les faire hausser. Mais pour cela, la quantité des biens n'augmente pas, ni le rapport entre eux n'est changé, il n'y a de changé que le rapport avec la monnaie. Ainsi, dans la marche des choses humaines, avec les changements dans les industries, comme avec les changements dans les désirs et dans les goûts, telle ou telle marchandise hausse ou baisse en prix : la permutabilité continue d'exister. Et l'abaissement de valeur dans une catégorie de marchandises ne signifie pas précisément qu'il y ait diminution de la richesse publique, laquelle à la rigueur ne peut pas être dite la somme des valeurs; mais certainement l'ensemble des choses utiles et ayant valeur.

Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'introduire une distinction entre *valeur d'usage* et *valeur d'échange* peut causer amphibologie, et donner lieu à erreur; et nous nous tenons dans le langage scientifique au mot seul *valeur*, comme celui qui exprime la double propriété d'être utile et échangeable. Et bien que l'attribut *échangeable* pourrait paraître suffisant, en tant que la permutabilité dérive des deux éléments conjoints utilité et limitation ; néanmoins, nous avons cru convenable, au prix d'un pléonasme, de le faire précéder de l'attribut *utile*, comme celui qui exprime le fondement de tout

produit ayant valeur. Sur ce point, c'est-à-dire dans l'idée qu'on ne doit jamais perdre de vue, en matières économiques, l'utilité des choses, ou leur relation avec le contentement humain, nous sommes entièrement d'accord avec Smith et avec Rossi ; et aussi nous serions inconséquents à nos principes si, nous étant proposé d'envisager l'économie d'une manière large et dans son ensemble, nous voulions ensuite laisser de côté, ou ne point assigner une due place à ce qui forme son principe et sa fin, je veux dire les besoins et les désirs de l'homme. Je demanderai permission de les soumettre à leur tour à une rapide analyse qui confirmera d'autant mieux ce que nous venons de voir.

Un des faits les plus singuliers et les plus importants que nous présentent la physiologie et l'histoire, est l'extension ou le resserrement dont sont susceptibles les besoins de l'homme. C'est une des prérogatives qui l'élèvent au-dessus des animaux, et qui témoignent de son intellect et de sa perfectibilité. D'autre part, ce n'est qu'à grand'peine, dans l'état de soulagement et d'accroissement où nous sommes, que nous pouvons nous imaginer dans quelle étroite pénurie et avec combien peu d'aliments et de secours étrangers l'existence humaine se soutient. Sans citer d'exemple, et pour éviter d'être prolixe, je renvoie à la lecture des voyages et des traités de physiologie qui en fournissent spécialement les preuves.

Mais de ce degré infime, en montant peu à peu, nous voyons dans le cours de l'histoire, comment le développement des besoins accompagne le progrès de la civilisation. Tellement que l'homme qui naît de nos jours est habitué dès l'enfance à une habitation sûre, aérée et saine, à la propreté du corps, à couvrir toute sa personne et notamment les extrémités, à une nourriture variée, viande et végétaux, à boire modérément du vin

et des liqueurs, et j'ajouterai à certaines douceurs : le sucre, le thé, le café; il ne pourrait se passer de ces choses, sans que la privation ne lui soit pénible; pour rien au monde il ne se réduirait à vivre de la vie du sauvage. Pour en avoir la conviction, il n'est pas besoin de comparer les extrêmes. En effet, cette échelle de vie (qu'on me passe l'expression), cette mesure, ce régime qui va en s'élevant, se manifeste aussi aujourd'hui peu à peu chez les classes infimes, fait que peuvent confirmer plus efficacement les gens âgés qui ont vu la fin du siècle passé, et qui comparent le temps de leur jeunesse avec le temps présent. Le fait a donné lieu à des controverses très animées : ceux qui avaient vu la condition du peuple il y a cinquante ans, ont soutenu que les plaintes et les exigences des pauvres d'aujourd'hui sont aussi injustes qu'immodérées ; tandis que d'autres, prenant chaudement leur défense, ont peint vivement leurs souffrances et la condition des ouvriers empirant de jour en jour. Mais, en réalité, la question n'était pas clairement posée, et il y avait méprise des deux parts, parce qu'on négligeait de regarder les rapports qui vont s'établissant entre les besoins et les moyens d'y satisfaire. Outre que, si les anciens prolétaires manquaient de beaucoup du comfort qu'ont ceux d'aujourd'hui, ils savaient aussi se contenter de peu, tandis que chez ces derniers, il n'est pas rare que l'excitation des désirs dépasse les moyens, tout accrus qu'ils sont, et leur fait trouver dur le manque de telles aises que leurs pères auraient à peine osé rêver. Que si les besoins varient avec la succession des temps, ils diffèrent aussi selon les climats et les pays habités par l'homme. Ceci n'a pas besoin d'être démontré, et pour n'en donner qu'un exemple parmi ceux qui se présentent en foule à la pensée, l'usage des liqueurs qui, dans les pays du Nord peut être dans certains cas, une nécessité, devient luxe

et raffinement dans la zone tempérée; c'est un vice, et un vice qui tue dans le midi. Je noterai seulement en passant comment ces différences qui naissent des climats, des races et du cours de la civilisation, entrent dans la catégorie de ces faits différentiels que nous avons eu occasion de signaler plus haut, et n'appartiennent pas seulement à l'art, mais aussi à la science, parce qu'ils ne sont pas purement accidentels, mais se rattachent à la nature et à la mission spéciale assignée aux nations par la Providence.

Une série assez nombreuse et très importante de besoins se développe nécessairement par la diffusion de l'instruction et de l'éducation, qui élevent l'intelligence et améliorent le cœur. Une autre génération de désirs surgit des souvenirs et de l'affection. Et ces désirs peuvent donner aux objets un aspect divers aux yeux des hommes. Tel éprouvera le désir ardent de posséder la bicoque où il est né, où il a passé les premiers jours de son enfance, bien que l'habitation mal située et mesquine n'ait pas le moindre attrait pour personne autre. Ce qui honore les sciences, les arts, la patrie, conserve un prix inestimable aux yeux de ceux qui les cultivent ou sont nés dans ce pays. Mais l'une des passions les plus puissantes du cœur humain, c'est celle de se distinguer de la foule, d'avoir une suprématie, trancher du grand, passion dont les germes se manifestent dès l'enfance et qui bien qu'elle change d'objet selon les différents âges, nous accompagne jusqu'au tombeau. Aussi tous les signes extérieurs de suprématie et de distinction sont-ils avidement désirés par les hommes, et souvent ceux-ci pour les acquérir ne se refusent pas à supporter les plus rudes fatigues, à endurer les plus amères privations.

Vient enfin la troupe immense des besoins factices, des envies momentanées, et de tout ce qui subit l'em-

pire des mœurs, du caprice, de la mode, des préjugés. La satisfaction de ces désirs se rapporte à trois sortes d'objets : l'une favorise la vigueur et l'adresse corporelles, ou facilite les connaissances, suscite et maintient le bon goût, annoblit les âmes et les réunit en d'aimables compagnies ; — l'autre, sans sortir de la sphère de ce qui est licite, ne sert simplement qu'au soulagement et à la récréation ; — la troisième, directement ou indirectement, contrarie le progrès intellectuel et moral, et, en énervant les âmes, en excitant les ignobles vouloirs, en abrutissant les mœurs, conduit les peuples à la ruine. L'histoire détourne, avec mépris, le regard de ces époques corrompues où l'on estime et l'on convoite ce qu'il y a de plus honteux et de plus éloigné de la grandeur humaine ; il se repose volontiers parmi ces nations sobres, modestes et courtoises, chez lesquelles le plaisir s'enlace avec suavité, à l'honnêteté et à la grâce.

A ce signe seul on comprend combien la morale peut exercer d'influence sur le contentement économique ; et nous aurons occasion d'en traiter en d'autres endroits, où en parlant de la consommation des produits, nous montrerons son influence sur la direction des industries et réciproquement. Pour le moment, nous ajouterons seulement que les besoins des hommes reçoivent des modifications de l'organisation sociale, de la forme du gouvernement, des lois et des institutions publiques. Ainsi, par exemple, là où les priviléges et les fortunes inaliénables se transmettent par héritage, le faste et la splendeur sont toujours un attribut des classes privilégiées.

Mais, pour revenir de cette rapide analyse à l'idée de valeur d'où nous sommes partis, je dis, en conséquence, qu'elle n'est pas absolue, ne représente pas une qualité qui existe par elle-même. En effet, à qui viendra-t-il en pensée que la valeur ait pour condition

unique les besoins de l'homme, et que ceux-ci seront toujours conformes à l'utilité véritable, et, enfin, que l'utilité soit constante et mesurable en tous temps et en tous lieux? Or, aucune de ces trois propositions n'est soutenable, et, au contraire, nous avons vu combien se rencontre de mobilité dans chacune de ces parties. L'idée de valeur est donc, dans son ensemble, relative, et découle, en partie, du *sujet*, c'est-à-dire de la nature de l'homme, et, en partie, de l'*objet*, c'est-à-dire des choses achevées et limitées. Et ceci se sent en comparant l'utilité que nous fournissent deux produits, et la difficulté de se procurer l'un avec celle de se procurer l'autre. Cette appréciation pratique peut se faire, comme nous l'avons remarqué, même par l'homme solitaire possesseur des deux produits; mais elle se fait également dans l'état social, par ceux qui possèdent le plus de produits et veulent les échanger entre eux. Qui pourrait lire dans les cœurs et recueillir tous les motifs qui déterminent dans cet acte l'échange, reconnaîtrait facilement qu'il n'y a peut-être pas deux cas dans lesquels la valeur d'un objet soit identiquement appréciée. Un morceau de pain de nulle valeur pour le riche, qui nage dans l'abondance des biens, peut avoir un prix inestimable pour un assiégé ou pour un voyageur égaré. Un bijou auquel le philosophe accordera à peine un coup-d'œil dédaigneux, excite chez la gracieuse et délicate fillette un tel désir, que rien ne lui semble égaler le bonheur de le posséder. C'est donc en vain qu'on chercherait une mesure exacte de la valeur; et cette recherche a conduit nombre d'intelligences à des doctrines erronnées. Ceux qui ont prétendu la trouver dans le blé comme étant la denrée la plus générale en servant d'aliment à l'homme, ont regardé par-dessus tout à l'utilité; ceux qui ont prétendu le trouver dans le travail humain, ont regardé à l'un des deux éléments de la limitation; les

uns et les autres se sont trompés. Quels que soient les motifs qui poussent l'homme à agir, l'ancienne formule qui dit : La valeur est dans le rapport entre l'offre et la demande, — est la seule formule convenable dans son manque de précision, puisqu'elle n'exprime rien autre chose que la situation d'esprit des deux contractants.

Mais de ce que la valeur a une partie variable et par là, dans son idée complexe et scientifique, est chose relative et non absolue, s'en suit-il qu'elle n'ait rien en elle de constant, de normal, de sujet à calcul et à prévision ? L'affirmer serait tomber dans un excès opposé à celui que nous venons de combattre, mais où sont induits facilement ceux qui tiennent la science énonomique sequestrée de toutes les autres sciences. En effet, nous avons considéré que des différentes sortes de besoins, quelques-unes sont essentielles et de nécessité à la nature humaine ; et à celles-ci répondent, dans une certaine proportion, les produits utiles. Pareillement, sur ces désirs qui surgissent de la diversité naturelle dans la rotation historique des peuples, on peut faire fondement solide et en tirer par raisonnement le développement contemporain et ultérieur de l'industrie et du commerce. Enfin, l'amour des jouissances et le plaisi que les hommes prennent à telle ou telle chose, peuven aussi se déterminer dans quelques parties, surtout e ayant l'œil sur les conditions morales et intellectuelle d'un tel peuple. Et, ici, remarquons comment la vér table civilisation tend à rapprocher la demande de l'ut lité réelle ; et cela, en tant qu'elle augmente et rectifi les connaissances, améliore les mœurs, fait sentir plu vivement et plus délicatement le beau. De là les juste appréciations des choses, et les désirs tempérés favor sent les industries plus importantes, plus solides, plu accommodées aux lieux et aux temps, et en rendent aus l'état moins incertain et moins précaire ; et, de la sorte

parvient à l'augmentation de production et à l'équité s la répartition. Tandis qu'au contraire, les passions ıodérées et les préjugés et la turbulence capricieuse ɜnt le fondement de beaucoup de nobles industries, ɜur en substituent d'autres transitoires et inutiles, ce tourne au détriment de la prospérité publique et des urs. Partant, quand les hommes se trouvent dans condition rationnelle de société, il n'est point absurde enir compte de leurs besoins et de leurs désirs, tant ɜ la qualité que dans l'intensité; et d'en tirer par ıction générale l'appréciation de l'utilité des choses, ɔuis, de l'entité de la demande dans le sens écono- ue.. Et cela peut se faire au moyen du calcul des ɔabilités qui ne se borne pas aux sciences mathé- iques, mais s'applique aussi aux matières politiques ıorales.

ais si de la demande nous passons à considérer :e, voici qu'apparaît l'autre élément dont nous avons parlé, la difficulté d'acquérir l'objet désiré. Nous ıs vu que cette difficulté provient de deux raisons rentes, qui marchent tantôt de concert et tantôt sé- es, savoir : la rareté même de l'objet et le travail demande la mise en état d'être consommé, attendu pour certaines choses la limitation est dans le bre, et que pour d'autres, elle consiste en ce qu'elles naturellement brutes et, par conséquent, non en- propres à l'usage. Il convient cependant d'examiner :e influence ces deux causes exercent sur la défer- .tion de la valeur, et quand et de quelle manière l'exercent. Et, ici, nous trouvons encore que les ·ains attribuent un plus grand poids à l'une ou à re desdites causes, comme font, entr'autres, Senior ıstiat, dans leurs assertions contraires. Senior, en affirme que la valeur est en raison de la rareté du

produit, *cæteris paribus* (1); et il dit vrai; mais il n'explique pas suffisamment l'idée dans son rapport avec le travail de l'homme. Bastiat, au contraire, tient peu ou point de compte de la rareté; il place toute la difficulté dans le travail qui approprie l'objet pour l'usage, et prétend que la valeur est en raison de l'effort humain qu'a exigé le produit.

Un tel argument mérite une analyse plus approfondie; mais, pour cela, il faut revenir quelque peu sur nos pas et exposer la formule que le célèbre Ricardo proposait au lieu de celle de l'offre et de la demande, dans l'intention de substituer à des expressions génériques et idéales, quelque chose de matériel et de facilement appréciable. Il a dit : — La valeur d'un produit est égale à son coût de production, et le coût de production se compose des parties suivantes : rentrée dans les débours de la matière première, salaire du travail, intérêt du capital, rémunération de l'entrepreneur. — Voici le raisonnement de Ricardo : — Personne ne travaille à produire s'il n'a pour objet ou de consommer le produit ou de l'échanger. L'intérêt est son guide, et là où il trouve un intérêt plus grand, il s'y porte; et, par conséquent, les capitalistes, les entrepreneurs et les fabricants choisissent toujours les industries dans lesquelles il croient trouver le plus à gagner. D'un autre côté, les consommateurs achètent les produits en raison des moyens qu'ils possèdent, sans les dépasser; et les

(1) Remarquons que la rareté est considérée ici dans les produits relativement aux besoins de l'homme en général, et non dans ces cas particuliers où elle devient un motif pour faire désirer l'objet par la manie d'acquérir l'honorable ou le singulier. Cette manie, dit Turgot, est fondée sur un genre particulier d'utilité; puisque l'objet se désire, d'autant plus qu'il est plus rare à trouver. Donc, la rareté, dans ce cas, se classe sous la catégorie de l'utilité; tandis que, dans le sens que nous lui donnons avec Senior, elle est simple limitation.

plus désireux courent là où ils espèrent trouver le meilleur marché. De ces prémisses il découle naturellement, qu'en abaissant le prix d'un produit, la consommation s'en accroît; qu'au contraire, elle se resserre si le produit renchérit. C'est pourquoi, si quelques industries ne sont point arrivées à couvrir leurs frais, elles ne tardent pas à disparaître; mais lorsque d'autres ont fait de grands bénéfices, les producteurs s'y portent avec empressement, et bientôt, par suite de la concurrence, ils doivent se contenter d'une rémunération plus raisonnable, c'est-à-dire de celle qui se tire généralement du travail et du capital. Généralement donc la valeur d'une marchandise n'est ni supérieure, ni inférieure, mais égale au coût de production. — En y regardant de près, on voit que cette formule de Ricardo découle de celle de l'offre et de la demande; c'est, en effet, la même, avec adjonction de nouveaux éléments qui la rendent moins générale, mais, en même temps, plus sensible et pratique; les dépenses de production étant matière aussi facile à évaluer qu'il est difficile d'évaluer les désirs humains.

Les deux conditions que la nouvelle formule ajoute à l'ancienne et qui la distinguent, sont les suivantes (lesquelles n'ont point échappé à la pénétration de Ricardo, comme nous le verrons après) : 1° La concurrence universelle et libre, tant des producteurs que des consommateurs; 2° La multiplication à l'infini des produits. Quand nous disons *concurrence*, nous entendons la faculté illimitée pour les producteurs d'abandonner une industrie et d'en entreprendre une autre à chaque instant, et pour les consommateurs d'acheter là où ils trouvent le mieux leur compte. Or, l'accomplissement de cette condition est très difficile pour plusieurs raisons. Quand les hommes ont impliqué le capital dans une entreprise, il ne leur est pas facile de l'en retirer sur-le-champ. En outre, les

études faites, les habitudes prises, et certaines qualités spéciales, rendent tel et tel apte à telle et telle industrie. Ajoutez pour l'acquéreur la différence des lieux, avoir le marché près ou loin, les routes bonnes ou difficiles, et mille autres choses qui, favorables, facilitent l'achat, contraires, le retardent. Enfin, les gouvernements, sous prétexte de protection, ont mis jusqu'à présent des entraves au développement naturel des industries et les ont détournées de la voie au moyen de priviléges, de restrictions, de taxes, de droits de douane, etc. Voilà ce qui peut fournir l'explication des faits que l'on allègue contre la formule de Ricardo, savoir : qu'on voit journellement dans les affaires les uns contraints de vendre à perte, les autres faire des bénéfices exorbitants et s'enrichir en peu de temps. Ceci arrive lorsque tel individu possède le monopole d'une industrie, en vertu duquel il est interdit à tous de reproduire telles marchandises, et qu'il peut ainsi à son caprice faire la loi sur le marché. Quant à vendre à perte, ce qu'il n'est pas rare de voir, outre que ce peut être le résultat de prévisions déjouées, de faux calculs, de gestion mauvaise, considérons que le fait arrive lors de la découverte d'une machine, d'un instrument, d'un procédé chimique qui permet d'obtenir certains produits à moins de frais qu'auparavant, car ces produits, qui coûtaient d'abord plus de travail, baissent dans la valeur qu'ils avaient; et cela, en y regardant bien, confirme aussi en général la formule de Ricardo. Néanmoins, Carey, en examinant les faits dont nous parlons, a jugé convenable de la reprendre pour l'améliorer, en disant : — La valeur est égale au coût de *reproduction*. — Ce qui représente plus au vrai l'idée. En effet, l'acquéreur ne porte pas sa pensée sur les efforts faits par le vendeur mais uniquement sur ceux qu'il s'épargne à lui-même au moyen de l'acquisition; et partant, il ne se préoccup

pas de savoir combien de travail on a employé pour un temps à produire l'objet désiré, mais bien combien il en faut présentement pour que lui-même ou un autre puisse le fabriquer. Et outre qu'elle est plus vraie et plus exacte, cette formule a un autre avantage, celui de rappeler l'attention sur un point très capital de l'économie : que tous les progrès des sciences, des arts, des institutions civiles, ont pour effet de rendre la production plus facile et moins coûteuse, et, par conséquent, de diminuer la valeur des produits fabriqués avec des procédés jusqu'alors connus et dans des circonstances moins favorables. Aussi je n'hésiterai pas à l'accepter dans les limites qui résultent des considérations suivantes :

Nous avons dit que la condition première, dans l'hypothèse de Ricardo, était la concurrence absolue, libre et universelle. Passons à la seconde condition, la possibilité de multiplier les produits à l'infini. Et pour être clair, commençons par nous rappeler ce qui doit toujours être présent à l'esprit de l'économiste, savoir : que la production est une œuvre simultanée ou successive de deux agents, la nature et l'homme. La nature fournit les matériaux et les forces, mais souvent les uns et les autres ne répondent pas au dessein de l'homme ou sont éloignés de lui. L'homme les fait concorder et les dirige vers le but qu'il désire, en les rapprochant, en les prédisposant de telle sorte que de l'action des forces naturelles sur ces dits objets il résulte un produit (1). Ainsi, par exemple, il ouvre le sol et retourne la bande de terre pour l'exposer aux influences

(1) Adam Smith a fort bien vu la coopération des forces naturelles et du travail de l'homme, et il la signale en plusieurs endroits de son livre; mais dans d'autres il semble considérer uniquement le travail, ce qui a donné lieu à quelques-uns de ses successeurs de caractériser l'école du philosophe écossais par cette maxime : que le travail est la source unique de la richesse. Néanmoins, ceux qui ont le plus nettement formulé ce dernier axiôme sont Carey et Bastiat.

du soleil et de l'atmosphère, fume, sème, herse, sarcle, et enfin fait la moisson, d'où il suit que l'homme, certainement, n'a rien créé, mais a fourni occasion à de telles transformations. Or, que le lecteur se rappelle la distinction que nous avons faite plusieurs fois : entre les choses naturelles qui abondent à l'infini et celles qui ont un terme au-delà duquel ou la matière ou la force vient à diminuer. Le vent, par exemple, qui enfle les voiles; la lumière, qui trace les dessins photographiques; l'électricité, qui transmet dans le fil du télégraphe la pensée humaine; l'eau elle-même (là où elle n'est point sujette à tarir) qui, outre qu'elle est breuvage, vient en aide à mille sortes d'industries, depuis le cuvier à lessive jusqu'à la machine à vapeur; toutes ces choses sont communes à tous, et l'on n'en peut conjecturer le terme. Elles fournissent donc une utilité réelle, mais comme il n'y a pas difficulté de se les procurer, elles n'accroissent point la valeur du produit, parce que personne n'est disposé à donner quelque chose en échange contre ce qu'il peut avoir facilement, à toute heure, par lui-même et sans dépense. Ici donc la formule de Carey a son application, et à part les oscillations du marché, qui dépendent de circonstances infinies, on peut établir comme loi : que le prix du produit tend à s'égaliser au coût de reproduction, c'est-à-dire à ce qu'il en coûterait à un autre pour reproduire le même objet, y compris les salaires des travailleurs, la rémunération de l'entrepreneur, le profit des capitaux, et enfin la réproduction de ce qui dans l'acte de produire en a été consommé. La coopération de la nature ajoute utilité, mais elle est toute gratuite et pour tous; elle n'ajoute donc aucune valeur échangeable qui tourne au profit de quelqu'un. Mais si les forces et les matériaux de la nature sont limités, si au-delà d'un certain terme il devient impossible ou très difficile d'y revenir, s'i

y a une gradation par laquelle les meilleurs et les plus efficaces font bien vite place à de moins bons; en pareil cas à l'utilité se joint l'autre élément, qui est la rareté, et qui modifie sa valeur. Or, cet élément se trouve plus ou moins directement dans la plupart des industries (1).

Que les forces et les matières premières fournies par la nature soient souvent limitées et, en outre, aient une gradation d'efficacité, on en a la preuve incontestable

(1) Ferrara, dans sa préface aux œuvres de Senior, après avoir combattu la formule de Ricardo sur le coût de production, voudrait accepter en tout cas et sans exception celle de Carey, savoir : que la valeur est égale au coût de reproduction. Mais en vérité il ne change pas le sens primitif, attendu qu'il convient qu'en outre de l'utilité et du travail il y a un autre élément de valeur, qui en substance n'est que la rareté. Ferrara voit très bien qu'il ne peut toujours y avoir équation entre le travail et l'utilité, et que l'on donne des prix élevés de choses qui ont un coût de revient très faible, et il en cite des exemples. Sauf qu'il ajoute que les circonstances favorables, les bénéfices du hasard, le monopole, en somme donnent à celui qui en jouit la faculté d'élever le prix de ses produits, parce qu'à tout autre la reproduction en serait beaucoup plus coûteuse et jusqu'à la limite de ce dernier coût. Mais comment la formule sera-t-elle applicable à ces produits dont la reproduction est très difficile ou impossible? Par là, en un tel cas, elle semble absurde. Sur quoi Ferrara s'escrime, en distinguant la reproduction physique du produit identique, de la reproduction qu'il appelle économique, c'est-à-dire des produits analogues et équivalents. J'en parle plus loin sous le nom de théorie des succédanées. Pour le moment, je ferai remarquer que dans ces analyses, la formule de Carey s'est transformée et n'est plus telle que l'a conçue l'auteur. Elle ne parle plus de réintégration des capitaux existants avant la production, de profits, de salaires; mais elle ajoute la difficulté de se procurer l'objet, elle établit la différence d'efficacité des forces naturelles. Or, dans ce sens, elle me paraît avoir perdu, en grande partie, sa raison d'être. Car ce qui a poussé à chercher une nouvelle formule de la valeur au lieu de celle plus commune de l'offre et de la demande, çà été le manque de précision et la généralité de celle-ci, et le désir de lui en substituer une dont les termes se prêtassent au calcul et à l'appréciation pratique. Il ne me paraît pas que la présente réponde à ce besoin, et peut-être au premier abord elle peut fourvoyer l'esprit, si l'on ne prend garde que le mot reproduction est pris non-seulement dans le sens propre, mais dans un sens plus étendu. Nonobstant ces observations, je ne puis ne pas admirer la sagacité avec laquelle Ferrara analyse et élucide cette question.

dans les mines de métaux ou de houille, dans les chutes d'eau, les bancs de corail et mille autres choses analogues. Les sauvages le comprennent fort bien, comme on le voit, par les combats qu'ils se livrent entre eux pour la possession d'un lac poissonneux ou d'une partie de forêt très giboyeuse : ils montrent par là sentir que la même somme d'effort est mieux rémunérée là qu'ailleurs. Nous en avons un autre exemple très éclatant dans les produits des facultés intellectuelles et morales de l'homme. Certes on ne peut avoir à son gré un esprit éminent ou une imagination ardente. Et comme les facultés, en tant qu'elles rendent des services et que ces services sont échangés et rémunérés, ont rapport avec l'économie publique, il suit que la formule de Ricardo ne leur est point applicable. En effet, bien que dans les services rendus avec les professions scientifiques, avec les œuvres d'imagination ou les actes de bienfaisance, il y ait à évaluer des dépenses de production (comme l'éducation reçue, qui est en réalité un capital accumulé et la rémunération du travail), pourtant il s'y ajoute très principalement l'élément correspondant à l'esprit, à l'aptitude, aux facultés innées et non acquises. Et ce surcroît sera plus ou moins considérable selon le nombre de ceux qui possèdent les qualités convenables pour la fin désirée. Dans certains cas, de telles qualités étant le propre d'un seul ou d'un très petit nombre, il leur est donné d'assigner un très haut prix à des services propres qu'on ne pourrait recevoir de personne autre. C'est le cas d'un médecin en grand renom, d'un écrivain célèbre, d'un artiste sublime. Les œuvres de celui-ci peuvent, en outre, hausser ou baisser en valeur avec le temps, et tourner à avantage ou à perte pour qui les a achetées le premier, selon que l'avenir produira, je suppose, plus ou moins de peintres capables de peindre

ec la même supériorité. Mais l'exemple le plus com-
ın de ce que nous traitons est la terre elle-même
ıant à son aptitude à la culture.

Vu l'extrême importance de cette question de la terre
de la valeur de ses produits, le lecteur ne trouvera
ıs mauvais que nous lui consacrions quelques lignes.
lle a donné lieu à de vives discussions, qui ne sont
ɔint encore apaisées et réglées. Elles ne pouvait
:happer à l'attention de Ricardo, qui y était conduit
ıgiquement par la proposition précédente ; et il n'a pas
ıanqué d'en donner une solution avec beaucoup de
ıgacité et de profondeur, solution qui, néanmoins, a
·ouvé des contradicteurs, jusqu'à ce qu'en dernier lieu
arey et Bastiat l'ont combattue à outrance, et ont sou-
ɜnu que, dans tout cas et dans tout produit, l'utilité
ɔurnie par la nature est gratuite et, par conséquent,
ans valeur échangeable ; la seule partie onéreuse est
elle du concours de l'homme. Mais l'exposé de cette
liscussion veut être précédé de quelques considérations
ɔréliminaires et explicatives.

Avant tout, dans la production agricole, différentes
:auses sont à distinguer : 1° Le travail intellectuel ou
manuel du cultivateur ; 2° Les capitaux employés d'une
manière fixe, et incorporés dans le sol : comme défri-
chement, amendements, drainage, constructions, clô-
tures, etc. ; 3° Le capital circulant, bestiaux, engrais,
instruments, provisions d'une année pour assurer la
subsistance du cultivateur et de sa famille jusqu'à la
moisson ; 4° La fertilité naturelle du sol. Et, quant à
celle-ci, une distinction ultérieure et ordinaire se doit
faire, savoir : que les sols diffèrent considérablement
dans leur aptitude à produire ; tellement qu'en prenant
autant que l'on voudra de sols incultes, mais d'égale
superficie, et en leur appliquant une somme égale de
capital et de travail, on obtiendra de chaque sol un

rendement différent, d'où l'on déduit la différence d'efficacité de la coopération de la nature, car on lui doit toujours une part non petite de l'utilité qui résulte. Cependant, venons à notre proposition. Cette utilité est-elle gratuite comme celle de l'air, de la lumière, de l'électricité, ou bien est-elle transférable et échangeable? en résumé, est-elle une valeur? et quand le devient-elle? et au profit de qui le devient-elle? La réponse me semble découler facile et claire de l'examen de ce que nous avons dit. Tant que la terre à cultiver abonde, et que l'homme ne rencontre point difficulté à en tirer toutes les choses nécessaires à sa subsistance et à l'échange contre d'autres objets à lui nécessaires, le produit agricole aussi a une valeur égale au coût de production. En effet, comme ceux qui ne sont point agriculteurs savent qu'il y a des terres libres et de facile appropriation, d'où ils pourraient, avec une même somme de travail et de capital, obtenir des produits égaux ou quasi égaux à ceux que retirent les premiers occupants, ils ne sont disposés à donner en échange rien de plus que les salaires et les profits qu'offre une autre industrie quelconque. Jusqu'ici, la limite n'étant point encore sentie, il y a lieu à la concurrence. Partant, la terre en créant une utilité dans l'œuvre agricole, est pareille dans un tel cas à l'air, à l'eau, au soleil, à l'électricité, qui produisent utilité dans les autres œuvres industrielles. Et qu'on ne croie pas que cette hypothèse n'appartienne seulement qu'aux époques de barbarie et aux peuples nomades; puisque nous voyons que dans quelques-uns des États-Unis il arrive encore aujourd'hui que les terres se distribuent gratuitement, ou à si bas prix, que cela ressemble plutôt à une reconnaissance de la souveraineté de l'État qu'à une acquisition. Il en est de même sur d'autres points du *globe*. Mais quand une nation occupe un territoire depuis

des siècles, comme les nations de l'Europe, quand avec le progrès de la civilisation la population a multiplié, et quand l'épargne des travaux, en grande partie héréditaire, a consacré certaines classes à l'agriculture et à l'industrie, et que les premières occupent déjà toutes les terres facilement cultivables, non-seulement celles dans le voisinage des villes et des marchés, mais aussi les plus éloignées, et que leurs procédés et leurs instruments sont dans un degré correspondant de perfectionnement; quand, en somme, l'accroissement de la production agricole, en le supposant possible, ne s'accomplit par là, ni facilement, ni à volonté, et que, par conséquent, l'offre n'est pas prompte à suivre la demande amenée par l'accroissement de population ; alors le produit agricole acquiert une valeur plus grande que celle des autres genres de produits, et ce surcroît s'appelle proprement la *rente* ou revenu de la terre, *terratico* (1).

(1) Les économistes emploient le mot rente dans le sens propre du mot anglais *rent*. Les français emploient le mot *rente* et quelquefois celui de *fermage*. Dans l'italien, *rendita* a un sens trop étendu et se prend pour un revenu quelconque; ce qui pourrait facilement induire le lecteur à confondre l'espèce avec le genre. De même, le mot *affitto* n'exprime pas seulement le prix pour l'usage de la terre, mais souvent aussi le profit des capitaux qui y sont incorporés. *Canone* et *livello* comportent d'autres idées associées. Scialoia, dans son Économie sociale, propose le mot *estaglia*, employé dans le royaume de Naples, mais il me semble être trop du pays. Bien que son partisan de l'introduction de mots nouveaux dans la science, je ne puis m'empêcher de remarquer que nous avons le mot *terratico*, qui rend exactement l'idée. Comme on peut le voir dans l'exemple suivant, donné dans le vocabulaire du commentaire de l'Enfer du Dante, de Francesco da Buti : « *E qui occorre un dubbio, cioè se il* TERRATICO, *o l'affitto che si ricava della terra, sia usura.* » En outre, dans quelques documents du XVIme siècle de la république de Sienne, le même mot se trouve employé dans le même sens (Voir *Archivio Storico Italiano*. Appendice, Tom. VIII, Firenze 1853). Avec l'appui d'une telle autorité, j'emploierai franchement le mot *terratico* comme synonyme de *rendita*, et j'userai des deux indistinctivement, comme pour accoutumer le lecteur à abandonner le second, qui nous vient de l'étranger, et à retenir celui qui est bien à nous.

Or, comme la limitation est rendue sensible, la libre concurrence trouve obstacle à produire ses effets. Et, ainsi, il advient que l'homme désireux d'occuper et de cultiver de la terre, est obligé de donner une compensation au possesseur actuel, pour qu'il veuille bien lui en céder. Et qu'est-ce là autre chose que payer l'usage de la terre, donner à sa fertilité une valeur? Concluons donc que la faculté reproductive du sol est la véritable cause efficiente d'une partie notable d'utilité, et comme telle subsiste toujours dès le principe; mais sa limitation par rapport aux besoins et à la recherche des hommes, et son degré divers de fertilité, sont la cause occasionnelle qui fait que partie de l'utilité devient valeur échangeable. Et comme au travail répond le salaire, au capital l'intérêt, de même à la terre répond la rente. Et cette rente appartient à qui le premier a mis le fond en culture, et y a incorporé ses capitaux et sa peine, ou à qui par héritage ou par achat, en devient légitime possesseur. Nous traiterons de cela plus au long quand nous en serons aux rapports de l'économie avec le droit.

Ces notions simples et clairement exposées nous sont une voie pour aborder la théorie en question de Ricardo qui, envisageant le sujet sous un autre aspect, arrive à des conclusions analogues (1). Il dit donc que les hommes, en occupant un pays, ont commencé par cultiver les sols les plus fertiles. Qu'il en résulta qu'avec peu de travail et un faible capital ils obtenaient une forte rémunération, sauf que la rente, dans le sens exprimé plus haut (c'est-à-dire comme correspondante à la fertilité du sol), n'avait point lieu par la raison donnée précédemment, savoir : que si quelqu'un se fût avisé

(1) Je ne prétends pas refuser la priorité de ces idées, du moins en partie, à Malthus, à West, et avant eux aussi à Anderson; mais comme Ricardo les a mises en ordre et les a exposées en un système *la théorie* de la rente a reçu son nom.

de demander de ses denrées un prix supérieur aux frais de production, tout autre se serait à son tour fait agriculteur. Mais la population augmentant, les récoltes cessèrent de suffire à sa subsistance ; il fallut mettre en culture un sol d'un degré inférieur de fertilité, ou situé plus loin du marché, ou s'efforcer, en élevant la somme de travail et de capital, d'obtenir, des sols de première qualité, un rendement plus considérable. Maintenant représentez-vous que dans les sols de seconde et de troisième qualité, pour obtenir tel rendement de céréales, il faille une somme de capital et de travail plus forte que dans les sols de qualité première. Dites-vous la même chose des secondes et des troisièmes applications sur le sol déjà cultivé. De sorte qu'à chaque nouvel emploi l'effet est moindre. Et, par exemple, si vous doublez l'engrais et le travail sur votre champ, si vous le triplez et le quadruplez, vous obtiendrez un rendement plus considérable, mais non pas double, triple ou quadruple. On a comparé la puissance productive de la terre à l'élasticité d'une ceinture qui, à chaque fois qu'on tire s'élargit, mais avec plus de peine. Et pour laisser la métaphore, chaque mise en action ultérieure des agents naturels demande un effort humain plus grand, quoique leur puissance productive puisse être indéfiniment appelée à agir. Enfin, l'éloignement du marché a un résultat semblable, en tant qu'il ajoute aux frais de culture ceux de transport et la perte de temps. Le commun caractère de cette nouvelle culture est donc l'augmentation des frais de production dans un sens, non-seulement absolu, mais encore relatif, en tant qu'il faut plus que les doubler pour doubler la récolte. Mais certainement l'agriculteur ne se serait pas livré à de telles entreprises si son travail et son capital n'y eussent trouvé rémunération. Il faut donc que les denrées (et par ce mot nous entendons les céréales) haussent

de prix. Ce qui est occasionné, comme on dit, par l'augmentation de population et le besoin d'une plus grande quantité de subsistances. Il se porte donc sur le marché une partie de céréales qui coûte plus cher ; mais les céréales ne peuvent avoir deux prix, et se nivèlent à l'instant; et le prix général est déterminé par le prix le plus élevé. Il n'en pourrait être autrement, parce que le producteur a tendance indomptable pour l'échange qui lui est le plus avantageux, et si par le passé il se contentait d'un moindre gain, c'est parce que la demande faisait défaut. Il en résulte que le premier producteur reçoit un boni en outre de ses frais de production, qui, accrus pour les autres, sont restés pour lui les mêmes, et c'est là l'origine de la rente. Or, qui ne voit qu'à mesure que les circonstances obligent les hommes à mettre en culture les sols moins fertiles ou plus distants du marché, il suit que les céréales sont produites à prix plus élevé, et qu'ainsi leur prix sur le marché va croissant? Et cette hausse continuera jusqu'au point où le plus récent producteur ne trouvera plus compensation de ses dépenses; car alors il abandonnerait l'entreprise à laquelle il n'est poussé que par le besoin et la demande générale. Il est donc clair qu'à chacun de ces degrés croît la rente de tous les terrains plus fertiles ou mieux situés que celui que nous avons supposé infime de qualité et de position, mais qui pourtant peut couvrir les dépenses. Rossi ajoute, et c'est la conséquence des choses énoncées, que pour un temps tous les terrains couvrirent les frais et rien de plus; mais tous passèrent ensuite à donner une rente au fur et à mesure que les autres sols de qualité inférieure furent mis en culture. D'où il suit (et c'est l'observation la plus essentielle à noter) que le prix des denrées s'éleve par l'augmentation des frais de production, non par la *rente*, laquelle est toujours effet et jamais cause de l'é-

lévation des prix. Partant, la rente est la différence entre le prix de marché et les frais de production ; celui-là réglé par le prix le plus cher, ceux-ci variables, selon la situation et la fertilité des sols. Cette rente se manifeste ensuite sous forme de bail de fermage, en en déduisant ce qui se peut rapporter aux intérêts des capitaux incorporés d'une manière durable dans le sol. Enfin, comme la rente appartient au propriétaire, il suit que le paiement se nivèle aux profits des fermiers entre eux, et aux profits des capitalistes et des autres industriels.

Telle est la théorie de Ricardo ; voyons maintenant les objections. Mais d'abord remarquons l'analogie qui existe entre les effets de la demande par rapport à la terre et ceux par rapport à toute faculté ou invention humaine qui n'ait pas limitation et soit commune à tout le monde, en somme par rapport à tout privilége naturel ; en prenant ce mot, non dans le sens odieux qu'on y attache aujourd'hui, mais dans la signification primitive de propriété particulière et exclusive (1). Si les hommes possédaient à égalité les dons de l'esprit et du corps, personne certainement ne s'aviserait d'attribuer une compensation aux services et aux jouissances que ces dons procurent à autrui. Supposons, par exemple, que tout le monde possède la voix et l'accent passionné d'une Malibran, le prix de son chant n'aurait pas dépassé le profit des études et des connaissances acquises, et la rémunération de l'effort exercé. Le plaisir n'aurait pas été moins grand, mais moindre la compensation, parce que dans l'hypothèse cette faculté naturelle était gratuite, commune à tous, et que son usage ne pouvait avoir une valeur échangeable. La même chose arriverait dans le cas inverse, c'est-à-dire en admettant la rareté de son mérite musical, s'il ne se trouvait qu'un très petit

(1) *Voir plus loin, au livre III.*

nombre de *dilettanti*. La rareté donc de ces dons d'une part, et de l'autre le désir universel de jouir des effets agréables qu'ils produisent furent la cause de la rémunération considérable à elle offerte, rémunération dont la plus grande partie constituait une véritable rente correspondante à ses facultés. Et cette rente augmenmentait d'autant que l'offre était plus rare et la demande plus étendue et plus vive. Pareillement, si Jenner n'eût pas, au bénéfice de l'humanité entière, divulgué sa découverte de la vaccine, mais s'en fût réservé le secret en restant seul à la pratiquer, possesseur unique d'un privilége en face d'une demande étendue, il eût fait un gain énorme, qui ne se pouvait classer ni comme profit d'un capital, ni comme salaire d'un travail, mais comme une rente propre et véritable. Distinction importante qui porte la lumière dans le sujet de la répartition des richesses, et éclaire une série de phénomènes restés jusqu'alors obscurs et confus (1).

Pour revenir à la théorie de Ricardo et aux objections qu'elle a soulevées, quelques-uns ont nié la justesse de cette assertion : que les hommes avaient cultivé d'abord les sols fertiles, puis les moins fertiles, et enfin les plus stériles. Carey soutient le contraire (2), c'est-à-dire que les hommes se sont attaqués d'abord aux terres les plus légères et moins fertiles, comme étant celles qui peuvent se travailler plus facilement; ensuite aux plus fortes et puissantes; enfin aux relais de mers, de fleuves, d'étangs qui, asséchés convenablement, surpassent toutes les autres terres en fécondité. Il donne à l'appui de son assertion quelques arguments et une infinité de

(1) Remarquons, pour éviter les équivoques, que la terre étant la force naturelle la plus apparente, les économistes ont souvent, par synecdoche, appelé du nom de *terre* toutes les forces naturelles en dedans ou en dehors de l'homme.

(2) Carey : *The past, the present and the future.* Philadelphie *1848. Voir passim*, mais surtout les premiers chapitres.

faits rangés en bel ordre et décrits avec éloquence. — Il dit que les sols les plus fertiles, à l'état de nature et incultes, sont couverts d'une végétation luxuriante, et que le premier cultivateur, dépourvu comme il est de machines et d'instruments énergiques, ne peut entreprendre de les travailler, tant parce qu'il y faudrait trop de temps et de peine, que parce que la fertilité même du sol engendre de nouvelles plantes adultérines avant que la semence des plantes alimentaires ait pu germer (1). Souvent aussi les eaux s'amassent dans les terrains bas et engraissés par le limon qu'elles déposent et mettre ces sols en valeur est longtemps une tâche non-seulement difficile mais même désespérée. Et ici l'auteur commence sa revue de l'Amérique du Nord et raconte comment les premiers colons se sont établis dans des plaines arides et sur des plages infécondes, d'où peu à peu ils passèrent à des sols moins ingrats à mesure qu'ils allaient améliorant leurs instruments et accumulant des capitaux. Le même fait vient à l'appui dans l'Amérique méridionale, où encore aujourd'hui les habitants choisissent les lieux élevés et secs, tandis que des landes immenses restent incultes, attendant que les générations futures viennent exploiter leurs trésors cachés. Franchissons l'océan. Voici l'Angleterre, où les terres les plus fertiles ont été défrichées les dernières; voici la France, où beaucoup de terres sont encore à l'état vierge, sans que le fer de l'agriculteur ait tenté d'ouvrir leur sein, tandis que les premières terrasses des montagnes sont toutes cultivées. Les montagnes du Limbourg et du Luxembourg étaient occupées bien avant les riches patu-

(1) *Ma tanto più maligno e più silvestro*
Si fa il terren col mal seme, e non cólto,
Quant' egli ha più di buon vigor terrestro.

Mais le terrain mal semé et non sarclé devient d'autant plus rebelle et plus sauvage qu'il en a en lui plus de bonne vigueur.
DANTE. Purgatoire. C. XXX v. 118.

rages des Pays-Bas. En Italie, les versants des Apennins furent peuplés et cultivés avant les plaines fertiles du Pô ; en Grèce, l'Attique au sol maigre florissait avant la grasse Béotie. Mycène, Corinthe et Trézène, villes de la plus haute antiquité, avaient surgi dans la partie la plus stérile du Péloponèse. C'est ainsi que l'agriculture et avec elle la civilisation est partie des hautes régions de l'Ethiopie et est descendue graduellement vers les embouchures du Nil. Et Meroé fut grande avant Thèbes, Thèbes avant Memphis, et celle-ci avant Alexandrie. M. Carey parcourt ainsi les diverses parties du globe, et de son examen il arrive à conclure, contradictoirement à Ricardo : que les hommes débutent par la culture des terrains de fertilité faible, et puis, peu à peu, grâce à l'accroissement du capital, à l'augmentation de la population, passent aux plus fertiles. D'où il suit qu'à chaque progrès s'obtient proportionnellement une quantité plus considérable de produit. Il en est de même pour les surcroîts de capital et de travail appliqués sur des terres déjà cultivées, surcroîts qui, au lieu de fructifier moins, sont toujours plus productifs, non-seulement d'une manière absolue, mais relative. En effet la première opération corrige l'état grossier du sol, lui ôte ses inconvénients et l'adapte à l'industrie humaine ; les autres opérations suivantes le trouvant *domesticisé* en retirent toujours une production plus abondante. Ainsi à une somme double de travail agricole répondra, par exemple, une production quadruple, et la terre peut se comparer à une caisse d'épargnes où les intérêts se multiplient d'une manière continue et à l'infini. Les frais généraux de production, cependant, vont diminuant au lieu de s'accroître et de là le prix des céréales tend toujours à s'abaisser plutôt qu'à renchérir. Et par là la rente, dans le sens qu'en a donné Ricardo n'existe pas, et ce que *nous* appellons fermage n'est que l'intérêt des capitaux

permanents incorporés dans le sol. Et de plus à ce propos il est à considérer que, de même que les connaissances scientifiques, les inventions mécaniques et le perfectionnement des procédés, font que le même effet donné s'obtient à moins de frais qu'il ne s'obtenait par les anciennes méthodes; il résulte aussi que les capitaux incorporés à toujours dans le sol perdent avec le temps de leur valeur, et que, par conséquent, la rente entendue dans ce sens étroit tend toujours à s'annihiler. De l'ensemble de toutes ces considérations il résulte que l'industrie agricole est régie par les mêmes lois que toutes les autres industries.

L'assertion de Carey a beaucoup de spécieux et même en partie du vrai. Nous accordons volontiers que certaines terres grasses, notamment celles saturées d'eau, ne pouvaient être cultivées jadis à cause de la difficulté et des efforts qu'il eût fallu. Mais surtout il est à considérer que le choix des premiers établissements n'était pas déterminé par la richesse du sol, mais plutôt par la salubrité de l'air, l'agrément du site, la position qui le rendait propre à s'y fortifier contre les ennemis et les bêtes féroces, et enfin par toutes ces autres raisons que l'histoire raconte. Cependant là où les peuplades se mettaient à bâtir, certes il n'est pas à croire que l'on s'attaquât aux terres maigres, mais bien aux plus fertiles, ou pour mieux préciser, à celles qui, toutes circonstances appréciées, pouvaient avec le moins de travail donner le plus de produit dans le moindre laps de temps. Et les anciens agriculteurs n'osant pas vivre disséminés dans les campagnes, se logeaient dans les lieux forts; à la pointe du jour, ils sortaient pour aller cultiver le champ, et le soir venu, rentraient s'abriter derrière la muraille commune. Lorsque ensuite les familles se répandirent par les plaines, avec des instruments meilleurs, des capitaux accumulés, nous pensons que

les faits se sont assez souvent passés comme Carey le prétend, c'est-à-dire que les nouvelles terres défrichées auront donné de forts rendements, tandis que les anciennes ne couvraient pas même les frais. Mais un temps vient où la plus grande partie des terres, du moins les plus proches des lieux habités est appropriée et cultivée ; non-seulement les terres grasses et puissantes, mais les médiocres et presque stériles sont exploitées à grand travail. Il s'agit donc d'obtenir plus de produits sur les mêmes fonds en y appliquant des surcroîts de capitaux. Et alors se manifeste la loi qu'a constatée Ricardo : que la seconde et la troisième application ne peuvent rendre autant que la première. A Carey, l'agriculture de notre vieille Europe, peut répondre par le simple bon sens et l'expérience : elle qui n'osant enfouir en sécurité son argent dans le sol, reste souvent à attendre timidement si l'essai de nouveaux procédés, et l'application de nouveaux capitaux pourront justifier la dépense. Quant à moi, je crois que Carey a été influencé par les circonstances devant lui présentes de l'Union américaine, où d'immenses territoires sont ouverts à l'audace des nouveaux colons, comme je crois aussi que Ricardo s'est préoccupé souverainement des circonstances particulières à l'Angleterre. En effet, l'occupation complète du sol, l'augmentation de la population, l'interdiction sous les lois douanières de l'entrée des céréales étrangères, rendaient nécessaire d'emblaver les sols les plus difficiles et les plus ingrats, et le renchérissement des prix justifiait les frais de production.

Finalement il est à considérer que la loi de Ricardo se présente contrebalancée par tous les progrès de la science et de l'art. Et en vérité, chaque fois que l'outillage se perfectionne ou que s'introduit une plante utile jusqu'alors inconnue, ou qu'une invention améliore la

ratique agricole, la production augmente d'une ma-
ière non-seulement absolue, mais relative au capital
: au travail employés. En pareil cas, une seconde et
ne troisième application de surcroît produisent plus
ue la première, puisque l'effet de cette découverte est
'aviver et de rendre plus efficaces les forces de la na-
ıre. Nous avons été nous-mêmes témoins de cas sem-
lables, lorsque s'introduisit dans quelques provinces la
ulture du riz, ou qu'on fit l'essai de la culture de
lantes fourragères d'un produit abondant, et nous
oyons aujourd'hui de nouveaux résultats obtenus du
rainage et de l'usage des engrais liquides. Il en est de
ıême de chaque amélioration dans les voies de com-
ıunication, tant par terre que par mer, qui rapprochent
.u marché les produits des terres plus fertiles mais éloi-
ıées; de même, enfin, de l'éducation populaire et de la
liffusion des habitudes morales qui donnent plus d'effi-
acité au travail de l'homme. La description historique de
'arey a donc du vrai, et correspond à certaines époques
le la civilisation; mais à partir de là, vient un temps où
e manifestent les faits exprimés par Ricardo, et le cours
ıu'il décrit avec sagacité, si ce n'est que chaque décou-
'erte et chaque amélioration agricole, toute nouvelle fa-
ilité d'échange et de commerce le modère, l'arrête et le
ait parfois replier en arrière; de sorte qu'on peut dire
ıue si l'augmentation de population et la culture des
erres de fertilité moindre tend à créer et à élever une
'ente, le progrès de la science et de la civilisation tend
ı l'abaisser et la faire disparaître. Ce sont ces deux ten-
lances opposées qu'il est nécessaire de soumettre au
'alcul pour déterminer les lois qui régissent la rente,
:omme nous le verrons bientôt.

Reste à examiner l'autre assertion de Carey, que le
)roduit des terres ne répond en aucun cas à l'entité des
:apitaux appliqués dès le principe à leur culture; et

cela, à plus forte raison, si l'on se rend compte des routes, des canaux, des autres travaux publics qui, en ouvrant un écoulement facile aux produits, augmentent l'échange. Cela aussi a du vrai, mais étendu souverainement. Certes, si l'on songe combien de temps, de pensées, combien de travail furent appliqués à nos champs pour les défricher, en extirper les plantes nuisibles, les assainir, les nettoyer, et ainsi pas à pas, jusqu'aux plus récentes améliorations, la part du capital paraît incommensurable. Cependant il se peut additionner et mettre tout entier en compte? Je pense que non. En effet, le cultivateur, à mesure qu'il appliquait le capital en recevait les intérêts, et ceux-ci étaient tout d'abord assez considérables pour pouvoir être considérés comme un amortissement successif. Dans ces temps, l'analogie entre l'agriculture et les autres industries qui se servent des forces gratuites de la nature, se montrait encore en ceci : qu'outre l'intérêt, on devait tenir compte de la reconstruction du capital consommé dans la production. Ce fait est pratiquement démontré par ceux qui prennent une tenure à bail : ils ne craignent pas d'employer des capitaux considérables et de faire de très grandes améliorations sur un domaine qui n'est pas à eux, pourvu que le bail soit de longue durée ; et ce terme est en général calculé à vingt ans comme suffisant pour rembourser non-seulement l'intérêt, mais aussi le capital. Et il y a si loin que toutes les bonifications du terrain soient perpétuelles, que si l'on ne maintient pas par de nouvelles dépenses l'état de prospérité du passé, celle-ci, en peu d'années, se dégrade et diminue. L'autre aspect de la question est que les nouvelles inventions de la science et de l'art, les instruments perfectionnés, les découvertes industrielles elles-mêmes, rendent inutiles beaucoup de travaux agricoles, qui pour un temps ont pu avoir leur nécessité ou utilité. Leur prix, par

suite des nouvelles méthodes, est dès lors perdu et ne peut entrer dans le compte actuel. Et c'est la partie dans les observations de Carey la plus importante et qui tient la plus grande place dans l'économie. Mais sans revenir sur la série des travaux qui ont changé la condition des sols, et en prenant la situation présente, en admettant l'objection sans s'y rendre entièrement, on peut ajouter qu'elle n'a pas efficacité de détruire ce qu'il y a de vrai de la théorie de Ricardo, et ce qui repose sur un fait évident et sur les conséquences qui en dérivent nécessairement : savoir l'unité du prix mercantile des denrées, quelque différents que soient les frais de production en raison de la différente fertilité des sols.

Que Ricardo, s'attachant à la fertilité relative des sols, ne se soit point préoccupé de la fertilité absolue qui en est le fondement; et par là ait oublié que si la rente ne se manifeste que dans certaines occasions comme valeur échangeable, elle existe dès le principe sous forme d'utilité véritable; — que sa théorie ne regarde qu'une époque de civilisation mûre, tandis que dans les temps primitifs la marche des choses a été différente;— qu'enfin, elle exprime une tendance et néglige la tendance opposée qui naît du progrès scientifique et pratique de l'agriculture, — on en pourra et, selon moi, on en doit induire que sa doctrine veut être rectifiée; mais il n'en est pas moins certain qu'une partie essentielle reste vraie, en dépit de l'insistance de ses opposants. Il y a donc dans les produits agricoles un surcroît de frais de reproduction, et ce surcroît, qui dérive de la fertilité du sol et en suit la proportion, est toujours *utile;* mais avec l'appropriation de la terre et la difficulté de multiplier à l'infini les produits, il devient *échangeable*, c'est-à-dire il acquiert une valeur, et appartient au propriétaire sous le nom de rente.

Ici surviennent les socialistes, et ils attaquent l'état actuel de la société avec cette argumentation : — Vous dites que le propriétaire, outre le remboursement des frais, outre la juste rémunération du travail, a l'usufruit d'un surcroît qui est la rente, surcroît qui répond à la fertilité du sol. Or, cette fertilité est un don de Dieu, qui ne l'a pas assigné à telle ou telle classe particulière d'hommes, mais à l'humanité entière, afin qu'elle croisse et multiplie. Donc le propriétaire n'a pas le droit de jouir de la rente, d'usurper ce qui devrait être commun, de se placer, pour ainsi dire, entre la bienfaisante nature et les populations besogneuses. — Là-dessus ils proposent à l'infini des systèmes de communauté ou de meilleure répartition des biens, tous systèmes qui diffèrent entre eux, et nous conduiraient à des débats sans nombre et inutiles. Il nous suffit pour notre thèse d'avoir signalé l'objection, parce que les titres qui justifient la propriété foncière trouveront place plus loin (1). Montrons ici que c'est se tromper au point de départ que de fonder la défense de la propriété foncière uniquement sur des raisons économiques. En effet, l'erreur des socialistes n'étant pas seulement erreur d'économie, mais aussi et surtout de morale et de droit, il est besoin de remonter à ces sources pour les réfuter. Les raisons économiques peuvent nous démontrer les avantages privés et publics, je dirai aussi la nécessité de la propriété foncière, mais n'atteignent pas le but, et il faut qu'une science supérieure revête de sa sanction ce principe matériel. C'est ainsi que de plusieurs points viennent les rayons de la lumière qui, réunis en un faisceau, enlèvent à l'objet toute obscurité.

Dans cette faute est quelque peu tombé Bastiat, à qui j'arrive naturellement, qui a combattu les socialistes

(1) La démonstration du droit de propriété se trouve au Livre V.

avec plus d'ardeur que personne. S'inspirant de ce qu'a dit Carey, et procédant avec beaucoup de sagacité, il arrive aux conséquences suivantes : que le produit de la fertilité du sol n'est pas un usufruit du propriétaire, mais tourne au bénéfice commun; en d'autres termes, que l'utilité qui provient de la matière et des forces fournies par la nature (qu'elles soient limitées ou illimitées), ne se transforme jamais en valeur et, par conséquent, est toujours gratuite. D'où il n'y a d'onéreux que l'effort humain ou le travail; autrement dit que, pour en céder le produit à autrui il faut une compensation équivalente. Or, quoi de plus équitable et de plus simple que de rendre service pour service? Contre un tel axiôme les invectives des plus chauds socialistes tombent, et aucun n'ose en nier la justesse, sauf quelques-uns dont les doléances ne sont point tant l'erreur de l'esprit que celle de passions excitées. Comme seule condition à cet heureux ordre de choses, Bastiat mettait la liberté universelle, et démontrait que toutes les violations de cette liberté, quelles qu'elles fussent, ou sous couleur de conquête, de souveraineté, d'esclavage, d'imposture, ou sous nom de privautés, de monopoles, de protection et de gloire nationale, ou qu'elles vinssent de simples citoyens, ou de classes privilégiées, ou des gouvernements, avaient pour commun effet de troubler le cours naturel des faits en laissant sans rémunération les services humains, en transformant le gratuit en onéreux, et en faisant à quelques-uns profit de la misère générale.

Telles étaient les idées de Bastiat, à l'âme généreuse de qui nous nous plaisons à payer un tribut d'admiration et d'affection; mais le conflit des opinions socialistes qui menaçaient avec violence à l'époque où il écrivait, exerça sur lui une pression souveraine; aussi sa théorie semble-t-elle avoir été élaborée plutôt pour

servir de justification à la propriété, que née spontanément de l'observation des faits et de la tranquille déduction du raisonnement; et elle révèle la persuasion qu'à l'économie seule il appartient de fournir les titres d'une institution qui est connexe avec toutes les raisons les plus intimes de la société. J'aurai occasion ailleurs de soumettre à l'examen l'ensemble de ses doctrines (1) en attendant et par anticipation, voyons ce qui concerne le sujet que nous tenons en main. Or, toute l'argumentation de cet écrivain contre la théorie de la rente de Ricardo, si l'on va au fond, se peut résumer en ceci : que tant qu'il existera sur le globe des terres incultes, mais cultivables, les conséquences de la limitation dans les forces naturelles appropriées ne pourront avoir lieu. Et ce jour où toutes les terres seront possédées et cultivées et en même temps la population parvenue à l'extrême limite par rapport aux moyens de subsistance, est tellement éloigné, qu'il lui paraîtroiseux d'y songer et de prétendre le prévoir. Jusques-là la concurrence universelle suffit, selon lui, pour étouffer la rente à son berceau, et pour maintenir les produits agricoles, comme ceux de toute autre industrie, à l'égal des frais de production. Et si l'humanité, continue-t-il après avoir terminé ses progrès et comme accompli le cours des entreprises pénibles à elle assignées par la providence, doit se trouver un jour dans la situation que l'imagination suppose, pourquoi nous refuserions-nous à croire que la providence elle-même, avec de nouvelles lois que nous ne connaissons, ni ne pouvons connaître, fournira le remède aux dangers qui surgiront de ce nouvel ordre de choses ? (2)

Commençons par cette observation : que l'hypothèse

(1) Voir Livre IV : Examen de la doctrine de Bastiat.

(2) Voir Bastiat. *Harmonies économiques*, Chap. VIII.—Propriété, Communauté.

de l'auteur regarde proprement le sol; c'est-à-dire une qualité seule des forces naturelles et non tant d'autres que nous avons indiquées plus haut et qui sont pareillement limitées. Quant à celles-ci la loi de la rente, c'est-à-dire d'un surcroît qui s'ajoute aux frais de production, resterait toujours vraie et en fonction. En second lieu, quant à la terre elle-même, il ne peut réfuter spéculativement la théorie de Ricardo, mais il se contente d'en exclure la possibilité pratique, en raison de l'immense quantité de sols qui se trouvent partout à cultiver sur le globe. Le don gratuit de la nature ne serait donc ni universel, ni perpétuel, suivant son propre aveu. Mais poursuivons et voyons les motifs de son opinion. Si les terres incultes abondent, dit Bastiat, tout proche des localités habitées, comme cela se voit aux États-Unis, quiconque a des bras et des capitaux, plutôt que de payer au propriétaire un pareil tribut pour les dons de la nature, se mettra lui-même à cultiver le sol. Que si nous nous trouvons dans un pays depuis longtemps approprié et cultivé, comme c'est le cas en Europe, la liberté du commerce produira les mêmes effets que si les sols fertiles et restés en friche, étaient aux portes du marché. En effet, quand le prix des céréales s'élève au-dessus des frais de production, les marchands, franchissant l'Océan, vont acheter les grains produits dans d'autres pays où la rente n'existe pas encore, et ainsi empêchent le monopole de s'établir. Il suffit seulement que les gouvernements suppriment les obstacles des tarifs douaniers. Le reste vient spontanément par l'action de l'intérêt privé et s'harmonise dans un plus bel ordre que celui de toutes les institutions artificielles. Mais ces mesures préventives de colonisation et de libre commerce, bonnes en elles-mêmes et ayant, en effet, la tendance de multiplier et répandre l'utilité des produits,

à quelles difficultés ne sont-elles pas soumises elles-mêmes dans la pratique? Distances énormes, climats meurtriers, sol ingrat, peuples hostiles et féroces, gouvernements barbares et perfides, lois contraires de toute espèce, fanatismes religieux, antipathie de race et de tradition. En outre, difficulté de communication, besoin de capitaux considérables, risques de les perdre. Admettons que tout cela aille à souhait; il faut porter en compte les frais de transport, ceux d'assurances contre les risques de mer, la rémunération des intermédiaires et mille autres conditions qui, additionnées ensemble, accroissent nécessairement le prix des céréales apportées sur le marché, et par là donnent un avantage aux sols voisins sur ceux qui sont distants; c'est-à-dire font que les frais de production dans ceux-là diffèrent des frais de ceux-ci, quoique ensuite le prix des denrées sur le marché s'égalise.

Et ici que le lecteur me permette une digression : outre qu'elle touche un point, à mon avis, important et peu remarqué jusqu'à présent des économistes, elle nous ramènera par un autre sentier à la présente question. Et bien qu'il puisse sembler que cette partie de mon livre s'étende outre mesure, et s'insinue trop avant dans les raisons de l'économie proprement dite, en s'éloignant de ses rapports, néanmoins je me flatte que le lecteur sage saisira ces nœuds intimes qui n'apparaissent point à la surface et verra combien importe l'argument présent à la synthèse entière, qui est le but de nos études. Les avantages de la division du travail ont été énumérés et préconisés par tous les économistes : Smith, Say, Babbage, entre autres, ont éclairé la question par de brillants exemples. Partout l'homme, en suivant ses aptitudes spéciales et en s'appliquant à une seule opération, la pratiquant continuellement et s'y perfectionnant, produit mieux, davantage, plus vite, et

à moins de frais. A toutes les raisons enseignées avec tant de sagacité et de justesse par les susdits écrivains, se peut ajouter un argument qui, bien qu'il n'ait qu'une simple analogie, met admirablement ces principes en lumière, c'est que la nature elle-même, non-seulement pour former la prodigieuse variété des animaux, mais aussi et surtout pour donner plus de perfection à leurs parties, emploie la répartition des fonctions. C'est un fait que les animaux, chez qui la nutrition, la sensation, le mouvement, s'opèrent par un seul organe ou par peu d'organes, ont ces fonctions faibles, lentes, rudimentaires. Elles deviennent de plus en plus parfaites à mesure que les organes à elles destinées sont multiples; elles atteignent le plus haut degré d'efficacité quand chaque fonction a un instrument spécial. Ainsi, le progrès physiologique entraîne avec lui une complication anatomique, et la nature elle-même enseigne la division du travail. Ce qui se dit des hommes entre eux peut s'entendre des diverses contrées du globe auxquelles la providence a dispensé ses dons avec diversité, et qui par l'exposition des sols, l'influence du soleil et de l'atmosphère, les cours d'eau, la qualité des animaux et des plantes, la structure intérieure du sol, sont aptes à fournir des produits divers. D'où la division du travail, tellement avantageuse dans les individus, se peut appliquer universellement aux nations; et de là naît la convenance du libre échange, qui forme une communauté des biens. Le sujet a été traité de nos jours tellement à fond et tant de preuves viennent à l'appui, qu'il serait superflu de nous y arrêter. Quant à la partie morale, de même que l'échange rapproche les individus et les familles, ainsi la liberté du commerce engendre des relations de bienveillance entre les peuples, répand les notions utiles, étend la douceur des mœurs, mûrit la civilisation.

Ce point de vue des choses est sans doute très vrai et d'une haute importance, mais il n'est pas le seul; et à mon avis, les écrivains modernes, en s'y attachant entièrement, ont peut-être trop négligé un autre point, les avantages qui résultent du concert des industries et de la distance nulle entre le producteur et le consommateur. Et, premièrement, l'échange exige cette série, indiquée déjà, d'intermédiaires et, comme on dirait aujourd'hui, un mécanisme qui consume du temps, des matériaux et du travail humain. La comparaison de Smith, entre les voies publiques et la monnaie, est bien connue : De même, que tout le terrain occupé par les rues et les canaux pourrait être mis en culture, et qu'on verrait augmentation de richesse le jour où l'homme aurait trouvé le moyen de voyager dans l'air; de même, si l'on trouvait un signe purement conventionnel qui pût (sans les dangers et les inconvénients reconnus jusqu'ici) se substituer aux métaux, ceux-ci deviendraient alors disponibles et feraient partie des marchandises destinées à être consommées. Or, cette comparaison vient à l'appui de notre assertion en tant qu'elle indique une partie coûteuse que l'échange nécessite. Les anciens, chez qui les voies de communication étaient rares et difficiles, appréciaient très fort les avantages que les industries situées dans le pays même retiraient de leur aide réciproque, et ils prescrivaient d'alterner les productions. Ainsi, Columelle voudrait que le fond de terre bien cultivé donnât toutes les denrées nécessaires à la vie. Et la plupart des industries, celles de filer, tisser, étaient confiées aux femmes, sous le toit domestique; de sorte que la famille, surtout dans les campagnes, pouvait par elle-même suffire à tous les besoins. Les modernes, chez qui les modes d'échange sont infiniment perfectionnés, ont placé au sommet de l'économie la division du travail et la liberté du com-

merce, et certainement ce système fut un grand pas dans la voie de la civilisation. Mais n'a-t-il pas aussi amené à sa suite quelque inconvénient, et peut-il se développer à l'infini, ou, plutôt n'a-t-il pas besoin, comme toute chose humaine, de quelque tempérament qui l'harmonise avec toutes les autres tendances et institutions sociales? Je parle de tempéraments naturels et spontanés, et non artificiels et coactifs. Déjà les économistes anglais ont dû confesser que dans la division du travail il y a deux dangers : l'un de réduire l'homme à l'état de machine, ou même de fraction de machine, parce qu'en appliquant toutes ses facultés à un objet et généralement à une partie très petite d'un objet, et toujours et uniquement sur elle, l'intelligence perd toute souplesse et le cœur s'engourdit; l'autre, que si par quelque malheur l'homme se trouvait jeté hors de son emploi, ignorant qu'il est de toute autre nature de travaux, il ne peut trouver moyen de gagner sa vie, ce qui est une des causes les plus graves de la corruption et un des dangers les plus flagrants pour la tranquillité publique. Nous verrons, ailleurs, comment le vrai remède à ces maux et à ces dangers est dans l'instruction et l'éducation du peuple (1). Mais dans l'état présent des choses ce n'était pas sans raison que Sismondi opposait le tableau de la vie domestique gaie et simple dans les métairies du Val de Nievole, au travail triste et monotone de l'atelier, souvent encore au tumultueux agencement des journaliers dans les domaines de grande culture. Ce n'était pas sans raison qu'il déplorait la ruine des industries casanières (2). En effet, la femme, obligée d'entrer dans les grandes usines, renonce à son propre intérieur, aux liens de la famille, souvent même à la pudeur. Et cette femme ouvrière perd beau-

(1) Voir Livre IV.

(2) Sismondi. *Études sur l'Économie Politique.*

coup des avantages qui lui étaient propres et qui la faisaient chérir alors qu'elle gouvernait la maison, pourvoyait aux besoins des enfants, préparait le modeste repas du mari, lui tissait des vêtements; aujourd'hui, au contraire, elle vit séparée des siens, n'a pas sur eux l'influence de la bonté gracieuse, ne peut ni nourrir, ni soigner les enfants. On a pourvu à ces maux par les salles d'asile et les crèches, deux très nobles institutions, pleines d'utilité et dignes d'être favorisées de tout l'effort des hommes généreux, mais qui accusent la défectuosité de l'état social, et qui dans une civilisation parfaite devront disparaître, parce que la meilleure des crèches et des salles d'asile est le toit domestique.

Carey accuse l'Angleterre d'avoir, par le passé, négligé l'agriculture, de laquelle elle aurait retiré de larges produits, et d'avoir tourné ses capitaux et son travail sur les industries, d'où a résulté que les marchandises dépassant la consommation intérieure, et cette consommation ne pouvant jamais se développer proportionnellement à cause de la pauvreté des ouvriers et de la cherté des subsistances, elle a été obligée de chercher des marchés par tout le globe, et souvent de contraindre, par les menaces et les guerres, les autres peuples à les accueillir et les acheter. Bien plus, on a vu mainte fois ses capitaux aller en quête de placements au dehors, tandis qu'à l'intérieur les ouvriers languissaient inoccupés; et cependant, avec ce capital et ces bras, elle aurait pu convertir ses campagnes les moins fécondes en autant de jardins, répandre l'abondance dans une population beaucoup plus nombreuse, améliorer de mille manières le bien-être et le repos du citoyen (1). J'estime que dans ces accusations de Carey il y a de l'exagération, surtout en ce qui re-

(1) CAREY. *The Past, the Present and the Future.*

garde la fertilité des terres, comme nous l'avons vu plus haut; je trouve, ensuite, erronées, les conséquences qu'il en tire contre le commerce international et en faveur du système protecteur des douanes. Il y a cependant, là aussi, une partie plausible, et la voici : que s'attacher aux produits industriels, au commerce étranger, aux entreprises lointaines, ne fut pas toujours un sage calcul, a fait perdre quelquefois le soin et l'amour de ces produits, qui se trouvent immédiatement et sous la main, et a souvent altéré le cours d'une équitable répartition des richesses, en les concentrant sur quelques-uns élevés démesurément au-dessus de la généralité. Et, vraiment, les entraves gouvernementales et les institutions mal fondées, ont contribué à détourner les hommes de la bonne voie. Mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler. Reprenons le sujet. Vient aussi une observation de Wakefield, dans sa théorie sur la manière de coloniser (1). Il insiste sur ce point très important: que dans chaque territoire de médiocre étendue, que l'on veut mettre en culture, on bâtisse un village pourvû d'un nombre d'artisans proportionné à celui de la population agricole; de sorte que celle-ci ait un marché facile où écouler ses denrées et où trouver à se pourvoir des choses nécessaires. Les anciens furent en cela fort experts, et en procédant spontanément de la sorte, leurs colonies fleurirent; tandis que les modernes, en occupant tout d'abord une immense superficie de territoire, en disproportion avec le nombre des colons et, par conséquent, impuissants à la cultiver tout entière, mais choisissant çà et là quelques points plus fertiles, et y vivant disséminés, en épuisant sans prendre soin d'améliorer et de réparer, ont fait un désert de cer-

(1) *England and America*, par Wakefield. Londres, 1833. Vol. 2. En citant cette sage *considération* de l'auteur, je n'entends pas précisément *souscrire à toutes ses autres* opinions au sujet des colonies.

taines contrées qui semblaient devoir suffire au bien-être de populations innombrables. Mill semble avoir entrevu les conclusions qui se peuvent tirer, même en dehors des colonies, de la susdite considération, lorsqu'il a subordonné la question de la division du travail à celle de la coopération et de l'organisation (1); mais il s'en tient trop à des généralités, et il passe rapidement. Ce sujet nous semble de la plus haute importance, et mériterait un examen reposé et approfondi. Qu'il nous suffise ici de remarquer que la division du travail et la liberté universelle du commerce sont deux grands facteurs de la richesse et de la civilisation qui, comparés à l'agglomération primitive et grossière des métiers et à la dissémination des familles, leur sont aussi supérieurs que la société civile l'est à l'état sauvage et à la barbarie. Mais il n'est aucun principe dont l'application illimitée ne puisse avoir du danger et qui, par conséquent, n'ait besoin d'avoir pour contre-poids un autre principe opposé et cependant apte à s'accorder avec lui. Partant, si l'on voulait prendre pour le comble de la civilisation la division du travail poussée à l'infini, et faire de chaque nation, je dirais presque, l'usine d'une industrie unique et spéciale, ce serait là aussi une application mauvaise. En effet, un autre principe s'insurge et fait opposition pour maintenir le voisinage mutuel du producteur et du consommateur, et le concert entre les arts agricoles et industriels. Un principe vise à épandre, l'autre à concentrer le travail, et d'un tempérament harmonieux entre les deux naît cette véritable règle économique, qui, en même temps qu'elle concilie la production la plus grande avec la meilleure répartition, se trouve aussi en rapport avec la morale; tandis que certains progrès, quoique bons par eux-

(1) John Stuart Mill. *Principes d'Économie Politique*, Vol. I, *Ch. VIII.*

ıêmes, mais regardés isolément, peuvent à la première ue lui sembler contraires.

Mais, revenant au point d'où nous sommes partis, conluons que même en supposant la colonisation aussi réandue et l'échange rendu aussi facile que le désire lastiat, il restera toujours un avantage à ce que le proıucteur soit voisin du marché. Et cette différence, jointe . la différence de fertilité des sols, suffira pour créer ıne rente en faveur du propriétaire, rente qui passe vant les frais de production. L'expérience journalière t certains faits le démontrent évidemment. Ainsi le errain dans l'intérieur des villes, soit pour bâtir, soit ıour jardin, a une valeur énorme; ainsi une pièce de erre, bien qu'en friche, par sa position seule peut exiıer un prix assez notable d'achat; ainsi enfin, à l'expiation d'un long bail nous le voyons renouveler avec lévation du loyer, sans qu'ait eu lieu aucune amélioraıon effective. Notons que le propriétaire actuel, en chetant le fond, a payé une valeur en échange de la ertilité du sol et de ce qui a trait à la rente. C'est ıourquoi ceux qui voient dans cette rente une injustice loivent remonter au premier occupant, qui, par un hoix intelligent et avec une hardiesse heureuse, a apliqué son activité sur un sol fertile. Les produits furent a digne rémunération de l'entreprise, produits qui néınmoins, à l'origine, étaient compris dans la rémunéraıon du capital et du travail. A mesure que la terre fut lus recherchée, et à cause de la limitation des sols et de eur fertilité différente, une partie de ces produits, sous orme de valeur échangeable, vint à se distinguer du roduit et du salaire et appartint aux propriétaires, omme prix de l'usage de la terre. Et ce fut la conséuence de nouvelles conditions sociales indépendantes u propriétaire; et l'on ne doit pas oublier ce que nous

avons dit plus haut, que la rente est toujours effet et jamais cause de l'élévation des prix.

L'enchaînement des idées de Bastiat est à remarquer. En effet, des deux éléments d'où naît la difficulté de se procurer un objet, l'un, la rareté de l'objet, il l'a à peine effleuré, l'autre, le travail humain, il l'a mis en grande lumière. Et ainsi en procédant par voie d'abstraction il est arrivé à exclure de la valeur tout élément qui vînt de la coopération de la nature, et alors il a pu substituer au mot même de valeur celui de service humain. Parvenu à cette définition, il crut entrevoir une loi économique, fort belle, en ce que tout service s'échangeât contre un service équivalent, et qu'ainsi la satisfaction fût toujours égalée au travail, la récompense à la peine, si ce n'est qu'à ce point son théorème était démenti par l'expérience, et une foule d'exemples lui prouvaient que parfois avec peu de peine on peut se procurer un produit d'une grande utilité, *et vice versâ*. Ainsi de deux pêcheurs qui jettent leurs filets, l'un les retire vides, l'autre chargés de poissons. Ainsi un heureux fouilleur de mine tombe sur un diamant, ainsi dans un autre genre deux artistes dépensent le même travail à faire deux œuvres dont les prix diffèrent à l'infini. Nous en avons aujourd'hui un autre exemple notable dans le guano. Ces amas d'excréments d'animaux gisaient négligés depuis des siècles, sans que personne se fût avisé qu'il y avait là un trésor, et voici qu'en un instant ils entrent à un prix élevé dans le commerce. Or, personne, tout grand ergoteur qu'il soit, ne pourra démontrer que la valeur du guano se soit équilibrée avec le travail d'une république américaine qui d'un jour à l'autre découvrit qu'elle était propriétaire d'un tel trésor. Ici donc se présentait une difficulté grave, et ici Bastiat rencontrait les opinions de Carey, qui avait montré

que dans l'échange le produit ne s'évalue pas en raison de ce qu'il a coûté, mais de ce qu'il coûterait présentement; il lui fallut donc se dédire, ce qu'il fit en ajoutant, dans son langage, que le service ne s'apprécie pas selon l'effort dépensé, mais selon l'effort qu'il épargne à autrui. — Or, l'effort que le produit acquis épargne à autrui n'est pas toujours en raison de l'effort dépensé par le producteur ; il existe donc une raison essentielle de différence entre l'utilité du service et l'appréciation qu'un autre en fait dans l'échange, et, par conséquent, la loi énoncée par Bastiat d'une manière aussi absolue, ne se trouve pas répondre aux faits. Partant, il se voyait obligé de tourner aux théories généralement admises par les économistes, et pour l'éviter il employait en vain en un double sens le mot *service*, soit par rapport au coût de production, soit par rapport au contentement procuré, ce qui engendrait confusion et sophisme (1). Mais encore sous cette forme vague et ambiguë, le raisonnement ne pouvait suffire à apaiser les socialistes, qui lui auraient répondu : — Vous convenez que la rente, si elle existait comme la décrit Ricardo, serait injuste, parce qu'elle viendrait à donner une valeur à la fertilité du sol. Mais quelle différence existe-t-il entre le propriétaire d'un sol fertile et l'homme qui fait une pêche heureuse, ou qui se sert de la force d'une chute d'eau pour mouvoir ses machines, ou, enfin, a reçu de la nature le privilége de la faculté de produire des œuvres rares et recherchées? Dans tout cela, il y a effort humain, mais en tout le hasard ou quelque autre cause ajoute une raison d'utilité et de valeur. Où est la rigoureuse balance que vous vantez, si le service que

(1) Cette observation sur le double sens que Bastiat donne au mot *service* et sur les conséquences qui en dérivent, a été faite antérieurement par Ferrara, dans sa préface aux œuvres des économistes français.

vous êtes en état de rendre à autrui, et de vous faire rémunérer à l'équivalent, n'a aucun rapport avec votre effort; si vous, moyennant une peine légère, vous obtenez satisfaction de vos désirs, tandis que celui-ci ne tire du travail le plus pénible qu'un produit minime! Là est le vrai nœud de la question, et nous, ajouteraient les socialistes, nous voulons reconstruire la société sur des bases telles que les prérogatives naturelles, l'invention heureuse, ou quelque autre circonstance accidentelle que ce soit, ne tourne pas à profit particulier; mais que la compensation soit toujours proportionnelle au travail, raison faite du plus de besoins, lesquels sont différents de nature et d'intensité parmi les hommes.— Nous laisserons pour le moment les socialistes et nous nous contenterons de conclure que Bastiat, pour les combattre, a dégaîné une arme qui l'a frappé lui-même. En effet, l'inégalité entre l'effort et le produit, comme elle est un fait qui se présente partout fréquemment, est aussi une idée qui domine toute l'économie, et elle se lie étroitement avec les autres inégalités et diversités de forces, d'intelligences, d'aptitudes, dont se compose la création, desquelles s'il résulte certains contrastes, il résulte par là de nombreux et beaux accords, qu'on attendrait en vain de ces organisations artificielles que d'autres voudraient y substituer. Mais, heureusement, la chose est impossible, car la nature met à néant tous les essais qui lui répugnent : *Naturam expellas furcâ, tamen usque recurret.* Maintenant, un point très important, et qu'il faut considérer attentivement, est : quelle loi régit la matière de la rente? Ricardo et ses sectateurs pensent que la marche régulière de la société, le développement des richesses et du progrès de civilisation font augmenter la rente à l'avantage du propriétaire et au préjudice de l'intérêt des capitalistes et du salaire des ouvriers. Et ils disent que ces causes, en stimulant

l'augmentation de population, et avec elle la demande des denrées agricoles, et celles-ci ne pouvant se multiplier à l'infini, il en résulte le renchérissement des prix et par là l'élévation de la rente (1). En admettant la vérité des prémisses, l'argumentation serait exacte, parce que les données découlent logiquement l'une de l'autre. Et par là, si la population était sans cesse, et d'une manière irrésistible, stimulée par le progrès de civilisation à dépasser les limites des subsistances; si, à cette tendance, il n'existait pas de tendance opposée ni aucun remède, il serait impossible de ne pas admettre que le renchérissement du prix des vivres, et conséquemment l'élévation progressive de la rente, ne soit une loi de fatalité. Mais voilà précisément ce que nous nions, comme nous le verrons rapidement en traitant des lois de la population. Remarquons, toutefois, combien il importe que tous les éléments sociaux se balancent et qu'en exagérer un rompt l'harmonie de tous les autres. Or, je considère que Ricardo et ses sectateurs devaient aussi regarder le sujet dans l'autre hypothèse, savoir celle d'une population qui, parvenue à un certain degré de civilisation, ou reste au même chiffre, ou augmente lentement et suit pas à pas l'augmentation des subsistances et le mouvement des richesses. Et ils auraient vu que dans une telle supposition la besogne va à ruine, c'est-à-dire que toutes les améliorations sociales tendent à diminuer la rente, comme elles tendent à diminuer les intérêts du capital. Une loi commune régit la rente et l'intérêt dans le rapport avec les salaires, sauf toujours l'équilibre de la population, et cette loi la voici : que le progrès de la science et de la civilisation, tandis qu'il favorise l'utilité

(2) Ricardo. *Principes de l'économie politique et de l'impôt.* — Voir encore, Rossi, *Cours d'économie politique*, vol. III, leçons 7 et 8.

de toutes les classes, tend à élever les salaires en proportion plus forte et plus rapide que la rente et l'intérêt. J'aurai occasion de parler de cela au livre prochain, et je démontrerai mon assertion, et je refuterai les objections qui, au premier abord, semblent très graves. Néanmoins, pour l'intelligence de ce qui suit, et pour éclaircir complétement l'idée de la valeur, j'ai besoin, par anticipation, d'indiquer rapidement les raisons qui me font être d'une opinion contraire à celle de Ricardo, quant aux rapports de la rente avec le progrès civil, d'autant plus que ce point a une importance extrême dans toute la question de répartition des richesses. Toute amélioration agricole, soit la découverte de plantes alimentaires, ou d'un procédé facile de culture, soit un perfectionnement dans l'élève du bétail; toute méthode plus simple, tout instrument plus énergique qui s'invente, ont pour effet d'augmenter, avec les mêmes efforts et capital, la quantité des profits, ou l'offre, et par là de diminuer le coût des denrées. Pareillement, les amendements et les engrais, en corrigeant et améliorant les sols stériles, en les rapprochant de la qualité des sols plus fertiles, produisent le même effet. Que même si l'on vient soutenir que la différence des rendements des différents sols, ne doit pas s'imputer autant à la valeur intrinsèque des uns et à la défectuosité des autres, qu'à notre ignorance, attendu que nous ne nous y prenons pas bien pour les cultiver, et que si nous savions adapter à tout sol sa culture spéciale et les plantes qui conviennent, nous aurions dans tous une abondante récolte, c'est là une opinion exagérée, qu'à la rigueur on pourrait tenir pour erronée, mais qui, prise dans un sens plus restreint, mérite qu'on en tienne compte. Le progrès des sciences et des pratiques agricoles a donc un effet bienfaisant par rapport à la *généralité*, et non, comme on l'a craint, pour le propriétaire

seul, attendu qu'il augmente l'offre et diminue le prix des denrées. Dira-t-on que notre supposition infère aussi l'augmentation de la demande, parce que l'accroissement de population est un stimulant aux progrès; nous répondons qu'il n'est pas le seul, ni toujours nécessaire; que l'accumulation de capitaux, le progrès des études et le désir d'un bien-être croissant, en se répandant et en pénétrant dans toutes les classes, suffisent pour produire les mêmes effets. Pareillement, les routes, les canaux, tout mode de communications faciles, promptes, moins dispendieuses, rognent le privilége des terres voisines du marché et amènent le produit d'autres plus lointantes, de manière à diminuer la valeur relative attachée à la fertilité naturelle du sol. C'est ce que fait aussi, sur une échelle plus vaste et avec bien plus d'efficacité, la liberté du commerce et la concurrence universelle. Voyons comment Bastiat a basé là-dessus sa doctrine, en affirmant qu'il ne peut se donner rente tant qu'existe un hectare de terrain susceptible de produire et encore inculte. Et combattons cette opinion, qui fait abstraction des difficultés sans nombre, des obstacles et des dangers naturels, de l'opposition des gouvernements et des peuples, et, enfin, de l'espace et du temps qui apportent des frais de transport, des rémunérations de travail et des intérêts de capitaux. Toutefois il n'en est pas moins vrai que plus les commerces seront faciles et fréquents, plus les denrées alimentaires seront partout, pour le consommateur, abondantes et à meilleur marché. Aussi l'élévation extraordinaire de la rente qui est vue dans quelques pays, était-elle plutôt le résultat des restrictions fiscales que du cours naturel de la civilisation. Quand l'Angleterre tenait tous ses ports fermés aux grains étrangers, et les frappait d'un droit égal à la valeur primitive, il est certain que tout accroissement de la population rendait nécessaire d'étendre la culture

des céréales à des terres moins fertiles et moins convenables, en enlevant celles-ci à la pâture et à d'autres cultures mieux appropriées. De là une forte hausse dans le prix des grains et la rente s'élevait à un taux exorbitant : fait qui attira spécialement l'attention de Ricardo, et ce spectacle le mit sur la voie de sa théorie. Mais les obstacles enlevés, toute importation de denrées agricoles fait l'office d'en abaisser le prix, et la science et la civilisation, par leurs progrès, tendent à réduire tant la rente que l'intérêt du capital. Et de même que l'intérêt du capital, bien qu'en diminuant, ne pourra jamais descendre à zéro, parce qu'il trouverait d'abord une limite naturelle dans la cessation de l'épargne, la rente aussi ne pourra pas davantage s'annuler, parce qu'avant d'arriver à ce point les sols moins fertiles ne trouveraient plus qui prît la peine de les cultiver.

Mais, peut-on m'objecter, si la susdite loi qui régit la rente est vraie à l'égard de la terre à cause de son étendue, et des améliorations que de nouvelles inventions peuvent apporter dans sa culture et dans le changement de ses produits, on ne peut dire la même chose de ces forces naturelles, de ces aptitudes spéciales qui ont une sphère très restreinte, et dont il est difficile et presque impossible de reculer la limite. Quant à leurs produits, si la demande s'accroît, par une cause quelconque, la rente des possesseurs montera à un degré de plus en plus élevé, tellement élevé, qu'on pourrait croire à l'impossibilité d'assigner aucune limite, ni de mettre aucun frein. Supposons certains métaux dont les minerais sont renfermés dans un étroit espace, certaines pierres précieuses, certains produits que très peu de sols, quelques expositions privilégiées seulement peuvent fournir; enfin, les œuvres de l'intelligence et des beaux arts. Les pierres précieuses, certains vins de France et de Hongrie, les tableaux, les statues sont

comme exemple par tous les économistes. Dans de cas de rareté incontestable, les progrès de la ıce et de la civilisation peuvent bien peu pour faci- la production et l'acquisition; ils ne font, au con- e, en rendant le désir plus commun, qu'amener ssairement le renchérissement, et l'on devra ajou- ıu'il appartient au seul caprice du possesseur de r le prix. A ce doute répond la théorie des *succé- es*, s'il nous est permis d'emprunter à la médecine rme qui indique un remède d'égale vertu dont on rt au lieu d'un autre qui ne se trouve pas, ou que a pas sur-le-champ. Rappelons-nous, avant tout, l'homme recherche les produits, non pour eux- es, mais comme moyens de satisfaire des besoins s désirs; or, à chacun d'eux ne répond pas un seul et unique, mais divers objets et de plusieurs tés et sortes. Pour la table, se présentent mille es alimentaires, qui s'adaptent à la variété des et en abondance des animaux domestiques et des ons. Pour le vêtement, il y a les peaux, les toi- et plusieurs espèces de végétaux. Les pierres à les métaux, les bois pour l'habitation et le mobi- ont en nombre extraordinaire. Or, qu'arrive-t-il, si ıu'une de ces marchandises devient rare et que mande en fasse hausser le prix? Il arrive que les nes se mettent en quête d'un autre objet qui puisse procurer une satisfaction égale et qui leur coûte s. Quand le blé est cher, le paysan mange du du riz, de la pomme de terre, qui sont à meilleur hé. L'humble artisan, à défaut de vin, recon- ses membres fatigués avec de la bière et des spiri- ı. Là où manquent les taillis à exploiter, on brûle houille au lieu de bois. Dans tous ces cas l'homme ɔuvant se satisfaire au moyen d'un certain genre de ıits, s'adresse à un produit analogue et qui pro-

duise des effets semblables. Et cet appel à un autre produit, cette diminution de la demande des premiers produits, exerce sur la valeur de ceux-ci un effet très notable en tant qu'il la refrène et la modère de manière à les rendre de nouveau accessibles à autrui. Nous avons vu le même fait dans les matières premières qui servent aux industries. Dans la filature et le tissage, par exemple, au lin a succédé le chanvre, à la soie le coton. Lorsque Napoléon, par le blocus continental, prohiba l'importation des marchandises anglaises et des denrées coloniales, on se mit à chercher une succédanée pour la production du sucre, et à la canne on substitua la betterave. Or, pour revenir à la question précédente, il en est aussi de même pour les choses de simple fantaisie. Il existe de plus cet avantage que la cherté de l'objet désiré ou en éteint le désir, ou suscite un désir d'un genre tout à fait différent. Il n'existe probablement pas une femme qui ne désire se parer de diamants ou de perles; mais leur rareté fait qu'elle se contentera de dentelles et de plumes. Or, quel est l'effet de ceci? de contrebalancer la rente et d'empêcher le possesseur d'un monopole quelque restreint qu'il soit d'élever le prix des produits au-delà d'une certaine limite. Et ainsi s'explique comment certains objets uniques, certains chefs-d'œuvres ont eux-mêmes une valeur, encore qu'ils ne puissent se reproduire. Si les amateurs des arts voulaient tous acheter une sainte famille de Raphaël, il est clair que le prix de ces tableaux serait inestimable; mais leur désir d'une noble jouissance est en corrélations avec un débours qu'ils se sont fixé, et qu'ils ne dépassent pas, et à la place ils préfèrent satisfaire leur propre goût avec d'autres tableaux, nous ne dirons pas aussi sublimes, mais qui pourtant sont très estimables. Et si l'achat de ceux-ci dépassait encore leurs moyens d'achat, ils chercheraient

plaisir ou dans des gravures, ou dans des aquarelles, ou encore ils s'adresseraient à une autre source de jouissance, comme les bibliothèques, les voyages, les réunions agréables. J'imagine un prince qui a désir d'orner sa couronne d'une pierre précieuse unique au monde, il est disposé à la payer plus cher que ne ferait tout simple particulier; cependant il y aura une limite où le prix émoussera son vouloir et il cherchera la pompe et la splendeur dans d'autres ornements moins rares, et pourtant de grande beauté. L'existence des succédanées a donc un effet économique qui peut en quelque sorte se comparer aux progrès des sciences. Ceux-ci augmentent l'offre, ceux-là diminuent la demande, tous deux mettent une limite à l'élévation de la rente. L'objet identique peut être reproduit à meilleur marché par des procédés nouveaux et ingénieux; lorsqu'il ne peut être identiquement reproduit, on supplée par la production d'autres objets qui s'en rapprochent le plus et qui ont la même fin de satisfaction. Ainsi s'expliquent plusieurs phénomènes anormaux à la première vue, et l'on conclut que si la rareté est un élément de valeur, celle-ci, toutefois, ne croît pas toujours en proportion de celle-là.

Nous avons dit que la loi générale des rentes est subordonnée à une autre, et que ses effets dépendent d'un fait très important qui est l'augmentation de la population. Je vais donc toucher cette question le plus brièvement possible.

Aucun point de l'économie politique n'a été traité avec plus de passion que celui-ci, depuis que Malthus l'a soumis à un examen approfondi (1). La théorie se lie

(1) Avant Malthus, le sujet avait été traité avec beaucoup de sagacité par le Venitien Ortès dans son livre *Riflessioni sulla popolazione delle nazioni per rapporto all' Economia nazionale.* — Voir le Recueil des écrivains classiques Italiens de l'Économie politique par Custodi. Milan, tome XXIV.

étroitement à la théorie de Ricardo. Et de même que celle-ci s'inspire du principe physique que la puissance productive du sol ne peut s'accroître à l'infini et dans une proportion constante, l'autre part du principe physiologique que la faculté de procréation de l'espèce humaine tend à la multiplication toujours progressive des individus, jusqu'à dépasser les moyens de subsistance. C'est le principe qui se voit dans l'universalité des êtres organisés : la nature se montrant plus soucieuse des espèces que des individus prodigue les germes en telle abondance, que le plus grand nombre ne rencontrant pas les conditions nécessaires à la vie, périt. Et bien que cette profusion soit en raison inverse de la perfection des êtres, et par conséquent moindre dans le règne animal que dans le végétal, et chez les vertébrés que dans les ordres inférieurs, et au *minimum* chez l'homme, il n'en est pas moins vrai que la multiplication de l'espèce humaine, si elle ne rencontrait nul obstacle et que les subsistances fussent toujours à son niveau, serait extrêmement rapide. Sur quoi, Malthus, plutôt comme mode d'indication et comme exemple, que de calcul confronté, a établi que la population était susceptible d'augmenter en proportion géométrique, tandis que la production des denrées nécessaires à la vie ne peut être présumée augmenter qu'en proportion arithmétique. Ceci posé, dit Malthus, l'équilibre entre la population et les subsistances peut se maintenir de deux manières : l'une *préventive* quand l'homme, moralement libre et responsable de ses actions, adopte la prudence et la tempérance comme règles de vie et appliquables aussi au mariage et à la procréation des enfants; c'est la vertu que Malthus appelle *contrainte morale*; l'autre manière est *répressive*, la dure nécessité l'inflige aux hommes, savoir : les souffrances, la misère, les *vices*, la mort. Ces opinions, en contradiction avec celles

qui pendant longtemps eurent cours en Europe, suscitèrent des plaintes et des réprobations à l'infini, comme si elles eussent été des nouveautés dangereuses. Les admirateurs de Malthus eux-mêmes, en exagérant l'expression et les conséquences de son idée, contribuèrent à rendre la dispute plus âpre ; et le nom de l'auteur, tout sage, tout honorable et tout pieux qu'ait été l'homme, devint l'objet des mépris du vulgaire. Mais si les hommes d'études avaient pris la peine de consulter les anciens, ils auraient reconnu que Platon et Aristote ont entrevu la difficulté qui naît de la multiplication de la population, et qu'ils ont posé clairement la question à l'esprit de l'homme d'État. Platon, dans sa *République* et dans les *Lois*, raison faite de la richesse du pays et du naturel de ses habitants, avait jugé devoir déterminer exactement la limite que le chiffre des citoyens ne pourrait dépasser (1). Aristote, dans la critique qu'il fait de la république Platonicienne, trouve néanmoins qu'en admettant la communauté des biens, la limitation du nombre des citoyens est une conséquence nécessaire (2). Il cite aussi Phédon qui, tout en estimant convenables à l'homme la liberté d'acquérir et la différence des possessions et des richesses, pensait néanmoins que le nombre des familles devrait rester toujours immuable. Et le même Aristote, plus loin, après avoir parlé des mariages trop précoces, enseigne que les filles doivent se marier à dix-huit ans et les hommes à trente-sept ; et, en outre, ne plus songer, passé cinquante ans, à avoir d'enfants, et ailleurs dans le cas où les enfants sont en grand nombre, il met un terme à ce qu'on en ait davantage (3). On objectera que Platon et Aristote, tout grands génies qu'ils étaient, ont cédé aux préjugés

(1) Platon. *République*, lib. V et *Lois* lib. V.
(2) Aristote. *Politique*, lib. II. chap. 3 et 4.
(3) Idem. lib. IV, chap. 4.

et aux erreurs de leur siècle, dans lequel la Grèce, excepté Thèbes, accueillait généralement la maxime de ne pas laisser vivre les enfants estropiés et malsains (1). Il nous suffit d'avoir montré qu'ils songèrent à la question importante des rapports de la population avec les subsistances, question qui ne peut être résolue uniquement par les codes et les institutions civiles, mais qui est régie par des lois naturelles et morales plus puissantes que l'intervention gouvernementale. Je n'ai point à examiner ici par quelles causes, après les conquêtes des Romains, l'Italie alla se dégarnissant d'habitants; mais ce qui est certain, c'est que ni la sévérité des censeurs, ni les récompenses, ni les peines portées par les lois Julia et Papia ne réussirent à empêcher un célibat vicieux et n'obtinrent que le mariage donnât à Rome plus de libres citoyens (2).

Or, en y réfléchissant, on verra que dans cette question, comme dans celle de la rente, une opinion ne se peut baser sur l'idée abstraite de l'homme et d'une manière absolue; il faut encore invoquer l'histoire et tenir compte de la différence des époques et des pays. Il y a des territoires d'une fertilité admirable, salubres, sous un ciel délicieux, qui payent les soins de l'homme par des fruits abondants et savoureux. Là le laboureur a pour longtemps la faculté de produire plus qu'il ne peut consommer lui et ses enfants, non encore en état de partager ses peines, d'autant plus que sa manière de vivre, à de telles époques est d'ordinaire simple, sobre, et qu'il méprise les aises. L'augmentation de population tourne donc alors à l'avantage de l'État et à la richesse de la famille. Il n'est là besoin d'encouragements, ni de lois pour la favoriser, on voit se multiplier rapidement les

(1) Voir Cragio. lib. 1, chap. 5 et lib. II, Instit. 2.— Ricci, traduction de la *Politique* d'Aristote, p. 231.

(2) Montesquieu. De l'empire des *Lois*.

générations florissantes et robustes. Là conviennent à merveille les hymnes qui, le siècle dernier, s'entonnaient sur la fécondité des mères, et prédisaient d'après la progéniture nombreuse le nerf et la grandeur de la patrie (1). Mais un jour vient où les terres sont toutes cultivées, celles du moins qui sont les plus fertiles et les plus voisines du marché ; et alors nous entrons dans l'hypothèse de Ricardo. La population va s'agglomérant dans les villes et les bourgades, le capital n'est pas tellement abondant que l'offre des bras ne le dépasse ; un événement inopiné, une suspension du commerce, une disette, peut amener de grandes calamités. Et cela encore parce que les habitudes des hommes sont devenues telles qu'ils ne peuvent se passer de certaines commodités, au détriment réel de leur santé et parfois au péril de leur vie. Cet état de choses posé, l'hypothèse de Malthus peut facilement se produire et le surcroît de population devenir un grand obstacle à la prospérité générale. En effet, il faut confesser, devant les mille faits qui en donnent la preuve, que l'indigence n'empêche pas la lignée nombreuse et que la force procréatrice de l'homme est lente à succomber aux privations et aux souffrances. Ajoutons que trop souvent c'est là où la misère est la plus forte que l'imprévoyance domine davantage ; et l'homme qui désespère de sa propre destinée se marie de bonne heure, sans se préoccuper de sa famille à venir.

La possibilité donc d'un manque d'équilibre entre la population et les moyens dans les vieilles sociétés ne se

(1) La doctrine générale du XVIIIe siècle était que l'augmentation de population est toujours un bien. Elle enseignait aussi l'omnipotence des lois sur les destinées humaines. La doctrine de Malthus fut une réaction contre ces deux idées. Quant à la seconde on ne veut pas nier que parfois l'augmentation de population, qui serait l'effet spontané de l'abondance des subsistances, puisse être indirectement accélérée ou retenue par de fâcheuses institutions, une mauvaise organisation sociale et d'autres causes qui contrarient artificiellement la nature et qu'il est à désirer de voir disparaître.

peut nier. Mais quels en sont les effets? Il arrive que la trempe de l'homme étant, comme nous l'avons dit ailleurs, très flexible et endurante, les familles commencent à retrancher quelque commodité, congédient les aises, puis se privent de ce qui serait utile, renoncent aux choses salubres et fortifiantes et se contentent du strict nécessaire. Ce régime ne tarde pas à amener la mortalité précoce de l'enfance, la fréquence des maladies chez les adultes, la vieillesse anticipée; et après quelques générations, on peut voir une race rachitique, avilie, misérable. On a dit que la population est forcément circonscrite par les subsistances, et on l'a comparée à un ressort comprimé par un poids, selon la gravité duquel il s'élève ou s'abaisse. Cela est vrai, mais c'est la nature qui met parfois en jeu son terrible *veto* par les souffrances et la mort; tandis que la prévoyance, la contrainte morale auraient produit les mêmes effets en conservant à ce peuple sa vigueur physique et la prospérité. L'Irlande, pour longues années, nous a fourni le douloureux exemple d'une population qui continue à multiplier au milieu de la misère et des maux les plus déplorables. Dans les années propices, les pauvres se contentaient de quelques pommes de terre pour soutenir leur frêle existence; dans les années de disette, ils languissaient dans les asiles et périssaient de faim. Lors donc que les contradicteurs prétendent qu'il est inutile de s'effrayer des prédictions Malthusiennes, parce que la vie cesse de se propager du moment qu'elle commence à devenir impossible, on peut répondre qu'ils se méprennent sur la question et qu'il y a plusieurs manières de vivre, depuis une vie aisée, saine et convenable, jusqu'à cette vie chétive, exténuée, qui est un martyre pour l'homme et une honte pour la nation. Ce qui prouve encore qu'on ne peut affirmer, sans tenir compte de rien autre chose, qu'une population nom-

breuse est le nerf des États. Une telle force ne provient pas du chiffre, elle provient davantage de la vie moyenne et probable. Une gent d'hommes robustes et aisés vaut mieux qu'une multitude d'habitants exténués, misérables, sans vigueur de corps et d'âme.

Et ici se présentent les mêmes raisonnements qui furent opposés à Ricardo. On ne peut s'effrayer de l'augmentation de population, alors qu'une partie du globe demeure inculte, et que les hommes qui surabondent chez les vieilles nations ont vouloir d'émigrer; il faut même voir là une impulsion providentielle à la colonisation. Mais comme l'observe Rossi, dans sa belle préface au livre de Malthus (1), dans cette idée il est fait abstraction du temps, de l'espace, des moyens, des tendances mêmes de l'humanité. En effet, les hommes, sauf un petit nombre d'esprits aventureux, ne se décident pas volontiers à abandonner le lieu qui les vit naître, et ils aiment mieux pâtir que d'aller chercher fortune en pays lointains. En outre, il est très difficile pour les colons de trouver à vivre pendant le laps de temps qui s'écoule du jour de l'émigration jusqu'à l'établissement dans de nouveaux pays, et jusqu'au moment de recueillir quelque produit de leur propre travail. Voyez combien longtemps les Irlandais se sont résignés à souffrir avant que l'émigration ait pu prendre ce développement qui devient un soulagement efficace à l'excès de densité d'une population. L'histoire, tant ancienne que moderne, regorge d'exemples des difficultés de la colonisation; s'il est, nonobstant cela, utile et honnête dans plusieurs cas de l'encourager, il n'est pas permis de baser uniquement sur elle.

L'objection radicale au principe de Malthus, si elle était exacte, serait celle de Carey. Elle dérive de ses théories sur la rente, et conduit à cette conséquence :

(1) Voir Rossi. *De l'Essai sur la population*, par Malthus.

que l'accroissement des moyens de subsistance est toujours plus rapide et plus grand que celui de la population, ce qui serait complétement vrai si la terre cultivable était illimitée; et serait vrai, en partie, autant de fois que la culture procéderait toujours des sols moins fertiles aux plus fertiles. Mais n'ayant acquiescé à de telles assertions que comme partielles et temporaires et par conséquent vraies, non toujours et universellement, mais seulement en certains lieux et à certaines époques de civilisation, il suit que nous ne pouvons accepter les conséquences par rapport à la population que dans ces cas et dans ces mêmes conditions. Partant, nous croyons que si, pour un certain temps, la production des subsistances est plus rapide que la multiplication des habitants, un autre temps vient où elle se ralentit et diminue jusqu'à ce qu'elle se nivèle à la population, laquelle ensuite, à son tour, tend à la dépasser. Ce temps venu, la loi de Malthus domine toute la matière des richesses. Et son importance capitale se montre aussi pour réfuter ces doctrines qui se proposent, moyennant une différente répartition des richesses maintenue coactivement dans la société, d'en changer l'essence, et d'assurer à tous les hommes la satisfaction de leurs besoins et de leurs désirs. En effet, même en supposant qu'une telle opération aurait efficacité de modérer tant soit peu la pauvreté (nous laissons de côté ses autres inconvénients), elle ne serait qu'un remède temporaire, un palliatif, et les hommes se multipliant sans aucune retenue, le jour viendrait de la misère universelle. C'est pourquoi si les communistes voulaient être logiques, après avoir assigné au gouvernement l'office de répartir la richesse et d'empêcher l'accumulation particulière, ils devraient lui donner aussi, avec Platon, celui de fixer le nombre des citoyens et d'empêcher, de force, que la population dépasse les moyens de subsistances.

Mais si la tendance exprimée par Malthus peut avoir pour effet de rompre l'équilibre entre la population et les subsistances, surtout dans les vieilles sociétés et à certaines époques; de ce que le fait est possible il ne suit pas qu'il soit *nécessaire*. Il faut donc regarder la question sous d'autres faces, c'est-à-dire selon les tendances opposées qui sont dans la nature humaine et dans la société civile. Wathely a signalé très judicieusement l'importance de bien définir le mot *tendance*, lequel doit s'entendre comme une propension qui aurait son effet si elle ne rencontrait pas d'obstacles, mais non comme une force irrésistible et fatale. Je dis donc que la tendance exprimée par Malthus n'exclut pas que d'autres forces la contrarient et lui fassent contre-poids. C'est ainsi que la terre a une tendance centrifuge qui la ferait s'échapper par la tangente, si la tendance centripète ne la retenait dans l'orbite du corps qui l'attire, sauf que, dans les globes célestes, le mouvement procède de manière que nulle perturbation ne peut changer l'invariabilité des grands axes, tandis que dans les choses humaines le libre vouloir peut nous faire dévier très fort du droit chemin, dans lequel nous sommes ensuite rejetés lentement et au milieu de la souffrance. Or, quelles sont ces tendances qui viennent à l'encontre et agissent en opposition à la tendance Malthusienne? Elles sont de plusieurs sortes. Nous en avons signalé quelques-unes en parlant de la rente, savoir : le progrès de la science et de la pratique agricoles, en vertu duquel les forces naturelles sont mieux mises en œuvre, d'où suit dans la production des denrées un accroissement relativement supérieur à l'emploi des capitaux et du capital. — Et aussi les nouvelles épargnes et les habitudes d'activité et de diligence et la division des industries, qui donnent au capital et au travail plus d'efficacité. — Et aussi les autres améliorations dans la

circulation et dans les véhicules de communication, par lesquels s'épargne en grande partie l'appareil des échanges, comme nous l'avons déjà dit en parlant du voisinage mutuel du producteur et du consommateur. Mais surtout s'oppose à la tendance populatrice, la tendance que tout homme a de conserver soi et sa famille sur le pied le plus convenable possible, et aussi le désir de la soulager et de lui procurer bien-être et dignité. Cette tendance conduit naturellement l'homme prudent, éclairé et moral, à considérer, avant de prendre femme et avoir des enfants, quels moyens il aura de les élever et de les entretenir. D'elle-même se manifeste, sans avertissement et sans le conseil des économistes, cette contrainte morale que le même Malthus a mise en avant comme le remède préventif des maux qui l'effrayaient. Si s'ajoute à cela une condition raisonnable de la société, on peut faire fondement sur cette tendance pour contrebalancer l'autre, qui nous occupe. Ainsi, supposons que nul obstacle de monopoles et d'abus n'empêche la production de la richesse, qu'aucun privilége ne la concentre dans certaines classes, qu'il y ait répartition convenable et concert entre les villes et la campagne, la capitale et les provinces, entre l'industrie et l'agriculture, que les hommes soient instruits et élevés à exercer leurs aptitudes, modérer leurs désirs, utiliser leurs épargnes ; qu'en compagnie de la justice publique marche la bienfaisance privée, nous croyons que sera évitée en grande partie toute rupture d'équilibre entre la population et les moyens de subsistance. Ces considérations ne contredisent pas la théorie de Malthus, mais elles la rectifient et lui donnent sa juste valeur, sinon que quelques-uns, qui ne se payent pas de cela, semblent prendre à tâche de conseiller les mariages même imprudents et précoces, et sourient dédaigneusement au *mot* de contrainte morale, comme si le célibat était une

ause infaillible de corruption. Il peut être cause, mais l n'est pas cause nécessairement. Et ici viennent à propos es suggestions et les conseils de St-Paul aux Corinthiens, trop souvent mis en oubli par ces écrivains modernes qui ont tourné contre Malthus jusqu'aux armes du scandale religieux. Et n'est-il pas inhumain et immoral de procréer des enfants qu'on ne pourra nourrir et élever? L'on n'exige pas des pauvres qu'ils renoncent aux douceurs du mariage, mais seulement qu'ils ne se marient pas trop jeunes et sans réflexion, et qu'avant d'entrer en ménage ils aient la confiance fondée d'une subsistante suffisante, et quelques épargnes pour faire face aux événements inopinés qui pourraient les ruiner à l'instant eux et leur nombreuse famille. De même que la jeune fille sait attendre que se présente à elle un mari convenable et qui lui plaise, et même si le mari tarde à venir, manque rarement pour cela à l'honnêteté des mœurs, l'homme a de même en lui des raisons pour vivre chastement. Et la nature elle-même, dans la candide ignorance des choses d'amour, dans la pudeur qui sourdit au cœur du jouvenceau et de la jouvencelle, a donné autant de motifs pour ne pas suivre aveuglément les impulsions des sens. La bonne éducation, la religion surtout avec ses préceptes, fortifient l'âme et l'aident à vaincre les passions et nous fournissent une compensation dans les joies intérieures de l'esprit et dans le calme de la conscience. Et posons que le célibat a ses graves inconvénients, à quels plus grands maux, à quels plus graves délits le besoin et la misère ne conduisent-ils pas? Le poète a dit : *Malesuada fames et turpis egestas*. C'est la boîte de Pandore, de laquelle les maux s'échappent et se répandent sur la terre, c'est là ce qui remplit les prisons et fournit tant de victimes au bourreau (1).

(1) Voir Rosmini, dans son livre *Della sommaria cagione per la quale stanno o rovinano le umane società*, au chapitre IV. Il se

Et ceci s'adresse aux hommes de bonne foi; sans que nous prenions souci de répondre en détail aux déclamations de quelques cupides ou hypocrites ou utopistes qui soutiennent l'augmentation de population sans réserve. Les uns savent que plus est grande la concurrence des travailleurs et plus s'abaisse le salaire; et le capitaliste en tire avantage. Les autres trouvent dans une gueusaille nombreuse, indigente et ignorante, la matière appropriable à leur domination. Les utopistes, enfin, croient que tous les maux qui sont sur la terre viennent d'institutions mauvaises; et comme il leur semble facile de les changer de fond en comble, en jouant de l'abstraction et de la métaphore, leur fantaisie édifie la béatitude universelle. Mais ceux qui cherchent la vérité et aiment la dignité humaine, ceux-là désirent que le travailleur reçoive une juste récompense de ses sueurs, qu'il puisse vivre quelque peu à l'aise, ne pas négliger une certaine culture de l'intelligence, se prémunir contre les accidents désastreux. Et, à cette fin, ils désirent que dans une matière aussi importante que la formation d'une nouvelle famille, l'homme ne procède pas à l'aveugle et par la seule fougue des sens; mais avec un esprit d'ordre, d'économie et de sage prévoyance, et avec le sentiment d'avoir à répondre, devant Dieu et devant la société, des nouvelles créatures qui verront la lumière. En ces termes, la proposition de Malthus resplendit aussi moralement d'une vive lumière. Et qui oserait en soutenir une directement contraire, soit : que l'instinct de procréation n'a pas besoin d'être réglé par la prudence, et qu'on peut l'abandonner à toute sa fougue sans aucun frein? Cependant quelques-uns, sans nier ce frein, s'en plaignent, parce qu'il leur semble contraire au progrès qu'ils caressent dans leur

livre à de fort belles considérations sur les lois de la population, sur *les mariages* et sur le célibat chrétien.

esprit et à l'harmonie de l'honnêteté et du plaisir, telle qu'ils se la sont figurée. Et ce qu'ils disent du développement de la rente, ils le répètent plus fortement de la population, affirmant qu'il leur paraît que c'est faire tort à la providence que de supposer que le progrès et le bien couvent en eux-mêmes les germes du mal et de la décadence. A ceux-ci la réponse sera : qu'il ne faut pas juger d'après une idée préconçue, et nier les faits quand ils ne cadrent pas avec elle; mais, au contraire, examiner attentivement les faits et puis en tirer les idées générales; considérer, en outre, que ce qui nous paraît dissention et discordance dans le monde a souvent, au fond, ses raisons justes, mais latentes; en somme, ne pas chercher à point nommé la justification de toute chose, et ne pas se faire l'avocat trop zélé de la providence qui, en vérité, sait se défendre elle-même avec lucidité. Mais, dans le sujet présent, il est à noter que plus sont fréquentes les relations entre les hommes, plus est respectée la liberté industrielle, et plus il faut de prudence pour se bien gouverner dans la vie. Et la prudence n'est-elle pas aussi, elle-même, une des vertus que la civilisation doit développer progressivement, de même qu'elle doit en général amener le triomphe de l'intelligence sur les passions? Il n'est donc pas si ardu, ni si indiscret, de réclamer que l'homme civil sache dominer l'instinct, et, dans le choix de son propre état, ne pas séparer le sentiment de la raison. L'expérience vient corroborer cette assertion, puisqu'on voit que, dans les pays les plus cultivés et prospères, la population ou s'arrête, ou bien suit lentement le mouvement de la richesse.

Cependant les gouvernements doivent se tenir en garde, parce que souvent l'excessive augmentation de population, surtout si elle est locale et partielle, accuse plus qu'autre chose l'organisation politique qui, sous visée

du bien, conduit à son contraire (ce que j'ai déjà indiqué à propos de la rente). Et qui ne voit que la concentration souveraine des affaires, en appelant dans la capitale le flot des habitants du pays, altère la proportion qui doit exister entre elle et les autres villes inférieures, entre celles-ci et les campagnes ? Qui ne voit que l'organisation bureaucratique, avec sa troupe innombrable d'employés, en même temps qu'elle enlève les capitaux et les bras à la production, les jette à profusion dans les professions savantes, et, en augmentant les familles, suscite en elles des besoins factices ? Qui ne voit que les tarifs douaniers protecteurs, en fomentant des industries incongrues aux dépens des naturelles, les interdictions de navigation, le système de colonies dépendantes, perturbent l'équilibre entre les produits et la population ? Enlevez ces obstacles interposés, donnez la vraie liberté en tout genre, surtout donnez instruction et éducation, de manière que la moralité s'enracine et se développe dans la société civile. Faites que l'homme ait le sentiment de sa dignité propre et de responsabilité, vous verrez ensuite qu'il n'y a rien de trop sévère dans les conditions que la providence a mises au perfectionnement de l'humanité.

Et, ici, serrons un peu les voiles. L'examen des deux idées d'utilité et de valeur était le complément nécessaire de la définition de l'économie, comme science et comme art. En analysant les éléments de la production on voit qu'elle a son origine dans le concert du travail humain, avec les forces et les matériaux que la nature nous fournit. Mais de ces forces et matériaux il y en a, par rapport à nous, qui sont sans limitation ; d'autres, au contraire, ont une limitation, entre autres la terre, notre principale nourrice ; d'où l'on conclut la corrélation d'une limite aussi au nombre des hommes. Ces considérations ne pouvaient échapper à l'esprit des

conomistes, et elles ont donné lieu à deux théories très élèbres dans la science : celle de Ricardo, sur la rente, t celle de Malthus, sur la population. Nous en avons onguement parlé, et nous les avons soumises à notre *riterium*, leur assignant le rang qui leur est dû, et nontrant ce qu'il y a de vrai dans chacune d'elles, istoriquement et moralement.

Nous avons dit que, dans une société jeune et qui est en marche, la production des denrées agricoles levance l'augmentation naturelle de la population, ce qui, par conséquent, est une preuve de prospérité et ourne à l'avantage commun. A quoi il faut ajouter eux qui résultent de la densité de population ou du oisinage mutuel du producteur et du consommateur.

Ce n'est que dans une vieille société, et alors que les erres sont déjà mises en culture, que se manifeste le hénomène de la population tendante à dépasser les oyens de subsistance.

Mais si ladite société est bien constituée, si les ommes savent faire bon usage de la liberté, la tenance de la population à dépasser les moyens de subistance est contre-balancée par d'autres tendances, en ous innées, qui la refrènent. Et, par conséquent, rien e répugne à la proportion entre la richesse d'un pays t le nombre de ses habitants, qui est le fondement de bonne répartition de celle-ci et de la prospérité pulique. Et nous pouvons, en confiance, imaginer une ition ordonnée et sage, chez laquelle la population, rivée à une certaine limite, s'arrête, et suit ensuite, atement, l'augmentation des produits engendrée par s progrès de la science et du capital.

Ces progrès sont avantageux à toutes les classes de société, mais, plus qu'à toute autre, à celle des tralleurs. C'est pourquoi le cours de la civilisation, a d'élever nécessairement la rente du propriétaire,

comme l'ont prétendu quelques écrivains, produit, quant à elle, un effet analogue à celui qu'il produit sur le profit des capitaux, c'est-à-dire que, dans le partage du produit, et propriétaire, et capitaliste, et travailleur voient la quote-part de chacun augmentée d'une manière absolue; mais celle du travailleur l'est dans une proportion plus forte que les autres.

Aussi avons-nous ajouté que la rente ne pourra jamais être annulée; car, de même que cesserait le motif d'épargne, si les capitaux ne donnaient aucun intérêt, de même cesserait la culture d'un grand nombre de sols, si les sols plus fertiles cessaient de donner aucune rente.

La rente donc naît de la fertilité absolue et de la fertilité relative. Elle existe dès l'origine, sous forme de simple utilité, mais non comme valeur échangeable, et ne devient telle qu'alors que se fait sentir la rareté de terrains cultivables par rapport à la demande des produits agricoles. Elle ne fut point la cause, mais l'effet de l'élévation des prix.

Le titre de droit en vertu duquel le propriétaire touche, en usufruitier, ladite rente, se prouve ensuite, non par l'économie prise à part, mais par le concours de toutes les sciences morales et juridiques. L'office de l'économie est de démontrer que l'utilité privée et publique requièrent que la propriété individuelle soit libre et garantie par les lois et par la force publique.

Mais la terre n'est pas seule à donner une rente, c'est le fait de tous les agents naturels, qu'ils soient facultés à nous personnelles de l'esprit et du corps, ou qu'ils soient forces extérieures appropriées et limitées, savoir: quand le produit ne peut être augmenté indéfiniment, ou du moins en quantité correspondante au désir qui pourrait surgir.

Que si l'offre devient excessivement rare par rapport *à la* demande, il y est suppléé par la possibilité des

succédanées et par l'aptitude de l'homme à trouver la satisfaction des mêmes besoins et désirs dans d'autres produits analogues et qu'on peut obtenir en plus grande abondance. Cette possibilité modère la rente et la circonscrit.

Néanmoins, il reste certain, que dans les forces naturelles en tant qu'elles sont limitées, ou bien dans leur rareté, existe un élément de valeur. Passant ensuite à ces forces naturelles qui sont illimitées par rapport aux besoins de l'homme, c'est-à-dire dont l'homme peut user à sa volonté et sans restriction ; elles n'ont pas de valeur échangeable et bien qu'elles servent admirablement à la production, rien de correspondant ne se rencontre dans le prix de leur produit. D'où l'on dit, en pareil cas, avec raison que la coopération de la nature est toute gratuite.

Et alors la valeur du produit est en raison du travail employé, soit intellectuel de la part de celui qui conçoit et dirige l'industrie, soit matériel de la part de celui qui exécute ; et en raison des profits du capital employé, lequel est le fruit de l'abstention et de l'épargne de produits antérieurs. Ce qui est exprimé par la formule : que le prix des produits est en raison du coût de production, ou mieux encore de reproduction, car il importe peu au consommateur de regarder combien a coûté cet objet dans sa fabrication passée, mais bien combien il coûterait dans sa fabrication présente.

Et voici un second élément de valeur, savoir : le travail humain, la peine, l'effort employé pour effectuer le produit.

Rareté et travail sont les deux aspects de la difficulté qui se présente à obtenir l'objet, et ils naissent de la limitation des choses créées. Cette limitation donne à la catégorie des objets utiles, le caractère économique. Les objets utiles, mais illimités et sous la main de

tous, n'ont pas de valeur. C'est pourquoi, en classant selon la raison philosophique, on doit dire que les objets en tant qu'ils sont utiles ont nom de *biens* et sont matière de l'Eudemonologie; et puis en tant que les mêmes biens sont limités ou comportent une difficulté d'être obtenus, on les appelle *produits* ou *services*; ils sont matière de l'économie.

Entre utilité et valeur, il n'y a donc pas équation parfaite. Certainement la valeur présuppose l'utilité comme fondement; et l'on peut dire, en outre, qu'il y a une étroite relation entre elles, en ce que l'homme ne se mettrait pas en quête d'un objet, ou ne prendrait pas la peine de le travailler s'il n'y trouvait pas satisfaction; mais la proportion entre le degré d'utilité et le degré de valeur est variable.

Dans l'utilité il entre de l'absolu et du relatif. Elle est absolue en tant qu'elle satisfait aux besoins essentiels de l'homme; elle est relative en tant que les temps, les lieux, les circonstances modifient les besoins de l'homme. Elle est relative encore par rapport aux besoins et aux désirs factices nés de l'habitude et aussi du seul caprice. De là, le jugement sur l'utilité des choses varie, selon que varie le cœur humain et que varient les conditions de la société.

La valeur que renferme, outre l'utilité, l'autre élément, savoir la limitation, est encore moins précise et mesurable. Si la limitation a elle-même quelque chose d'absolu généralement, en tant qu'elle prouve toujours une difficulté ou un effort dans la production, son degré ne se peut mesurer que par la comparaison entre la rareté et le travail qui se présentent dans différents produits. Une telle mesure est donc relative.

En outre, les progrès de toute sorte, soit intellectuels, ou matériels, ou civils, diminuent la difficulté de produire, mais ne diminuent pas l'utilité des produits.

Des propositions antécédentes, découlent les corollaires suivants : Une diminution égale de toutes les valeurs implique contradiction. En effet, quand même diminuerait dans toute la catégorie de marchandises la difficulté de les produire, ou que cette diminution fût proportionnelle, la relation entre elles resterait égale, et de là, leur valeur intacte. Que si, comme il arrive fréquemment, la diminution de la difficulté a lieu dans toutes les catégories d'objets, mais à des degrés différents, elle change leur rapport, et de là, leur valeur respective. Si la diminution, enfin, a lieu dans une seule catégorie d'objets, la difficulté restant la même qu'auparavant dans toutes les autres, il s'en suit dans celle-là une diminution de valeur. De là, il peut y avoir diminution temporaire et partielle de valeur dans une classe donnée de marchandises, tandis que s'accroît la partie gratuite des biens, et que leur utilité se répand universellement.

Et ici apparaît à merveille le lien indissoluble de l'économie avec la morale et avec les progrès de la science et de la civilisation. Ceux-ci font que l'utilité produite par la coopération de la nature s'accroît et se répand sans cesse plus gratuitement, en enlevant, pour ainsi dire, la limite qui existe pour les forces naturelles. Et d'autant que s'accroît par leur action la production et l'offre, autant la valeur tend à s'égaliser à l'effort du travail que l'homme a employé dans cette production. D'autre part, la morale, en agissant sur la rectitude du jugement, influe grandement sur la demande et fait qu'elle va se nivelant à l'utilité véritable. En d'autres termes, du progrès scientifique, moral et civil, naissent ces deux avantages : qu'autant qu'il est possible à la nature limitée de l'homme et des choses, les produits s'apprécient selon la raison, et le mérite reçoit sa digne récompense.

LIVRE TROISIÈME

Sommaire

Réfutation du système qui met dans le plaisir la règle et la sanction de la morale. — Réfutation du système qui confond la loi morale avec les sentiments de sympathie, de bienveillance, de compassion. — Réfutation du système de l'utilité publique. L'utile est essentiellement distinct de l'honnête; pourtant il y a connexion intime et naturelle entre eux. — Réfutation du système qui met entre le plaisir et la loi morale un antagonisme radical. Panthéisme indien. Stoïcisme. Ascétisme exagéré. — La loi morale est objective et impérative. L'éthique est au-dessus de l'économie et la limite. — Importance de la rectitude du jugement sur la demande et par là sur toutes les industries. — L'offre suit la demande, d'où c'est dans celle-ci principalement que se trouve toute cause et responsabilité. — Concordance essentielle du travail avec la morale. Ses rapports avec les dogmes religieux. — De la production. Deux causes : Forces naturelles et travail. Trois conditions : Science, capital, liberté. — Admirable office de la science, surtout là où les forces naturelles sont limitées. — Des dangers que quelques-uns voient dans la diffusion de la science. — Du capital. Il naît de l'abstention et de l'épargne. Questions soulevées à propos du capital. — De l'excès de production. Rapports entre la production la plus grande et la distribution la meilleure. — Des machines et de la grande culture. Effets temporaires et partiels, effets durables et universels. — Réfutation des opinions de Sismondi sur cette matière. Inefficacité des remèdes par lui proposés. D'où sont provenues les erreurs. — Rapports du capital avec la moralité et la prospérité publique. — De la concurrence. On entre dans la question générale de la liberté et, par conséquent, des limites entre le droit privé et le droit gouvernemental. — De l'intérêt privé comme stimulant à l'industrie. La liberté est la condition du développement de richesse la mieux appropriée et la plus considérable. — Des corporations industrielles au moyen âge. — De l'organisation du travail proposée par les socialistes. — Fâcheux effets imputés à la concurrence. On combat l'imputation. — Du paupérisme. Examen et appréciation des faits. Le paupérisme ne peut être imputé à la concurrence là où elle est accompagnée des dues conditions morales et politiques. — On énumère ces conditions. Rectitude de jugement chez les particuliers, bonne gestion des gouvernements. — On traite de l'intervention gouvernemen-

tale et de ses limites. — Conclusions du présent thème, d'où il résulte que les socialistes ont mal posé les questions. — De la répartition de la richesse. Définition du produit net. Rente, profit, salaires. — Des salaires. Tendance qu'il y a, dans un lieu et un temps donnés, à l'égalisation de la marchandise dans toutes les sortes d'industrie. — Causes de la différence dans les salaires. Extrinsèques au travail, comme les aptitudes naturelles et l'habileté acquise, elles donnent lieu à rente et profit. Intrinsèques, comme la qualité même du travail et le risque. Ces différences substituent à l'égalité aveugle la rémunération selon le mérite. — Les mêmes faits se manifestent dans les profits. Influence de la civilisation sur les risques. — Loi qui régit le taux des salaires et des profits : Elle comprend deux éléments. — De l'élément relatif qui naît de la proportion entre le capital et le nombre des travailleurs ; le sujet analysé. — Cet élément en suppose un autre absolu sur lequel il se fonde et c'est l'efficacité proportionnelle de chacun des facteurs de la production ; le sujet analysé. — Si et quand il se peut que le capitaliste surfasse l'ouvrier dans la répartition des produits. — Conditions morales moyennant lesquelles la répartition des richesses devient équitable. — De la rente que donnent les forces de la nature intellectuelles et matérielles, en tant qu'elles sont limitées et appréciées. — Théorie des monopoles. Bon et mauvais emploi de ce mot. — Loi qui gouverne la rente. Efficacité absolue et relative des forces ; dans le sol fertilité absolue et relative. — Égalité essentielle de cette loi avec l'autre ci-dessus exposée. Différentes choses accessoires. — Entre le propriétaire, le capitaliste et le travailleur il n'y a point antagonisme essentiel d'intérêts ; mais un équilibre naturel et une harmonie pondérée. — De la libre importation des denrées agricoles. Lois sur les céréales. — Du droit au travail. — Des remèdes proposés pour élever les salaires. — De l'échange, de ses avantages et de ses rapports avec la morale. — La justice dans l'échange ne consiste pas dans la mesure de la valeur, mais dans la loyauté et la liberté des contractants. — Accord des intérêts entre les particuliers et les nations. Le commerce considéré comme cause de civilisation. — Coup d'œil sur la monnaie. Sur le papier-monnaie. — De la circulation et combien elle importe à la production de la richesse. — Véritable nature du crédit. Ses merveilleux effets. — Illusions qui en dérivent. Le crédit ne crée pas de capitaux, il ne peut les dilater à l'infini. Office des banques. — Des dangers à redouter du crédit. — Du crédit personnel. Importance des institutions propres à le développer en faveur des classes pauvres. — De la consommation. On traite de ses définitions. — Erreurs accréditées dans la détermination des classes productives et improductives. Côté économique des actes méritoires, intellectuels, artistiques. — Relation que la consommation dans sa qualité, quantité et dans son mode a avec la reproduction et la distribution des richesses. Rapports entre la consommation

des richesses et la morale. — Principe erroné : que les besoins doivent être stimulés dans le but de favoriser la production. Erreur contraire de ceux qui redoutent la diffusion de l'aisance parmi les classes pauvres. — Du luxe chez les particuliers et dans les gouvernements. Préjugés du vulgaire et de la science en faveur du luxe. — Inefficacité des lois somptuaires. Il faut chercher les remèdes dans l'habitude morale de la tempérance.— Conclusion.

Nous n'avons point à exposer les principes de la morale, nous nous bornerons à rappeler brièvement la différence essentielle qui existe entre le bon et l'utile, et aussi le lien qui les réunit. En effet, comme il y a un système qui les met en contradiction absolue, il y en a un autre qui les identifie et fait du plaisir l'unique moteur, la règle et la sanction de nos actions. Certes on ne peut nier que l'instinct de la félicité ne soit inné au cœur de l'homme, instinct d'une extrême puissance et inébranlable; tellement que les stimulants du plaisir et de la douleur ont une grande part dans nos résolutions et dans nos œuvres; mais de cela l'on ne peut conclure que ce soit les seuls faits vers lesquels incline le désir de l'homme. Et de même que, dans l'origine des idées, la réalité et la participation très notable de la sensation ne peuvent suppléer ni exclure les lois propres de l'intellect, ni les principes de la raison; ainsi le désir et la tendance au bien-être n'enlèvent pas les autres sentiments généreux du cœur humain; ni n'excluent l'intuition d'un ordre absolu et d'une loi morale, laquelle se manifeste à l'homme comme existante par elle-même en dehors de lui, et avec un caractère de commandement le force à la reconnaître et à lui obéir. Le devoir est un fait primitif aussi bien que le plaisir; et quoi que nous fassions il nous est impossible, dans le cercle de cette vie, de confondre l'un avec l'autre. Et toutes les langues, depuis les plus simples et bégayantes jusqu'aux mieux construites et raffinées, ont leurs mots propres pour exprimer l'intérêt et la vertu. Entre ces deux termes existe la liberté

umaine et elle est aussi un fait primitif, attesté par la conscience et qu'on chercherait en vain à obscurcir, parce qu'elle nous crie que nous avons la faculté de nous déterminer, et de choisir entre les suggestions de la raison et les instigations des sens.

Autour de ce fait de la liberté viennent s'agglomérer plusieurs sentiments qu'on essaierait en vain d'expliquer en ne prenant pour guide que l'utilité pure. Tels sont l'admiration ou le dédain qui s'emparent de nous à la vue de certains objets desquels il ne peut nous advenir ni avantage ni détriment. Et c'est ainsi qu'en lisant les histoires anciennes des temps les plus reculés, les actions magnanimes nous exaltent et les mauvaises nous troublent, sans qu'on puisse jamais les rapporter à soi-même; et qu'une action acquiert à tous les yeux d'autant plus de prix, qu'on juge qu'il y a en elle plus de désintéressement. Il y a donc dans ces mouvements de l'âme quelque chose de non personnel; et l'on en conclut que l'homme connaît une loi morale indépendante de lui-même, qui lui impose respect et observance. Que si les actes de l'homme étaient l'effet nécessaire du caractère, de l'éducation et des autres conditions extérieures, si l'attrait du plaisir était irrésistible, d'où viendrait l'idée de mérite et de démérite? D'où viendrait la joie intérieure qui suit le triomphe de la raison sur les passions? D'où le remords, et cette soif de peine qui semble au coupable l'unique moyen d'expiation? D'où enfin l'espérance qui suspend notre pensée à une vie au-delà de ce monde et à une rémunération en rapport avec nos œuvres? Ce sont là des faits universels, constants; et l'on essaie en vain de les expliquer à l'aide de ce système qui ne considère que le plaisir ou l'intérêt.

Plus noble, mais non moins insuffisante, est la théorie qui place le principe *moral* dans les sentiments de

compassion, de sympathie et de bienveillance. *Non ignara mali miseris succurrere disco.* Ce sont encore là des faits physiologiques de très haute importance, mais qui au besoin ne suffisent pas, parce que tout en accompagnant l'idée du bien, comme nous l'avons dit, on ne peut cependant les confondre avec le bien lui-même. Et si la compassion ne fait vraiment ses plus sublimes preuves que lorsqu'elle se tourne vers l'infortune imméritée, si la bienveillance s'accroît en raison des mérites de la personne chérie, il est clair que ces sentiments présupposent la connaissance de la vertu, comme d'un objet distinct d'elles. Et, en outre, quelle mobilité dans les affections d'homme à homme, et aussi dans l'homme lui-même aux divers moments de la vie! Combien fugitives et diverses les impressions qui se succèdent! Et comment serait-il possible de trouver dans le sentiment une règle et une sanction constantes pour la conduite de tous les hommes? Bien prévoyante fut la nature qui fait suivre l'accomplissement du bien d'un contentement moral, et souffle dans nos âmes les penchants doux et généreux comme gardiens et soutiens de la vertu. Mais ceux-ci sont *relatifs* et propres à notre âme; la vertu est *absolue*, elle existe par elle-même, nous éclaire de sa lumière, et de son autorité nous commande ou nous interdit.

Cependant nous réfuterons encore un troisième système, qui accueillant le principe de l'intérêt et n'excluant pas celui de la sympathie, croit éviter les conséquences erronées de tous les deux en les généralisant et en plaçant au sommet de la morale l'utilité publique. Je parle du système de Bentham. Si nous regardons les motifs qui induisent à agir, je demande à quel titre et pour quelle fin l'homme doit placer l'avantage universel avant le sien propre? On dira que l'utilité publique se lie et *s'identifie* à l'intérêt privé, et dans la plupart des cas

nous voulons bien l'accorder; mais il suffirait d'en trouver un seul où les deux intérêts fussent en opposition pour que l'argument tombât. Certes personne ne s'avisera de démontrer que l'intérêt du criminel que l'on conduit à l'échafaud coïncide avec celui de la société qui, pour se défendre, lui inflige un supplice. Et combien d'autres cas se pourraient citer? Donc dans ce système manquent le stimulant et la sanction qui, ainsi que nous disions plus haut, puissent expliquer son efficacité. Que, si de là nous passons à examiner la règle en elle-même, qu'est-ce que l'utilité publique? Qu'est-ce que ce *salus populi* qui est au dessus de toute autre loi? Parle-t-on d'une nation, d'une période de temps, ou de l'ensemble des siècles ou de l'humanité entière? L'effet des actions humaines ne se borne pas au présent, elles laissent une empreinte sur l'avenir, on peut dire que tout s'enchaîne, même dans les particularités minimes. Or, comment fonder quelque chose de rationnel et de clair sur un calcul si réellement compliqué et difficile? Réduirez-vous la loi à vos concitoyens et contemporains, l'utilité publique alors ne sera rien autre que le bon vouloir de la pluralité actuelle. D'où il suivrait que la pluralité constituerait le bon droit et que le même axiôme pourrait se transformer de juste en injuste selon le nombre de ceux à qui cela conviendrait. Ni la douleur, par exemple, ni la ruine d'une famille ou d'une classe ne pourrait se mettre en balance avec l'utilité de la multitude. Finalement ce principe ne concerne que ces actes qui ont avec la société civile une liaison visible. Mais outre les devoirs et les droits que nous avons vis-à-vis des autres hommes, nous sentons avoir d'autres devoirs envers nous-mêmes et envers Dieu, et non sensibles à l'œil et d'effet matériel, mais qui reposent au fond du cœur. Par ces raisons, on peut dire que le système aussi qui pose l'utilité publique comme principe suprême de morale se brise sur l'écueil du sens

commun, comme celui qui pose le plaisir ou le sentiment. Et le sens commun ne peut être accusé d'une erreur constante quand il s'agit de faits intérieurs, quotidiens, que chacun sent et apprécie, et d'une importance supérieure à celle de tous les autres. Sur quoi, concluons que l'homme a l'intuition objective d'une loi morale qui a pour lui caractère impératif, puisqu'elle lui apparaît dériver de l'Être-Suprême et exprimer sa volonté (1), et que, par conséquent, il y a entre l'utile et l'honnête une différence essentielle ; et si parfois ils se trouvent en conflit, l'honnête doit en pareil cas prévaloir sur l'utile, le devoir l'emporter sur l'affection, la raison et la vertu triompher des appétits et des passions.

Cependant il existe une autre école, qui pose ce combat de l'utile et du devoir non comme une exception renfermée dans les limites de la vie présente, mais comme une condition permanente et essentielle à l'ordonnance du monde créé, qui, par là, semble dégradé, impur, gâté, et une sorte de prison destinée au tourment des créatures qui l'habitent. Je regrette que la nature de mon sujet ne me permette pas d'aborder cette question, qui nous dévoile un des coins les plus singuliers et les plus profonds du cœur humain. En effet, dans tous les temps, ces pensées se sont fait voie dans les esprits, et souvent ont dominé non-seulement la multitude, mais aussi les hommes les plus sages et les plus vertueux. C'est surtout en Orient qu'elles se rencontrent, se liant aux doctrines métaphysiques et aux dogmes religieux du Bouddhisme. Ce sont elles qui conduisent à regarder comme vaines toutes les choses terrestres, et comme conséquence à anéantir en soi toute pensée et toute affection, à s'immoler comme acte méritoire, à pousser la contemplation jusqu'à l'extase, en se plongeant dans la mer

(1) Voir dans Cicéron la magnifique image. *De Legibus*, chap. II, § 4.

e l'infini (1). La nature Grecque, vive, polie, laboeuse, adonnée aux arts et à la politique, ne pouvait 'accommoder de ces méditations vagues et épouvantables. Et néanmoins elle eut aussi ses théories raffinées; nous posons qu'elles s'écartèrent moins de la vie pratique. En effet, tout en ménageant certains mythes et cérémonies qui s'enseignaient dans les mystères, les stoïciens placèrent le bien-être suprême et la grandeur humaine dans une sorte d'impassibilité et dans une attente calme de la mort (ἀταραξία, ἀπαθεια). Et ayant séparé la raison de toutes les autres facultés, et annulant et méprisant les autres, pour exalter celle-là seule, ils en vinrent à opposer entre elles la vertu et l'utilité comme ennemies, et à établir la maxime *abstine* et *sustine* comme règle de la vie. Noble devise, qui enseigne à combattre les passions, source de magnanimité et de fermeté, exemple sublime au milieu de la société corrompue, mais, en raison de sa sublimité même, ne pouvant devenir d'une pratique universelle; et qui, dénuée qu'elle était, d'une espérance de récompense future, aboutit finalement à l'orgueil et à l'égoïsme. Différent fut l'ascétisme du moyen âge, qui sanctifie la douleur comme moyen d'expiation et d'amélioration, comme préparation à la béatitude éternelle. Mais l'ascétisme aussi tomba dans l'exagération, et cessa d'être dans le vrai lorsqu'il prétendit résumer en lui la somme de la religion chrétienne. Idée que quelques-uns s'obstinent à soutenir de nos jours, mais plus en spéculation que dans la pratique, et idée d'autant moins plausible que les circonstances des temps actuels sont tout autres; et que la religion elle-même, en se développant sous des formes modifiées, montre qu'elle sait admirablement se prêter tout ce qu'il y a dans la nature humaine et à tous les degrés de la civilisation. Ce sujet, à lui seul, voudrait

(1) Voir COLEBROOKE, *Asiatic Researches*. 1824, 1825.

un livre, pour être dignement traité. Je me contenterai de remarquer que le christianisme condamne seulement l'idolatrie des biens *finis*, périssables, par la raison que ces biens, s'ils sont regardés avec un amour excessif, nous détournent de la fin plus élevée proposée à l'exercice de la vertu; et, qu'en outre, ils sont incapables de satisfaire le cœur humain, qui ne s'apaise que dans *l'infini*, l'impérissable. Mais le christianisme n'exclut pas pour cela l'utilité terrestre et l'usage raisonnable des biens finis; il y a plus, par sa sanction et par son frein, il leur a enlevé tout leur danger (1), et les a annoblis comme instrument de l'union de la famille humaine et de son progrès civil. Alors que l'empire Romain, corrodé par les vices, s'écroulait, et que les hordes du Nord envahissaient l'Europe, la société chrétienne, à son berceau, se trouva en face du monde païen et de la barbarie. Elle leur fit opposition, et mit un abîme entre la cité terrestre et la cité céleste. Plus tard, quand la religion eut triomphé et que les peuples furent convertis à elle, elle changea son calcul; elle cessa d'opposer la terre au ciel; mais en subordonnant l'une à l'autre, elle n'estima la première qu'autant qu'elle pouvait servir d'instrument au salut de l'âme. L'âge moderne ne peut plus disjoindre les deux termes : l'un, qui est principe et moyen, l'autre, qui est complément, ce qui fait que, sans enlever la hiérarchie, il conjoint l'éternel au temporel, l'esprit au corps, le devoir au droit, la religion à la civilisation, et les concilie, assignant à chacun ses fonctions particulières, selon la fin propre. Et il n'exclut pas absolument pour cela l'idée ascétique et mystique. La vie purement contemplative, le mépris des plaisirs, le dépouillement des richesses, le renoncement aux affections terrestres, le mourir à soi-même dans cette vie, sont partis réservés à quel-

(1) Voir Rosmini, *Filosofia della politica*, lib. III, ch. XVIII.

es esprits exaltés au-dessus de la nature ordinaire, destinés à amortir, par l'austérité de leur exem-, la fougue des cupidités et des jouissances, qui ısinue facilement dans les multitudes. Ils ont donc ır fonction dans l'ordre providentiel; mais ils l'ont mme exception qui confirme la règle générale. D'où n voit qu'il y a sottise à condamner l'économie, sous étexte de servir la religion, qui, elle aussi, approuve sanctifie tout ce qui améliore le sort du genre ımain. Que si l'on peut abuser de la richesse, cela lui ôte pas ce qu'elle a de bon intrinsèquement, et fait ressembler à la force, à la liberté, à l'instruction le-même, qui, en tant qu'on les considère comme oyens, peuvent être dangereuses, si elles marchent ns être accompagnées de la moralité; mais qui, réu-es à elles, et dirigées vers une noble fin, en reçoivent ıe valeur et un prix immense. Telle est aussi la ri-ıesse qui augmente la puissance des particuliers et s nations, et en facilitant la connaissance de la vérité, bservance du bien et l'admiration du beau, engendre n-seulement la prospérité, mais la perfection. En fet, l'homme n'est pas destiné à pâtir, ni même seule-ent à jouir, mais à travailler, en pratiquant la vertu, ı améliorant l'espèce, et se faisant ainsi coopérateur l'ordre universel et ministre du créateur.

De toutes ces raisons, qui sont ici non développées, ais à peine indiquées, il se peut conclure que l'hon-te est essentiellement distinct de l'utile, mais pour-nt que dans le plus grand nombre de cas il s'unit à i. Et comme l'utilité privée tend à s'identifier dans tilité publique, aussi l'une et l'autre tendent toujours 'unir à la justice. Toutefois à regarder, il n'est pas re de rencontrer l'utile, surtout celui privé et tem-raire, en conflit avec l'honnête , dans lequel cas onnête doit toujours prévaloir sur l'utile. Partant,

l'économie est, comme science et comme art, s
donnée à l'éthique, d'où il suit qu'elle reçoit d'el
principes suprêmes et sa circonscription; et, par
séquent, toute chose quelconque qui puisse n
la richesse en opposition avec la justice, est pa
seul et d'avance interdite (1). Non cela seulement,
le droit non accompagné de l'équité serait aussi,
quelques cas, trop dur et inhumain; d'où l'a
adage : *summum jus, summa injuria.* Partant, qu
drait appliquer le droit dans sa rigueur, constam
et dans tous les cas, aux matières économiqu
heurterait sur beaucoup d'écueils et fermerait l'a
la solution de beaucoup de problèmes sociaux qu
supposent non le simple emploi de la justice, m

(1) L'importance de ce principe se montre aussi très manifes
dans la politique, laquelle, ainsi que l'économie, est à la fois d
de la morale et connexe avec elle, ce qui fait que ceux qui
fient l'une à l'autre sont autant dans l'erreur que ceux qui les
séparer complétement. Ce double point de vue de la différe
du rapport est un flambeau pour éclairer plusieurs questio
au premier abord, sont très ardues. Avoir regardé la politique
une science et un art ayant une existence propre et non
donnée à l'éthique, explique le livre de Machiavel le *Princ*
contradictions apparentes que quelques-uns trouvent entre c
et les *Discours sur Tite-Live.* Songez au but que l'on se
d'atteindre dans l'un et l'autre cas, et vous verrez que les
suggérés par le secrétaire Florentin sont appropriés parfai
aux deux. Ses observations très sagaces et ses profondes
dérations sont un trésor pour l'étude. Son défaut est
omis certaines prémisses morales que réclament la scie
l'art politiques. En outre, dans certains cas, ces avantag
l'on se fait gloire d'avoir obtenus par des voies obliques tour
réalité à dommage si le regard embrasse un cercle plus gr
peuples ou un temps à venir. Outre que Machiavel a pour
les doctrines qui régnaient au xve siècle, les mœurs des co
nature des événements, le besoin de mettre fin à la confusi
débordements du moyen âge, en donnant à la société une r
l'union. Si les détracteurs et les apologistes avaient eu prés
l'esprit ces simples vérités, ils ne se seraient point fatigués à t
des sens cachés ou des justifications vicieuses, et n'auraient
amoncelé des hypothèses qui s'écroulent au moindre souffle
critique.

outre la conciliation de l'utile avec l'équité, et le développement de ce sentiment de bienveillance et de sociabilité entre les hommes, auquel les modernes ont donné le nom de *solidarité*. Ces opinions paraîtront peut-être très vulgaires et très simples, je ne le nie pas; mais elles n'en sont pas moins importantes et du plus haut intérêt, car il aurait suffi aux économistes de les avoir eues toujours devant les yeux pour éviter une foule d'erreurs dans lesquelles ils sont tombés étourdiment; et ils auraient de plus découvert beaucoup de vérités neuves, et beaucoup de concordances là où il leur semblait trouver des contradictions inconciliables.

Si mon jugement ne me trompe pas, je présume avoir, dans le livre précédent, démontré comment une telle méthode aide à la définition de l'économie, tant comme science que comme art; et à la définition aussi des principaux termes qu'elle emploie : *richesse, utilité, valeur*. Partant je me propose, dans le présent livre, un examen plus approfondi des rapports de la morale avec l'économie dans chacune de ses parties, savoir : dans la production, dans la répartition, dans l'échange et dans la répartition de la richesse. Et auparavant, reportons-nous à ce point où nous avons conclu, j'ai besoin de revenir sur une idée fondamentale. Je veux dire une idée exacte de l'utilité et de la valeur des choses. J'ai fait remarquer que la demande, dans le sens économique, exprime le désir de quelque denrée ou marchandise, non séparé des moyens de l'obtenir; et j'ai noté dans le désir humain la cause principale de la direction sociale en fait de richesse. En effet, les besoins de l'homme, comme on dit, sont de trois sortes : quelques-uns véritablement universels et immuables, qui sont de l'essence humaine et répondent aux conditions organiques de la vie; d'autres dépendants du climat de l'époque, du degré de civilisation, et qui, dans leur mobi-

lité, conservent pourtant une rotation régulière ; d'autres enfin, factices et qui sont beaucoup plus variés et revêtent autant de formes qu'il y a de sortes d'aises et de jouissances qui puissent flatter l'homme. Ces jouissances veulent être distinguées ou comme propres à améliorer le corps et l'esprit, ou comme simplement licites, ou comme engendrant la mollesse et dépravant les mœurs. Du premier genre, pour donner un exemple, sont l'exercice du cheval, la culture des beaux arts, les voyages, les réunions agréables ; du dernier sont les raffinements sensuels, les splendeurs de vanité et tous ces plaisirs abjects et honteux que les hommes, plus souvent fous que sages, recherchent aux époques de corruption. Du genre licite enfin, sont la plupart des aises et des agréments usuels de la vie dans une limite d'honnête tempérance, qui ont aussi un côté louable en ce qu'ils procurent un soulagement aux fatigues, et qu'ils détournent l'homme de le chercher dans des choses déshonnêtes; parce que notre nature est ainsi faite que comprimée, elle se soulève, et mise en des liens, elle les brise et leur échappe; et même il résulte que le système d'une rigidité morale excessive ne produit, appliqué au commun des hommes, qu'hypocrisie et licence. Il y a donc une hiérarchie morale parmi ces besoins et ces appétits et, par conséquent, aussi parmi les choses utiles et agréables qui leur correspondent, dont la production donne lieu à autant d'industries diverses. D'où l'on voit de quelle énorme influence il est sur la production que l'homme sache et veuille donner aux choses leur véritable importance et qu'en méprisant les jouissances illicites, il cherche sa satisfaction dans celles qui sont licites et nobles. En effet, par les raisons indiquées plus haut, les jugements droits et les désirs modérés favorisent les industries plus importantes, plus solides, mieux adaptées aux lieux et aux temps ; tandis que les préjugés et

es vouloirs immodérés laissent à l'abandon les plus remarquables et les plus naturelles parmi elles, et en suscitent d'autres, étranges, fantastiques, aléatoires, qui compromettent la santé, le repos des familles, et la sécurité publique. Et si nous voulons les suivre dans leurs effets, c'est-à-dire, dans le contentement, nous voyons que souvent l'homme fait d'immenses efforts pour acheter cher une source de chagrins ; et les illusions gaspillent cette richesse qui, répandue dans la masse, pouvait donner des fruits bienfaisants. Pareillement changer trop fréquemment de goûts, même licites, tourne à détriment; et si les variations de demandes se succèdent avec trop de rapidité, elles rendent d'un trait inutiles les capitaux qui étaient employés dans plusieurs entreprises. Aussi, là où cette mobilité est commune parmi les consommateurs, l'industrie prend toujours un caractère précaire, mais là où les habitudes sont solides et constantes, elle peut compter sur elles, et elle se pique d'une longue durée. Que si la juste estimation manque aussi chez les producteurs, les spéculations hasardeuses et exorbitantes amènent tout à coup des faillites précipitées. Et notre époque a vu, par un engouement qui tenait de la fureur, courir à certaines industries, et peu après tout cet édifice, comme fondé dans l'air, s'écrouler et disparaître. Pareillement le crédit public ne peut se soutenir que lorsqu'il a pour base le bon sens et la probité des négociants, et celle-ci à son tour se lie à l'habitude générale et à la rectitude de l'opinion publique.

Et ici donnons attention à un point capital, savoir : que l'offre suit généralement la demande, et que dans la demande est la cause principale et, par conséquent, la responsabilité des effets qui doivent suivre. En effet, il faut que l'entrepreneur, et à plus forte raison celui qui exécute, étudie le désir de la multitude des consomma-

teurs et s'y conforme. S'en écarter, aller à l'encontre, le conduirait vite à se ruiner. C'est pourquoi les capitaux affluent et la population s'agglomère là où l'on trouve facilement de l'emploi et où il y a perspective de gain. Qu'on n'objecte pas qu'aujourd'hui l'offre précède la demande et que les négociants et les artisans préparent les marchandises avant qu'elles leur soient commandées; car ils se reportent en arrière pour établir un calcul raisonné de probabilité, l'expérience leur ayant appris qu'en terme moyen il peut y avoir recherche d'une quantité présumable de certains produits. Partant, si l'on considère le goût qui règne dans un pays donné et dans un temps donné, on pourra sûrement insérer quels sont les arts et les industries qui y fleurissent. Ceci est vrai non-seulement dans l'économie, mais dans toutes les autres parties de la fréquentation humaine. Et si Cicéron déclare judicieusement qu'on ne tient en estime les savants que là où ils sont assez nombreux pour s'apprécier mutuellement ; on peut ajouter aussi que là seulement où la culture de l'intelligence est généralement tenue en estime, il y a beaucoup d'hommes qui se livrent aux études.

En disant que l'initiative appartient à la demande et que la bonté ou la culpabilité des actes se rattache au désir, je ne prétends point exclure le cas où l'offre s'étudie adroitement à provoquer les appétits, et où le producteur encourre une partie de la responsabilité. Nous le voyons aujourd'hui fréquemment, et surtout dans les grandes villes, où tout ce qui peut attirer l'attention, exciter le désir, se déploie avec un art vraiment séducteur. Dans ces cas, l'offre précède et stimule la demande, et peut être une excitation directe à la corruption des âmes, sauf cependant qu'il faut ici éviter avec grand soin l'exagération, laquelle est facile aux hommes qui voudraient se justifier et jeter la faute sur le prochain,

chant à leurs propres faiblesses une excuse dans sions extérieures qui les ont tentés. Mais la plus partie des produits se prête à la fois à un usage honteux, au bien et au mal (1). Le vin qui rareconforte l'homme laborieux, produit l'ivresse bauche. Le fer qui vivifie les industries est ins- qui porte la désolation et la mort. Et posons s quelqu'offre il y ait très grande facilité d'abus, t pas, pour cela seul, en faire le but d'attaques ni mner à l'instant, ainsi qu'une sévérité mal en- conseille parfois, parce qu'en y regardant bien, re qu'un produit quelconque ne puisse avoir partie d'utilité, et plus rare encore qu'il nous senté sans que la demande, au moins sans se ompte, ne l'ait précédé. Je choisirai l'exemple là ent où il semble que les contradicteurs aient u jeu pour triompher, savoir la littérature dans où la presse est libre. Certainement, l'homme qui se met à écrire et, dans le sens économique, e de producteur, encourre une réelle et grave bilité. Néanmoins si nous exceptons ces quelques privilégiés qui ont pouvoir de changer le cours ées de leur siècle, et que nulle circonstance exne pourrait arrêter ou détourner de la vocation sentent; et si nous regardons à la masse des s, il est facile de remarquer comment tous se aux idées et aux dispositions des différentes ui font vis-à-vis d'eux l'office de consommateurs, 'assurer des acheteurs et des lecteurs. Ainsi le ssé a produit beaucoup de prose et de poésies

ce a exprimé admirablement cette idée à la fin de son n, alors qu'il emploie plusieurs arguments pour soutenir *ue chose en elle-même est bonne à quelque chose, et mal peut être nuisible à plusieurs.* Il est inutile d'avertir que ruit pas le devoir de l'écrivain de répandre dans les esprits ustes et des désirs honnêtes.

licencieuses, parce qu'elles trouvaient accueil bienveillant dans la société, tandis que le nôtre voit imprimer peu d'obcénités et d'ordures, même dans les pays les plus libres, parce que tout le monde rougirait de trouver plaisir à pareille lecture. Et, au contraire, les écrits fourmillent d'autres erreurs et d'autres saletés : une adulation fade envers le peuple, une colère aveugle contre les riches, une impatience subversive de toute institution ancienne; parce que de telles paroles sont avidement goûtées par la foule. D'où l'on a dit, à raison, que la littérature est comme le portrait des mœurs contemporaines. Ajoutez à ceci qu'il ne s'agit pas de condamner un livre seulement parce qu'il contient des erreurs, car à ce compte il n'y aurait ni littérature ni science. Et les erreurs elles-mêmes servent d'une manière indirecte à la vérité qui jaillit du choc des opinions, et luit comme l'étincelle du caillou frappé. Donc pour que l'offre soit réellement immorale et illicite, et pour que le producteur puisse être accusé, il faut que la marchandise qu'il produit ait comme de nécessité un emploi honteux et coupable, ou que soient mis en œuvre des moyens de séduction afin de provoquer les désirs de ceux qui sans cette tentation n'auraient jamais pensé à en faire usage. Cela peut se rencontrer beaucoup trop de particuliers à particuliers et de nation à nation. Cela se rencontre encore là où les gouvernements ont dans les mains tout l'ensemble des choses publiques, et au moyen de leur intervention dans les matières économiques, suscitent des désirs dans l'esprit des gouvernés et troublent la marche naturelle du développement et de la diffusion des richesses. Et quelquefois ils le font à bonne intention, pensant par une excitation artificielle de la demande, favoriser la prospérité publique. Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet quand nous parlerons de la consommation, et nous examinerons la

théorie qui prétend qu'on doit exciter à l'infini les besoins des hommes, comme un stimulant à la production (1). Dès à présent, le lecteur pourra comprendre que telle n'est pas notre opinion. Concluons donc qu'à la demande du consommateur appartient le mérite ou le démérite principal dans l'allure de la production; que la demande exprimant les besoins et les désirs des hommes, il est d'importance suprême que ceux-ci soient gouvernés par la raison et par la tempérance; que c'est le moyen d'éviter les industries hors nature, l'excessive mobilité des arts, les spéculations aventureuses, le mécontentement de sa propre position, les dissentiments entre les différentes classes de la société; qu'enfin la rectitude de jugement tend à rapprocher la valeur de l'utilité réelle. Toutes ces propositions se rapportent à un principe fondamental, qui est la correspondance et l'harmonie établies par le Créateur entre les besoins de l'homme et les objets utiles, les facultés de l'homme et les moyens qu'il a d'approprier les choses à son usage; mais comme cette harmonie ne se manifeste que sous l'empire du juste et de l'honnête, il s'en suit que l'économie ne peut marcher séparée de la morale.

Le travail est le fait premier et fondamental de l'économie. Par le travail, j'entends l'acte humain, tant de l'intelligence que du corps, lequel acte se combine avec les matériaux de la nature, pour la fin de produire un effet utile. Je ne saurais aucunement accéder à l'opinion de ceux qui veulent étendre la signification de ce mot à toutes les opérations des animaux, des machines, de toutes les forces de la nature. Que si l'usage commun, par métaphore, emploie aussi le mot travail, dans un tel sens, il appartient à la science de corriger et de le déterminer avec précision. Attendu que, en pareil cas, on confond deux choses de genres tout à fait différents, et

(1) Voir ailleurs dans ce même livre III.

l'on vient à scinder le nœud qui existe entre la morale et l'économie. L'homme a des droits et tend à la fin de contentement; et, sous ces deux aspects, son œuvre diffère entièrement de l'œuvre des forces naturelles, et l'une et l'autre sont régies par des lois différentes. De fait donc le lecteur saisira tout d'abord les conséquences, sans que je m'arrête à les énumérer. Je dis donc que le travail, tel que nous le considérons, c'est-à-dire le travail humain et libre, est à la fois source de richesse et principe de moralité; assertion qui a été développée, si amplement et si bien, par nombre d'écrivains, qu'il serait superflu de s'y arrêter. Toutefois je ne puis m'abstenir de citer quelques lignes de Gioberti, dans lesquelles il signale les rapports entre le travail et le dogme religieux : « Le meilleur mode de dompter les sens, dit-il, est la sobriété, la frugalité et, par-dessus tout, de n'être point oisif, une vie laborieuse, et la tension continuelle des facultés du corps et de l'âme. Quand l'homme dépense toute sa journée en occupations utiles, ne prenant de loisir qu'autant qu'il en faut absolument pour pouvoir endurer les fatigues, et cherchant à rendre profitable la récréation elle-même; quand il s'accoutume à ne pas perdre un seul instant, à éviter que ses pensées errent dans le vague au lieu de se rassembler et concentrer sur un seul but, la nature n'a pas le temps de se débrider et de le solliciter trop vivement aux jouissances défendues; et si parfois elle s'éveille, il n'est pas besoin d'une force herculéenne pour la refrener, parce que, passé l'âge le plus ardent, la bonne habitude devient nature. La nuit, qui est mère du vice pour les hommes oisifs, ne suggère pas de mauvais désirs à l'homme laborieux, qui la voit venir comme l'heure d'un repos nécessaire au corps et doux à l'esprit. En songeant au bien qu'il a fait dans le jour qui finit, à celui qu'il fera demain, il s'endort con-

solé et tranquille dans les bras de l'innocence. Si, ensuite, à la fatigue du corps, se joint l'usage de jouir des nobles plaisirs de l'esprit (usage qu'une bonne éducation peut rendre accessible, même à la classe inférieure), la sensualité vient à avoir d'autant moins d'empire; parce que les jouissances basses et infimes ne sont convoitées que par qui n'est pas habitué à goûter celles dignes de l'homme et d'un ordre plus excellent. Que ceux donc qui déplorent l'extrême déréglement dont est souillée la civilisation moderne, n'en accusent pas ses progrès, mais sa défectuosité principale qui (je ne me lasserai pas de le répéter) consiste dans la *non-éducation.* » Plus loin, il ajoute : « La civilisation chrétienne, fondée sur le travail, sera complète quand elle aura transvasé sa propre essence dans la trempe de l'individu, et que l'homme civil sera semblable et égal à elle-même. Je dis, avec insistance, la civilisation chrétienne, parce que l'idée du travail lui est conforme par adjonction, non moins que congénère. Qu'est-ce, en effet, que le travail au point de vue de la religion, sinon la pénitence? La véritable pénitence est l'assujettissement du corps à l'âme, du sens à l'idée, des organes à l'esprit, du monde matériel et extérieur à la raison et au libre arbitre; et, en cela précisément se résolvent le travail et la fatigue. La pénitence est douleur, et telle est la fatigue, laquelle déplaît aux sens et aux appétits. Mais la pénitence est une douleur expiatoire, productive, qui efface le péché, donne pour fruit une noble jouissance; et tel est encore tout acte pénible et utile de l'âme et du corps..... La pénitence est la sueur de la tâche civile et la douleur du travail domestique. Voilà la pénalité primitive établie par le Créateur et renouvelée par le Rédempteur. En effet, les privations très discrètes et très sages que l'église, héritière de l'esprit du Christ, prescrit à tous les fidèles, ne sont

qu'un rappel à cette pénalité primitive, un moyen très propre pour la soutenir, en accoutumant l'homme à cette vie sobre, frugale, souveraine des sens, qui en est le fondement. De quoi l'on peut recueillir que l'œuvre de la grâce s'accorde admirablement avec l'œuvre de la nature, et que la théorie de la pénitence chrétienne est un système de civilisation, laquelle se fonde sur l'agriculture, sur l'industrie, sur le commerce, sur la charité (qui embrasse non-seulement les œuvres de miséricorde, mais aussi celles de justice et toute l'action gouvernementale) et sur les sciences : ces cinq chefs forment le travail civil. Travail rude, difficile, fatiguant, pénible à l'âme et au corps, et par là pénitentiel, qui fait du monde un vrai purgatoire où les péchés sont expiés par les œuvres, et où la peine enfante l'amendement et la jouissance, où tous les contraires se concilient : la justice est d'accord avec la clémence, la récompense avec le châtiment, la thérapeutique avec l'eudémonique, l'ascétisme avec l'économie et, en somme, la religion avec la civilisation et la terre avec le ciel (1). » A ces considérations, on peut ajouter que la richesse moderne, étant celle créée par le travail, n'a pas tous les dangers qu'avait la richesse dans la civilisation antique. En effet, le travail étant, par lui-même, le motif d'une vie honnête et morale, contre-balance la tendance aux plaisirs vains, et tient éloigné de la corruption dans laquelle l'oisiveté des riches, l'esclavage des misérables et la conquête, avaient plongé les nations anciennes. Nous reviendrons là-dessus (2).

Pour le moment, considérons que le travail n'est pas seulement une peine et une douleur, mais peut être, parfois, accompagné d'un certain plaisir et contentement. En effet, l'homme a besoin d'agir, et quand l'ac-

(1) Gobierto, *Gesuita Moderno*, Ch. XX.
(2) Voir Livre IV.

ion concorde avec les aptitudes et les tendances propres, quand elle est choisie spontanément et assaisonnée de l'expectative de récompense, elle a en soi quelque chose de doux qui enlève ou, au moins, tempère l'amertume de la fatigue. Les anglais disent de l'ouvrier que *son cœur est dans le travail*, pour signifier non-seulement l'intensité de vouloir, mais aussi la part d'affection qu'il lui porte. Et au milieu des exagérations et des extravagances de Charles Fourier (1), il y a quelque chose de vrai et de remarquable dans le principe de l'attrait que le travail peut avoir pour les hommes, et dans le problème par lui posé : comment rendre le travail plus attrayant et plus généralement efficace?

Du travail combiné avec les forces de la nature et appliqué aux matériaux que la nature elle-même fournit, naît la production, laquelle tire de son origine et de la fin où elle tend, savoir le contentement de l'homme, sa bonté essentielle (2). Aussi le moraliste ne peut-il ne la pas tenir en estime, et d'autant plus qu'elle est plus abondante et qu'elle s'accomplit avec plus de facilité et de promptitude.

Or, trois conditions sont principalement à noter qui concourent à la production la plus considérable et la meilleure, ce sont la science, le capital et la liberté. Par science, j'entends ici la connaissance des propriétés et des forces de la nature, ordonnée et appropriée au progrès des arts, et la plus grande extension et la plus grande diffusion de cette connaissance. Par capital, j'entends l'épargne sous quelque forme qu'elle soit, pourvu qu'elle fasse retour à la production. Par liberté, enfin, la faculté pour tout homme de faire ce qui n'offense point la morale et le droit d'autrui. De cette faculté naît cette com-

(1) Charles Fourier. *Le Nouveau Monde Industriel.*

(2) « Vidit que Deus cuncta quæ fecerat, et erant valde bona. » Genèse, 1., *31.*

pétition, ou comme on dit aujourd'hui la *conc universelle*, qui, grâce à l'émulation, anime tous et les pousse à progresser à l'infini. Liberté de quer à telle ou telle industrie, liberté de passe autre; liberté d'achat et d'échange, où et quand qui il plaît; liberté d'user à son gré des choses p pourvu qu'on n'offense pas le droit d'autrui. ces trois parties en elles-mêmes et dans leurs re

Le progrès de la science joue un rôle très im dans les lois qui régissent la richesse. Et si t économistes s'accordent à reconnaître ce fait, qui concerne les arts industriels, il en est peu tiennent suffisamment compte dans la product denrées alimentaires. Or, si nous considérons ce forces de la nature qui sont limitées et surtout quelle chose peut balancer les effets de cette lim Certainement aucune, sinon la science et l'art ag Nous avons vu, au livre précédent, en parlan théorie de Ricardo sur la rente, que les sols mis ture ont une certaine limite, au-delà de laquelle l des capitaux et du travail rend proportionne moins. De là le prix de l'usage de la terre, l tendrait à s'élever à mesure qu'augmente la popu de là encore se manifesterait une opposition en térêt du propriétaire et celui du capitaliste et vailleur. Mais la science et l'art, avec leurs adm inventions, font contre-poids à cette tendance. E ils enseignent à tirer du terrain un parti de plus utile. Ils agissent comme s'ils reculaient les lin pour ainsi dire, ajoutaient aux forces de la natu vertu nouvelle, pour répondre efficacement au velles applications de capital et de travail. D' l'équilibre entre la population et les subsistance concorde entre les intérêts des différentes classe

une synthèse des éléments économiques la science doit donc occuper une place éminente.

Ce serait une grande erreur que de supposer qu'on ait à redouter de mauvaises conséquences de l'augmentation des connaissances. Entre les vérités, à quelque genre qu'elles appartiennent, il ne peut exister dissentiment. Hésiter à affronter l'examen des faits de physique ou de physiologie, par soupçon d'en tirer des inductions dangereuses pour la morale ou pour la religion, c'est faire preuve de coupable inertie ou de peu de foi. En effet, nulle conséquence ne peut détruire une vérité. Aussi se déclarer l'ennemi de la science, est-il le propre seulement de ceux qui (selon l'expression de Bartoli) s'engraissent en proportion qu'ils trompent et osent d'autant plus qu'ils craignent moins. Cependant quelques hommes d'un esprit réservé se sont avisés de voir un danger dans la diffusion extrême des connnaissances et dans la science rendue accessible au vulgaire. Attendu, disent-ils, que l'homme vulgaire ne peut acquérir la connaissance profonde des choses et qu'en en prenant une légère teinture il se croit dès lors devenu un grand bachelier, devient orgueilleux, caustique, déprécie tout ce qui est ancien et respectable, refuse de s'incliner devant des supérieurs, supporte mal les admonitions, se laisse aller à des prétentions excessives; et tandis qu'il met en danger l'ordre public, lui-même se trouve mécontent, parce que ses désirs dépassent de beaucoup ses moyens d'y satisfaire.

Mais à ces hommes de bonne foi, je pense qu'on peut répondre : que les mauvais effets dont ils se mettent si fort en souci ne sont point imputables à l'instruction solide et vraie, mais à une contre-façon de celle-ci. L'instruction est bonne quand elle insère dans les âmes des idées solides et vraies, bien ordonnées, exprimées clai-

rement. De même quand elle s'accommode à la condition et à la profession de la personne enseignée, parce que à l'artisan, à l'agriculteur, à l'homme de mer, outre la culture générale qui régit l'intelligence, civilise l'homme et lui fournit l'instrument pour apprendre, il faut des études spéciales et appropriées. Finalement, l'instruction doit maintenir un équilibre entre les études et les facultés du disciple et marcher de pair avec l'éducation. Partant, les connaissances techniques, et en général les belles-lettres, rendues familières au vulgaire, pourraient avoir les effets pernicieux susdits, alors qu'elles ne seraient point accompagnées des notions plus nobles de la morale et de la religion ; en un tel cas il ne faudrait pas s'en prendre à ces connaissances qui sont bonnes par elles-mêmes, mais bien à ce qu'on a négligé d'enseigner les autres. La croissance rapide des membres dans l'adolescence est signe de santé et de vigueur, cependant qu'un membre devienne trop grand ou trop gros relativement aux autres, et menace d'apporter distorsion et difformité, l'art appelé à y remédier ne s'applique pas à affaiblir la partie vigoureuse mais à renforcer les parties faibles. On en dira autant des facultés intellectuelles et morales et de l'instruction destinée à les cultiver. Le vrai préservatif contre les dangers que l'on redoute de la diffusion de l'enseignement, consiste donc à l'améliorer et à l'harmoniser avec les doctrines morales. L'éducation ne se borne point aux préceptes, elle comprend les exemples et s'étend à toutes les habitudes de la vie, à partir, pour ainsi dire, de l'enfant à la mamelle jusqu'à l'homme adulte, en état de se gouverner par son libre arbitre. Elle ne s'administre pas dans les écoles, mais dans l'intérieur de la famille, sur les places, dans les lieux d'assemblée, dans les usines, en voyage, à la guerre et elle pénètre par mille voies dans notre âme. Cette éducation générale a tant

l'efficacité qu'elle peut non-seulement modifier ce qu'on tient de l'instruction spéciale, mais parfois contre-carrer et détruire toute son œuvre, de même qu'au contraire, si elle marche avec elle de conserve, elle lui prête assistance et une force nouvelle et en rend les fruits très abondants. Mais l'ignorance ne sera jamais louable et même elle est très à blâmer, comme contraire à la fin de l'homme qui est d'exercer toutes les facultés que le ciel lui a départies, et comme engendrant des vices et de très grands maux. Que si l'industrie moderne s'occupe d'épargner à l'artisan les fatigues les plus pénibles et de lui procurer facilité de nourrir son esprit de quelque étude, elle se lie en cela d'une manière admirable au perfectionnement humain et mérite les bénédictions universelles. Dans cela surtout, je dis dans l'instruction et l'éducation du peuple, consiste la tâche de sa rédemption. Et nous saluons avec joie l'aurore du jour où l'on ne verra refusé à personne le pain de l'intelligence, et où les fatigues, devenues moins rudes, seront de plus consolées par le sentiment suave du beau et du bon, et parfois aussi par le sévère enseignement de la science.

La seconde condition de la production est le capital, qui, après la science, représente la très grande partie de la puissance de l'homme pour dompter la nature et l'approprier à son utilité. Le capital, comme nous l'avons répété plusieurs fois, est un produit épargné et dirigé vers une production nouvelle. Et comme produit il contient en lui forces de la nature et travail humain antérieurement combinés et accumulés. Et avant tout, voyons qu'il est né de l'abstention d'une jouissance dans le présent, en vue de l'avenir : acte de raison et de prudence, noble en lui-même, et qui se lie aux plus généreux sentiments de l'âme. En effet, c'est la tempérance qui en fournit l'occasion, c'est la prudence qui l'accomplit. Que si l'épargne chez le pauvre est souverai-

nement louable, car elle le préserve des dangers, le soutient dans les disgrâces, lui assure un appui dans la vieillesse, l'aide à élever ses enfants, elle ne l'est pas moins chez le riche par rapport au bien public. En effet, à l'opposé de la stérile thésaurisation qui fut toujours une exception, et qui, portée à l'excès, prend rang parmi les vices, les épargnes converties en capitaux retournent au cercle de la production, et en l'augmentant, coopèrent à élever le salaire des ouvriers et à abaisser le prix des marchandises. Sur quoi Adam Smith a dit fort judicieusement : employer ses avances à la reproduction c'est fonder une sorte d'œuvre de bienfaisance, car c'est assurer un fonds à perpétuité pour la subsistance de plusieurs hommes dans l'avenir. Et le même Smith observe que la nature, qui, à côté des dangers place toujours la défense, et dans les maux eux-mêmes déploie une vigueur extraordinaire de réparation, ravive dans l'homme la propension à l'épargne, d'autant que sont plus grandes les dépenses qu'il est dans la nécessité de faire. Ainsi le père de famille généralement a plus de tendance à accumuler que le célibataire ; et là où la population s'accroît, il semble que les efforts pour l'épargne deviennent plus grands, si bien qu'ils servent en partie de force médiatrice pour restaurer l'ordre économique de la société.

Nous avons dit que le capital représente la plus grande partie de la puissance de la production, un rapide coup d'œil nous en convaincra. En effet, le travail lui-même, dénué de cet aide, est stérile. C'est à peine s'il suffit à gagner la vie la plus misérable et pleine de souffrances. Et de même que nous ne saurions imaginer l'homme à l'état solitaire, sans quelque relation domestique et civile, il nous est impossible de nous le figurer dénué de tout capital quelconque. Reportons-nous aux tribus patriarcales et voyons l'homme à peine

sorti de l'état sauvage et d'animalité, mais errant à l'aventure, sans demeure stable et vivant de la vie pastorale. Son bétail, tant petit que grand, est déjà un capital qui fournit une production. Que de travaux la terre ne réclame-t-elle pas pour donner ses récoltes! Défrichement du sol, assèchement, tranchées d'écoulement, clôtures, engrais, labour et emblavure; et puis sarcler, moissonner, battre en grange, etc.; série d'opérations qui présuppose des instruments propres, comme l'attente de la vente présuppose que les cultivateurs sont logés et approvisionnés pour une suite de mois. Toutes ces choses se procurent par l'épargne et appartiennent au nombre des capitaux. Telles sont encore les matières brutes, qui doivent subir de nouveaux travaux et de nouvelles transformations. Et que dirons-nous de l'outillage et des machines, qui jouent un si grand rôle dans chaque sorte d'industrie, depuis les plus simples jusqu'à celles qui font l'admiration des connaisseurs et la supériorité des nations qui les ont inventées? C'est le capital qui assainit les marais, comble les vallées, applanit les collines, ouvre les routes, dérive les eaux des canaux, réunit par des ponts les deux rives des fleuves. Enfin, l'instruction elle-même, qui se combine à nos vertus naturelles pour les mettre en action, et les facultés améliorées par l'exercice et l'apprentissage peuvent aussi être regardées comme un capital productif. Et cela suffit pour reconnaître combien le capital a de rapports avec la moralité et quelle influence sur la vie civile! L'une des raisons principales qui a perpétué l'esclavage dans les temps antiques, ce fut le manque de capital; parce que la fatigue de la main-d'œuvre, qui n'était pas allégée par les machines, était comme un châtiment imposé aux vaincus, et aux hommes nés pour servir et réputés indignes d'un office plus noble. Pareillement, dans le moyen âge, les terres restaient infécondes, non-seulement faute

de bras, mais aussi faute d'instruments et d'avances. Que de lieux insalubres ont été depuis lors transformés en agréables jardins ! que de landes sauvages en territoires peuplés et florissants ! que de rivages couverts d'écueils en des ports sûrs ! D'où l'on peut affirmer, en considérant les différentes époques de l'histoire en général, que la civilisation des peuples, à son sommet et à son déclin, peut se mesurer par l'accumulation ou la déperdition des capitaux.

Et, néanmoins, il est peu de points de l'économie qui aient soulevé autant de questions, quelques écrivains s'attachant à représenter le capital comme auteur des maux de l'humanité tourmentée. Nous ne pouvons négliger de telles accusations ; mais, pour les réfuter, il nous faut revenir un peu sur nos pas, et commencer par une question qui a fait beaucoup de bruit à l'époque moderne ; et qui, bien que posée d'abord dans une intention bonne et loyale, n'en a pas moins eu pour résultat d'obscurcir les idées et d'exciter les passions ; je veux dire : s'il peut y avoir excès de production, et dans la société surabondance et regorgement de marchandises ? Mais, remarquons, d'abord, que la position seule de la question tient du défaut de méthode déjà signalé plus haut ; parce qu'après avoir subdivisé l'économie en différentes parties, on a recherché les lois spéciales de chacune d'elles, plutôt que les rapports qui existent entre elles.

Le thème de l'excès de production de la richesse a été traité d'une manière confuse, et de là sont nées les erreurs qui, partout, ont régné dans cette matière. Qu'on la soumette à une analyse scrupuleuse, la conclusion se présente d'elle-même et simple. Et, déjà, Rossi entre victorieusement dans cette voie. En premier lieu, il faut considérer que la consommation est plus rapide qu'elle *ne le* semble à la première vue. L'usage détruit bien

vite les objets, en apparence les plus durables; et même, en dehors de l'usage, toutes les forces de la nature, l'eau, l'atmosphère, les fluides impondérables, tendent à consumer, c'est-à-dire à transformer sans cesse les objets. De là la nécessité de réparer, restaurer, entretenir, qui exige un travail continu, et l'entretien, en y regardant de près, n'est qu'une production prolongée. De plus, nous sommes, en fait, très loin du point où la production puisse satisfaire aux besoins et aux désirs rationnels de tous les hommes qui vivent sur la terre, en fournissant, non-seulement au nécessaire, mais au commode; tandis que, de la multitude, les trois quarts encore pâtissent par privation des choses nécessaires pour mener une vie, je ne dirai pas somptueuse, mais modestement pourvue. Cependant qui ne prendrait plaisir à ce vœu généreux, et n'en souhaiterait l'accomplissement? Nous le disions, il n'y a qu'un instant : ce serait un beau et honorable jour pour l'humanité celui où chacun pourrait, avec une dépense d'efforts modérés, acquérir raisonnablement, aurait le loisir de cultiver les facultés qui le portent vers le vrai, le beau et le bon. Et, lorsqu'un tel but serait atteint, lui serait-il possible de tomber dans la surabondance? Non, certainement, parce que la population n'ayant d'autres limites que les moyens de subsistance, irait se multipliant au niveau de l'abondance des produits. Donc, en interprétant la pensée des économistes dont nous parlons, il convient de dire qu'ils entendent cet excès de production non absolument, mais relativement : ils l'entendent des produits manufacturés, non des denrées agricoles, et dans les produits manufacturés mêmes de quelques-uns, par rapport aux autres. Ils supposent une offre qui ne trouve plus la demande qui lui corresponde, non que la nature humaine ne s'accommodât volontiers d'une plus grande quantité de *produits* et de jouissances, mais

parce que le plus grand nombre n'a point à donner en échange. Sur quoi ils imaginent un état choses tel, que les entrepreneurs d'industrie produisent et reproduisent des marchandises, en moins de temps que ne peuvent se présenter les acheteurs qui les consomment d'où les premiers, au lieu de gagner, se ruinent; et les seconds restent dans la pénurie rendue plus cruelle par le spectacle de tant de richesses amoncelées, et qui peut-être, seront inutiles. Mais réfléchissons un peu Cette production excessive advient-elle dans une branche ou dans un petit nombre de branches d'industrie, ou à un même moment dans toutes les industries à la fois? La seconde hypothèse nous conduit à ce que nous avons dit plus haut; il n'y aurait qu'une seule différence dans les circonstances, c'est que tout le monde aurait plus à offrir, et, par là, serait beaucoup plus en mesure de demander. Loin qu'il y eût un resserrement commercial, il y aurait, ce me semble, une activité extrême et un contentement universel. Il faut donc nous en tenir au cas où l'excès de production n'a lieu que dans une branche ou un petit nombre de branches de l'industrie, tandis que les autres languissent et restent stationnaires. Alors, les fabricants des marchandises qui dépassent le besoin et les moyens d'autrui, se trouveraient encombrés et sans débit pour quelque temps; mais, il est évident qu'ils ne s'obstineraient pas longtemps à produire. Posons que d'abord ils aient manqué d'intelligence dans leur spéculation; qu'ils se soient leurrés de vaines espérances; que l'amour-propre, la vanité, les dépenses déjà faites d'outillage et de premier établissement, les incitent à continuer un certain temps : leur fortune en souffrira, ils se verront forcés de vendre à perte, et, en définitive, de renoncer à l'industrie à laquelle ils s'étaient livrés. Ce serait là un cas particulier, temporaire, local, qu'on ne pourrait

jamais élever au rang d'une règle générale, et d'un principe de science. En effet, celle-ci suppose que l'homme sache et veuille se procurer le plus grand bien possible, et non aller contre son intérêt sciemment et volontairement. Donc, une équivalence, une rupture durable d'équilibre entre la production et la consommation est chose en dehors de toute règle. Et, en outre, si le malavisé producteur, dont nous venons de parler, a dû, en définitive, se défaire de sa marchandise à vil prix, en peut-on induire que la communauté y a perdu? non, certes, et c'est un des cas où son erreur tourne au profit des consommateurs. La perte est seulement dans les capitaux qui avaient été employés à un tel besoin, et qui ne pourront être reportés vers une autre fin. Mais remontons aux causes. D'où et pourquoi l'excès de de production? Parce qu'elle n'a pas trouvé demande correspondante. Et la raison? Parce que les autres n'avaient pas moyens suffisants pour le besoin, ce qui équivaut à dire : parce qu'ils ne produisaient pas assez de marchandises pour échanger convenablement contre celles qui s'offraient. Attendu que, si l'on supprime l'idée de la monnaie, qui trop souvent obscurcit notre raisonnement, l'on comprend aisément que les produits s'échangent contre des produits, et que, par conséquent, plus chacun en a en abondance dans sa propre sphère, et plus il lui est facile de s'en procurer d'autres en échange. Cet excès partiel de la production correspond donc au défaut de production dans d'autres industries, et ce n'est pas la première de ces deux choses qui serait à déplorer. Ce qui se voit aussi confirmé de nouveau par ce fait : que si quelqu'industrie s'avilit ou s'éteint, tous ceux qui en vivaient perdant en partie les moyens accoutumés d'achat, les autres industries elles-mêmes, par contre-coup, en éprouvent de tristes effets. Et, ici, apparaît combien importe à la prospérité

d'une nation cette harmonie entre les arts industriels et l'agriculture dont nous avons parlé dans le livre précédent (1). En effet, en cheminant de conserve l'une et l'autre, le débit des marchandises devient toujours facile et l'échange plus fructueux. L'homme de la campagne reçoit des usines les machines, les instruments de sa profession, et, des ateliers, les draps et les ustensiles qui sont utiles au bien-être de sa famille. Et les industriels, à l'encontre, ont un large mode de subsistance dans les denrées qui surabondent chez le colon cultivateur du sol.

Cependant, les faiseurs d'objections insistent dans leur idée d'un excès de production, et, pour la démontrer, parcourent un long circuit de raisonnements. Si le travailleur, disent-ils, jouissait entièrement de son œuvre, nul doute qu'à un produit plus grand correspondrait une faculté plus grande d'échange et de satisfactions. Mais il n'en va point ainsi. En effet, comme nous avons dit que la plupart des industries ne donnent pas de fruits immédiatement, et exigent ainsi un approvisionnement pour un laps de temps plus ou moins long, et, en outre, exigent la possession de matières brutes auxquelles s'appliquera le travail et d'autres choses qui forment le capital, il s'en suit que l'homme qui travaille n'a pas toujours un capital entre les mains, d'où naît une distinction des producteurs en capitalistes et en travailleurs. Or, sur la participation au produit, qui serait la règle, vient se greffer entre ces deux classes un contrat qui apporte, à la marche naturelle de la distribution des richesses, la modification suivante : Le capitaliste assure au travailleur une remunération fixe, qui n'est point soumise aux vicissitudes du marché, et cette rémunération se touche par avance, au fur et à mesure du tra-

(1) J'ai eu occasion de traiter aussi ce sujet dans mon *Discorso per la distribuzione dei premii all' Agricoltura e all' Industria.* Bologne, 1857.

ail, sans attendre que le produit soit achevé. Il en ré-
ulte que le travail est rémunéré de son salaire, et, au
eu d'entrer en partage de l'utilité, vend le service
opre. L'origine de ce contrat est très ancienne. En
fet, il y a certains services dans lesquels il serait très
fficile d'évaluer l'entité du produit et de régler la dis-
bution; par exemple, le service domestique. Or, nous
ouvons la condition de serviteur chez les peuples pri-
itifs et dans la vie patriarcale, et ici se présente, évi-
nte et spontanée, la diffusion de ce système dans
utes les industries. Nous n'avons point ici à discuter
l est possible et désirable que ce contrat cesse et
nne lieu au partage naturel des produits entre ceux
ui y ont pris part (1); pour le moment, en acceptant le
t tel que le montre la condition présente de la société,
us poursuivons l'objection soulevée par quelques-uns
ntre l'excès de production. Ils ajoutent donc qu'un
surcroît comporte l'accumulation du capital dont le
ssesseur prédomine sur le travailleur et fait la loi à son
ent. Le travailleur, dénué d'épargnes et n'ayant que
s bras pour vivre au jour le jour, est sous la domi-
ition du capitaliste, qui peut attendre autant et com-
ent il lui plaît, puisque l'autre, pressé par le besoin,
contente du salaire, quelque mince qu'il soit, qu'on
ugera convenable de lui accorder. Et, les salaires ainsi
éduits, et, par conséquent, les moyens d'achat retran-
chés aux travailleurs qui forment la classe nombreuse,
on voit ce résultat étrange : que nonobstant la produc-
tion très considérable, par suite de la production trop
inégale, la classe la plus nombreuse perd au lieu de
gagner; et, comme elle est celle qui consommerait da-
vantage, la diminution de ses moyens d'acquérir fait
que l'offre dépassant la demande reste sans acheteurs,
et le mal retombe, en définitive, sur les entrepreneurs
eux-mêmes et les capitalistes.

Bien qu'il nous arrivera plus d'une fois de revenir sur la question et de frapper de nouveau sur cette objection, force nous est pour être clair d'admettre à l'avenir quelques considérations qui ont trait au sujet, et d'examiner si les conditions requises pour la production la plus considérable et la meilleure portent fatalement en elle la nécessité de ce danger, et ce résultat final dont les opposants nous menaçent, ou plutôt si ce ne sont pas les mêmes conditions qui produisent la plus juste et équitable répartition.

Dans cette recherche il importe beaucoup de tenir compte de la population. En effet, il est certain que plus est grand le nombre de ceux qui participent dans la répartition d'un produit, moins il y a à toucher pour chacun. Et le salaire, pour lequel le travailleur vend ses propres services, suit la même loi de l'offre et de la demande, que nous avons dit régir toute la matière des valeurs. Or, l'épargne destinée à la reproduction induit la demande de travail et de bras; le nombre des travailleurs en règle l'offre. Si donc la population augmente, le capital restant le même, il est clair que les salaires diminueront; mais la faute sera imputable à l'imprévoyance des hommes ou à d'autres motifs, non à l'accumulation des épargnes. Mais si, au contraire, la population restant stationnaire ou croissant peu à peu, les capitaux se multiplient et se tournent aux industries intérieures, il est clair que la demande que celles-ci feront d'un nouveau travail aura pour effet d'élever les salaires et, par conséquent, d'améliorer la condition des travailleurs. Pour que la chose n'arrivât pas il faudrait que chaque augmentation de capital stimulât nécessairement un surcroît proportionnel de population et que l'offre des bras surpassât toujours la demande. Mais, par les raisons dites au second livre, ce cercle vicieux n'est point nécessaire; et nous avons vu, par raisonnements

par exemples, que le mouvement ascendant de la po-
ılation peut suivre graduellement le développement
: la richesse sans le dépasser. Notre proposition reste
ınc intacte : que l'augmentation de capital tourne à
vantage commun, et pareillement celle de la produc-
ın qui en est la conséquence.

Mais, répliquent les contradicteurs, en soulevant
.e nouvelle question, qui bien que distincte se lie
la précédente : le surcroît de production nuit à la
néralité des travailleurs en tant que les mêmes
uses qui la favorisent, savoir : le progrès de la
ence et l'accumulation des capitaux apportent l'u-
ge de méthodes plus économiques et épargnent la
ıin-d'œuvre. Telles sont les machines substituées à
force des bras, telle est dans l'agriculture la cul-
:e en grand substituée au métayage et aux petits
amps. En effet, en mettant en action de nouvelles
ces de la nature, ou en donnant plus d'intensité à
ffet productif de celles dont nous nous servions déjà,
où une centaine de bras étaient occupés, une dizaine
vient suffisante. Et la conséquence est qu'une foule
hommes congédiés des usines, manquant d'un autre
oyen de gagner leur vie, sont réduits à l'extrême mi-
re. De même dans les campagnes, en mettant en pâ-
ırage une grande partie de terres qui produisaient
es céréales et en se livrant sur une très grande échelle
l'élève du menu et du gros bétail, il n'est plus besoin
ue de quelques journaliers ; les familles de colons, chas-
ées de leur terre natale, s'en vont cherchant en vain du
ravail et sont réduites à vivre maigrement d'aumônes.
ffets économiques terribles, effets moraux épouvan-
ıbles, multitudes frémissantes, excitées par la faim,
rêtes à tout parti désespéré, qui mettent en danger le
epos public, qui sont sevrées de toutes lumières de
intelligence, de tout comfort de l'âme. Voici la plaie

des temps modernes, la barbarie qui, non déversée des régions lointaines, mais éclose au sein même de la société, ayant sourdi de ses profondeurs, menace de bouleverser l'ordre social. Sismondi a décrit ces choses de la manière la plus émouvante et son noble cœur touché des souffrances des travailleurs fut induit à mettre en doute si le progrès social, tellement préconisé, au lieu d'améliorer le sort de l'humanité, ne l'entraînait pas à sa perte (1). Mais quoique la question ait été amplement traitée, son importance et la célébrité de l'auteur, veulent que nous nous y arrêtions quelque peu.

Sous la plume de Sismondi, les faits ont pris une teinte peut-être trop noire, mais ils ne manquent pas de vérité; et l'on est forcé de convenir que la première et immédiate conséquence des machines et de la grande culture, là surtout où le changement fut brusque et vaste a été une perturbation industrielle. Mais si des effets temporaires nous nous élevons à ceux qui sont durables et que nous regardions dans l'avenir, même à peu de distance, nous connaîtrons facilement que cet abaissement des salaires et ce dénûment des travailleurs a été suivi d'une amélioration universelle, même des classes pauvres. Ce qui prouve que le passage d'un état de choses à un autre, dans les matières économiques aussi, est douloureux comme dans toutes les transformations sociales et politiques : semblables à ces crises de la terre qui ne s'accomplirent pas sans secousses, éruptions de flammes, débordements des mers, mais qui donnèrent lieu à de nouvelles et plus parfaites organisations. Ce qui enseigne, en outre, la nécessité de ne pas séparer l'économie de la morale, laquelle peut ménager ces tran-

(1) Sismondi. *Études sur l'Économie Politique*. Après lui sa doctrine a été exagérée, par L. Buret, dans son livre : *De la misère des classes laborieuses ;* puis vient une foule d'autres qu'il serait trop long de citer.

sitions, les rendre moins dures, et, pour ainsi dire, faire qu'elles s'accomplissent graduellement et sans secousses, prévenir en somme les douleurs ou du moins les alléger. Tandis que les économistes qui, considérant leur science sous un mode abstrait et spéculatif, fermèrent les yeux sur le spectacle de tant de douleurs ont involontairement fourni occasion à leurs adversaires, irrités dans l'âme, de déduire de faits contemporains et accidentels tout un système d'économie et de civilisation. Mais l'expérience, plus encore que le raisonnement, n'a pas tardé à faire tomber les déclamations contre le progrès de la mécanique industrielle. En effet, la première conséquence des nouvelles inventions est de diminuer les frais de production. Et comme la valeur du produit tend à se niveler avec les frais, au moins dans les manufactures, il en résulte le bon marché de toutes les marchandises qui se fabriquent par machines. Le bon marché les rend accessibles à beaucoup plus d'acheteurs qu'auparavant, et telles utilités qui semblaient le privilége d'une classe peu nombreuse deviennent communes à tout le monde. Ceux aussi à qui l'usage en coûtait fort cher ont désormais une portion libre de leur revenu à consacrer à l'achat d'autres objets. Voici donc la demande accrue, et voici que le nombre et l'extension des fabriques vont croissant. Remarquez, en outre, que la diminution des frais de production ne dérive pas seulement d'un emploi moindre de main-d'œuvre, mais encore d'une infinité d'autres épargnes que les machines procurent. Aussi le bon marché des marchandises fut-il en proportion plus grand que la diminution des salaires, et il contribua pareillement à augmenter la consommation; d'où il advint que le cercle accompli, la nouvelle condition des offres et des demandes exigea un nombre de travailleurs supérieur à celui occupé auparavant. Mettez que cent travailleurs eussent de l'ouvrage dans une usine et

que les machines en aient rendu cinquante inutiles. La diminution des frais, puis le bon marché des marchandises, par conséquent la consommation et enfin la production nouvelle ont été portés non-seulement au double, au triple, au quadruple, et parfois au décuple, ce qui a fait surgir d'autres usines, où il s'est trouvé du travail non-seulement pour les cinquante ouvriers congédiés d'abord, mais pour cent autres et peut-être davantage. Ici l'expérience a confirmé d'une manière merveilleuse l'induction. Les écrivains de l'économie ont cité tant de ces exemples, que nous n'avons pas à nous en occuper. Mais prenez l'*Histoire des manufactures de coton* par Baines (1), vous y verrez que là où, dans la dernière moitié du siècle passé, l'industrie du tissage à la main fournissait à vivre à huit ou dix mille ouvriers, le tissage actuel en occupe dix-huit cent mille, sans compter tous les ouvriers d'industries accessoires auxquelles il a donné naissance et vigueur. L'imprimerie a anéanti le travail des copistes, mais elle a donné naissance au travail bien autrement considérable de la typographie. Sous nos yeux, l'usage des chemins de fer n'a pas détruit l'industrie des voituriers, il l'a multipliée.

Ces conséquences n'avaient point échappé à Sismondi, et pourtant il niait que la consommation fût extensible indéfiniment. — Je conviens, disait-il, que là où la consommation tend à dépasser les moyens que nous avons de produire, et là où la demande et les facultés d'achat ne sont pas épuisées par l'offre, les machines soient un bien, mais c'est l'exception et non la règle. Là au contraire où la production à la main suffit à la consommation (et c'est le cas le plus fréquent), les machines sont une calamité. — Mais qui ne voit que l'erreur de Sismondi repose sur une idée inexacte de la nature humaine et de ses besoins? Leur variété et leur étendue

(1) Baines. London 1831.

ont telles qu'ils s'accommodent au progrès de toute orte. Une infinité de choses qui nous paraissent nécessaires à la civilité, à la décence, à la santé, étaient hez les anciens tout à fait inconnues; d'autres, qui sont ujourd'hui communes à tout le monde, étaient regardées comme le privilége du très petit nombre. La morale n'est point contraire à cette augmentation de commodités, tant que l'homme ne professe point de culte pour les biens finis, que leur désir ne prend point la place des nobles sentiments et que le contentement ne tourne pas à mollesse et corruption. J'ai déjà touché ce point en traitant de l'excès de production, dont nous sommes en réalité très éloignés dans les conditions actuelles; et j'ai montré que même sous le mode abstrait, il est impossible de concevoir une disproportion permanente entre la production et la consommation, d'où il est facile de voir comment cette question se lie et s'enchaîne à celle des machines. Cependant, mettons que la consommation et par conséquent la production touche à sa plus haute limite dans quelque industrie particulière, ce qui pour nous est plus facile à supposer, cette supposition, n'en conduit pas moins, par une autre voie, aux mêmes conclusions. En effet, le capital qui aurait eu disposition à se diriger sur cette industrie, ira dès lors féconder d'autres industries, soit nouvelles, soit anciennes, mais susceptibles encore de développements. Et comme tout capital appelle à lui le travail, ces travailleurs qui ont été congédiés de la première industrie, trouveront ailleurs emploi et salaire. En somme, tout progrès met les produits à meilleur marché, et par là, laisse libre une portion correspondante du revenu, qui, en définitive, en rentrant dans la circulation de la production, se répand dans la société. N'oublions pas que la thésaurisation stérile, telle qu'on la voit pratiquer par quelque avare, qui ne se complaît qu'à la vue de l'or, est un cas insolite

et de plus en plus extraordinaire. Suivons le cours des épargnes, nous les verrons toujours, employées à une production nouvelle, donner lieu à une demande de travail, d'où il résulte, en définitive, que les machines ne diminuent ni le nombre, ni les salaires des travailleurs ; mais en amenant le bon marché des marchandises et leur donnant plus de perfection, les mettent à la portée d'un plus grand nombre d'hommes, et améliorent jusqu'à la condition des classes pauvres. Il restera seulement la transition douloureuse, vu que cette émigration des travailleurs d'une industrie dans une autre ne peut s'effectuer sur-le-champ et facilement; l'homme ne changeant pas tout d'un coup ses habitudes et n'apprenant pas à la minute un métier qui lui était inconnu. Et de là, les véritables souffrances que l'on déplore avec raison, auxquelles tous nos soins doivent s'appliquer à trouver un remède, mais pourtant sans méconnaître que le cours des choses a l'issue par nous indiquée, et qu'en définitive, les machines, ainsi que la production portée au plus haut point, tournent à l'avantage général. Je ne m'arrêterai point aux autres objections qu'on a émises sur cette matière et qui me semblent dénuées de fondement. En effet, les machines, loin de rendre l'industrie incertaine et irrégulière, lui donnent plus de consistance, en tant qu'il est plus facile de démonter d'un jour à l'autre un atelier en congédiant les travailleurs à la main, que de cesser le fonctionnement d'une usine établie avec des appareils mécaniques et où sont engagés de grands capitaux. Pareillement, il est étrange de dire que les machines assujettissent l'ouvrier à des fatigues exorbitantes, lorsqu'au contraire leur effet le plus remarquable est de les alléger et de substituer dans les opérations les plus pénibles, les forces de la nature à celles de l'homme. De ces objections et d'autres semblables, nous n'avons point à faire

compte. Nous dirons, cependant, que les mêmes raisons que nous venons d'exposer militent en faveur de l'introduction de la grande culture, contre laquelle Sismondi a élevé ses doléances les plus graves, qui ont trouvé des échos dans toute l'Europe.

La grande culture est un terme relatif. On qualifie moyenne celle où le sol est divisé en fermes d'une capacité appropriée à une seule famille; et cette famille ou partage les produits comme dans le colonage partiaire et dans le métayage, ou paie un fermage fixé au propriétaire. Ici naturellement le sol est mis en vignes, en olivettes, en culture potagère, en céréales. Au contraire, la grande culture s'applique à de grandes tenures, se fait par l'emploi de journaliers et sans exclure les céréales, affectionne surtout les prairies et l'élève du bétail. Or, nous disons qu'on ne peut établir à *priori* quel est le plus productif de ces modes de culture; en effet, cela dépend de la nature du sol, des conditions de la propriété, du montant des capitaux et d'une infinité d'autres circonstances. Il nous faut donc restreindre notre hypothèse à ces cas où la grande culture peut être appliquée utilement; et ainsi peut présenter analogie avec les machines et les nouveaux procédés, qui augmentent la production à moins de frais et de main-d'œuvre. Et pour plus de clarté, précisons quelque peu davantage notre idée. Nous supposons que la grande culture dans une localité déterminée a l'efficacité d'augmenter le produit net. Celui-ci comprend tout (et cela seulement), ce qui est avances de la culture du sol, les avances remboursées, les conditions et l'état antérieurs réintégrés. Partant, il peut arriver que, ces prélèvements faits, le produit net se répartisse en proportion différente, entre le propriétaire, le capitaliste et le travailleur. Mais de toute manière, ce produit net veut être soigneusement distingué de la rente particulière du

propriétaire, parce qu'elle est en dehors de la question qui nous occupe, laquelle est l'augmentation absolue du produit net de l'agriculture. Que si l'introduction de la grande culture, en augmentant la quote-part du propriétaire, diminuait par là la production totale, nous n'hésiterions pas à la qualifier préjudiciable au bien public. Donc, sans examiner, pour le moment, comment ce revenu va se répartissant, que l'on veuille supposer que dans une localité et un temps donnés, grâce à la grande culture, ce revenu est plus considérable qu'auparavant. Bien. Mais on dit que cette augmentation implique épargne de main-d'œuvre, soit par l'introduction de procédés agricoles plus économiques, soit par la substitution de la culture pastorale à celle des céréales. Voici donc tout moyen de subsistance enlevé à toute une classe nombreuse d'hommes, et la plus digne d'intérêt. Or, qui ne voit que, posée en ces termes, la question est tout à fait identique à celle des machines, et que les mêmes raisons données plus haut militent pour la résoudre? En effet, ces hommes n'ont-ils pas à eux leur propre travail pour l'employer dans d'autres productions? Comment l'occupation leur peut-elle manquer si le produit net s'est accru, et avec lui se sont accrus par conséquent le revenu et l'épargne, laquelle ne reste pas oisive, et à son tour appelle un nouveau travail? Quand se trouvent prêts, d'une part le capital et de l'autre les bras, nécessairement ils viendront à se rencontrer pour l'œuvre de la production. Et pareillement l'augmentation du produit net, *cæteris paribus*, ne tend-elle pas à diminuer pour eux le coût des denrées, ce qui fait que les hommes, avec effort égal ont plus de faculté pour se nourrir et se procurer les objets de nécessité? Ici encore, comme dans les machines, la difficulté est toute dans l'acte d'évolution, qui peut malheureusement être lente et graduée. Comment, en effet, ne pas avoir com-

passion de ces familles, qui depuis une longue suite de générations, fixées sur un domaine où elles habitaient tranquilles et goûtant sécurité d'avenir, se sont vues tout à coup jetées dans la condition de journaliers ? Et pourtant ce premier laps de temps passé, l'expérience a montré que l'entreprise, si elle a vraiment été calculée de manière à augmenter le produit net, tournait en définitive à l'avantage, non-seulement du propriétaire, mais de la société entière. Nous citerons un seul exemple, celui précisément qui a fait le plus de bruit et qui a servi de fondement aux déclamations de Sismondi.

Personne n'ignore la grande opération exécutée par la duchesse de Sutherland dans ses possessions de la Haute-Écosse. La description éloquente que Sismondi en a faite a ému fortement les esprits et suscité un frémissement d'indignation. Ces montagnes étaient habitées par des clans pauvres, race rude et vigoureuse, qui, dans les temps féodaux, se levaient pour défendre leur seigneur, puis furent organisés en milice, mais sans avoir dépouillé leurs anciennes habitudes sauvages et de rapine. Chaque famille avait sa masure et son champ, pour lesquels elle payait au seigneur un minime loyer. Le cours naturel des événements amena la duchesse à songer à tirer meilleur parti de ses terres, à y apporter les améliorations recommandées par l'art agricole, et qui se pratiquaient déjà dans toutes les autres parties de la Grande-Bretagne. L'entreprise fut, sur un plan arrêté, menée à fin rapidement avec de grands capitaux et un appareil presque militaire, On mit des moutons pâturer sur des terres d'où l'on expulsa trois mille familles, qui depuis des siècles vivaient sur ce sol arrosé de leurs sueurs, où les rochers presque déserts parlaient au cœur de chacun des habitants et leur étaient chers par mille souvenirs et mille attraits. La duchesse, en les contraignant à cet abandon, leur offrait des habitations et des

terrains dans des lieux plus propices, sur le bord de la mer, ou leur fournissait à leur choix les moyens d'émigrer en Amérique. Les plus résignés obéirent. Quelques-uns rejetèrent toute offre quelconque. D'autres restèrent comme cramponnés au sol; il fallut employer la force pour les en arracher. Le feu détruisit les masures; mais les cris jetés par ces malheureux furent comme répercutés par ces hautes montagnes et envoyèrent un écho dans toute l'Europe. Les raisons nous manquent pour prononcer si la duchesse de Sutherland procéda avec une hâte et une rigueur excessives, comme on le lui a reproché; mais ses agents ont prétendu avoir agi en toute humanité. Peut-être il eût été convenable d'opérer plus lentement, de laisser faire au temps et aux progrès naturels des mœurs; et l'autorité publique eût pu l'exiger. En effet, nous pensons que la propriété n'est pas affranchie de toute obligation et n'équivaut pas au droit d'user et d'abuser; et il nous semble que l'intervention gouvernementale a son excuse lorsqu'il s'agit d'éviter de grandes calamités. Mais cette réserve faite, il est certain que si nous considérons aujourd'hui cette contrée, l'œuvre de la duchesse semble avoir été utile en tous points. Ces terres, qui, auparavant, étaient à peine cultivées et nourrissaient fort mal leurs habitants, en servant une très faible rente au propriétaire (il s'agissait de terres ne payant qu'un droit honorifique en signe de vasselage); ces terres, disons-nous, assainies par des fossés et par le drainage, couvertes de l'herbe la plus fine et de gras pâturages nourrissent cinq ou six cent mille moutons, qui donnent une laine très belle et fort recherchée. Le propriétaire retire des sommes énormes qui, évidemment, vont alimenter d'autres industries et d'autres travaux. La population s'est élevée, en peu d'années, de quinze à vingt mille habitants, sinon qu'au lieu d'être disséminée dans les montagnes,

lle est agglomérée dans des villages au bord de la ıer. Et ses conditions sont de beaucoup meilleures : es cottages propres, commodes, salubres, des terres omesticisées et grasses, qui produisent des céréales ɔeaucoup plus qu'auparavant. Le port de Kelmsdale, ɔù n'abordait jamais un bâtiment, est devenu une escale ɔour le commerce. La pêche et l'industrie minière ont surgi dans ces lieux naguères inhospitaliers ; des ponts et des routes les unissent au reste de l'Écosse. Des temples et des écoles reçoivent les descendants de ces farouches montagnards, et administrent la nourriture de l'intelligence aux générations croissantes. Ainsi, un spectacle plus beau et plus noble a succédé à l'ancien ; et lorsqu'en 1840, le nouveau duc de Sutherland vint prendre solennellement possession de ses domaines, il reçut partout des témoignages d'affection et de reconnaissance de toute cette population (1).

Donc, pour revenir à notre question, ces tristes résultats, dont Sismondi s'alarmait si fort, savoir : l'avilissement des salaires, les souffrances des classes pauvres, et la dépopulation de cette contrée, ont pu se montrer accidentellement là où l'évolution fut brusquée, mais ne tardèrent pas à faire place aux effets contraires; et quand des causes artificielles ne viennent pas troubler la marche naturelle des choses, la population s'accroît en proportion des capitaux et devient plus aisée. Et, en vérité, Sismondi lui-même, dans la conversation qu'il raconte avoir eue avec Ricardo (2), confesse ne pouvoir, en définitive, disconvenir du principe général que tout surcroît de production est une augmentation e revenu, et qu'à la fin de la circulation il crée un sur-

(1) Léonce de Lavergne. *L'Économie rurale en Angleterre, Écosse et les Higlands.*

(2) Sismondi. *Ouvrage cité. Premier essai : Note en réfutation du stème d'échanges de M. Ricardo.*

croît de consommation. Mais il ajoute qu'en ceci on fait abstraction du temps et de l'espace. L'émigration d'un travailleur d'une industrie où il est expert dans une autre qu'il ignore, demande un apprentissage long et pénible. La formation d'une nouvelle usine n'est pas chose qui s'accomplit à l'instant, et tout chômage est une source de maux. Mais, en ces termes, nous sommes d'accord avec Sismondi; or, pourquoi, au lieu de chercher comment cette transition peut se faciliter et devenir moins dure, condamner le principe lui-même de la production la plus grande? N'est-ce pas aller contre les lois de la logique?

Enfin, quels sont les résultats auxquels arrive Sismondi, après avoir déploré avec tant d'éloquence les conditions actuelles de l'industrie? Quel est le fruit de ces méditations si tristes? Lui-même s'arrête devant la conséquence qui découlerait naturellement des prémisses; mais il voit qu'autant il serait honteux pour l'esprit humain de répudier les progrès de la science, autant il serait impossible d'en empêcher l'application aux arts. Aussi borne-t-il ses conseils à ceci : qu'au lieu d'accélérer le mouvement industriel, comme le font les économistes dans leurs écrits, et les particuliers par les éloges et par l'œuvre, et les gouvernements par son concours et par des récompenses, il faudrait trouver, au contraire, moyen de le retarder et d'enrayer les roues du char social, qui, dans son cours rapide, menace de destruction et de ruine. — Je ne puis, dit-il, proposer autre chose que des palliatifs, et encore ceux-ci paraîtront-ils de beaucoup au-dessous du besoin : d'abord, rectifier les idées et l'opinion publique; secondement, cesser d'accorder des prix d'encouragement, des honneurs, aux industriels, et refuser des brevets et des priviléges aux inventeurs de machines nouvelles; troisièmement, enfin, au moyen d'institutions publiques, détourner les

apitaux de l'industrie, les diviser par des lois conveables de succession, et empêcher qu'ils ne s'agglomèrent de nouveau grâce à l'association. Mais ces meures sont elles-mêmes aussi mesquines qu'inefficaces, par rapport à un fait qui a tous les caractères d'un fait niversel et inévitable ! Parmi de tels moyens quelques-uns n'empêchent pas le progrès de l'industrie, comme la division de la propriété et les lois *ajustées* de succession ; et même elles l'avivent ; tels autres violent le droit et la propriété individuelle, comme le refus de la faculté de s'associer ; d'autres, enfin, comme celui de ne point honorer les industriels, sont peu intelligents, et, si les princes et les grands ne le faisaient pas, l'opinion publique le ferait, qui, aujourd'hui, est pour tous souveraine. Le même écrivain, à chaque pas, sent l'insuffisance de ces remèdes, et s'aperçoit qu'il s'efforce en vain d'empêcher un mouvement dont la première origine date depuis des siècles, et qui, aujourd'hui, ne se manifeste aussi évidemment que parce que le mouvement s'accélère vers la fin. Et en réalité c'est précisément la transformation du système féodal en système industriel, transformation qui, commencée dans les communes du moyen âge, fomentée par les monarques absolus, favorisée par la découverte de l'Amérique, puis par les progrès de la science, s'en va touchant à son accomplissement ; tandis que les débris de la conquête et du servage, qui ont survécu au grand naufrage, vont chaque jour se submergeant et disparaissent. Cet événement a tous les caractères d'un fait providentiel, d'une de ces lois que le libre arbitre de l'homme peut modifier en l'adaptant aux temps, mais empêcher, jamais. L'erreur de Sismondi fut de confondre le phénomène temporaire et local avec les effets solides et durables, l'accident avec la substance. De plus, Sismondi fut fourvoyé par des idées confuses. La première fut celle de valeur, que

nous avons relevée ailleurs. Sismondi se persuada que l'effet d'une nouvelle machine, d'un nouveau procédé, est de diminuer les frais de production, et, par là, d'abaisser la valeur des produits. — Augmentation de production, diminution de valeur, dit-il; donc, mal pour la société.— Mais le fait, signalé plus haut, lui échappa: que l'idée de valeur est relative et exprime la permutabilité des objets entre eux; d'où, en diminuant les frais de production, proportionnellement dans toutes les marchandises (comme c'est la tendance des progrès industriels), la valeur reste la même pour toutes. Mais, même à considérer cette diminution dans une seule branche de marchandises, il nous semble que dans ce qui a été dit plus haut il y a des arguments évidents pour lui répondre. En effet, si l'on analyse la valeur dans ses éléments, ce qui diminue, en pareil cas, n'est pas l'utilité, mais bien la difficulté d'obtenir le produit, la peine qu'il coûtait. Donc, utilité égale; difficulté et effort moindres; de là avantage pour la société. Toute la théorie des machines repose sur ce point. La nature vient soulager l'homme de ses fatigues les plus lourdes et l'aide à fournir sa tâche avec facilité, promptitude et précision. Le produit, par la diminution des frais de production, devient de jour en jour à meilleur marché. Chacun donc, avec des moyens pareils, est en mesure de se procurer plus de jouissances. Une autre erreur de Sismondi fut de croire que les capitaux accumulés feraient la loi aux salaires et pourraient à volonté les avilir; tandis que le fait est que chez une population stationnaire, toute accumulation de capitaux engendre naturellement une demande de travail et ainsi renchérit l'offre ou augmente les salaires. Ce n'est que chez une population qui devance l'augmentation des capitaux que l'offre de travail, dépassant la demande, diminue de prix, et les salaires s'abaissent. Donc, pour conclure, l'introduction

des machines, et de tous les procédés aptes à augmenter la production, a généralement deux effets : l'un, momentané, passager ; l'autre, durable. Le premier est d'altérer la marche ordinaire de la répartition des richesses et d'abaisser les salaires ; d'où il suit que si la sagesse des mesures particulières et publiques n'y pourvoit pas, il peut y avoir beaucoup de calamités et aussi de dangers publics. Le second effet, qui ne tarde pas longtemps à se manifester, est d'améliorer la condition de toutes les classes et celle des travailleurs eux-mêmes, et cet avantage va toujours se répandant de plus en plus. Finalement, on doit se rappeler que le bien-être et la prospérité, tant privée que publique, sont des idées complexes, et que si la richesse peut fournir beaucoup d'arguments à cette fin, elle est à elle seule impuissante au contentement de l'esprit humain.

Cette digression, qui peut-être semblera trop longue, était néanmoins nécessaire, parce que s'il était démontré que l'augmentation de la richesse engendre souffrances pour le plus grand nombre des hommes, il y aurait conflit et contradiction entre l'économie et la morale, et nullement lieu à la tâche que nous avons entreprise. Mais, pour revenir à la question, le capital tire son origine de l'abstention des biens présents dans une vue d'avenir, et par là vient en compagnie de la prudence, de la prévoyance, de la tempérance. Son effet est de donner au travail et aux agents naturels beaucoup plus d'efficacité qu'ils n'en avaient par eux-mêmes. Sans capital, l'industrie ne peut se développer, et, avec des capitaux modiques, elle resterait toujours dans les langes. En vain les demandes des particuliers ou la protection gouvernementale s'efforcent et ont la prétention de la fomenter. Ce qui paraît création d'industrie, n'est que le déplacement de forces et de travaux qui, pour se transporter artificiellement sur une

branche, abandonnent les autres. Mais l'augmentation de production véritable n'advient pas à moins d'une augmentation correspondante de capital. Si ce n'est que celui-ci, pouvant s'augmenter indéfiniment, l'efficacité de la terre et du travail en reçoivent une impulsion indéfinie. On a dit avec raison, du capital, *vires acquirit eundo*; en effet, il porte en lui-même une loi de progression, en vertu de laquelle le résultat, là où les marchandises peuvent être multipliées à l'infini, est toujours en proportion plus forte que son augmentation. Et cette considération, comme nous l'avons vu ailleurs, peut contre-balancer en partie le principe Malthusien de la population. Si celle-ci ne dépasse pas sa juste limite, chaque augmentation de capital, en même temps qu'elle profite à la prospérité publique, profite particulièrement à la multitude des travailleurs. En effet, elle élève les salaires, soulage l'homme des fatigues les plus pénibles et le met à même de cultiver les facultés de l'esprit et de l'âme. Les maux dont on l'a accusée sont temporaires et locaux, dérivant parfois du changement de l'ordre de choses établi; mais les biens qu'elle apporte sont universels et durables; ce qui fait que, dans cela aussi, l'économie est d'accord avec les enseignements de la morale.

Il nous reste à parler de la concurrence. Sur ce sujet, l'on a émis en foule des opinions analogues aux précédentes. Les hommes qui l'ont combattue avec tant de chaleur, ont raisonné d'après des prémisses insuffisantes et partielles, et ont cherché la solution d'une question générale dans des faits particuliers qui se présentaient dans le cercle d'observations limitées. Il est arrivé souvent aux écrivains qui l'ont défendue de ne pas tenir compte de la loi historique qui se manifeste aussi dans ces matières, ni des forces perturbatrices dont l'effet tombait pourtant sous les yeux de tous. La compétition ou

concurrence n'est rien autre que la liberté même de l'homme, considérée en action dans les affaires économiques; c'est-à-dire la faculté d'exercer son activité propre chacun à son gré, pourvu qu'il n'y ait point atteinte au droit d'autrui. A cette théorie on oppose celle d'une organisation industrielle préétablie et imposée par l'autorité civile, afin que l'activité humaine reçoive direction et soit maintenue dans certaines limites pour le bien commun. Il est donc clair que cette question rentre dans une autre plus générale du droit individuel et du droit social, et que pour la traiter il faudrait anticiper sur ce que nous avons à discuter ailleurs. Ce n'est pas notre intention de le faire, il nous suffira d'émettre quelques considérations qui regardent particulièrement le sujet.

Rappelons le postulat, dont nous avons fait notre point de départ, qui tient à l'ontologie : et, bien qu'il soit *a priori*, néanmoins il est confirmé par l'expérience quotidienne, savoir : qu'entre les besoins de l'homme, ses facultés et les choses extérieures, il y a une correspondance effective. Considérons ensuite qu'obtenir les biens veut un travail humain, et, par conséquent, une fatigue ou un effort. Considérons encore que le stimulant, pour vaincre la fatigue et l'effort, pour ne pas s'abandonner à l'inertie naturelle, est l'intérêt privé. A Dieu ne plaise que nous excluions pour cela les nobles instincts comme causes motrices des actions humaines ! Mais, quand il s'agit de discourir sur les matières économiques, il ne faut pas se dissimuler que ces sentiments ne peuvent venir que comme accessoires. Exercer une industrie pour l'amour seul du bien public, s'abstenir de jouir des produits et, au lieu de cela, les convertir en capital par sentiment de vertu, même avec la croyance que l'un et l'autre, en définitive, peuvent se refléter en notre avantage, ne peut être que l'exception,

jamais la règle. C'est sur l'intérêt que nous devons faire fond, et sur ces sentiments qui, pour ainsi dire, sont conjoints à l'intérêt; comme maintenir son rang, faire avancer sa famille, acquérir puissance et honneur. Nous n'avons point à concevoir soupçon de tels sentiments, car, lorsqu'ils sont gouvernés par la justice et qu'ils se lient aux sentiments moraux, ils forment partie essentielle de l'ordre civil, en coopérant indirectement, mais d'une manière efficace, au bien et au progrès universel. Partant, si l'intérêt privé est le stimulant le plus efficace, et aussi le seul vraiment efficace pour produire la richesse, s'il n'est pas de meilleur juge de cet intérêt que soi-même, il est évident que la liberté est la condition pour que toutes les facultés humaines entrent en action, et que soient vaincus les obstacles, afin de tirer le meilleur avantage possible des biens de la nature. Que si la liberté joue le premier rôle pour susciter l'activité de l'homme et l'induire à supporter la fatigue, son rôle n'est pas moindre dans les autres éléments de la production, comme la division du travail, l'invention d'instruments nouveaux, l'épargne, l'accumulation du capital, et, pareillement encore, dans l'échange et dans la répartition des richesses. Que l'on considère, en premier lieu, que c'est le sentiment personnel qui nous guide dans le choix de l'occupation vers laquelle nous nous sentons le plus portés par la nature; et probablement que nous répugnerions à telle qui nous serait imposée par autrui. D'autre côté, que l'on considère que rien, en dehors de l'homme lui-même, ne peut déterminer ses propres besoins et désirs, et en mesurer l'intensité. L'offre et la demande, pour produire leurs effets, présupposent la liberté, et la valeur n'éclôt que de leur rapprochement spontané. En outre, la valeur s'ajuste d'autant mieux aux frais de production, et tend d'autant plus à une proportion moyenne qui réponde

encore à l'utilité véritable des objets, que sont moindres les obstacles à la production indéfinie, et plus variés et multiples les cas d'où cette raison moyenne se tire. Pareillement, l'épargne qui infère l'abstention d'un contentement présent et, de là, la privation d'un plaisir, ne peut marcher longtemps imposée par des lois, des gouvernements, des égards pour autrui; mais ce qui l'enfante et la fortifie c'est le désir d'un meilleur avenir pour soi et pour les êtres qui nous sont chers. Nous avons indiqué précédemment de combien importe à la production et au progrès l'accumulation des épargnes, et quelle est la force du capital. Ajoutons que pour tourner vraiment à profit, ce capital veut être employé en liberté, au gré du possesseur. Le jugement qui fait que le travail et le capital se distribuent dans la toile vaste et compliquée des industries, comme le sang court par les grosses artères, puis par les vaisseaux capillaires vivifier les parties du corps humain, est un jugement qui, en partie, s'éclaire des règles générales de la prudence, en partie est quotidien et très mobile; car tout dépend de l'opportunité, qui cesse d'être la même à chaque instant; et nulle puissance humaine, autre que l'intérêt senti par chacun en particulier, ne saurait courir de la pensée au devant de tels changements, même seulement pour en énumérer les circonstances. Les capitaux et le travail, sans se décourager par les obstacles, courent là où il y a pénurie, et où, par conséquent, ils espèrent de gros profits et de bons salaires; ils se retirent, par contre, du lieu où les uns et les autres sont faibles. Ainsi la concurrence tend à extraire de l'inégalité, l'égalité, en faisant cesser les avantages particuliers et en les ramenant au taux général de tous les autres gains. En effet, la tendance de chaque producteur serait d'exclure de sa profession tout autre, et de faire d'elle, autant que possible, un monopole. Mais

la concurrence déjoue son dessein et tourne à l'avantage général, aussi Bastiat la regarde-t-il, avec raison, comme une face de la *solidarité* des hommes entre eux; non que la rivalité soit, par elle-même, un accord, mais elle le précède et l'enfante. Un fait semblable se manifeste aussi dans les inventions des instruments, des machines et de toute nouvelle source de production. L'intérêt privé aiguise les esprits et stimule l'ardeur de chacun; et l'inventeur jouit pour un temps du bénéfice de sa découverte et de la récompense de son talent. Mais, peu après, la connaissance de la découverte se répandant et chacun s'efforçant de l'imiter, de faire mieux et à meilleur compte, les frais de production diminuent, les prix s'abaissent, l'utilité durable du produit se répand dans toute la société. Et ce que fait la concurrence dans un pays, pour les diverses industries entre elles, elle le fait envers les nations au moyen du commerce libre, en rendant communs à l'humanité entière les avantages de chaque contrée. La liberté du commerce est la conséquence nécessaire de la division du travail appliquée aux nations selon les aptitudes qu'elles ont et les biens dont la nature les a doués, en répartissant différemment ses dons variés (1). La liberté du commerce, outre ses effets bienfaisants sur la production et la répartition des richesses, unit aussi les peuples entre eux par le lien d'intérêt mutuel et de bienveillance fraternelle; et sera, dans l'avenir, une des causes les plus efficaces qui rendront les guerres plus rares et moins cruelles.

Mais quelle règle préventive, quelle décision d'autorité pourrait évaluer la part qu'ont eue dans l'œuvre, l'intelligence, la terre, le capital, le travail? Le libre con-

(1) Le colonel Torrens a le premier donné au commerce libre le nom de *territorial division of labour*. Voir TORRENS, *Essay on the production of Wealth*. London, 1821.

sentement des parties peut seul fournir une telle détermination, sauf toujours, comme nous avons dit, le respect des droits réciproques et dans les conditions de moralité que nous verrons ailleurs. En vain, l'on voudrait confier un tel office à autrui. Prenons l'histoire et voyons quels effets produisit l'organisation coactive des industries dans les temps passés. Je laisse de côté ce qui fut souvent imposé de vainqueurs à vaincus, comme dans les castes d'Asie, dans l'esclavage antique et dans les invasions des barbares ; ce qui fut parfois encore engendré par le besoin de défense, comme dans les corporations du moyen âge, sorte de pacte d'assistance réciproque entre les bourgeoisies des villes, contre les barons et les seigneurs châtelains. Les causes de ces règlements ne se veulent point chercher dans une intention de prospérité générale, mais bien ou dans un fait de conquête, ou dans une nécessité politique. Et quels en furent les résultats? Laissons de côté les castes, l'esclavage, le servage de la glèbe que personne ne s'aviserait de louer en conscience; parlons seulement des corporations de métiers. D'abord il ne fut jamais possible de circonscrire tous les métiers dans ces limites artificielles. Toujours quelqu'un échappait à la classification, et là se réfugiaient, par conséquent, tous les travailleurs repoussés des autres corporations closes. Il s'en suivait que les bras n'étaient pas accueillis là où il en était besoin et arrivaient là où il y en avait surabondance, et de là une injuste inégalité des profits et des salaires. En outre, la naissance ou le hasard plus que les aptitudes naturelles et les instincts décidaient de la carrière de l'artisan. Les métiers eux-mêmes, pour la plupart, se traînaient dans ces routines vulgaires que la tradition transmettait, et une aversion dans les esprits rendait suspecte et même odieuse toute nouveauté quelconque. Que de fatigues, que de souffrances l'artisan n'endurait-il pas avant que

de passer maître et de gagner honorablement sa vie! Long et inutile apprentissage dans tant de métiers où l'on eût pu s'en passer; instruction très imparfaite dans ceux qui en auraient demandé le plus. L'âge, la fortune, la soumission obséquieuse, prévalaient sur le vrai talent et la diligence; et qui montrait une intelligence plus vive et une habileté hors ligne, rencontrait mille obstacles suscités par la jalousie des maîtres et par l'envie des compagnons. Que si néanmoins dans ces temps plusieurs métiers fleurirent, notamment dans les villes flamandes et italiennes, on devra songer que le cas se présentait précisément là où les entraves se relâchaient davantage, et où régnait une égale liberté, non-seulement dans le gouvernement de la république, mais aussi dans les affaires économiques. Et lorsque cédant à l'instinct des monopoles et d'une fâcheuse imitation, ces villes se mirent à multiplier les règlements de métiers et à en fermer l'accès, ce ne fut pas là une des moindres causes de la décadence de leur splendeur et prospérité.

Partant, si l'histoire peut nous rendre raison des origines de ces corporations et maîtrises; si l'on peut, jusqu'à un certain point, les justifier par cette considération: que dans le moyen âge le droit ne pouvait trouver sa juste défense si ce n'est dans les formes du privilége; quel esprit sage pourra regretter ces formes aujourd'hui que l'égalité domine dans toutes les parties de la société civile? La défense organisée, pour ainsi dire, par groupes cesse d'être de nécessité quand un unique pouvoir central proclame la loi et dispose de forces propres pour faire observer la justice. Et quant à l'appui mutuel que les membres de ces corporations se prêtaient, le même but peut être atteint par des institutions spontanées et le libre acquiescement. Ces vices des maîtrises ont été bien sentis par les socialistes modernes qui, tout en invoquant une nouvelle organisation industrielle,

ésitèrent pas à condamner l'ancienne. Mais un des
s capitaux du socialisme en ce point, comme en
ucoup d'autres, c'est d'exprimer plutôt un désir, une
ue tendance, que de poser un principe ou une for-
le qui puisse être soumise à la discussion. Ainsi,
pression *organisation du travail*, qui a fait tant de
it de nos jours, et a été une si terrible mèche in-
diaire pour les passions, n'a jamais eu un sens dé-
niné dans la bouche de ceux qui la proclamèrent. On
entendue dans tant de sens, on la voulait pratiquer
tant de manières, que dans tout ce fatras d'opinions
espérait en vain trouver une définition précise.
s je fais une question : — Cette organisation, quelle
elle soit, par laquelle les travailleurs veulent se
nir et se défendre, sera-t-elle volontaire, spontanée,
opposée aux intérêts des capitalistes et des propriété-
es? — En ce cas, elle sera un faisceau d'institutions
es qui viseront à l'assistance, à la tutèle, à l'amélio-
on du pauvre dans toutes les conditions de sa vie;
tout en objectant que le nom ne répond pas à l'idée,
onne ne voudra déprécier un but aussi bon et dési-
e. Pour en donner un exemple, les caisses d'épar-
s, l'enseignement professionnel et technique, les
eils de prud'hommes, le patronage, les associations
s assurances de toute sorte, sont tous remèdes effi-
s contre la pauvreté et l'infortune. Et nous n'hési-
pas à affirmer que ces institutions, et d'autres ana-
es, auront dans l'avenir un développement tel qu'il
s est comme impossible de nous former une idée
a grandeur de leurs effets bienfaisants. En effet,
ont leurs racines dans la nature humaine, faite
seulement pour agir individuellement et selon le
t, mais aussi pour la bienveillance et la sociabilité.
, du moment qu'on ne se paie pas de la libre asso-
on, il faut recourir à une organisation artificielle et

coactive; et pour qu'une telle organisation atteigne son but, il faut qu'elle s'étende autant à la production des richesses qu'à la répartition et à la consommation. Or, qu'on songe que le commandement et la coaction, dans les matières économiques, sont essentiellement contraires au droit personnel et à la nature humaine, parce qu'ils offensent le principe de l'intérêt privé, qui est le stimulant principal de l'activité, auquel nul autre ne peut être substitué. Qu'on songe encore que cela suppose dans le gouvernement, ou l'autorité quelconque mise à la tête de cette machine, une perspicacité, une intégrité et une puissance vraiment merveilleuses; et cela est pareillement contraire à la nature humaine. Chose étrange à dire, ceux qui veulent créer ces autorités industrielles, pour corriger les inconvénients de la liberté humaine, oublient toujours qu'elles devront être pourtant composées elles-mêmes d'hommes sujets aussi à l'erreur et aux passions et d'autant plus que le pouvoir à eux assigné était excessif, arbitraire et sans frein, porterait en lui tentation incessante d'en abuser : à eux, en effet, il appartiendrait de classer les hommes dans les industries, dans les métiers, de déterminer le degré de travail, sa récompense, la quantité et la qualité des produits, le prix des marchandises, les rapports des profits et des rentes avec les salaires. Or, qui ne voit tout d'abord le poids énorme et l'étendue d'une telle tâche? Si dans le moyen âge la classification des métiers resta impossible, de sorte qu'un bon nombre demeuraient en dehors, comment l'imaginer aujourd'hui avec le progrès actuel des sciences, quand à chaque nouvelle invention les métiers vont se subdivisant et se réunissant tour à tour? Et, d'autre part, comment apprécier les aptitudes, les instincts, l'habileté des travailleurs, et comment suivre les changements journaliers et inexplicables? Quel

œil de lynx pourrait sonder les profondeurs du cœur humain et découvrir ce qu'il y a de plus intime et dont l'homme lui-même n'a pas toujours la conscience, savoir : les besoins et les désirs, tant dans leur nature que dans leur intensité ? Et, pourtant, c'est d'eux que sourdit la demande, élément de la valeur et du prix des choses. Même, en admettant comme possible une telle inquisition et torture de l'esprit, rien ne serait plus injuste et plus tyrannique. Les anciennes maîtrises, toutes contenues et luttées qu'elles étaient par l'autorité civile de leur époque, savaient fort bien, lorsqu'elles le voulaient, multiplier les règlements et rendre la surveillance plus vive, multiplier les tromperies et rendre plus substils les subterfuges et les fraudes. De là le cri d'exécration si fort et à peu près unanime qui, sur la fin du siècle dernier, força le gouvernement de les abolir. Et quels effets produisit, ensuite, le décret français, qui fixa un *maximum* aux prix des denrées lors de la première révolution française ? Hypocrisie, mensonge d'un côté, violence et tyrannie de l'autre : de là le discrédit et l'abandon de ces lois. Qu'ont produit, dans la seconde révolution française, l'abolition du travail à la tâche, la fixation du nombre d'heures dans les ateliers, et d'autres essais du même genre ? Désordre dans toutes les branches d'industrie, misère de ces mêmes travailleurs qui prétendaient se protéger. Et, en fin de compte, tout cela ne servirait à rien si, en même temps, on ne maintenait, par des moyens coactifs, la population dans des limites certaines. C'est là le pivot de toute la répartition des richesses. Nous avons déjà dit, et nous aurons occasion de le répéter encore, que Platon et ceux des autres philosophes de l'antiquité qui crurent possible la communauté des biens, reconnurent judicieusement qu'il faudrait maintenir une proportion entre les produits alimentaires et les hommes à nourrir, et pour cela ils assi-

gnèrent une limite à l'accroissement de la population de leur cité. En ceci ils procédaient logiquement. Nulle mesure ne serait capable d'assurer au travailleur la juste rémunération de son travail, le jour où il n'y aurait plus équilibre entre la population et les moyens de subsistance. L'organisation du travail donc, comme institution gouvernementale, et par là réunie à l'usage de la force pour sa mise en pratique, est une idée, non-seulement indéterminée, mais erronée et pernicieuse. En effet, ou elle serait partielle et bornée à quelques industries, et veut être jugée comme un retour aux corporations du moyen âge, dont elle aurait tous les anciens inconvénients et une foule d'autres qui résulteraient de notre vie civile; ou bien elle serait, selon l'hypothèse, absolue et générale, et elle offenserait la nature humaine, tant en annihilant l'intérêt privé qu'en lui substituant un régime d'omniscience et d'omnipuissance. C'est en vain qu'on met en avant pour la justifier, de quelque manière, l'exemple des moines et des soldats : deux classes peu nombreuses, qui mènent une vie différente de la vie ordinaire et qui ont un tout autre but que celui que recherche l'art économique. Un désir plus élevé enflamme le cœur du moine et l'incite à nier tout désir, à vaincre tout appétit terrestre, à renoncer à toute richesse pour la vie éternelle (1). Chez les soldats, la défense de la patrie, l'amour de la gloire, le désir d'un grade et, pendant le combat, l'instinct de défendre sa vie, ont un grand pouvoir; encore tout cela ne suffirait-il pas si une discipline de fer ne les étreignait. Leur tâche est courte et temporaire; ils rentrent ensuite dans la vie libre et la convoitent plus ardemment : on ne

(1) Rosmini, dans sa brochure : *Il Communismo e il Socialismo*, dit : Le nouveau système serait le monachisme imposé à tout le genre humain par la loi, moins la religion et la piété : ce serait les formes monastiques sans l'esprit.

ıt donc faire un argument du couvent et du camp ır l'atelier et la ferme, et les conclusions qu'on en ıdrait déduire n'auraient nulle valeur.

Mais, diront les opposants, — la libre concurrence ne ıt-elle engendrer, et de fait n'engendre-t-elle pas, de heux effets? — Autant demander si l'on peut faire us de la liberté. La chose est incontestable. Mais, de que l'homme peut employer son libre arbitre à mal ire, il ne s'en suit pas nécessairement que le libre artre passe les bornes et soit en lui-même une faculté rnicieuse. Et nous dirons, de plus, qu'il est certain r'on abusera de la liberté si elle n'est pas tempérée par s conditions morales. Mais convenons ensemble que, ıns ces conditions, les mesures juridiques et les resictions artificielles ne produisent rien. Disons le vrai, usieurs écrivains, quoique bien intentionnés, ont imıté à la concurrence une infinité de maux et en ont it le but de leurs imprécations sans avoir mûrement aminé les faits et constaté si c'est à elle, comme cause comme unique cause, qu'il faut les attribuer. Ils ont ıputé à la concurrence les effets suivants : 1° La male de *suracheter* (1), ou celle de trafiquer à l'excès, et sans oportion avec les besoins des consommateurs; et celle *sous-vendre*, c'est-à-dire de chasser du marché les riıux, parfois en usant de fraude, parfois en vendant à erte dans le principe afin de les supplanter; 2° L'acımulation de capitaux énormes dans un petit nombre mains, avec la ruine des fortunes médiocres; et l'imlantation des entreprises industrielles et commerciales ır une grande échelle, avec la ruine des petites faıiques et du petit commerce; 3° Enfin, le *paupérisme*, laie des sociétés modernes, qui n'exprime pas la mire de quelques hommes ni un état temporaire, mais

(1) Les Anglais ont deux mots exprès pour exprimer ces deux ses, ce sont : *over-trade* et *under-sell*, suracheter, sous-vendre.

bien la condition durable d'une très grande partie des travailleurs, dont les fatigues sont excessives, le salaire chétif, l'emploi des bras précaire, les souffrances continuelles, et qui, peu à peu, dénués de tout gain, sont de nécessité entretenus par la bienfaisance publique. Classe extrêmement malheureuse et souverainement dangereuse au repos des États, parce qu'elle couve des haines et des rancunes contre le riche; elle est facile aux séductions des démagogues, prête à jouer sa vie et menace sans cesse l'état social.

Nous allons examiner rapidement chacune de ces imputations et, d'abord, résumer ce qui a été précédemment démontré, savoir : que l'excès de production et la vente à perte ne peuvent être des faits constants ni durables, mais exceptionnels et passagers et, qu'au contraire, l'augmentation de production est, d'une manière absolue, un bénéfice pour la société entière. Quant à la rivalité, à l'émulation, au désir de devancer autrui, qui causent tant d'effroi, nous y voyons, au contraire, l'aiguillon des progrès; parce que, si l'homme était sûr que personne n'entrera jamais en concurrence avec lui et n'améliorera son industrie, il se contenterait des méthodes les plus vulgaires et les plus vieilles, et s'y endormirait sans progresser. L'expérience nous montre que là où une classe ou une corporation s'emparent, soit du pouvoir, soit du monopole industriel, le progrès ne tarde pas à s'arrêter. Et, comme les choses humaines sont en mouvement perpétuel et, quand elles cessent de monter ne s'arrêtent pas, mais déclinent, la décadence ne tarde guère à commencer. L'émulation, en outre, est la condition du progrès de toutes les méthodes dans le sens que nous avons indiqué plus haut. Mais il s'y joint que la rivalité peut devenir envie et haine, et la concurrence tourner en guerre impitoyable; et que, malheureusement, c'est le cours de la société moderne,

qu'Hegel a qualifiée *atomistique*, comme pour indiquer que ses éléments vivent désagrégés et se heurtant faute de cette cohésion qui devraient les tenir combinés ensemble. En ceci, à part les exagérations de la formule, nous reconnaissons qu'il y a du vrai; sinon que nous pourrions répondre que la concurrence n'a pas encore été mise en action dans sa plénitude, et que dure encore la lutte avec le système des priviléges. D'où suit que tandis que, d'un côté, ses effets réguliers ne sont pas encore appréciables, d'un autre côté, comme elle a à détruire ce qui reste de l'ancien régime, elle n'a pas encore déployé cette impétuosité et cette ardeur qui accompagnent toute réaction. En outre, les maux qui se manifestent, ont pour cause principale le manque de cette juste proportion et de ce tempérament moral qui est la condition nécessaire pour que le cours des choses énonomiques procède régulièrement. Pareillement, la concentration des grands capitaux nous paraît, dans leurs lamentations, exagérée alors que mille faits peuvent nous faire toucher de la main la division des fortunes. A cette concentration ensuite et aux maux qui en dérivent, vient s'opposer l'association spontanée; à laquelle, bien que lentement, les esprits se montrent enclins. La puissance de l'homme riche, tout efficace qu'elle soit, ne pourra jamais tenir tête à la masse des petits capitaux réunis d'un grand nombre de co-sociétaires. Certes, aucun capitaliste, à lui seul, n'aurait été en état de prêter aux gouvernements, ou de construire les chemins de fer, ou de conduire à fin d'autres énormes entreprises dont la caisse s'alimente des minimes parcelles de l'épargne. Que si l'on suppose que dans quelque lieu se constitue une association de grands capitalistes dans le but spécial de dominer et d'empêcher le développement des industries moyennes, comme il est parfois advenu, un tel fait constitue ce

monopole artificiel que les économistes ont appelé proprement monopole de concentration, et les lois sont là qui peuvent l'empêcher et le réprimer. Et, ici, ne négligeons pas ce point digne de considération : Quand la loi peut-elle intervenir, et employer la force publique pour s'opposer à l'action funeste des hommes privés? Alors, précisément, que le monopole de concentration menace d'annuler la concurrence, à la défense de laquelle surgit l'autorité; d'où il résulte que les susdits maux ne peuvent se dire effet de la concurrence, mais bien celui des obstacles que l'on voudrait apporter à son cours naturel.

Le sujet du paupérisme mériterait, par son importance, d'être traité tout à fait à part et au long, mais nous dirons, d'abord, qu'il n'est pas besoin d'exagérer le fait, ni de prêter foi aveugle aux déclamations de certains écrivains, selon qui l'indigence s'est accrue et s'accroît continuellement chez toutes les nations de l'Europe. Consultons plutôt l'histoire, qui nous montre que dans les siècles passés, et surtout dans le moyen âge, le dénûment était extrême, les calamités fréquentes, les maladies et les souffrances du peuple effroyables. Et, malgré la masse des faits qui sont restés ignorés et obscurs, il suffit pour le conjecturer, du nombre infini des lois et des plaintes sur la mendicité et la misère. Les tableaux statistiques modernes, au contraire, nous montrent que la consommation de tous les objets nécessaires à la vie croît en une raison plus forte que la population : céréales, viande, laine, coton, etc. Ce qui, joint à l'amélioration évidente de l'hygiène publique et aux progrès des sciences sanitaires, a produit une prolongation de la vie moyenne en général. Enfin, cette comparaison tellement favorable aux classes inférieures de notre époque, nous est confirmée par l'expérience journalière; alors que nous voyons le

paysan et l'ouvrier, non-seulement se vêtir et se nourrir mieux que par le passé, avoir un logement plus grand et plus commode, mais encore satisfaire des besoins et des désirs factices, naguères encore complétement ignorés de sa classe.

Cependant, tout en refusant d'admettre les exagérations des maux présents, nous ne prétendons pas les atténuer; et quand le regard se borne aux foyers des industries, le paupérisme est un fait incontestable, triste toujours, mais qui, dans les moments de crises commerciales et de pénurie, devient affreux et présente de très grands dangers. La pauvreté dans l'ancien temps était plus disséminée, aujourd'hui elle est plus rassemblée et agglomérée. Jadis, elle languissait dans ses retraites cachées, attendant que la charité active et silencieuse se mît en quête d'elle pour la soulager; aujourd'hui, elle fait parade d'elle-même, elle dénude ses plaies une à une, criant par les mille bouches de la faim, elle réclame d'un ton élevé, et souvent arrogant, l'assistance des riches.

Le paupérisme existe donc et mérite l'attention la plus sérieuse des statisticiens et des économistes. Mais est-il rationnel de l'imputer à la concurrence, comme cause et même comme unique cause? attendu que le fait qui le précède immédiatement et lui est connexe est la rareté des salaires; le taux, ensuite, des salaires a relation nécessaire avec l'offre et la demande du travail, ou l'entité du capital et le nombre des bras; et celle-là est l'effet de l'épargne et de l'accumulation, celui-ci de l'augmentation de population. Nous accordons qu'une partie des maux dérive du changement dans le régime industriel, en tant que, comme nous l'avons déjà remarqué plusieurs fois, toute transition amène avec elle des inquiétudes et des douleurs et qui ne sont pas en petit nombre, et ne peuvent dimi-

nuer qu'après que le nouvel ordre de choses a pris son assiette définitive. Ainsi, dans le cas présent, ces avantages que les corporations anciennes, grâce à l'assistance mutuelle de leurs membres, pouvaient procurer, ayant cessé, et les institutions d'épargne, de patronage, d'association, d'assurance, n'étant point encore suffisamment répandues, il s'en suit que dans les périodes de chômage et de calamité, l'ouvrier se trouve, peut-être plus que dans les temps passés, délaissé et désolé. Ce qui fait qu'il lui faut recourir à la bienfaisance publique, laquelle, par cela même qu'elle est publique et administrative, perd cette efficacité et cette douceur qui en rendent les fruits durables.

Les économistes, en général, soutiennent qu'on ne peut attribuer à la concurrence, ni ce mal, ni aucun mal qui se rencontre dans la société moderne, parce que la véritable concurrence ne se trouve encore nulle part sous le ciel. Partout où l'on porte les yeux, on voit se perpétuer les débris de la féodalité, les priviléges, les monopoles industriels, avec le mauvais code des prohibitions et des tarifs protecteurs. Et l'émancipation du travail, à laquelle l'humanité aspire et s'efforce de parvenir depuis des siècles, est un but encore éloigné de nous. Aussi, après avoir montré que les remèdes proposés pour faire cesser le paupérisme, sont tout à fait inefficaces, affirment-ils que le remède unique et salutaire est dans le triomphe complet de la concurrence elle-même. Et, à l'appui de l'assertion, ils citent l'exemple de l'Angleterre, chez laquelle l'abolition des taxes protectrices a amélioré notablement la condition des classes pauvres, a vidé plusieurs maisons de refuge, réduit de moitié le budget de la charité légale, a diminué, en somme, le paupérisme, contre l'attente de ceux qui prédisaient que cette lèpre augmenterait encore par la liberté commerciale.

A notre avis les économistes ont plusieurs bonnes raisons en leur faveur. Si ce n'est qu'en envisageant le problème d'une manière trop abstraite et sous une seule face, ils ont oublié les rapports de la science avec les autres sciences. Dans notre opinion, le paupérisme est un de ces problèmes dont l'économie ne peut donner la solution complète. Dans notre opinion, enfin, la concurrence suppose certaines conditions morales et politiques sans lesquelles non-seulement elle se trouve empêchée de produire ses bons effets; mais elle peut, au contraire, plus aisément donner lieu aux maux que nous déplorons aujourd'hui. Et ces conditions morales sont : d'abord, la prudence, qui nous préserve de tomber dans les erreurs et les tromperies de spéculations exorbitantes, et de nous fourvoyer à la suite de fausses images de biens, qui nous avertit de calculer les conséquences futures de nos actions, qui nous forme à l'épargne et au bon usage de la richesse; et en second lieu, le sens moral et la bienveillance par laquelle les hommes, tout en visant à leur propre intérêt, exercent encore les plus nobles facultés que le Créateur leur a accordées, n'en abusent pas, ne sont point insatiables dans leurs désirs et n'exigent pas le droit jusqu'à la rigueur inexorable, mais ouvrent le cœur aux sentiments généreux et charitables, et trouvent en eux contentement, ou savent se résigner à la mauvaise fortune sans colère et sans affliction. Alors que le développement des richesses n'est point accompagné du développement correspondant de l'instruction et de la morale, et que celles-ci, suivent, comme dit le poète, *pede claudo*, le mouvement des autres éléments sociaux; alors naît une excitation et un désaccord; alors la liberté elle-même, qui est le bien le plus précieux des hommes, peut devenir dangereuse et funeste (1). Doubles aussi sont les conditions politiques

(1) Voir lib. IV, *Lois de proportion*.

qui ont trait au gouvernement (1) d'une manière spéciale, savoir : en premier lieu, le maintien de la justice et des droits de chacun, en second lieu, à l'occasion une intervention sage et modérée. Romagnosi à connu l'importance de cette question, aussi a-t-il distingué la concurrence de la lutte effrénée ; et il accorde à celle-ci tous les sinistres effets que nous avons mentionnés plus haut, et il exalte celle-là de tous ses éloges, comme conduisant à *l'égalisation des utilités au moyen de l'exercice inviolé de la liberté* (2). Peut-être n'a-t-il pas donné valeur suffisante au sens moral des hommes privés, aux mœurs et à une habitude de vie honnête et réservée. Mais néanmois il a compris qu'il fallait à la concurrence les conditions suivantes : la sécurité publique pour les choses, les personnes, les actions de toutes les parties dont se compose la société, le développement et la diffusion des connaissances utiles, et, enfin, la protection publique. Et quant à cette dernière, il se pose la question : *où et quand et jusqu'à quel point la protection doit-elle intervenir dans les affaires économiques?* et il répond : « Protéger et assister la concurrence là où il est besoin, selon le besoin et dans les limites du besoin ; voilà à quoi se réduit la protection publique, et toutes les fois que son allure n'a pas les dues conditions, il y a lutte effrénée au lieu de concurrence. »

Romagnosi laisse ce thème indéterminé sans examiner plus à fond où et quand se manifeste le besoin de l'intervention et à quel point en cesse l'opportunité. Ce thème pour être traité convenablement demanderait à lui seul un livre, aussi me bornerais-je à ne donner mes idées que sommairement. Je dis donc

(1) Sous le mot *gouvernement*, se comprend l'Etat et la commune.

(2) Voir Romagnosi. *Della libera universale concorrenza nell' ordine sociale delle ricchezze*, et autres opuscules dans les *Annali di Statistica*, recueillis dans le volume X de ses œuvres. *Milan*.

que l'office principal du gouvernement est le maintien de la justice et la tutèle des droits, office inné en lui, inséparable de lui, puisqu'il lui est assigné pour la fin propre et essentielle de la société civile. Mais un autre office peut encore être de sa compétence, savoir : de favoriser l'accord des intelligences et des volontés des hommes associés pour leur plus grand bien. Et cet office se divise en deux parts : l'une négative, qui cherche à écarter les obstacles s'opposant au libre développement des facultés humaines; l'autre positive, et c'est une éducation générale, prévention et direction. Ces deux parties et surtout la seconde varient de degré et de mode selon les temps, et s'accommodent à la vie des peuples et à la nature des gouvernants. L'intervention gouvernementale est la plus grande à certaines périodes de la société : comme à sa naissance, ou dans les grands dangers qui menacent du dehors, ou alors que l'ordre intérieur, troublé et ébranlé, a besoin d'être restauré, et autant de fois aussi que le pouvoir souverain se trouve commis à de grands génies législateurs ou guerriers, fondateurs de républiques ou de monarchies. Dans ce cas seulement se peut donner un sens rationnel à ce dicton célèbre de nos jours, et qui semble un paradoxe : que le souverain crée le peuple. Mais à mesure que la société va s'ordonnant et se perfectionnant, le besoin et l'opportunité de l'intervention gouvernementale, en toute matière, diminuent, et surtout dans les matières économiques. Et, en réalité, que fait le gouvernement quand il donne l'éducation, dirige ou prévient? Il complète l'œuvre du citoyen privé et de la famille, et supplée aussi à celle des associations privées qui pourraient se former spontanément pour de telles fins. A chaque pas que l'individu, la famille, lesdites associations, font dans la voie de l'activité, prenant sur eux les offices et les obligations, l'intervention

gouvernementale doit se retirer d'autant. Et si, par aventure, elle ne peut s'effacer entièrement, elle pourra, toutefois, se réduire au plus minime degré, et plus en manière d'exception que de règle. Et ainsi, en tout temps, l'autorité publique doit manifestement professer cette maxime spéciale de mettre les citoyens en état de *faire d'eux-mêmes*, et montrer, en quelque sorte, qu'il lui tarde de déposer ces charges que l'insuffisance d'autrui et les exigences des temps lui ont nécessairement conférées. Malheureusement les gouvernements adoptèrent toujours une méthode contraire et s'efforcèrent de s'arroger plus d'offices et de puissance que les temps ne leur en concédaient; et cela aussi dans les matières économiques comme dans les autres. Ce n'était pas faire merveille, en raison de cette propension naturelle que tout homme qui commande a de sortir de sa sphère propre et d'empiéter au-delà; en raison aussi de ce que ceux qui sont montés haut s'estiment plus aptes que tout citoyen à produire efficacement le bien; et, enfin, à cause de cette inertie naturelle chez les hommes, contents de se laisser conduire et en même temps de déposer sur d'autres le fardeau de cette responsabilité qui est pourtant le caractère distinctif et le plus noble de l'homme. On les trouve ensuite, tout en se promettant et attendant du gouvernement au-delà du possible, prêts à le déchirer même pour les maux inévitables.

Mais la vérité est que beaucoup de maux dérivent de cette excessive intervention gouvernementale, qui, par jugement erroné et sous prétexte de faire le bien, crée des obstacles au développement naturel de la richesse et à sa répartition spontanée. Trop souvent nous voyons, et nous voyons partout accorder des priviléges et des monopoles et protéger la production des industries moins appropriées au temps et au lieu, au dé-

triment des industries indigènes et opportunes, ce qui, en outre de la rupture d'équilibre entre les capitaux et les bras, et de la misère des travailleurs qui s'en suit, engendre d'autres maux moraux très graves. Attendu que de là sont nés des préjugés et des intérêts contraires au bien public, une tenacité excessive dans les classes privilégiées à maintenir les choses du temps passé, et une hostilité contre tout changement quelconque dans les conditions économiques; chez les basses classes, une agitation incessante, une manie d'innover qui éclate en révolutions et souvent mène à la destruction des capitaux, c'est-à-dire de l'instrument le plus efficace du progrès. Une chose singulière, ensuite, c'est que les révolutions, au lieu de favoriser la liberté véritable, et, par elle, l'activité et les obligations des citoyens en reprenant au gouvernement les offices en excès, accumulent sur lui de nouveaux pouvoirs et lui intiment de faire des choses ardues et en exigent des avantages impossibles. Ainsi l'autorité passe d'un parti à l'autre; les priviléges sont ballottés du parti vaincu au parti vainqueur; mais le peuple reste toujours frustré des biens que la Providence a assignés en commun aux hommes; et la liberté, au lieu d'avancer, rétrograde.

Donc revenant à notre sujet et raison faite des maux qui accompagnent la transition d'un état économique de la société à un autre, transition qui peut être ménagée par de sages mesures, il y a deux causes qui, même dans une condition de choses régulière, peuvent rendre la concurrence pernicieuse, comme en général, toute espèce de liberté. L'une est le manque de sens droit: sous ce nom je comprends ici tant la prudence et les connaissances requises pour bien juger que l'habitude d'une vie honnête et modérée, l'équité et la bienveillance. L'autre est la mauvaise conduite du gouvernement, soit qu'il ne remplisse pas son office de maintenir

la justice et de protéger les droits de chacun, soit qu'au lieu d'enlever les obstables, il en crée lui-même; soit, enfin, qu'il assume une intervention dans les affaires économiques excessive et disproportionnée aux conditions générales de la société. Cependant à part ces inconvénients, est-il à espérer par là que la pauvreté disparaisse entièrement du monde? J'estime qu'elle sera grandement atténuée et que la concurrence contribuera à faire atteindre ce noble but; mais non que la pauvreté disparaisse jamais, en sorte qu'il restera toujours lieu à la bienfaisance et à la charité. Les socialistes ont donc mal posé la question, quand après avoir décrit le paupérisme (et le plus souvent sous des couleurs exagérées), ils ont proposé les moyens de l'expulser entièrement, et ont demandé ces moyens à la science économique. Cette manière de poser la question ne nous semble pas admissible; parce que le paupérisme est une des faces infinies du mal sur la terre et, par conséquent, remonte aux origines du mal lui-même; et qu'il a plus particulièrement racine dans l'imprévoyance, la fainéantise, l'ignorance, la prodigalité, dans l'abus, en somme, du libre arbitre. De là si nous pouvons espérer et nous efforcer de le diminuer le plus possible, il ne nous est pas permis de nous figurer sa cessation entière. Et si les règlements de la société moderne sont plus favorables que les anciens aux classes inférieures, si de plus il y a tendance manifeste et sacrée à les tirer de l'infériorité dans laquelle elles gisent, et pour ainsi dire à les racheter, on ne peut méconnaître qu'à ces biens se mêle toujours quelque mal, car, ainsi que dit Macchiavel, il n'y a pas une chose humaine parfaitement nette, tout à fait sans défaut. Et, en outre, la question ainsi restreinte, ce n'est pas à l'économie seule qu'il faut demander la solution; mais la morale, le droit, la politique y ont leur *part*; qu'on n'en tienne pas compte, on perd la bonne

voie et en définitive, ou l'on abandonne le problème par désespoir, ou l'on se jette follement dans les utopies les plus extravagantes.

Ce que nous avons dit jusqu'à présent, bien que destiné principalement à élucider les conditions de la production la plus grande et la meilleure des richesses, entrait cependant aussi dans les raisons de sa répartition, en vertu des rapports très étroits qui existent entre elles. Et la question du paupérisme surtout, appartient plus à la dernière qu'à la première de ces parties. Or, ceci a l'avantage que nous abordons avec d'autant plus de facilité ce sujet de la répartition des richesses (1). Mais auparavant, qu'il nous soit permis de rappeler ce que nous avons dit ailleurs, savoir : que nous entendons par produit net, l'effet utile et échangeable de la production, après réintégration de tout ce qui subsistait auparavant de valeur et qui a été consommé dans l'opération même de la production. En effet, il est évident que dans cet acte les matières brutes, les instruments, les engrais et autres choses se transforment et se consomment. Il faut donc avant de

(1) Les économistes emploient en général le mot *distribution* de la richesse. Marescotti dans ses discours fait remarquer que ce mot est impropre et peut égarer l'esprit. En effet, il signifie dispenser à chacun sa portion ; dans ce sens, St-Thomas distingue la justice distributive de la commutative. La première suppose un tout apporté dans les mains de l'autorité qui le distribue par portions, la seconde suppose que ces portions se répartissent naturellement et s'échangent; et de ce dernier genre sont les lois que nous recherchons. L'avertissement de Marescotti est juste. Seulement on pourrait dire que le mot *distribution* peut aussi exprimer division simple ou répartition, comme dans cet exemple du Dante : « Comment se fait-il qu'un bien *distribué* rend plus riches ses possesseurs, plus ils sont en nombre, que ceux qui seraient en petit nombre à le posséder ? »

Com' esser puote che un ben distributo
I più posseditor faccia più ricchi
Di sè, che se da pochi è posseduto ?

PURG. CANTO XV.

déterminer la valeur à répartir, déduire ce qui existait précédemment : C'est seulement ce qui excède les avances, le surplus, qui est proprement le produit net, lequel va se répartir entre le travailleur, le capitaliste, le propriétaire du sol ou de toute autre force naturelle employée; attendu que travail, capital et forces naturelles coopèrent à l'accomplissement de la fin. Ces idées tellement simples n'en ont pas moins donné lieu à des discussions sans nombre et à beaucoup d'erreurs. Les physiocrates n'appelèrent produit net que celui de la terre, méconnaissant que toutes les industries apportent un accroissement de valeur aux matières qui leur sont soumises. D'autres ont placé le profit des capitaux parmi les frais de production, et n'ont pas aperçu qu'il est partie de cette valeur qui se répartit entre les producteurs. D'autres enfin, ont voulu du produit net déduire le salaire, parce que celui-ci est d'ordinaire déboursé par avance et a fin dans l'acte même de l'œuvre accomplie; et ceux-ci aussi se sont mépris sur la nature du salaire qui, bien qu'il se montre en vertu d'un contrat particulier sous forme d'avance, représente pourtant en substance la quote-part qui reviendrait au travailleur.

Tant est que chacun des producteurs, et avant les autres le propriétaire, est incliné à ne considérer comme produit net que ce qui lui revient, et comme charge et dépens, ce qui concerne autrui; et ce point de vue partiel obscurcit souvent le jugement. Say donne dans l'extrême opposé, en affirmant (1), en plus d'un endroit, que le produit net d'une nation est la même chose que produit brut et total; et Rossi (2) s'échauffe à le réfuter, en montrant que de rien, rien ne se peut tirer : Ce qui

(1) Note du livre de Storch. T. I. *Cours complet d'Économie*, IVe partie, chap. III, et ailleurs.

(2) Ouvrage cité, Tome I, leçon 22.

est évident. Mais je suis porté à croire que l'erreur de Say est plutôt dans l'expression que dans le sens, et qu'on doit sous-entendre ce que lui-même enseigne ailleurs, savoir : que la valeur subsistante d'abord dans la production soit intégralement reconstruite. Avec cette clause il devient vrai que la valeur totale de toute production, soit qu'elle aille au propriétaire, au capitaliste ou au travailleur, est produit net (1). Ceci posé, commençons à examiner les salaires.

Nous ne nous arrêterons pas à distinguer le salaire du coût du travail, ni le salaire nécessaire, c'est-à-dire le *minimum* étroitement indispensable à la vie de celui qui va en journée ; ni le salaire nominal ou monétaire du réel, c'est-à-dire de la quantité de choses utiles qu'il

(1) Ferrari, dans sa préface aux œuvres de Ricardo, reprend l'assertion de Say dans le sens le plus rigoureux. En effet, dit-il, l'idée du produit brut et du produit net, n'est qu'une idée relative à une personne donnée, à un temps, à un lieu; mais si on la généralise, elle devient absurde. Ce qui est brut pour l'un est net pour l'autre; ce qui est matière première dans telle usine, est capital dans l'autre. On ne peut concevoir commencement et terme de la production, quand toute l'industrie n'est qu'une série de transformations infiniment petites et intimement connexes. Là-dessus il conclut que la distinction provient de prendre comme vérité absolue ce qui n'est autre chose qu'un phénomène artificiel et relatif. Cette observation est subtile, mais j'ose dire qu'elle dépasse le but et qu'elle prouve trop. Attendu que, puisque tous les mouvements de l'univers sont transitoires et temporaires (d'où le *flux* d'Héraclite et le *præterit figura hujus mundi* de St-Paul), il en découlerait la conséquence qu'on ne peut jamais comparer deux états et deux époques diverses. Toutefois, parce que ces mouvements et ces transformations sont lents et insensibles, on a dans la pratique la possibilité de fixer deux termes qui servent pour la comparaison. Et comme l'homme de l'industrie sait faire, par mois ou par année, le bilan de ses moyens, et par là calculer l'issue de son entreprise, une nation peut le faire aussi, mettons approximativement, et l'humanité entière le peut faire aussi. La différence entre ces deux opérations consiste en ceci que : le particulier ne pose comme revenu net que la part qui lui revient dans la répartition des produits, tandis qu'une nation, et à plus forte raison l'humanité, y placent tout entière l'augmentation de richesses survenue du premier au second moment qui sont mis en comparaison.

peut servir à acheter ; ni enfin le taux absolu de son taux relatif aux profits, matière qui a donné lieu à des aperçus très ingénieux de Ricardo. En effet, nous supposons que notre lecteur n'en est pas à ignorer les notions générales économiques et les questions discutées par les écrivains. Néanmoins, qu'il prenne le loisir d'examiner le titre juridique en vertu duquel (la production obtenue et après réintégration du capital qui existait auparavant et qui dans le cours de l'opération productive s'est transformé et consommé), le titre juridique, dis-je, en vertu duquel le propriétaire, le capitaliste et le travailleur concourent à la répartition de cet excédant qui est le produit net, quoique ceci appartienne au sujet d'un autre livre (1). Et là nous aurons aussi à exposer la nature de ce contrat que nous avons déjà mentionné, en vertu duquel le travailleur échange le droit de participation finale contre une rétribution quotidienne et fixée qui proprement s'appelle *salaire*. Il suffit ici d'avoir établi que le salaire, tel qu'il existe aujourd'hui, représente sous une forme différente la quote-part qui reviendrait au travailleur dans le produit net. Partant Smith, et après lui tous les économistes ont déclaré que le taux des salaires, dans un lieu et dans un temps donnés, tend à se mettre de niveau dans les diverses industries ; et ainsi à égaliser la rémunération dans toutes les sortes de travail. Ce qui, tout d'abord, se montre démenti par les faits ; car en y regardant, on voit que la rémunération dans les diverses professions et métiers se différencie sensiblement ; on voit tel travailleur gagner par ses sueurs une vie misérable, tel autre en travaillant moins procurer à lui et sa famille une existence aisée, et pouvoir encore améliorer par l'épargne sa condition propre. Tant est qu'à l'analyse, il faut noter que le travail intellectuel ou ma-

(1) Voir livre V.

tériel a parfois, incorporés en lui et conjoints d'une manière indissoluble, deux éléments efficaces de production : d'abord, les aptitudes naturelles du travailleur et puis son habileté acquise. Or, la rémunération que, dans un tel cas, le travailleur reçoit sous nom de salaire, n'est pas la seule et pure rémunération du travail, mais comprend aussi une rente et un profit : une rente correspondante aux forces et facultés naturelles, un profit correspondant au capital qui s'est créé moyennant l'étude et l'exercice. En outre de cela, Smith lui-même énumère quelques causes spéciales de diversité dans les salaires, que nous allons distinguer. Et premièrement la qualité du travail : s'il est salubre, agréable, tenu en estime générale, ou malsain, pénible, dédaigné. Ainsi, par exemple, l'agriculteur endure de rudes fatigues, néanmoins elles ont pour reconfortants la vie en plein air et dans un air pur, la variété des travaux, le charme que répand dans l'âme l'aspect de la nature, l'honneur dans lequel est généralement tenue l'agriculture. Les mineurs, les cureurs d'égouts, au contraire, vivent la plupart du temps dans les ténèbres, respirent un air stagnant et infect; la malpropreté du corps semble entraîner la malpropreté de l'âme et inspire une aversion semblable. Le cabaretier est dans un contact obligé avec les hommes avinés et brutaux ; l'infirmier contracte au chevet des pestiférés le germe d'affreuses maladies. Et il y a certains métiers qui, bien qu'ils n'aient en eux aucun mal, sont tenus pour vils dans l'opinion publique, en sorte que beaucoup de gens répugnent à les exercer, tel est dans certains pays le métier de boucher ; tels furent dans un temps beaucoup plus qu'aujourd'hui ceux de chanteur, de mime, de danseur. D'où il advient que plus il y a désagrément, insalubrité ou motif à répugnance, et plus en pareils cas le travail *se paie cher*. On ne peut objecter la vie du

soldat volontaire ou du marin, qui est très rude, pleine de dangers et peu rémunérée; parce que d'autre côté, les entreprises aventureuses et variées qui mettent en action toutes les facultés du corps et de l'âme, et stimulent le courage et l'audace, ont un je ne sais quoi d'attrayant et procurent des joies très désirées par les hommes.

La seconde cause mentionnée par Smith est la difficulté d'apprentissage. Elle donne lieu à un surcroît de rémunération, qui puisse compenser le temps et la peine dépensés. Mais pour nous ce surcroît se doit classer proprement parmi les profits d'un capital. Ce capital est la dextérité ou les connaissances acquises, et l'apprentissage fait l'office d'épargne.

Les salaires varient, en troisième lieu, selon que l'emploi du travailleur est durable ou temporaire. Parce que dans certaines usines l'homme est presque assuré d'avoir à travailler toute l'année : comme dans les filatures, les ateliers de tissage, les hauts-fourneaux; et qu'ailleurs il y a des temps de chômage, comme il arrive au maçon dans la saison des gelées et au manouvrier dans les cultures du riz, etc., ce qui fait qu'ils doivent, dans les jours de travail, gagner assez pour vivre dans les jours de chômage.

Une quatrième cause de la variété des salaires, dans l'énumération de Smith, est la confiance inspirée que le service demande nécessairement. Le porteur d'un banquier, par exemple, porte çà et là l'or et l'argent, sa peine n'est que celle d'un porteur de place, et, néanmoins, il est rémunéré plus largement. Le garçon de l'orfèvre est plus payé que le garçon du serrurier ou du menuisier. Mais dans notre opinion ce mérite, la probité, est un don de l'âme, un mérite moral, vraiment distinct du travail, et qui, appliqué à rendre service, s'échange

contre un autre service ; et ainsi la rémunération cumule en elle une rente outre le salaire.

Enfin, la probabilité de l'issue entre aussi elle-même comme un cinquième élément dans la différence des salaires. Elle se manifeste beaucoup plus dans le travail intellectuel que dans le travail matériel, plus dans les professions libérales que dans les professions mécaniques. En effet, dans celles-ci il est rare qu'une intelligence, même médiocre, ne réussisse pas, et la demande se prévoit et se calcule plus facilement, tandis que, de deux jeunes hommes, d'égale intelligence et d'égales études, qui s'adonnent au barreau ou à la médecine, l'un aura par aventure de fréquentes occasions d'exercer sa profession, l'autre en sera sevré par des circonstances adverses et indépendantes de sa propre volonté. Et de là le premier prend avantage et gagne plus. Que si l'incertitude de l'issue semble devoir décourager les jeunes hommes d'entreprendre telle carrière, d'autre côté viennent, pour faire pencher la balance, l'estime de soi, l'espérance d'avoir bonne chance, et le désir de primer dans une profession préconisée, louée et honorée.

Partant, en considérant les indications de Smith, je pense qu'on en peut inférer, que la différence qui se rencontre dans la rétribution des travailleurs dépend de conditions extrinsèques ou intrinsèques au travail. Sont extrinsèques les facultés naturelles et celles acquises, qui donnent titre à rente et à profit, cumulés avec le salaire. Intrinsèques, sont la nature du travail lui-même et l'expectative plus ou moins grande d'une demande abondante et durable. Et, en pénétrant au fond, l'on voit que ces conditions ne changent pas essentiellement la tendance au nivellement des salaires, mais seulement la modifient. Et de quelle sorte la modifient-elles? En substituant à une égalité des rémunérations

matérielle et aveugle, une égalité rationnelle et selon l'œuvre et le risque : ce qui équivaut à dire l'égalité vraie, morale et désirable dans toutes les parties de la société, c'est-à-dire la rémunération selon le mérite.

Cette tendance au nivellement a lieu aussi dans les profits. A ce sujet, Smith fait observer que deux seulement des causes mentionnées ont influence pour les différencier ; et ce sont celles-mêmes que nous venons de qualifier intrinsèques, savoir : la nature de l'emploi et le risque. Il ne s'aperçoit pas qu'aussi, à l'égard des salaires, les autres causes sont proprement extrinsèques au travail. Il y a quelques emplois de capital qui portent en eux une pareille répugnance, et le lucre plus grand compense cette difficulté, comme, par exemple, le commerce de détail, par rapport aux grandes spéculations. Et, par contre, certaines entreprises utiles, quoiqu'elles ne donnent d'ordinaire qu'un gain très médiocre, peuvent attirer à elles des capitaux, quand l'homme riche y trouve une satisfaction et un plaisir. D'où vient que, dans cela aussi, les sentiments moraux se mélangent et tempèrent la propension à l'intérêt.

Mais ce qui exerce le plus d'influence sur la diversité des profits est le *risque*, ce dont la raison est évidente par elle-même, ce dont les exemples abondent. Et dans les siècles passés la grande différence dans le taux d'intérêt, sur laquelle nous reviendrons souvent, ne doit son origine qu'à l'incertitude, Tant est que cet élément va continuellement en décroissant ; et l'un des effets le plus avantageux du progrès de la civilisation c'est d'atténuer les risques de tous genres, soit grâce à la protection des droits individuels, la sûreté publique et la confiance, soit par la prévision des éventualités désastreuses et inévitables, et leur répartition en parcelles si minimes, que chacun, en supportant une très légère, leur

gravité n'est pas d'un poids sensible. Et ainsi la civilisation aide au nivellement des profits et des salaires dans tout genre d'industrie, et est toujours sauvegardé le principe de la rémunération proportionnée au mérite. La raison la plus puissante, ensuite, de ce nivellement, consiste dans la libre concurrence unie au stimulant de l'intérêt, en vertu de quoi les capitaux et les bras transitent des industries moins fructueuses aux plus lucratives; et comme ce transit a, dans la pratique, ces difficultés dont nous parlerons ailleurs, la loi des moyennes exprime une tendance qui procède toujours vers sa fin, sans l'atteindre jamais complétement.

Mais quel est le taux moyen des profits, et quel est le taux moyen des salaires dans un lieu et un temps donnés? Comment le profit net se divise-t-il entre le capitaliste et le travailleur? D'où se conjecture la quote-part qui affère à l'un et à l'autre? Sujet très ardu et où il reste encore quelques points, qu'aucun auteur, que je sache, n'a éclaircis. Je veux émettre là-dessus mes idées.

Pour procéder, autant que possible, du simple au composé, du connu à l'inconnu, faisons un moment abstraction de la limitation des agents naturels, et, par conséquent, ne tenons compte ni de la rente du propriétaire, ni du prix des denrées agricoles et de son influence sur les salaires et les profits. Mais supposons que toutes les forces de la nature soient illimitées, comme l'air, l'eau, la chaleur du soleil, l'électricité. Ces forces prêtant gratuitement leur service à l'œuvre de la production, deux personnes seulement concourraient à partager le produit, savoir : le capitaliste et le travailleur. Or, les économistes ayant remarqué que tout capital disponible appelle une certaine quantité de travail, *et vice versâ*, que les bras, pour être occupés, ont besoin d'un capital proportionnel, ont conclu que cette matière

était soumise à la loi qui détermine la valeur en général, la loi de l'offre et de la demande. Y a-t-il abondance de capitaux par rapport au nombre de travailleurs? la valeur de leur travail sera chère. Y a-t-il, au contraire, population dense et peu de capitaux? les bras s'obtiennent à vil prix et les intérêts s'élèvent. Pour nous servir d'une phrase dont Cobden a souvent fait usage, là où plusieurs capitalistes sont en quête d'un travailleur, le salaire est élevé et le profit bas; là où plusieurs travailleurs sont en quête d'un capitaliste, le salaire est bas et le profit élevé. Ricardo s'arrête à cette relation entre les deux éléments de la production, et il en fait la cause qui détermine la quote-part de la répartition. Il en déduit naturellement qu'entre les salaires et les profits il y a contradiction intrinsèque. Si les salaires et les profits se déterminent mutuellement, dit-il, de hauts salaires et en même temps de hauts profits sont incompatibles; mais là où la rémunération du capitaliste est grande, il faut que la rémunération de l'ouvrier soit modique, *et vice versâ*.

Cette sentence exprime une vérité, mais une vérité partielle qui n'embrasse pas tous les faits et ne pénètre pas au-delà de la superficie. En effet, elle regarde seulement la relation entre les deux termes, mais non l'entité absolue des termes eux-mêmes. Et, avant tout, il conviendrait de se former une idée de ce qu'on entend par haut et par bas, quand de tels attributs s'appliquent aux salaires et aux profits. Quelle est la règle qui nous enseigne à les juger tels? On répondra que, quant au salaire, le *minimum* est le strict nécessaire pour subsister; et, quant au profit, il le faut tel qu'il puisse induire à ce qu'on se prive d'un plaisir présent pour faire une épargne et la convertir dans une nouvelle production. Mais le nécessaire est relatif, en grande partie, à la manière de vivre et aux habitudes du travailleur. Et

celui qui est né dans un pays cultivé et civilisé est élevé avec une infinité de besoins complétement ignorés de l'homme rude et sauvage; besoins qui, bien qu'artificiels, ne laissent pas de l'aiguillonner, et non satisfaits lui sont cause de grandes souffrances. En effet, la mesure des besoins a une amplitude, laquelle, d'ordinaire, n'est point comprise par ceux qui ont peu médité sur pareilles matières. Et, quand même, aussi, le salaire suffirait à maintenir l'ouvrier sur pied et à réparer ses forces, il sera toujours à réputer bas s'il ne lui donne la faculté de nourrir la famille et sauver aussi quelque denier pour les cas malheureux qui peuvent survenir. Pareillement, dans les profits, ce *minimum* duquel le capitaliste peut se contenter, dépend beaucoup des conditions de la société et de l'habitude qui y règne de tempérance ou de luxe. Partant, qui ne voit que pour juger de la condition vraie des capitalistes et des travailleurs, l'élément principal à considérer n'est pas tant le rapport des deux quote-parts qui compètent à chacun, que l'entité des quote-parts elles-mêmes, et par là de l'entier, ou du produit net qui est à répartir? Il est clair que les salaires et les profits peuvent être gros ou modiques d'une manière absolue et non relative, et peuvent aussi croître ou diminuer dans un sens inverse de leur rapport. Posons que la valeur du produit net à partager soit *vingt*, et que le partage se fasse entre le capital et le travail par moitié, vous aurez un rapport d'égalité qui continuera, bien que le produit net se réduise à *dix* ou qu'il s'élève jusqu'à *trente*, et, néanmoins, les effets seront bien différents pour l'intention finale, qui est le contentement. Et, mettons que croisse le produit à partager et qu'en même temps change le rapport des deux termes : que le produit soit *soixante*, mais que le travailleur, au lieu de la *moitié*, prenne *deux tiers*, et qu'il ne reste qu'un tiers au capi-

taliste. La quote-part du premier sera *quarante* et celle du second *vingt;* tandis que le profit, bien qu'il soit *relativement* plus bas qu'il n'était avant, sera pourtant plus grand d'une manière absolue. Et telle est précisément la loi qui, selon Bastiat (comme nous le disons au second livre), régit cette matière dans le progrès de la civilisation, c'est-à-dire que la quote-part du capitaliste diminue relativement aux salaires, mais augmente absolument; tandis que, de l'autre côté, la quote du travailleur croît autant relativement que d'une manière absolue. Cette progression provient, selon Bastiat, de deux causes, la première de l'augmentation absolue de la production; la seconde de la loi que plus augmente l'offre du capital, plus le profit diminue. Et elle nous paraît vraie sous deux conditions : d'abord, que le progrès de la civilisation ne soit pas séparé de l'observance de la justice ; secondement, que la population suive lentement le mouvement des épargnes et qu'il y ait proportion entre tous les éléments économiques de la société.

Et, pourtant, nonobstant ces considérations, il me semble que les économistes n'ont pas encore creusé jusqu'au fond de la question. En effet, les variations qui proviennent du changement de l'offre ou de la demande ne dévoilent pas la base de la répartition, et nous en sommes toujours à demander quelle en est la première raison. Pour s'en faire une idée bien claire, il est besoin de supposer le cas que la demande et l'offre soient au même niveau, que tout le capital existant et prêt à entrer en action trouve immédiatement autant de travailleurs qu'il en puisse employer et non davantage; que, d'autre part, les bras ne restent jamais inoccupés, mais rencontrent toujours le capital nécessaire pour les employer; en somme, qu'entre le capital des nations et le nombre des travailleurs il y ait équation,

adaptation. S'il m'était permis d'employer une expression très vulgaire, je dirais que, dans l'hypothèse, il y ait autant de boutons que de boutonnières, et pas davantage. Or, quelle est, en pareil cas, la règle selon laquelle se détermine la quote respective de répartition ? quelle est la raison intime qui décide les deux parties à convenir d'une mesure donnée et à s'y tenir ? C'est la recherche que Ricardo, ni les autres, n'ont point établie. En réfléchissant sur la matière, je ne vois qu'une raison unique, savoir : l'efficacité de chacun des deux éléments dans la production. Le capital, le travail de l'un, vient coopérer à égalité avec le travail de l'autre, ou bien il coopère deux ou trois fois autant ; et le capitaliste aura une quote égale, ou double, ou triple, de celle des travailleurs. Tel est, selon moi, le fondement de la distribution équitable. J'accorde que la loi de l'offre et de la demande vienne à modifier une telle répartition et aille, parfois, jusqu'à la transformer. Mais il n'en est pas moins vrai que, sans cette base, elle resterait comme suspendue en l'air. Cependant, dira-t-on, comment s'apprécie cette efficacité du travail et du capital dans l'œuvre de la production ? Quel est le *criterium* pour en juger ? — Je réponds que l'appréciation se fait selon la nature et la quantité de chacun des deux éléments dont il y a nécessité pour obtenir la fin d'une entreprise donnée. Quant à la qualité, nous en avons déjà parlé, en montrant, avec Smith, qu'elle modifie le taux de l'intérêt et des salaires qui tendraient à se niveler entre eux dans les différentes branches d'industrie. Quant, ensuite, à la quantité, celle du capital est dans chaque entreprise une donnée précise ; celle du travail se déduit de son intensité et de sa durée. Mais posons qu'on insiste et qu'on ajoute : — Et qui fait dans chaque cas particulier une telle estimation, et de quelle manière ? — Le bon sens et le libre débat

et l'accord spontané des parties. Que si cela *a priori* peut paraître très ardu, cela en fait devient facile, quand il ne s'y mêle ni injustice, ni passion. On en a un exemple dans le pacte primitif de l'agriculture, entre le cultivateur libre et le propriétaire. Dans ces temps, la terre ne manquait pas à qui avait des capitaux pour la défricher; on pouvait la regarder comme un agent naturel illimité. Et le fond alloué ne représentait pas encore sa fertilité, mais seulement le capital des bâtiments, des plantations, des travaux antérieurs qui l'avaient rendu plus apte à recevoir culture. Partant, dans la colonie partiaire, la répartition diffère selon la nature de la culture. Pour celle de l'olivier, par exemple, où la peine du paysan est peu de chose, sa quote-part aussi est petite, elle ne dépasse pas le cinquième; elle est quelque peu plus forte pour les prairies et l'élève du bétail; elle devient *métayage* (ou moitié) pour la culture des céréales et des plantes textiles; et, finalement, pour la vigne et l'horticulture, la quote du travailleur comprend les deux tiers de la récolte.

Peut-être on objectera que la liberté de débat et d'accord est plutôt apparente que réelle, attendu que les conditions du capitaliste et du travailleur ne sont pas égales : celui-là peut attendre autant qu'il lui plaît, et tenir son capital oisif sans lui donner un but; celui-ci, au contraire, est pressé par la faim et doit se rendre à discrétion. L'un donc tyrannise l'autre, et, en l'asservissant, n'assortit pas la rémunération à son talent, car le malheureux n'a jamais moyen de se racheter de cette servitude. Mais, si nous nous tenons dans l'hypothèse faite de la proportion entre l'offre et la demande de capital et de travail dans chaque industrie, on peut répondre que la libre concurrence met un frein et que cesse même, en grande partie, ce danger qui acquerrait vraiment de la gravité si le capital était concentré dans

rès peu de mains et que, de plus, celles-ci fussent rivilégiées. Si, au contraire, beaucoup de gens font des pargnes et désirent les employer à l'œuvre de reproduction, une telle entente générale et une telle dureté, 'est réellement pas probable; car les capitalistes aussi nt le stimulant des besoins, sinon extrêmes et de première nécessité, certainement rendus urgents par l'habitude d'une vie commode et aisée. Et, si quelqu'un l'eux voulait tenir ferme dans une industrie, il ne se rouverait pas d'imitateurs dans les autres industries; on y préfèrerait un gain honnête à conserver les épargnes oisives. De telle sorte, la concurrence fait que les choses s'ajustent spontanément et chacun concourt là où lui sont offerts les plus grands avantages.

L'objection susdite a été reproduite par les socialistes, qui invoquent comme ressource l'autorité gouvernementale, afin qu'elle intervienne pour déterminer le juste taux des intérêts et des salaires. En signalant le mal, ils montrèrent entrevoir cette vérité que nous avons mise en lumière, savoir : qu'il y a un fondement naturel à la répartition des produits, outre celui que les économistes proposent de la demande et de l'offre du travail. Mais en indiquant le remède, ils retombèrent dans l'erreur accoutumée de convertir en droit juridique toute faculté et de se méprendre sur la nature humaine et le caractère de la société civile. En effet, on ne saurait assez répéter qu'il y a des questions en économie qui ne se peuvent résoudre avec des décrets et par la force. Le cas de l'intervention gouvernementale est admissible quand se manifeste un monopole de concentration dont l'effet serait d'annuler la libre concurrence, comme nous avons dit plus haut; mais en dehors de ce cas et de peu d'autres cas, tout acte de tel genre, en même temps qu'il est vexatoire pour les particuliers, se montre impuissant en définitive. Ce n'est pas dans l'interven-

tion gouvernementale mais dans le fonds des cœurs seulement que peut se trouver ce sentiment d'équité qui, au besoin, tempère le droit rigoureux, de manière que, dans le partage des gains entre le capitaliste et l'ouvrier, leurs âmes soient liées par une bienveillance mutuelle.

En résumé, il y a deux éléments qui déterminent la quote-part qui, dans le produit net, compète au capitaliste et au travailleur : l'un, *absolu*, c'est la part que chacun d'eux a apportée dans l'œuvre accomplie, ou la part d'efficacité respective du capital et du travail pour la fin de production; l'autre, *relatif*, et c'est la quantité de capital disponible par rapport aux bras qui cherchent du travail ou par rapport à la population. Et ce second élément est exprimé par la loi générale de l'offre et de la demande, et modifie tellement le premier élément, sur lequel il est pour ainsi dire enté, que parfois il semble que c'est lui qui produit tout effet, ce qui explique comment Ricardo et d'autres économistes ont été conduits à fonder uniquement sur lui leur théorie. Il est arrivé en cela, comme pour la définition de la valeur, et il y a une analogie entre les deux idées qui aide à les élucider. De même que le coût de production et parfois la rareté du produit semblent en déterminer le prix, mais que ces éléments se fondent tous deux sur les besoins humains, d'où la notion d'utilité est le *substratum* de l'idée de valeur ; ainsi, dans la distribution des produits, à première vue, la proportion entre les capitaux et les bras semble déterminer le mode de répartition; mais il y a au-dessous, fonctionnant comme loi et raison première, l'efficacité respective du capital et du travail dans l'œuvre de production.

Mais pour toucher aussi un peu la partie qui nous regarde davantage, c'est-à-dire les rapports de l'économie avec la morale, il est clair que la division du pro-

luit selon le premier des deux éléments répond à donner à toute chose la véritable valeur, le *suum cuique tribuere;* et c'est la justice appliquée à l'économie. Il est clair, pareillement, que dans le second élément aussi la moralité privée et publique ont une très grande influence. En effet, si dans les classes élevées les habitudes sont tempérées et modestes, l'épargne est fréquente, et il s'accumule beaucoup de capitaux; et si dans les classes pauvres il y a contrainte morale et mœurs honnêtes, la population demeure dans de justes limites. Partant, les classes supérieures progressent en richesse, bien que le profit relatif du capital soit moindre, parce que la quantité du capital est plus grande et plus grand aussi le revenu qu'elles en tirent, et les travailleurs sont rémunérés de manière à satisfaire non-seulement aux besoins les plus urgents, mais à améliorer aussi leur condition propre. Et tout progrès de la science par lequel les forces naturelles viennent à être mises en action plus efficacement, tourne au bénéfice des deux parties. Là, au contraire, où il y a imprévoyance ou déréglement chez les ouvriers, luxe et intempérance chez les riches, ceux-là ont pour rétribution un misérable salaire, et ceux-ci courent à leur ruine. Il ne sert pas que l'intérêt soit élevé par suite de rareté du capital, et un tel intérêt ne suffit pas à satisfaire leurs besoins factices, car le capital va vite se détériorant, et une fois consommé les sources de la richesse tarissent, comme on le voit au XVIe siècle en Italie, au XVIIe siècle en Espagne, et bien mieux dans l'antiquité, à la décadence de l'empire Romain.

Enfin, nous avons supposé que les forces naturelles fussent illimitées et gratuites, de manière qu'à la division du travail concourussent seulement le capitaliste et le travailleur. Maintenant supprimons l'hypothèse, parce qu'en réalité plusieurs forces naturelles sont limi-

tées, et rappelons brièvement ce que nous avons dit ailleurs sur un tel sujet (1). Parmi ces forces, vient, au premier rang, l'intelligence, la plus merveilleuse de toutes les puissances, qui scrute les lois physiques, qui devine les lois métaphysiques, qui a souveraineté sur la nature, qui est le flambeau et le guide du travail. Cette puissance se manifeste inégale chez les hommes. Chez quelques-uns elle s'élève à une hauteur prodigieuse, c'est le cèdre parmi les arbres et les arbustes. L'intelligence, prise dans sa généralité, comprend les facultés de l'intellect, de la mémoire et de l'imagination; et, en outre, les dispositions spéciales en vertu desquelles l'homme est plus apte à percevoir, à comparer, à inventer, en tel ou tel genre d'études ou d'arts. Ici les idées psycologiques des phrénologues me semblent confirmées par l'expérience, sauf que je laisse à part la localité des organes et la division trop minutieuse. Dans cette diversité et limitation de puissances qui ne peuvent se faire communes, ni toujours ni à tous, la concurrence et la production ne trouvent plus un champ libre indéfiniment. En vain les hommes souhaiteraient avoir en abondance des tableaux dignes de Raphael et de Michel-Ange. Ni l'étude infatigable chez les artistes, ni les prix et les honneurs, ni la volonté persévérante ne suffisent, s'il manque l'étincelle sacrée du génie. Et cette échelle de dispositions naturelles, d'aptitudes, de même qu'elle se manifeste dans les sciences et dans les beaux-arts, se montre aussi, bien qu'à un degré moindre, dans les sciences économiques et industrielles; et si tous ne sont point aptes à plaider les causes au barreau, tous ne le sont pas à construire des ponts, à diriger une usine. Ce qui fait que l'homme qui possède ces dons a en lui la faculté de rendre service aux autres et de recevoir d'autres services en échange, ou

(1) Voir Livre II.

en d'autres termes ayant concouru à l'œuvre de la production avec le capitaliste et le travailleur, il se présente en troisième à recevoir la quote-part de la répartition. Et parfois il cumule en lui deux titres et parfois tous les trois : ainsi, par exemple, le directeur d'une usine peut prétendre à une rente pour les qualités naturelles de son intelligence, à un profit pour ses études et l'habileté acquise, à un salaire pour le travail qu'il a accompli dans l'entreprise. Les forces naturelles dont il s'agit sont intrinsèques à l'homme, mais il en est d'autres extrinsèques, que les économistes nomment du nom de *terre*, attendu que la terre est la principale parmi elles, et non la seule; les cours d'eau, les mines, les forêts, les sources salutaires et thermales, mille autres forces entrent sous cette dénomination. La terre peut se regarder comme illimitée dans le premier âge de la société, tandis qu'elle surpasse le désir des hommes, et l'histoire nous apprend qu'il fut besoin de donner stimulant à la défricher; mais avec l'accroissement de population elle est mise en culture, et sa limitation se fait sentir; de là, diminue peu à peu la possibilité de la concurrence jusqu'au point où, sortie du domaine commun et appropriée, elle devient possession exclusive et individuelle. Le titre juridique de cette appropriation nous le verrons ailleurs (1); pour le moment, posons comme *postulat* le droit de propriété. Seulement, faisons remarquer l'analogie qui existe entre l'échelle des pouvoirs intrinsèques de l'intelligence et l'échelle de la fertilité des sols. C'est la raison pour laquelle les rentes ne peuvent tendre à se niveler entre elles, comme il advient des profits et des salaires; en effet, dans le capital et dans le travail les diversités sont accidentelles et l'égalité est substantielle; au lieu que dans les forces de la nature l'inégalité est substantielle et manifeste.

(1) Voir Livre V

Les économistes appellent monopole la possession d'une force productive quelle qu'elle soit, quand elle est limitée et par conséquent appropriable, et si l'on regarde à l'étymologie du mot, la dénomination n'est pas impropre, mais malheureusement le mot, plié à mauvais usage, estropie l'idée et ce n'a pas été une des dernières causes des erreurs des sectes socialistes. En effet, outre les monopoles qui dérivent de la nature même des choses, il en est un grand nombre qui sont engendrés de la cupidité du gain ou d'une fausse estimation de l'utilité publique et qui sont sanctionnés par la jurisprudence positive. L'eau de la mer, par exemple, peut se dire illimitée et gratuite pour les habitants du littoral, et, par conséquent, la fabrication du sel ne leur coûterait que la main-d'œuvre et le capital; mais les gouvernements se la sont constituée en privilége et ils interdisent toute concurrence. Et dans mille autres industries ils accordent des priviléges, enlevant à tous, excepté au fabricant privilégié, l'usage de certaines substances, ou au moins leur débit, ce qui équivaut au même; et ces monopoles artificiels, sauf très peu d'exceptions que conseille la politique, ou le budget, ou l'hygiène publique, sont funestes pour la société en masse, ce qui explique l'aversion que leur portent tous les esprits. Mais si l'atténuation, par des fins obliques, de ces bienfaits que la nature a prodigués si largement est un acte à l'encontre des lois de la providence, il n'en est pas ainsi du fait de reconnaître ces choses auxquelles la Providence elle-même a voulu imposer certaines limites. Et ainsi, en réservant aux priviléges et aux restrictions le mot de monopole, il conviendrait de donner à la possession d'une force naturelle ou intrinsèque, comme l'intelligence, ou extrinsèque, comme la terre, un nom qui en lui-même n'ait rien d'odieux ou qui répugne.

J'ai déjà exposé (1) la théorie de Ricardo et celle de Carey, et j'ai dit ce qu'il me paraît y avoir de vrai dans toutes deux, soit historiquement parlant, soit en considérant l'idée normale. Je crois pouvoir conclure que dans les périodes primitives et grossières de sociétés, la valeur échangeable des produits ne répondait qu'au lucre du capital et au salaire des travaux. Nous en avons un exemple dans les contrats emphythéotiques si communs au moyen âge, par lesquels d'excellentes terres se donnaient à perpétuité pour les cultiver et en jouir, moyennant de très faibles rétributions, qui sont plutôt une reconnaissance de suzeraineté qu'un prix quelconque de l'usage du sol. Mais avec le progrès de la civilisation et là où toutes les terres sont cultivées, la propriété acquiert une valeur et la rente prend naissance; et plus le besoin des denrées agricoles va s'étendant, plus s'élève le prix de l'usage des sols, en proportion de leur degré de fertilité : ce qui dérive de la limitation de l'offre par rapport à la demande. Ici donc la rente des forces naturelles suit la même loi des intérêts et des salaires, c'est-à-dire, celle qui dérive du rapport de la demande avec l'offre. La demande surgit de l'intensité et de l'extension des besoins ou de la population et de sa manière de vivre, l'offre provient de la fertilité des sols et de la perfection des sciences et des pratiques agricoles. Que l'on ne croie pas que cette loi de l'offre et de la demande se vérifie seulement dans les sols et dans les autres forces matérielles, il en est de même pour l'intelligence et pour les facultés spéciales. Quand les services qu'on peut rendre au moyen de ses aptitudes propres ne sont pas appréciés, la faculté de les rendre reste infructueuse à celui qui la possède. Que servirait d'avoir la voix de Madame Malibran ou le gé-

(1) Voir livre II.

nie de Tenerani, si les esprits étaient fermés à la douceur du chant et aux beautés de la statuaire? Qu'aurait servi à Watt et à Arkwright, le génie de la mécanique, chez des peuples ignorants et ne prisant pas l'industrie? En Angleterre, au contraire, ils ont recueilli honneur et richesse et ouvert la voie de la fortune à la foule qui les a suivis.

De ce qu'il existe entre les forces naturelles une gradation, une échelle, il s'en suit que plus la demande se multiplie et les forces moins efficaces sont recherchées et rémunérées, plus les forces supérieures en tirent avantage et voient s'élever leur rémunération. Aussi Ricardo n'a-t-il pas erré en disant que la rente foncière dépend du degré de la fertilité des sols, parce que à chaque nouveau surcroît de demande des denrées agricoles, la culture va s'appliquer aux sols moins productifs, d'où il advient que les plus fertiles acquièrent plus de valeur. Sauf que la maxime de Ricardo, qui de nouveau, dans cette matière, ne considérait que l'élément relatif, reste comme tronquée; c'est pourquoi Rossi a voulu la compléter, et il ajoute fort judicieusement que la fertilité comparée des sols ne suffit pas pour expliquer tous les phénomènes de la rente, mais qu'il faut remonter aussi à leur fertilité intrinsèque (1). Il y a donc là, aussi, un élément absolu, et c'est celui que nous avons indiqué plus haut, savoir : l'efficacité des forces naturelles dans l'œuvre de la production. Sur quoi il est permis de dire que la même loi qui régit les salaires et les profits s'étend aussi à la rente.

Je ne puis comprendre comment Rossi, qui sur ce même sujet venait de faire des observations si profondes, ne s'est point aperçu de cette parité, et, qu'au lieu d'elle, il ait vu que des lois différentes régissent les sa-

(1) Rossi. Cours *d'Économie politique*, vol. III. Distribution de la richesse, leçon 7.

ires, les profits et les rentes (1), tandis qu'une obser-
ation plus attentive, nous montre que leurs différences,
our peu qu'on les pèse, modifient en effet, mais ne
euvent changer essentiellement les lois établies. Et, en
érité, les différences principales que nous découvrons
ont les suivantes : que le travail et le capital, depuis
e moment où ils entrent en action, requièrent une ré-
munération, tandis que les forces naturelles, jusqu'à ce
u'elles dépassent la demande, sont gratuites, c'est-à-
lire, ne procurent à leur possesseur aucune récom-
ense. Avec la limitation sentie commence la rente, et
lle s'élève ou s'abaisse selon que la limitation va se
esserrant plus ou moins relativement aux besoins. En
econd lieu, la volonté du propriétaire n'a pas d'influence
otable dans les variations de la rente, bien qu'il puisse
oopérer à mettre en action les forces naturelles d'une
anière convenable. Le travail et l'épargne dépendent
eaucoup plus de la volonté et de la conduite des
ommes. Et c'est pourquoi tandis qu'un surcroît pétu-
nt des profits et des salaires porte en lui un modéra-
eur, je pourrais dire, un frein, parce qu'il excite l'é-
argne et la population, et qu'agissant aussi dans un
ens opposé il amène leur diminution ; la rente, au lieu
e cela, n'a pas un *maximum* et un *minimum* nécessaires
t déterminables. Mais, comme chacun le voit, ces diffé-
ences ne touchent point à l'essence de la loi susdite.

Un autre point encore plus grave sur lequel nous dif-
rons de Rossi, est son assertion suivante : que le pro-
rès civil et économique entraîne avec lui nécessaire-
ent un antagonisme entre l'intérêt du propriétaire et
elui du capitaliste (2). Il est vrai qu'il ajoute, en ma-

(1) Ibid.

(2) Je cite Rossi comme celui qui, en dernier lieu, a formulé le plus
irement l'assertion qui appartient d'origine à Ricardo. L'idée de
ntagonisme d'intérêt entre le capitaliste, le travailleur et le proprié-

nière d'adoucissement, que cela ne se peut qualifier aversion ou inimitié, puisqu'il n'y entre rien de leur volonté; mais le fait de l'antagonisme n'en existe pas moins, et il dérive selon l'auteur de la marche naturelle de la civilisation qui apporte avec elle surcroît de capital et de population mais non de forces naturelles, d'où suit que tandis que les produits des manufactures vont baissant de prix, les denrées agricoles, au contraire, renchérissent. Et si de temps à autre il y a quelque halte par l'amélioration dans la culture, l'ancienne marche ne tarde pas à recommencer. Or, ce renchérissement des denrées agricoles tourne à l'accroissement de la rente. Et d'autant s'accroît la quote-part du propriétaire, d'autant diminuent celles qui compètent au capitaliste et au travailleur. L'influence sur l'une plus que sur l'autre dépend du rapport qui existe entre le capital et la population, ce qui équivaut à dire que si la population dépasse le capital, l'accroissement de la rente va principalement à diminuer les salaires; si au contraire, le capital abonde, ce sont les profits qui souffrent. Et puisque, conclut Rossi, le salaire a une limite *minimum* au-delà de laquelle il ne peut descendre, et c'est ce qu'il faut strictement pour vivre au travailleur; il suit qu'en imaginant que le progrès de la rente est incessant, tout l'antagonisme d'intérêt en définitive se manifeste restreint entre deux : le propriétaire et le capitaliste (1).

Toutes ces déductions sont incontestables si l'on accepte pour bonnes les données du problème Mais d'abord il semble que le célèbre écrivain assigne aux

taire est exprimée par lui sans ambages : « Il suit, dit-il, que l'intérêt du propriétaire est toujours en opposition avec l'intérêt de chacune des autres classes de la communauté. » RICARDO. *Essay on the influence of a low price.*

(1) Voir ROSSI, ibid, leçons 27, 28.

rogrès agricoles et civils une importance beaucoup au-
essous du vrai, quand il en regarde les effets seulement
omme temporaires et partiels. En effet, en compre-
ant sous ce nom, comme nous le faisons, non-seule-
ent les découvertes de la science et les perfectionne-
ents de l'art agricole, mais encore tout ce qui vient
a aide au commerce, toute facilité de communication,
ous estimons que de tels progrès peuvent se regarder
omme continus et de grande importance, d'autant plus
ue d'immenses superficies de terres fertiles restent
ncore en friche dans les différentes parties du globe.
ue si nous ne voulons pas qualifier d'indéfinis ces
rogrès, si notre pensée se transporte dans un temps
ù la limitation de la terre et des forces naturelles
oit partout et fortement sentie, il restera à démontrer
que, nonobstant l'arrêt de la production agricole, le capital et le nombre d'habitants doivent croître nécessairement partout. Dans cette proposition, l'auteur néglige les effets que la diminution progressive d'intérêts et de salaires produit au bout d'un faible laps de temps sur l'épargne et sur la population, quand d'autres raisons extrinsèques ne lui font pas contre-poids. En effet, celle-là s'arrête et celle-ci, loin de multiplier, diminue jusqu'à ce que le prix des denrées ne soit point avili, ou qu'aient cessé de s'ouvrir de nouvelles voies et plus lucratives à l'emploi du capital et des bras. Mais comment Rossi, après avoir fort bien établi contre Ricardo, que l'élément relatif de la fertilité des sols ne suffit pas pour expliquer tous les phénomènes, et qu'il est nécessaire de tenir compte aussi de l'élément absolu de la fertilité, peut-il presque oublier son principe, ou au moins comment ne suit il pas fidèlement la chaîne des effets qui en dérivent ? En effet, il est facile de comprendre que dans la répartition, le rapport puisse rester le même entre les producteurs et que néanmoins

puissent s'accroître le produit net et la quote-part de chacun. Certes, si l'on veut dire que, si les forces naturelles étaient toutes illimitées et gratuites, la part du capitaliste et du travailleur serait plus considérable; on dit une vérité mais tellement évidente et vulgaire qu'on ne peut voir là une opinion. Il est évident que chacun trouve son compte à avoir moins de co-partageants à la répartition. Et de même s'il était possible d'exécuter l'œuvre de la production sans aide de capitaux, le produit serait entièrement au travailleur. Et si la Providence avait voulu prodiguer en exubérance les choses tout adaptées à nos besoins, il ne faudrait nul effort de peine et nous aurions tout à souhait. Vouloir donc établir sur cette base abstraite l'antagonisme d'intérêts entre individus et entre classes, c'est construire en l'air et raisonner en dehors des conditions réelles de l'univers et, par conséquent, de la vraie science. Celle-ci contemple les lois de la nature telles qu'elles sont; et de même qu'elle reconnaît la nécessité du travail et du capital, elle reconnaît aussi le fait de la limitation de la terre, et de l'appropriation qui en est la conséquence. On dira qu'il serait désirable, et il est possible, que la qualité de propriétaire et de capitaliste se trouvent plus souvent réunies à celle de travailleur, afin que le travailleur ait à la fois plus de sources de richesses. Certes, je ne suis pas contraire à une telle opinion, et je ne renonce pas à cette espérance dans l'avenir. Mais en continuant à raisonner d'après la distinction telle qu'elle se présente à nous dans les conditions présentes de la société, je ne vois pas antagonisme entre les différentes classes, je crois même reconnaître un équilibre et une combinaison harmonique, où la rente convenable et le taux raisonnable des profits vont de compagnie avec salaires qui puissent suffire au besoin du travailleur et de sa famille, et lui laissent aussi

une marge pour s'assurer contre les mauvaises chances et faire progresser sa condition propre. Cette harmonie naît de la marche simultanée de la science, du capital, et de la population. Ceci étant possible, comme nous le croyons fermement, sans tenir compte de petites oscillations, l'axiôme de Rossi tombe, c'est-à-dire, la tendance nécessaire et continue des denrées agricoles à renchérir par l'augmentation de la richesse et de la population. Que même, si la population marche moins rapidement que les deux autres éléments, nous verrons succéder le phénomène contraire et, par conséquent, la quote-part des travailleurs croître en proportion plus grande que celle des capitalistes et des propriétaires. Et ainsi nous arrivons à conclure : que la rente et le profit suivent la même loi par rapport au progrès de la civilisation; et que dans tous deux a lieu une diminution, comparativement aux salaires, diminution qui n'est pas par là disjointe en général d'une diminution absolue. L'augmentation absolue provient de la quantité plus considérable de biens que la science et l'art, les communications plus nombreuses, la facilité des échanges nous procurent. La diminution relative vient de ce que, dans notre hypothèse, le mouvement de la population suit graduellement celui des richesses; d'où la part des salaires va acquérant une proportion plus forte par rapport aux autres. Mais en fait toutes les classes y ont avantage. Et de même que les profits, même en diminuant, ne peuvent jamais tomber à rien, parce qu'alors cesserait le motif d'épargner, la rente aussi semble ne pouvoir disparaître par le progrès de civilisation, puisque d'abord on verrait abandonner les sols moins fertiles. Elle ne disparaîtrait que dans le cas où des événements imprévus et désastreux feraient un désert d'un territoire, et que la condition sociale reviendrait à son grossier berceau. Mais nous n'avons pas à tenir

compte de cette hypothèse. Certainement il est bien de répéter ce principe qui inspire tout le présent écrit, que pour qu'un tel état se vérifie et pour le développement de telles lois, la condition nécessaire est la justice sociale et la majorité intérieure.

Je n'ai touché que par réverbération le thème de la libre importation des grains ; mais chacun voit de quelle importance il est dans la question. Partout sur le globe il y a de vastes territoires fertiles et non cultivés ; d'autres qui rendent facilement et largement au-delà du besoin des cultivateurs : on peut citer le littoral de de la Mer Noire, la vallée du Nil, les vallées de l'Amérique du Nord qui suppléent en partie au déficit de la production en Europe. Le libre commerce met ces biens à l'usage commun des nations. C'est à la fois un stimulant pour les progrès agricoles de ces pays, et un modérateur contre l'excès de la rente dans nos contrées. En outre, l'expérience ayant démontré que les disettes ne sont jamais universelles, mais sévissent sur telle ou telle région, il s'en suit que l'échange atténue grandement les durs effets de ces cas malheureux. En y regardant bien, on verra que le véritable intérêt des propriétaires n'est nullement lésé, attendu que les céréales qui viennent du dehors sont toujours chargées de frais nombreux. Certainement on finirait par voir retranchement de la rente après que la liberté d'importation aurait été longtemps interdite par les tarifs et autres empêchements, ce qui aurait donné lieu à une culture forcée et mal appropriée des terres du pays et à une élévation artificielle du prix des céréales, comme il arrivait en Angleterre avant la réforme de Sir Robert Peel ; laquelle réforme eut pour effet immédiat l'abaissement de la rente. Les seigneurs anglais sont d'autant plus louables qu'ils ont su renoncer au gain présent pour l'avantage de leurs concitoyens ; et ne se sont point dé-

couragés pour cela; mais se sont appliqués à réparer la perte au moyen de nouvelles méthodes et d'améliorations ingénieuses dans l'art agricole.

Répétons donc que l'économie, comme science, nous démontre qu'il n'y a point antagonisme essentiel entre le propriétaire, le capitaliste et le travailleur. Et l'économie, comme art, nous enseigne de quelle manière les intérêts se balancent et la propriété, l'épargne et le travail peuvent conserver entre eux une proportion qui est avantageuse à chacun en particulier et à tous en général, qui concorde admirablement avec le progrès de l'instruction des mœurs et de la civilisation.

Il y aurait beaucoup à dire encore sur ce sujet, mais je dois être bref. Néanmoins, avant de terminer, touchons sommairement du droit au travail, mis en avant par les socialistes, et d'autres remèdes proposés contre l'exiguité des salaires.

L'idée du droit au travail, à la première vue, a beaucoup de spécieux. On dit : — Tout homme qui naît a droit à vivre, non en restant oisif et en consommant sans être utile à la société, mais en gagnant sa vie par ses sueurs. Donc, si les simples particuliers qui possèdent la terre et les capitaux ne peuvent, ou ne veulent pas employer les bras valides et les intelligences éveillées que le pauvre offre volontiers, c'est à la société à leur fournir du travail. Et l'on ajoute que cela est dans l'intérêt de la société qui, au lieu d'accorder des secours humiliants et gaspillés, en retire quelque produit et rentre dans ce qu'il y a pour elle nécessité de débourser. — Remarquons, d'abord, que ce droit n'est point analogue aux autres droits que la société reconnaît et qu'elle inscrit dans ses constitutions; je veux dire le libre exercice d'une faculté sans offense à autrui, ou dans la sphère du licite; vu que si le droit au travail s'entend dans ces termes, il a la sanction entière, tant

de la justice que de l'utilité publique; mais il argue d'un devoir absolu pour la société de fournir du travail à qui se trouve sans occupation. Or, nous laisserons les considérations secondaires, et elles sont en foule, qui en rendent l'application impossible. Nous dirons qu'il faudrait alors assigner au gouvernement un office et un pouvoir presque sans limite, et qui, certainement, étoufferait la liberté individuelle; qu'il est, dans beaucoup de cas, le moins apte de tous les producteurs et celui qui, en dépensant le plus, obtient le moins; qu'avoir toujours du travail sous la main et disponible dans toutes les industries manuelles ou intellectuelles est complétement impossible; qu'en se restreignant à quelques entreprises les plus vulgaires et faciles, outre qu'en définitive on obtiendrait moins, il y aurait souvent gaspillage à la fois du salaire et du capital; que, d'autre part, la conscience d'un tel droit susciterait chez le travailleur des prétentions exorbitantes et serait une prime à l'imprévoyance et à la paresse, et plusieurs considérations analogues. Mais nous ferons remarquer que le gouvernement, pour entreprendre une industrie quelle qu'elle soit, doit lever son budget sur la richesse des simples citoyens, et que, par là, il tarit la source de leurs épargnes, puisque le capital change de main et de destination sans pour cela croître, et même va s'amoindrissant. Or, une certaine quantité de capitaux et de forces naturelles est absolument indispensable à l'œuvre de la production, puisque le travail n'entre point en action de lui-même, mais a besoin de cette association. Si donc les forces naturelles, selon l'état présent de la science, sont convenablement mises en œuvre, si le capital est déjà employé, mais que, cependant, la population le dépasse, qui ne voit que le problème de fournir du travail sans limite est absurde et insoluble ? Il convient de répéter ce que nous avons

dit ailleurs, et qui est à propos, savoir : que Platon et les anciens ont mieux envisagé la question que les modernes, lorsqu'en attribuant à la cité le devoir de fournir aux besoins des citoyens, ils assignèrent à ceux-ci une limite au-delà de laquelle ils ne pouvaient multiplier.

On comprend plus facilement l'assistance et le subside à la misère, selon la possibilité de la commune et de l'État, que le droit au travail. La vérité est que les socialistes, parce qu'ils se trouvèrent embarrassés dans la toile compliquée de l'organisation de l'industrie, se restreignirent au droit au travail, et, réfutés encore dans cette partie, se retranchèrent dans le droit de chaque homme à vivre, et, par conséquent, à être secouru dans les cas de nécessité, et le nommèrent droit à l'assistance. Nous aurons à en parler dans le Livre V, où nous traiterons du conflit possible entre le droit de propriété et celui d'assistance, et là nous épuiserons, de notre mieux, le sujet du socialisme. Il suffit, ici, de ce qui a été déjà dit, non sans pourtant rappeler encore que, si les principes par nous établis sont vrais, dans une société civile éclairée par des sentiments moraux, le cas de l'homme valide dénué de tout emploi, ne peut être qu'une exception qui doit avoir ses tempéraments particuliers. Or, considérer comme condition normale de la société un cas exceptionnel qui naît de la mauvaise conduite, et, ainsi, d'un désordre, conclure à un droit absolu, c'est là une fausse théorie et une utopie vaine, laquelle, malheureusement, se répercute avec des maux à l'infini, d'abord sur la classe même que l'on voudrait soulager, et puis, en général, sur la société entière. Voilà l'enseignement que les hommes devraient tirer des expériences récentes, s'ils n'étaient pas toujours enclins à chercher des causes étrangères au lieu de confesser franchement les erreurs dans lesquelles ils sont tombés.

Les mêmes inconvénients se rencontrent, bien qu'à un moindre degré, dans la plupart des moyens que nous avons vu proposer tout récemment pour élever les salaires. Et, en Angleterre, où l'on a fait quelques-uns de ces essais, les moins aventureux, tous ont échoué (1). Aussi ne m'arrêterais-je pas à les examiner. Mais après avoir établi les éléments d'où dérive nécessairement le salaire, j'affirme qu'à moins de changer quelqu'un d'eux, toute autre épreuve n'aboutit conséquemment à rien (2). Augmenter l'efficacité des forces naturelles au moyen de la science et de l'art, multiplier les capitaux au moyen de l'épargne, maintenir dans les limites convenables la population au moyen de la prudence et d'une sage conduite, tels sont les points sur lesquels le statisticien et le philanthrope doivent diriger leur intelligence. Que si nous considérons la marche actuelle de la société, nous verrons que dans toutes ces parties il reste encore beaucoup à faire, et nous trouverons bon nombre d'expédients qui, en se réunissant aux causes susdites, peuvent avoir efficacité sur les salaires. Tels sont,

(1) Voir *J. Stuart Mill*, ouvrage cité, où il parle des systèmes dits *Allowance System* et *Allottement System*. Lib. II, Chap. XII.

(2) Ainsi, je ne puis adhérer à la proposition de A. Marescotti : qu'un magistrat municipal soit délégué pour établir le salaire *minimum* et nécessaire; que ce soit le point de départ du propriétaire, du capitaliste et de l'entrepreneur, dans les transactions qu'il leur faut faire avec le travailleur (Voir Marescotti; *Discorsi di Economia sociale. Giurisprendenza Economica*, Vol. IV, Art. V). Je conçois que l'autorité municipale fournisse les documents de fait pour éclairer les citoyens dans leurs transactions; qu'il y ait aussi des juges de paix et des prud'hommes, qui interviennent dans les débats qui peuvent s'élever au sujet des salaires, quand leur arbitrage est accepté volontairement par les parties; mais pour toutes les raisons ci-dessus données, je trouve contraire aux lois économiques, et aux principes soutenus par le même auteur, la fixation coërcitive d'un *minimum* des salaires. Sans s'arrêter à la facilité avec laquelle le tarif serait éludé, à quoi servira-t-il si, en même temps, on ne garantit pas au travailleur l'emploi de ses bras pour chaque jour ? Ce qui ne peut avoir lieu sans la proportion donnée entre le capital et la population.

par exemple, le défrichement de certaines landes incultes, la clôture et l'appropriation de terrains communaux, la libre importation des céréales, le rappel des capitaux du dehors, le crédit, la colonisation et l'émigration. Les premiers de ces expédients rendent plus abondantes les denrées agricoles sur le marché et en abaissent le prix; les seconds augmentent la demande de bras; les derniers donnent issue à la population si, par aventure, elle est trop dense, et diminuent l'offre des bras.

Les tentatives artificielles d'élever les salaires sont donc essentiellement infructueuses, si elles n'ont les conditions ci-dessus dites; et celles-ci, en remontant, se rattachent à l'instruction et à la moralité, à un genre de vie modéré, à la sécurité publique, aux progrès, en tout genre, des facultés les plus nobles de l'homme et des institutions civiles. Les socialistes estiment qu'il suffit d'institutions pour remédier à tous les maux; nous estimons, au contraire, que beaucoup de maux sont naturellement inhérents de telle sorte à la vie humaine, qu'on peut certainement les atténuer, mais non les faire disparaître. Nous estimons, en outre, que cet adoucissement dépend, en grande partie, de l'intérieur de l'homme, et que les progrès de l'intelligence et de la bonté sont le pivot sur lequel pose toute autre amélioration. Et, finalement, nous estimons que sous l'empire de la justice, et la société parvenue à un certain degré de culture, la liberté est apte à apporter cette proportion et cet équilibre entre la propriété, le capital et le travail, qu'on s'efforce en vain d'obtenir par des mesures compliquées et coactives.

Après avoir considéré la production ou la répartition dans leur rapport avec la morale, il nous faut considérer, au même point de vue, l'échange, partie très essentielle et tellement vitale qu'en elle seule se résume toute l'écono-

mie, et qu'on ait donné à celle-ci le nom de *catallatica* (1); car nous ne pouvons nous figurer l'industrie dans l'homme vivant seul et sequestré des autres; l'état de société se présuppose, en général, au développement des facultés humaines; il se présuppose particulièrement à la production des richesses et à la satisfaction des besoins, ce qui infère, joint à d'autres preuves à l'infini, que la société est un dessein naturel et spontané des intérêts et des facultés humaines, et non une invention étudiée ni un contrat, comme Jean Giacomo la représentait. Principe sophistique et très dangereux aussi en économie, parce que si la société est un assemblage artificiel, tout utopiste s'arroge le droit de proposer une nouvelle organisation et un nouvel assemblage, tiré de son propre cerveau. L'échange est un lien de services que les hommes donnent et reçoivent entre eux. Que si quelqu'un de nous se prend à réfléchir sur les choses les plus usuelles et vulgaires de sa vie actuelle, l'habit qu'il endosse, la maison qu'il habite, les meubles, les instruments dont il se sert, les livres qu'il lit, la route qu'il parcourt, et si, à travers tous les changements survenus, il veut remonter jusqu'à l'origine, il se trouvera, probablement, effrayé, et admirera cet enchaînement merveilleux au moyen duquel nous sont apportés sous la main, de toutes les parties du globe, tous les produits dont nous pouvons avoir besoin, et cela à notre insu, et avec bénéfice pour tous ceux qui y ont pris part. C'est bien le cas d'appliquer ces paroles de Sidoine Appollinaire : — *Et illum præcipuè puto suo vivere bono qui vivit alieno* (2). La raison en est que les forces de la nature en dehors de nous, et les aptitudes particulières des hommes, étant diverses et diversement réparties, elles doivent, pour qu'il en soit tiré plus d'avantage, être

(1) Voir Livre II.
(2) Livre VI, Épitre 12.

exercées différemment et par divers. Et ceci fait la division du travail, et le libre échange, et l'harmonie des industries, comme nous l'avons montré ailleurs. Ces matières étant traitées à part dans tous les livres d'économie, il est inutile de nous y arrêter.

Partant, l'échange étant une des formes de l'association humaine, on voit que sa racine est essentiellement bonne, et que tous ses effets sont bons quand l'exercice en est réglé par la justice. Cependant, se dira-t-on, en quoi consiste jamais la justice de l'échange? Si la valeur est essentiellement relative et changeante, si elle découle d'un jugement tout particulier, si des cas à l'infini peuvent la modifier à tout instant, quelle autre règle l'échange peut-il avoir, sinon le consentement des parties? D'accord. Aussi la justice que nous cherchons ne consiste-t-elle pas à trouver une mesure absolue de la valeur, ce qui serait impossible; mais, dans les conditions du service qui se donne et se reçoit, ce qui se doit faire avec véracité et loyauté. Je dis en premier lieu véracité, laquelle infère que les contractants peuvent faire juste appréciation du produit qu'ils acquièrent relativement à leurs désirs, et exclut la tromperie de toute sorte. C'est pourquoi il ne sera pas réputé licite d'apporter à la marchandise des qualités et des formes purement apparentes et non vraies, de susciter une attente qui ne pourra de fait être remplie. Et c'est une grande plaie des échanges et des trocs qui insinue son poison dans toutes les parties de l'économie sociale, les gâte et les corrompt, d'où vient ensuite qu'on attribue aux lois de la richesse les effets qui dérivent de la malignité humaine (1). Que si la loi positive ne peut

(1) Cyrus, raconte Hérodote, en parlant aux députés Lacédémoniens, appelle leur marché un lieu désigné au milieu de la cité, où se réunissent les hommes, ἀλλήλους ὁ μὺντες ἐξαπατῶσι, pour se tromper mutuellement par des serments, et il en tire une raison de mépriser les Grecs. Hérodote, Histoire. Clio. 1. 153.

réprimer ou prévenir cette mauvaise foi, sinon dans quelques cas très graves et de détriment public manifeste, c'est parce qu'elle ne peut pénétrer dans l'intimité des actions humaines et que toutes les fois qu'elle se risque à l'essayer elle devient inopportune, vexatoire et odieuse, sans atteindre son but. Dans ce sens se peut justifier l'adage juridique de Pomponius, suivi d'Ulpien : *licere contrahentibus se circumvenire*, ou comme dit Paolo : *invicem se circumscribere*. Ils veulent dire que la police n'a ni titre, ni argument pour l'empêcher ; d'où suit que le coupable n'est point passible de punition. Mais ici le mot *licite* est pris dans le sens juridique, et signifie : qui n'est pas contraire à la loi ; de là l'autre adage : *non omne quod licitum est, honestum est*. Mais, selon le sens moral, selon l'ordre vrai de justice, il reste et restera toujours une faute d'avoir falsifié la vérité, et l'habitude du mensonge portera, ici, comme en toute autre chose, ses fruits amers. La liberté, ensuite, des contractants, qui est l'autre condition indiquée par nous, exige, non-seulement que la force matérielle ne les contraigne pas, mais aussi que soient détruits les abus, les priviléges et les supercheries qui s'opposent directement ou indirectement à la libre concurrence.

Que le commerce entre citoyens leur apporte utilité réciproque, et, en multipliant les relations entre eux, engendre aussi de la bienveillance ; cela parut dès l'origine d'une telle évidence, que personne ne s'avisa de le nier (1). Cependant, quand il fut question de généraliser ce principe et d'affirmer des nations entre elles, ce qui s'était affirmé des individus, alors les hommes d'État hésitèrent et la logique fut vaincue par le préjugé. Néanmoins, le faux principe de l'antagonisme des intérêts entre les nations se comprend aisément chez les anciens, pour

(1) Le mot grec καταλλαγη signifie *troc, échange*, et aussi *conciliation, alliance*.

qui l'économie n'était qu'un faible rameau de la politique, et qui retrempaient leur patriotisme dans la haine et le mépris de tous les étrangers, confondus sous la dénomination de barbares; mais chez les modernes, et avec le flambeau de la civilisation chrétienne, il semblera étrange qu'il ait aussi longtemps dominé les esprits. Pourtant, il en fut ainsi; il a été la cause de beaucoup de guerres et a fait répandre des larmes et du sang à l'infini. Nous y reviendrons quand nous parlerons des rapports de l'économie avec le droit international (1). La marche lente de l'expérience, le jugement plus éclairé, tendent à faire prévaloir le principe contraire, c'est-à-dire l'harmonie des intérêts commerciaux des nations, ce qui faisait que les hommes se combattaient avec acharnement, est constaté aujourd'hui être un avantage commun. Or, j'estime que ce principe ira de jour en jour jettant des racines, et qu'en se développant il changera la politique des peuples et la transformera grandement de ce qu'elle fut dans le passé, de sorte que les guerres seront très rares, de peu de durée et non impitoyables. En outre, le commerce, en s'étendant à toutes les régions du globe, portera la lumière de la civilisation partout où règne encore l'ignorance et la barbarie. Admirons la variété des moyens que la Providence emploie dans les différents siècles pour une même fin. La conquête, chez les anciens, fut parfois civilisatrice; plus souvent encore le fut la colonisation. L'élan religieux des croisades, l'ardeur des missions religieuses, dans le moyen âge, répandirent sur les terres lointaines les idées salutaires du christianisme et l'on reçut de ces contrées des germes de culture. Aujourd'hui, la Providence se sert du commerce, et ces hommes qui, dans la vue spéciale du lucre, sillonnent les mers et portent nos produits aux rives lointaines, y portent

(1) Voir le *livre V.*

[illegible] elle s'augmente ou
[illegible] les produits sur le
[illegible]ès, des échanges.
[illegible]nnés à l'agricul-
[illegible]lation s'accélère
[illegible] tombe pres-
[illegible] l'avec l'aug-
[illegible] échanges se
[illegible] des valeurs,
[illegible] pas. Mais ar-
[illegible] phénomène
[illegible] qui se multi-
[illegible]aie, ce qui
[illegible] toutes les
[illegible]ande partie
[illegible]rice à l'em-
[illegible] la valeur des
[illegible] se refond et
[illegible]andise. Pour
[illegible] c'est comme
[illegible] et n'avaien
[illegible] de ces route
[illegible]rellement c
[illegible] lui-même q
[illegible] désir et du co
[illegible]mier cas e
[illegible] rassurant l
[illegible]lement sig
[illegible] par Smith, c'est-
[illegible]ation ce qui pourra
[illegible] Dans le second ca
[illegible]nes, bons, papier-mo
[illegible]gne et, par conséque
[illegible]iement futur. I
[illegible]uvernement

fuse en vertu du sceau du Prince, d'où venait ledit fléau; l'autre, que la monnaie fût la véritable et unique richesse, et de là découlait la fausse théorie connue sous le nom de système mercantile. Les métaux précieux sont donc, comme toute autre marchandise, sujets à variation de valeur, mais parce que cette variation est faible et lente, on les a choisis pour représenter la valeur des autres marchandises, où l'oscillation est plus rapide et plus forte. Ajoutez d'autres propriétés recommandables : le feu, les insectes, la rouille, l'usure, les respectent; ils s'étendent en feuilles et en fil avec une ductilité incroyable. Ils renferment beaucoup de valeur sous un petit volume; ils sont maniables et transportables facilement; ils se divisent et subdivisent sans perdre de leur prix proportionnel, et ainsi coupés par morceaux d'un certain poids ils reçoivent l'empreinte d'un sceau public; enfin, on peut toujours, et par des procédés faciles, essayer et déterminer la finesse et l'alliage. A cet effet, les Chinois portent dans leur sein cisailles et pierre de touche. Que si l'altération des monnaies, considérée rien que dans ses effets économiques est funeste, et si l'histoire fourmille de tels exemples, qu'en devra-t-on dire en la jugeant d'après les règles de la morale? Qu'adviendra-t-il de l'ordre public et des mœurs là où le gouvernement n'a pas honte de donner l'exemple de la falsification, et ruine ses propres sujets sous le manteau de la confiance et du respect qui lui sont dus?

Il est curieux mais non facile de rechercher la quantité de monnaie qui puisse faire face, dans un pays et un lieu donnés, aux transactions commerciales, c'est-à-dire qui soit nécessaire à la circulation. Mais il est à remarquer que cette donnée diffère grandement selon les périodes de civilisation et même n'est pas toujours constante dans une *même période*, ayant des alternatives d'expansion

et de contraction, dans lesquelles elle s'augmente ou reste stationnaire selon l'affluence des produits sur le marché et le rapport, variable à l'excès, des échanges. Par exemple, dans tous les pays adonnés à l'agriculture, au moment des récoltes, la circulation s'accélère et puis dans la saison morte se ralentit et tombe presqu'à rien. L'étude de l'histoire montre qu'avec l'augmentation de la production et lorsque les échanges se multiplient, le besoin du signe représentatif des valeurs, c'est-à-dire de la monnaie, croît du même pas. Mais arrivé à un certain degré, voici apparaître un phénomène contraire, c'est-à-dire qu'aux transactions qui se multiplient correspond un moindre usage de monnaie, ce qui provient de l'introduction des billets et de toutes les autres formes du crédit, qui suppléent en grande partie aux métaux précieux. Et il est de fait que, grâce à l'emploi d'un autre signe représentatif de la valeur des choses en dehors de la monnaie, celle-ci se refond et sert à l'utilité ou au plaisir comme marchandise. Pour rappeler la belle comparaison de Smith, c'est comme si les hommes pouvaient voyager par l'air et n'avaient plus besoin de routes, et que le terrain de ces routes allât à la culture, sauf que se présente naturellement ce dilemne : ou le signe a un prix effectif en lui-même qui dérive de sa limitation par rapport au désir et du coût de production, ou il ne l'a pas. Or, le premier cas est celui des métaux précieux, qui tout en rassurant les possesseurs par leur qualité d'être non-seulement signe mais gage, ont l'inconvénient signalé par Smith, c'est-à-dire d'employer à la pure circulation ce qui pourrait servir à un contentement immédiat. Dans le second cas, comme dans tous les billets, cédules, bons, papier-monnaie, la valeur manque dans le signe et, par conséquent, tout repose sur la confiance d'un paiement futur. Laquelle confiance, placée soit dans le gouvernement ou

dans des particuliers, par cela qu'elle est une attente, pourra difficilement équivaloir entièrement à la possession d'un objet qui porte en soi une valeur propre. Viennent des moments d'inquiétude, d'hésitation, de doute, et certainement les abus dont l'histoire est pleine effrayeront pour longtemps les esprits. Les gouvernements ont fréquemment, dans les désastres civils, eu recours à l'émission de papier ; et ont, tout d'abord, reconnu la nécessité d'en assurer le remboursement par de solides garanties. Cependant après avoir vu le papier accepté par le public prendre cours sur le marché comme monnaie, pressés par de nouvelles circonstances, par besoin incessant de revenus, éprouvant difficulté de recourir à des prêteurs ou d'augmenter les impôts, ils cédèrent à la tentation de puiser à une source aussi facile et abondante. Ils ne songèrent pas que tôt ou tard le remboursement serait demandé et qu'en attendant il était facile de semer la défiance, de sorte que le papier commençant à baisser par rapport à la monnaie, ces gouvernements, pour se sauver, se trouvèrent contraints à maintenir le cours forcé et poussés ainsi dans une fausse voie employèrent la menace, les vexations, les violences, tout cela en vain, car la force de l'opinion publique, plus puissante que toute tyrannie, les força enfin à rétrograder et à faillir. De là suivirent des maux à l'infini, et la perte du crédit public et une véritable spoliation d'un grand nombre de particuliers et une diminution de la richesse nationale. Tant la morale qu'une saine économie, ne sauraient assez flétrir le papier-monnaie tel que nombre de gouvernements l'émirent, sans fondement et au-delà des besoins de la circulation. Le papier ne serait infaillible qu'émis à égalité des besoins prévus, et qu'à chaque émission on fît correspondre un dépôt, ou gage, ou hypothèque, qui suffirait intégralement et manifestement à *son remboursement* et l'assurerait. Comme il

advient dans ces pays où l'on laisse autant et jamais plus de billets en circulation qu'il y a de valeur en dépôt de lingots d'or et d'argent. Ce qui, comme chacun voit, n'a pas d'autre motif que la vitesse et la commodité. Mais jusqu'à quel point se peut résoudre le problème d'un signe conventionnel faisant fonction de monnaie, pouvant se resserrer ou s'étendre selon les besoins de la circulation, garanti non par dépôt de métaux précieux mais par d'autres capitaux, qui tout en servant de gage ne laisseraient pas de faire leur office de production, et par conséquent non remboursable à vue et pourtant assez bien assuré pour ne pas permettre doute, ni engendrer découragement dans les esprits, c'est là matière étrangère à mon sujet. Certainement, si la chose était possible, la société non-seulement tirerait avantage de toute cette partie de métaux précieux qui aujourd'hui servent à la circulation, mais pourrait plus efficacement et plus promptement pourvoir aux besoins de cette circulation.

Or, il est facile de démontrer combien cette circulation importe à l'augmentation des richesses. Parce qu'ici, comme dans toute espèce de mouvement, l'effet est en raison à la fois de la masse et de la vitesse. Qu'on songe que la division du travail étant, pour ainsi dire, la chaîne de la toile économique dans les sociétés modernes, un produit, avant d'être achevé, passe nécessairement par des mains à l'infini. Il suffira de citer le coton, qui, récolté dans les champs de l'Inde, est apporté brut en Europe, y retourne, sous forme d'étoffe, après avoir passé par cinquante mains diverses et avoir reçu une valeur deux mille fois plus grande. Or, il est du plus haut intérêt, pour la plus grande production, que ces transitions s'opèrent le plus rapidement possible, et cela ne se peut que par une chaîne d'échanges. Cependant la demande et l'offre ne s'ajustent pas toujours de

lieu, de temps, de personnes. Il est rare que le producteur, au moment précis où l'œuvre est achevée, trouve le chaland tout prêt à l'acheter, non que le chaland manque à la marchandise, nombre de gens, probablement, existent qui auraient besoin ou désir de l'acheter, mais ils n'ont point d'autres marchandises à donner en échange, ou la monnaie qui en est le signe. Ils l'auront après qu'il leur aura été possible, à leur tour, de revendre ce produit qu'ils acheteraient pour en compléter l'élaboration. Partant, l'échange resterait suspendu et interrompu par d'interminables lenteurs, si, au paiement réel, ne venait en aide un autre instrument, savoir la promesse d'un paiement futur. Et cette promesse devient un moyen d'acheter aussi pour qui la possède, en guise de monnaie, et elle se transfère de l'un à l'autre au moyen de l'escompte, jusqu'à ce que vienne le jour fixé pour son accomplissement. Qu'on suppose, pour donner un exemple, qu'un propriétaire a besoin d'instruments, d'engrais, de bœufs, pour cultiver sa terre. Il ne peut les payer avec le grain, l'huile, le chanvre, qui ne poussent point encore, et pourtant il ne peut produire sans eux. Mais il les achète moyennant une promesse que les vendeurs font escompter pour acheter les matières premières de leur industrie. Ainsi chacun trouve sans retard le débit de sa marchandise, et convertit le capital en un nouvel instrument de production. Le temps devient monnaie, selon la locution anglaise; parce que la circulation plus rapide rend la production plus rapide, et celle-ci multiplie la richesse. Nous avons, pour ne point sortir de l'agriculture, un exemple dans l'élève du bétail, où les soins et les études de Backwell, d'Young et d'autres agriculteurs célèbres n'ont point été seulement d'améliorer la forme des races, mais aussi de hâter la maturité, ou de rendre plus précoce l'engraissement des animaux de boucherie. Le roulement de capi-

tal s'accomplissant en un temps moindre, la production et le profit viennent à doubler. Ainsi le commerçant qui apporte le coton de l'Inde, le cède au filateur en échange d'une promesse, et celui-ci cède le fil au tisseur qui cède l'étoffe au teinturier et ainsi de suite; et chacun d'eux, pour faire de nouveaux achats, se sert de cette promesse, la transfère à un autre en la corroborant de sa propre obligation. Cependant si l'échange avait dû s'opérer sur-le-champ, marchandise contre marchandise, ou contre métal, chacun aurait dû garder le produit en magasin pour longtemps; et le contentement qui est le but final de la production aurait souffert un très long retard. Et ce que je dis des produits matériels s'applique également au travail, aux services moraux et intellectuels. J'ai besoin de votre œuvre, mais je n'ai pas de quoi la payer sur-le-champ; toutefois je promets de le faire plus tard. Vous avez foi en ma promesse et vous obtempérez; ainsi vos facultés ne restent point inactives, et, tout en rendant service à autrui, vous vous procurez à vous même un avantage dans l'avenir.

Une preuve de plus que la circulation rapide est de très grande importance pour la production des richesses a lieu surtout dans les temps d'agitations publiques, et de peu de sécurité, quand la circulation, je ne dirai pas, cesse mais se ralentit, et que le producteur en défiance, ne change plus ses propres marchandises que contre de l'argent, ou contre des produits dont il a besoin pour le moment. D'où suit un état de langueur dans toutes les classes de la société, de même que les parties de notre corps se flétrissent et deviennent malades si le sang circule moins rapidement dans les veines. Ainsi la production de la richesse se ralentit, l'entrepreneur se ruine, le capitaliste ne recouvre plus d'intérêts, le travailleur offre en vain ses bras. Voilà le triste résultat du manque de circulation, surtout chez les nations ha-

ituées à l'industrie. Si donc l'importance de la circulaion est telle, si elle ne peut s'opérer toute avec la nonnaie, et qu'il serait aussi trop cher de la fournir, il arrive que l'échange s'effectue encore entre les produits et une promesse de paiement futur, ce qui s'appelle opérer à crédit. Opération si naturelle qu'elle doit dater des commencements de la société; mais qui ensuite développée et répandue, a supprimé pour ainsi dire toute limite d'espace et de temps et concentrée dans des institutions créées pour cette fin, a acquis une puissance merveilleuse. Et néanmoins dans tant de variétés et dans cette amplitude, elle n'a pu changer son caractère essentiel. Prenez les changes, les comptes courants, les valeurs, billets à ordre, certificats de propriété et de dépôt, billets de banque, bons du trésor, tout cela a pour caractère fondamental la promesse, promesse qui peut obtenir crédit pour différentes raisons, ou par la confiance qu'on a dans la probité de la personne, ou par la connaissance qu'on a de ses facultés qui le mettent certainement en mesure de la tenir, ou par une garantie réelle sur quelque capital à lui appartenant. Mais ces variétés, comme nous l'avons dit, ne changent pas l'essence. Le crédit, comme toute transaction économique, a pour base la mutualité des services, et c'est un échange entre un produit ou un capital livré sur-le-champ, contre un produit ou un capital que l'on promet de livrer dans l'avenir. Partant des deux termes, 'un certainement existe et c'est celui donné à crédit, ui probablement resterait en repos et alors entre en ction. L'autre aussi en généralité existe, mais reste ux mains du possesseur comme gage ou garantie de accomplissement de la promesse, parce qu'il ne conient pas de le changer à cette heure. Toutefois, il peut ncore ne pas exister en fait, mais seulement virtuelleient et être à l'*expectative*; comme dans les entreprises

qui portent non-seulement l'intérêt, mais aussi l'extinction du capital, ou comme on dit, l'amortissement. Prenons pour exemple un marais que l'on veut assainir. Il faut des machines d'épuisement, de l'argent pour payer la main-d'œuvre. Vous prenez tout cela à crédit et vous comptez acquitter votre promesse avec le produit des terres nouvelles que vous allez cultiver, et non-seulement acquitter les intérêts, mais rembourser peu à peu le capital. On en dira autant d'une mine, ou des autres industries dans lesquelles le crédit se fonde sur la connaissance de mérites et d'aptitudes particuliers, et sur la quasi-certitude d'une heureuse réussite. Et, le crédit ne se borne pas à mettre en action les capitaux oisifs de quelque importance, mais au moyen d'institutions appropriées, il va chercher les parcelles les plus minimes de capital que leur exiguité condamnerait à l'état latent et au repos, il les réunit et les consacre à la production. Tel est le cas des caisses d'épargne qui, de l'obole du pauvre, composent de grands capitaux, à l'avantage du pauvre lui-même et de la société entière. On ne croirait jamais, avant de l'avoir vu en réalité, qu'il puisse rester tant de richesse à l'état de dissémination et sans rien rapporter. Les peuples peu civilisés cachent toute leur épargne et en font un trésor infécond ; et c'est une des raisons pour lesquelles ils ont peu de capitaux, et ces capitaux sont la plupart improductifs. Les peuples civilisés tirent intérêt du capital à peine formé, parfois aussi de son expectative. En effet, il est à remarquer que ce transfèrement de capitaux, qui n'est rendu possible que par le crédit, n'est pas casuel ou capricieux, mais s'opère généralement, de qui ne saurait ou ne pourrait le mettre en œuvre, à qui sait et veut le consacrer à la production. Ce sont ces merveilleux effets qui ont valu au crédit d'être qualifié de magie par quelques écrivains, bien que ce soit un fait

naturel et vulgaire : que l'association du capital et du travail, fondée sur la confiance commune, devienne l'instrument le plus efficace pour la production de la richesse.

Mais quand on prétend que le crédit est proprement créateur, c'est-à-dire qu'il tire de rien des capitaux qui n'existent pas, et donne à un chiffon de papier la valeur d'un produit quelconque, alors on entre à pleines voiles sur l'océan des utopies. On peut hardiment affirmer que peu de sujets ont été traités avec moins de méthode, ont donné lieu à des idées plus étranges que celui-ci, c'est bien le cas d'appliquer les paroles du poëte : — *trattando l'ombre comme cosa salda*, traiter l'ombre comme chose solide. — Quelques-uns, sans employer le mot création, ont parlé de redoublement de capitaux, prétendant que, grâce au crédit, par exemple, un fonds hypothéqué qui vous donne produit, peut encore devenir capital productif dans le signe qui le représente, d'où suit que l'on jouirait deux fois de la même chose. Mais on voit combien ceci est erroné pour peu que l'on considère que le signe est une promesse de paiement dans l'avenir; que cette promesse est payable à vue en métal, comme dans les billets de banque, ou à temps et dans ce cas comporte un escompte, c'est-à-dire le paiement d'un intérêt passif qui correspond à celui actif du capital qui se conserve; que le signe n'est pas productif par lui-même, mais sert d'instrument à la circulation et à se procurer un capital productif. Que celui-ci existait véritablement et seul vient en action, d'oisif qu'il était auparavant; qu'en définitive le jour arrive de l'échéance du capital, et que si vous n'avez pas accumulé d'autres épargnes, il faudra céder le fonds au créancier. Ciezkowski est aussi dans l'erreur (1) quand

(1) Voir Ciezkowski. *Du crédit et de la circulation.* Paris 1847. Guillaumin.

il appelle le crédit la transformation de capitaux fixes et employés, en capitaux circulants et libres. Le vrai est que le crédit met les capitaux fixes en état de servir de garantie à des promesses de paiement. Que ces promesses reçues dans le commerce et transmises de personne en personne, rendent possibles une infinité d'échanges qui ne l'étaient pas auparavant. Que ces échanges transfèrent les capitaux et les produits dans les mains de ceux qui ont plus d'aptitude et de volonté de les faire fructifier, et favorisent, par conséquent, l'association du capital avec le travail. Que de la sorte s'accroît la production de la richesse et la prospérité de la société civile. Et non-seulement les capitaux fixés et employés, mais aussi les qualités intellectuelles et morales de l'homme, qu'elles soient naturelles ou acquises, reçoivent du crédit la même efficacité. Mais ni les unes ni les autres ne se transforment, ni ne donnent lieu à création d'aucune sorte. A ceci doit se borner pour nous la vérité, déjà par elle-même importante, sans l'embellir de fantaisies. Il pourra sembler, à première vue, que les institutions de crédit, qui émettent en leurs propres billets une somme plus considérable que le capital qu'elles possèdent, créent par là des valeurs ; mais ce papier n'est lui-même qu'une promesse par laquelle ils s'engagent à rembourser au porteur la valeur en monnaie, et il représente les capitaux de ceux qui viennent apporter des lettres de change à l'escompte, puisque le paiement de celles-ci est assuré par leurs biens et les marchandises qu'ils ont ou devront avoir à un certain jour. La banque réunit, pour ainsi dire, le crédit d'autant de particuliers, et de singulier le rend collectif en y ajoutant sa propre garantie. Attendu que pour autant qu'il y aura eu estimation fausse ou exagérée de la part des subventeurs, la banque supplée, moyennant un capital de réserve qu'elle tient en métaux précieux, et qui est

destiné à faire face au cas où quelqu'une des susdites promesses viendrait à manquer. Partant l'office de telles institutions est celui de concentrer, généraliser, régulariser le crédit; mais elle n'en change pas pour cela l'essence et en aucune manière ne crée une valeur.

Qu'on ne croie pas aussi que le crédit puisse prendre un développement et une extension à l'infini. En effet, d'une part, il a pour limite les capitaux réellement existants ou d'expectative très prochaine; d'autre part, le besoin qui se manifeste dans la société de les mettre en action, besoin qui a une connexion intime avec la science, la population, les habitudes et le genre de vie universel. Quand on veut, comme il est assez souvent arrivé, pousser le crédit au-delà de ses limites, et en émettant du papier au-delà de ce qui est convenablement garanti, accélérer à l'excès la circulation, on obtient pour conséquence infaillible ces perturbations économiques qui s'appellent proprement des *crises commerciales*, dont l'Angleterre et l'Amérique ont eu à éprouver les coups désastreux, et dont la France aussi s'est douloureusement ressentie. Attendu que l'homme qui peut se procurer des valeurs d'une circulation facile et sans garanties bien fondées ne craint pas de s'engager dans quelque entreprise, fût-elle hasardeuse; et de là surgissent beaucoup de spéculations éphémères et factices, et certaines industries presque improvisées, et dans des proportions extravagantes. Il s'en suit une production irréfléchie, et qui ne se règle point sur les besoins du marché. Il s'en suit encore que les entrepeneurs d'industries ayant tous besoin, plus ou moins, de matières premières, le surcroît de demande en fait hausser le prix, et renchérir en même temps le prix total des nouveaux produits : autant de causes pour que les marchandises ne trouvent plus le débit prompt et convenable qu'on attendait, et cependant la date arrive des rem-

boursements ; il faut renouveler les effets avec grossissement du chiffre, ou vendre les marchandises à perte. Ces symptômes enfantent brusquement une hésitation générale, et peu après le manque de confiance dans les titres de crédit et la fureur de rentrer sur-le-champ dans ses capitaux, lesquels effets produisent à leur tour une panique universelle. D'où la ruine et faillite des spéculateurs et des capitalistes, et le mal, se répercutant de l'un à l'autre, se répand dans toute la société.

Ces maux ont surtout frappé Sismondi, qui s'effraya des dangers du crédit pour l'Europe. Dans sa sévérité, il ne s'en tient pas à condamner les abus, il va jusqu'à prononcer que le crédit, dans son essence normale, et quelque forme qu'il revête, n'est qu'une assignation sur des produits à venir, et, par conséquent, une espérance considérée comme richesse, qu'elle peut ne pas se réaliser, et néanmoins s'échange comme effective et se vend ; c'est comme si chaque corps projetait son ombre dans l'avenir et que nous voulions faire objet venal tant du corps que de l'ombre elle-même (1). — Mais posons que l'espérance se réalise. Où est la justice, où est la générosité et même la prudence de dissiper par anticipation l'œuvre de la génération future ? De quel cœur oserons-nous imposer à nos fils et à nos neveux le fardeau de nos erreurs et de nos caprices ? N'est-ce point une cruauté semblable à la traite des nègres ? N'est-ce pas vendre les fatigues et les jouissances de ces créatures que nous devrions protéger, en leur préparant un sort meilleur ? — Telles sont les idées de Sismondi, idées en partie exagérées, en partie tout à fait erronées. Attendu que, si ce que nous avons exposé est fondé, il est clair que dans l'échange, à quoi se réduit en définitive toute transaction économique, l'un

(1) Sismondi. *Études d'économie politique*, vol. II. Essai XVIe et XVIIe.

des deux capitaux, savoir celui du créancier, existe et ne fait que devenir agissant, d'oisif qu'il était ; l'autre, celui du débiteur, existe aussi le plus souvent mais sous une forme, je dirai, implicite et latente, qui ne lui permet pas de venir sur le marché, comme il arrive pour les propriétés foncières qui s'hypothèquent, ou pour les marchandises que l'on tient en magasin : il n'y a donc pas anticipation sur l'avenir, mais seulement usage d'un bien qui, autrement, ne pourrait servir dans la nécessité. A la vérité, parfois le capital avec lequel le débiteur acquittera sa promesse n'existe pas encore en fait, mais on peut dire qu'il existe virtuellement et en expectative, comme pour les récoltes des terres en culture, ou dans les mines à exploiter, ou dans les produits qu'on espère de l'industrie. Et, en outre, dans ces cas, il est à remarquer que sans l'aide du crédit il ne serait pas donné lieu à ces travaux, par lesquels la production vient à augmenter assez pour pouvoir généralement fournir, non-seulement les profits du capital, mais encore, dans un nombre raisonnable d'années, son amortissement. Sans les machines, par exemple, que nous avons prises à crédit et qui, faute d'acheteurs au comptant, seraient restées un bon laps de temps inactives chez le fabricant ; sans ces machines et ces instruments, dis-je, on n'eût point asséché le marais qui, naguères pestilentiel, se couvre aujourd'hui de moissons salubres et riches. On n'eût point construit ces chemins de fer qui transportent les marchandises avec un tel surcroît de vitesse et à meilleur marché. On n'aurait point découvert ces filons de fer ou de houille qui sont les aliments des industries et mettent à bon marché leurs produits. Le crédit, savamment employé, est si loin de dévorer le fruit de l'avenir, que, tout en augmentant les biens du présent, il prépare à l'avenir une condition infiniment plus facile et mieux pourvue. Le crédit sert aussi à cette domina-

tion de l'homme sur la nature, que les générations transmettent toujours plus étendue et mieux assurée. Mais le crédit public, sur lequel Sismondi insiste beaucoup, les rentes perpétuelles, ne sont-elles pas un dommage causé à ceux qui viendront après nous? Oui, vraiment. Mais ou cette dette a été créée pour être employée sagement, productivement, par motif d'utilité publique, soit morale, soit matérielle, et en un tel cas ceux qui viendront hériteront le bénéfice avec le fardeau, ou si elle s'est formée pour des dépenses improductives, pour servir des ambitions aristocratiques, des vanités princières, des désordres civils, des menées souterraines, dans ce dernier cas, Sismondi a raison. Mais alors ce n'est pas le crédit qui est la cause du mal, c'est le peu de sagesse, le peu de moralité des hommes. On n'en peut inférer qu'une seule chose, c'est que les gouvernants, comme les particuliers, peuvent dissiper les capitaux présents et engager encore en partie ceux de l'avenir, au détriment et pour le malheur de leurs successeurs. C'est le fait qui, dans le cercle de la famille, se voit trop fréquemment de la part des prodigues et des débauchés; il arrive de même à une nation dont le gouvernement est imprudent et dissipateur de la fortune publique. Et de même que toute amélioration qui simplifie et facilite les relations civiles, en un certain sens diminue aussi les obstacles à l'abus, le crédit est un instrument que l'on peut aussi tourner à mal; mais en cela il participe de la nature de tous les progrès qui ont raison de moyen et non de fin dernière. Ainsi les chemins de fer, ainsi l'imprimerie, ainsi, depuis les temps antiques, la navigation et le commerce. Mais argumenter contre une institution de l'abus qu'on en peut faire, est sophisme; il y a mieux : plus les choses sont importantes et avantageuses, plus il semble que l'abus en soit facile et dangereux. On comprend

en vérité, que ceux qui croient la nature toujours encline et comme fatalement entraînée au mal voient dans chaque nouvelle découverte, qui augmente notre puissance, un danger et une pente glissante vers la corruption; mais, à ce compte, il faut déplorer tout progrès de science et de liberté, comme cause, sinon absolue, du moins très prochaine de perdition. Le lecteur a vu suffisamment combien ces idées nous répugnent.

La partie de vérité qui se peut admettre de ces appréhensions est le danger des abus du crédit, quand la moralité et l'éducation ne marchent pas de pair avec les règlements économiques qui, sans cela, manquent véritablement de fondement. Et pour nous restreindre au sujet particulier, il est évident qu'entre la morale et le crédit il y a un lien très étroit. En effet, si le crédit, comme l'indique son étymologie, se fonde sur une promesse, il est évident que la véracité et la justice en sont les pivots. Il ne peut suffire complétement du gage et de l'hypothèque, bien qu'à première vue ils paraissent des garanties solides; en effet, ils présupposent aussi, eux-mêmes, rectitude dans les lois, impartialité dans les tribunaux, et une certaine bonne foi publique sans laquelle tout contrat, bien que pourvu de clauses à l'infini, peut être éludé. Ainsi, pour rappeler l'exemple cité tout à l'heure, dans l'Orient l'homme préfère garder ses propres épargnes sans les confier à personne, il thésaurise les métaux précieux et les cache; ou, s'il se décide à les prêter, il exige un intérêt usuraire qui se fonde sur la gravité du risque qu'il court; comme au jeu l'on veut doubler ou perdre l'enjeu. Mais, dans les pays civilisés, au contraire, le crédit hypothécaire est plus offert que demandé, et nonobstant notre adage : *plus est cautionis in re quam in personâ*, le crédit personnel va se répandant, et la circulation se fait plus avec des signes conventionnels ou du papier qu'avec du nu-

méraire. Ce qui démontre avec quelle tranquillité les hommes se reposent sur les promesses d'échanges. Or, tant que le crédit est vivant et généralement professé, on ne peut jamais dire que les mœurs publiques soient détériorées et gâtées tout à fait.

Le crédit personnel peut s'étendre, comme nous le disions, à toute sorte d'hommes qui le méritent, soit par les facultés naturelles, soit par les études et l'apprentissage, soit, enfin, par le simple travail. Salluste a dit : *Plebs, uti opifices agrestes que omnes, quorum res fides que in manibus sitæ erant* (1). Il indique que non-seulement leur capital, mais leur crédit est dans leurs bras. Or, comment le prolétaire peut-il user de ce crédit? La réponse n'est pas facile. Il est vrai que la question a été peu étudiée, et les classes riches n'y ont pas donné assez d'attention ; mais, avec le développement de l'industrie dans la société et la tendance manifeste qui prévaut pour le rachat des classes inférieures, il y a urgence d'y pourvoir. Les monts-de-piété ont cherché à venir en aide au pauvre dans certains moments de gêne, moyennant le dépôt d'un gage ; et cette institution, à l'époque où elle fut créée par ferveur religieuse, a pu suffire aux circonstances, de sorte qu'elle se répandit promptement en dehors de l'Italie, et fut reçue avec joie chez les autres nations de l'Europe. En effet, elle venait alors modérer l'usure dévorante et elle fournissait, en quelque sorte, aux besoins les plus urgents de la plèbe déshéritée. Mais aujourd'hui, en y regardant attentivement, il est facile de découvrir que les monts-de-piété ont quelques inconvénients graves, qui les rendent inadéquats aux conditions de la civilisation actuelle, si on ne les réforme pas. Et le premier et principal défaut est que le gage perd toute faculté productive et reste oisif sans rendre service, ajoutez les frais pour le garder.

(1) SALLUSTE, *Bellum Jugurthinum*, § 43.

D'où il suit que celui qui va engager, par exemple, les instruments de travail de sa profession ou le mobilier de son logis, ne retire plus des premiers aucun service, du second aucune jouissance, et que d'autres n'en retirent point à sa place. Secondement, les intérêts de denier que le mont perçoit sont nécessairement très lourds, si quelque fonds de bienfaisance ne le soulage pas en partie ; les frais de garde, d'écritures, de déductions, etc., étant exorbitants, par suite du nombre énorme et de la ténuité des objets déposés. Enfin, le mont-de-piété, en prêtant sur objets sans regarder à la personne, encourage plutôt, parfois, le vice et la débauche qu'il ne secourt la pauvreté véritable, comme ce serait sa fin propre. Partant, sans exclure la forme du gage, surtout pour les produits qui ne trouvent pas vente immédiate, il est à désirer qu'une institution de ce genre tienne compte principalement de la personne assistée, et prête surtout au travailleur sur la foi en son habileté et en son travail. Cela ne doit point paraître impossible, surtout si l'institution se réunit à celle des assurances, de sorte que tout travailleur puisse, en même temps, fournir garantie, que si ses bras viennent à manquer ou sa vie à s'éteindre, sa promesse n'en sera pas moins acquittée. Mais ce serait trop s'étendre que vouloir entrer dans les détails de ce sujet.

Les gouvernements peuvent-ils et doivent-ils se mêler du crédit général et particulièrement des banques? Nous en traiterons ailleurs (1). Le gouvernement a son propre crédit, ce qui équivaut à dire qu'il peut emprunter des capitaux contre promesse de paiement dans l'avenir. La chose se justifie ou par nécessité de protection publique, ou parfois aussi par des travaux productifs que les compagnies de particuliers ne peuvent entreprendre. Mais si le crédit privé et public s'emploie à

(1) Voir Livre IV.

une fin de pure consommation, il est évident, comme nous l'avons dit plus haut, qu'il détruit les capitaux existants et dévore les revenus de l'avenir. Et, comme cette destruction n'aurait pas lieu sans lui, ou du moins serait plus lente, il s'en suit, comme nous le disions ailleurs, que le crédit ainsi que les richesses, ainsi que la liberté et la puissance, s'ils ne sont pas réglés par la sagesse et bien dirigés, peuvent devenir des instruments de la corruption la plus profonde et la plus rapide.

Pour compléter notre dissertation, il resterait à considérer la consommation des richesses dans ses rapports avec les autres parties de l'économie et avec la morale. En effet, nous montrions, dans notre second Livre, combien se sont éloignés du vrai ces économistes qui l'ont négligée dans leurs investigations, alléguant pour raison : que si la consommation avait pour fin une nouvelle production, elle entrait dans cette catégorie; si elle avait pour fin un contentement, elle était une appartenance propre et spéciale de l'hygiène et de la morale. Mais cette manière de voir, qui désagrège ainsi les sciences entre elles, et dans chaque science désagrège encore ses branches, non-seulement n'aide pas à expliquer convenablement tous les faits, mais souvent encore induit à des malentendus. Nous la jugeons aussi tellement éloignée de l'essence véritable des choses, que nous avons conçu notre présent travail comme un essai d'une méthode opposée, c'est-à-dire de celle qui, en considérant une science ou quelqu'une de ses parties, a toujours l'œil non moins sur ce qui fait l'intime de cette science que sur ses rapports; non moins sur l'idéal que sur l'histoire et ne se hasarde pas à établir un principe, ou déterminer une règle, sans les avoir considérés dans leur concordance avec le droit et avec la morale.

Je ne m'arrêterai pas sur certaines questions spéciales :

comme la définition précise de la consommation, si elle implique toujours une destruction? Ce qui, à juger en général, peut-être vrai; mais, dans la pratique, cette destruction est, dans certains cas, tellement lente, que le mot devient communément impropre. Comme on ne pourrait pas dire qu'un homme détruit le logis qu'il habite, et que ceux qui cultivent les arts détruisent les toiles de Raphaël et les toiles de Phidias, parce qu'ils les admirent et les étudient. Certainement, le temps ronge tout, use et anéantit tout, et la jouissance que l'homme retire d'un objet comporte bien souvent que cet objet perd sa forme et se dissout. Mais la fin véritable est le contentement moyennant l'usage de l'objet; et cette idée n'est pas immédiatement et nécessairement connexe avec celle de destruction. Que si l'on veut dire que toute manière d'usage infère une réparation et manutention qui y réponde, ce qu'on pourrait qualifier une production continue; néanmoins, à nos yeux, la transformation de l'objet n'est pas perceptible, de manière à ce que nous nous appliquions sans cesse à l'empêcher. De même, je ne m'arrêterai pas à discuter la distinction des classes productives et improductives, qui, pendant un temps, a fourni tant d'occasions et de prétextes aux récriminations et aux déclamations, mais qui, désormais, est résolue d'une manière unanime par les économistes (1).

(1) Adam Smith, bien qu'il professât des idées fort sages sur l'utilité qu'apportent aux particuliers et à la société civile, tant les fonctionnaires publics que les hommes qui exercent des professions libérales, laissa pourtant échapper le mot *improductif*, appliqué à tout travail qui ne se montre pas incorporé dans une forme matérielle. Say combattit vivement cette tache d'improductivité; et, pour parer à la difficulté, distingua les produits en matériels et immatériels. Mais cette nouvelle distinction donna lieu à de nouvelles ambiguïtés et souleva des questions à l'infini. Ferrara a dévoilé leur futilité en montrant que dans tout travail il y a quelque chose d'immatériel, et c'est la pensée qui le régit et la fin où il tend; mais que dans tout travail il y a quelque chose de matériel, soit dans l'objet sur lequel il s'exerce, soit dans les instruments, soit dans l'acte ou service qui se rend; la

Ayant, plus haut, établi que les pensées sages et étrangères, les actes de vertu et de bienfaisance, les parties de l'imaginative, ont une face sous laquelle elles se peuvent considérer comme utilement échangeables; nous avons, par avance, condamné la doctrine qui n'assigne le nom de producteur qu'à celui qui se fatigue à un labeur manuel ou dirige une entreprise industrielle. Et qu'on songe bien que nous n'enlevons pas, pour cela, à ces actes, leur caractère principal d'intellectuels, de vertueux ou d'artistiques, mais nous disons qu'en rendant aux autres hommes des services qui, pour l'ordinaire, sont à compenser par d'autres services, ils entrent, sous cette forme, dans la catégorie économique. Et, la vérité, il coopère admirablement à la production, celui qui découvre les principes de la science, d'où découlent ensuite les conséquences des inventions utiles. Il y coopère celui qui défend la cité contre les ennemis du dedans et du dehors, la vie et la propriété des citoyens contre les embûches et les rapines, celui qui guérit les maladies, celui qui administre la justice,

différence de degré ne comporte pas de distinction essentielle. Ferrara fait ces observations dans sa préface aux œuvres de Storch, qui avait divisé les biens en externes et internes, pour répondre à la distinction de Say, entre les produits matériels et immatériels. Storch appelait biens externes, les richesses; biens internes, la santé, la détresse, l'éducation, le bon goût, la coutume, la religion, la sécurité. Ensuite, il indiquait un principe qu'il sentait lui-même d'importance suprême, mais sans l'examiner ou le développer, savoir : « Que la prospérité nationale dépend de l'équilibre de ces deux genres de production. » (STORCH, *Cours d'Économie Politique*, 1re Partie, Chap. I, et 2me Partie, Conclusion, Chap. III). Bien que je n'admette pas, dans le sens économique, la distinction faite par Storch, et qu'il me semble qu'il a souvent confondu la civilisation et la richesse, et qu'il n'a jamais défini en quoi et comment a lieu le susdit équilibre, toutefois, je reconnais là un germe de la théorie que j'ai précédemment enseignée, et que je prouverai mieux dans le livre suivant : que la véritable condition de la prospérité et du bien public est dans la proportion des différents éléments économiques entre eux, et de l'économie avec les autres parties de la civilisation.

celui qui enseigne dans les écoles publiques, ou se livre à l'enseignement particulier, tous ceux, en somme, qui d'une manière ou d'une autre, rendent des services utiles et échangeables, et, par leurs actes, protègent les droits, assurent la tranquillité, fournissent un délassement honnête à la société. Je dirai, de plus, que l'homme riche, par le seul exemple d'une vie honorable, en maintenant l'intégralité et la bonne administration de ses biens, peut se dire producteur, puisqu'il rend indirectement service à la société. Improductifs, dans le sens rigoureux du terme, sont les hommes complétement oisifs et vicieux, soit que l'oisiveté dérive de misère ou de perversité, et que le vice soit vice du corps ou de l'esprit. Mais les débauchés, les dissipateurs, les mendiants, les larrons, les estropiés, les idiots, sont exception, non la règle, et il faut espérer et tâcher d'amener que leur nombre se réduise de jour en jour autant que possible. C'est encore un des caractères du véritable progrès de la civilisation que la diminution successive des consommateurs improductifs.

Le point qui me paraît mériter les réflexions de l'économiste est : que la qualité, la quantité et le mode de consommation sont dans la relation la plus intime avec la qualité, la quantité et le mode de la production. Attendu que nous avons démontré que l'impulsion aux différentes industries dérive premièrement de la demande, et celle-ci du jugement privé, auquel les idées, les habitudes, le goût qui règne dans les masses se rapportent en somme. De là, c'est non-seulement dans les prérogatives et aptitudes naturelles que l'industrie nationale a sa racine, mais aussi dans les habitudes et les opinions du peuple, seule explication exacte du développement et de la prospérité de certains arts, tandis que certains autres languissent. La consommation influe encore sur la distribution et par les mêmes raisons, en

provoquant la demande du travail plutôt dans certaines classes que dans d'autres, dans le pays ou à l'étranger, et parfois fait l'office d'une pluie bienfaisante qui arrose doucement et également des champs altérés, en rendant la distribution égale; parfois produit l'effet contraire, d'une grosse averse, et concentre les avantages sur un petit nombre restreint de générations d'hommes, avec des alternatives de dissipation et de misère. Je ne parle pas de l'accumulation parce qu'étant l'antithèse de la consommation, il s'en suit que l'une dépend étroitement de l'autre. En effet, il y a dans l'homme deux tendances, l'une à jouir, l'autre à épargner pour soi et pour sa famille. Entre les deux tendances, naturellement et sous l'empire des lois morales, il vient à s'en former une moyenne, laquelle est la plus propre à entretenir la vie de l'industrie, à en stimuler les progrès et à assurer en même temps la production dans l'avenir. Comme ensuite, en vertu des lois que nous avons signalées plus haut, avec l'augmentation du capital par rapport à la population le taux de l'intérêt s'abaisse *et vice versâ*; il s'en suit que l'accumulation au-delà d'une certaine limite va perdant de son attrait, et que la volonté d'épargner se ralentit d'elle-même. Par l'effet inverse, le resserrement des capitaux, en élevant le taux d'intérêt, fait que le stimulant à l'épargne devient plus énergique. Partant, dans cette partie aussi se forme une proportion raisonnable, et entre les deux forces qui s'opposent l'une à l'autre, il y a concordance pour le plus grand bien de la société.

Nous avons souvent insisté sur ce point, que la richesse a pour fin le contentement, autrement elle n'aurait point d'objet. A considérer les besoins et les désirs humains on voit que les produits qui donnent le plus de contentement, sont en général ceux qui satisfont aux besoins les plus vrais, dont on jouit facilement et plus

complétement, qui laissent d'eux trace ou souvenir, et qui ensuite renforcent le corps, récréent et élèvent noblement l'esprit. Et poussant plus loin, on reconnaît que précisément les industries qui servent à de tels contentements sont les plus constantes, les plus générales et adaptées au meilleur emploi des capitaux et des bras. L'agriculture, entre autres, nous en offre un exemple. On ne peut pour cela, comme nous l'avons remarqué ailleurs, déterminer un point où les arts cessent de servir à la fin de contentement, et où la production devient inutile, parce que la souplesse et l'extension des besoins et des désirs est à l'infini, même sans sortir de la sphère du licite. Ainsi la manière de vivre de toutes les classes peut aller en s'élevant jusqu'à un degré qu'il ne nous est pas donné de fixer. Cependant sans nous jeter dans de trop grandes espérances, combien ne sommes nous pas encore loin d'une condition raisonnable de société! Que de misère et que d'abjection dans les dernières classes! Tenons-nous-en aux paysans et aux ouvriers. Nous voyons leur majorité dans toute l'Europe éclairée, pâtir faute de ce qui touche à la propreté du corps, l'abondance et la salubrité des aliments, la commodité du logis, la suffisance des vêtements. Et si quelque calamité imprévue les frappe, ils n'ont pas de quoi se procurer les remèdes, les soins, les reconfortants nécessaires. Mettons encore qu'ils aient assez de santé et trouvent toujours à gagner leur vie, quel temps leur reste-t-il pour cultiver les facultés de l'intelligence et de l'âme? Que de chemin il reste à parcourir pour arriver à la prospérité désirable des nations! Et comme il n'est pas présumable qu'à la production vienne à manquer la demande, et à la consommation le contentement, nul doute qu'à l'épargne des capitaux ne se présentent des emplois lucratifs. En effet, dans les bonnes conditions de la société que *nous avons* plus d'une fois indiquées,

on verra la consommation augmenter prodigieusement d'elle-même et par un mouvement spontané ; et ce qui est mieux, en raison des moyens et sans détriment de la richesse de l'avenir et des mœurs.

Mais si à cette allure progressive et graduée qui provient de la science, du capital et de la liberté, on veut imprimer une accélération artificielle, si l'on prétend fomenter la production en stimulant les besoins et les volontés ainsi que certains écrivains ont voulu le persuader, alors on va au rebours tant de l'économie que de la morale. De l'économie, parce qu'un tel développement de la production ne peut être que précaire ; les revenus ne suffisant pas aux dépenses, loin de voir l'épargne grossir les capitaux, on marche à leur destruction. De la morale, parce que mettre chez les hommes la fureur de jouir, sans leur fournir les moyens d'acquérir, n'est rien autre chose que les induire à franchir les bornes de l'honnêteté, que souffler chez les pauvres l'envie contre les riches, l'intolérance de leur propre état : en somme ruiner les pivots de la société. Outre que cette frénésie de plaisir, comme fin dernière, ne peut jamais être assouvie, parce que, dans les choses périssables, il n'est pas donné de trouver un contentement complet. Ici véritablement la morale triomphe et domine les autres sciences, en démontrant que la pensée et l'amour de l'infini peut seul rassasier notre cœur, et calmer et pacifier les luttes inévitables des hommes pour acquérir et goûter les biens finis. Ils agissent donc mal ces hommes riches qui, par leurs œuvres et par leur exemple, très puissants sur le vulgaire, montrent avoir pour unique but de leur vie le plaisir, et poussent et provoquent les autres à le convoiter. Ils agissent donc mal ces écrivains qui s'en vont prêchant que stimuler les besoins c'est favoriser les industries et enrichir les nations : Sinon que, par bonheur, leurs décla

mations se brisent contre le sens commun qui découvre clairement qu'en définitive, consumer est la voie pour s'appauvrir et non pour s'élever en richesse.

L'un des plus distingués parmi ces écrivains est Gioa, qui prétend que le moyen le plus efficace pour augmenter la civilisation d'un pays, consiste à accroître l'intensité et le nombre des besoins; attendu qu'ainsi le désir dépassant toujours l'acquis, l'homme se maintient dans un état constant de *disette* qui devient cause durable de mouvement. Mais, qui réfléchira sur les principes par nous plusieurs fois énoncés, comprendra facilement que dans cette assertion il y a confusion et erreur. Attendu qu'il faut distinguer richesse de civilisation, besoin de contentement, mouvement de progrès. La richesse est un élément de civilisation, mais n'est pas le seul et n'est pas le plus important. Le contentement humain est la fin de l'art économique, mais susciter les besoins sans que l'homme ait d'abord les moyens relatifs de les satisfaire, n'engendre qu'agitation inquiète et mécontentement. Bref, ce n'est pas le mouvement ni l'agitation pour eux-mêmes que nous cherchons, mais le mouvement réglé selon les règles juridiques et de la Providence; c'est-à-dire le mouvement vers une fin qui réunisse vertu et bonheur. Tout système quelconque, tout acte privé, ou toute intervention gouvernementale qui dévie de cette fin n'est pas progrès mais recul, n'est pas civilisation mais décadence. Ce qu'il y a de vrai dans l'assertion de Gioa, c'est le désir du mieux inné dans l'homme, et l'espérance d'une vie aisée qui stimule notre activité. Mais pour que ces sentiments produisent des effets salutaires, il faut qu'ils soient joints aux sentiments moraux, tellement que l'homme fasse fond sur son propre labeur et ne convoite pas au-delà de ce que lui permettent ses moyens d'acquérir. A l'opposite, il *y a des hommes* pusillamines et ombra-

geux qui, dans chaque avancement des travailleurs, découvrent une faute et un danger. La satisfaction facile des besoins et la jouissance de certaines aises leur semble soit un grand péché, et le signe d'une corruption sociale. J'ignore si beaucoup parmi eux pensent cela de bonne foi, car on peut douter s'ils n'y sont point poussés par la cupidité et l'orgueil, ou la tenacité à dominer. Mais si les motifs de leur opinion proviennent de l'intellect, ils se trompent au point de départ, et même les faits actuels témoignent contre eux. Et quelle force ou quelle destinée devrait donc condamner la plus grande partie du genre humain à user sa vie dans les fatigues et les souffrances ? Si l'histoire nous montre trop souvent dans les siècles passés un petit nombre, en possession des priviléges et des jouissances, commandant à la multitude des esclaves et des misérables, nous découvrons cependant un progrès vers le bien avec la marche des temps, nous voyons cesser l'esclavage, diminuer le servage de la glèbe, les classes moyennes gagner en nombre et s'assimiler les extrêmes ; et de compagnie avec la science qui dompte la nature, la dignité humaine s'élève. Lors donc que les moyens s'accroissent, que les désirs qui demandent satisfaction sont honnêtes et subordonnés à une plus noble fin, nous nous réjouissons de chaque amélioration des classes inférieures et nous en tirons bon augure pour l'avenir. En effet, il est connu que, tandis que la misère ferme l'accès à tout exercice quelconque des facultés intellectuelles et morales, une vie aisée est souverainement favorable à leur culture. Mais par la raison que l'inégalité des fortunes sera une condition durable de l'humanité, car elle se rattache à l'inégalité des aptitudes et des circonstances, il y aura toujours aussi diversité dans les désirs et les modes de consommation.

Et ici se présente la question du luxe sur laquelle on

a tant et si diversement écrit et agi. Elle est, en effet, de nature à ce que le flambeau d'une seule science ne suffit pas à son examen, et que sa solution exige une foule de règles multiples. Et avant tout, il est assez difficile de définir ce que c'est que le luxe et de fixer le point où il commence. Il y a en cela une part essentiellement relative au coût des produits, aux moyens de consommation et à la condition de la société, et cette part est tellement grande que le luxe d'un temps ou d'une classe peut être autrement une aisance raisonnable. Ainsi, par exemple, l'usage des étoffes de lin et du linge fut inconnu aux Romains et à nos aïeux du moyen âge, tandis qu'aujourd'hui il est rendu commun aux hommes les moins aisés et est devenu indispensable à la décence et à la propreté. Héliogabale en se vêtant d'une robe de soie fit preuve d'une magnificence extravagante et de mollesse ; et aujourd'hui les vêtements de soie sont communs et non une somptuosité. La voiture a pu être à l'époque de Caton une délicatesse, c'est aujourd'hui une commodité générale. En outre, on doit le dire, le désir de la variété, de la perfection, de l'élégance, va de compagnie avec l'aspiration vers le beau, et si l'homme se tenait content du simple nécessaire ou même du commode, le beau aurait peine à s'introduire dans les arts mécaniques et à y resplendir. Ici se manifeste les rapports de l'économie avec l'esthétique. Nous ne voudrions pas, dans des pensées par trop rigides et fantasques bannir les tapis des Salaminiens du temple de Delphes, ni les camées des maisons Julia et Claudia, ni les bijoux et l'orfèvrerie de Benvenuto Cellini ; mais si les vouloirs sensuels et la vanité nous poussent à rechercher les délicatesses les plus molles, à nous surpasser l'un l'autre, à dissiper en choses futiles et de vanité, ou ce qui est pire en choses serviles et honteuses, ce qui pourrait être employé utilement ou tourné à la reproduction ; si non contents de

dépenser le revenu, nous dissipons le capital; ici, de nouveau, l'économie et la morale se trouvent d'accord pour condamner de telles habitudes qui avilissent l'intelligence et gâtent le cœur et n'accroissent point la richesse ou la prospérité publique. Cependant nous trouvons nombre de contradicteurs qui prétendent que ce sont les prodigalités du riche qui font vivre le pauvre, que le luxe et la mode sont favorables aux industries et tendent à augmenter la production. C'est là un sens vulgaire qui, s'arrêtant à l'écorce, ne sait point pénétrer à la moëlle des faits. En effet, ce qui se dépense par l'homme fastueux est une valeur effective, et (puisque les valeurs oisives et cachées ne peuvent être qu'une rare exception) serait employé ou à la reproduction ou au contentement des autres. A reproduction il donnerait naissance à d'autres richesses; à contentement, il contenterait beaucoup plus d'hommes de désirs plus sages, avec moins de dissipation : attendu qu'il ne faut pas perdre de vue que l'homme fastueux consomme beaucoup de services personnels qui ont lui pour terme, et ne laissent point trace; et, en outre, il satisfait des besoins plus factices que réels et il met son luxe dans la variété rapide, et pour ainsi dire, dans l'imprévu de la consommation. C'est ainsi que, des produits consommés, une grande partie se gaspillent et se dissipent, qui, divisés entre plusieurs, auraient servi complétement et pour longtemps à l'utilité. L'effet du luxe est de favoriser une industrie de préférence à certaines autres et, ainsi, d'attirer à celle-là les capitaux et les bras en les enlevant à celles-ci. En effet, il convient de répéter que le luxe et la mode ne créent rien et ne peuvent changer l'état des capitaux par rapport à la population, sinon en tant qu'ils sont une pente glissante pour les diminuer et les détruire. Cependant dans cette mutation et ce déplacement des capitaux et des bras, il faut noter qu'ils sont enlevés aux

:ts plus solides, plus universellement avantageux et ıssi moins précaires pour les travailleurs, et sont don-ſs aux arts qui ont les défauts opposés. En ceci, le luxe une analogie avec le système des tarifs protecteurs; et s fauteurs des prohibitions douanières sont induits lo-quement à le recommander. Ainsi, par exemple, l'a-iculture sera moins soignée et l'on ne pourra entre-endre ces travaux de bonification, qui sont la gloire une époque et la fortune de l'avenir; mais au eu de cela, surgissent des industries factices, adap-ies aux goûts qui règnent. Nous aurons moins de ırmiers, de forgerons, de maîtres d'école, et plus de ailliers, de marchandes de modes, de brodeuses. Et ontinuant dans cette voie, au lieu d'artisans utiles, se ouvera une valetaille galonnée, une racaille de bala-ins et de parasites. Que si l'on voulait faire fond sur idée que le luxe seul peut conduire les arts à la per-ction, nous ferons observer qu'ici encore il y a confu-on de mots. Et nous aussi nous acceptons et nous uons la splendeur qui aspire au beau dans les arts. [ais il est rare que de ce genre soient les dépenses des oûts sensuels et de frivolités. On voit plus souvent les atrimoines se fondre en bagatelles et en niaiseries. Outre ue pour la perfection des arts mieux vaut une demande ombreuse et stable qu'une demande restreinte et tem-oraire; comme on voit que les travaux de métal, de ine, de toile, sont plus parfaits là où ces marchandises trent dans le mobilier de chaque famille. Ce qui four-oie le sens vulgaire des hommes dans cette question, est de s'arrêter à la première apparence des choses ns les observer avec attention et les envisager sous utes leurs faces. Ainsi, la mode en suscitant une de-ande extraordinaire de certaines marchandises, jusqu'a-rs inusitées, et par là en attirant à une industrie pres-l'ignorée les capitaux et les bras et leur offrant des

profits et des salaires élevés, a un semblant de véritab protection. Mais le vulgaire ne songe pas aux autres in dustries qui, sans nul doute, perdent capitaux et bras pa la même cause (d'où la rareté et le renchérissement des produits utiles), et prend peu souci de continuer son observation pour savoir si cette nouvelle industrie ne cessera pas bientôt, avec déperdition des capitaux engagés et ruine. Pareillement le vulgaire, en voyant de ses yeux les revenus de l'homme fastueux se répandre parmi ceux qui lui font entourage, s'en réjouit comme d'un bien public, et, par contre, suppose que l'homme économe tient sous clé ses épargnes, tandis qu'il les emploie avec moins de bruit mais beaucoup plus utilement. Ajoutons que l'homme a coutume d'arguer de la prodigalité à une sorte de générosité naturelle, et de l'avarice à la dureté de cœur, ce qui a beaucoup de vrai. Mais si l'avare est en lui-même plus mal né et plus odieux que le prodigue, les trésors que l'un jette s'en vont dispersés, ceux que l'autre accumule entreront tôt ou tard en action et donneront impulsion à la production et à la prospérité de la société civile. Partant, la science économique ne peut approuver les opinions du vulgaire sur le luxe et sur la mode, et, en ceci donnant la main à la morale, elle déclare que la prodigalité est un véritable égoïsme, que l'épargne, au contraire, est générosité au profit de l'avenir. Nous en avons un exemple admirable dans la Hollande pour la quelle la nature fut marâtre : pays petit et pauvre, sans cesse menacé d'être englouti sous les eaux; mais la ju dicieuse économie a opéré le prodige de le rendre flo rissant d'industrie et d'agriculture, fort par les arme et la navigation, glorieux par les arts, respecté et ho noré sur le globe. N'omettons pas, enfin, l'analog du luxe avec sa contre-partie qui est la fureur des sp culations exorbitantes, laquelle conduit, avons-no

vu, aux crises commerciales et tous deux tarissent les sources de la richesse publique.

Nous ne louerons pas, pour cela, les lois somptuaires avec lesquelles dans les temps anciens et même dans des temps assez voisins des nôtres, les gouvernements imaginèrent pouvoir refrener les dépenses des particuliers. En effet, le lecteur sait déjà que nous bornons à d'étroites limites l'intervention du gouvernement dans les affaires économiques, non que ces limites soient les mêmes pour tout temps et pour tous pays, parce que la raison historique développe ses effets d'une manière différente, et, tout en cheminant vers le normal ne parvient pas à l'atteindre. Mais l'action des lois positives, en cette matière, a deux caractères distincts qui, à notre avis, accusent son inopportunité toutes les fois qu'elle se manifeste, je veux dire la violence et l'impuissance. La loi des dix tables restreignait les dépenses des funérailles, fixait le nombre des pleureuses et des musiciens. La loi Oppia interdisait aux matrones les vêtements où il entrait différentes couleurs, la profusion d'ornements d'or, l'usage des litières dans la cité. La loi Orchia allait jusqu'à régler les dépenses du banquet, le nombre des conviés, la qualité des mets. Cependant, ni la rigueur des lois, ni la sévérité des censeurs, ne retinrent le luxe qui, avec les richesses que procurait la spoliation, vint à s'accroître jusqu'à ce raffinement extrême et cette corruption qui, dans les temps de l'empire, excite un frissonnement d'indignation. Les lois somptuaires dans les temps modernes eurent un but plutôt politique qu'économique, on voulait surtout obvier à la confusion des classes et à une ostentation de moyens de la part des hommes en dehors de la noblesse. Cependant, même dans ces limites, elles n'eurent point de véritable efficacité. Attendu que les arguments extérieurs réussissent mal à émous-

ser les passions intimes de l'âme comme la sensualité et la gloriole ; et la modération des jouissances ne prend racine que là où elle germe dans le sentiment du devoir qui, lorsqu'il règne dans la société, moyennant l'opinion publique, a puissance encore de contenir les mauvaises dispositions des particuliers. A ceci l'autorité publique ne peut coopérer que par des moyens indirects, soit par l'instruction et l'éducation, soit par les lois qui favorisent la richesse moyenne, en réglant la transmission de la propriété par contrat ou par héritage.

Hormis que le gouvernement même, par splendeur et par pompe, mais plus souvent aussi pour capter la faveur de la multitude, suive une voie contraire et comme s'il n'existait point assez de dissipateurs, gaspille la subsistance publique. Ce serait ici prolixité que vouloir déterminer dans quels cas rares le gouvernement peut utilement se charger d'une entreprise industrielle, ou bien est contraint de nécessité à certaines dépenses improductives. Il suffit ici d'établir que les mêmes arguments, par nous émis au sujet des particuliers, s'appliquent aussi aux gouvernements et même avec plus d'efficacité; en tant que les particuliers, du moins, dissipent ce qui à bon droit est leur propriété, tandis que le gouvernement remplit sa caisse avec les bourses de tous les citoyens et ne fait pas grâce à l'obole du pauvre. Mais les profusions des gouvernements se manifestent le plus souvent où l'autorité, au lieu de reposer sur l'obéissance spontanée et le dévouement des peuples, s'appuie ou sur la force ou sur la fraude.

Et ceci nous ramène de nouveau au sujet du présent livre, c'est-à-dire, aux rapports qui existent entre la morale et l'économie. En effet, dans l'examen des parties principales de la science, nous n'avons pas entendu traiter *ex-professo* de la production, de la répartition, de l'échange et de la consommation; mais bien en éluci-

:r les rapports, corroborer ce principe énoncé par nous : ıe la science économique est distincte mais connexe ec les autres sciences civiles; d'où il suit que, consi-rée dans ses relations avec elles, elle acquiert plus de ırté et de profondeur qu'elle n'en aurait jamais en elle ule — de plus, qu'en vertu de ces relations elle de-ɜnt apte à résoudre beaucoup de questions qui, si on ; pose comme strictement économiques, renferment ıe difficulté insurmontable. Et ce mode de contempler ıtelligence humaine provient, comme dit le poète de ıtelligence divine et de la nature, où tout tient et s'en-aîne à tout.

Che l'arte vostra quella quanto puote
Segue, come il maestro fa'l discente,
Si che vostr'arte a Dio quasi è nipote.

« Que l'art humain suit autant qu'il peut la nature, comme le ciple son maître, si bien que l'art humain est comme le petit fils Dieu. »

DANTE. Enfer. Chant XI.

LIVRE QUATRIÈME

Sommaire

Idée générale de mon ouvrage et en particulier de ce livre, qui est une contre-épreuve du précédent. — L'ordre économique, comme l'ordre cosmique, fondé sur les proportions. — Loi de proportion considérée dans les différentes parties de l'économie. — Proportion entre les forces naturelles rendues profitables par la science, le capital et le travail. Observations sur l'extension et sur l'efficacité du travail. — Proportion entre la population et la production. — Proportion entre la production la plus grande et la répartition la meilleure. — Les progrès partiels, en apportant disproportion, apportent des souffrances, et celles-ci prennent fin au rétablissement de la proportion. Exemple des machines et de la grande culture. — Proportion entre la division du travail et le concert des industries. — Proportion entre le commerce intérieur et extérieur. — Proportion entre l'entité des engagements contractés, le numéraire, le crédit et les capitaux qui la cautionnent. — Proportion entre l'épargne et la consommation. Élévation du genre de vie dans toutes les classes. — La loi de proportion présuppose la justice et la moralité et sans elles ne pourrait avoir lieu. — Du livre de Proudhon, *Philosophie de la Misère*. Prémisses erronées desquelles il part. — Exposition de sa théorie des antinomies ou contradictions économiques. — Les contradictions économiques accusent l'absence des dues proportions dans les éléments économiques et, par conséquent, aussi des conditions morales et juridiques dans la société. — Réfutation des arguments de Proudhon : sur la division du travail, sur les machines, sur la concurrence, sur le monopole, sur les impôts, sur le commerce, sur le crédit, sur la propriété, sur la population. — De l'ouvrage de Bastiat, *Harmonies économiques*. Exposition de sa théorie. — De l'harmonie entre l'intérêt privé et l'intérêt public. Elle suppose vérifiée la loi de proportion, et les conditions morales et juridiques dans la société. — Examen des opinions de Bastiat sur le travail : sur le capital, sur la propriété, sur la concurrence, sur le crédit, sur la population. — La liberté est la règle économique sous l'escorte de la justice et de la moralité. — Idées de Bastiat sur le caractère et les offices du gouvernement. — Solution normale et historique du problème. — De l'ultra-puissance gouvernementale et des systèmes socialistes. — Résumé de ce qui a été dit sur eux. Erreur du contrat social. Erreur de l'égalité absolue entre les hommes. Erreur de prétendre

voir dans la richesse seule le bien-être de l'homme et de la société. — Maux et absurdités qu'engendrent ces principes. — Ce qui reste du socialisme. — Du progrès comparé de la richesse et de la civilisation. — Un certain degré d'aisance est nécessaire au progrès de l'intelligence et des mœurs. — La richesse florissante d'un peuple témoigne d'une culture et d'une moralité avancées. — Mais l'élément économique peut se trouver hors de la due production avec les autres éléments de la civilisation. — Funestes effets qui en dérivent. Exemple de l'Italie à la fin du XVe siècle. — Si l'augmentation de richesse aide ou contrarie le perfectionnement civil. — On réfute l'opinion de ceux qui croient que la pauvreté d'un pays est condition favorable à la vertu. D'où provient cette opinion. Définition d'une nation riche, parallèle entre elle et les nations pauvres. — La richesse, avec les dues proportions économiques et morales, aide au perfectionnement. — Ce qui porta les anciens à regarder la richesse comme corruptrice. — Différences à ce sujet entre les sociétés antiques et les modernes. — De la tendance aux intérêts matériels qui prévaut aujourd'hui. Craintes et espérances qu'on en tire. — Nécessité de tempérer l'élément économique avec les autres éléments de la civilisation.

Une idée aussi simple, aussi évidente que celle qui fait le sujet de mon discours, savoir : que l'économie est distincte et cependant connexe et subordonnée au droit et à la morale, ne pouvait échapper et n'a point échappé à l'esprit de ceux qui ont traité les matières économiques. Aussi trouve-t-on dans les écrivains plusieurs considérations utiles sur ce sujet. Concernant, par exemple, l'excellente influence que l'instruction, l'éducation et les mœurs, exercent sur l'augmentation et la répartition des richesses, et pareillement concernant les rapports de la propriété et des lois qui règlent les successions avec l'industrie et l'agriculture. Mais ces conditions sont présentées incidemment sans qu'on les montre nécessaires à la science, ou du moins elles n'occupent pas la place qui leur appartient (1). Les écono-

(1) Gioberti, dans sa *Protologia*, fait remarquer ce passage de Henri de St-Simon : « L'ordre suivi dans l'exposition des idées détermine le degré d'importance que l'on doit attribuer à chacune. Il n'est point de traité de physique avant Newton où il ne soit parlé de la gravitation des *corps; en peut-on induire* que Newton n'ait rien dit de

mistes ne se sont point assez attachés au principe philosophique, qu'une partie essentielle et la plus exquise de toute science consiste dans ses relations. Aussi, quand l'économie, confondue dans l'origine avec la politique et l'administration des États, s'en fut détachée et devint une théorie particulière et *sui generis*, sembla-t-il qu'elle voulut rompre tout lien entre elle et les autres sciences civiles. Mais, entre ces deux extrêmes, la vérité occupe le milieu. C'est-à-dire l'économie est distincte, non séparée des autres sciences, et surtout de l'éthique et du droit, dont elle dépend. Partant, je serais fort présomptueux si je prétendais présenter quelque chose de nouveau; mais je ne pense pas l'être en affirmant avoir donné à cette matière un nouvel ordre, avoir assigné à l'idée juridique, et surtout à l'idée morale, une prééminence et une action intime, très importantes et constantes, non-seulement dans les pratiques économiques, mais aussi dans la formation de la science, ce qui, je le crois, n'avait point encore été fait jusqu'ici. De cette sorte, il me paraît que la définition et les limites de l'économie sont mieux déterminées; que beaucoup de théorèmes, qui d'abord semblaient obscurs, s'entendent clairement, et que beaucoup de questions, qui semblent encore ardues, trouvent une solution facile. Telles sont celles qui, le plus récemment, ont fourni matière à de

nouveau sur la question? Certainement, non. En quoi donc consiste la nouveauté de sa doctrine? En ce qu'il a assigné un caractère prépondérant à une idée qu'avant lui on regardait comme secondaire. Avoir assigné au principe de la gravitation universelle la première place dans la science, a produit une révolution de la plus haute importance dans l'ordre de toutes les idées en physique. »

Beaucoup de grandes vérités ont eu le même sort : d'avoir été connues et présentées dès les temps anciens, mais de n'avoir eu la place qui leur convient et de n'avoir été considérées dans leurs rapports que longtemps après. C'est ainsi que Vico est le créateur de la philosophie de l'histoire, bien que dans Aristote, dans Polybe, dans Machiavel, se trouvassent déjà signalées quelques-unes des lois qui régissent la marche des nations.

longues controverses, à de chaleureux débats, à des essais vains et dangereux. Ainsi, nous avons vu certains esprits consacrer leur attention aux maux causés par la division du travail, les machines, la concurrence, les impôts, le crédit, la propriété, et voulant chercher le remède dans l'économie elle-même, proposer des projets nouveaux et étranges d'organisation du travail, de répartition et d'échange de la richesse. Par contre, d'autres ont défendu la vérité des principes économiques et nié non-seulement ces utopies, mais aussi les maux que l'on déplorait, ou, s'ils en ont admis quelques-uns, ont pensé qu'il suffisait de la liberté seule et de l'activité industrielle affranchie de toute restriction pour les réparer d'une manière prompte et assurée. Mais ni les uns ni les autres ne se sont aperçus que, sans certaines conditions morales et civiles, le cours économique de la société ne pouvait être en progression régulière.

Dans le troisième livre, je suis venu à examiner les rapports et j'ai suivi pas à pas la division commune des écrivains qui parlent de production, puis traitent de la répartition et de l'échange et finissent par la consommation des richesses. Dans le présent livre, j'adopte une méthode différente de traiter la même matière. Ce qui m'obligera à revenir sur plusieurs choses déjà dites dans les livres précédents, mais j'estime que cela aura l'utilité d'éclairer encore mieux le sujet et de le présenter sous toutes ses faces. Je commencerai donc par exposer la théorie des proportions, qui, dans mon opinion, est le pivot de la science et de l'art, et je montrerai qu'on espérerait en vain maintenir les dus rapports entre les différentes parties de l'économie politique, sans présupposer l'observance des lois de moralité et de justice. Je montrerai, après, comment les *Harmonies économiques*, dont on a fait tant de bruit, présupposent

cette proportion et la bonne entente civile ; et comment, sans cela, elles donnent lieu à des antinomies, qui n'accusent point la science et l'art, mais le défaut de conditions morales et juridiques. Ceci me conduira à rechercher si l'activité humaine marche mieux à son but, libre et dégagée de toute tutelle et de toute direction, ou si l'intervention gouvernementale doit lui servir de soutien et la guider. Enfin, j'examinerai les rapports de la richesse avec les autres éléments de la civilisation, et je comparerai entre elles deux maximes : l'une qui a prévalu dans l'antiquité et l'autre dans les temps modernes. En effet, les anciens réputaient que la richesse était une cause infaillible de décadence pour les nations, et que la pauvreté et la médiocrité de fortune s'adaptait mieux à la vertu du citoyen. Les modernes, au contraire, ont tenu que la richesse engendrait toujours puissance, gloire et civilisation, présumant que le citoyen riche est en général le plus utile et le meilleur. Ces deux maximes contraires ont un côté vrai et un côté faux qui peuvent s'accorder, moyennant le principe moral. Et ainsi ce livre sera la confirmation de ce que nous avons dit dans le précédent.

La philosophie antique eut l'idée de l'ordre cosmique fondé sur les proportions et voulut en retrouver l'analogue dans l'ordre civil et moral. Le *ne quid nimis* de l'oracle de Delphes, la doctrine des nombres de Pythagore (1) la dialectique de Platon, le juste milieu d'Aristote, dans lequel repose la vertu, le *servare proportionem* de Cicéron, tout dénote que ces philosophes ont fait de cette pensée comme une base de la science et de l'art. Élevée à la dignité d'un dogme et unie à l'idée de la Pro-

(1) Moyennant la proportion, le nombre fini fait concevoir l'infini et le défaut se convertit en mérite. Pour cette raison, les Pythagoriciens considéraient le diastème et le nombre comme deux facteurs de l'harmonie. — Gioberti, Rinnov. Civile, vol. I.

vidence, elle a pris place parmi les doctrines des pères de l'Église et chez les grands écrivains du moyen âge (1). Et finalement, la science moderne, avec ses investigations expérimentales, est arrivée aux mêmes conséquences, et a trouvé la loi des proportions tant dans les grands mouvements des corps célestes que dans les plus menues combinaisons de l'affinité chimique. Or, cette loi, on peut la constater pareillement, non-seulement dans les faits remarquables et dans la marche générale de l'histoire, mais aussi dans les parties diverses et secondaires de toute science civile particulière. Je dis, en conséquence, que la plus grande production, la meilleure répartition, l'échange le plus facile, la consommation la plus convenable, et aussi les rapports normaux de toutes ces parties entre elles, dérivent de la loi de proportion, et que sans elle la richesse publique, ou ne se développe pas complétement, ou ne produit pas ces résultats avantageux qui sont si ardemment attendus.

Les forces de la nature dans leur forme primitive, et je dirais volontiers sauvage, sont peu aptes à servir à l'homme, le plus souvent elles semblent lui être hostiles et contrarient l'accomplissement de ses désirs. La terre, sa féconde nourrice, produit aussi les chardons, les épines, les germes vénéneux. Les cours d'eau viennent lentement former des marais ou, se déchaînant avec impétuosité, entraînent les rocs et les barrières. Les animaux féroces disputent à l'homme la nourriture, l'attaquent et mettent sa vie en péril. La foudre qui éclate porte partout l'épouvante et la mort. Or, toutes ces forces et tant d'autres de la nature sont, par l'intelligence, con-

(1) Voici comment Dante a défini le droit : « *Jus est realis et personalis proportio, quæ servata servat societatem, corrupta corrumpit.* » La définition a eu de nombreux commentateurs et partisans, parmi lesquels Carmignani, qui en a fait une analyse approfondie.

verties en utilité. La terre, purgée des mauvaises herbes, nous fournit abondance d'aliments; les fleuves, endigués, donnent le mouvement à des usines de toute sorte, le véhicule à la navigation et aux commerces, la fertilité aux champs qu'ils arrosent; les animaux, rendus domestiques, deviennent l'aide et le comfort de la famille; l'électricité transmet nos pensées avec une rapidité infinie d'un pôle à l'autre. Ainsi la science transforme non-seulement l'homme, mais la nature. De sauvage elle la rend courtoise; d'hostile, favorable; et de là naît, comme dit Gioberti, une civilisation non-seulement de l'homme, mais de toute la terre. Or, la science ne suffirait pas pour une telle fin si ne se présentaient à elle comme instruments le capital et le travail. Et il est certain que la connaissance des propriétés des sols, des cultures alternes, de la qualité des plantes resterait à l'état purement spéculatif si l'homme n'avait d'abord des animaux à mettre au joug, des instruments pour ouvrir la terre, des semences à y répandre; s'il n'avait pas aussi l'abri de bâtiments, d'étables, et enfin assez de provisions pour attendre que les grains mûrissent et que vienne la moisson. Et ce que je dis de l'agriculture, se dit également de l'industrie et du commerce, qui tous deux ont besoin d'avances beaucoup plus considérables que la culture des champs. Et toute invention de l'art, toute méthode nouvelle, rien que pour être expérimentée, demande un capital. En sorte que le flambeau de l'intelligence, et les connaissances particulières resteraient inutiles à l'économie, sans l'existence d'une épargne accumulée et prête pour l'œuvre de la production; et l'on peut dire en général, que l'industrie est limitée par le capital. Cependant, par contre, le capital resterait improductif sans la lumière et la direction que lui fournit la science; comme il arrivait souvent dans l'antiquité, et comme il arrive encore aujourd'hui dans

quelques pays en dehors de l'Europe, où épargner ce n'est que thésauriser stérilement, où quand on veut entreprendre une nouvelle production, supposons une meilleure culture des sols, l'on n'en retire pas, à beaucoup près, le même avantage qu'on peut attendre du capital secondant les progrès de la science. En effet, la terre comme force limitée, ne répond pas indéfiniment, et avec une facilité pareille à toutes les applications réitérées du capital; mais au contraire, chaque nouvelle mise en action de son pouvoir productif demande une force plus grande, ce qui revient à dire, qu'au-delà d'un certain point, chaque nouvelle application de capital rend proportionnellement moins. Mais à l'encontre de cette loi, qui comprend non-seulement la terre, mais toutes les forces limitées de la nature, vient une autre loi qui en contre-balance l'effet, en faisant office, pour ainsi dire, de reculer les limites des forces naturelles par rapport aux besoins humains. Et cette loi est que : toute découverte de la science, toute amélioration dans la pratique, tout progrès de civilisation augmente et facilite l'efficacité des forces naturelles et fait que leur nouvelle mise en action demande moins d'effort; ce qui équivaut à dire : qu'à chaque nouvelle application de capital, il y a un rendement plus fort proportionnellement. Il existe donc une relation nécessaire de la science avec le capital, non-seulement en général, mais aussi avec les différentes formes du capital même. Non parce qu'au besoin il se divise : partie en *fixe* et partie en *circulant*, mais parce que, selon la qualité des forces naturelles et le mode plus rationnel qui les met en œuvre, ces deux parties tiennent entre elles une raison différente.

Des considérations semblables se présentent au sujet du travail, qui garde, lui aussi, proportion et avec le capital et avec la *science*. C'est un fait avéré que chaque

nouvelle épargne qui vient en acte de production suscite une nouvelle demande de travail, et ni l'une ni l'autre ne peut s'écarter d'une mesure donnée. Dans quelque pays, comme par exemple dans l'Amérique du Sud, des territoires fertiles et d'autres richesses naturelles restent sans donner de produit, non par défaut de capital (il en viendrait du dehors), mais par manque de bras. Et au contraire, dans d'autres pays, comme naguères encore en Irlande, la surabondance de bras appelle en vain le capital qui leur fournisse le moyen d'être employés utilement. En second lieu, tout progrès intellectuel, moral et physique augmente la puissance du travail. En effet, elle ne dépend pas seulement du nombre d'hommes, mais aussi de leur habileté pour l'œuvre, de la force, du savoir, de l'assiduité, de la persévérance, de l'ordre. Ainsi tel travailleur qui, dès l'enfance, a été habitué à une vie sobre et diligente, qui a grandi bien pourvu sans délicatesse, bien logé sans mollesse, bien nourri sans bombances, fait un travail plus rapide, mieux entendu, plus efficace que celui qui a des habitudes contraires. Ces habitudes, ou laborieuses ou négligentes, sont parfois générales et de très grande importance. Ainsi la race anglo-saxonne, partie par ses propensions innées, partie par le climat et le pays, partie par ses institutions civiles, l'emporte peut-être sur toutes les autres pour l'efficacité du travail. Et le travailleur anglais et l'américain montrent une diligence qui ne se trouve point chez les autres nations. Tellement que, transportés dans d'autres pays, ils se plaignent de ne pouvoir fournir leur tâche journalière, parce qu'ils rencontrent dans les gens du pays une lenteur, une insouciance, qui les empêche et les distrait. Que si, de la race anglo-saxonne, en passant par d'autres moins civilisées, nous descendons au nègre et au sauvage des régions tropicales, c'est chez ces derniers que nous trou-

ɔns l'indolence au plus haut degré ; leur activité ne éveille que juste ce qu'il faut pour pourvoir à la substance et ensuite se livrer à un repos qui semble un ɜat léthargique. Il y a donc, entre la civilisation et intensité du travail, un rapport intime. Puis, quant à ɔn extension, l'argument principal est le nombre des availleurs ou la population. A considérer l'homme ɔmme seul producteur, l'augmentation de population ɜ présente comme un progrès désirable, et se trouve ɪstifié l'axiôme que dans elle est le nerf non-seulement ɜ la puissance, mais de l'industrie d'une nation. Et si s forces de la nature étaient illimitées, si à chaque ɔuvelle application de capital et de travail répondait ɪujours un produit proportionnel, cette loi serait uniɜrselle et constante. Mais les choses vont autrement, ; la limitation des agents naturels apporte un obstacle la production indéfinie. Ce n'est que lentement et raduellement que l'obstacle cède à la science, sans ourtant que sa disparution complète soit possible. 'où l'on peut se figurer un temps où l'homme, consiéré comme consommateur, aura besoin, pour vivre, e plus qu'il ne pourra produire. Et voici comment la ɔi des proportions se présente dans cette matière. Jusu'à ce que la population ait atteint le niveau des rihesses naturelles d'un pays et du capital qu'il possède, ɔn augmentation est avantageuse, on y peut applaudir; uand elle dépasse cette limite, elle devient funeste et leine de dangers. Et alors la nature met en action son ɜrrible *veto* par les maladies et la mort. Ce sont les eux lois dont nous avons discouru à propos des théoes de Malthus et de Carey (1) : l'une desquelles ɜgarde les nations dans la période de leur développeɪent et de leur extension ; l'autre, quand elles sont parɜnues à un tel degré de culture et d'industrie que les

(1) Voir Livre II.

progrès, nécessairement, sont rares et lents. D'où, en jugeant d'après l'histoire, Sismondi a dit, avec raison, que la prospérité la plus grande d'une nation se trouve alors qu'elle approche du comble de sa fortune, non lorsqu'elle y est parvenue : c'est un instant très passager, et déjà elle décline. Ainsi d'ordinaire, la jeunesse, chez l'homme, est joyeuse et plus heureuse que l'âge viril. Mais comme la virilité, pourvu qu'elle soit modérée, sage et forte, est le temps le plus noble et véritablement l'époque *humaine* dans la plénitude de toutes ses facultés, on en peut dire autant des nations ; chez elles la plus grande richesse marche de compagnie avec la plus grande culture et la plus grande puissance, sous ces conditions de jugement et de moralité que nous avons souvent rappelées. Et il y a, en outre, entre l'homme et les nations, cette notable différence que chez l'un viennent rapidement et inévitablement la vieillesse et la mort, tandis que les autres peuvent faire halte dans la civilisation, et aussi, quoiqu'elle soit mûre, progresser toujours et s'améliorer. Et pour m'en tenir au présent thème, je dis que la proportion entre le sol, le capital et le nombre d'habitants est possible à obtenir dans chaque phase de l'histoire des peuples, et cela toutes les fois que l'homme ne cesse pas d'étudier les lois de la nature et de les appliquer aux progrès des arts; qu'il a, de plus, la tempérance nécessaire à l'épargne, la prudence qui convient aux spéculations; et qu'enfin il sait gouverner par la raison ses propres instincts. Pour cette œuvre de raison la nature elle-même lui fournit comfort et secours par les autres tendances qu'elle a mises dans l'esprit humain, savoir : celles de vivre dans l'aisance, de maintenir son rang, de bien élever ses enfants et de les laisser suffisamment pourvus. Ce n'est point là vouloir sevrer le pauvre des douceurs du mariage et de la famille, mais demander

seulement qu'il ne passe pas de trop bonne heure et sans réflexion à cet acte sérieux, duquel dépend non-seulement sa félicité ou sa misère propre, mais celle de beaucoup d'autres créatures.

La juste proportion dans laquelle il est possible de mettre les forces naturelles à profit par la science, et dans laquelle le capital et la population se répondent, en même temps qu'elle est cause de la production la plus grande est aussi celle de la répartition la plus équitable. D'où suit que là où celle-ci règne on ne voit jamais dans la société les extrêmes de l'opulence et de la misère; mais, sans exclure les inégalités naturelles et acquises, prévaut une moyenne aisance. En effet, tous les éléments de la production y coopèrent efficacement, et quand ils se rencontrent entre eux dans la juste mesure, la répartition du produit net est en raison de leur efficacité respective. Et, de la sorte, le possesseur de forces naturelles, le capitaliste et le travailleur retirent chacun la rémunération condigne. Et c'est là la loi fondamentale et vraiment normale de la distribution du produit, loi qui se lie à la loi morale de la récompense selon le mérite. Mais elle suppose, ainsi que nous l'avons dit, l'action antérieure de la loi des proportions; car tout changement ou modification qui survient dans celles-ci change aussi la quote-part du propriétaire, du capitaliste, du travailleur, dans la répartition des produits. Ainsi, supposons des pays nouvellement colonisés où une ample superficie de sols fertiles inoccupée dépasse le désir des cultivateurs; les forces de la nature y peuvent être considérées comme illimitées; et le prix de l'usage de la terre n'ayant aucune valeur, tout le produit se partage entre le capitaliste et le travailleur. Lorsque ensuite les sols ont été mis en culture, si le capital dépasse la population, de manière qu'elle soit rare dans les travaux agricoles et dans l'exercice de l'industrie,

le salaire du travailleur s'élève de beaucoup. Il lui suffit d'un effort léger et intermittent pour recevoir une large rémunération, si bien qu'il incline facilement à l'indolence et au loisir. Là, au contraire, où la population surabonde, et a grand'peine à trouver un travail durable, le capitaliste dicte la loi et son profit augmente, comme aussi le propriétaire voit augmenter sa rente à cause du renchérissement des denrées, et cela d'autant plus qu'est plus ardue la difficulté d'importer les subsistances du dehors. Là, en conséquence, on a à déplorer les maux du paupérisme et l'on y cherche en vain un remède. Mais puisque le salaire a, en définitive, un minimum au-dessous duquel il ne peut tomber, qui est le strict nécessaire pour exister, il s'en suit qu'en poursuivant l'hypothèse, le capitaliste aussi vient à perdre et le propriétaire s'avantage plus que tous. Je dis s'avantage à la première vue; il convient mieux de dire que dans la répartition des produits il a la part la plus considérable et exorbitante, mais qu'en définitive la marche générale de la société tournerait à son détriment à lui aussi, tant parce que les sources de la richesse industrielle viendraient à tarir, que parce que la charité publique irait l'écrasant de plus en plus sous de lourdes taxes. Cependant, qu'il suffise ici d'avoir remarqué que la disproportion dans les causes efficientes de la richesse altère la répartition des produits et engendre conflit d'intérêts entre les différentes classes de la société. Ce conflit et ses tristes effets, on essaierait en vain de les faire disparaître, si l'on ne rétablit la loi de proportion. Donc, tous les remèdes proposés dans le présent siècle, pour relever les salaires, sont infructueux s'ils ne se rapportent à l'un, ou mieux peut-être, à ces trois points à la fois : — 1° abaisser le prix des denrées alimentaires par le progrès de la science et de l'art agricole, et par la facilité d'importation de l'étranger; —

2° augmenter le capital; 3° enfin, réduire la population dans les localités où elle est trop dense. Ce qui équivaut à dire : restaurer la juste mesure entre les différents éléments de la société.

Tels sont les premiers linéaments et les plus généraux de l'économie, quant à la production et la répartition des richesses. Ils servent à expliquer beaucoup de faits et à résoudre plusieurs problèmes partout controversés par les écrivains, comme nous les dirons plus loin. Comme exemple citons la question sur les machines et sur la grande culture. Quel est l'effet de l'introduction des machines dans une industrie ? Elles fournissent le moyen d'obtenir une production égale avec un moindre effort humain ; donc elles changent la proportion entre le capital et le travail, de sorte que l'offre des bras reste d'abord en excès sur la demande. Partant, la première conséquence des machines est chômage chez les travailleurs et diminution des salaires. Mais si, en même temps que l'introduction des machines dans une usine, vient à surgir quelque industrie nouvelle ou que telle ou telle industrie parmi celles existantes, reçoive un surcroît de capitaux et se mette en quête de bras, il est évident que les travailleurs congédiés de la première industrie trouveront, au moment même, dans les secondes, accès et emploi ; et l'ensemble de la production nationale étant augmenté d'autant, la quote-part à toucher pour chacun, dans le produit net, augmentera. Il y aura avantage pour les deux parties, et nulle perte. Or, cette série de faits a réellement lieu, mais trop souvent avec lenteur ; de sorte que, entre le premier fait et le dernier, il reste un intervalle rempli de difficultés graves et de pénurie terrible pour le travailleur. Et elles durent jusqu'à ce que soit rétablie la proportion entre l'offre et la de-

mande du travail, entre la population et les moyens de subsistance.

Telle est la loi des transitions, encore qu'elles soient progressives et utiles; et cela par la raison que sont multiples les parties, ou, comme on dit aujourd'hui, les éléments de la société civile et de l'homme; et que sur la concordance et la proportion de ces éléments reposent l'ordre public, la tranquillité des familles et la sécurité du citoyen dans l'avenir. Ces éléments ne restent pas toujours stationnaires, ils marchent, mais inégalement, et, parfois, il se trouve que l'un avance seul et dépasse les autres, ce qui occasionne nécessairement des tiraillements et des conflits douloureux, qui durent jusqu'à ce que les autres parties de la société soient arrivées en ligne, et que soit rétablie cette juste mesure dans laquelle résident l'ordre et la tranquillité. Ainsi sont faites les époques historiques de transition, et telle est celle dans laquelle nous vivons, laquelle n'aura fin qu'autant que les progrès de la science, l'augmentation de la richesse, les institutions politiques et civiles, seront concordants entre eux, et avec les principes juridiques, moraux et religieux. Et, peut-être, en regardant à la géologie et aux époques cosmogoniques, n'est-ce que d'une altération de proportion et d'une rupture d'équilibre des forces naturelles que sont provenus ces cataclysmes qui ont dépensé tant d'espèces organiques, ont changé les climats et bouleversé la face de la terre, jusqu'à ce que les choses recomposées en un nouvel état, d'autres races, et plus parfaites de végétaux et d'animaux, ont pris la place des premières, et la terre a souri d'une beauté plus radieuse. Mais pour descendre de ces considérations générales à celles plus restreintes et humbles de l'économie, je conclus donc que la transition d'un ordre économique à un autre est toujours accom-

pagnée de douleurs et de maux, en tant que la proportion se rompt entre la propriété, le capital et le travail, entre la population et les moyens de subsistance. La tranquillité et le bien-être ne reviendront que par une nouvelle concordance et un ordre nouveau qui, d'ordinaire, vaut mieux que l'ancien; et, ainsi, la transition douloureuse ouvre l'accès à un plus splendide avenir. Ce qui n'implique pas qu'il ne faille, autant que possible, atténuer et adoucir ces douleurs; et, à cette œuvre, sert admirablement la charité privée, et peut prendre part l'intervention gouvernementale. Et, ce que j'ai dit des machines, s'applique aussi à la grande culture substituée à la colonie partiaire et aux petits domaines, avec cette considération que la grande culture s'adapte seulement à certains terrains et à certaines plantes, et que la petite culture ne s'adapte pas moins bien à certains autres terrains et plantes. Et, peut-être, le mélange de l'une et de l'autre est-il ce qui convient le mieux pour la richesse d'une nation.

Et, à ce sujet, remarquons une autre proportion, sur laquelle j'ai déjà insisté (1) et qui me paraît, jusqu'ici, avoir été peu signalée par les économistes, c'est celle entre la division du travail et le concert des industries. La division du travail tire son origine d'un principe très vrai : que tous nous ne pouvons tout, et que chaque homme, comme aussi chaque peuple, a certaines facultés et aptitudes particulières, qui le font mieux réussir dans telle chose que dans les autres; et, encore, que l'habitude accroît la dextérité, l'agilité, l'habileté à l'œuvre; finalement, que l'échange est un mode merveilleux de rendre les biens communs à tous les hommes. Mais, si cela est très juste et confirmé amplement par l'expérience, il est également vrai que dans l'homme pris à part, et chez les peuples, ce n'est point rigoureu-

(1) Voir Livre II.

sement une aptitude unique ou une seule faculté qui prévaut, que l'exercice de plus de facultés et de plus d'arts sert à leur développement, et, enfin, que l'échange entraîne avec lui nécessairement un surcroît de frais, une dépense de temps, d'instruments, de véhicules. Celui donc qui saura tirer avantage de tous les dons naturels, et, par un exercice convenable, les diriger sur un objet particulier pris pour but, celui-là sera le meilleur producteur. Et cette nation sera la plus riche qui tirera avantage de toutes les forces et qualités qu'elle tient de la nature. Il y a aussi certaines industries où la division du travail peut être portée au plus haut degré ; d'autres, au lieu de cela, comme l'agriculture, les services domestiques, les professsions libérales, dont la nature veut que le même travailleur exécute plusieurs fonctions; les unes iront donc mieux à tels hommes, les autres à tels autres. Pareillement, l'alternance des bourgs et de la campagne contribue beaucoup à la prospérité d'une nation. Parce que le paysan trouve facilement, et près de lui, où acheter les instruments de sa profession et les accessoires pour les aises de la vie, tout en vendant facilement, et à tout instant, l'excédant de ses récoltes. En effet, le voisinage mutuel du producteur et du consommateur est favorable à tous deux, et a toujours un avantage sur le commerce extérieur, bien que celui-ci s'efforce de raccourcir les distances et le temps, et de diminuer les frais. Un pays purement agricole, ou purement industriel, doit se reconnaître inférieur vis-à-vis de celui qui peut naturellement exercer les deux arts. Je dis naturellement pour écarter toute idée de production forcée et artificielle. En effet, trop souvent l'exagération de ce principe a suscité la manie en tout pays de vouloir tout produire et se suffire à soi-même ; et, en colorant de pompeux prétextes d'indépendance et d'autonomie une présomption et une vaine tentative, on a dissipé

des richesses infinies à produire, difficilement et cher, telles marchandises qu'on aurait pu se procurer d'un autre pays à très bon marché; et, en outre, on a négligé ces sources naturelles d'où serait sorti un large fleuve de richesse, si l'art humain s'était tourné vers elles. Mais il devait s'écouler des siècles avant que les hommes tombassent d'accord sur une maxime aussi simple : que l'échange entre nations, comme entre particuliers, provient de la diversité de leurs aptitudes, profite à l'acheteur et au vendeur, et se lie au principe de l'ordre universel. Et ce que nous venons de dire ne déprécie point les avantages de la division du travail et de l'échange, qui en est la conséquence, d'autant plus profitables que chacun des échangeurs vend ce qui lui est le plus facile à produire et achète ce qui lui serait le plus coûteux. Ces avantages échappent à notre attention parce que l'habitude en a fait pour nous presque une seconde nature, et il faut une analyse soigneuse et qui recherche les origines des produits de notre usage le plus ordinaire, pour rendre manifeste comment tous les hommes ont contribué à la satisfaction de chacun de nous, et comment dans la série des innombrables échanges, chacun a été rémunéré sans que personne reste devoir rien aux autres (1).

Mais la matière des échanges elle aussi se fonde entièrement sur la proportion entre l'offre et la demande, attendu que la production des marchandises qui devront s'échanger entre elles n'a pas lieu à l'aveugle, mais raison faite des besoins et des moyens d'achat, tant des nationaux que des étrangers. Si le jugement faux dirige les capitaux et les bras vers une fabrication sans qu'il y ait demande proportionnelle, les marchandises ne trouvent pas débit et forment encombrement inutile. Si l'augmentation dans une industrie, au

(1) Bastiat. *Harmonies économiques.* Introduction.

lieu d'être l'effet d'épargnes accumulées et de la science en progrès, dérive d'un déplacement artificiel de capitaux, à cette augmentation dans un genre de marchandises répond la diminution dans un autre, et de là l'échange diminue. Si, enfin, le désir et le besoin devancent et excèdent les épargnes, le cas peut se présenter qu'au lieu d'échanger produits contre produits, vous échangiez votre capital contre les produits d'autrui et que vous dévoriez avec les fruits le fonds lui-même, tellement que bientôt suive l'appauvrissement et la ruine. Mais supposez la juste proportion qui dérive de la rectitude de jugement dans la demande et d'une sagace adaption dans l'offre, et vous verrez clairement les effets salutaires qui découlent de l'échange. Et, en outre, vous verrez que le progrès d'une industrie stimule et avive celui des autres. En effet, plus l'un produit, plus il se trouve posséder de moyens d'acquérir et peut augmenter sa demande d'autres produits pour la satisfaction de nouveaux désirs; et de là sa consommation plus grande est cause d'une production plus grande aussi dans les autres industries. De même l'augmentation de la richesse générale dans un pays ne tourne pas seulement à sa jouissance, mais aussi à celle des pays étrangers, et elle rend le commerce plus fréquent et plus varié. — Parce que au fur et à mesure qu'une nation a des produits plus abondants à exporter, elle en importe du dehors en plus grande quantité. Et, par conséquent, on peut dire que le progrès d'un art favorise aussi celui des autres, et le progrès d'un peuple celui de tous. Telle est la théorie des ventes qui fut élucidée par J.-B. Say, et c'est le corollaire de la proportion qui existe entre la demande et l'offre.

Cependant l'échange a un instrument nécessaire et merveilleux, la monnaie, qui en substituant au trafic un congénère plus facile et plus précis et en facilitant

admirablement la circulation, vient indirectement contribuer d'une manière très efficace à la production. Et ici encore, remarquons qu'entre la richesse d'un pays, les transactions et la quantité de monnaie qui s'y rencontre, intervient une juste mesure de proportion. Que la monnaie soit rare, la circulation se ralentit et les industries languissent; qu'elle surabonde, il s'en suit une altération factice des valeurs. Et dans les deux cas il y a une fâcheuse rupture d'équilibre dans le commerce extérieur, en tant qu'il diminue par manque de marchandises à offrir en échange, ou devient onéreux par la différence des prix jusqu'à ce que la proportion soit rétablie. Et c'est là ce qu'il peut y avoir de vrai dans l'idée de la *balance commerciale*, qui a été si mal entendue par l'école mercantile et interprétée si à contre-sens. La vérité est que le besoin venant à croître d'un signe représentatif de la valeur pour la circulation et pour les transactions commerciales, on supplée à la monnaie par le crédit. Mais ici encore il y a deux proportions nécessaires : L'une est du crédit avec le capital sur lequel on fait foi; en effet, comme nous l'avons dit au long (1), le crédit ne crée rien, il ne fait que faciliter l'échange et mettre en action des capitaux qui étaient oisifs, et les associer au travail en les transférant dans les mains de ceux qui sont plus aptes à les faire fructifier. Mais ces capitaux il faut qu'ils existent en réalité, et que le signe représente une valeur réelle et non fictive, d'où suit que s'il y a surabondance du papier au-delà de ce qui est ou que l'on a cru être la valeur des capitaux employés, certainement le papier est perdu, c'est la ruine de ceux qui l'ont accepté sur la foi privée et publique. L'autre proportion requise est entre le papier de crédit et le numéraire circulant sur le marché; en effet, une partie qui, parfois n'est pas

(1) Voir Livre III.

légère, de ces cédules, billets, lettres de change courant sur la place, veut se transformer en numéraire à vue, ou à la date la plus courte. Si cela ne se peut, le papier tombe en défaveur, et puis à rien. Dans la foule des projets de banque, ou d'autres institutions analogues que leurs auteurs imaginaient devoir accomplir des merveilles pour la richesse et l'utilité publique, on n'a pas toujours tenu compte de la première condition énoncée ci-dessus, savoir : la proportion entre l'émission du papier et les capitaux de garantie, le plus souvent ensuite on a négligé le second point. Que si ces projets se fussent incarnés, l'on aurait vu bientôt et à grand détriment à quelles perturbations donnait naissance le défaut de proportion entre le papier et le numéraire comptant. En effet, il convient de répéter que le signe représentatif ne doit pas excéder le besoin de la circulation ; et pour que les billets puissent suppléer jusqu'à un certain point les métaux précieux, la condition est qu'il soit avéré : que non-seulement ils sont solidement garantis, mais aussi qu'il se trouve suffisamment de numéraire sur la place pour pouvoir échanger une partie notable de ces billets chaque fois que l'envie en vient aux porteurs.

L'abus du crédit et l'élévation factice des prix des choses sont les deux causes les plus puissantes de ces perturbations qu'on appelle *crises commerciales*, dont récemment l'Amérique, l'Angleterre et l'Allemagne ont eu à subir les terribles coups. C'est toujours pour être sorti des limites, en donnant aux choses une valeur plus grande ou moindre que la valeur réelle et adaptée aux circonstances présentes, que vous rencontrez la cause première de la décadence, soit morale, soit économique d'une nation. Ainsi, l'Espagne, en réputant que toute richesse consiste dans le métal précieux que l'Amérique lui fournissait en abondance, et en aban-

donnant les industries naturelles, tombe dans la misère. Ainsi, certaines nations modernes, en accordant trop de confiance aux billets des banques et se jettant à corps perdu dans les spéculations, ont vu diminuer le soutien de leurs entreprises, et ont dissipé vainement capitaux, études et activité.

Le but de la production, de la répartition, de l'échange des richesses est le contentement humain, et celui-ci ne s'obtient pas sans consommation; et la consommation comporte le plus souvent l'anéantissement du produit : ainsi, dans l'économie aussi se manifeste ce cercle de génération et de destruction qui est la loi générale de la nature. Or, si à tout produit net répondait une consommation égale, la nation serait stationnaire sur le pied de richesse où elle se trouve, et n'atteindrait pas un plus haut point de prospérité; en outre, si la population venait à augmenter, le contentement de chacun serait moindre et la prospérité publique décheoirait d'autant. Partant, si l'on regarde au présent, le contentement étant la fin de l'art économique, la production doit être consommée; si l'on regarde à l'avenir il faut l'épargner et la reporter à de nouvelles industries. Entre ces deux termes se trouve la juste règle et la juste mesure; car une lésinerie odieuse ferait pâtir les générations présentes, un gaspillage luxueux dévorerait en herbe les provisions de l'avenir. Au maintien de cette juste règle concourent surtout la prudence et la tempérance, et y concourent aussi les autres tendances humaines et les lois générales de l'économie; car l'homme aime à acquérir, mais en même temps à améliorer son état; il aime à vivre dans l'aisance, mais il veut épargner pour la famille, et là où les capitaux sont rares, le haut intérêt qu'ils servent est vif et stimulant à l'épargne, et au fur et à mesure que les capitaux abondent, ce stimulant va s'émoussant par le

faible intérêt servi. Il est encore à considérer que dans l'état sauvage, quand l'homme est dominé et opprimé par les obstacles de la rude nature, il dépense de grandes fatigues pour satisfaire aux premiers besoins, et ceux-ci, quoique peu nombreux et grossiers, occupent toutes ses facultés. Mais alors que la science et l'art ont trouvé le secret d'asservir et d'approprier les forces naturelles à l'utilité commune, alors il suffit d'une fatigue légère pour nous procurer de nombreux produits et satisfaire de nombreux désirs, qui vont croissant en nombre et en raffinement ; et ce qui pour un temps avait semblé aisance et superflu, devient le commode et le nécessaire. Telle est l'élévation qui se manifeste dans le mode d'existence chez toutes les classes, et elle appelle jusqu'aux plus pauvres à des jouissances qui, à une autre époque, étaient le privilége d'un petit nombre. Que si cette augmentation des désirs ne marche point sans la moralité ; si, en outre, elle suit le progrès des moyens d'achat et du bon marché des produits; elle est en elle-même louable et bonne; elle procure aux hommes de nouvelles jouissances et par les rapports qu'a le bien-être avec l'intelligence et le sentiment d'affection, elle coopère à l'amélioration civile de la multitude. Si, au contraire, les besoins débordent les facultés, si le travailleur, non content de goûter modestement les biens de la vie que lui aura acquis son travail, prétend de plus faire bombance et briller; alors cette disproportion devient l'origine de chagrins privés et de révolutions dans la société. Que cesse l'activité chez le travailleur, et cesse la prévoyance, et cessent les épargnes, à la place de ces qualités entrent dans les esprits le trouble et la haine; et, d'autre part, viennent la baisse des salaires et la diminution des produits. Ceux donc qui invitent les gouvernants à exciter les désirs pour stimuler la production disent une chose erronée et dangereuse. Ceux, au con-

traire, qui s'effraient de la diffusion de l'aisance et des biens parmi les classes pauvres, méconnaissent le progrès naturel et juste de la civilisation.

L'élévation du mode d'existence chez les classes laborieuses est un des principaux problèmes du temps présent, auquel les philosophes et les hommes d'État doivent s'empresser de donner attention. Mais les conditions économiques ne suffisent pas pour le produire s'il ne s'y joint l'éducation morale qui circonscrive les désirs dans la sphère du juste et de l'honnête, et cela non-seulement chez la multitude des pauvres, mais aussi chez les gens aisés et les riches. En effet, le luxe de ceux-ci, en même temps qu'il excite la cupidité et l'envie, enlève les capitaux et les bras aux arts nécessaires ceux qui satisfont aux besoins du plus grand nombre. Le mot *luxe*, comme il est employé dans le langage ordinaire, a des degrés à l'infini, dans certains il se confond avec l'aisance et se lie aux beaux-arts et aux jouissances de l'imagination, mais il passe ensuite à une véritable dissipation par ostentation et sensualité. En réservant scientifiquement le nom propre de luxe à cette dernière espèce, il est évident qu'il consume et détruit sans utilité ni jouissance véritable ; qu'il épuise capitaux et travail qui, employés à des industries plus utiles, en auraient fourni les produits en plus grande quantité et à meilleur marché ; qu'il est l'ennemi juré de l'épargne et de l'accumulation, et, par là, tend à sacrifier l'avenir au présent ; qu'enfin, il ne laisse point de contentement dans l'âme, laquelle ne peut être contentée par les plaisirs seuls, et désire toujours de plus en plus, et ne se trouve jamais rassasiée par les choses de cette terre. Il trouble donc la loi de proportion entre les industries de nécessité, celles d'utilité, et celles d'agrément, entre la consommation et l'épargne, entre les désirs et les moyens d'acquérir, et bou-

leverse l'ordonnance du régime économique qui peut rendre la société prospère.

Cette loi de proportion, que j'ai ébauchée en peu de traits, a son origine dans les relations que la Providence a établies entre les tendances de l'homme, ses facultés et les choses extérieures, et elle a pour sa fin l'accord de l'utilité privée avec l'utilité publique. Sans elle on pourra obtenir, par aventure, progrès partiels, et l'histoire en fournit plusieurs exemples, admettons dans une classe, dans une industrie, dans le cercle d'un pays; mais les autres classes restent opprimées, les autres arts utiles négligés, les autres nations ruinées. Vous aurez, par aventure, une production brillante, mais seulement dans quelques parties, point de répartition équitable, point d'échange facile, point de consommation réglée, tempérée ; vous aurez inimitié du propriétaire au cultivateur, du capitaliste au travailleur, de l'homme de la campagne à celui de la ville, de l'industriel au commerçant, de nation à nation.

On peut donc dire qu'elle gouverne toutes les parties de l'économie, et que d'elle dérive la prospérité générale. Mais comment faire pour maintenir cette proportion désirée entre tous les éléments économiques ? Pour son maintien entre la terre, le capital et le travail, se présentent la science, l'épargne et l'habitude d'une activité sobre. Pour son maintien entre la population et les moyens de subsistance, se présentent la prévoyance et la prudence. Pour son maintien entre la production et la répartition de la richesse, entre le commerce domestique et l'extérieur, entre le numéraire et le crédit, se présentent la rectitude de jugement dans la demande, une habile adaptation de l'offre, la probité et la bonne foi. Pour son maintien entre l'épargne et la consommation, se présentent la juste appréciation des biens, la tempérance, l'abstention. Dans tout cela, en-

ite, est toujours présupposé la justice et le respect s droits d'autrui, dans une société civile, ordonnée et nnête. Finalement, quand la dite proportion est trouée ou par des calamités inopinées, ou par ces douureuses transitions qui sont parfois inévitables, on a ssi à invoquer la bienfaisance privée et publique pour rétablir. Partant, il suit que la loi de proportion reiert nécessairement les conditions morales et juriques, tant chez les particuliers que dans la société : ce i confirme, d'une autre manière, ce que nous avons t dans le livre précédent, et est précisément ce que je e proposais de démontrer. Mais, pour que la vérité se ontre encore plus évidente, il conviendra de considér quelque peu plus à fond que l'économie, accompaée de la morale, conduit à l'harmonie des intérêts; parée d'elle, elle entraîne à la discordance, ou, selon expression grecque, à *l'antinomie*. On a fait récemment ès grand bruit de ces harmonies et antinomies. n écrivain d'un esprit caustique et original, dans n livre intitulé *Philosophie de la Misère*, a tracé l'hisire des contradictions économiques, et exposé tous s maux que le développement des richesses apporte talement à l'humanité. Et, peu après, un autre écriain de talent, à l'âme pleine de sentiments généreux, répondu par les *Harmonies économiques*, et s'est appliué à montrer qu'il suffit de la liberté pour que, natuellement et spontanément, les intérêts privés ne orment qu'un entre eux et avec le bien public. Le lecur comprend qu'il s'agit des deux écrivains français roudhon et Bastiat.

A vrai dire, je n'ai jamais pu partager l'admiration ue même quelques adversaires de Proudhon ont acordée à son livre, dans lequel ils ont vanté la nouveauté les idées et la grande force de dialectique. La méhode tient de la pesanteur des écoles germaniques,

quelque peu modifiée et dans un mauvais sen
idées métaphysiques qui sont émises sont c
athéistes anciens et modernes, de Protagora
Cotta (2) jusqu'aux hégéliens extrêmes. Atten
nie non-seulement le principe de création, m
ceux d'identité et de contradiction, et qu'il réu
et le non-être dans le même sujet. Ce qui a do
écrits un tel attrait, c'est l'originalité du style, la c
de la critique, l'audace des propositions, qu'il affi
d'autant plus de franchise, qu'elles sont plus inc
et qu'elles blessent davantage le sens commun
moral. Et je confesse que souvent, à la lectur
livres, j'ai été porté à croire qu'il n'écrivait
conviction, mais, comme dit Ciceron, *calumni*
ludificari solet (3). Mais je n'ai point à traiter i
partie métaphysique. Quant au sujet des rich
ne trouve rien de vraiment neuf, mais bien un
de doctrines enseignées par les économistes et
enseignées par les socialistes et les communiste
les avoir flagellés sans pitié et les avoir raillés
sarcasme amer, il finit par s'y rattacher, en fig
déal de la société dans une égalité de richess
jouissances qui réponde à l'égalité naturelle su
égalité intellectuelle, morale et physique, qu'il
à tous les hommes. En effet, telle est sa pre
principale maxime, et rien ne lui répugne da
que d'admettre une hiérarchie des intelligences
aptitudes; mais, au contraire, toute différence
voit réellement, il l'impute à l'éducation. Que
aventure, l'évidence des faits le force parfoi
connaître quelque disposition particulière dans
tel cas, il se hâte d'ajouter que : si dans la

(1) PLATON, dans Protagoras Memnon *et passim.*
(2) CICERON. *De naturâ Deorum.*
(3) *De Repub.*, livre II. Fragments.

eurs intelligences peuvent différer quelque peu, en *quantité*, néanmoins, on doit les réputer égales et essentiellement identiques. C'est ainsi que, selon lui, l'homme de génie dépasse le niveau parce qu'il a été bien élevé et cultivé, et le stupide tombe au-dessous parce que son intelligence n'a pas été convenablement exercée. Or, cette égalité absolue, qui est démentie par les faits, détruit toute espèce de suprématie et d'autorité, rompt les liens de la famille et désagrège les hommes, faisant que chacun est à soi-même son principe et sa fin. Ajoutez à cela la négation de l'immortalité de l'âme et de la vie au-delà de ce monde, vous reconnaîtrez facilement à quelles absurdités conduit l'idée de l'homme absolument autonome, sans loi, délié de toute relation naturelle, sans sujétion à personne, ne convoitant uniquement que le plaisir.

Un autre principe pareillement commun à Proudhon et aux socialistes (je parle de ceux qui sont logiques et ne flottent pas dans un milieu), c'est que l'unique et vrai créateur de la richesse est l'homme, qui de rien tire par le travail les choses utiles et les valeurs. De là le produit appartient en totalité au travailleur, et, quel que soit le titre qu'un autre prétende au partage, il fait acte d'usurpation. Si bien que le capitaliste et le propriétaire sont à regarder comme insectes et plantes parasites, qui sucent le sang des vertébrés sur lesquels ils se nichent, ou la sève des plantes sur lesquelles ils s'insèrent. De cette idée, que le travail humain est la seule cause de la production, en mettant de côté toute opération de la nature et ne tenant point compte de la limitation des forces et des matériaux qu'elle fournit, découle une autre conséquence, savoir : que la valeur des produits est un terme absolu, mesurable par la quantité de travail, échangeable exactement, sans le secours d'aucun *signe représentatif*, et, finalement, que l'homme

étant créateur et, par conséquent, n'étant point tenu, l'œuvre de production accomplie, à réintégrer rien de ce qui existait auparavant, le produit net est identique au produit brut. De tout cela j'ai largement discouru en plusieurs endroits. Et, par anticipation, j'ai refuté ces erreurs, en montrant que non-seulement le travail mais aussi les forces naturelles, coopèrent à la production, et que la valeur d'un produit se constitue non-seulement par l'utilité, mais, de plus, par la difficulté de l'obtenir; et celle-ci dérive partie du travail qu'on a mis en lui, mais partie aussi de sa rareté et de la limite des forces et des matériaux de la nature ; et par conséquent comme, la production achevée, ce qui existait auparavant doit se réintégrer, il faut déduire du produit brut cette portion et le reste seulement est produit net, à la répartition duquel a titre juridique non-seulement le travailleur, mais aussi le possesseur des forces naturelles et des capitaux, qui ont été l'instrument de la production. Pareillement que la valeur a une partie d'absolu et une partie de relatif : celle-là dans l'utilité répondante aux besoins essentiels de l'homme, dans la limitation générique et dans l'effort nécessaire ; celle-ci dans la variété des désirs, dans le degré de limitation, dans les modes de l'effort lui-même. Par conséquent, l'ensemble d'une chose qui est en partie absolue et en partie relative, ne peut jamais être absolu, et il est impossible de lui trouver une mesure. Finalement, que la monnaie est une marchandise comme une autre ; et, si elle se prête admirablement à représenter les valeurs de toute espèce, elle ne peut remplir cet office que par voie d'approximation.

Mais, pour descendre des principes rationnels à la partie historique et entrer un peu dans les antinomies de Proudhon, disons qu'il décrit la marche économique de la société comme sujette à une loi fatale qui régit constamment la formation des richesses. Et cette loi est

de telle sorte que tout fait est lié à un autre fait qui lui est opposé, tout progrès est en même temps un recul, tout bien est un mal. L'antinomie est l'essence des choses finies ; et si la conciliation des contraires luit un moment, elle fait sur-le-champ place à une contradiction nouvelle, comme le phare tournant qui brille et vous laisse brusquement dans une obscurité profonde. Et, à commencer par la division du travail, c'est le premier pas de l'industrie et la condition nécessaire à la production de la richesse, mais en même temps elle a pour effet de frapper de torpeur l'intelligence du travailleur en la fixant sur un objet unique, et même sur une minime fraction de l'objet, et en rendant le travail monotone et matériel, de sorte que plus l'art progresse et plus le travailleur rétrograde. La seconde période est celle des machines, où l'on se propose de réunir ce qui, dans la division du travail, avait été séparé. Leur œuvre bonne est de restaurer l'industrie dans son intégrité, de là une diminution d'effort pour l'homme, une plus grande quantité de produits, et un meilleur marché ; mais, vite après le chant du bien, voici venir le mal, savoir : excès de production, encombrement de produits, adultération des marchandises, licenciement d'une multitude de travailleurs, suspension des travaux, abaissement des salaires, misère et infirmité, et, enfin, dégénération de l'espèce humaine. Des machines, l'auteur passe à la concurrence, comme si celle-ci était engendrée de celles-là ; et il l'exalte par les plus grands éloges comme forme nécessaire de la liberté et l'unique stimulant du progrès, et démontre que là où l'agriculture, l'industrie et les entreprises privées et publiques vont lentement, c'est parce que manque une concurrence libre. Mais elle ne peut durer un moment sans se détruire elle-même et apporter des fruits amers de repentir et de douleur. En effet, les hommes n'*étant* pas, dans les organisations

civiles actuelles, égaux de fait, comme ils le sont en droit, l'inégalité des moyens anéantit toute liberté : les puissants dominent les faibles, les madrés circonviennent les simples, et il se forme une ligue des grands à la ruine des inférieurs. Et nous voici au quatrième degré de cette échelle, savoir : au monopole, que l'auteur considère, comme les économistes, dans le sens de son étymologie, c'est-à-dire comme jouissance exclusive d'un objet. Il ne le qualifie point une chose injuste, par la raison que personne n'aurait travaillé s'il n'eût été assuré de jouir du produit de ses efforts en en écartant autrui, tellement, que l'homme en serait partout à l'eau des fleuves et aux glands, sans le monopole. Il est la récompense de l'habileté, la compensation de l'épargne, le fruit de l'industrie; mais, d'autre part, voyez-le causer d'ineffables désastres. Par lui naît une séquelle d'oisifs qui vivent sur les fatigues des travailleurs, les oppriment, les frustrent, et les font esclaves de corps et d'âme, dénués même de l'espérance. Lorsqu'ensuite, grâce au monopole, la partie la plus nombreuse des citoyens a perdu le pain, le toit, le vêtement, l'éducation, la liberté, la sécurité, enfin tout au monde, survient le gouvernement, ému du spectacle déchirant et des dangers qui menacent, et il veut apporter un remède. Et quel est ce remède ? Une taxe sur les riches, laquelle est à la fois leur rançon et la garantie de la légitimité de leur possession. Proudhon, pour le besoin de sa théorie, ne trouve d'autre raison et d'autre origine aux impôts que celle-ci : donner au pauvre une indemnité méritée pour les terres et les capitaux dont jouissent les riches. Mais l'impôt vient constitué d'une manière qui manque le but, et il a un résultat tout différent, parce qu'au lieu du riche il frappe le pauvre, qui, de la sorte, se trouve encore dépouillé de la très chétive rémunération qui lui était restée, et, en outre,

:e une infinité d'emplois inutiles et improductifs. lui qui a sué en travaillant au profit de la classe ɜ dévore, devra encore se fatiguer pour celle qui gelle. Et tandis que le législateur, en se plaçant ılieu, entre les riches privilégiés et les malheureux taires, a voulu assurer la subsistance à ceux-ci et rer à ceux-là des sentiments de charité, la loi iné- le des antinomies a ruiné toutes ses mesures pré- ntes et a converti l'impôt en un nouveau supplice les misérables, et en une nouvelle source de haines crimes. Les contradictions ne finissent point ici. ixième période est celle du commerce internatio- Sa liberté est d'une utilité extrême, puisqu'il mul- les relations, tempère l'âpreté des esprits, stimule vité, ajoute à la quantité de la production, améliore ırie davantage la consommation. Mais cette même 'té commerciale est un aliment perpétuel de guerre; ıssure la tyrannie du capital, greffe le germe de la re sur toutes les nations et les asservit les unes aux :s, après les avoir entraînées jusqu'à prostituer neur de la patrie et à se vendre elles-mêmes par ır du lucre. Nous sommes à la septième époque his- ue, comme au septième cercle de l'enfer du Dante, ıus avons à voir de nouvelles tortures et de nou- x torturés. Le grand dragon est le crédit, qui, s'il l'un côté, le moyen le plus puissant de richesse et vier de spéculation, de l'autre côté, fournit au pro- aire le fer avec lequel il rive la chaîne du travail- au capitaliste les instruments pour ravir le denier nalheureux, et pousse les États à la ruine et à la ueroute. Suit la huitième antinomie, celle de la riété. Là se justifie, dès le principe, le titre du ıier occupant et la reconnaissance que la société le son droit. Et si la propriété est juste, juste aussi hérédité, qui est la conséquence de la famille, son

lien et son complément. La défense de l'héritage est un des morceaux les plus chaleureux et les plus pressants du livre, et jamais écrivain n'a prodigué contre ses adversaires plus d'invectives, de railleries, de sarcasmes, qu'il n'en entasse contre les socialistes ; mais voyez (pour me servir de ses propres termes), voyez la déraison de la raison ! Cette propriété, droite et irréprehensible en principe, constitue dans son exercice une iniquité flagrante; et ceci advient non par l'adjonction de quelque élément étranger, mais par déduction naturelle du principe lui-même, en vertu de laquelle la propriété, légitime dans ses prémisses, se transforme en un véritable vol dans la conséquence. L'auteur, exagérant ici la théorie de la rente de Ricardo, que nous avons exposée ailleurs, proclame que tout progrès dans la production tourne à l'avantage unique du propriétaire et au détriment de tous les autres; et, exagérant enfin la théorie de Malthus, il conclut que l'augmentation de la population, nécessaire à l'augmentation de la richesse, est ce qui précipite la société aux plus horribles déchirements et à la ruine totale. Ainsi l'économie publique est coupable de tous les maux dont l'humanité est travaillée.

Tel est, en très bref, l'enchaînement des antinomies, dont l'auteur laisse pourtant entrevoir le terme possible, et il en annonce, d'un ton de prophète, l'équation générale dans une formule qui recueille tout le bien et repousse tout le mal. Et il est étrange de voir, après avoir lancé tant de foudres, avec quelle affabilité Proudhon rend la bonace aux éléments et redonne la sérénité aux monde. En effet, la grande formule, toute enveloppée qu'elle soit de mystère, n'est rien autre, en substance, que le retour au troc simple et primitif des marchandises, et l'abolition de l'usage de la monnaie. Celui qui a trouvé contradiction dans Dieu, dans la Providence,

dans la vertu, dans le bien, répare tout avec une simple opération d'arithmétique, et en passant écriture sur des livres tenus en partie double. Et la réforme essentielle de la famille, de la propriété, de la société civile, la fin de la tyrannie, du capital et de l'asservissement du travail prend pour pivot, qui le croirait? un humble chiffreur. Aussi, je crois, je n'hésite pas à affirmer, que l'œuvre dont nous parlons a beaucoup moins d'importance que ne lui ont attribué les concitoyens de l'auteur éblouis peut-être par l'étrangeté, la véhémence, l'énormité des assertions. Cependant, en consultant l'histoire, on voit qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et que Proudhon a eu des prédécesseurs dans la Grèce antique et dans ce sophiste décrit par Numenius. Le passage se rapporte fort bien à notre auteur : « C'était un homme, dit-il, qui niait et affirmait les mêmes choses; il se jetait aveuglément à droite et à gauche; il faisait gloire d'ignorer la différence du bien et du mal; il débitait la première fantaisie qui lui venait dans l'esprit; et, tout d'un coup, il la renversait par plus de raisons qu'il ne l'avait établie. C'était une hydre qui se déchirait elle-même (1). »

Dans ma courte réfutation des antinomies économiques, je dirai d'abord qu'elles se relient à deux erreurs capitales, dont j'ai traité plus haut, savoir : l'égalité absolue de tous en tout, et la création humaine de la richesse, sans aucun secours des forces de la nature. En outre, le cycle décrit par Proudhon ne s'accorde pas

(1) Les termes de l'original sont plus expressifs et plus féconds : « Ἔλεγε, καὶ ἀντέλεγε, καὶ μετεκύλινδε τὸ κἀκεῖδεν, κἀντεύδεν, ἑκατέςωδεν, ὁπόθεν τύχοι, παλινάγρετος, καὶ δὺςκριτος καὶ παρακεκιδυνευμένος.... ἀλλ' ὁπόπερον εἰς τὰς ψυχὰς πεσοι, τοῦτο εἰπών, αὖθις μεταβαλὼν, ἀνέτρεπεν ἐν πλεοναχῶς ἢ δι' ὅσων κατεσκευάκει. Ἦν οὖν ὕδραν τέμνων ἑαυτὸν, καὶ τεμνόμενος ὑφ' ἑαυτοῦ, ἀμφότεςα ἀλλήλων θυςκριτίως, καὶ τοῦ δέοντος ἀσκέπτως. » *Numenius, apud Eusebium, Préparationes*, etc. Lib. XIV, cap. V, cité par *Bayle, Dict.* art. Arcesilas.

avec la marche historique des nations, les périodes ne se succèdent, ni ne s'enchaînent de la manière qu'il l'expose. La division du travail n'est pas la cause efficiente des machines, ni celles-ci de la libre concurrence; et, de même, le monopole, le gouvernement, le commerce, le crédit, la propriété, l'augmentation de population, ne se peuvent dire effets nécessaires et qui succèdent normalement l'un à l'autre; mais ils naissent et se développent, ou décheoient et diminuent ensemble. En troisième lieu, les biens et les maux qu'il fait découler de la même source, ne pourraient subsister ensemble à un même degré, parce que si l'un est vrai, l'autre ne peut être vrai en même temps, mais ils s'annuleraient tour à tour. Seulement, on peut examiner, quant à chacune de ces périodes, si les biens surpassent les maux ou *vice versâ*, moyennant quoi la thèse de Proudhon est tout à fait changée. Je dis, ensuite, que quant aux maux, il y a une grande exagération qui tourne manifestement à l'erreur. En effet, il va glanant quelques faits, les généralise et présente l'exception comme règle absolue et constante. Ces maux eux-mêmes, en les admettant comme vrais pour la très grande partie, loin d'être conséquence nécessaire du développement de la richesse, sont effets des erreurs et des fautes des hommes. D'où je crois pouvoir affirmer que là où des antinomies se manifestent et amènent un conflit douloureux, il faut principalement l'attribuer à l'absence des conditions morales, attendu que l'homme est un, et si son intelligence s'égare et si ses sentiments sortent des bornes, il n'y a à espérer, dans la société civile, ni abondance, ni aisance, ni prospérité. Finalement, il y a une partie de ces antinomies qui dérive de la limitation même des choses finies et du cours général d'événements qui pour nous sont en partie mystérieux, et les maux de cette sorte ne peuvent être

expulsés complétement de la terre, on ne peut que les alléger par la prévoyance et la charité. Je crois, par conséquent, que des principes par moi émis dans les livres précédents, découle d'elle-même la réfutation de Proudhon. Néanmoins, je crois convenable, pour plus de clarté, d'insister sur quelques points.

Adam Smith a le premier signalé les inconvénients de la division du travail; il se borne à en tirer la conclusion qu'on doit opposer à ce danger l'instruction populaire. Le passage me paraît mériter d'être cité, d'autant plus qu'il montre que le premier auteur de notre science ne dissimule pas les difficultés et les dangers du développement des richesses : « Dans les progrès que fait la division du travail, l'occupation de la très majeure partie de ceux qui vivent de travail, c'est-à-dire de la masse du peuple, se borne à un très petit nombre d'opérations simples, très souvent à une ou deux. Or, l'intelligence de la plupart des hommes se forme nécessairement par leurs occupations ordinaires. Un homme dont toute la vie se passe à remplir un petit nombre d'opérations simples, dont les effets sont aussi, peut-être, toujours les mêmes, ou très approchant les mêmes, n'a pas lieu de développer son intelligence, ni d'exercer son imagination à chercher des expédients pour écarter des difficultés qui ne se rencontrent jamais; il perd donc naturellement l'habitude de déployer ou exercer ces facultés, et devient, en général, aussi stupide et aussi ignorant qu'il soit possible à une créature humaine de le devenir; l'engourdissement de ses facultés morales le rend non-seulement incapable de goûter aucune conversation raisonnable, ni d'y prendre part, mais même d'éprouver aucune affection noble, généreuse ou tendre, et, par conséquent, de former aucun jugement un peu juste sur la plupart des devoirs, même les plus ordinaires, de la *vie privée*. Quant aux grands intérêts,

aux grandes affaires de son pays, il est également hors d'état d'en juger, et, à moins qu'on n'ait pris quelques peines très particulières pour l'y préparer; il est également inhabile à défendre son pays à la guerre. L'uniformité de sa vie sédentaire corrompt naturellement et abat son courage, et lui fait envisager avec une aversion mêlée d'effroi la vie variée, incertaine, hasardeuse d'un soldat; elle affaiblit même l'activité de son corps et le rend incapable de déployer sa force, avec quelque énergie et quelque constance, dans tout autre emploi que celui auquel il a été élevé. Ainsi, sa dextérité, dans son métier particulier, est une qualité qu'il semble avoir acquise aux dépens de ses qualités intellectuelles, de ses vertus sociales et de ses dispositions guerrières. Or, cet état est celui dans lequel l'ouvrier pauvre, c'est à dire la masse du peuple, doit tomber nécessairement dans toute société civilisée et avancée en industrie, à moins que le gouvernement ne prenne des précautions pour prévenir ce mal. SMITH, Livre V, Chap. Ier. »

Qui a jamais décrit avec autant d'énergie les dangers de la division du travail? Mais qu'en infère-t-il? Peut-être sera-ce le nécessaire, l'inévitable déchéance du travailleur? Non, certainement. Il se borne à montrer que dans une société civilisée et adonnée surtout aux industries (car l'agriculture, dont les occupations sont multiples, fournit les occasions de réfléchir et d'acquérir des connaissances variées), l'instruction populaire est de la plus haute importance. Le même Smith qui, certes, n'était pas partisan de l'intervention gouvernementale, n'hésite pas à la mettre dans les attributions du pouvoir civil. Et Whately (1), en commentant ce passage, ajoute judicieusement que : non-seulement l'instruction, mais

(1) WHATELY; *Introductory Lectures of political Economy*. Lect. VIII.

ut l'éducation morale et religieuse, est de la plus
: importance pour rectifier les idées et améliorer
ntiments du pauvre. Et, plus loin, il montre que,
t à l'autre péril de la répartition du travail, savoir :
fficulté dans laquelle tombe le travailleur pour
er moyen de gagner sa vie en dehors de son mé-
accoutumé, s'il vient à lui manquer, il montre,
, qu'à ce danger peuvent obvier l'instruction elle-
e, qui pourvoit le pauvre de notions utiles à diffé-
s industries, l'usage de former à différents métiers
embres d'une même famille, et surtout l'habitude
mpérance et de prévoyance secondée par des in-
ions qui recueillent les épargnes du peuple et lui
ne garantie contre les malheurs imprévus. A quoi
: plais à ajouter ce principe, exposé ailleurs, du
rt des industries, entre elles, et avec l'agriculture,
é à se développer dans l'avenir et à balancer la
on du travail. Il n'est donc ni vrai, ni nécessaire,
te résultat prédit par Proudhon, résultat qui n'est
ndre que quand le progrès de la richesse n'est pas
pagné de celui de la morale et de l'instruction.
en doit dire autant des machines, au sujet des-
s j'ai soigneusement distingué les effets momen-
et partiels, des effets durables et universels (1),
i conclu : que si la transition des industries ma-
s, aux mécaniques, est pénible et ne manque pas
amités, elle fait place, graduellement, à un état
ur et, en définitive, apporte un avantage énorme
asses de travailleurs aussi; et, quant aux mo-
de souffrances, on les peut prévenir et alléger
bienfaisance privée et l'assistance publique. On
as fondé à dire avec Proudhon que le progrès
continu, l'effet agit sans cesse avec un désastre
nt. En effet, ce qui apporte vraiment altération

ir Livre III.

à la répartition des richesses et prive le travailleur de travail, ou amoindrait sa rémunération, c'est le changement essentiel et subit des procédés industriels; ce ne sont pas la modification et le perfectionnement lents et gradués. Et ce changement, d'après les documents de l'histoire, n'arrive qu'à des intervalles considérables. Or, puisqu'en vertu de grandes découvertes dans les sciences mécaniques et chimiques, et de l'usage des nouvelles forces motrices, il date du présent siècle, c'est montrer peu d'intelligence que prétendre, d'un fait spécial, inférer les conditions permanentes de l'humanité. Et déjà, nous-mêmes, nous voyons que les effets de telles catastrophes ont été en diminuant, et, par exemple, les manufactures anglaises prennent assiette dans une condition de choses meilleures et plus assurée pour les travailleurs, le bon restant et le mauvais allant peu à peu diminuant.

J'ai consacré à la concurrence plusieurs pages et j'ai montré sa valeur véritable et ses avantages, et résolu les difficultés qu'on a élevées contre elle. Toute l'argumentation des socialistes et de Proudhon, qui, sur ce sujet, ne fait que les répéter, consiste à supposer que si tous ne sont placés dans une condition semblable de moyens et de circonstances, la liberté à eux accordée tourne toujours à nuire. Et ils représentent la concurrence comme la course du cirque, où parmi les conducteurs des chars, celui-là, seul, remportait la palme de la victoire qui atteignait le premier le but, les autres s'en allaient confus et chagrins. Mais la comparaison est inexacte, attendu que les emplois et les buts pour l'industrie humaine sont à l'infini, et à l'infini aussi les degrés où l'on peut trouver travail et entretien honorable. Il ne s'agit pas de faire tous la même besogne et qu'un seul gagne le prix. Il s'agit que chacun développe convenablement ses facultés propres, exerce ses forces de la manière la

meilleure, choisisse la profession qui lui va le mieux, soit en mesure d'épargner pour l'avenir, emploie les capitaux et le travail dans les industries les plus profitables et tire d'elles la plus grande utilité. Or, pour une telle fin le vrai et principal stimulant sera toujours l'intérêt privé, sans que nul autre argument s'y puisse substituer. Et parce que l'homme, par inertie naturelle, serait tenté de s'arrêter et de s'énerver dans l'oisiveté dès qu'il aurait pourvu aux nécessités pressantes, ainsi la loi générale de tout progrès économique est l'émulation, la concurrence, qui n'empêchent pas que les industries ne s'entraident et se favorisent mutuellement; que les services rendus et reçus ne rendent facile à chacun la satisfaction de ses désirs; qu'en somme, par l'effet de la liberté même, ne naisse cette parenté d'industries et de peuples que les socialistes invoquent si fort. La disparité de succès n'empêche pas l'accomplissement de fin, et provient de l'inégalité originelle des facultés et de la volonté, des inégalités acquises des épargnes et des propriétés. Or, celle-là, ne peut disparaître sans que disparaisse la nature humaine, elle est le nœud, où, en définitive, aboutissent tous les fils. Tout régime factice qui fait violence à la liberté privée, qu'il dure plus ou moins, est destiné à périr ; mais la liberté ne pourra jamais donner l'égalité des richesses et des jouissances que si l'inégalité, entre certaines limites, est un fait constant, nécessaire, et fait partie de l'ordre universel dont elle n'empêche ni la régularité ni la beauté. J'accorde pourtant qu'en devenant excessive et disproportionnée à l'essence vraie des hommes civilisés, elle tourne à nuire et doit être tempérée, non-seulement par les arguments moraux, mais aussi par des institutions et des mesures législatives. L'erreur des novateurs consiste, selon moi, à vouloir dans ce but abaisser ceux qui sont grands, tandis que le mode légitime,

selon moi, consiste à grandir les petits par l'instruction, par l'éducation et par les autres institutions dont nous avons souvent parlé. Si le lecteur est persuadé que l'office du gouvernement, au-delà du fait de protéger la justice, doit se borner, comme nous le croyons, à suppléer à l'insuffisance des particuliers, des familles, des corporations, dans certaines œuvres qui pourtant seraient normalement de leur appartenance, il est clair que l'office ainsi rempli ne parviendra jamais à changer le cours naturel de la société. Demander donc une nature de concurrence qui garantisse l'égalité de tous est un paralogisme, il suffit pour la rendre acceptable qu'elle soit la condition la plus favorable au plus grand développement de toutes les facultés et de toutes les aptitudes, et qu'aussi dans l'inégalité il puisse y avoir pour tous accès au travail et au gain. Que si finalement on dit que la concurrence peut fournir occasion aux puissants d'opprimer les faibles, et aux madrés de circonvenir les simples et qu'on en cite des exemples, nous répondrons: Et que prouve cela, sinon que la liberté peut tourner à abus, et ceux qui ont le plus de moyens, abuser le plus, et parfois de telle sorte, que les lois ne puissent atteindre cet abus? Mais possibilité n'est pas nécessité; et la violence et la fraude n'entrent pas dans les propositions de l'économie. Que, si elles allongent leurs serres, ce n'est pas dans l'économie, mais dans le droit et dans la morale qu'il faut aller chercher la réparation.

Passons au monopole. Nous avons dit que le mot économie a deux sens : l'un, rationnel et juste, quand il signifie la jouissance exclusive d'une chose propre; l'autre, contre nature et fâcheux, quand il exprime un privilége factice. Proudhon confond subtilement l'un avec l'autre, et après avoir montré la légitimité de la propriété comme juste rémunération des efforts du producteur, il passe sur-le-champ à en montrer l'iniquité

et à la représenter comme un vol. Mais l'erreur prend sa source plus haut. Elle provient de considérer l'homme comme unique créateur et ne tenir nul compte de la coopération de la nature, et de la limitation des forces qu'elle nous prête, sur quoi s'évanouit toute raison de se les approprier. Sinon que le monopole aurait un refuge dans l'homme lui-même, quand on considère l'intelligence dans ses degrés et les dons variés de l'imagination et de l'âme, et les services signalés qui s'en peuvent tirer et qui, étant échangeables, tombent dans la catégorie des choses économiques et ont une valeur. Mais Proudhon vous ferme la bouche avec son égalité absolue et déclare que de tous les monopoles, le plus haïssable est celui de l'intelligence.

Tout ce qu'il dit au sujet des impôts est, de même, erroné. Il est contraire à la vérité historique qu'ils aient été, dès l'origine, imaginés comme le prix de la rançon de la propriété. L'impôt est une condition nécessaire de l'association civile, et des œuvres nécessaires pour défendre l'ordre et le droit des citoyens. Dans le principe il fut personnel, chacun fournissant services à la chose publique selon sa possibilité. Parfois, il fut suppléé par des biens patrimoniaux et royaux; parfois, par des priviléges industriels. Et dans les circonstances graves et formidables il fut recueilli comme don volontaire. Enfin il prit diverses formes dont le caractère et la notion commune est : que chaque citoyen contribue au trésor public en proportion de ses revenus et de l'entité de ses biens qui reçoivent protection publique. La seule taxe qui pourrait avoir quelque trait à ce que l'auteur avance, serait la taxe des pauvres, telle qu'elle a été établie en Angleterre. Nous en parlerons ailleurs en traitant la question de la charité légale (1). Mais c'est sophisme et ruse que d'argumenter sur les taxes en général, d'après une taxe particulière et locale.

Erronée aussi est la maxime qui qualifie *d'improductive* toute la classe des magistrats et fonctionnaires publics, puisqu'ils fournissent aussi de l'utilité et rendent des services. Et quel plus grand service que la défense de l'ordre et de la sécurité ? C'est celle-ci qui engendre dans les âmes l'expectative de l'avenir sans laquelle les causes de la production ne pourraient jamais agir efficacement. Et qu'on ne dise pas que si la société pouvait se passer de tribunaux et de soldats, ce serait un beau gain ; car c'est là un de ces arguments qui en prouvant trop, ne prouvent rien. Un effort quelconque épargné sera toujours tenu pour gain ; ce serait le plus grand, supposons, que tout fût produit à l'infini et approprié à nos désirs sans qu'il fallût aucun travail; et pourtant on ne s'est point encore avisé d'appeler aussi le travail improductif. Et, de même, que le progrès des sciences et des arts tend à alléger l'effort musculaire de l'homme et à rendre sa tâche moins pénible, le progrès des institutions et des mœurs vise à diminuer la nécessité de la prévention et de la répression. Mais ni l'un ni l'autre service ne disparaîtra complétement : de même que la production aura toujours nécessité de travail, la sécurité publique aura toujours besoin d'une défense. Toutes les idées exposées par Proudhon sur l'essence et la fin du gouvernement sont radicalement erronés. Si c'était le lieu d'en traiter, je montrerais facilement que la société civile est un résultat naturel de nos facultés et de nos besoins, et qu'elle participe à l'ordre cosmique et universel; et je montrerais que la société présuppose une autorité qui a pour office de promulguer les lois et de défendre les droits, et, pour cela impérative et coactive; que par conséquent elle doit avoir en elle les qualités nécessaires pour être ministre de justice, et hors d'elle doit exiger des sujets respect et obéissance. Il est

(1) Voir livre V.

donc absurde d'assimiler, ainsi que le fait l'écrivain que nous combattons, l'office de l'autorité civile à celui de primauté dans la famille, et de supposer que le gouvernement ne soit que l'instrument aveugle ou le serviteur soumis d'une société d'égaux. Nous pensons que l'autorité doit réunir deux caractères : suffisance à la fin, et assentiment ou tacite ou exprimé par l'élection. Ce n'est point un mandat impératif, ce n'est pas non plus, comme d'autres le veulent, la renonciation de droits propres dans les mains d'un petit nombre, c'est la reconnaissance dans ceux-ci d'une aptitude à bien diriger la chose publique. Mais pour revenir au sujet des impôts et des calamités qu'ils occasionnent, ce qu'il y a de vrai, selon moi, dans de telles imputations, n'est pas leur conséquence nécessaire, mais celle des abus que la perversité fiscale a apportés dans la manière de les imposer. Cette perversité, qui tient uniquement à la mauvaise gestion des gouvernements, épie les moyens de grossir le trésor, non selon l'équité et proportionnellement, mais par les voies les plus faciles avec le moins d'appareils et en éveillant le moins l'attention. De là elle préfère les charges indirectes aux directes et parmi les premières, celles sur la consommation des produits les plus nécessaires à la vie ; et, en outre, elle fomente les habitudes vicieuses sur lesquelles elle prélève un écot : au dire de Broggia, elle a inventé les gabelles du mot *gabbare*, berner, comme un moyen subtil de piller les deniers dans la bourse. En quoi les anciens n'eurent pas moins de ruse ni d'imaginative que les modernes, et les financiers français et espagnols n'ont nullement dégénéré de ceux d'Athènes et de Rome. Mais comme je n'écris pas un traité d'économie, je ne puis entrer dans cette matière. Il me suffit, pour mon objet, de séparer l'ordre rationnel des taxes des prouesses fiscales et d'établir cette assertion : que la société ci-

vile ayant besoin d'un trésor, et chaque citoyen devant concourir en proportion de ses revenus et de ce que la société même lui protège et assure, il n'y a dans les taxes, réparties selon la raison, rien d'injuste ni de vexatoire. Que la tâche de bien asseoir les impôts soit difficile et scabreuse, ceci n'ôte rien à la vérité de la maxime générale. Mais Proudhon se déchaîne et répond que la répartition des taxes n'est jamais bonne et voile un mensonge, parce que le riche, qui paie en apparence, se refait en secret sur le pauvre. Ainsi, le propriétaire, pour donner un exemple, renchérit le prix des denrées, le capitaliste élève le taux de l'intérêt et tous deux rattrapent aux dépens du consommateur ce qu'ils ont déboursé. Mais il y a ici une autre erreur. En effet, le prix, supposons des denrées, n'est pas déterminé par la volonté du vendeur, mais il résulte du nombre des vendeurs, de l'entité de leurs moyens, de la qualité de leurs désirs et il est en raison de l'offre et de la demande. Le fait donc que Proudhon dénonce n'est pas général mais ne se vérifie que dans quelques cas. Et quand se présentent de tels cas? Quand la production est débordée par la population, et que l'équilibre est rompu entre celle-ci et la terre et le capital. La même chose se dit du taux de l'intérêt et de plusieurs taxes au sujet desquelles on a beaucoup controversé pour savoir sur qui, en définitive, retombe véritablement le fardeau. Et ceci prouve que cette loi de proportion, dont nous avons devisé au commencement de ce livre, règne aussi en matière d'impôts; et que, par là, ils ont avec les raisons juridiques et morales une relation non moins étroite que les autres parties de l'économie publique.

Que la liberté commerciale soit une condition et un stimulant à ce que chaque peuple fasse fructifier au possible les biens qu'il tient de la nature, et puis, par l'échange, obtienne à meilleur marché ces produits qui

lui coûteraient beaucoup de frais déboursés et de travail, c'est là la thèse des économistes, en conformité admirable avec les faits. Mais de même que la concurrence privée ne supprime pas l'inégalité des intelligences et des œuvres, de même, la liberté commerciale ne peut supprimer l'inégalité des nations en fait de richesse. Attendu que, parmi elles, certaines ont manifestement au-dessus des autres le privilége d'un sol fertile, de magnifiques cours d'eau, de riches mines. Les terres par exemple, qui sont voisines du pôle et que les neiges couvrent pendant plusieurs mois, ne pourront jamais rivaliser avec nos gras pâturages et nos champs féconds. Cependant, Proudhon, qui soutient l'égalité innée de tous les hommes, affirme aussi l'égalité de la richesse entre les nations : ce qui n'a rien d'étonnant, quand on nie comme il le fait toute coopération de la nature à la production. Ces erreurs sont les mêmes que nous retrouvons à chaque pas sous des formes diverses et toutes défectueuses. Ainsi, quant à la liberté commerciale, se reproduit le sophisme usité de prendre une hypothèse tout à fait spéciale et de la généraliser comme règle. Et cette hypothèse, est qu'une nation n'échange pas ses propres produits contre des produits d'autrui; mais que pour les acquérir, elle cède peu à peu ses propres capitaux; qu'elle hypothèque, puis vende ses propres terres; qu'elle fasse, en somme, comme tel particulier qui, ne produisant rien et consommant beaucoup, ne tarde pas à s'appauvrir et à perdre tout son bien. Cette hypothèse, à l'égard d'une nation, si elle ne peut se dire impossible, est toutefois loin de toute probabilité, et j'ajoute que là où elle se réaliserait, elle accuserait moins une maladie économique qu'une profonde corruption morale. Mais d'où tire-t-il l'exemple de telles perturbations ruineuses? Il le déduit de l'exportation de la monnaie, en la jugeant, non point

comme une marchandise analogue aux autres, mais quelque chose de particulier et de privilégié, et en cela il vient à copier les anciens fauteurs du système mercantile et les fauteurs modernes de la protection industrielle. Or, s'il est une partie de la science où les économistes aient obtenu un plein triomphe, c'est vraiment dans celle-là. La maxime, tant de fois répétée, qu'il vaut mieux produire de soi que d'acheter aux autres est vraie *cœteris paribus*, c'est-à-dire quand on peut produire une égale valeur à égalité de coût, et, si l'on n'a, pour le moment, rien autre à produire qui ait plus de valeur ou à meilleur marché. En effet, en ce cas, on s'épargne la tâche de l'échange, qui par les raisons dites ailleurs coûte toujours une dépense. Mais il n'est pas moins clair et conforme au bon sens que mieux vaut acheter au dehors à bon marché, que produire cher. Et puisque, pour obtenir les produits du dehors il faut donner d'autres produits propres en échange, c'est l'occasion d'exercer ces industries qui sont plus à la convenance, plus faciles, sous la main et moins coûteuses. En somme, la liberté commerciale, comme la liberté du travail, est une des innombrables applications du principe moral des stoïciens : *vivre selon la nature* (1). Le système protecteur, au lieu de cela, s'efforce de faire produire à tous toute espèce de marchandise, et c'est aux plus coûteuses qu'il applaudit le plus, et de la sorte il appelle à des industries contre nature les capitaux et les bras ; il excite la surabondance de population et trouble dans chaque partie cet équilibre et cette loi de proportion qui, selon nous, est le fondement de la prospérité publique.

(1) Ομολογουμένως τῇ φύσει ζῆν. Et CICERON « *Primum est officium ut se conservet in naturæ statu : deinceps ut ea teneat quæ secundum naturam sint, pellat quæ contraria*, etc. Cic. de Fin. Livre II, § VI.

Selon Proudhon, le crédit demande plus qu'il ne donne ; donc il est un vol, et en suivant la progression de l'intérêt, il entraîne infailliblement le débiteur au point de n'être plus idoine et solvable. — Première exagération, parce que le débiteur, en employant le capital à des opérations productives, retire non-seulement de quoi payer les intérêts, mais aussi une rémunération de son propre travail. — Encore, ajoute-t-il, le crédit ne s'accorde que contre un gage ; et il est comme la pomme des Hespérides gardée par des dragons qui ne pouvait être cueillie que par le héros, dont le bouclier portait la tête de Méduse : dans la société d'aujourd'hui le nouveau Persée est le propriétaire, le bouclier est l'hypothèque. — Autre exagération, parce que le crédit dans le commerce ou dans les industries, présuppose l'existence de marchandises qui l'assurent, mais n'en exige pas toujours le dépôt, et parfois aussi il se borne à faire fond sur les dons de l'âme et sur l'habileté. Ce qu'on peut observer dans un tel sujet, c'est que l'hypothèque est demandée là où la bonne foi est rare ; et qu'au contraire, plus augmente la moralité et la sécurité de l'échange, plus le crédit tend à s'attacher à la personne. — Enfin, dit Proudhon, le crédit concentré, dans les banques, crée des valeurs fictives et qui n'ont d'autre fondement qu'un morceau de papier. — Nouvelle exagération, car le portefeuille des banques représente des valeurs réelles qui se trouvent chez ceux qui ont fait escompter des effets, et le capital de réserve est là pour parer aux dangers et aux manquements. Et pourquoi ? Nierions-nous donc les faillites et les crises commerciales, et les entreprises téméraires et mal basées ? Non, certes ; mais nous n'imputons pas ces maux au crédit, comme cause nécessaire, mais à l'abus qu'on en fait, abus qui provient ou de faux calculs de spéculation, ou d'imprévoyance dans la conduite des affaires,

ou du manque de bonne foi ; bref, de causes morales, non économiques.

Ce n'est qu'à la huitième des époques de Proudhon que comparaît la propriété ; mais si la succession de ces époques est toujours artificielle et étrange, ici elle se montre plus qu'ailleurs arrangée à volonté, la propriété étant posée comme instituée pour contre-balancer l'importance du crédit ; tandis qu'il est évident qu'elle date du premier acte de l'homme, lorsqu'il a modifié les choses extérieures pour la satisfaction de ses besoins. Contre la propriété entrent en ligne tous les arguments employés déjà contre le monopole, dont elle n'est qu'une espèce ou variété. Mais voyez à quelles énormités atteint le sophisme. Si la propriété, comme dit Proudhon, est un vol, et si en tête de toutes les propriétés est celle des facultés propres de l'âme et du corps, on devra s'accuser soi-même d'avoir dérobé la vue perçante, l'agilité des membres, la perspicacité de l'esprit. Nous montrerons ailleurs le titre juridique de la propriété, même foncière, et qu'elle n'empêche pas le libre exercice des facultés, ni la satisfaction des besoins, ni la dignité et l'amélioration des hommes. Ici, pour n'être pas trop prolixe, je me bornerai à combattre trois objections spéciales que Proudhon fait contre elle. Premièrement, il dit que la propriété étant *jus utendi et abutendi*, l'abus est de la sorte justifié. — Secondement, que le propriétaire de la terre enlève au travailleur toute espérance de jamais sortir de la condition misérable dans laquelle il gît. — Troisièmement, enfin, que tout progrès de civilisation, en augmentant la rente du propriétaire et diminuant le salaire du travailleur, tourne à l'avantage du riche, au détriment du pauvre. Quant à la définition de la propriété, en laissant de côté, pour le moment, quelle est la valeur que le code romain attribue à ce mot ; en admettant encore, sans le concéder,

que dans nos codes modernes elle ait été entendue dans un sens plus large, même le plus effréné ; il s'en suivrait seulement que l'abus n'est pas juridiquement passible d'une peine, mais non qu'il soit moralement licite. C'est là une distinction qui se présente bien souvent, car toutes les fautes ne veulent ni ne peuvent être soumises à une sanction pénale, ce qui ne leur enlève pas la culpabilité intrinsèque. Et ainsi, nous disons que, même alors que la propriété ne serait pas réglée par les lois (ainsi qu'elle l'est véritablement), elle n'entraîne pas moins les devoirs moraux de la bien exercer et d'en bien user. Quant à la seconde accusation, en la restreignant aussi dans les termes de la propriété foncière, pour qu'elle eût ombre de vérité, il faudrait supposer toutes les propriétés inféodées, ou mieux encore, la société divisée en castes ; cependant, on a peine à croire qu'il se soit trouvé un esprit assez fantasque pour l'émettre à l'époque présente, laquelle ne compte pas un pays en Europe, je dirais presque sur le globe, où les exemples contraires ne sautent aux yeux. Et de même que Diogène, devant Zénon qui niait le mouvement, pour réponse se mit à marcher ; à l'assertion de Proudhon qu'il y a impossibilité de monter au rang de propriétaire, la réponse serait de montrer la foule d'hommes qui, de simples ouvriers qu'ils furent d'abord, sont devenus propriétaires, et parfois même des personnages de haute importance. C'est à tel point que nous avons entendu émettre par d'autres l'accusation opposée contre le régime de la société d'aujourd'hui, en déplorant la mobilité excessive de la propriété foncière et son passage trop rapide d'une main à l'autre, d'une famille à une autre famille. — La dernière objection n'est que celle de Ricardo répétée et exagérée, à laquelle nous avons largement répondu en montrant que la théorie de la rente est vraie, considérée en certaines circonstances

et à quelques époques de l'histoire, mais qu'elle ne se peut admettre comme normale; tandis qu'au contraire, tout progrès de civilisation, avec la proportion donnée des autres éléments économiques, tend aussi à diminuer la rente et à avantager le travailleur et toute la société.

Du moment que l'auteur avait recours à la théorie de Ricardo pour combattre la propriété, il ne pouvait certainement pas laisser de côté celle de Malthus sur la population, qui fournissait des armes appropriées à son instinct de batailleur contre l'ordre social tout entier. Le lecteur peut imaginer *a priori* que Proudhon en déduit : que nous nous trouvons dans la nécessité d'empêcher *per fas et nefas* la naissance d'un excès d'hommes, ou de les mettre à mort une fois nés, afin que les riches puissent vivre bien à l'aise. Mais ici nous avons, par avance, réfuté de telles erreurs, en expliquant le véritable sens des idée de Malthus; et nous avons pareillement démontré qu'en posant toujours la loi de proportion entre les éléments économiques, la tendance à l'excès de population est contre-balancée par d'autres tendances qui la maintiennent dans les limites des moyens de subsistance (1). La conclusion de Proudhon est que la misère est l'effet inévitable de l'économie publique. Accordons que la science contemple le vrai et ne l'opère pas, donnons à la phrase un sens plus in-

(1) Proudhon a une singulière manière de voir dans l'avenir la solution facile du problème de la population, et aussi s'augmenter de mille surcroits les denrées au-delà du besoin des habitants. Et cela, grâce à deux lois physiologiques nouvellement implantées dans l'homme : La première, que l'intensité du travail diminue la faculté prolifique; la seconde, que la perfection de l'amour conjugal amène la répugnance des sexes. Cet état de choses sera, en outre, accompagné d'une nouvelle manière de posséder, voilée d'une ombre mystérieuse, qui est et n'est pas la propriété, qui est et n'est pas la communauté, mais toutes les deux. Je ne puis suivre l'auteur dans ces « rêves de fiévreux, ces folies de romancier. »

telligible, savoir : que l'industrie humaine et le développement des richesses tourne au profit de quelques-uns, au détriment du plus grand nombre. Même dans ces termes, la proposition est absurde, et toute l'argumentation de Proudhon se réduit à ceci : reconnaître qu'il y a des maux sur la terre, en exagérer la grandeur, les attribuer à l'organisation économique de la société. Or, c'est là précisément l'erreur capitale contre laquelle nous nous sommes élevés, c'est-à-dire de placer l'économie au sommet de toutes les sciences, et de prétendre qu'à elle seule elle résout tous les problèmes de l'homme et de la société. Ce sophisme, lors même qu'il ne serait point accompagné de tous les autres que nous avons dévoilés un à un jusqu'ici, suffirait à rendre vain le dessein de l'auteur, attendu que l'économie n'est pas la philosophie de la création, comme il la qualifie pompeusement, mais est la science de la richesse subordonnée à la morale et au droit.

Aux antinomies de Proudhon viennent s'opposer les Harmonies de Bastiat. J'ai donné, ailleurs, à cet écrivain les éloges qui sont dus, tant à la pénétration de son esprit qu'à ses sentiments exquis, et je les renouvelle pour que personne ne soit induit à croire qu'en mettant côte à côte les deux systèmes, je veuille établir en aucune manière un parallèle entre les deux auteurs. De même que le premier avait résumé partout les contradictions, le second a signalé les accords ; et il déclare que les intérêts privés et publics s'accordent spontanément entre eux, et que les lois économiques font d'ordinaire leur office, pourvu qu'on ne mette aucun obstacle à l'activité libre de l'homme. Dès le début, on peut reconnaître comment lui aussi, Bastiat, il donne à l'économie une prééminence sur les autres sciences, ce qui n'est pas la moindre cause de ses erreurs. Je ne veux pas dire, par là, que Bastiat méconnaisse les

principes de l'éthique et du droit (que même il rappelle souvent), ni non plus qu'il méconnaisse le pouvoir donné à l'homme de troubler l'ordre par le libre arbitre; mais il attribue à cette partie beaucoup moins d'importance que nous lui en donnons, même quant aux effets économiques. — La Providence, dit-il, a placé dans l'intérêt le stimulant principal de nos actions, mais en même temps elle a établi une loi : que chaque homme, en agissant librement selon son propre intérêt, fait aussi le bien de tous. Il est vrai que parfois l'homme se trompe et qu'il pèche parfois, et l'on ne peut nier que le mal existe sur la terre; mais de même que toute erreur est suivie d'un désabusement, tout vice d'une douleur, toute faute d'un repentir, ces effets se retournent contre leurs causes, mettent un frein aux mauvaises habitudes et peu à peu les détruisent, si bien que la dissonnance revient à l'accord, et le désordre même tourne à l'utilité de l'ordre. C'est seulement quand les institutions civiles sont en opposition avec l'ordre même que le mal devient durable, s'aggrave et se répand, et aussi est-ce à elles et aux passions des régisseurs des peuples qu'il faut attribuer l'oppression et la rapine, dont les annales de l'humanité donnent exemple sous tant de formes, et de formes si diverses. — D'où il résulte que, parmi les causes perturbatrices, Bastiat énumère spécialement la mauvaise politique et la fâcheuse influence des gouvernements. Nous, au contraire, sans nous en tenir là, nous remontons plus haut, à l'inobservance de la loi morale. Mais, pour achever d'exposer ses idées, quel est le remède contre ces maux qui ne se peuvent nier? C'est la pleine et entière liberté. Qu'on laisse les facultés et les tendances humaines agir à leur gré et elles se dirigeront pacifiquement vers leurs fins; qu'on n'y mette aucun achoppement et l'on aura l'organisation civile la meilleure, la plus grande

isance, l'entente la plus heureuse. Cette maxime, que es physiocrates avaient déjà émise, et que Smith a répétée sous la formule devenue depuis si célèbre : *laissez faire, laissez passer*, cette maxime est vraie en elle-même, dans mon opinion, mais elle n'est pas complète ; et la notion d'où elle prend son origine exprime une partie, mais non l'ensemble de l'ordre de la société, attendu qu'on ne peut nier l'existence de beaucoup de maux qui n'ont point une relation intime, même qui n'en ont aucune saisissable avec la volonté humaine. En second lieu, il est évident, surtout pour les physiologistes et les moralistes, qu'il y a dans l'homme des propensions mauvaises ayant plus ou moins de force, mais parfois très vivaces, tellement qu'elles balancent et souvent même violentent, comme nécessairement, les bonnes ; et l'on ne peut admettre que l'erreur amène toujours avec soi le désabusement, ni que le vice soit toujours suivi du repentir : de quoi l'opiniâtreté, l'arrogance, sont souvent un rude témoignage. De plus, Bastiat n'a pas assez songé à cette loi des transitions que nous avons signalée, en vertu de laquelle, lorsqu'il y a inégalité dans la marche des différents éléments, et qu'ils ne sont plus dans les mêmes proportions, il en résulte des tiraillements et des conflits presque inévitables. D'autre part, on ne peut nier que si l'intérêt est très puissant sur le cœur humain, il n'est pourtant pas l'unique mobile de toutes les actions et qu'il y a des sentiments plus nobles et généreux, qui poussent à agir en opposition avec l'intérêt, c'est en quoi consiste la vertu et le sacrifice. Et s'il serait déraisonnable de vouloir faire d'eux une règle commune, base de l'ordre universel, il ne faut pourtant pas croire pour cela que l'intérêt la puisse fournir à lui seul, et accomplir l'œuvre que le Créateur assigne non à une seule des tendances humaines, fût-ce la *principale*, mais à l'ensemble de

toutes celles qu'il a placées dans notre âme. Quant à moi, j'estime que l'utilité privée s'accorde généralement avec l'utilité publique, mais je ne puis nier que cet accord ne reste souvent latent et veut de la perspicacité et de l'application pour être constaté; et même à la première vue, vous diriez le contraire. Et il est singulier que Bastiat, lui-même, insiste sur la différence entre les effets immédiats et les effets éloignés d'un acte économique. — Il en est, dit-il, qui sont visibles tout d'abord; et qui ne tient compte que d'eux seuls est mauvais juge. Il en est, en outre, qui sont occultes, mais se peuvent prévoir; et qui tient compte aussi d'eux est bon juge. Or, la différence consiste en ceci: que le plus souvent là où les conséquences immédiates semblent favorables, les ultérieures sont funestes et *vice versâ*. Et cela est aussi vrai de l'économie que de la morale. Souvent le premier goût d'un aliment vital est amer, et des fruits savoureux peuvent porter en eux des germes de maladie et de souffrance (1). — Or, que prouve ceci? Que la libre activité de l'homme a besoin d'être guidée par un intellect sain et exercé, qui non-seulement voie les effets immédiats, qui sont sous les yeux, mais pénètre dans ceux de l'avenir et ne néglige pas d'observer les rapports qui lient les causes et les effets. Telle est la première prémisse; nous ne pouvons nous la promettre de la généralité des hommes, si ce n'est dans une société cultivée et civilisée. Mais il y a plus, c'est que l'utile n'est pas toujours d'accord avec l'honnête, même dans certains cas ils se combattent et là il est besoin d'une loi supérieure impérative, en vertu de laquelle l'homme sache et sente, en un tel cas, qu'il doit renoncer à l'utile et suivre l'honnête. Voici donc une seconde prémisse au bon usage de la

(1) Voir la brochure de Bastiat, *Ce qu'on voit, et ce qu'on ne voit pas*.

·té, savoir : qu'elle soit escortée d'un guide plus
ɔ qui lui éclaire le chemin, l'avertisse des périls, la
ɔne dans les écarts, et ce guide est la morale. Avec
leux prémisses établies, j'adhère aux opinions de
iat. Mais notez la différence qui naît du différent
t de vue où l'on se place. Autre chose est de
aux hommes : — Agissez librement et spontané-
t, d'après votre intérêt; et vous vous trouverez
:ord avec le bien public et la loi morale. — Autre
e est de dire : Cherchez votre intérêt, mais en le
ɔrdonnant à l'honnête; et, s'il vous paraît qu'il y ait
radiction entre eux, sachez franchement subordon-
l'utilité à la justice; et en agissant ainsi, le bien
ɔ et le bien public seront d'accord. — La première
est celle de Bastiat, la seconde est celle que nous
rassons en sécurité de conscience.
ıe si de la généralité nous descendons aux détails,
ɔ aurons occasion d'y voir se vérifier l'exactitude de
observations. En premier lieu, Bastiat exagère
e de Smith au sujet du travail, et en posant pour
rème que lui seul donne de la valeur aux produits,
glige, d'une part, l'utilité qui est le vrai motif qui
ɔ porte à les apprécier, et d'autre part, la limitation
forces et des matériaux de la nature qui coopèrent
production. On voit que l'auteur, dominé par l'idée
onçue des harmonies économiques, ayant établi
l'échange est une réciprocité de services équiva-
, veut en déduire aussi que ceux-ci devraient être
x dans leur origine et dans l'effort qu'ils ont coûté
ırs possesseurs. Et pour cela, il a été contraint à
ıre des causes efficientes de la valeur toute chose
ıe serait pas effort humain, soit présent, soit passé
jà converti en capital. Mais nous avons montré
ırs d'où provenait l'erreur de Bastiat sur cette ma-

tière (1). Il est évident que les produits et les services qui s'échangent présentement sont équivalents, au jugement de celui qui achète et de celui qui vend, puisque, sans un tel jugement, l'échange n'aurait pas lieu. Mais que pour les produire ils aient coûté pareil effort, c'est là ce qui se nie; et l'on nie aussi que la stricte justice l'exige. En effet, l'homme qui demande un service ou un produit, songe d'abord à l'utilité qu'il en retire; il songe après aux difficultés qui se rencontreraient actuellement de le reproduire; mais il s'inquiète peu de regarder aux difficultés qu'a rencontrées celui qui l'a produit. Cependant, entre ces termes, les circonstances extérieures peuvent apporter une différence très grande. On ne peut donc prétendre qu'il y ait équation entre l'utilité d'un produit et sa valeur; comme on ne peut non plus prétendre qu'elle existe entre la valeur et l'effort qu'il a coûté. Tout ce qui se peut désirer, c'est que l'utilité des choses soit reconnue selon vérité, et non conçue selon caprice; et que les forces naturelles puissent être mises de plus en plus à profit, en en reculant, pour ainsi dire, les limites et en élargissant le champ de l'activité humaine, de sorte qu'un effort égal ou moindre puisse toujours être rémunéré par une quantité plus considérable de produits. Or, ce second effet s'obtient par les progrès de la science et de l'art : Le premier est la conséquence de la rectitude du jugement et de la modération dans le désir. Sagesse et moralité donc peuvent faire que chaque chose s'apprécie selon la raison, que chaque mérite ait une récompense; mais elles ne peuvent annuler les limites que le Créateur a imposées à la nature et à l'humanité.

Nous sommes d'accord avec Bastiat et avec tous les

(1) Voir Livre II. .

économistes pour assigner au capital un très grand rôle dans la production. En outre, il nous libère de la pression des besoins, il acquiert en se multipliant une efficacité de plus en plus grande (*vires acquirit eundo*) ; il représente, d'une manière spéciale, la puissance que les hommes acquièrent sur la nature au moyen de la civilisation. D'où il suit qu'en contrarier la formation, ou semer l'épouvante dans l'esprit de ceux qui le possèdent, c'est être hostile au progrès du bien public. En effet, son accroissement est à l'avantage non-seulement du capitaliste, mais plus encore du travailleur et de la société entière. Que peut-on donc reprocher à Bastiat ? C'est à mon avis de négliger les rapports du capital, non-seulement avec la science, mais aussi avec la population ; car sans la due proportion entre ces éléments, il ne suffirait pas de la liberté seule pour empêcher les conflits. En effet, quand les bras dépassent la demande, le capitaliste fait la loi au travailleur et réduit le salaire au strict nécessaire, d'où naissent ces maux que les socialistes ont mis en lumière. Que si ceux-ci ont fait erreur en généralisant une exception, et en prétendant la montrer comme la règle de la société présente ; il n'en faut pas moins avoir cette exception devant les yeux, puisque l'inobservance des conditions morales peut faire, à tout instant, que l'exception se renouvelle. La loi naturelle et bienfaisante de la répartition du produit net perd sa vertu, le capital devient tyran là où la population surabonde, et en vain alors on invoque la charité des capitalistes et l'on voudrait que spontanément ils augmentent les salaires. On ne peut faire une obligation de la charité, et là où viennent s'offrir beaucoup de bras inoccupés, la plus minime rémunération semble un bienfait. Les mesures législatives ne peuvent rien. Il y a plus : ou elles poussent le *capital à se cacher*, ou elles le transportent

violemment d'une industrie dans une autre, mais sans changer ses rapports nécessaires avec le travail. Et en définitive, en vain les travailleurs s'entendraient pour un pacte, se coaliseraient pour ne point travailler à trop bas prix ; comme la nécessité les presse, et qu'attendre précipite la ruine de leur famille, ils sont bientôt réduits à supplier humblement. Si bien que le principal remède contre ces maux consisterait précisément dans la rapide accumulation du capital. Cependant ce remède, qui présuppose l'abstention et l'épargne chez les classes aisées, ne suffirait pas à la nécessité si, chez les classes pauvres, manquait cette prévoyance et ce sens droit qui mettent à même de gouverner les intérêts rationnellement.

La justification de la propriété, et spécialement de la propriété foncière, est pareillement fondée par Bastiat sur des arguments peu solides. En effet, il la définit *le droit d'usufruit sur les produits du travail présent et passé, et de les céder moyennant compensation équivalente.* Mais comme nous l'avons dit, l'usage de la terre y est supposé toujours gratuit ; et s'il ne l'était pas, Bastiat serait prêt à céder la victoire à ses adversaires. Mais si l'homme ne peut exercer ses propres facultés qu'en les combinant avec les forces de la nature, et en les exerçant sur des matériaux fournis par elle ; si ces forces et ces matériaux sont limités et par là non communs à tous, mais le propre de quelques-uns ; si, enfin, cette limitation quant aux désirs est un des coefficients de la valeur, il est clair que la propriété a un élément ultérieur au-dessus du travail, qu'on appelle cet élément droit de premier occupant, prime à l'invention ou de quelqu'autre nom que ce soit. Elle n'est donc pas injuste. Mais l'économie ne suffit pas à en justifier le titre si elle n'est jointe à l'éthique et au droit. Et pareillement la liberté ne suffit pas à expliquer la perpétuité de la possession, le pou-

voir de la transmettre, si l'on n'a point égard à l'enchaînement et à la solidarité des générations entre elles. Finalement la propriété n'est point exempte de conditions dans son exercice, et veut être présupposée honnêtement acquise et convenablement employée. Mettons qu'en beaucoup de cas ces conditions ne sont point accompagnées de sanction juridique ; elles ne cessent pas d'être moralement requises, parce que le droit immodéré d'user et d'abuser tournerait au détriment de la société civile. Mais si la jouissance de la rente est juste, elle peut néanmoins devenir exorbitante, même sans qu'il y ait de la faute du propriétaire, alors que manque la due proportion entre la science, le capital et la population. Et ici se confirme la proposition de Ricardo : que tout progrès tourne en définitive à l'avantage du propriétaire; que lui, qui a dans les mains la production la plus importante, celle des denrées, il retire dans la répartition des produits la plus grande part et épuise (c'est un fait purement involontaire) la rémunération naturelle du travailleur, et le profit du capitaliste. Partant, éviter ces maux (il convient de le répéter), n'est pas le propre de la liberté par elle-même, mais de la liberté sous l'empire du juste et de l'honnête, et il eût fallu s'y prendre non d'aujourd'hui, mais du temps passé, en raison de cette connexion intime en vertu de laquelle les fautes des pères portent leurs tristes effets jusque dans les générations à venir.

La concurrence est le sujet dans lequel le système de Bastiat se développe plus qu'en aucun autre, car elle n'est autre chose que la liberté humaine elle-même, considérée en action dans les affaires économiques (1). Et puisque le stimulant de l'intérêt et l'ardeur de l'émulation sont les deux faits principaux sur lesquels, dans le langage économique, on puisse faire fond, il s'en

(1) Voir Livre III.

suit que la division du travail, la découverte de nouvelles industries, la production la plus considérable, l'accumulation des capitaux, l'échange, la répartition même des richesses, tout s'assied, s'ordonne, s'améliore, par l'action libre et le libre débat. L'auteur montre bien, en outre, que la concurrence anéantit les monopoles artificiels et tend à niveler les utilités parmi les hommes, à quoi nous ajouterons qu'elle atténue et rend moins graves les différences des monopoles naturels. Mais quoi? ne peut-on abuser de la liberté? Et suffira-t-il d'accorder la concurrence, s'il manque chez les hommes le sage discernement, le juste calcul de renoncer à un bien présent pour un plus grand bien plus tard: et enfin la volonté de céder à justice quand même il y irait de notre intérêt? En vérité, en faisant la part des hyperboles, on ne peut croire que toutes les imputations à l'adresse des industries modernes, à partir du jour de l'abolition des anciennes maîtrises jusqu'à Proudhon, soient pures fantaisies d'écrivains et déclamations d'utopistes. Certes la concurrence ne manquait pas parmi les cultivateurs d'Irlande quand les paysans enchérissaient l'un sur l'autre pour les fermages, afin de ne pas perdre le lopin de terre sur lequel ils enduraient pourtant des privations et des souffrances à l'infini. Elle ne manquait pas dans ces villes pleines de manufactures, où parfois des troupes de travailleurs, avec des efforts incroyables, ne trouvaient qu'à peine à gagner de quoi soutenir leur existence; ni là où la femme, abandonnant son foyer domestique, devait se consumer en fatigues pénibles et monotones ; ni là, enfin, où de jeunes enfants, avant que leurs petits membres eussent acquis taille et vigueur, étaient contraints à un rude travail, tellement que la santé et la gaîté se flétrissaient sur leurs visages, et l'intelligence se fermait à la lumière du vrai et du beau. Et pré-

tendre que le paupérisme ait pour unique cause les restrictions commerciales qui durent partout, et que, moyennant la liberté la plus ample, il guérirait à l'instant, me paraît méconnaître les vrais termes de la question, sur laquelle je ne m'arrêterai pas plus longtemps, puisque je crois avoir démontré que l'origine de ces maux est dans la disproportion entre le nombre d'habitants, le capital et la terre, et que cette disproportion descend de causes plus élevées. Que si des classes infimes nous passons aux plus riches, pourrons-nous dire que la liberté suffit pour extirper, dans l'ordre économique, les erreurs et les fautes? Ne voyons-nous pas, chaque jour, que la fureur des spéculations et la rage de faire fortune précipitent une foule d'entrepreneurs dans des entreprises irréfléchies? Ne voyons-nous pas les efforts pour supplanter les compétiteurs dans le débit des marchandises et les chasser du marché, parfois en vendant à perte pour commencer, parfois en employant plus ouvertement la violence et la fourberie? Ainsi la rivalité se convertit en lutte impitoyable, et là où l'habitude de s'associer est généralement rare et lente, les grands capitalistes ne se retiennent pas de nuire à plus faibles qu'eux et de les ruiner. C'est donc en vain qu'on nierait les abus de la liberté. Et pourtant, je conviens avec Bastiat qu'elle est la source de tout bien, et que, sans concurrence, on ne peut concevoir progrès vrai et durable. Mais ses bons et ses mauvais effets dépendent de sa direction, et celle-ci du jugement de l'esprit et des sentiments de l'âme.

Pour rendre plus évident que la concurrence peut être parfois justement circonscrite, je citerai l'exemple de quelques professions libérales dont l'exercice n'est permis que sous certaines réserves et considérations : celle de médecin, de notaire, de pharmacien, d'avocat. Selon le principe absolu des économistes, il devrait être

permis à qui il plaît d'exercer ces professions, laissant aux particuliers qui ont besoin de conseil dans leurs affaires, d'authenticité dans leurs contrats, de soins et de remèdes dans leurs maladies, à juger entièrement sur le choix de la personne. Attendu que le particulier qui demande un service fait, économiquement parlant, le rôle de producteur, et est le seul juge compétent de qui mérite sa confiance. Et aussi n'hésitent-ils pas à condamner comme embarras inutiles les examens, les doctorats, les patentes d'exercice. Mais si, d'autre part, nous considérons dans de telles professions la facilité de l'abus, le danger souvent irrémédiable qui peut résulter pour les familles, le manque de connaissances et d'arguments chez le simple particulier pour bien juger ; je crois que nous pouvons excuser les conditions que généralement on impose à l'exercice de ces professions. Je n'approuve pas pour cela les précautions minutieuses et les liens excessifs, ni ne m'oppose à la liberté des méthodes et de l'enseignement. Je crois aussi qu'on doit avoir à ce sujet des vues plus larges qu'aujourd'hui, mais je ne saurais rejetter toute réserve pour le moment et peut-être pour l'avenir; et bien que la tutelle gouvernementale ne réussisse qu'imparfaitement, il me paraît toutefois qu'il se trouve, dans les raisons données ci-dessus, fondement plausible pour faire une légère exception à la libre concurrence.

Je viens à une autre partie, celle du crédit, où se trouve la même discussion entre les banques libres et les privilégiées. Et ici on invoque le jugement privé comme le plus compétent pour accueillir ou refuser les billets qu'elles émettent, et pour accorder à de telles institutions plus ou moins de confiance. Mais on ne s'aperçoit pas qu'il y a là une chose qui présuppose discrétion et moralité tant privée que publique et c'est le crédit; et que sans cela, au lieu d'avoir l'harmonie des intérêts,

nous avons bien vite le trouble, et il s'en suit de très grands malheurs. Sans recourir aux anciens exemples, considérons ce qui se passe sous nos yeux. Nous avons souvent vu des projets en l'air, émanés d'aventuriers, de fripons, entraîner les capitalistes, par l'appât de gains exorbitants, à des entreprises hasardeuses, qui bientôt les ruinaient de fond en comble. On dira que ceci est défaut de prévoyance, excès de cupidité, suivis d'amertume et de repentir, et qu'on ne peut s'en mêler et faire l'office d'autrui. Bien ; mais supposons, dans de pareilles données, des institutions de crédit où l'argent s'obtienne facilement, mettons-en un grand nombre en rivalité entre elles et maîtresses d'émettre des billets sans mesure. Celles-ci, trouvant d'autant plus de bénéfices qu'elles émettent plus de billets et restreignent la réserve métallique, se lancent à corps perdu dans les affaires, abaissent le taux de l'intérêt en s'efforçant d'attirer à elle les clients, et, dans leurs offres de facilités, enchérissent l'une sur l'autre en témérité et en inopportunité. Qu'arrive-t-il ? Il arrive une hausse artificielle dans le prix des marchandises, le rapport entre elles change inopinément, les salaires augmentent au début, et la spéculation agite tous les esprits, alors qu'il est facile à tout le monde de recevoir le stimulant et les moyens pour toute entreprise la plus hasardeuse ; mais ce semblant fugitif de prospérité se dissipe et ces maux, dont nous parlions, qui seraient déjà très graves dans les limites des fortunes privées, deviennent de la sorte une calamité nationale. Ainsi, les institutions de crédit, après avoir pris un pouvoir auquel le gouvernement lui-même ne peut résister, précipitent la fortune publique. Ce ne sont pas seulement les gens aisés qui en souffrent, la perte retombe sur le travailleur, victime innocente d'un mal qu'il ne pouvait prévoir et prévenir. Et que dirons-nous de la corruption morale qui en

suit, quand le travail honnête et la vigilante épargne cèdent à la folie de vouloir brusquer la fortune, quand l'industrie se transforme en un jeu fiévreux et délirant, quand le commerce est devenu une arène de cupidité et de témérité ? Ce douloureux spectacle, l'Amérique du Nord nous l'a donné, non une fois, mais plusieurs. Et récemment encore (1), le Président de cette république retraçait l'histoire économique de ces quarante dernières années, en des termes empreints d'amertume et de douleur; et, passant en revue les quatorze cents banques fondées sur le territoire de l'Union, il confessait que plusieurs n'avaient, en numéraire, pas même le septième des billets mis en circulation. De là cette crise financière qui a ébranlé jusqu'aux contrées les plus éloignées de l'Europe, comme une tempête soulève des vagues jusques dans les baies paisibles et les ports abrités. Les dangers de la concurrence sont donc, en pareil cas, trop graves pour se reposer avec sécurité sur l'intérêt privé, ou les accepter comme le *drawback* la compensation de ses avantages. Nous n'entendons pas, par là, exclure la liberté du crédit, mais la surveiller et la modérer. Et cette question, ainsi que beaucoup d'autres, doit se résoudre, à notre avis, en suivant à la fois la méthode rationnelle et la méthode historique. Dans un pays nouveau, qui a peu l'expérience des affaires, peu civilisé, je préférerais une seule banque, avec privilége temporaire et réserve métallique très forte; tel est le système de la France qui, en toutes choses, tend à la concentration et à la suprématie de l'État. Au fur et à mesure que s'amélioreraient les conditions économique et morales du pays, j'accorderais à la fois, à côté de la banque privilégiée, les banques libres, comme en Angleterre; puis, en progressant successivement, je laisserai toutes les banques libres, comme en Écosse et en

(1) L'auteur écrivait en 1859.

Amérique, mais toujours avec règlements qui prescriraient une réserve considérable, avec la publicité de leurs états de situation et bilans, et la surveillance gounementale, pour protéger le public contre ces fraudes et ces imprudences que la simple répression ne peut combattre à temps et efficacement.

Cette harmonie, dont nous venons de relever les preuves, et que Bastiat reconnaît partout où la liberté existe entière, se trouve-t-elle aussi entre la richesse et la population? Notre écrivain l'affirme, bien que, dans ce sujet, il montre presque de la timidité et de l'indécision. En effet, dans la première partie du livre, il avait justifié la théorie de Malthus, et lui avait donné de grands éloges. Il avait montré, en outre, que la tendance virtuelle ne comporte nécessairement pas la multiplication effective; et qu'en élevant le mode d'existence chez toutes les classes, les habitudes d'aisance et le sentiment de dignité étaient des freins naturels à l'imprévoyance des mariages. Mais, dans la seconde partie, Bastiat va plus loin, et, en regardant la population comme force productive, il déclare qu'à son accroissement correspond une quantité toujours plus considérable de denrées et de marchandises utiles à la vie; parce que la multiplication d'hommes vivant sur le même sol, amène non-seulement une augmentation de travail, mais facilité toujours croissante de production, d'épargne, d'échange. Ce qu'il y a de vrai dans de telles observations, nous l'avons démontré en parlant de Carey, à qui appartient la priorité de la théorie sur les avantages de la densité de population, théorie que l'histoire confirme manifestement à certaines époques. Mais suit-il de cela que, dans toute condition de civilisation, l'homme soit en mesure de produire plus qu'il ne consomme? que l'accroissement de population soit toujours sans danger? que l'harmonie entre le nombre des habi-

tants et les moyens de subsistance soit un effet spontané et infaillible de la liberté? Non, certainement. On ne peut laisser de côté la prévoyance et la moralité des familles, pour faire fond uniquement sur les instincts et les calculs de l'intérêt. Il faut reconnaître qu'il y a des époques où la proportion entre la richesse et la population peut être altérée facilement, et que peuvent, de là, naître des désordres et des misères. Il faut que l'économie elle-même, lorsqu'elle donne, comme art, des avis et des conseils, ne taise pas que les instincts et l'intérêt doivent être gouvernés par la raison, pour atteindre la fin de l'homme et de la société.

Toutes ces doctrines se lient naturellement à l'idée générale que l'auteur se forme de la marche historique de l'humanité, qui, partie de l'ignorance, de la nudité, de l'état sauvage, marche d'une allure franche vers les sciences, les richesses et la civilisation; idée aujourd'hui presque banale et choyée par la foule des écrivains, sous le nom de progrès indéfini. Et nous aussi, nous avons foi dans la Providence, qui conduit l'homme et l'humanité tout entière à de meilleures destinées; mais, à nos yeux, le progrès ne consiste pas uniquement dans son cours, ce cours se montre intermittent, il a des déviations et des reculs. Bastiat ne nie pas que l'homme puisse répugner aux lois de la nature, et alors dévier du sentier que la Providence lui indique; mais, bientôt, il découvre, dans le mal même, le remède, dans la douleur, la récipiscence. Or, la différence entre ces opinions et la nôtre, consiste précisément dans le degré de déviation et de recul, qu'on estime possible aux nations; et, en outre, dans les causes qu'il juge être surtout politiques, tandis que nous, nous les jugeons politiques, mais aussi, et surtout, morales. En effet, la mauvaise conduite des gouvernements et leur intervention excessive, ne suffisent pas pour expliquer la

grandeur et la décadence des peuples, si l'on ne considère aussi les mœurs, la justice, l'énergie des simples citoyens. Et si une partie influe sur l'autre, celle-ci influe sur celle-là; et, bien qu'étroitement unies, elles sont, néanmoins, distinctes. Si le mal portait toujours avec lui le remède, et que de la douleur résultât promptement la récipiscence, comment expliquer tant de conflits dans les intérêts privés, entre eux et avec le bien public? Si l'avantage d'une classe de personnages, soit la plus puissante, venait toujours à l'avantage des inférieures, comment l'histoire nous montre-t-elle tant d'oppositions et d'animosités entre les classes? Si la loi naturelle, enfin, qui conduit l'humanité au bien, était facile à suivre, comment vient tant de guerres entre peuples et tant de ruines? Mais ceci est en dehors des limites de notre sujet.

Concluons : que la liberté suit la règle dans les matières économiques, c'est un principe auquel nous adhérons complétement; mais nous ajoutons que la liberté, pour être bien exercée et pour apporter l'accord désiré entre les intérêts privé et public, demande jugement droit et sens moral. Aussi, si de l'idéal normal nous passons à étudier les faits, trouverons-nous justifiés historiquement et justifiables encore quelques exceptions, et verrons-nous que dans certaines circonstances, comme elle peut engendrer des inconvénients formidables, elle veut être tempérée par les lois et les institutions. Ces exceptions, pourtant, et ces tempéraments, doivent diminuer en nombre et en importance, en proportion que se développent la sagesse du discernement, la culture et la moralité, sans que, néanmoins, même avec ces qualités réunies chez un peuple à un degré éminent et que, avec une liberté généralement bien exercée, on puisse jamais espérer la réalisation complète de l'harmonie de tous les éléments, à cause de la limitation des

choses créées et de l'imperfection de l'homme. Il re rait toujours quelques antinomies inévitables, con pour rappeler que notre tâche, ici bas, est laborie et que toute notre destinée n'est pas pour s'accom sur la terre.

J'ai noté plus haut que Bastiat excluait toute in vention gouvernementale dans les matières écono ques, et il est clair que c'est une conséquence logi de son principe; et non-seulement en économie, n dans toute autre branche de la chose publique qui soit pas étroitement liée à la défense de l'ordre et de justice. L'intervention du gouvernement, dit-il, n' légitime que là où est légitime l'usage de la force; celle-ci n'est applicable que contre qui viole le dro d'autrui. Donc, liberté complète, non-seulement de pro duction, d'échange, de consommation, mais liberté d'en seignement, de presse, d'association; point de travaux publics, de bienfaisance officielle, d'université et d'académies royales, de religion de l'État. Peu d'écrivains ont mis autant de finesse de pensées et de vivacité d'expressions à dévoiler les inconvénients pour la société, de l'excès de concentration et de l'ultra-intervention. Il a montré admirablement qu'un tel système conduit à l'ignorance, la pauvreté, l'inertie, l'hypocrisie, chez la multitude; et que les hommes une fois façonnés de la sorte, il est absurde de prétendre, ensuite, que d'eux doive sortir un gouvernement sage et laborieux. Noble protestation en faveur de la liberté et de la dignité personnelle du citoyen, qu'il est bon de rappeler souvent; surtout aux peuples de race latine, enclins à déposer aux mains de l'autorité tous leurs droits et à attendre tout d'elle et rien d'eux-mêmes.

Le lecteur qui m'a suivi jusqu'ici peut facilement conjecturer en quoi je m'accorde avec Bastiat, et en quoi je diffère. Pour moi, je trouve qu'une telle idée du

caractère et des fonctions du gouvernement est quelque peu restreinte, même normalement. Elle l'est beaucoup plus si l'on regarde à la marche historique des nations, et aussi à leur état actuel, du moins sur le continent Européen. La grande puissance de l'État, par rapport à celle des particuliers, a toujours frappé les esprits, de là est née l'opinion de s'en remettre à lui pour tout ce qui dépasse les limites du savoir et de la puissance des simples citoyens, et cela avec d'autant plus de confiance qu'on a supposé que l'autorité était déléguée par quelque privilége divin, ou commise, sinon aux meilleurs, certainement à des hommes éminents parmi la multitude. D'autre part, la propension, je dirais presque l'instinct, de qui tenait en main la seigneurie, fut d'étendre la sphère de son propre domaine, diriger et gouverner non-seulement les actes, mais jusqu'aux pensées des sujets. Et la raison et l'expérience me paraissent confirmer que ce fut là une des grandes causes perturbatrices de la société dans toute partie, et surtout dans l'économie. Les hommes politiques et les économistes ont donc raison de demander que le gouvernement non-seulement soit refréné par des constitutions, mais qu'on restreigne ses offices de ce qu'ils furent, et qu'on laisse aux citoyens autant de liberté et de responsabilité que possible. Mais quels sont, précisément, les confins de la liberté privée et de la puissance publique ? Quel est le cercle dans lequel il convient de renfermer le gouvernement? C'est là une des questions les plus graves et les plus difficiles qui aient été proposées à l'examen des hommes d'étude, en ce qu'elle a des rapports à l'infini avec la science et avec l'histoire. Il me semble qu'outre le maintien de la justice, attribut essentiel de l'autorité civile et que tous lui concèdent, se doit assigner aussi celui de fournir et de compléter le déficit de la tâche des particuliers, des familles, des *associations*, dans ces parties qui regardent

directement l'utilité publique. Cependant, mettons que la famille, les institutions spéciales, l'église, suffisent à pourvoir à l'instruction, à l'éducation populaire; mettons que les travaux de routes, de ponts, de canaux, soient conduits et entretenus par des compagnies particulières; mettons, enfin, que le système d'assurance mutuelle soit combiné et étendu de manière à réparer les calamités inopinées. Il n'y aurait point alors besoin de s'en remettre au gouvernement, ni pour l'enseignement, ni pour les travaux publics, ni pour la bienfaisance. Quelques attributs lui resteraient encore, relatifs à la police préventive, aux mesures hygiéniques, aux successions, aux recensements généraux, à la répartition des impôts, qui vont au-delà de la simple tutèle des lois et du droit. En effet, la répression et la prévention, se lient de telle sorte, que les séparer est tout à fait impossible. Et celui qui se trouve au sommet de la pyramide civile est en mesure de recueillir des documents auxquels n'atteindraient point la diligence et le bon vouloir des particuliers. Je parle ici à un point de vue scientique et idéal, mais que dirons-nous des enseignements de l'histoire? Considérons que le sentiment d'élever et d'instruire, l'esprit d'association et d'entreprendre des travaux publics, l'assistance mutuelle, et, finalement, chez les particuliers, le savoir, se suffire (*self-sufficiency*), se fier à ses forces (*self-reliance*), controller ses propres actions (*self-controll*), sont qualités de sociétés vieilles et avancées en civilisation, non de grossières et ignorantes. Et, de plus, chez ces dernières, la différence de culture, dans les différentes classes, est tellement grande, qu'elle excuse et justifie une sorte de tutelle des unes sur les autres, alors qu'elle s'exerce humainement et moralement. Finalement, nous avons des époques dans lesquelles l'ordre bouleversé à l'intérieur, ou les dangers qui menacent du dehors, font que tous

sentent la nécessité d'un pouvoir fort, qui sache résister et tienne unis les intelligences et les vouloirs, non-seulement par la persuasion, mais par la force; et de là, chacun, de bon gré, se soumet à la dictature, et renonce aux droits moindres et accessoires pour sauver les plus importants et essentiels. Si l'hypothèse d'un contrat social a jamais pu se rencontrer dans la vie des peuples, c'est dans un de ces moments suprêmes, alors qu'il n'y a qu'un seul cri : *Videant consules nè quid respublica detrimenti capiat.*

On ne peut donc établir comme maxime absolue et immuable que l'unique office du gouvernement soit de protéger la sécurité et les droits privés, et qu'il lui soit interdit de mettre le pied en dehors de ce cercle. Une intervention ultérieure dans les choses d'importance, ou pour écarter ce qui fait obstacle à l'activité privée, ou pour en faciliter l'exercice, peut être juste et opportune, pourvu qu'elle ait les deux conditions suivantes : 1° qu'elle soit supplétive et complémentaire, et, de là, que le gouvernement s'abstienne de se mêler de tout ce qui peut être fait convenablement par les particuliers, par les familles, par leurs associations volontaires; et se garde, pour faire autrement ou mieux, d'usurper la tâche d'autrui ; — 2° qu'elle soit temporaire, et, de là, que le gouvernement tende toujours à déposer le fardeau à lui conféré par la nécessité des temps et restreigne d'autant son action que va se développant l'activité des particuliers et des corporations. Je vois là une conciliation de la méthode rationnelle et de la méthode historique, en posant la liberté comme la fin à laquelle on vise, mais en tenant compte de ces difficultés pratiques trop souvent méconnues par les économistes, ou par eux négligées avec une légèreté excessive.

Le système socialiste est l'antithèse des idées économiques au sujet de l'intervention gouvernementale,

en tant qu'il voudrait supprimer complétement la liberté privée, et organiser la richesse sous la direction et l'empire d'une autorité civile. Examinez les opinions des diverses écoles novatrices ou des réformateurs solitaires, quelles que soient les différences qui existent entre elles (il y en a à l'infini), vous reconnaîtrez toujours au fond une pensée dominante, que Louis Blanc (1) a nettement exprimée : celle de substituer à la libre concurrence une organisation artificielle et coactive (2). J'en ai parlé ailleurs pour montrer qu'elle est contre nature et dangereuse, et que les différentes formules sous lesquelles elle s'est exprimée sont amphilogiques et erronées. J'ai montré encore que les socialistes ont mal posé le problème, quand ils ont proposé d'expulser du monde la pauvreté et d'y introduire la félicité universelle. J'ai montré, enfin, l'inefficacité de toutes les mesures artificielles mises en avant pour élever les salaires et garantir à tous un travail durable (3). Quant au droit de propriété et spécialement de la propriété foncière, et quant à l'héritage, je me réserve d'en parler dans le livre suivant.

Mais c'est le moment, ce me semble, d'examiner brièvement quelles notions ont servi de point de départ aux socialistes. Cet examen confirmera de nouveau ma doctrine, car il en sortira clairement que ce furent surtout des erreurs morales, prises comme théorème, qui ont gâté toutes leurs idées économiques.

Donc, premièrement, ils ont adopté le principe de Rousseau sur un prétendu état de nature, dans lequel l'homme a d'abord vécu à l'état solitaire, libre et heu-

(1) *De l'Organisation du travail*, 1848.

(2) En ceci Proudhon fait exception. Nous avons vu plus haut qu'il fait secte à lui seul; il nie tout, même l'autorité civile et proclame comme principe *l'an-archie*.

(3) Voir livre III.

; mais qu'ensuite il a abandonné pour se réunir à res hommes par un contrat qui forme le fondement société civile. D'où, la loi n'est autre chose que ·ession de la volonté du plus grand nombre, et ıe telle, crée et annule les droits. Que si l'homme ıisérable, si ses moyens ne correspondent pas à ses ns, si la douleur le presse, si l'infortune l'opprime, ıe prouve rien autre chose que l'imperfection de la ivile et de ses lois. Des abus du libre arbitre, des ɜs des facultés il ne tient nul compte; et il est plus d'accuser la société que de se corriger soi-même. s'il n'y a en elle rien d'absolu, si l'assentiment de ultitude, ou le talent des élus du peuple, a pleine ɜraineté sur toute chose, quel stimulant plus éner- ɜ pour rêver le changement de toutes les lois et nstitutions sociales, comme remède aux mots qui travaillent? Partant nous avons vu surgir une suite ivains novateurs, dont chacun se croyait destiné à er la loi au monde, une fois brisées les chaînes de dition, des mœurs, de l'histoire passée et présente. ıdant, qui a la patience de lire ces projets, trouve se font opposition l'un à l'autre, et qu'ils n'ont au- proposition qui puisse être praticable; et, de plus, ɜi quelqu'une le pouvait être, elle ne supprimerait ɜs maux, ni ne les atténuerait en eux-même, mais rait que les répartir artificiellement en atténuant intensité au moyen de la diffusion.

seconde erreur capitale, dont les socialistes sont ou moins entachés, consiste à nier l'inégalité natu- qui existe parmi les hommes et la hiérarchie qui suit. Ils prétendent que l'égalité ne doit pas être ment dans les droits civils, mais aussi dans les ions politiques et aussi, pour complément néces- , dans les richesses, et, enfin, la logique les pousse reconnaître dans la constitution originelle de tous

les hommes. Cependant, s'il y a une proposition qui soit démentie par le fait, c'est précisément la présente, quand, chaque jour, nous avons sous les yeux les exemples de variétés d'intelligences, de vocations décidées, de répugnances aux soins de l'éducation, de résultats tout à fait divers à parité de conditions. L'égalité véritable des hommes réside dans l'origine et dans la fin, dans la loi morale qui commande à tous, dans le droit que chacun a de développer ses propres facultés, dans le respect dû à la personne et à ses attributs essentiels. Mais dans une égalité collective il y a l'inégalité d'intelligence, des forces, de beauté, de tous les dons naturels de l'âme et du corps; et ceci enfante naturellement diversité de production et d'acquets, de professions et de droits. Vouloir détruire ce fait et passer le niveau sur tous les hommes, est présomption vaine, car ce qui est universel et constant ne se détruit pas. Et les tentatives qu'on ferait dans ce but ne seraient que violences et rapines et une déperdition de richesses sans aucun résultat efficace.

La troisième erreur des économistes est de scinder l'économie de l'éthique, et l'ordre naturel du surnaturel. Plusieurs vont jusqu'à affirmer que la fin de l'homme est uniquement terrestre et que c'est la jouissance; en conséquence, ils prétendent obtenir, au moyen d'une nouvelle répartition de la richesse, le bien humain et civil. Mais, même à regarder le problème sous sa face économique, si ce que nous avons dit plusieurs fois est vrai : que la richesse et la prospérité des nations présuppose des conditions non-seulement juridiques mais morales; si, à l'accomplissement des lois morales il y a nécessité d'une sanction, comment nier que, même pour le bien matériel, ne soit d'une grande importance la croyance à l'immortalité de l'âme et à la vie à venir? Et voyez comme l'une de ces pensées se rattache à l'autre

et comme elles se lient ensemble. Ces socialistes voulaient expulser tout le mal de la terre et n'avaient plus besoin ni de résignation, ni d'espérance ; partant ils enlevaient, comme un hors-d'œuvre, ce qui dans le cœur de tous les hommes, ce qui sous mille formes, se présente partout et toujours chez tous les peuples, l'aspiration à l'infini. Aussi les plus conséquents avec eux-mêmes furent-ils entraînés encore à subvertir les idées morales les plus claires, en justifiant les passions, et en les réputant toutes bonnes et concédables, même dans leurs écarts. D'autres, par d'autres voies, arrivèrent à des conséquences non moins étranges : à confondre et désagréger la famille par la promiscuité des sexes et la Vénus vulgivague, à abolir la propriété et l'héritage. Et alors le sens commun et le sens moral des multitudes se révoltant, répudia les doctrines que d'abord elles avaient accueillies volontiers comme attrayantes et séduisantes.

Et tant que ces théories ne donnent lieu qu'à discussions, il se peut espérer que la lumière de la vérité les foudroie et les repousse dans les cavernes Cimmériennes. Mais malheureusement elles allument les passions, rendent le pauvre impatient, agité, envieux, prêt à mettre le repos et l'ordre public en déroute, pour courir après un bien qui lui échappe sans cesse, comme les anciens l'avaient symbolisé dans l'eau devant Tantale altéré. Et les novateurs n'hésitèrent pas à essayer leurs idées sur l'État, comme s'il était l'âme vile sur laquelle les anciens permettaient d'expérimenter. De là vinrent les dissentions et les guerres civiles et la déperdition des fortunes, et un vrai recul économique, accompagné d'un dégoût de la liberté, et d'une invocation poltronne et désespérée à la dictature militaire, comme à un nouveau Neptune qui de son trident imposât le calme à la mer agitée, et repoussât dans leurs antres les vents déchaînés.

Telles furent les conséquences des expériences faites en France et ailleurs en 1848, alors qu'elles démentirent bientôt les promesses des socialistes. Je releverai encore quelques autres de leurs contradictions pour en finir avec ce sujet, qui me semble très propre à nous prouver que, lorsqu'on abandonne l'observation et qu'on se méprend sur la véritable essence des choses, on va trébuchant sans direction. Les socialistes veulent le plus grand désintéressement parmi les hommes sans leur proposer aucun but sublime, en outre de la jouissance et de la prospérité; ils ne comprennent pas que toute vertu, toute abnégation de soi-même prend vigueur dans l'espérance d'une récompense à venir, à moins qu'on ne prétende universel ce qui est même plus rare et héroïque, savoir : le sacrifice par amour du bien en lui-même, sans espérance. Mais comment jamais tant de grandeur pourrait-il exister conjointement avec une philosophie aussi matérielle? En second lieu, ils prétendent exalter la dignité humaine outre mesure, tout en donnant à l'autorité toute intervention et toute souveraineté; ils ne comprennent pas que la dignité se fonde sur la liberté et la responsabilité personnelle; et que d'autant celle-ci diminue, autant l'homme reste dépendant, avili et abject. En effet, à une tutelle perpétuelle correspondra une perpétuelle enfance. Finalement, ils veulent l'amour, la fraternité, l'union, non-seulement entre concitoyens et nationaux, mais pour tout le genre humain; et en attendant, ils commencent par nier l'amour, la fraternité, l'union entre les membres mêmes de la famille et entre les générations qui se succèdent. Mais j'aurai occasion de revenir là-dessus quand je traiterai de la propriété.

Maintenant pour quitter ces considérations spéciales, je crois, par ce que j'ai dit, avoir dégagé la question sur laquelle roulent toutes les controverses qui s'agitent

entre les socialistes et les économistes. La voici : — Si la richesse publique se développe davantage et plus vite et se répartit dans les dues proportions au moyen de la libre activité de l'homme, franche de tout lien; ou s'il y a, pour cette fin, nécessité que le pouvoir civil tienne les rênes de tout le mouvement économique, et gouvernant cette activité, la presse ou la ralentisse, et même en s'y substituant presque, la dirige au bien et l'écarte du mal ? — Ce sont là les deux systèmes : l'un de liberté personnelle, l'autre d'intervention gouvernementale. Le premier suppose que l'homme, non-seulement est de sa nature enclin au bien, mais que, de ses erreurs mêmes, il tire toujours argument pour le mieux; tandis qu'il attribue au contraire tout mal à l'intervention de la force et aux entraves mises à la liberté. Le second considère l'homme comme ayant besoin de tutelle, de règle, de surveillance en toutes choses et attend tout bien de la réforme des lois et des institutions civiles. Dans mon opinion, tous les deux sont défectueux, parce que renfermés dans le cercle de l'économie, ils prétendent résoudre le problème avec les données de leur art, sans le relier aux autres. Mais je crois que sous l'empire de la loi morale, la thèse des économistes représente véritablement la règle, celle des socialistes l'exception. En effet, l'action du magistrat civil ne doit pas se faire extrinsèque avec des empêchements au libre exercice des facultés humaines, mais peut seulement se déployer par mode d'aide et de complément; et cette action elle-même va se restreignant d'autant que grandissent et se répandent le sens droit et la moralité publique. Que si, ces conditions supprimées, la liberté est impuissante au progrès de richesse et de prospérité, on n'obtient pas mieux par les lois et par la force, qui souvent apportent des perturbations plus grandes dans la marche économique de la société. La

liberté est tellement loin d'être hostile à l'autorité, comme quelques-uns le prétendent, qu'elles me semblent se réunir admirablement l'une et l'autre dans cette soumission spontanée et cette obéissance volontaire que les hommes civilisés professent pour les sages et les meilleurs Et ceci forme l'idéal de toutes les associations humaines.

Et que reste-t-il donc, me dira-t-on, du socialisme? Il reste une partie critique, laquelle a arrêté les économistes dans le cours analytique qu'ils suivaient, et les a avertis que leur science est incapable à elle seule d'expliquer tout l'ordre civil, comme leurs conseils sont impuissants à engendrer à eux seuls la prospérité universelle. En effet, il est prouvé que la misère, du moins pour un certain temps, peut se trouver à côté d'un développement prodigieux d'industrie et de richesse. Il reste, en outre, une protestation en faveur des classes misérables et laborieuses, trop négligées dans le passé, frustrées par le monopole, opprimées par la tyrannie. Il reste, enfin, une aspiration à améliorer leur condition, et en ceci spécialement que le travail soit moins précaire et mieux rémunéré, que la fatigue matérielle ne soit pas séparée des biens de l'intellect. Et nous invoquons de toute notre âme de telles améliorations et avec elles l'émancipation industrielle, civile, politique du peuple. Nous estimons nécessaires à une telle fin, plusieurs réformes dans les institutions publiques et dans les lois; mais nous ne pouvons attendre d'elles seules l'effet désiré. C'est perdre son temps qu'aller en quête d'un spécifique, qui imposé par force ait la vertu de racheter la multitude et de lui donner contentement. Certainement, comme les économistes l'annoncent, l'accroissement de la science, du capital, de la production aura une efficacité très grande; mais tous ces moyens extérieurs ne suffiraient point encore si ne s'y joignait:

chez les pauvres, moralité et prévoyance; chez les riches, sagesse et charité; dans les familles et dans la société, communauté d'idées et de sentiments. Et, par là, toutes les misères et les infortunes n'auront point disparu de la terre. Lors même que la classe la plus nombreuse de la société pourrait participer un jour aux biens qui, dans d'autres temps, furent le privilége d'un petit nombre; lors même que la souffrance aurait cessé d'être pour elle de fatalité et d'habitude; elle ne pourra pas se dire pleinement satisfaite, il restera toujours un champ à la résignation. Et ce champ restera vaste, non-seulement pour les pauvres, mais aussi pour les riches; et les uns et les autres n'atteindront jamais cette vertu dans l'économie et dans les calculs de l'utilité, mais dans la loi morale et dans l'espérance d'une vie à venir.

Pour compléter ce livre dans le dessein que j'ai commencé à son début, il me reste à traiter un autre point, non moins important, qui ne se lie pas moins à notre thème, et qui mériterait de la part des écrivains une étude plus profonde; je veux dire : dans quel rapport peuvent se rencontrer la richesse et la civilisation ? (1) Je prends le mot *civilisation* dans le sens le plus généralement usité et le plus étendu de culture et de moralité privées, lois sages et institutions publiques. Or, est-il nécessaire à une nation, pour acquérir ces avantages d'avoir aussi abondance des biens matériels? Et peut-on, du progrès de la richesse, induire un progrès qui marche parallèlement dans les autres parties de la civilisation ? Je crois que, pour résoudre le problème, il faut le subdiviser en différents points, et premièrement

(1) Je me plais à rendre ici hommage à l'illustre archevêque de Dublin, monseigneur Whately, qui, dans quelques leçons sur les rapports de l'économie avec la révélation, a développé, avant personne autre, quelques-unes des pensées que j'expose.

rappeler la distinction faite si judicieusement par Rosmini, dans son livre : *Della sommaria cagione per la quale stanno o rovinano le società*, distinguer, dis-je, ce qui est essentiel et nécessaire à la subsistance des nations, de ce qui est accidentel et en forme l'ornement et le complément. Cet essentiel, à mon avis, ne repose pas dans un seul genre d'idées et de faits, par exemple: en religion, en morale ou en économie, mais dans tout ce qui répond aux principales facultés et besoins principaux de l'homme. Ainsi, une certaine quantité de biens matériels est condition indispensable au développement de l'intelligence, de la moralité, à l'institution d'un gouvernement, au repos public. L'homme solitaire et misérable vit sous la pression du besoin auquel il doit donner satisfaction quotidienne, de sorte que son cœur ne peut s'ouvrir au bien de la vérité, ni son cœur aux sentiments nobles et suaves. Il sera donc ignorant et égoïste. Il ne regardera les autres hommes, sur son chemin, que comme moyen ou comme obstacle à son propre contentement; il n'éprouvera d'autres sentiments à leur égard, que ceux de cupidité et de convoitise pour ce qu'ils possèdent et pour ce qui lui manque. Imaginer que dans une telle réunion d'hommes, il soit possible de répandre les maximes pures de la religion, ou l'habitude de la probité et l'aménité des mœurs, d'ordonner la chose publique, de répandre l'instruction, d'inspirer le sentiment du beau et du grand, c'est contredire aux lois les plus simples et les plus évidentes de la nature. Un certain degré de richesse est donc essentiel à l'existence des nations, et nécessaire au développement de la civilisation.

Que si, allant plus loin, nous venons à considérer un peuple parvenu à un haut degré d'agriculture, d'industrie et de commerce, on ne peut nier aussi que ce peuple ne doive être pourvu de plusieurs qualités, et

de culture et de moralité, conséquence qui découle rationnellement de nos prémisses, et qui est, en outre, aisément confirmée par l'observation. En effet, l'association et la division du travail, l'invention des instruments, le concert des arts, ne peuvent s'imaginer séparés de la connaissance de plusieurs des forces de la nature et de l'art de les approprier à nos fins. En outre, l'activité intellectuelle et matérielle est incompatible avec l'extrême de l'oisiveté et du vice. L'accumulation des capitaux présuppose tempérance, prévoyance, épargne ; l'échange présuppose véracité et probité, et plus parmi les hommes les contrats deviennent importants et fréquents, plus la foi mutuelle se substitue au gage et à la garantie. Pareillement, la répartition des produits témoigne de la sécurité de la propriété, et toutes ces différentes transformations de la richesse ne seraient point possibles, sans la donnée d'un ordre stable de société, d'un gouvernement basé sur la raison et non arbitraire, de lois justes et observées. A mon avis donc, lorsqu'on voit chez un peuple bouillonner l'activité industrielle et fleurir la richesse, on ne peut manquer de conclure que ce peuple se trouve dans une condition remarquable de culture et de moralité.

Mais enfin existe-t-il, d'un mode continu, juste mesure entre richesse et civilisation ? Le progrès civil est-il toujours coïncident avec le progrès économique et proportionnel à lui ? Ici l'expérience nous donne une réponse négative ; et, à vrai dire, la susdite hypothèse ne pourrait être exacte sans attribuer aux peuples une marche entièrement progressive et non corruptible par l'arbitre de l'homme ; et, sans nier qu'après une ère de grandeur et de prospérité, puisse venir cette décadence que trop souvent l'histoire empreint de souvenirs et de ruines. Nous n'avons point à déterminer les causes et les lois de ces progrès, et de ces pas rétrogrades, qu'il

nous suffise de remarquer un seul point qui se rapporte au présent sujet. Il y a des périodes où l'élément économique se développe plus rapidement qu'auparavant, et acquiert un prix et une importance inusités dans les esprits des hommes; l'industrie et le commerce sont au sommet dans leurs pensées, la diligence et la richesse marchent d'une allure vive. Cet état de choses donne lieu, entre le vieux régime et le nouveau, à des collisions et des conflits dont l'issue peut être heureuse ou funeste : heureuse, quand les autres éléments de la civilisation, l'instruction, l'éducation, les lois, en s'améliorant et en progressant, reprennent leur juste valeur et la due proportion avec cet élément qui, d'abord, avait seul progressé; funeste si, au contraire, celles-ci s'arrêtent ou rétrogradent, et restent dépassées et négligées. Dans le premier cas, la société se restaure dans un état meilleur et plus prospère; dans le second, elle se gâte et décline. Et cette partie même qui dans le principe semblait si brillante, après avoir jeté une lueur fugitive, s'éteint, attendu que rien de particulier ne peut avoir grandeur durable, s'il ne se lie aux conditions générales de la bonne entente civile. D'où il se voit que le mal ne naît pas du progrès économique, mais du retardement ou du recul des autres éléments de la civilisation, par rapport à lui; et que l'office vrai et désirable, tant des hommes éminents par le rang, la science, l'intelligence, que des gouvernements, ne consiste pas à attaquer avec acharnement ou à flatter servilement les tendances du siècle, mais à favoriser le progrès, autant que possible, égal et simultané, de tout ce qui est nécessaire à l'harmonie des facultés humaines et à l'ordre de la société.

Que si cette fin ne s'atteint pas, et même que la richesse s'arrête et diminue, alors a lieu ce que Rosmini décrit comme le propre du troisième et quatrième état

social. « Les hommes, dit-il, éblouis par la pompe extérieure et par tout ce qui rend une nation parée et enviée plutôt que forte, vont perdant de vue tout ce qui est essentiel; jusqu'à ce qu'ait lieu le quatrième accident auquel est soumis l'État : c'est-à-dire qu'il entre dans cette période où son existence périclite, soit par les attaques extérieures, soit par les troubles intestins (1). De cette succession de périodes, qui rappelle trop bien les reflux de Vico, l'histoire italienne présente un exemple douloureux vers la fin du quinzième siècle. J'ai rappelé, dans mon premier livre, quelles furent l'industrie, la prospérité, la richesse, la splendeur des lettres, des arts, dans ces républiques. Et c'est à bon droit que Guicciardini s'exprime ainsi au début de son histoire : « Depuis que l'empire Romain commença à décheoir de cette grandeur à laquelle il s'était élevé par sa prodigieuse vertu et fortune, l'Italie n'avait jamais joui d'autant de prospérité, n'avait éprouvé un état aussi désirable que celui dans lequel elle se reposait avec sécurité, en l'année du salut chrétien 1940, et dans les premières années qui suivirent. » Mais, sous l'écorce noble et splendide, couvait une maladie pernicieuse : des discordes tant anciennes que récentes, des ambitions princières et des jalousies de municipes, la prostration des âmes, l'absence de vigueur et de forces ordonnées, le manque de véritable vertu dans toutes les classes, et surtout dans celles qui gouvernaient l'ensemble des choses. Aussi, en moins de quarante ans, cette grandeur s'affaissa. L'agriculture fut abandonnée, les ateliers se fermèrent, le commerce prit d'autres voies, la grâce exquise, l'élégance, la somptuosité, disparurent, et l'Italie en perdant avec tous ses autres biens jusqu'à son in-

(1) Rosmini. *Della sommaria cagione per la quale stanno o rovinano le società*. Chap. VII.

dépendance, tomba dans cette abjection dont pour trois siècles elle ne s'est plus relevée.

Mais pénétrant plus avant dans la question, on peut soulever une question ultérieure : si l'augmentation de richesse est favorable ou nuisible aux autres biens dont nous parlons? attendu que les philosophes qui font de l'utile le principe suprême, soutiennent que l'homme, en travaillant pour gagner et calculant rationnellement selon l'intérêt propre, est conduit de nécessité à se former des idées sages, à acquérir des habitudes morales, à établir des lois et des gouvernements louables. Selon le proverbe américain que *la probité est la meilleure diplomatie* (*Probity is best policy*), on doit arriver à la conséquence : qu'un peuple éminemment industrieux et calculateur devient éminemment moral et civil. Ce qu'il y a de vrai dans cette idée, ce en quoi elle est défectueuse et incomplète, je l'ai suffisamment montré, surtout en parlant des théories de Bastiat. Mais pour autant que je veuille concéder à cette école et compter sur la Providence qui fait converger les motifs, même personnels et mesquins, à des fins universelles et sublimes, je ne puis accepter la doctrine absolue qui identifie l'utile et l'honnête, ni les conséquences qui en découlent. Cependant ici vient à l'encontre l'opinion entièrement opposée et néanmoins vivement soutenue par plusieurs : qu'un pays pauvre est dans une condition plus favorable à la vertu qu'un pays riche. En effet, disent-ils, la richesse est contraire à l'accroissement de bonté, elle engendre des vices ignorés ou rares jusqu'alors, elle s'oppose aux habitudes honnêtes et modérées. Or, il me semble que leurs raisonnements proviennent surtout de considérer le cas d'un ou de quelques simples citoyens qui l'emportent sur les autres pour la quantité des biens de la fortune, et des effets qui résultent de cette supériorité

pour la société civile. C'est une observation de bien vieille date que l'homme exorbitamment riche, comme l'homme dénué jusqu'au désespoir, ont en eux de grands stimulants à mal faire. Platon, dans sa république, où il rêva le type du gouvernement parfait, voulait que le magistrat veillât soigneusement à interdire l'accès à l'opulence et à la pauvreté, attendu que l'une engendre oisiveté, mollesse et désir de nouveauté; l'autre, tout en engendrant ce même désir, pousse à la lâcheté et au crime (1). Et Aristote dans sa politique, en parlant de l'excellence de la classe moyenne, qui doit être la véritable base de la république, dit beaucoup de choses, qui, aujourd'hui encore viendraient admirablement, ont de l'actualité. Il montre que les hommes ultra-puissants de fortune et de richesse ne savent pas obéir, ceux qui manquent de tout, ne savent pas commander : d'un côté orgueil, de l'autre, envie, des deux côtés éloignement de la bienveillance sociale, et de là danger fréquent d'une oligarchie insolente ou d'une démocratie effrénée, qui, par des voies différentes, conduisent à la tyrannie (2). Dans tous ces théorèmes donc le mot *richesse* se prend dans le sens comparatif, c'est-à-dire, relativement à la pauvreté et moyenneté de condition. On suppose, en outre, une classe d'hommes qui ait hérité de parents très grands propriétaires, qui n'exerce point l'industrie propre et ne songe point à l'épargne, qui soit élevée dans les délicatesses, entourée d'adulateurs; et l'on en induit, non à tort, qu'elle méprisera le travail honorable, fermera l'âme aux sentiments compatissants et nobles et ne les ouvrira qu'aux désirs de domination et de sensualité. Mais toutes ces choses sont-elles affirmables d'un peuple entier? La différence de richesse entre deux ou plusieurs nations peut-elle engendrer,

(1) Platon. *Republ.* Liv. IV.
(2) Aristote, *Politique.* Liv. VI, chap. IX.

dans leurs relations ces inconvénients qu'elle engendre chez les particuliers? Il me semble que non, ou du moins à un degré infiniment moins grave; d'autant moins grave qu'on reconnaît davantage que la richesse d'un pays a liaison intime avec la richesse et la prospérité des autres et s'en trouve bien. L'argument gagnera encore plus en évidence si nous considérons la richesse d'une nation, non dans un mode relatif, mais dans l'absolu. Une nation est riche alors qu'elle abonde en toute sorte de biens, alors que la manière de vivre dans toutes les classes est commode, saine, agréable, et qu'en outre du bien-être matériel, il y a de quoi cultiver les sciences et les arts, orner et embellir la patrie; alors, enfin, que le gouvernement sans difficulté, ni vexation obtient un budget qui suffit à son fonctionnement. Cette richesse n'implique pas qu'il y ait entre les citoyens une extrême disparité de fortune et qu'à côté des pauvres il y ait des hommes exorbitamment riches, et même elle argue le contraire. Attendu que la misère extrême et l'opulence accusent une mauvaise répartition de la richesse, et, par conséquent, un manque d'équilibre dans les éléments de la production, laquelle ne progresse avec sécurité et durée que lorsque beaucoup de gens peuvent faire des épargnes et les convertir en capital. Et l'on n'a nullement à craindre ce luxe dissipateur et corrupteur que nous avons condamné. Le mot luxe, comme nous l'avons vu ailleurs, a une latitude telle, qu'il est difficile d'en assigner les limites, et, ce qui chez un peuple et dans des conditions données pouvait, peut-être, se qualifier ainsi, ne sera plus chez un autre peuple que moyenne aisance et satisfaction de désirs raisonnables. Je ne crois pas qu'aucun censeur voudrait aujourd'hui protester contre l'usage des gants, que Xénophon cite comme une preuve du luxe efféminé des Perses. Mais si, aujourd'hui, une nation pour être

riche, doit être active et pratiquer l'épargne, comment pourrions-nous imaginer qu'elle s'abandonne aux délices de sensualité et aux pompes de gloriole? Et, si elle s'y abandonnait, comment pourrions nous imaginer que l'agriculture, l'industrie et le commerce continuassent à y fleurir, que la richesse pût y durer longtemps?

Les choses considérées sous ce point de vue, je pense que les nations, au lieu de trouver dans la richesse un obstacle à la civilisation, y trouvent un stimulant et un comfort. Et, de fait, lisons ce que les voyageurs les plus dignes de foi racontent des tribus sauvages et pauvres, nous acquerrons facilement la conviction que la stupidité, la cruauté, la dissolution, sont d'ordinaire l'apanage de tels gens. Montons du plus bas degré de l'état sauvage à un degré quelque peu plus élevé, comme chez les tribus qui se fixent sur un territoire et forment des bourgades et des aggrégations, nous rencontrons toujours les mêmes mauvaises tendances qui sont dans les pays riches, mais avec cette différence qu'ici elles ne sont point tempérées par la culture et les institutions. La cupidité, l'envie et la vanité se trouvent chez les peuples grossiers comme chez les plus raffinés; seulement, elles s'exercent à des fins différentes; elles ne sont, pour cela, ni moins apparentes ni moins blâmables. Et s'il vous semble reconnaître peu de désir des richesses et le mépris des aises, ce n'est pas que les hommes préfèrent la vertu aux richesses et les jouissances de l'esprit à celles des sens, mais c'est qu'ils ont des habitudes d'imprévoyance et trouvent grand charme dans l'inertie. Ajoutons à tout ceci les épouvantables fléaux qui se renouvellent si fréquemment chez les peuples grossiers, en qui la science et l'hygiène publique font défaut : je dis les pestes et les famines que nous lisons à chaque page dans l'histoire du moyen âge et dans celle actuelle de

quelques contrées de l'Orient. Outre les douleurs et le inquiétudes qu'elles apportent, les victimes qu'elle moissonnent, la destruction des petits capitaux, elle ont encore un autre effet et le plus funeste, celui d gâter les bonnes mœurs, je dirai presque de dégrade la nature humaine. L'idée d'une antique simplicité pri mitive et de l'âge d'or, dépeint par les poëtes, est dé mentie par la sévère histoire et par les relations véri diques, d'une multitude de tribus de l'Asie, de l'Afrique de l'Amérique; et la tradition religieuse elle-même après la chûte du premier homme, met son sceau au démenti. Dans mon assertion, je ne prétends pas nier qu'il se puisse rencontrer un peuple très médiocrement pourvu des biens de la fortune, et néanmoins vertueux et content, de même que je n'exclus pas la possibilité d'une lueur temporaire de richesse dans une société qui pourtant se corrompt. Quant à ce dernier cas, il confirme la proposition que les différentes parties de la civilisation tendent à une juste proportion entre elles; et si elles n'y parviennent pas, la richesse doit diminuer et se perdre. Quant au premier cas, il concorde aussi avec les théories que j'ai établies précédemment, parce que tous les éléments économiques se trouvent en proportion entre eux, et dans les dus rapports avec les institutions domestiques et civiles : une condition modeste, à la fois satisfaite et honorable, peut se rencontrer dans tout degré. Mais, pour mon but, il me suffit d'avoir montré : qu'avec la donnée des mêmes justes proportions et rapports entre les éléments économiques et moraux, la richesse, en se développant chez un peuple, n'est pas contraire à la civilisation, mais même la favorise ; et que la prospérité et la grandeur marchent de compagnie avec le perfectionnement des hommes et le culte du beau et du bon.

Mais, dira-t-on, pourquoi les anciens ont-ils professé

une maxime tout à fait différente? Pourquoi ont-ils jugé que les richesses étaient la cause première de la décadence des nations, et que la vertu prenait mieux racine chez les peuples pauvres et sobres? Que telle ait été l'opinion dominante de l'antiquité, on ne peut le nier. Hérodote commence par représenter les Lydiens, riches et parés, asservis par les Perses, braves et insouciants. Mais les conquérants, en prenant les richesses des vaincus, prirent aussi leur mollesse, si bien que nous trouvons dans Xénophon qu'en perdant leur sobriété première et leur vie dure, ils perdirent aussi la dignité et l'empire. Qui n'a lu dans les écrivains de l'antiquité les lois de Sparte et ses institutions? Elles avaient pour but de former des hommes robustes, énergiques, incorruptibles, elles proscrivaient le luxe de toute sorte, et aussi tout genre de commerce; elles sacrifiaient le citoyen à la patrie, et non-seulement la richesse mais la beauté et la science à la discipline militaire. Toute la morale des stoïques s'efforce de prouver qu'il n'y a de vrai bien que la vertu; que la dignité de l'homme consiste dans le mépris des choses extérieures, lesquelles n'ont de bien que le nom, et à se rendre impassible à toute impression de plaisir et de douleur. *Mergo vos ne mergar a vobis*, criait le philosophe, en jetant à l'eau les richesses. Cette doctrine, si elle naquit en Grèce, prit racine à merveille et se répandit à Rome; aussi la vie sévère et la simplicité de mœurs furent-elles réputées comme les mérites auxquels la République dut de parvenir à une telle élévation; et c'est pourquoi les Cincinnatus, les Fabricius, furent honorés au-dessus des autres, comme les vrais modèles des citoyens; et aussi Valérius Publicola, et ce Menenius Agrippa, personnages distingués, qui en mourant ne laissèrent pas de quoi payer leurs funérailles. Et même alors que les conquêtes et les dépouilles des vaincus eurent apporté à Rome

des richesses exorbitantes (1), et, avec les aises, la pompe et le luxe, la morale stoïque resta encore en honneur auprès des philosophes, et Cicéron la professa tempérée sagement toutefois par cette rectitude de jugement qui n'a jamais été surpassée. Qui ne se rappelle le tableau que Salluste a fait de la décadence romaine si énergique et si éloquent dans sa concision (2)? Et même à mesure que cette décadence se précipite, la philosophie se fait plus austère et plus hérissée. Elle l'est au plus haut degré chez Sénèque, dont la vie à la cour de Néron fait un constraste odieux avec la sévérité de ses préceptes et la violence de ses déclamations. Apulius, enfin, résume les pensées de ses prédécesseurs, en posant la pauvreté comme compagne inséparable non-seulement de la grandeur civile, mais de toutes les autres vertus. « En effet, dit-il, c'est par elle que fut fondé l'empire romain, cette pauvreté, qui jadis s'était montrée juste chez Aristide, résignée chez Phocion, valeureuse chez Epaminondas, sage chez Socrate, et éloquente chez Homère. Comment ne pas tenir compte d'un tel assentiment, et d'hommes si sages ? Quant à moi, je crois que les déclamations des anciens renferment beaucoup de vrai, et que la richesse avait réellement chez eux les dangers qu'ils redoutaient. Mais le pourquoi? Parce qu'elle était pour la très grande partie acquise, répartie et consommée injustement. Cela provenait des idées erronées en morale et en droit qui régissaient la vie tant privée que publique. Ce n'était ni la sueur du front, ni le travail intellectuel, ni l'industrie pacifique, c'était la guerre, la conquête, le butin, qui étaient les principales causes de leurs richesses, lesquelles pas-

(1) Qui ne se rappelle le mot de Crassus : « *Neminem esse dicitem qui non exercitum alere possit suis fructibus?* CICÉRON. Paradox. XII.

(2) SALLUSTE, *Catil.* § § 10, 11, 12, 13.

; des vaincus aux vainqueurs. Que si Rome, dans emiers temps et jusqu'à la destruction de Car- et à la défaite d'Antoine, conserva sa vertu, il est ıarquer que les guerres antérieures avaient été .éfensives qu'aggressives, et qu'alors les trésors de commencèrent, selon l'expression de Salluste, à n fléau et une ruine pour les Romains. Et quel .it être l'échange chez des peuples dont chacun re- it comme ennemi et comme barbare quiconque artenait pas à sa race? Quelle la répartition des for- là où la société était divisée en castes et l'escla- légalement sanctionné, de sorte que la multitude isait à pâtir pour procurer à quelques-uns les jouis- s en excès? De là l'idée que les arts manuels ıt sordides, le commerce déshonorant et l'un et e indignes d'hommes libres, idée dont nous avons ıe toute l'économie antique était infestée. De là e le luxe immodéré en face de la misère, et l'or- sans pitié près de l'ignorance et de l'avilissement. donc d'étonnant si l'abus des richesses tourna en ption, et si la société, asservie à une tyrannie gle et dissolue, descendit à ce degré d'abjection s barbares la trouvèrent lors de l'invasion.

s ces dangers peuvent-ils rationnellement être ›pre d'une condition différente de société? Non ı. Là où la production est effet de la science et du l, la répartition non altérée par les priviléges, nge entre peuples fréquent et cordial, là aussi e de la richesse sera très vraisemblablement spé- , l'aisance se répandra dans toutes les classes, ıre de vie des pauvres s'élèvera, et les riches ıt la facilité de cultiver les bonnes lettres et les -arts. Dans cette hypothèse qui, sinon entière- du moins en partie, s'adapte aux conditions de iété européenne, la crainte que la richesse con-

duise à perdition est pour le moins exagérée; et il serait de peu de sens d'assurer que l'une soit cause inévitable de l'autre. Rosmini (1) fait observer judicieusement que le christianisme, en rectifiant les idées morales, en les perfectionnant, les raffermissant de sa sanction, a fait que les choses temporelles cessent d'être dangereuses et funestes. En effet, si l'homme place dans les biens de la terre son unique fin, cette fausse direction le fourvoie; tandis que lorsqu'il lie la terre au ciel et qu'il élève son regard vers celui-ci comme la fin dernière, alors tous les progrès de la science et de la richesse, hiérarchiquement ordonnés entre eux, deviennent sources de contentement et de perfection.

On ne pourrait opposer à de telles doctrines le principe ascétique et mystique qui, s'il a sa valeur et son droit, comme noble exemple, pour contre-balancer toutes les tendances trop mondaines, ne peut former la règle de l'humanité. Alors qu'au milieu du monde payen, dépravé et s'écroulant, le christianisme surgit avec mission de régénérer les hommes, il leur proposa le comble de la perfection, et à la licence, qui se déchaînait insouciante, il opposa l'austérité des mœurs et les joies secrètes de l'intelligence. En outre, l'enthousiasme d'une doctrine nouvelle avait besoin d'être soutenue par les sacrifices, et les persécutions avivaient l'héroïsme des néophytes. Mais, à peine le christianisme venait-il de triompher de ses adversaires, que suivirent les invasions des barbares; et, certes, le monde ne pouvait plus présenter champ à l'activité industrielle, ni aux joies. Contre la grandeur des maux, le seul recours pour les âmes d'élite fut la contemplation. Cependant, alors même, le monachisme eut ses grands abus, et, ensuite, la théocratie eut aussi les siens. De toute manière, il

(1) Rosmini. *Philosophia della Politica.* Lib. III, Chap. 17 et 18.

t erroné de vouloir approprier ces idées à une
.tion de temps et de choses tellement changées de-
le moyen âge. Et j'ai déjà montré, ailleurs, que
confondre le tout avec la partie que de faire de
ɛtisme et du mysticisme la seule et principale doc-
chrétienne (1).

, finalement, que devons-nous penser de l'état
ent de notre société? Personne qui ne convienne
ce siècle est celui de l'industrie, et que la ten-
e aux intérêts matériels prévaut sur toutes les
ɛs. Or, quels effets produira-t-elle dans l'avenir?
ques-uns les présument très fâcheux, et ils en
ıt les signes dans l'égoïsme commun et dans la
ɛsse; et, jugeant la marche de la société présente
ɔie de décadence, ils pronostiquent un retour à la
ırie. D'autres, au contraire, se réjouissent du pré-
et y voient l'aube d'une ère nouvelle de prospérité
les hommes; et, confiants dans le progrès à l'in-
ɛntonnent des hymnes à l'avenir de l'humanité. Le
ui sert de point de départ, je le concède dans ses
ɜ limites; mais je ne puis me ranger au jugement
. tirent les uns et les autres. Prophétiser avec for-
ɛie me paraît, d'ailleurs, une preuve de grande lé-
é d'esprit; en effet, l'avenir est, en partie, dans nos
ɜ elles-mêmes.

ɜ richesses modernes, ayant pour sources le travail
ɔargne, et le régime social étant basé sur l'égalité
, on en peut tirer raison d'espérer que le bien ac-
e conservera et que le mieux s'obtiendra : attendu
ɜ travail et l'épargne sont effet et cause, à la fois,
ɔralité, et mettent un frein salutaire à la fougue
uissances et à l'abjection de la paresse. Pareille-
t, l'égalité civile attribue à chacun le propre, dé-
les monopoles factices, empêche la suprématie

oir livre III.

d'une classe sur l'autre, favorise l'égalité de fortune. Néanmoins, ces choses ne suffiraient pas seules à nous conduire au port assuré et tranquille. Du moment où viendraient à manquer l'esprit de justice et de bienveillance, les autres biens diminueraient, et nous verrions aussi le progrès économique faire halte et retrograder. De quoi, par aventure, les premiers symptômes seraient de préférer l'amusement au travail, la prodigalité à l'épargne, la chance cupide au gain lent, le luxe dissipateur à la consommation raisonnable.

Notre âge, nous l'avons dit, est un âge de transition et de transformations, comme le montrent les révolutions fréquentes, et surtout l'incertitude des esprits et l'agitation des âmes; il faut espérer que l'issue sera heureuse et favorable. Et elle sera telle, si les divers éléments de la civilisation parviennent à concorder et à se tempérer équitablement; surtout si le jugement droit et le sens moral vont de l'avant, et, pour ainsi dire, rejoignent le progrès de la richesse. Ce serait tentative absurde et vaine de prétendre contrarier les découvertes de la science, obscurcir les connaissances déjà répandues, s'opposer au développement de l'industrie, enchaîner l'activité humaine. Mais il ne serait pas moins funeste (bien qu'avec plus d'effet, parce que cela est plus conforme à la marche commune) de stimuler les abus du crédit, le jeu des fortunes, la fureur des jouissances, les pompes de la vanité. En effet, nous ne voyons que trop et trop fréquemment, dans les conseils d'État, les intérêts matériels obtenir la prépondérance sur la dignité et sur l'honneur, et les gouvernements prendre à tâche d'abaisser les idées morales, afin de renforcer leur domination.

Partant, ce problème de la tendance actuelle aux intérêts matériels et de ses effets, quant à l'avenir de l'Europe, me semble donner occasion à une considéra-

tion aussi simple et claire que le principe duquel elle découle logiquement, et que j'ai posé au début de ce livre, et c'est la suivante : que les efforts des gouvernements et des particuliers, des corporations et de l'église, des savants et de tous ceux qui occupent un rang par le mérite ou par la fortune, doivent se tourner à favoriser l'instruction et l'éducation générale, les bonnes lois, les institutions de prévoyance, les sentiments nobles, énergiques et généreux. C'est là le moyen d'assurer, d'une manière durable, le progrès de la richesse et celui de la prospérité générale.

LIVRE CINQUIÈME

Sommaire

Raisons qui m'ont induit à traiter des rapports de l'économie avec la morale, avant celles de l'économie avec le droit. — Le mot *droit* pris dans deux sens : comme loi et comme autorité humaine. — Observations sur le droit individuel, de famille et public. Le droit est distinct de la morale. — De la méthode rationnelle et de la méthode historique dans l'économie. — Du droit individuel. La liberté économique est une conséquence de la liberté juridique. — Criterium pour juger les changements historiques du droit individuel. — On traite des faits et des règlements qui ont enchaîné la liberté, et on montre comment l'homme s'en est affranchi progressivement. — Du droit de propriété. Opinions des écrivains en cette matière. — Nécessité et universalité de l'appropriation comme moyen de production. Connexion qui se forme entre l'homme et la chose occupée. — De la perpétuité et de l'hérédité, comme caractères essentiels de la propriété. La propriété de la terre ne diffère pas de l'occupation des autres forces naturelles. — La propriété, tout en formant un bien pour l'homme qui la possède, n'empêche pas normalement le libre exercice de l'activité d'autrui ; quoiqu'elle devienne un véritable droit. — C'est dans le cas seulement de non équilibre des éléments économiques qu'il peut naître conflit entre le droit de propriété et celui de subsistance. — Si ce non équilibre était une nécessité de nature, la question serait insoluble ; mais comme il est conséquence d'erreurs, la question est plutôt d'humanité et de prudence que juridique. On traite de nouveau du droit au travail. — De la charité légale. — De la propriété privée ayant pour résultat la production la plus grande et le plus d'utilité publique. — Coup d'œil sur les communes libres de Russie. — Changements historiques qu'a subis la propriété chez les anciens et dans le moyen âge. — Le progrès de la civilisation tend à rendre la propriété privée libre, assurée et facilement transportable à qui peut et sait le mieux la mettre en œuvre. — De la prescription. — A la propriété foncière ne sont pas nécessairement connexes les droits politiques et les fonctions civiles. — Nécessité de mettre la législation en concordance avec le régime économique moderne. — Des devoirs moraux du propriétaire et en général de l'office des riches dans la société. — Du titre de droit en vertu duquel le propriétaire, le capitaliste et le travailleur participent à la répartition des

produits. — Du contrat par lequel leur quote-part se convertit en une rétribution fixe. — On réfute les objections faites contre le salaire supposé préjudiciable nécessairement au travailleur. — De l'intérêt de l'argent. — Rapports de l'économie avec le régime de la famille; polyandrie, polygamie, monogamie. — De l'équité dans les relations domestiques et de son influence sur l'augmentation de la richesse. — Considérations historiques sur les testaments et sur les lois de succession. — Considérations rationnelles sur l'hérédité *ab intestat*, sur la faculté de tester et sur les substitutions de fidéicommis. — Rapports de l'économie avec le régime civil et politique. — Influence des bonnes lois et de la sage gestion des gouvernements sur le progrès de la chose publique. — On combat une opinion de Jefferson sur les obligations publiques. — On traite de nouveau de l'intervention gouvernementale dans les matières économiques. — Que le progrès économique contribue à l'amélioration du régime politique. — Participation des citoyens à la chose publique; raisons qui la justifient, considérations historiques. — Que la forme représentative de gouvernement est due en grande partie aux conditions économiques modernes. — On combat l'opinion de ceux qui estiment pouvoir, en dirigeant les esprits vers les intérêts matériels, fonder tranquillement le despotisme. — Rapports de l'économie avec le droit international; considérations historiques. — Le progrès de la richesse favorise l'autonomie nationale, et la bienveillance réciproque entre les peuples. — Du vœu de la paix universelle. — Quelques mots au point de vue historique sur la guerre et la conquête. — Sur un faux cosmopolitisme. — Conclusion.

Différentes raisons m'ont induit à traiter d'abord des rapports de l'économie avec la morale, et ensuite de ses rapports avec le droit. Et avant tout, ce thème, bien qu'on ne puisse dire qu'il ait été pleinement débattu, a pourtant en quelque sorte été soumis à l'examen par quelques écrivains. Et déjà, les économistes eux-mêmes, bien qu'ils soient partis du libre exercice de l'activité humaine, affranchie de tout lien de pacte, de conventions, et aussi de lois positives, étaient toutefois tenus de présupposer, au moins tacitement, que ladite activité était respectée mutuellement par les hommes entre eux. D'autres, cependant, poussant plus loin, ont indiqué expressément la connexion étroite et nécessaire qui existe entre l'économie et le droit; et non-seulement

d'une manière générale, mais ils ont discuté plusieurs points pareils des plus importants. Pour ne citer que quelques noms récents et Italiens, Romagnosi, chaque fois que s'offre à lui l'occasion de raisonner sur la richesse publique, ne manque pas de remarquer ses rapports avec le droit (1). Et Bianchini, dans les mêmes pensées a entrepris et exécuté son livre d'économie (2). Enfin, Angelo Marescotti, a plus clairement et nettement posé pour base de ses sagaces discussions, d'une part, le principe de la liberté humaine, d'autre part, la loi de justice en vertu de laquelle est naturellement assigné à chacun ce qui lui compète ; et il a esquissé encore le plan d'une jurisprudence économique (3).

Et en vérité, à juger d'après la teneur de la polémique qui, dans les dernières années, a été en vogue, de telles considérations doivent venir plus que jamais à propos. En effet, les écoles socialistes, en se proposant de renverser l'ordre économique présent, s'attachaient à nier au propriétaire et au capitaliste tout titre quelconque pour participer aux produits, et plaçaient aux mains du gouvernement l'intervention suprême dans la production et la répartition des richesses. Il s'en suivait, de nécessité, pour les réfuter, l'obligation de remonter aux principes, et de renforcer les raisons économiques de la rente et des profits par celles que fournit la science du droit : ce qui fait qu'encore aujourd'hui, les écrits récents de France et d'Allemagne présentent

(1) Romagnosi. *Opuscoli economici.* Vol. XII de ses œuvres. Milan.

(2) Bianchini. *Principi della scienza del ben viversociale, e dell' Economia publica a degli stati.*

(3) Marescotti. *Discorsi dell' Economia sociale.* Les écrivains sur le droit ont aussi signalé cette connexion ; Buoncompagni, entre autres, dans son *Introduzione alla scienza del diritto*, déclare expressément que les doctrines économiques doivent aboutir aux juridiques.

des considérations analogues. J'en ai cru pou-
.uire que l'importance de ce sujet, étant univer-
ıt reconnue, avait moins besoin d'être confirmée
nouveaux arguments. Outre que ne pouvant le
dans toute son amplitude, sans dépasser les
du travail que je me suis proposé, j'ai pensé
rait mieux de présenter les rapports de l'écono-
ec le droit, comme une adjonction, et presqu'un
re, aux rapports avec la morale.

vrai dire, bien que l'éthique et le droit soient
s, pourtant, à la première appartient le pas, et
prématie sur le second; parce qu'elle lui donne
.e circonscrit et le complète. Elle lui donne forme
que la loi morale est celle qui donne valeur de
l'activité humaine ; elle le circonscrit parce qu'on
rrait jamais admettre comme juridique ce qui
traire à elle; elle le complète en ce qu'elle va
de la sphère des actes extérieurs et civils, dans
s le droit consiste surtout. Or, si nous imaginons
re économique parfait, il ne suffit pas, pour le
en action et le maintenir, du respect pur et
de la liberté d'autrui, s'il n'est avivé par la mo-
ıtérieure et par ces habitudes vertueuses, sans
les l'esprit de justice disparaîtrait. Il ne suffit
s-je, que l'intérêt privé s'arrête devant le droit
i, ni que les relations entre citoyens soient juri-
ıent définies et sanctionnées par l'autorité :
ı que la richesse et la prospérité générale tirent
ıent le plus efficace du sens, de la prudence, de
pérance, de la retenue, de la bienveillance, de
de charité des particuliers. Ce n'est qu'en vertu
conditions que la concurrence cesse d'être dan-
e, que l'association donne des fruits, que le cré-
développe et se consolide; qu'en somme, toutes
tudes et les facultés des hommes se développent,

et que selon le mode le plus convenable, leurs besoi leurs désirs honnêtes trouvent le mieux satisfactior plus, ces frottements fâcheux, ces transitions do reuses, ces calamités inattendues, que le temps ap parfois avec lui, reçoivent de la sorte, sinon un re assuré, du moins adoucissement et reconfort. Telle pensée des anciens qui, à côté de la justice rigide, cèrent l'équité comme son complément et comme dératrice de la stricte exécution des *devoirs*, en com sur la bienveillance universelle (1). Donc il me que pour engendrer et maintenir cette proportion toutes les parties de l'économie, qui est le pivot richesse publique, la moralité ne contribue pas que le droit positif, et aussi je lui ai consacré la ma partie de ce livre.

Finalement, si la loi morale, tout immuable et lue qu'elle soit en elle-même, néanmoins se m quant à nous et se développe dans notre conscien pair avec l'avancement de l'intelligence et de la sation, de sorte que nous voyons l'idée normale du à venir acquerrant, dans le cours des siècles, perfe et clarté ; ce progrès est d'autant plus notable da droit, qui raisonne dans les amples espaces du lic se fonde sur l'état réel du citoyen, ainsi que de mille et de la société. D'où suit que, laissant à ces altérations qui naissent de l'action de l'arbitr main, nous ne pouvons ne pas envisager diffé types de droit correspondants à différentes époque toriques, ainsi que nous le verrons rapidement.

Les origines et la nature du droit ont été l'obje

(1) Cicéron a dit : *Pro equitate contra jus dicere.* » De o L. VI. Les législateurs romains ont établi, et le droit can aussi a reconnu la distinction des contrats de droit direct et de foi. D'où est venue la belle sentence : « *Placuit omnibus rebus cipuam esse justitiæ* æquitatis que, *quam stricti juris ration*

ıerches des érudits, surtout à l'époque moderne; ils donné à ce sujet beaucoup d'attention. Mais ils se t formé une différente idée selon le point d'où ils taient, tellement qu'on peut dire qu'autant il y a eu ıystèmes fondés par les philosophes, autant aussi il en écoulé pour le droit. On a été de même en désaccord r déterminer la matière et son extension, laquelle ıt pas si bien divisée qu'il ne reste quelque obscurité ui, et dans ses relations avec l'éthique, avec la légis- ɔn et avec la politique. Je ne pourrais m'aventurer s un si vaste champ sans pécher par excès de pro- :é, c'est pourquoi je renvoie le lecteur aux écrivains en traitent *ex-professo*, et me contenterai d'en tou- r le peu qui sera nécessaire à l'éclaircissement des ses que j'ai à dire après.

.e mot *droit* peut se prendre en deux sens : comme ou comme puissance de l'homme. Dans le premier il exprime la volonté divine, en tant qu'elle est ıcipe de l'ordre universel, et enjoint aux hommes ıssance. *Ratio gubernativa totius universi in mente nâ existens.* Telle est la définition du droit donnée St-Thomas. L'étymologie l'indique, soit que le mot dérive de *Jous* Jupiter, ou de *jubeo* je commande; si dans les langues modernes, le mot *diritto*, *droit*, ifie-t-il ce qui va à son but sans dévier ou se plier, t-à-dire la règle, le modèle de l'*agir*. On voit que s ce cas, le droit s'identifie avec le commandement al; d'où les jurisconsultes, qui en sont les inter- :es et les ministres, disent qu'ils exercent un sacer- e : *justitiam namque colimus, et boni et æqui notitiam ɛtemur, æquum ab iniquo separentes, licitum ab illicito ernentes* (1). A ce sens se réfèrent aussi ceux qui nnent le mot *droit* pour l'ensemble des lois positives ɔour l'objet sur lequel les lois statuent.

) Lib. I. *De justitiâ et jure.* Inst. Just.

Mais le mot *droit* se prend aussi dans un sens subjectif, savoir : comme une puissance humaine. Sur quoi il faut remarquer qu'en se rapportant à la fin de l'homme, le bien se présente sous trois formes distinctes : l'une comprend tout ce que la loi morale nous commande ; — la seconde, tout ce que la loi ne nous défend pas, c'est-à-dire, le licite ; — la troisième, ce que la loi ne commande pas, mais je dirai presque prépare et inspire, c'est-à-dire, ce qui, dépassant l'obligation, est le propre de vertu et élève la nature humaine. A la première de ces trois catégories répond le devoir, aux deux autres le droit qui pourrait généralement se définir : — le pouvoir de faire ce que la loi ne défend ni ne commande. — Conformément à un tel sens, le devoir et le droit se rattachent à une même loi ; et l'on ne peut dire que l'un précède et engendre l'autre, discussion à laquelle les érudits se sont livrés avec excès. En effet, ceux qui considèrent l'activité humaine comme principe de toute opération, et l'obligation qui incombe à autrui de la respecter, déclarèrent que le droit est supérieur et antérieur au devoir ; ceux, d'autre côté, qui prirent pour point de départ la loi morale et virent qu'elle impose et défend, dirent que le devoir était antérieur et qu'il créait le droit. Mais la vérité est : que nous sommes constitués de sorte que naturellement nous avons et devoirs et droits. En effet, l'homme comme être fini, ne pouvait exister, ne pouvait être entièrement libre sans violer ses rapports avec Dieu, avec lui-même et avec ses semblables ; ni ne pouvait exister complétement dépendant sans que cessât sa qualité de personne ayant une fin propre. Ceci donc posé : que le mot *droit* exprime une légitime puissance humaine, de ce sens général descendons à celui plus spécifique et déterminé dans lequel on l'entend communément, et, qui, en rendant claire sa différence d'avec la morale, serve à la fin

que nous nous sommes proposée dans ce livre. Ici, outre l'activité personnelle exercée avec intelligence et liberté, outre le licite de l'action, on considère l'homme tel qu'il se trouve, vivant en famille et en société. Le pouvoir de faire, duquel, comme appendice nécessaire provient celui de posséder, ne se rapporte plus seulement à la conscience propre et aux lois morales, mais à la conscience générale et aux lois positives. De là, non-seulement il est reconnu comme droit, mais il doit être sanctionné par l'autorité publique et appuyé par la force. Ce dit caractère de la coaction, comme différence de l'éthique d'avec le droit, fut déjà remarqué par Leibnitz, et bien qu'il se conçoive aussi dans l'état de nature (pris non comme donnée historique, mais comme hypothèse scientifique), néanmoins il ne reçoit son développement que dans la société et par l'intermédiaire de la société. De là la distinction du devoir juridique et du devoir moral; du juste proprement dit et de l'honnête et de l'équitable ; du for intérieur et du for extérieur : lesquelles notions constatées dès l'antiquité, comme j'ai dit précédemment, se trouvent dans les écrivains modernes et notamment dans Grotius, dans Puffendorf et dans Thomas. Les Philosophes allemands, à commencer par Kant, ne considèrent pas le droit autrement, puisqu'ils le déduisent des conditions externes et nécessaires à la réunion civile. D'où le droit n'est plus seulement une puissance individuelle, abstraite, mais concrète et sociale ; et il en dérive les idées d'autorité conjugale, paternelle, publique et souveraine.

Mais en prenant le droit dans un tel sens, il est clair que ses modes se montrent divers, selon que l'on conçoit l'origine de la société, son but et la nature de l'autorité qui la gouverne. Et, en vérité, si vous supposez avec Rousseau que la société est formée par un contrat, le droit pour la plus grande partie dépend du vouloir

des contractants. Si vous posez pour fin de la société le plus grand bien et la plus haute perfection des associés, vous retombez dans la confusion du droit avec la morale; et tous les offices de bienfaisance deviennent tout autant de devoirs juridiques pour le gouvernement et de droits pour ceux qui en ont besoin. Si vous mettez la grandeur et la gloire de l'État au-dessus de toute autre pensée, vous aurez, comme dans l'antiquité, le droit privé dépendant du droit public et le citoyen sacrifié à la patrie. Pareillement quant à l'autorité civile, si elle est un mandat révocable à toute heure, et une espèce de domesticité publique, vous arrivez à ce qu'aucun droit propre et véritable ne lui compète. Si, au contraire, vous l'imaginez dérivée immédiatement de Dieu, indépendante du mérite personnel et du consentement des sujets, vous n'attribuerez aux citoyens d'autres droits que ceux que l'arbitre du maître suprême leur concède.

Nous avons déjà sur ces points exprimé, par fragments, notre pensée. Pour nous, l'origine de la société (comme celle de la famille) est spontanée et nécessaire; elle a pour fin le bien commun; l'office essentiel de l'autorité civile consiste dans la tutelle des droits naturels et acquis, dérivant de la loi morale. En face de celle-ci l'autorité même est purement ministérielle ; et pour se personnifier dans un homme, dans une dynastie, dans une classe, demande d'un côté suffisance à la mission, de l'autre assentiment du peuple. Les droits donc de la souveraineté ne peuvent dépasser cette sphère qui est circonscrite par la justice et par la liberté des citoyens; les conventions peuvent aussi y adjoindre des tempéraments et des freins. Que, si toutefois s'attribue souvent à l'État une intervention plus grande dans l'éducation du peuple, dans la bienfaisance, dans la direction de la chose publique, c'est pour suppléer à l'inaction des particuliers, de la famille et des corporations, et

de là cet office s'éteint au fur et à mesure que ceux-ci s'habilitent à agir eux-mêmes. Et le pouvoir du gouvernement, en tout ce qui est au-delà de la tutelle du droit privé et collectif, doit se restreindre à ce qui est nécessaire aux temps et aux conditions de la société civile; mais il serait inutile et dangereux de vouloir assigner à tâche la plus haute perfection des citoyens. Partant, bien qu'on doive réputer exagérée l'opinion de ceux qui veulent que toutes les obligations juridiques, tant privées que publiques, soient seulement négatives et de stricte justice, il n'y a pas moins d'exagération dans l'opinion de ceux qui imposent au citoyen et aussi à l'État tous les offices positifs et de bienveillance. Distinguer les devoirs juridiques des devoirs moraux est, à mon avis, le fondement principal du bon régime social, et plus la civilisation progresse et se répand, plus le nombre des devoirs juridiques se restreint, et s'augmente celui des devoirs moraux. Aux lois positives, aux peines, à la coaction salutaire, se substitue la coutume et la moralité; et la société humaine se rapproche de cette forme que nous voyons en idéal, où l'autorité et la liberté s'unissent à merveille, grâce à une soumission raisonnée et volontaire.

Ce que nous venons de dire peut servir à nous indiquer déjà comment le droit va se modifiant, selon les temps et les lieux; néanmoins, pour mieux faire comprendre les qualités particulières de l'école rationnelle et de l'école historique, je reviendrai quelque peu sur le cours de mon exposition.

L'âge présent peut réclamer l'honneur d'avoir appris à connaître et à juger sainement le passé. La critique historique, secouant les opinions irréfléchies qui l'obscurcissaient, s'est mise à étudier avec soin les mémoires et les monuments, débris des âges écoulés. J'examine les religions, *les lois*, les mœurs, les langues, je com-

pare les races, les climats, les régions habitées par différents peuples, et, de la sorte, je parviens à retracer au vif leur image, à en saisir le caractère, le génie civil. Or, ce genre d'études devait facilement se transporter dans les sciences civiles et y apporter de graves modifications, et l'on doit se rappeler que les philosophes du siècle passé eurent en horreur l'antiquité et estimèrent toute recherche historique de peu, ou même de nulle valeur pour les sciences civiles. Après avoir fait table rase de toutes les particularités nationales et de toutes les traditions, se bornant à considérer les qualités communes au genre humain, et raisonnant sur cette abstraction de l'homme, ils s'avisèrent de fonder à nouveau l'ordre de la société sur un type unique, bon à toujours et accommodé à tout lieu. En opposition directe à cette méthode, que l'on nomma rationnelle, venait la méthode historique, selon laquelle en faisant raison des différences spécifiques des peuples, on voulait assortir entièrement la science et l'art aux conditions particulières et propres de chaque temps et de chaque pays. On sait comment la controverse prit précisément origine du droit, quand Thibaut demandait un code commun pour tous les pays germaniques, et Savigny, en le réfutant, affirmait que la formation d'un tel code, très difficile en elle-même, désappropriée aux temps, aurait apporté confusion et discorde, au lieu de cette unité et certitude que l'on désirait dans les lois (1). Il est évident que la réfutation était, comme on dit aujourd'hui, une réaction contre ceux qui se figuraient chaque génération d'hommes indépendante de celles qui la précédèrent, et libre d'innover à sa guise; et qui donnaient aux législateurs

(1) Voir THIBAUT. *Ueber die nothwendigkeit eines allgemeinen bürgenlichen Rechts für Deutschland.* Savigny y répondit par la dissertation : *Von Beruf unserer Zeit für Gesetzgebüng*, etc. Ces écrits parurent en 1814.

le pouvoir de façonner à leur gré les multitudes et d'en changer les mœurs. L'école historique, au contraire, regarde le présent comme la continuation et le résultat nécessaire du passé; de sorte que chaque âge et chaque génération d'hommes est comme membre d'un seul corps, selon la teneur duquel on gouverne. La législation, ainsi, n'est pas une conception de la méditation des philosophes, mais bien de la spontanéité populaire. C'est pourquoi le véritable office du législateur est simplement de recueillir tous les éléments traditionnels; d'épurer les maximes qui répondent aux faits et aux besoins de la nation; et, pour résumer et pour employer l'expression allemande, de formuler la conscience du peuple. C'est donc une tentative aussi vaine de vouloir former un droit commun, qu'il le serait de prétendre substituer un seul idiôme fabriqué à toutes les langues vivantes. Or, si de la théorie de l'école historique nous passons à ses jugements pratiques, il nous sera facile de conjecturer, et, selon vérité, que cette dite école professe une espèce de culte pour les institutions du passé, pour tout ce qui porte l'empreinte de l'antiquité; et que, par l'unique raison qu'une chose existe, elle est encline à la justifier et à l'admirer; tandis qu'au contraire, l'école rationnelle est portée à taxer d'imperfection tout ce qui existe comme étant loin de l'excellent; et, de là, à mépriser les institutions anciennes et à les réformer radicalement. Cependant, aujourd'hui, cette discussion touche à sa fin, et fait place à une troisième idée, qui réunit ce qu'il y a de bon dans les deux précédentes. En effet, elle accepte l'aspiration vers un ordre meilleur, et vers un type de justice commun à tous les hommes; sans, pour cela, repousser les modifications particulières aux temps et aux lieux : elle veut aussi que l'on tienne soigneusement compte de la condition de chaque peuple, afin que les lois y soient appropriés.

Mais la question elle-même du droit conduisait à l'économie, et là, de nouveau, se trouvèrent en présence les deux systèmes. Dans la dernière leçon de l'ouvrage souvent cité de Whately, celui-ci prétend que l'économie est fondée sur un petit nombre de faits, simples, universels, à la portée de l'expérience populaire. De ces faits se tirent quelques principes généraux; la science, ensuite, n'est qu'une série de leurs déductions; elle appartient donc aux sciences logiques, ou de raisonnement, plutôt qu'aux sciences physiques et d'observation. Que c'est peine perdue et même nuisible que de recueillir une foule de faits, parce que, loin de contribuer à la fin cherchée, ils jettent confusion dans l'esprit et l'égarent en de fausses théories; qu'il faut se garder rigoureusement du procédé de dissertation. Ces mêmes opinions furent reproduites par Rossi, tant dans son discours sur la méthode que dans ses leçons. De là, il supprime la distinction entre la science pure et la science appliquée; sur laquelle il revient très souvent. Et il se plaît à comparer l'économie à la science mathématique, qui pose ses théorèmes absolus et fait d'après eux ses démonstrations, sans se préoccuper si à l'application mécanique les froissements, les chocs et les autres obstacles, entreront dans le calcul et modifieront les formules abstraites. D'autre part, Roscher et Knies soutiennent, en Allemagne, une thèse toute contraire (1). A écouter Roscher, la pensée de fonder sur un petit nombre de faits universels un art et une science économique, est absurde et pleine de présomption. Il n'y a point de théorie possible en dehors de celle qui est relative et modifiable, selon les circonstances de temps et

(1) Roscher. *Die Gründlagen der national Œkonomie, Ein Hand und Lesebuch für Geschäftsmänner und studierenden*, 1854; Knies. *Die Politische Œkonomie von standpunkte der geschichtlichen methode*, 1853.

de lieux. Le procédé des économistes est, par excellence, expérimental et analogue à celui de l'anatomiste et du micographe, dans leurs recherches et discussions. « Celui, dit formellement Roscher, qui tend et vise à un idéal économique (et c'est le fait du plus grand nombre des écrivains), devrait, s'il ne veut s'écarter du vrai, façonner autant de ces types idéaux qu'il y a de divers caractères de peuples; et, de plus, remanier pas à pas à chaque changement qui survient dans leurs conditions; ce qui, en de tels termes, est manifestement impossible (1). » C'est pourquoi il est prudent de renoncer à cette pensée, et de borner l'économie à l'office de décrire la nature économique et les besoins du peuple, les lois et les institutions qui sont destinées à lui être applicables, et les effets qui en dérivent. Bref, il est temps d'abandonner la méthode rationnelle et d'y substituer la méthode historique.

Or, l'un et l'autre de ces systèmes me semble en partie vrai, mais exagéré, et, selon les préceptes de la philosophie, je pense qu'on peut utilement faire un amalgame. J'ai montré ailleurs, en opposition à Rossi (2), que, outre les faits universels qui répondent à l'essence et à la fin commune de l'homme, il y en a d'autres particuliers, mais ayant une certaine durée et extension, qui répondent aux différents âges des peuples et au progrès de la civilisation, et dont il faut tenir compte. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler que deux théories, parmi les plus importantes, savoir : celle de la population et celle de la rente, ne peuvent s'entendre d'une manière absolue, mais d'une manière historique et pro-

(1) Ouvrage cité. Introd. Cap. III, § 25. En traduisant ce passage j'ai adouci les expressions; l'auteur dit qu'il faudrait changer la règle à chaque *couple d'années*, et il ajoute que l'économiste ne doit pas cesser de sous-peser les faits courants.

(2) Voir Livre II.

gressive. J'ai montré, en outre, que si la science ne repose que sur les généralités et les abstractions, l'art économique restera entièrement séparé d'elle et privé de flambeau et de guide; tellement qu'elle sera ou timide avocat et soutien de tout ce qui existe, même par abus; ou se précipitera follement derrière des utopies qu'elle cajolera pour le service de l'humanité. Mais c'est surtout dans la relation de l'économie avec le droit que l'homme sent la nécessité de tenir compte des faits spéciaux et particuliers; attendu que le travail, le capital, la terre, produisent des effets différents et tiennent un différent rapport entre eux, selon la condition des personnes, les lois de la propriété, l'organisation de la famille, la forme du gouvernement, les relations internationales. Or, quant à Roscher, j'affirme pareillement qu'il donne dans l'excès opposé, parce qu'il méconnaît les faits universels et constants de la nature humaine, et veut se préoccuper des faits moins généraux, même de ceux accidentels par leur peu d'importance et de durée, qui n'ont point, ou que très peu, d'influence sur la richesse des nations. Les différences entre peuples ne sont point aussi sérieuses, les changements dans leurs conditions aussi fréquents qu'il le semble à Roscher, et ils ont un cours ordonné et calculable, qui s'accorde avec la tendance générale de l'humanité à assimiler et unir ses parties. Finalement, il faut se garder de confondre les faits spontanés et normaux avec les faits anormaux, imputables à l'erreur ou à la faute des hommes. En effet, les déviations de l'arbitre, en dehors des lois de la nature, ne peuvent faire partie de la science et de l'art économique, sinon pour être signalés comme à éviter. Mais si nous n'avons pas une règle sur laquelle attacher notre regard, une fin vers laquelle tendre, comment l'économie pourra-t-elle four-

nir aux gouvernements et aux particuliers, ses préceptes pour améliorer l'état présent ?

Le droit privé se résume en deux termes principaux, d'où dérivent tous les autres : liberté et propriété. Tous deux sont matière, tant du droit que de la morale et de l'économie. Le premier en expose la raison et la justice ; la seconde décrit les devoirs que l'homme a pour en bien user ; la troisième en démontre l'utilité privée, et en développe toutes les conséquences, par rapport à la richesse publique. Il est clair, qu'en considérant un être doué d'intelligence et de volonté, ayant une fin propre, soumis à une loi morale, on en induit logiquement qu'il doit avoir le pouvoir de faire tout ce qui n'est pas contraire à cette même loi. La liberté est la pleine possession et le plein usage de toutes les facultés propres à atteindre la fin, c'est-à-dire la vérité, la vertu, la félicité. Et l'égalité étant constatée entre les hommes dans l'origine, l'essence et la fin, cette liberté est commune à tous, et n'a d'autre limite que le droit réciproque et le consentement volontaire, par lequel l'homme peut disposer à son gré de ses propres actes et de sa propriété. En disant le *droit d'autrui*, j'entends, non-seulement celui des particuliers, mais des aggrégations naturelles et justes ; comme les familles, les églises, les sociétés civiles. Sinon que les limitations imposées par ces organes du monde (qu'on me passe cette expression du Dante) (1), tombent plutôt sous les modalités du droit, que sous le droit lui-même ; et loin d'être un obstacle à la liberté, la préparent, la développent, la fortifient. Or, la liberté spéciale économique, n'est qu'une conséquence de la liberté générale juridique ; et dans la pleine possession et le plein usage des facultés propres, se com-

(1) Dante se sert de cette expression à propos des Cieux. Pavad. ch. II.

prend aussi le libre choix des moyens que chacun estime les plus sortables à son contentement. De là, qui veut y mettre obstacle, viole le droit; et nul ne peut enjoindre à autrui de préférer telle occupation à telle autre, d'employer son intelligence et ses bras de telle manière, plutôt que de telle autre, ni l'empêcher d'échanger ses produits là où il devine le mieux convenance, de consommer à son gré ou d'épargner ce qui lui appartient duement. Avec ce guide, l'économie marche sûrement et parvient à prouver, comme nous l'avons souvent établi, qu'au moyen de la liberté, la richesse atteint son plus haut développement, et se répand plus équitablement dans la multitude; que les résultats avantageux des produits se multiplient par l'échange; que la population s'égalise aux subsistances; que l'aisance présente est le commencement d'une plus grande dans l'avenir.

Mais si de la spéculation, nous passons à l'histoire, nous trouverons certainement, dans la longue suite des siècles, la liberté toujours enchaînée et opprimée, tellement qu'on peut dire qu'elle n'a jamais eu son entier complément. L'esclavage, le régime des castes, la théocratie, le servage féodal, les corporations privilégiées, les monopoles artificiels, furent tous liens plus ou moins pesants, mais toujours contraires à ce que nous estimons être l'ordre parfait et naturel de l'homme. Et aujourd'hui même, dans plusieurs pays du globe, ils se maintiennent totalement ou en partie, et les pays sont rares où la liberté ait obtenu plein triomphe. Cependant nous est-il possible de mettre en faisceau toutes ces institutions, et les jugeant iniques, même relativement aux conditions des différents peuples, en invoquer l'abolition immédiate et l'extermination? Certes, nous nous garderons de ce jugement précipité, sans pourtant tomber dans l'erreur opposée, de consacrer, comme juri-

dique et bon, tout ce qui existe de fait. Voilà comme le droit historique s'entrelace avec le droit national, et cela non pas fortuitement, mais selon un juste criterium, déduit de la nature humaine et de sa fin, Partant, selon ce criterium, nous dirons que ces régimes qui dépouillent l'homme de sa personnalité, qui en font un pur instrument et l'empêchent, d'une manière absolue, d'acquérir le bien, sont toujours condamnables comme erronés et injustes; ceux ensuite qui, sans violer l'essence du droit et la personnalité humaine, la circonscrivent, et qui, tout en les reconnaissant obstacles à la plus haute perfection et aisance, permettent un certain bien-être, et sauvent la dignité humaine et la perfectibilité; ceux-ci peuvent se considérer comme règlements juridiques, relativement à un pays donné et à un peuple donné; et cela d'autant plus là où les inégalités civiles furent le résultat de contrats, et qu'y concoure toutefois l'adhésion des classes sujettes. Sauf que la valeur juridique de ces règlements ne peut être que temporaire; et s'ils voulaient se perpétuer et mettre obstacle à l'amélioration physique et morale de la multitude et à son émancipation progressive, eux aussi, par cela seul, deviendraient injustes.

Quelques-uns ont prétendu que l'esclavage était un adoucissement de l'anthropophagie et du massacre des vaincus. Mais sans nier la possibilité du fait, une raison plus évidente se présente à nous dans la disparité des hommes, et dans la propension des forts à soumettre les faibles et à les contraindre à travailler pour eux. Cette disparité, prise comme un fait normal et exagérée au préjudice de l'égalité essentielle qui existe parmi les hommes, fut le principe adopté par les anciens pour justifier l'esclavage. En effet, ils réputèrent qu'il devait y avoir naturellement des hommes nés pour commander, et d'autres, nés pour servir. Mais ce principe, depuis la lumière du christianisme, ne peut plus

être invoqué. Et en vain, quelques-uns, dans le sei siècle et après, tentèrent de le faire revivre quan race noire; car la conscience universelle et unani rejettait. En effet, l'esclavage offense directement morale et la fin de l'homme, et en important la tyr d'une part, l'avilissement et l'hypocrisie de l'aut corrompt en même temps les maîtres et les esc Ce qui n'a point empêché quelques écrivains mod de prétendre en soutenir la nécessité, la fondant su raisons économiques. Le travail des esclaves est productif, ont-ils dit, que celui des hommes libre moins, dans certaines contrées du Sud, dont les tants sont naturellement inactifs; parce qu'ayan de besoins et pouvant y satisfaire avec le plus travail, et étant privés de tout stimulant pour amé leur propre état et stupidement heureux dans l'ois jamais on ne pourrait attendre d'eux un travail long tiguant, tel par exemple, que celui exigé pour la cu de la canne à sucre. Mais avant tout, la première asse est inexacte, car le travail de l'homme libre est intelligent, plus soigneux, plus productif que celu l'esclave. Que si, par exception, ceci ne se vérifiai chez une nation, qui peut affirmer qu'elle ne soi susceptible d'améliorations, et ne puisse se défair mauvaises habitudes qui la rendent paresseuse? l'introduction continue de nouveaux nègres, admet dans les Etats-Unis d'Amérique, et le soin que l'on tenir les esclaves natifs dans l'ignorance et dans l'avi ment, enlève aux uns et aux autres l'espérance d'af chissement ; tandis qu'au contraire si l'émigration I péenne, aidée des capitaux des nations les plus ri avait pu se tourner vers ce point librement, il e croire que les nouveaux habitants, trouvant là une nière honorable de gagner leur vie, auraient, par l'a game et par leur exemple, stimulé à l'industrie les

gènes rendus libres. Et admettant encore que certaines cultures fussent plus productives sous des bras esclaves, cette production serait seulement relative à elles et non absolue, puisque tant d'autres industries naturelles de ces contrées ne peuvent jamais être mises en action tant que les travailleurs gisent dans une condition tellement abjecte, tant que se perpétuent les modes de répartition d'échange et de consommation qui en sont la conséquence nécessaire. Il serait donc absurde de déduire d'un cas particulier, la règle générale, et de dire que le plus haut degré de production est compatible avec l'esclavage. Cependant en admettant encore, et sans le concéder, que cela fût, ce serait là un des cas où l'économie est circonscrite par le droit, qui lui assigne des lois qu'elle ne peut enfreindre, ni comme science, ni comme art. Mais heureusement, il n'en est pas ainsi; et ce que la morale et le droit ont statué, est aussi le plus convenable à l'acquisition de la richesse. Et il suffit de songer combien de forces les hommes ont employées et emploient pour soumettre les autres à l'esclavage et les y maintenir; combien l'esclave en perd dans la résistance, et tôt ou tard, en se délivrant de son oppresseur; et combien enfin, dans cet état, restent inertes de forces qui auraient pu se développer; il suffit, dis-je, de songer que toutes ces forces eussent été appliquées à la science, au travail, à la culture de la terre, pour se convaincre que le calcul de l'intérêt véritable ne se sépare pas des préceptes de la justice et de la charité.

Sans traiter des autres régimes de société qui tiennent place entre l'esclavage et la liberté complète, je répéterai qu'ils veulent être jugés selon le *criterium* philosophique exposé plus haut, et par comparaison des temps où ils furent en vigueur. Gioberti, dans une splendide hypothypose, a décrit les bienfaits apportés

aux peuples primitifs par la tutelle sacerdotale (1). Ce fut, selon lui, la caste Hiératique qui les enleva à la vie des brutes et les contraignit à habiter ensemble dans des bourgades, qui adoucit leur férocité, dégrossit leur intelligence, leur infusa les sentiments de religion et d'affection. Ce fut elle qui donna les lois et la science et les mœurs, et en quelque sorte créa les nations; et quand elles vinrent à tomber les releva et les racheta. Pareillement le système féodal paraît à Guizot (2) un progrès relativement à l'anarchie qui le précéda; et si l'on considère qu'il se fonda partout en peu de temps, tellement le possesseur de bien libre accourait s'offrir comme vassal et se recommander aux plus puissants, on est induit à conclure, que ce régime, nonobstant les violences et les injustices qui l'accompagnèrent, a pu être en son temps nécessaire et même en partie bienfaisant, en donnant aux gens errants par les campagnes une demeure stable, en constituant une hiérarchie, en améliorant les biens de familles, en suscitant avec la dignité personnelle tant d'autres généreux sentiments. D'autre part, les bourgs et les terres se peuplaient, se renforçaient de murailles, devenaient des cités libres et industrieuses. Il est vrai que leurs statuts étaient fondés sur des priviléges, que les corporations des métiers tendaient au monopole, que la bourgeoisie se montrait défiante et envieuse pour les gens de campagne et les étrangers. Mais alors que tout était incertain et chaque homme entouré de dangers, le privilége aussi pouvait être une forme de droit et un principe de liberté. Rien d'étonnant que le municipe efficace et intime, participant de notre nature, nous et nos biens étant fondus en lui, attirât à lui toutes les af-

(1) Gioberti. *Primato degli Italiani.*

(2) Guizot. *Histoire de la civilisation en Europe.*

fections, quand l'idée de nation et l'amour de la patrie implique une plus large compréhension des intérêts et une culture qui date de plus loin. Cela n'empêcha pas les communes de devenir dans le moyen âge florissantes et glorieuses. Qui pourra, enfin, refuser à la monarchie moderne l'éloge mérité, qu'en abaissant les barons, en réunissant les provinces détachées et hostiles entre elles, en protégeant et soulageant le peuple, elle apparaissait la moderne civilisatrice, bien qu'elle ait agi par son intérêt propre et par ambition, et que sous son gouvernement la liberté personnelle ne fût rien moins que garantie, et la liberté politique poursuivie jusqu'à extinction. Nonobstant cela, on comprend qu'eu égard aux conditions des temps, il ait pu se rencontrer un bien-être relatif, et régner entre les différentes parties de l'économie une certaine proportion qui procurât satisfaction aux hommes, parce que leurs besoins et leurs désirs étant rares et très modérés, la satisfaction n'était pas difficile. Mais quand ces régimes temporaires et d'occasion voulurent se rendre stables et inamovibles, quand, selon le propre trop fréquent de l'homme, celui qui tenait l'autorité voulut en jouir avec volupté et orgueil, sans en remplir les devoirs et sans en respecter les justes bornes; alors naquirent les inquiétudes et les agitations des peuples et puis les révolutions et les restaurations au moyen desquelles, non sans des reculs partiels et de très grandes calamités, l'état de la société est venu à s'améliorer. Cependant l'empire de l'industrie sur la nature et l'élévation du mode de vie de la multitude réclamaient une liberté plus grande que dans l'antiquité; et ne dataient que de l'époque moderne; et dans le même temps naquit la science et l'art économique qui, parmi les sciences, ont surgi les derniers, comme la plante qui ne pousse que dans un terrain depuis longtemps domesticisé et bien préparé. Dès lors, les méditations des

savants s'unissant à l'activité spontanée des peuples, le mouvement industriel s'accélère et se dirige rapidement vers un but, une condition, où la concurrence, maintenue selon ce que prescrit le droit et la raison, sauvera la société de ces inégalités factices dont nous avons parlé et qui, si elles trouvent des justifications par rapport au passé, seraient aujourd'hui et dans l'avenir contraires à l'ordre de justice.

Et ceci dit sur la liberté personnelle, passons à la propriété. Ce sujet fut jusqu'alors négligé par les économistes, parce qu'ils le considéraient comme un fait et aussi comme un droit sanctionné par les lois positives, mais ils ne pensaient pas qu'il leur appartînt de s'y entremettre (1). Les juristes, au contraire, ne pouvaient se dispenser d'entrer en matière; et au soutien de la propriété ils apportèrent diverses raisons; chacune desquelles a en soi du vrai, mais prises isolément, peut-être elles ne suffisent pas à la fin. Plusieurs des anciens s'en tinrent à l'occupation de la chose libre (*res nullius*), sans se préoccuper de chercher pourquoi cette occupation doit être à perpétuité respectée par autrui. Grotius et Puffendorf supposèrent un consentement tacite et universel : expression juste, quand on la prend comme indice de loi naturelle (2), mais trop vague et indéterminée. Locke et Barbeyrac s'adressèrent au travail humain, comme ce qui fournit fondement à la propriété de l'objet auquel on l'a appliqué. L'école Écossaise posa le principe de la propriété dans l'instinct et dans les propensions naturelles, mais n'explique pas comment cette propension devient véritable droit. Finalement, l'école Française, dans le siècle passé (adoptant

(1) Voir entre autres Say, *Traité d'économie politique*. Liv. I, chap. XIV, livre II, chap. V.

(2) *Omni autem in re consensus omnium gentium lex naturæ putanda est*. Cicer. Tusc. T. XIII.

l'hypothèse de Hobbes), imagina une communauté primitive de tous les biens et attribue à la loi positive l'origine de la propriété privée. Et cette opinion est aussi celle professée par Montesquieu (1). Sur quoi la voie était ouverte pour soutenir que la propriété est l'œuvre d'un contrat, comme Rousseau ne tarda pas à le dire; et qu'elle n'a d'autre raison que l'utilité publique, comme l'affirma Bentham; que de toute manière elle serait effet d'une convention. Cette maxime se lie à toutes les autres théories des encyclopédistes français et au système philosophique qui dominait alors dans les écoles. Cependant, de ce principe, à mettre en doute et à nier le droit de propriété, il n'y avait qu'un pas. On ne tarda pas à le faire et les objections grandirent énormément; et de notre temps ce point a été par-dessus tous les autres attaqué et débattu âprement. On ne s'en doit pas étonner. En effet, quand dans la science la notion du droit s'obscurcit, quand dans la société les révolutions se suivent rapidement et que les tendances démocratiques l'emportent sur les conservatives; quand les passions sont excitées et que même les idées morales et religieuses chancellent, on est très disposé à voir de mauvais œil les biens accumulés et les propriétés héréditaires, et à voir dans la conquête des droits civils et politiques l'unique moyen d'emporter d'assaut la richesse. Et cela d'autant mieux encore, quand les classes riches et qui possèdent, oublieuses de leurs devoirs moraux ne considèrent la propriété que comme un instrument de splendeur et de jouissances. Aussi, quoique tout siècle présente quelques novateurs émettant des projets de communisme; néanmoins ces doctrines n'ont-elles trouvé de fauteurs et de satellites que lors des conditions sociales que j'indique. Ce furent celles où se trouvait la Grèce à l'époque de la ligue achéenne tandis

(1) Montesquieu. *Esprit des lois*. Liv. XXVI.

que surgissait la puissance macédonienne ; puis à Rome au déclin de la République ; en Allemagne, au quinzième siècle, au temps des réformes religieuses, et finalement de nos jours, sur tout le continent européen ; d'autant mieux qu'en raison des très grands et rapides changements survenus dans les méthodes et procédés industriels, il se joignait auxdites causes les dommages et les périls qui accompagnent toujours toute transition et toute transformation économique. Rien d'étonnant donc si les assauts ont été formidables et si la nécessité a été universellement sentie de se mettre à l'œuvre de la défense, non-seulement dans les parlements et sur les places publiques, mais dans les livres et dans les écoles. Les économistes n'ont pas manqué à cette tâche.

La plupart ont repris l'idée du travail comme principe et fondement de la propriété, et dans le cas où quelqu'un trouverait que pour justifier la possession de la terre et jouir juridiquement de sa fertilité, un titre de plus serait bien, ils ajoutèrent l'invention ; l'inventeur d'une heureuse découverte ayant droit à ce profit que les uns retirent plus grands que d'autres, de sols différents, à égalité de travail. Enfin, pour compléter cette revue des opinions diverses, j'ajouterai que l'école germanique partit de la personnalité humaine et de la connexion qui en dérive entre elle et les choses appropriées ; théorie qui fut plus tard élucidée et perfectionnée par Rosmini. Néanmoins je crois pouvoir, sur ce thème, je ne dirai pas exposer des choses toutes neuves, mais les présenter sous un nouveau jour, et surtout devoir relier de nouveau toutes ensemble les notions morales, économiques et juridiques, afin que de la sorte, là où l'une ne suffira pas, l'autre supplée et que toutes ensemble composent une démonstration incontestable.

Nous avons dit plus haut que notre activité devient droit quand elle est pourvue de ces deux clauses, sa-

voir : qu'elle tende à un bien convenable et non opposé à la loi morale, et qu'elle ne viole pas la libre activité d'autrui. Il faut donc considérer la propriété selon l'un et l'autre de ces deux *criterium*. Et quant au premier chef, la chose n'est pas difficile, parce que la production de la richesse non-seulement est utile, mais indispensable au contentement humain. Or, la production a deux coefficients : l'action de l'homme et les forces matérielles de la nature ; donc l'appropriation de ces forces est pour nous un bien ; même elle nous est nécessaire. A cette loi n'échappe aucun produit, puisque ceux qui communément s'appellent produits immatériels ou services ne sont pas seulement l'effet de nos facultés d'intelligence et de volonté, mais revêtent quelque forme corporelle et extérieure. Il faut donc qu'ait lieu, entre l'homme et la matière, conjonction, et elle présuppose l'occupation et l'appropriation. Partant, l'on peut dire qu'il n'y a pas un fait économique quelconque qui ne participe de la propriété. J'entends ce mot dans son sens le plus large et j'y comprends nos organes et les sens extérieurs ; considérée de la sorte, la propriété est un fait primitif, spontané, nécessaire, sans lequel ne se conçoit ni la richesse, ni l'association civile, ni même l'essence de l'homme. Comme les abeilles sucent le miel des fleurs, comme le castor se bâtit une maison, de même l'homme devient propriétaire. Aussi voyons-nous que c'est une des premières idées qui se développent chez l'enfant, et parmi les premiers mots qui sortent de ses lèvres nous entendons le *mien* et le *tien*, avant encore que le *moi* et le *toi* soient nettement prononcés.

Jusqu'ici, probablement, nous ne serons pas contredits, bien que peu d'économistes se rendent exactement raison de cette nécessité. L'homme se dit possesseur de ses membres ; en dehors de lui il s'approprie l'air pour

respirer, l'eau pour boire, le vent pour enfler les voiles ; jusque-là, personne n'y met opposition. Le doute commence quand l'appropriation se tourne aux forces matérielles de la nature, lesquelles sont limitées et par conséquent non accessibles à tous. Mais, au point de vue subjectif, ou du bien auquel vise notre activité, ce qui est le sujet dont nous traitons, quelle différence peut-il naître de l'abondance ou de la rareté des choses? De ce que la terre a ses limites, de ce que les mines sont rares et circonscrites, en suit-il que leur possession nous soit moins bonne et moins nécessaire ? Non, certainement. Attendu que pour construire la charrue il faut extraire le fer des filons métalliques; pour récolter le grain il faut travailler la terre. Tout donc tombe sous cette loi universelle que le produit présuppose l'appropriation de forces naturelles, qu'elles soient ou ne soient pas limitées ; et que posséder est une condition indispensable à notre contentement.

Et de là Rosmini va en avant et affirme qu'au moyen de l'appropriation, il se forme un triple lien entre l'homme et les choses : lien intellectuel parce que j'entends l'objet comme bon, et, le jugeant libre, j'estime licite de l'occuper; — physique, parce que j'en prends occupation matérielle et possession, et parce que j'en retire utilité; — moral, enfin, parce que je veux le tenir uni à moi, et que tenter de me le ravir offense mon sentiment et me blesse comme un outrage fait à moi-même. De là, comme il n'est pas licite de faire injure à autrui, nul n'a droit de mettre obstacle au plein usage que je suis pour en faire, puisque ce serait briser, en m'affligeant, le lien de sentiment qui lie à moi et m'incorpore cet objet (1).

Tout ceci est vrai et juste quant à l'homme qui acquiert la propriété; mais il faut aussi regarder la ques-

(1) Rosmini. *Filosofia del Diritto*. Lib. II, cap. III, art. 1er.

tion par rapport aux autres, et examiner s'il y a cas où leur libre activité soit de la sorte empêchée ou violée. En effet, ce n'est qu'après ce doute résolu que nous aurons constaté la preuve que nous désirons. Ici se présente la distinction précédemment signalée. Tant que l'homme occupe ces biens que la nature épanche à profusion, et qu'il joint son travail à des forces qui nous apparaissent illimitées, l'œuvre ne porte point restriction à autrui, et chacun reste libre d'appliquer pareillement son travail ; mais quand il s'agit de choses qui ont une limitation, et que leur occupation semble exclure autrui d'une appropriation semblable, ici naît la question, et dans notre examen prenons la terre pour exemple.

Il est de fait que la terre elle-même, dans l'origine, fut illimitée par rapport aux besoins et aux désirs des hommes. Il ne pouvait naître conteste entre eux, alors que des territoires immenses restaient autour d'eux inhabités et incultes, tellement qu'il était donné à chacun de défricher, semer, planter, là où il lui semblait le plus convenable. C'est ce qui se voit encore aujourd'hui dans l'Amérique. Il vous est licite d'y occuper des sols fertiles, sans payer rien, ou si peu que ce n'est qu'une simple reconnaissance de la protection civile. Il y en a encore dans l'Australie et dans l'Algérie, même la terre non-seulement s'y donne gratis aux colons, mais on y ajoute des primes et des encouragements. La difficulté de coloniser un pays sauvage fut toujours reconnue grave, même chez les anciens, attendu que l'homme qui est neuf au sol doit combattre les animaux sauvages qui en font un désert, les plantes mauvaises qui y pullulent, les eaux qui y stagnent, l'air insalubre qui le rend inhabitable. Ce sont sueurs et frissons en attendant de la bénignité de la saison, de la chaleur du soleil, de l'alternance des pluies, la tardive récompense de ses

fatigues. De là un écrivain a dit, avec raison, quoiqu
non sans hyperbole, que le premier occupant fut le
martyr, non le privilégié de la société. Et d'où vie
tant de gloire à ceux qui les premiers cultivèrent la
terre, que l'imagination populaire se plut à les pla
dans le ciel entre les dieux de la mythologie ? D'où vie
tant de louanges à ces moines bénédictins du moy
âge qui, au milieu des incursions des barbares, cons
vèrent vivante l'agriculture ? De ce que cette œu
n'était pas toujours un bénéfice, mais parfois une
négation, et qu'ils étaient mûs par le sentiment du
commun plus que par la cupidité privée. Et aujourd
encore il semblerait d'une dureté insupportable d
voyer à l'aventure, dans des terres inoccupées,
hommes qui ne seraient pas abondamment pourvu
capitaux et d'approvisionnements. Imaginons les hom
les plus misérables et les plus mécontents de notre
ciété européenne transportés au cœur de l'Afrique
de l'Asie, mettons qu'on leur montre ces terres dése
et qu'on leur dise : — Voici devant toi une vaste pla
riante et fertile. Elle est ta propriété. Sus ! donc,
poses-en à ton gré. C'est à toi à la travailler et à
cueillir les fruits. — Que répondrait le pauvre diab
Il détournerait le regard de cette solitude affligeant
priant qu'on le reconduise à son ancienne vie d'affli
tion, comme à celle qui, du moins, lui laisse une esp
rance. La première culture donc, loin de violer le dro
d'autrui, tourne à l'avantage même de ceux qui ne po
sèdent pas de terrain. Et cet état de choses n'est p
de courte durée ; il se prolonge longtemps après que l
gens ont fondé des habitations stables. Et peu à peu
s'améliore, non que la terre rende encore plus que l
autres industries, mais le cultivateur obtient de son tr
vail et de ses capitaux une rémunération égale à cel
des autres industries. La rente proprement dite, n'a pas

ant que la demande des denrées, par suite de l'aug-
ıtion de population, n'a pas commencé à se faire
ante relativement au produit qui, dans les états
iers, est encore rare, comparé à ce que la science
obtenir plus tard. Mais j'ai déjà parlé longuement
s choses ailleurs, quand j'ai montré les origines
rente (1). Or, imaginons que la circonstance est
nue, et que toutes les terres étant occupées, ou
oins les meilleures et les plus voisines du marché,
propriétaire reçoit un surcroît de profit des capi-
et du salaire des travaux qu'il y a placés, et qu'il
aussi, en affermant ses propres biens, s'en faire
un prix pour leur usage. Et, pour que la difficulté
ntre dans toute sa gravité, ajoutons les deux cir-
ances de perpétuité et d'hérédité, sans lesquelles
vrai la possession de la terre ne serait point un
ble et plein droit : comme il me sera aisé, par une
e digression, de le démontrer.

n'est point de profession ou d'industrie dans les-
es le travail et les capitaux s'incorporent et s'iden-
t avec les forces naturelles, mieux que dans l'agri-
re. D'une part, le champ, pour devenir productif,
nde une sollicitude et des soins quotidiens; d'autre
ses effets bienfaisants ne se manifestent qu'à la
ıe; de sorte qu'on ne peut suspendre l'opération un
nt, ni épuiser le résultat à un moment donné. Avant
availler le champ et de l'ensemencer, il faut que
iculteur en fasse écouler les eaux qui stagnent, et,
ent, le plus fertile est encore le plus humide. Il faut
nifier, le domesticiser, non-seulement en séparant
tournant les bandes, afin que le soleil et l'air y pé-
ent, mais en amendant les constituants du sol et y
nt les engrais. Parmi mille plantes, le cultivateur
hoisit quelques-unes, les élève à grand soin, et les

(1) Voir Livre II.

greffant l'une sur l'autre en améliore les variétés. Il plante des rangées de mûriers qui ne donneront leurs fruits qu'à ses enfants; il bâtit des habitations et des étables coûteuses, et, par une marche lente, mais sûre, rend fécond ce sol qui, de lui-même, ne le serait pas; il devient coadjuteur de la nature pour transformer et créer. Et ces avances sont telles que nous savons des gens dans cette opinion : que si l'on tenait compte de tous les travaux et capitaux mis dans le sol et qui perdent une partie de leur valeur chaque fois que la science, par de nouvelles découvertes, nous donne un moyen moins facile et moins coûteux d'arriver au même but, on verrait que le produit agricole, loin de fournir une rente, ne sert pas même le profit des capitaux (1). Mais, quoi qu'il en soit, il est certain que les susdites opérations ne sauraient être tentées si l'homme devait craindre, sans cesse, d'être dépossédé, ou qu'un autre vienne jouir du produit de ses labeurs. D'où il suit qu'entre l'agriculteur et la perpétuité de possession, il y a une relation si étroite, que l'une n'aurait pas été possible sans l'autre. Et la jouissance usufruitière des forces de la nature n'est pas un privilége qui modifie l'égalité entre cette manière de produire et les autres. En effet, quand vous échangez ou consommez un produit, vous ne disposez pas seulement de votre œuvre, mais de la matière et des choses extérieures, et vous en disposez absolument et sans opposition. Donc, de ce que le produit du champ n'est pas aussi immédiat que celui des autres industries, de ce que les effets et les causes alternent et se perpétuent en restant distincts entre eux, est-ce une raison pour qu'en pâtisse celui qui a le mérite d'attendre plus longtemps la rémunération de sa peine, ou, même, n'est-ce pas une juste raison de lui en assurer la possession dans l'avenir? Le droit de propriété

1) Voir Livre II.

entraîne avec lui, en toutes choses, celui d'user à son gré de l'objet possédé; et, par là, de le transmettre à autrui, de l'échanger, de le donner, et la raison des contrats dérive entièrement de la garantie de ce droit. Sans la possession assurée et le libre usage, le stimulant de l'activité cesserait avec la consommation propre, et s'évanouirait le motif pour la division du travail et pour l'échange. Et si vous admettez le don et la transmission entre-vifs, comment pouvez-vous refuser l'hérédité? puisque l'une est le corollaire de l'autre. Et si vous vous élevez à de plus hautes raisons philosophiques, vous verrez, comme dit Leibnitz, que la faculté de tester se lie au principe de l'immortalité de l'âme, et que tous nos droits ne finissent pas avec la vie actuelle. Que si nous considérons l'homme tel qu'il est, non solitaire, mais entouré de sa famille; si nous songeons aux sentiments de vénération et de tendresse qui en unissent les membres, nous verrons surgir spontanément le don dans la famille, et la transmission des biens par hérédité, même sans testament. En effet, la famille n'est pas une simple aggrégation d'individus; mais un tout organique qui, en laissant distincte la personnalité de chacun, a son unité propre, de laquelle naît une espèce de comparticipation des biens, comme naissent une protection, une assistance, un comfort mutuels. D'où il suit que la profondeur de l'expression des jurisconsultes, qui disent que les héritiers continuent la personne du défunt et appellent les fils *hæredes sui*, non-seulement de leurs choses, mais d'eux-mêmes (1); et qu'aussi l'hérédité tempère ce que la liberté personnelle peut avoir de mesquin et d'égoïste, et convertit chaque

(1) *Post mortem patris non hereditatem percipere videntur, sed magis liberam bonorum administrationem consequuntur. Hâc ex causâ, licet non sint hæredes constituti, domini sunt.* Digeste. Liv. XXVIII, *Tit. II, § 2.*

progrès privé en un progrès civil. Souvent le bien propre s'identifie avec le bien d'objets chéris ; le désir d'élever les enfants en rang, de leur procurer prospérité, stimule mieux à la diligence que l'amour du gain. Si vous ne m'accordez pas tout cela vous ne pouvez du moins nier que l'intérêt personnel est renforcé et avivé par les affections domestiques, et que sans elles on se soucierait peu des grandes entreprises qui apportent salut aux générations futures. Et, au point de vue moral, un argument qui n'est pas de peu d'influence pour induire à une vie honnête et modérée le père de famille, c'est d'avoir la conscience que de sa conduite dépend, en grande partie, l'avenir de ses enfants. Que si, même dans une société très grossière, l'on peut concevoir une propriété foncière, je ne dirai pas purement précaire, mais viagère et non transmissible, pourquoi établir une telle différence entre elle et la propriété mobile ? Vous ne pouvez empêcher celle-ci de passer, de l'un à l'autre, au gré de son possesseur. Et, fût-il possible de l'empêcher, il resterait toujours une autre hérédité inviolable. En effet, le père possède un trésor d'expérience, de connaissances, d'habileté, qu'il communiquera au fils ; et personne ne peut empêcher qu'il ne lui inspire ces principes, qui font sa conviction, ces sentiments, dont il est animé, et ne lui transmette même, involontairement, quelque chose : l'hérédité du nom propre et de la réputation. Pour supprimer donc l'hérédité, il ne suffit pas de déraciner le droit de la propriété foncière, ni la possession des valeurs mobilières ; il faut détruire la famille et former un état non-seulement barbare, mais de fantaisie, parce qu'il n'y a pas de peuplade sauvage où il n'existe quelque manière de propriété, et où le père ne reconnaisse pas ses enfants, ne fût-ce qu'au même degré que les quadrupèdes et les oiseaux reconnaissent les leurs.

Or, revenant à notre sujet et dans la donnée de l'occupation de toutes les terres et de leur propriété perpétuelle et héréditaire, ce droit ne peut-il porter lésion au droit d'autrui, en soustrayant la meilleure partie des forces naturelles à la libre activité de ceux qui ne possèdent pas ? Telle est la question simple et nette, que je n'hésite pas à résoudre négativement, si la loi de proportion que j'ai exposée au Livre quatrième est vraie. En effet, elle fait que tout homme en société trouve travail et rémunération convenable ; et quand la matière ne manque à aucun pour exercer son travail et en retirer honnête satisfaction de ses besoins, que ce soit d'une ou d'une autre manière, que la matière soit de tel ou tel genre, peu importe ; et la richesse des autres n'argue pas violation de son droit. Quand donc, on met en cause la comparaison de Cicéron, trop souvent et mal interprétée contre l'intention de son auteur : que l'homme dénué des biens de la fortune est comme celui qui arrive au théâtre après que toutes les places sont occupées, et doit rester dehors tandis que les autres jouissent du spectacle (1), nous répondrons que la comparaison est inexacte. Qu'il n'y a pas un théâtre unique à l'activité humaine, mais qu'il y en a à l'infini ; et que la place ne pouvant lui manquer dans quelqu'un d'eux, il ne lui est pas licite de convoiter, ni de prendre la place occupée en premier par autrui. Et (en quittant la métaphore), il ne s'agit pas seulement d'une première occupation, ni seulement d'une prime pour l'heureuse découverte de sols fertiles, mais il s'agit que le possesseur a acquis avec ses propres capitaux le prix de l'usage de la terre, ou avec son travail et ses amende-

(1) « *Sed quemadmodùm theatrum cum non commune sit, rectè tamen dici potest ejus esse eum locum quem quisque occupaverit; sic in urbe mundove non adversatur jus quominus suum quidque cujusque sit.* Ciceron. *De finibus.* Lib. 3. XXX.

ments l'a améliorée, et, pour ainsi dire, renouvelée. Tant donc que l'homme qui ne possède pas de terre peut trouver quelqu'autre mode de subsister, il ne peut jamais alléguer que son droit soit violé par la propriété d'autrui. C'est le point principal de l'argumentation, car si l'on ne prouve pas que la propriété foncière interdit à autrui l'exercice quelconque de ses facultés propres pour la satisfaction de ses besoins, elle, qui est un bien pour qui la tient et n'est point contraire à justice, restera un droit véritable et inébranlable. A cela on objectera que, de toute manière, le propriétaire a un avantage, puisque la terre lui rend plus que ne rendent les autres forces de nature partout inoccupées. Mais, pour que l'objection fût plausible, il faudrait établir *a priori* une loi d'égalité absolue entre les hommes, ou au moins la nécessité qu'à un degré de travail doive toujours correspondre l'entité du fruit. Ce qui est faux; et j'ai déjà fait voir que de la différence d'efficacité des forces naturelles naît la disparité entre l'effort humain et le produit; disparité qui, de même qu'elle est un fait apparent dans la production de la richesse, est aussi une idée qui domine toute l'économie. Et, non-seulement une telle différence est dans les forces limitées, mais aussi dans celles qui sont illimitées par rapport à nous. Les exemples abondent dans les traités d'économie. Et, pour en citer un, le souffle des vents, favorable ou contraire, accélère ou retarde la navigation; et la lumière du soleil, selon qu'elle brille plus ou moins, aide plus ou moins efficacement le travail du photographe pour reproduire les images. Que si les progrès de la science et de la civilisation tendent à faire que l'utilité résultant de la coopération de la nature aille se répandant toujours davantage, et que la valeur se proportionne à l'effort dépensé dans la production; si le sens et la moralité tendent à la même fin en égalisant la va-

leur à l'utilité vraie, ce but n'en restera pas moins à jamais non complétement atteint dans ce bas monde.

En affirmant que l'homme, quoique dépourvu de propriété, peut toujours trouver matière à déployer son activité propre, et, par le travail, se procurer une existence honnête, j'ai supposé, comme condition de ceci, que dans la société civile il y ait la due proportion entre les éléments économiques, et surtout entre la population et le capital. Mais si, au lieu de cela, il y a non-équilibre, ne peut-il se produire conflit entre le droit de propriété et celui de subsistance? Et la question que nous venons de discuter ne revient-elle pas de fait encore plus ardue et plus terrible? Si le conflit est un effet inévitable des lois de nature, nos adversaires auront raison, mais, en tel cas, abolir ou restreindre la propriété ne pourrait remédier à ce fatal désastre. Si, au contraire, le conflit ne dérive pas des lois de nature mais de l'absence de ces conditions morales sur lesquelles je me suis étendu, et, par conséquent, de l'erreur et de la faute des hommes; alors la question peut se traiter par la voie d'humanité, de prudence, de charité, mais non par la voie de droit.

Je dis que dans le premier cas la difficulté serait insurmontable; et déjà j'en ai touché un mot à propos des remèdes proposés pour élever les salaires, et du droit au travail (1). En vérité, supposons que le nombre des pauvres sans emploi augmentant, on veuille enlever aux riches ce qui semble un superflu à leurs besoins et le distribuer aux premiers; supposons qu'il se fasse un nouveau et artificiel partage, par tête, des terres et des capitaux; cette confusion des fortunes, cette subversion de l'ordre social, ne serait point un soulagement efficace pour les pauvres; les richesses qui, rassemblées sur un petit nombre, éveillent et attirent les regards,

(1) Voir Livre III.

partagées par bribes à la multitude, apporter à peine une obole à chacun. Cependant mettons qu résultat soit avantageux, et mettons encore que la munauté des biens soit plus favorable à la produ que la propriété privée, quoique nous ayons vu ra ment le contraire : pour le moment accordons-le à pothèse. Mais si l'augmentation de population ne s lentit pas, si le non-équilibre entre elle et les mo de subsistance suit nécessairement, l'expédient temporaire; il tournera peu à peu à venir dimi la portion de chacun, à la fractionner comme les villes assiégées, et, en définitive, aboutir guerre éclatant entre les hommes pour se disputer morceau de pain. Je ne me lasserai point de répé cet argument, parce qu'il me paraît que les socialis l'ont toujours négligé. Ainsi quelques-uns parmi eu en reconnaissant la propriété comme un bien ou comm un mal nécessaire, ont proposé d'en sanctionner la re connaissance, à la condition que par réciprocité on in scrirait dans les lois le droit au travail. Considérant d sait : « Le monopole des forces limitées de la nature bie que nécessaire, n'en lèse pas moins la liberté d'autr tant qu'un seul homme reste privé de l'usage de fonds commun, qui lui compéterait naturellement. Dor puisqu'on ne peut extirper le mal dans sa racine, faut sanctionner le fait de la propriété; mais en rendant légitime moyennant une compensation, quelle sera le droit au travail, que la société assu à tous ceux qui naissent dans son sein. » Or, enle à ces paroles ce qu'elles ont de spécieux, et analy dans ses constituants la demande qu'elle renferme tous ont un droit juridique de demander du travail société, et par elle au gouvernement qui la régi gouvernement devra avoir sous la main, et touj prêts, les forces et les capitaux convenables à la

constance. Je ne parle pas des formes et des modes de l'opération, je m'en tiens à l'essence. Direz-vous que ces capitaux sans limites restent inactifs en attendant les bras et sont aisés à trouver et sous la main? Alors, à qui de les garder, à qui de créer un organe pour les distribuer, quand chacun peut librement en venir chercher selon ses facultés propres et ses propres désirs? Si cependant les capitaux sont limités, si le gouvernement, d'après l'opinion des socialistes, doit les lever au moyen d'une taxe sur les propriétaires, qu'y a-t-il d'utile dans le changement de la production? Vous ne faites qu'enlever les moyens de produire à la diligence des citoyens pour les remettre au gouvernement. Mais d'autant qu'il pourra offrir de travail aux bras sans emploi, d'autant il diminuera la recherche des bras qui se présentaient aux industries privées. Il en suit que si le nombre des travailleurs reste stationnaire, et qu'il y ait proportion entre les capitaux et les bras, il n'y a pas besoin de supplément; et vous vous irritez en vain pour opérer artificiellement ce qui se fait mieux tout spontanément, c'est-à-dire la rencontre entre eux et leur réunion. Si au lieu de cela la population se multiplie à *l'infini*, en un tel cas, la tâche que vous prenez est impossible, parce que vous vous efforcez d'égaliser une chose *finie* à une qui toujours la dépasse, et vous condamnez la société au supplice que les anciens avaient symbolisé par le travail de Sisyphe ou des Danaïdes.

Camille Cavour, dans une brochure sur ce sujet, remarque judicieusement que toutes les questions des socialistes et des communistes aboutissent à un conflit possible entre le droit de propriété et celui de subsistance (1); Et il en conclut qu'un tel conflit ne peut être

(1) *Des idées communistes et des moyens d'en combattre le développement*. Œuvres d'économie politique du comte Camille Cavour. *Cuneo, 1855.*

effet nécessaire des lois économiques et de leur cours régulier; mais bien d'une perturbation causée par l'imprudente conduite des hommes; et de là ne peut donner origine à un droit absolu et à une mesure essentiellement coactive.

Or, ces mêmes raisons militent également contre le droit d'assistance du gouvernement, que quelques-uns tentèrent d'introduire dans la Constitution française de 1848. En effet, pour établir d'une manière normale et stable la charité légale, comme devoir juridique de l'État et comme charge légitime sur les propriétaires, il faudrait commencer par démontrer que la société et la propriété sont la cause du paupérisme. Que si l'étude des lois de nature nous fait voir, au contraire, que l'homme est l'artisan de sa destinée, que la réunion civile l'aide et le raffermit, que l'appropriation de la terre est d'avantage commun, et finalement qu'en suivant la justice chacun peut honnêtement gagner sa vie par son travail, il suit que la charité publique ne peut être accueillie comme une donnée nécessaire de la science (ainsi que le prétendent quelques écrivains animés d'intentions droites) et ne peut faire partie d'un ordre économique normal.

Mais de ce que la bienfaisance n'est pas un devoir juridique, cesse-t-elle pour cela d'être un devoir moral? Si la rupture d'équilibre entre le nombre des habitants d'un pays et leur capital est possible, encore bien qu'il y ait de leur faute, devrons-nous détourner nos yeux de leur misère, et abandonner les malheureux à leur sort? A Dieu ne plaise que nous soutenions une telle opinion; ni qu'aussi nous nous vantions d'en professer une contraire! Je veux seulement constater d'abord qu'en cela nous sortons de la sphère du droit, et nous entrons dans celle de l'équité et de la bienveillance; et en second lieu, que nous avons une limite dans le pos-

sible et dans le raisonnable, selon le régime de la société. On dira qu'il y a beaucoup de misères qui ne dérivent pas du libre arbitre ou des événements civils, mais semblent l'héritage de la nature humaine, comme pour rabattre notre orgueil et susciter notre vertu, parce qu'ils engendrent dans les âmes résignation et bienfaisance. Telle est la classe des pauvres invalidés par l'âge, par la maladie, l'imperfection des membres; et de ceux que frappent parfois des malheurs inopinés et inévitables. Ils inspirent pitié très grande à toutes les âmes bien nées, et ici, peut-être, le devoir moral deviendrait aussi juridique; mais le nombre des malheureux incapables de tout travail a une limite restreinte, et leur condition doit être soigneusement distinguée de celle que nous avons plus haut décrite sous le nom de *paupérisme*, savoir : l'indigence d'hommes valides, laquelle naît de la disproportion entre l'offre et la demande du travail, et donne lieu à la charité légale. Néanmoins, je crois que, dans le cas où le particulier, la famille, l'église, les corporations qui ont institution et fin d'assister les pauvres, suffiraient à l'urgence, le gouvernement n'aurait pas titre à intervenir, et cela heureusement, parce que la charité libre et privée a infiniment de mérites qui la recommandent. Elle n'attend pas que la misère frappe à ses portes, et dénude ses plaies aux yeux des profanes; elle va à sa recherche et lui apporte le remède. Elle est, en outre, accompagnée de ce jugement sagace et prévoyant qui sait discerner les faux pauvres des véritables. Elle éveille enfin, dans le bienfaiteur, un sentiment suave de contentement, dans l'assisté un sentiment de reconnaissance, et améliore l'intelligence et l'âme de tous deux. Mais la charité libre est-elle toujours suffisante? C'est là un doute qui ne peut se résoudre que par la voie pratique. Cependant, en mettant qu'elle arrive à soula-

ger tous les malheureux envers qui la nature fut marâtre, et le sort ennemi; il semble difficile qu'elle puisse aussi remédier efficacement au paupérisme des hommes valides. Quand des troupes de travailleurs, comme on l'a vu trop souvent, dans certains temps, et surtout chez les nations les plus industrielles, se trouvaient sans emploi par les rues, et éveillaient, non-seulement la pitié, mais l'effroi, c'était le cas que le gouvernement prît souci d'apporter quelque soulagement à une telle infortune. Que s'il ne peut changer la proportion entre les éléments économiques, ni augmenter la richesse publique, pourtant le mérite de son œuvre dans ces désastres, consiste à recueillir et concentrer, par des taxes ou des emprunts, autant qu'il est possible, une partie des capitaux, pour la diriger où la pénurie sévit, et où est le danger. Et il le peut faire à bon droit, quand les aggrégations particulières se montrent insuffisantes à la circonstance, parce qu'il sauve la nation menacée, et se fait l'interprète du sentiment général de compassion.

Néanmoins, la bienfaisance gouvernementale a été accusée de plusieurs inconvénients, et l'on a émis contre elle trois arguments : le premier est déduit du caractère même de la charité, qui perd tout prix quand elle devient une affaire administrative. Ici, les effets moraux que l'on a signalés comme produits par la pitié privée, disparaissent, et les liens de bienveillance entre les différentes classes n'existent plus. Mais chez les riches, au lieu de la compassion, naît l'inhumanité, et chez les pauvres, à la reconnaissance se substitue l'impudence et l'envie. — Le second argument se tire de ce qu'au lieu d'être un remède contre la pauvreté, elle la multiplie. En effet, la certitude d'être secouru, détruit d'une part au cœur des pauvres le stimulant de l'activité, d'autre part, le frein contre le mariage; et ils procréent

familles qu'ils abandonnent sans la moindre préance à la charité publique. Les économistes ont in- fortement sur ce point, et tandis qu'ils applaudis- à des institutions pieuses qui, par quelque moyen, nent des pierres d'attente à l'activité privée (comme caisses d'épargnes et les associations de secours uels), ils condamnent le subside donné sans aucune onspection : ce qui leur a valu d'être taxés d'égoïsme neilleux, de sentiments oligarchiques et de dureté œur. Les accusateurs ne comprirent pas que leur mmandation se fondait sur un principe noble et tout it démocratique, savoir : celui de la dignité person- e. Certes, il n'était pas ennemi des indigents ou non ieux pour le peuple, ce Franklin qui n'hésitait pas firmer, d'après sa propre expérience, que plus il se id de mesures d'assistance publique en faveur des vres, moins on réussit à les soulager, et plus en mente la multitude. Et qu'au contraire, moins il se pour eux, plus leur nombre diminue, et mieux ils rennent à se tirer de la misère, et à améliorer leur avec leurs propres forces. — Enfin, le troisième ument se tire de la nature du gouvernement, que dit être très inhabile à diriger les travaux ou à ad- istrer des secours, au point que tandis qu'il lui faut er une armée d'employés, ses maisons de travail t une dissipation, non-seulement des salaires, mais matières premières; et les aumônes qu'il envoie à icile ne soulagent point les malheureux véritables et itants, mais les fourbes et les indignes. D'où il suit d'une part, le gouvernement enlève des capitaux à érêt privé, et en défalque les provisions de l'avenir; itre part, il dissipe ces capitaux sans aucun véritable ntage pour la société. De ce pas difficile, on arrive à point où les exigences de la charité dépassent les tes du possible; il s'est vu en Angleterre, que la

taxe des pauvres en certains moments, menaçait d'engloutir la fortune tant privée que publique, si l'on n'eût eu avisé aux expédients *de toute sorte*. Le parlement, après force enquêtes et mûres délibérations, fut contraint, en 1834, de procéder à une réforme qui, par les règlements les plus sévères, a réfréné la largesse des secours, et soumis les maisons de travail à une discipline telle que le pauvre n'y a recours qu'à l'extrême la plus urgente.

Ces raisons et ces exemples me semblent d'un grand poids, mais non pas tel pourtant qu'il doive faire exclure complétement la charité légale, quand celle privée et libre ne suffit pas, et notamment dans certaines calamités extraordinaires et dans ces douloureuses transitions auxquelles l'industrie est sujette. Mais en général, il me paraît qu'on en peut tirer un puissant argument pour montrer que la charité gouvernementale doit être plutôt préventive que subsidiaire; c'est-à-dire s'efforcer d'empêcher les causes de la misère, au lieu d'attendre qu'elle soit répandue pour y appliquer le remède. Je n'ai point à entrer ici dans les détails de ce sujet qui a été amplement et savamment traité par nombre d'écrivains. Le lecteur trouvera dans leurs œuvres l'exposition complète du caractère et des limites de la bienfaisance gouvernementale, et avec quelle précaution elle doit procéder, afin que reste actif, chez ceux qui reçoivent le secours, le désir d'y renoncer le plus vite et de gagner de nouveau leur vie par le travail. Il me suffit d'avoir établi que, bien que la charité légale ne soit point un droit juridique des pauvres, et bien qu'elle ne soit pas exempte d'inconvénients, elle est un devoir moral de la société, et doit être exercée d'abord et surtout sous la forme préventive; puis là où besoin est, du moins comme remède temporaire, sous les formes de subsides. Mon opinion s'appuie de l'auto-

; d'un illustre économiste que je viens de citer, qui ésite pas à affirmer qu'après de longues études sur sujet, il a acquis l'intime conviction : « Que la cha- légale peut devenir un moyen de raffermir l'édifice ial, sans faire peser sur l'État, des charges lourdes et apportables (1). »

Reprenant le fil de mon discours, je crois avoir ex- qué suffisamment tout ce qui regarde le droit juri- ue de la propriété de la terre et avec elle de toutes forces limitées de la nature; il s'agit maintenant montrer son utilité quant à la richesse publique. s le but que je me propose de signaler les rapports l'économie avec le droit, veut qu'ici je n'omette pas e considération, et c'est : que l'on serait dans l'erreur 'on voulait ajouter, comme règlement de justice, que propriété privée doive dans chaque cas être tenue porter la production à son *maximum*. Mill me semble e tombé dans cette erreur en affirmant que toutes les sons apportées en faveur du propriétaire sont va- es en tant qu'il améliore la terre, et, sans cela per- it leur efficacité, puisqu'on ne peut, dans une saine orie, assimiler la propriété à un simple bénéfice (2).

ces expressions sont à mon avis trop vagues et ha- dées, et il est besoin de les déterminer. Que l'État ge du propriétaire, non-seulement qu'il respecte le oit d'autrui, mais encore qu'il ne laisse pas le sol sans ture, cela se conçoit; parce que la propriété est le oit de bien user d'une chose en propre, non d'en user. Mais on ne peut accorder également qu'il exige culture plus parfaite et l'amélioration progressive ; et 'il s'arroge d'enlever à autrui ses biens sous prétexte

1) C. Cavour. *Considerazioni economiche sui problemi sociali ssi in campo nella rivoluzione del 48. Opere economico-poli- he.*

2) J. S. Mill, lib. II, cap. II, § 6.

qu'il saurait en tirer utilité plus grande. Attendu qu'en toutes choses il faut distinguer l'office régulier du type parfait; et sans une telle distinction on irait à bouleverser la société même, et demander l'héroïque et le sublime n'est pas le moyen d'obtenir même le juste et le raisonnable. Aucun pouvoir ne resterait intact si, pour le reconnaître, on devait prouver qu'il s'exerce au mieux et dans le plus grand avantage commun. Il c'est un des cas où l'économie se trouve en opposition avec le droit, elle doit céder comme lui étant subordonnée. Mais heureusement l'opposition est purement imaginaire; et l'on peut affirmer, en thèse générale : que le régime de la propriété privée, non seulement contribue à la bonne culture des sols, mais est le moyen le plus propre pour mettre à profit toutes les forces limitées de la nature. Le point a été par Mill lui-même, et par beaucoup d'autres économistes, traité avec un si grand luxe d'arguments et de preuves que je ne pourrais que répéter ce qu'ils ont dit et, pour n'être pas trop prolixe, je les néglige. Et déjà dès l'antiquité, Aristote avait noté « que l'homme a peu de souci des choses en communauté, qu'il se préoccupe au plus haut point de ses propres intérêts et moins des intérêts publics, ou seulement en tant qu'ils se rapportent à lui » (1). Attendu que rien ne peut suppléer à l'intérêt privé et présent comme stimulant de l'activité. Et c'est là le fondement de l'industrie, que la moralité circonscrit et absout. Mais on n'a jamais vu la communauté des biens complétement mise en pratique chez aucun peuple; on ne la trouve que chez quelques petites aggrégations régies par des disciplines extraordinaires, comme les monastères, où l'homme mû par un vif sentiment religieux, s'immolait lui et ses biens à une fin plus élevée, ce qui n'est que le propre

(1) Aristote. *Politique*. Liv. II, cap. I, cap. X.

'un petit nombre d'élus. En mettant encore que dans n pays de climat doux, de sol fertile et apte à produire utes les denrées nécessaires, et, en outre, séparé des tres et sans aucune sorte de concurrence, la communauté puisse se pratiquer, certainement l'industrie y serait misérable, toute excitation à la diligence s'éteindrait certains travaux les plus pénibles ne pourraient être complis que par force. N'en avons-nous pas quelque exemple même en Europe ? Qui ne voit l'abandon où stent les pâtis, les bois, les terres communales, sans esque rien rapporter ? Et qui n'a du moins ouï parler s mainmortes et de leurs propriétés négligées ou ns culture ? Or, la communauté des biens ne serait 'une immense mainmorte. Les premiers colons de la rginie et de la Nouvelle-Angleterre, qui, pour conserr la foi de leurs pères, se résignaient à une infinité souffrances, ayant voulu dans la ferveur de leur sosté nouvelle, essayer d'une nouvelle communauté des ens, il en naquit bien vite les inconvénients les plus aves, et les disettes furent terribles et fréquentes. ais à peine la propriété vînt-elle à être reconnue et surée aux particuliers que la production commença à gmenter, et l'abondance des denrées paya les peines s agriculteurs (1). Dans l'Algérie, nous raconte le machal Bugeaud, on s'avisa de fonder trois villages miaires, selon le régime du travail en commun. Et bien e ces travailleurs fussent jeunes, robustes, bien apovisionnés et accoutumés à la discipline et à l'uniforité de la vie de soldat; néanmoins au bout d'un an ils mandèrent, à l'unanimité, que l'association fut disute. « En travaillant en commun, disaient-ils, il ne nous nble pas travailler pour nous; aussi nous ne travailns pas et l'émulation manquant, survient la paresse. » se rendit à leur vœu, la concurrence naquit et les

(1) Bancroft. *History of the United-States.* Vol. 1.

villages prospérèrent. C'est un fait de nos jours duquel nous pouvons tous témoigner (1).

Quelques écrivains modernes (2) ont cité avec éloge le régime des libres communaux en Russie, qui, disaient-ils, ressemblent à de petites Républiques démocratiques où règne une sorte de loi agraire. Il en est même qui ont été jusqu'à les admirer et prédire que de telles institutions se répandraient un jour sur l'Europe, et seraient l'incarnation des idées ébauchées par les socialistes. Mais en y regardant bien, ils sont tellement loin d'être, par rapport à nous, un progrès de civilisation, qu'ils n'en représentent qu'un degré très imparfait et déjà dépassé depuis des siècles. La communauté maîtresse du sol qui n'a point été concédé par des rescrits impériaux, le distribue périodiquement par la voie du sort aux chefs de familles. Mais on est unanime à confesser que l'agriculture y est misérable ; l'homme à l'état de serf ignorant et imprévoyant. Ceux-mêmes qui récemment estimaient un tel régime, comme remède au paupérisme, nous racontent, peu après, que certaines communautés, quand elles abondent d'habitants, envoient aux environs des troupes de mendiants ; et la mendicité chez eux devient une vaste entreprise industrielle. Il est vrai que les magistrats y sont électifs par une sorte de vote universel ; mais les élections sont une vaine parodie de liberté, elles sont tyrannisées par les fonctionnaires publics dont le nombre est infini, et la cupidité insatiable. Les attributions de ces magistratures communales n'ont nulle importance, parce qu'elles n'atti-

(1) Bugeaud. Des *Travailleurs dans nos grandes villes*. *Revue des Deux-Mondes*. Vol. XI, 1848.

(2) A. Haxthausen. *Études sur la situation intérieure, la vie nationale et les institutions rurales de la Russie*. Introduction et passim. Voyez encore les autres écrits mentionnés par Wolowski dans son livre : *La question du servage en Russie* ; où ce point est largement et profondément traité.

ɜnt en rien l'autocratie absolue et souveraine et l'ar-
·aire des chancelleries. Il y a plus, la communauté
ɔble organisée dans la répartition des terres comme
yen d'imposer les charges, les tailles, les prestations
les concussions qui sont d'une dureté extrême. Le
ˣsan, tout grossier qu'il soit, n'applaudit pas à cette
mutation périodique des champs ; il y a une répu-
-nce naturelle, et, dans son langage poétique, il ap-
le *l'année noire*, celle où tombe la révision et la
artition des terres. Or qui ne voit que de telles insti-
ons nous présentent l'image des temps primitifs et
.vages? C'est ainsi qu'Hérodote nous dépeint les pre-
ɜrs Égyptiens (1); Strabon, les Dalmates (2) ; César,
Suèves (3); Tacite, les Germains (4) ; Horace, les
ˣthes et les Gètes (5). Au moyen-âge, même, nous
uvons parfois la commune propriétaire du sol ; et le
ˣsan en jouissait temporairement, en payant une
levance. Nous ne voulons donc pas voir dans ces
ɔarences l'aurore d'un jour nouveau, mais plutôt le
puscule d'un jour qui finit. En effet, la communauté
biens et d'esclavage sont deux termes qui s'unissent,
nme s'unissent propriété et liberté. C'est pourquoi si
mpereur des Russies veut entreprendre l'œuvre géné-
ɪse d'abolir le servage, comme il l'a déclaré au dé-
t de son règne, il faudra qu'il commence par assurer
liberté et le libre usage des produits au cultivateur,
qu'il sépare l'administration des biens communaux,
qui est principe de bon gouvernement) de la suze-
neté des terres et de l'intervention dans leur répar-
ɔn.

) HÉRODOTE. Liv. II, § 168.
:) STRABON. Lib. VII.
) CÉSAR. *De bello gallico*. Liv. IV, § 1 ; et liv. VI, § 22.
) TACITE. *De mor., germ.*, § 26.
) HORACE. Liv. III, ode 24.

Ces considérations me conduisent à dire rapideme comment la propriété de la terre a subi de grand transformations, tant dans le mode de posséder q dans celui d'en user et de la transmettre. Je n'enten pas en tracer l'histoire qui à elle seule voudrait un v lume, mais en esquisser quelques traits, ce qu'il en fa pour éclaircir mon idée. Nous trouvons dans la Genè la plus antique propriété décrite comme appartenant la famille et temporaire, et cela par la nature de la s ciété patriarcale et de l'ancienne vie pastorale et n made; mais, néanmoins, on voit, dès lors, les indic de propriété individuelle à perpétuité. Abraham défe vivement son puits, que les serviteurs d'Abimelec avaient usurpé; et pour lieu de sépulture de sa femm Sarah, il achète à deniers comptants *une caverne et u champ, avec tous les arbres qui étaient autour* (1). Dan l'Orient, attendu la profonde séparation des castes, l propriété de la terre appartient seulement à ceux q gouvernent, et leur est immuablement consolidée. L rois, les prêtres, les guerriers, se la partagent; et l caste des laboureurs ne peut jamais acquérir la pos session du sol qu'elle arrose de ses sueurs. Telle e l'organisation dans les grands empires de l'Égypte de l'Inde, de Médie, d'Assyrie : plus selon le mod de théocratie chez les premiers, de conquête chez l seconds. Moins privilégiée, mais pourtant liée à la f mille et à la tribu, est la propriété chez les Hébre après leur établissement dans la terre promise. L'ali nation n'y est concédée que précairement, puisque l biens retournent au premier possesseur dans l'année jubilé ou de la grande libération qui se renouvelai chaque demi-siècle. Mais dans les pays où le commer et l'industrie fleurissent, comme chez les Lydiens et l Phéniciens, bien que nous n'ayons pas les documen

(1) Genèse. Chap. XXI, v. 25; Chap. XXIII, vers. 10 à 19.

formels, on peut conjecturer que la propriété fut moins chargée d'entraves et fut plus accessible; et, pareillement, dans les colonies qu'ils fondèrent sur le littoral de la Méditerranée. En Grèce, nous retrouvons, d'une part, les traditions Orientales, et notamment chez la race Dorique, en Crète et à Sparte; mais, d'autre part, chez la race Ionienne et à Athènes, nous voyons la liberté, à son réveil, briser les liens, et, comme conséquence, la propriété devenir privée et échangeable. A qui médite à fond sur l'histoire, il est évident que Lycurgue n'a fait que mettre en ordre et promulguer d'anciennes coutumes, et que ses écrits sanctionnent ce qui existait déjà dans les mœurs et dans les sentiments populaires. Les indices ne sont pas douteux d'une organisation par castes dans la séparation entre : les Spartiates, vrais dominateurs; les Lacédémoniens, sujets; et les Ilotes, esclaves. Or, l'intention du législateur dans la répartition qu'il fit des terres, et dans ses prescriptions (si diversement jugées par les modernes), paraît avoir été de consacrer cette séparation et l'immobilité des terres; et, en même temps, de maintenir entre les membres de l'aristocratie une égalité de richesses qui ne permît à personne de sortir des règles, et préservât la cité de la tyrannie. Sans compter les atteintes que de tels règlements eurent à subir de l'agitation des autres États de la Grèce, et du cours des événements, une des causes de la décadence de Sparte fut précisément celle que Lycurgue s'était appliquée à prévenir, savoir : l'excès d'inégalité dans les fortunes. A Athènes, au contraire, dans les époques historiques qui suivent, nous voyons la monarchie faire place d'abord à l'aristocratie et puis à la démocratie, et la voie de la richesse et de la propriété être ouverte à tous les citoyens. Et, à vrai dire, Solon n'établit pas d'autre distinction entre eux que celle du cens et du revenu; mais il ne défend pas de passer

d'une classe dans une autre, de monter ou de descendre dans le rang civil; et cela devient une alternance due au talent et à la fortune de chacun. Solon n'infirme pas que la pensée des législateurs de l'antiquité se préoccupe toujours plus de l'État que des citoyens, et que les offices et la puissance du premier est toujours la plus grande et souveraine. Cependant la véritable idée du droit n'est jamais, chez les Grecs, que sentie instinctivement et confusément, même quand elle est exprimée dans la formule rigoureuse des lois; et c'est seulement à Rome qu'un tel progrès s'accomplit. L'histoire des premiers temps de Rome offre beaucoup de ressemblance avec celle d'Athènes, sinon que le patriciat put s'y affermir, s'organiser plus fortement et résister à la plèbe, qui procéda lentement dans ses demandes et dans ses progrès, avec un sentiment admirable d'ordre et de respect pour les lois. Nous trouvons dans Rome deux sortes de propriété foncière : celle privée et celle publique. Vico et Niebuhr ont soutenu que le champ privé ne pouvait appartenir qu'aux patriciens; mais d'autres ont combattu cette opinion. Quoi qu'il en puisse être sur ce point, il est certain que cette sorte de propriété fut déterminée d'une manière précise et sanctionnée par des rites solennels, et qu'à elle se rapporte le droit quiritaire. Le champ public (*ager publicus*) ne resta pas un terrain ouvert et libre comme les pâtis communaux; mais fut concédé par l'État aux particuliers pour être cultivé, moyennant paiement correspondant de redevances et tributs, qui formaient un des principaux revenus de la république. Cependant le menu peuple, qui n'avait point de capitaux, ne pouvait prendre l'entreprise de bonifier les terres et de les mettre en culture. C'étaient les patriciens qui le pouvaient, et ils devinrent bientôt les maîtres du champ public. Sinon que cette propriété n'était point vraiment absolue et libre, mais

dépendait toujours de l'État et aurait pu se révoquer, qu'elle était une possession, non domaine; néanmoins elle se laissait transmettre par hérédité et par contrat, et les édits du prêteur eurent en vue de l'assimiler autant que possible à la propriété quiritaire. Mais la distinction entre ces deux titres, possession et domaine, admirablement élucidée par Savigny (1), aide à discerner beaucoup de choses, d'abord obscures dans le droit et dans l'histoire de Rome, et, entre autres, la véritable nature des lois agraires. La vie civile, chez les Romains, peut se résumer dans deux droits : le *commercium* et le *connubium*; la vie politique dans deux autres : le *suffragium* et les *honores*. Le *commercium* est la faculté d'acheter et de vendre, d'acquérir et de transmettre la propriété privée, de faire testament; *connubium* est le mariage légal avec ses effets de l'agnation et de la succession par intestat; *suffragium* est le droit de voter dans les assemblées délibérantes; *honores*, enfin, est l'aptitude à être élu aux magistratures et au sacerdoce. Mais ces deux sortes de droit ne pouvaient être scindées; et bien que les plébéiens convoitassent surtout la conquête des droits civils, ils y prétendirent en vain, parce que pour les obtenir il fallait participer aussi aux droits politiques. Ainsi l'histoire intérieure de Rome nous présente le spectacle d'une lutte incessante entre patriciens et plébéiens, lutte qui, tout en enfantant parfois des séditions, se termine le plus souvent par un accord, dans lequel les deux parties se relâchaient de leurs exigences, et l'on faisait de nouvelles lois et de nouveaux règlements au bénéfice de la liberté. Or, les prétentions émises dans la loi agraire n'avaient point trait à la propriété privée et quiritaire, mais à l'*ager publicus*. En effet, on demandait qu'il ne fût permis à personne d'en posséder au-delà d'une éten-

(1) SAVIGNY. *Das Recht des Besitzes*, etc. Giessen, 1826.

due fixée, et que le surplus fut distribué au peuple. Cependant cette loi, d'abord gagnée par Licinius, ne fut pas observée par son auteur lui-même. Plus tard, défendue par les Gracques, elle disparut noyée dans les tumultes et dans le sang. Mais, ce qui n'avait pu se faire régulièrement dans la fleur de la république, la violence des chefs de partis l'accomplit après les guerres civiles : de Sylla à Octave, les terres confisquées sur leurs adversaires furent distribuées aux soldats. Peut-être cette répartition produisit-elle une halte dans l'agglomération des biens, mais qui dura peu; et les légionnaines, accoutumés à la vie aventureuse, cupides et dissipateurs à la fois, ne se soucièrent pas de cultiver les terres à eux données, mais les revendirent aux patriciens les plus riches du voisinage. Ainsi, après une courte période et avec le progrès de l'Empire, la grande propriété se répandit par l'Italie et les provinces, et dévora la petite propriété. D'autres causes coopérèrent au déclin de Rome, et tandis que l'agriculture était confiée aux mains des esclaves, la population allait devenant plus rare, s'énervant et se corrompant. Cependant, la distinction entre la propriété quiritaire et la prétorienne, entre le champ privé et l'*ager publicus*, alla s'effaçant jusqu'à ce que Justinien en abrogea les vestiges dans sa législation.

Avec les invasions des barbares, la propriété subit de nouvelles transformations. Les conquérants enlevèrent aux maîtres la plus grande partie des terres et se les partagèrent par la voie du sort. De là le nom de *sortes* qui se rencontre fréquemment pour désigner les possessions, et peut-être aussi le mot *allodium* (alleu), si pourtant il ne dérive, comme d'autres le prétendent, de *all od*, propriété entière, libre, franche de charges; telle qu'était précisément l'alleu, du moins dans son origine. A la même époque, nous trouvons encore

un autre mode de possession, je veux dire les *bénéfices*. Ceux-ci indiquaient une terre concédée par un chef ou supérieur, comme récompense, à ses compagnons d'armes, et conjointe à des obligations et services, d'où le nom de *feudo*, de *fede*, ou mieux de *fee* et *od*, propriété donnée en salaire ou récompense. Cette forme, à bien considérer, descend naturellement de l'organisation des tribus germaniques et des relations de compagnonnage et de fidélité qui liaient les hommes d'armes à leur chef. Les bénéfices furent, dans le principe, temporaires et à vie, rarement héréditaires, mais tendaient toujours à le devenir, tant par le besoin que l'homme éprouve de stabilité et de sécurité dans sa perspective d'avenir, que par la nature spéciale de la propriété foncière, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Et ils le devinrent de fait, mais peu à peu, attendu que d'abord il fallait une confirmation expresse à chaque transmission des biens : puis ces formilatés s'affaiblirent et enfin s'abandonnèrent. Cependant dans la même période la plupart des alleux se transformèrent en bénéfices, moyennant l'usage de demander protection. En effet, les possesseurs de biens allodiaux se sentant faibles, au milieu de l'incertitude et des dangers dont ils étaient entourés, jugèrent à propos de se placer sous la protection d'un plus fort, et se recommandant à lui ils lui faisaient hommages des terres possédées, pour les reprendre immédiatement sous forme de bénéfice. Et cette recommandation montait, par degrés, des moindres aux plus forts jusqu'aux grands barons et aux princes ; et ainsi se forma le régime féodal, qui prévalut alors universellement. Le propriétaire des terres fut soumis au seigneur, de qui il recevait l'investiture du fief, et dut lui prêter ses services en cour et en guerre, lui fournir secours pécuniaires en certaines circonstances, reconnaître *en quelques* cas sa juridiction. En vertu de ce

pacte, non-seulement il tira revenu des terres propres, mais il exerça sur leurs habitants le pouvoir de faire des lois, de prononcer des jugements, de commander à la guerre. Et de la sorte la propriété foncière se trouva conjointe d'une part à des obligations et devoirs de dépendance, d'autre part à des offices et droits de souveraineté. Qu'on ne croie pas, de là, que cette hiérarchie fut tellement ordonnée et qu'on ait procédé aussi régulièrement que quelques-uns se sont plu à l'imaginer. En effet, dans ces temps d'ignorance et de désordre trop souvent au lieu du droit régnait la force, au lieu de la règle la confusion, au lieu de l'arbitrage la guerre. Mais, avec le temps, cet état de choses eut une fin, et la société, éparse et dissoute, commença à recomposer de nouveau un ensemble. D'abord, la résurrection des communes, dont nous avons parlé ailleurs, fit naître à l'encontre de la propriété foncière et féodale la propriété industrielle et mobilière. Les municipes, dans lesquels l'antique tradition du droit romain n'était pas entièrement éteinte, accrus en population et en richesse, combattirent les prétentions des barons, les assaillirent dans les castels où ils se retranchaient, les forcèrent à renoncer à nombre de vexations et parfois même les réduisirent à habiter comme particuliers dans les villes. Et, au milieu de ces conflits, la monarchie agit habilement, et grandissant en puissance, sous semblant de protéger l'ordre public et l'intérêt général, finit par dominer la société. Le fait est qu'elle enleva aux communes leurs franchises, mais aussi enleva aux barons leurs priviléges et les soumit tous à son empire. Le droit de souveraineté fut séparé de la possession des terres et passa dans les mains du prince, comme le représentant de la justice, le centre et le lien de la société. Pareillement s'éteignirent les obligations de services personnels; et aux dons et aux régales se sub-

stituèrent les impôts et les taxes; aux bannières féodales, les milices exercées : de là la noblesse de guerrière devint courtisanne, et vendit en partie ses biens, ou, si elle les conserva, eut en vue d'en tirer le plus grand revenu possible. Et les familles des tenanciers acquérant peu à peu une pareille indépendance, leurs relations avec le propriétaire se réduisirent à une prestation de travail, moyennant une part des produits, ou un salaire. Enfin, la Révolution française anéantit ce qui subsistait encore de la féodalité, abolit les priviléges, brisa les inégalités artificielles, proclama le droit commun. Et à mesure que la propriété devint plus libre, plus assurée, plus mobile, la culture de la terre s'assimila à l'exercice de toute autre industrie.

Mais ici il faut répéter, quant à la propriété, ce que j'ai dit au sujet des personnes, savoir : qu'il ne faut pas juger les institutions des temps passés selon le principe et selon le type que nous concevons aujourd'hui, mais avec des règles assorties aux conditions de cette civilisation. Ce qui les excuse et les justifie en partie, sans pour cela nier que la violence n'y dominât trop souvent, et sans méconnaître surtout l'immense avantage de la condition présente. De l'esclavage, qui regarde l'homme comme un pur instrument, une chose matérielle, jusqu'à la pleine liberté, qui consacre tous ses droits, la transition est énorme ; aussi, de la possession communale et précaire jusqu'à la propriété privée et assurée, y a-t-il un grand nombre de degrés dont (par une succession de progrès et de pas rétrogrades) nous avons franchi plusieurs, mais peut-être pas tous ; et, aujourd'hui encore, l'homme et la propriété, même chez les nations les plus civilisées, ne peut se vanter d'être complétement émancipée. Mais de même que dans l'Orient, de l'époque la plus reculée, on peut dire, avec Hégel, qu'un seul homme est libre, savoir :

le tyran, au milieu d'esclaves; et qu'ensuite, dans le cours des événements, les hommes libres, d'abord en faible nombre, ont augmenté et augmentent encore, jusqu'à ce qu'un jour tous les hommes seront libres; ainsi, dans le principe, la propriété fut autocratique, de caste ou de race; et elle appartiendra dans l'avenir, à qui saura, par l'intelligence et les bras, l'acquérir et la conserver. Finalement, l'histoire nous montre qu'à chaque amélioration des droits des personnes et des propriétés, a répondu une augmentation de production; et le travail et les forces naturelles ont donné des fruits plus abondants au bénéfice de la société (1). D'où il suit que l'économie parfaite se concilie admirablement avec l'ordre civil parfait.

De tout ceci découle la réfutation de ceux qui, en estimant injuste l'acquisition de la propriété dans son origine historique, en tirent argument pour une *revendication* populaire. Ce fut la thèse de quelques écrivains modernes qui, tout en acceptant en maxime le droit de propriété, le nient en fait. Ils affirment que la violence privée, la conquête, les immunités, les faveurs de cour, les mauvaises lois, ont eu grande part dans l'acquisition et dans la répartition des propriétés. De là, regardant les possesseurs actuels comme descendants d'iniques usurpateurs, ils élèvent contre eux l'ancien cri : *Adversùs hostem æterna auctoritas esto* (1). Certainement la force a joué un grand rôle dans les affaires humaines, et cela d'autant plus que l'on remonte aux souvenirs primitifs, néanmoins dans beaucoup de cas, l'appropriation fut légitime, et spécialement lorsqu'elle s'applique à des terres qui étaient d'abord inoccupés et en friche. Lorsqu'elle a résulté de conquête ou de raison de caste, ou

(1) Voir Carey, qui démontre tout au long cette vérité dans la seconde partie, cap. 2 et 3, de l'ouvrage plusieurs fois cité : *Principles of political Economy*.

de caprices royaux, ou de lois vicieuses, elle est en partie excusée par la condition des temps, où de tels modes étaient réputés juridiques, et par la bonne foi dans laquelle étaient alors ceux-mêmes qui les employaient. Et mettons encore qu'ils n'auraient pas été de bonne foi, il y eut bonne foi certainement chez ceux qui ensuite ont acquis les biens, soit par héritage, soit par contrat en les échangeant contre des produits de leur propre industrie. La prescription, qui se trouve dans tous les codes, n'est que l'expression de la reconnaissance naturelle de cette bonne foi, laquelle fait taire tout titre de revendication. En second lieu, qui pourra reconnaître si le sol, à l'époque où l'on dit qu'il fut usurpé, fournissait déjà une rente, ou plutôt rien que la rémunération des capitaux et du travail? Et qui pourrait remonter toute la série des transmissions et des permutations qui ont eu lieu depuis cette époque, et les scruter une à une? Il est juste et raisonnable de corriger une injustice évidente quoique ancienne, quand ses effets sont flagrants, comme, par exemple, une loi mauvaise dont nous supportons chaque jour l'inconvénient; mais sous prétexte d'une injustice ancienne qui a eu son terme dans l'acte même, contre laquelle il n'a point surgi de ressentiment juridique, qui, aujourd'hui encore, ne pourrait se séparer de ce qui la rattachait à la légalité, qui, de toute façon, fut réparée par la bonne foi des successeurs, sous ce prétexte, dis-je, attaquer un droit présent et avantageux à tous, cela est manifestement contraire à l'ordre moral et civil. Et que dirons-nous des perturbations qui en résulteraient dans la société ? Comment vérifier les titres de tout possesseur ? Comment prononcer jugement ? Se donnera-t-il des indemnités ? Et quelles et à qui les donner ? Et où en est l'utilité ? Ces raisons et une infinité d'autres rendraient absolument impossible

(1) XII Tab. VI, 5.

de dépouiller les propriétaires, même dans le cas de possession injuste. Nous ne nous serions pas arrêté sur ce thème, s'il n'avait souvent donné sujet à invectives et à menaces contre eux.

Une autre conséquence de ce que nous venons de dire, c'est que la propriété n'est pas nécessairement connexe au gouvernement ni à des fonctions civiles. Elle le fut, comme nous l'avons vu, dans les temps féodaux, alors que la terre était le seul capital de production, et que les bourgades et les cités surgissaient à peine; alors que la population se composait en grande partie de serfs attachés à la glèbe, et que le peu de cultivateurs libres accouraient chercher asile et défense auprès des barons : dans cette dissolution générale, le seul centre de justice et d'administration parut être le propriétaire. Et, bien que ce régime avec le progrès de la civilisation vint à s'éteindre, cependant (pour me servir de l'expression de Rosmini), l'élément seigneurial put se concilier et se combiner avec l'élément social, dans les dynasties régnantes et dans cette partie de l'aristocratie en laquelle resta un pouvoir politique consacré par les constitutions. Et à vrai dire, certains esprits pensent qu'à l'organisation parfaite d'un gouvernement, convient une aristocratie héréditaire qui intervienne entre le souverain et le peuple, et les réfrénant tous deux, maintienne la pondération des pouvoirs, sans laquelle ils estiment que la société civile court danger de vaciller entre la démagogie et le despotisme, et ne trouve jamais de véritable repos. De plus, ils applaudissent très fort dans les assemblées patriciennes, la prudence dans le conseil, la persévérance dans les desseins, la fermeté dans les malheurs, la sévérité dans les dépenses, le culte de la patrie. Ils allèguent enfin, comme témoignage, que les plus grandes nations, celles dont la grandeur a été la plus durable,

ont eu des ordres aristocratiques : Rome, dans l'antiquité ; Venise, au moyen âge ; et aujourd'hui, l'Angleterre. La nécessité, ajoutent-ils, étant donc reconnue d'une aristocratie héréditaire, sur quelle base la peut-on asseoir, sinon sur la propriété foncière ? Je n'ai point à discuter cette opinion et ce qu'elle renferme de vrai, mais je fais remarquer que, même dans le mode dont ils l'entendent, la possession de la terre ne serait plus, comme elle le fut pour un temps, la cause de suprématie civile, mais seulement une condition requise pour donner rang et splendeur à cette classe qui participe d'une manière stable aux affaires publiques ; de sorte que le droit politique ne naîtrait plus du titre économique, mais au contraire, le cours naturel de la propriété et de la richesse serait modifié par des considérations économiques. Je dis que le cours naturel de la propriété serait modifié, parce que, lorsque chaque homme est libre d'exercer l'industrie pour laquelle il se sent vocation, de vendre et d'acheter à sa fantaiste, quand les cités et les campagnes sont ouvertes à tous pour demeure, et qu'il existe une autorité généralement consentie pour promulguer les lois et protéger l'ordre public, l'égalité civile naît entre le propriétaire et tous les autres citoyens. En vérité quel rapport philosophique existe-t-il entre l'usage d'une force limitée de la nature (telle qu'est la terre et tant d'autres avec elle), et l'exercice d'une autorité qui doit déterminer et protéger les droits? Cet exercice, au lieu de cela, semble exiger deux qualités bien différentes : *primo*, la suffisance à la fin qui est celle de bien gouverner ; *secondo*, l'élection ou l'assentiment des gouvernés. Et ce principe est tellement évident qu'il ne se peut réfuter, même là où les idées et les institutions présentes se modèlent sur les féodales. C'est ainsi, par exemple, qu'en Angleterre, la chambre des pairs, quand elle doit siéger comme tribunal, s'en repose avec une

sage modestie pour son office au petit nombre de ses membres qui sont jurisconsultes, et se contente de sanctionner le jugement. Que si finalement on met en avant les clauses de quelques constitutions modernes, dans lesquelles le vote électif est basé sur le cens, on peut répondre qu'en vertu d'elles, l'homme jouit de son droit d'élection, non à cause de la propriété, mais parce que de la propriété l'on argue que son vote peut être présumé impartial et indépendant, de sorte que elle n'est pas le titre du droit, mais un contre-seing de l'aptitude à le mériter. La théorie, néanmoins, mérite le reproche d'exagération si l'on considère que dans la société actuelle, la richesse mobilière tient une place très importante, que les professions libérales ouvrent une voie fructueuse et honorable, et finalement que l'institution et l'éducation, qui de proche en proche, se répandent jusque chez les classes inférieures, vont les habilitant à donner leur vote avec discernement et liberté. Enfin, je ne puis taire que cette théorie serait fort dangereuse : en effet, de la déclaration : qu'à la propriété sont essentiellement attachés offices et fonctions civils, à considérer le propriéraire comme ministre de l'État, il n'y a qu'un pas. Or, en un tel cas, la propriété privée n'est plus un droit supérieur aux combinaisons politiques, mais elle leur est subordonnée, en sorte qu'elle pourrait être, par raison d'État, transférée en d'autres mains, sauf une indemnité correspondante que le propriétaire devrait s'estimer heureux d'accepter.

L'indécision dans les idées, qui règne sur ce sujet, provient de ce que le mouvement économique ne marche pas de pair avec le mouvement civil et politique; ce qui fait aussi que, même après le changement dans le régime gouvernemental, les anciennes traditions sur la propriété ont laissé leur trace dans les institutions et dans les lois. Voyez, même dans le Code Napoléon, une

notable inégalité posée entre la propriété mobilière et la propriété foncière : l'une est presque négligée, l'autre est non-seulement soignée, mais entourée de priviléges et de restrictions (1). L'association, par exemple, et l'assurance mutuelle, dans leurs formes les plus variées, sont à peine touchées par le législateur, et pourtant elles méritaient très fort encouragement et protection. Les biens dotaux et ceux des pupilles, s'ils sont constitués en immeubles, subissent une infinité de formalités qu'ils ne rencontrent pas s'ils sont constitués en valeur mobilières. Il y a plus, en général l'échange libre et la vente des immeubles ont été entourés d'obstacles, tant par la procédure que par les lourdes taxes de transmission. Que dirons-nous du système hypothécaire, dont la réforme est tellement désirée pour le crédit et pour la circulation ? Le fermage, l'emphythéose, afin d'améliorer les biens, réclameraient des mesures plus précises et des garanties plus efficaces. La propriété des mines n'est pas encore bien définie, et les lois d'expropriation ou manquent complétement ou dépassent les limites nécessaires. Et, tandis que la propriété de la terre est assaillie par des théories effrénées, il reste partout sous nos yeux d'immenses superficies de pâtis communaux, qu'en peu de temps l'industrie pourrait transformer et rendre productifs à l'avantage de tout le monde. Sur ces points et sur beaucoup d'autres, la législation demande à être amendée, en tenant compte des nouveaux rapports que la propriété foncière a avec toute autre sorte de propriété. Attendu qu'il faut se persuader que les capitaux mobiles et la richesse industrielle et commerciale acquièrent de jour en jour plus d'importance, et que cela aura une grande influence dans l'ordre économique de la société ; non que l'agriculture ne soit toujours à

(1) Rossi. *Observations sur le droit civil français, considéré dans ses rapports avec l'état économique de la société.*

considérer comme la première des industries, notamment dans certaines contrées; non qu'elle ne soit pour faire des progrès ultérieurs, et nous augurons et espérons qu'elle en fera de très grands; mais la richesse se multipliant de toute manière, la propriété foncière, dans ses formes et dans ses droits, sera essentiellement assimilée à toute autre.

Or, si les fonctions civiles ne sont pas liées à elle, si même, par conséquent, certains devoirs juridiques qui lui appartenaient vont s'éteignant, s'en suit-il que cessent pour cela les devoirs moraux des propriétaires? Non, certainement; le propriétaire foncier peut se comparer à celui qui tient du sort une intelligence prompte, une mémoire heureuse, des aptitudes particulières. Tous deux ont eu de la nature une force qui, à égalité de travail et de capital, produit un effet plus grand que les autres; et à cette faveur, à ce bienfait, répond, sinon un devoir juridique, certainement un devoir moral. Que si parfois il se trouve que les hommes de talent soient paresseux ou font mauvais usage de leurs dons rares, il se trouve pareillement que les riches s'endorment dans l'oisiveté ou dépensent salement leur fortune, et les uns et les autres font honte aux bienfaits de la Providence. Tant de fausses théories n'auraient peut-être pas vu le jour, et tant de colères ne se fussent pas allumées contre la propriété, si les hommes de talent et ceux qui possèdent avaient mieux rempli le devoir de bons citoyens. Nous avons montré ailleurs que l'excessive opulence et le dénuement absolu sont effet de disproportion entre les différentes parties de l'économie, et proviennent des erreurs et des fautes des hommes; mais la disparité des fortunes, dans de certaines limites, est dans les ordres de la nature et de la Providence, et il en naît un bien civil, comme dans la symphonie le charme et la beauté naît des sons différents

qui s'harmonisent. En effet, si tous devaient s'appliquer à un travail manuel, assidu, pour gagner leur vie, aucune des parties les plus exquises de la civilisation ne se pourrait expliquer. L'Angleterre, de nos jours, a fait un grand progrès dans l'agriculture; elle le doit, en grande partie, à la diligence et à la libéralité des grands propriétaires, qui ont pris soin d'expérimenter de nouvelles méthodes de culture, ce que, certainement, les petits tenanciers n'auraient osé, ni pu faire. L'industrie elle-même ne ferait pas ses essais, parfois très heureux, mais souvent aussi infructueux, s'il ne se trouvait des hommes au-dessus de l'aisance moyenne, pour qui c'est un risque léger de tenter un essai ou de fournir à d'autres les moyens de le tenter, quand même il ne réussirait pas. Or, que dira-t-on de la culture des sciences et des lettres? N'est-ce pas un office et une tâche digne de ceux qui sont bien posés? Et la splendeur des arts ne demande-t-elle pas la protection et la faveur des riches? Notre âme s'émeut en pensant à l'ardeur pour les études qui bouillonnait en Italie, à l'époque de la renaissance. Mais ces monuments sortis des fouilles et restaurés, ces manuscrits patiemment déchiffrés, ces académies fondées, ces palais d'une magnifique architecture qui surgirent comme par enchantement, ces peintures et ces statues, qui ont acquis à tant d'artistes une gloire immortelle et nous laissent une source éternelle de nobles jouissances, ces objets d'orfèvrerie, ces joyaux, ces étoffes d'un travail si exquis, ces ornements précieux où l'industrie se lie aux arts du dessin et s'embellit par eux, tout cela n'est-il pas dû, en grande partie, aux princes, aux seigneurs, aux grands citoyens des républiques? Les divertissements même des riches étaient dans ce temps-là une source de plaisirs pour le peuple. Elles ne sont pas à réputer improductives, mais, au contraire, très utiles ces dépenses qui réjouissent la multi-

tude et forment son goût. En cela nos ancêtres nous ont laissé un bel exemple à imiter : c'est que leurs récréations avaient toujours quelque partie d'artistique et de populaire. En effet, les fêtes religieuses et civiles, d'origine souvent privée, mais de réjouissance générale, réunissaient en commun les grands et les petits, faisaient de la vie du riche un spectacle qui charmait le pauvre et engendraient la bienveillance entre eux (1). Et mettons que beaucoup de choses ne sont pas accommodées à notre époque; il en est encore beaucoup qui seront toujours le propre de ceux envers qui la fortune a été prodigue de ses faveurs. Et elle sera toujours leur propre, la charité qui assiste spontanément, judicieusement et largement toutes les misères. Prétendre qu'à cela le gouvernement peut fournir, qu'il doit être le promoteur des sciences et des arts et également le dispensateur de la bienfaisance, ce serait avoir mal compris tous les arguments que nous avons exposés jusqu'ici, et qui montrent : que là où l'œuvre du particulier ne peut atteindre, celle du gouvernement doit s'abstenir, parce qu'elle est plus coûteuse, moins vigilante, moins efficace, et n'est pas accompagnée de cette bonne grâce sans laquelle la grandeur des arts, la dignité des sciences et la douceur de la bienfaisance perdent le parfum de la perfection. De sorte que cette partie aussi confirme ce que nous avons démontré sur les rapports de l'économie avec la morale, notamment quant à la consommation des richesses, savoir : que là où les riches agissent sagement et libéralement, la production de toute sorte en reçoit aide et comfort. Là, au contraire, où leur conduite est folle et dissolue, la prospérité générale ne peut avoir de durée.

Or, revenant à notre sujet, et mettant que la produc-

(1) Capponi Gino. *Lezione della vera et apparente dispersione dei capitali.*

on n'est pas l'acte d'un seul, mais de plusieurs qui y co-
pèrent : le propriétaire, le capitaliste et le travailleur, il
onvient de récapituler le titre en vertu duquel chacun
eux vient prendre une part du produit net. Ce titre se
fère toujours à la création (si l'on peut employer cette
xpression dans les affaires humaines), ou mieux à la cau-
lité productive, qui réside dans les facultés humaines,
s capitaux et dans les forces de la nature justement ap-
iquées. L'entrepreneur qui a la direction de l'indu-
rie, et le travailleur manuel qui en a l'exécution,
ant mis leur talent et leurs bras pour cette fin, ont
oit sur le résultat obtenu. Mais ce résultat n'aurait
oint eu lieu sans le concours de la terre ou d'autres
rces naturelles, et puisque leur propriétaire en est le
aître légitime, il a aussi un droit au produit. Cepen-
nt, avec quel titre se présente le capitaliste? Pour
tendre ceci, il faut expliquer clairement la nature
l'origine du capital. La plupart des économistes le
finissent un travail accumulé, ils retombent ainsi
volontairement dans l'erreur que l'unique cause des
oduits est le travail. Mais nous qui admettons comme
use concomitante, connexe et durable, la nature avec
s forces et ses matériaux, nous devons en attribuer
origine aussi à elle, et, par conséquent, dans notre
pinion, le capital pourrait se définir : une substance
u force naturelle transformée par l'action de l'homme
; employée à la reproduction (1). Partant, le titre du

(1) Selon la nomenclature usitée chez les économistes, le capital
ourrait se définir : une terre travaillée, en prenant le substantif
rre dans son sens le plus étendu, pour toute force ou matière quel-
nque de la nature; et l'adjectif *travaillée* pour exprimer toute
odification quelconque apportée par l'effort intellectuel ou muscu-
ire de l'homme. Mais cette locution donnerait lieu à tant d'équi-
oques dans le langage ordinaire, que je ne l'indique ici que comme
ne preuve de plus de l'imperfection de notre nomenclature scienti-
fique.

mais j'ai montré encore que cette règle se m
sidérablement, selon la proportion que lesdi
ont entre elles, proportion qui fait que les ur
nent rares et sont demandées, ou, parfois, a
alors sont offertes. J'ai montré, enfin, comme
à une portion du produit net, se convertit,
d'un contrat, en une rétribution fixe. Ainsi,
taire cède la participation éventuelle dans
produites par la culture contre un fermage
respond; et cela, dans certains lieux, est tel
coutume, que le même mot (rente, fermage) s
cet usage (1). Le cas est encore plus fréquent
néral pour le capital, lequel, surtout s'il est
numéraire, pouvant être transféré sur toute e
dustrie, rapporte un intérêt qui se détermi
le taux moyen des profits. Finalement, la pa
vail se transforme aussi en un salaire conv
travailleur, renonçant à toute prétention sur
tion finale des produits, reçoit un salaire quc
ce contrat n'a certainement rien en lui qui of
de justice et le droit d'autrui; il fut occa

voudrait exercer, comme participant au résultat.
ıtre, au contraire, est disposé à renoncer de bon
une telle intervention, pourvu qu'il soit rému-
par une indemnité équitable, et, de plus, libéré
sques de l'entreprise. L'un et l'autre de ces senti-
s sont innés dans la nature humaine, et leur effet
ibue au bien commun. La direction d'une fabrique
une tenure rurale n'est pas telle chose à laquelle
ın soit facilement propre et enclin, en raison, sur-
le ce que l'industrie s'est subdivisée en tant de
hes dont chacune demande une instruction et une
eté particulières. Partant, au moyen du présent
at, celui qui a le plus de l'intelligence, des connais-
s et de la vocation nécessaires, devient d'ordinaire
le l'entreprise. D'autre part, vivre assuré d'un gain
'est pas sujet à des vicissitudes est un avantage
é, surtout par le pauvre, et est favorable à sa vie
e et tranquille. Et cela est tellement vrai, que
eurs écrivains ont vu, dans ce contrat, un mode
urance qui sauve la multitude des risques de l'is-
et de *l'escarpolette* des valeurs ; tandis que celui
rend sur lui l'ensemble des choses avec les risques
ıcertitude qui l'accompagnent, non-seulement en
une prime, mais s'avantage d'avoir en main la
tion entière de l'affaire.

anmoins, même à cet argument, les objections ne
ıuent pas, très fortes, surtout en ce qui regarde le
e, qui semble préjudiciable aux pauvres en deux
ères : en diminuant la quote-part qui lui revient
la répartition ; et aussi en ne lui fournissant pas
suffisante garantie de travail. On a dit que le be-
le sa subsistance quotidienne place le travailleur
une telle gêne que l'entrepreneur peut lui faire la
l'épuiser. Et véritablement je ne nie pas que s'il
pourvu, de manière à pouvoir débattre à l'aise le

prix de son travail et choisir une fois entre le salaire qui lui est offert et la participation au produit net, sa condition ne serait meilleure, et je ne prétends pas qu'il ne lui en coûte quelque chose pour l'assurance qu'il obtient par le contrat contre les risques de l'entreprise. Moi aussi je caresse dans ma pensée un temps à venir, où la très grande partie des ouvriers possède aussi en propre quelque peu des forces naturelles et du capital, et soit suffisamment instruite pour obtenir une large part du produit, ou au moins pourvue de façon à ne passer, dans aucun cas, sous les exigences usuraires. Mais le nerf de l'argumentation n'est pas dans ces considérations, mais bien dans l'hypothèse que le salaire est établi par le vouloir d'une des parties, que tout au plus il a pour limite extrême le strict nécessaire pour vivre. Mais cette hypothèse, nous l'avons montré, n'est pas admissible. En effet, la terre et le capital, pour entrer en action, ont besoin du travail, *et vice versâ*. Ainsi, des deux parts on court à la recherche l'un de l'autre, et si le chômage coûte des souffrances au travailleur, il cause des pertes et des dommages au capitaliste et au propriétaire. Et si l'on objecte que ces pertes sont aisément supportables, et compensées ensuite par l'avilissement des salaires, obtenu au moyen de l'inaction des capitaux et le besoin des travailleurs, nous répondons que le danger est possible là où existe un monopole artificiel de concentration de la très grande partie des industries; mais qu'il est tout à fait imaginaire là où règne la libre concurrence. Que si l'ouvrier désire trouver de l'emploi, d'un autre côté la classe nombreuse des capitalistes et des propriétaires ne supporte pas un long délai, et se contente d'un gain modique plutôt que de laisser sa terre inculte ou ses capitaux sans porter intérêt. D'où il suit que le salaire n'est pas déterminé capricieusement, mais en raison de l'offre et de la demande; et si

l'une s'égalise à l'autre, il sera juste et proportionné à l'efficacité du travail dans la production. Si l'offre des bras est rare, par rapport à la demande, le salaire sera élevé; si la population surabonde, il sera bas. En tous cas, il ne pourra notablement différer de ce que, dans les mêmes circonstances, le travailleur toucherait en attendant la fin de l'opération pour réclamer sa part dans le produit. Nous en avons un exemple dans les pays comme le nôtre, où l'agriculture se fait en partie par le métayage, en partie à la tâche. Faites le calcul du travail que le métayer fournit avec sa famille, et de la part de récolte qu'il touche (en déduisant le profit de ses capitaux), et vous voyez qu'il se balance à peu près avec le salaire du journalier. Et si ce salaire devait diminuer progressivement par la surabondance des bras, nous verrions aussi le métayage se modifier, bien que plus lentement, par les clauses plus lourdes du contrat. Et ceci soit dit pour la première objection. La seconde est que le contrat qui donne origine au salaire ne garantit pas de l'emploi au travailleur, qui, au contraire, peut d'un jour à l'autre être jeté sur le pavé. Mais, si nos prémisses sont vraies, ce résultat ne peut raisonnablement s'attribuer à une telle cause. Parce que, lors même que l'ouvrier serait disposé à attendre le produit final de l'industrie avant d'en avoir le bénéfice, rien ne l'assure qu'il sera appelé à y coopérer. A moins de revenir au système des anciennes corporations, qui, je l'ai démontré ailleurs (1), outre ses autres inconvénients, ne remédiait que partiellement au danger dont il s'agit. Ne pouvant nécessairement embrasser tous les arts, il en laissait en dehors quelques-uns où s'agglomérait l'excédant des travailleurs, et où avaient lieu, à un degré plus effrayant et plus funeste, ces maux qui, aujourd'hui, se trouvent disséminés sur toutes les industries, mais qui,

(1) Voir Livre III.

par la diffusion, ont diminué d'intensité. La question, donc, est différente de celle que nous traitons et n'a pas avec elle un rapport essentiel. Elle n'en mérite pas moins l'étude des savants et des hommes de bien; il n'y a pas problème plus important et qui ait plus d'à-propos que celui-ci : comment pouvoir assurer au travailleur un emploi stable et un salaire convenable ? Quant à nous, nous avons déjà, ailleurs, exposé notre opinion, savoir : que le problème ne peut se résoudre complétement que moyennant la loi de proportion entre les divers éléments économiques; et la loi de proportion ne peut régner dans la société que moyennant l'observance des règles morales et civiles que nous avons indiquées. Mais, avec la proportion susdite, l'emploi du travail cessant d'être précaire et incertain, le salaire fournit une rémunération équitable, fixe et quotidienne. C'est donc le premier degré à l'assurance mutuelle, laquelle, en élargissant toutes les transactions sociales, est destinée à préserver d'infinité de calamités. Je n'entends pas par là contredire la possibilité de l'association envers les travailleurs, les capitalistes et les propriétaires, pour partager les profits qui résultent de l'entreprise, comme nous le voyons se faire avec avantage dans quelques industries. Il me suffit d'avoir établi que le contrat qui nous occupe ne doit point se juger comme un détriment, quant à la répartition finale du produit.

Il nous resterait à dire, en dernier lieu, quelque chose du profit des capitaux, et, notamment, de l'argent; mais cette question se résout avec autant de facilité, d'après nos prémisses, et, en outre, elle a été traitée si amplement, qu'il nous semble pouvoir l'expédier en peu de mots et en passant. En effet, si le capital est appliqué convenablement et s'il a la vertu d'augmenter la production, il s'en suit évidemment que son propriétaire a droit d'en tirer avantage, comme le propriétaire du sol

ou d'une autre force naturelle quelconque, et comme le travailleur, lui-même, tire avantage de son travail. Et par contre, celui qui emprunte le capital, le faisant valoir pour sa propre utilité, a devoir, non-seulement de le restituer, mais d'y ajouter une rémunération, puisque le capitaliste, au lieu d'en user pour lui-même, consent à le mettre à sa disposition. Et, autant de fois que l'homme se prive de jouissances dans le présent ou renonce à un gain qu'il pourrait faire, autant de fois il est rationnel qu'il ait une rémunération de son abstention. Le prix du capital équivaut à la location d'un fonds de terre, et, à bien considérer, les différences sont légères et peu significatives, mais l'essence est la même. De même il y a parité essentielle entre les trois formes de contrat : *do ut des, do ut facias, facio ut des;* et l'échange des services, puisqu'il dérive de la stricte justice, est ainsi le fondement de l'économie.

Il resterait l'objection que, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, gouvernements et philosophes ont entrevu quelque chose de dangereux et de peu humain et honnête dans l'intérêt; et l'autorité spirituelle et temporelle l'a parfois interdit par des décrets. Tout ce qui se peut répondre, l'histoire en main, c'est que ces défenses, quoique très sévères et renforcées de peines graves, n'ont jamais empêché l'usure, et seulement ont forcé de recourir à la subtilité, aux subterfuges, à la tromperie, à la fraude; ont contraint, de plus, les prêteurs, à ajouter au prix du service une compensation pour le risque, laquelle, en raison de la défense et des peines, devient naturellement exorbitante (1). Et un fait qui se manifeste aussi universel, aussi constant que celui de l'intérêt, peut à bon droit être regardé comme

(1) Montesquieu, dans les *Lettres Persannes*, en parlant des pays musulmans, dit que le prêteur veut se refaire aussi des dangers de la transgression de la loi.

une conséquence nécessaire de la nature humaine. Notons, d'abord, que dans ce cas, où le gain que l'entrepreneur retire des capitaux saute aux yeux, comme dans le prêt d'instruments, dans la location des usines et de tout autre objet qui se montre concourant directement à la production, l'intérêt est de plus en plus estimé licite. On a fait exception pour le numéraire, et l'anathème est tombé sur l'intérêt de l'argent; mais il est évident que ceci provient d'un préjugé : que l'argent serait stérile en lui-même et ne jouerait aucun rôle dans la production. De là suivait l'apparence que l'assistant tirait profit de cette chose qui restait sans porter fruit à l'assisté. Aristote avait dit : « (1) L'usure mérite l'exécration générale; c'est ce trafic d'argent qui tire un profit de la monnaie et altère ainsi sa véritable destination. Le signe monétaire a été inventé pour faciliter les échanges; l'usure le rend productif par lui-même, et c'est de là qu'elle a tiré son nom (2) car, de même qu'un être engendre son semblable, de même l'usure est monnaie qui engendre monnaie. On a eu raison de regarder cette industrie comme contraire à la nature. » Mais la dure sentence prononcée par le stagyrite ne se rapportait pas seulement à l'intérêt, mais à toute espèce d'opération commerciale, et se liait à l'aversion contre les professions manuelles et le commerce; aversion qui était le résultat de l'esclavage. Quant à l'infécondité de la monnaie, il présupposait implicitement qu'elle était seulement un instrument de l'échange et non un produit comme tout autre, et que, par conséquent il ne pouvait *retourner* de nouveau à la reproduction. Mais, au contraire, celui qui emprunte une somme, s'en sert comme signe et la met sans retard en circulation, pour l'échanger contre d'autres

(1) Aristote. Polit. Liv. I, cap. VII, § 3.

(2) Le mot grec τοκος, qui signifie en même temps usure et *enfantement*, donne lieu à un jeu de mots qu'il est impossible de traduire.

produits qui sont nécessaires à son industrie, s'il ne veut pas la fondre ou en former des ustensiles et des ornements à son usage. Il se vérifie donc pour elle essentiellement, ce qui a lieu pour toute autre marchandise. L'idée erronée sur la monnaie égara l'esprit des législateurs de l'antiquité, si bien que la vraie doctrine de l'intérêt se trouve dans certains textes du Digeste indiquée comme à la dérobée mais pourtant clairement (1). Et puis c'était chose naturelle alors que le christianisme commença à se répandre et, plus tard, au moyen âge, qu'en plaçant la partie ascétique au-dessus de toute autre, on combattît avec la plus grande ardeur les idées d'Aristote sur ce sujet, bien que l'Église restreignit ses prohibitions au prêt d'argent et autres contrats dans lesquels apparaissait un intérêt à échéance. Mais s'il est vrai que l'ascétisme ne représente pas toute l'essence du christianisme, mais un seul aspect et exceptionel (bien que comme tel, très honorable), s'il n'y a pas contradiction entre la vie de ce bas monde et celle à venir, entre le juste et l'utile, entre la morale et l'économie; si, en outre, la science ayant élucidé la nature, le caractère et les fonctions de la monnaie, a montré qu'elle ne se différencie point des autres marchandises, tout en servant à les représenter et à les acheter; il est manifeste que ces idées de l'antiquité perdent leur fondement de vérité et ne peuvent plus s'adapter à la société moderne. Pour rester conséquent il faudrait bannir tout gain quelconque qui s'obtient non-seulement du capital, mais aussi de la terre et des autres agents naturels appropriés, et même c'est la propriété individuelle qui s'écroule avec les droits qui en résultent. A ces conclusions, à vrai dire, n'ont pu échap-

(1) « *Usuræ fructuum vicem obtinent* » Digest. de usur. 34. Il suffirait de ce texte seul pour en déduire, dit Rossi, tout ce que Smith et les autres économistes ont affirmé sur l'intérêt. De l'Économie *politique des Romains.*— Mélanges. Vol. 1.

per les socialistes, qui, en dernier lieu, reprirent cette question avec un grand acharnement. Mais en pareil cas c'est toute l'économie et tout l'ordre social qui se transforme, ce n'est pas l'intérêt seul de l'argent que l'on nie. Que, si pourtant on voulait avancer que le subventeur n'éprouve pas une privation réelle, parce qu'il ne voudrait et ne pourrait user de la chose prêtée (comme par exemple s'il s'agit d'une somme d'argent qu'il garderait en caisse sans la faire fructifier, s'il s'agit de deux maisons dont il ne pourrait habiter qu'une). Il est aisé de répondre que cet argument détruirait aussi la vente, puisque dans les cas mentionnés rien n'empêchait le subventeur de changer ces objets échangeables contre d'autres produits, desquels il pourrait obtenir un gain ou tirer quelque satisfaction (1). En somme, il est facile de reconnaître que, dans les conditions actuelles de la société, le fait *de dommage émergeant et de lucre cessant* (pour employer la locution étrangère), ne manque jamais pour légitimer, même auprès des puritains les plus rigides, la clause de l'intérêt. Outre que la possibilité et la volonté d'user du capital peut se manifester d'un instant à l'autre; et c'est le service rendu qui se compense avec un autre service, non l'intention quelle qu'elle fût du possesseur. Il peut, il est vrai, se présenter des cas de nécessité extrême où l'homme soit tenu d'assister autrui de sa bourse, de fournir œuvre et travail sans rémunération; mais ils appartiennent proprement à la morale, dans ces extrémités où la bienfaisance privée devient un devoir parfait, et dans le conflit de deux droits le plus grand l'emporte. Hors de là, la bienfaisance reste, selon les lois par nous constatées, un office très noble et supérieur à l'économie, mais non un devoir juridique. Et le précepte ne se

(1) Voir Bastiat. Gratuité du crédit, discussion avec M. Proudhon.

veut pas confondre avec le conseil, le devoir avec la perfection, sous peine de gâter l'ordre admirable de la religion et de la civilisation. C'est une vérité qu'à conseil et perfection se doit compter, entre autres paroles de l'Évangile, celle-ci : *Mutuum date, nihil indè sperantes,* qui fut le thème des canonistes et de théologiens; mais l'économie, même sans sortir de la sphère où elle est circonscrite par la morale, n'en est pas moins en pouvoir d'affirmer que tout capital est naturellement susceptible de coopérer à la production; qu'en investir autrui, en renonçant à s'en servir soi-même, est un service rendu; que tout service demande, par contre, un service; et qu'ainsi, outre la restitution du capital lui-même, l'intérêt est juste et légitime. Que même dans l'intérêt, l'économie voit une cause et un stimulant pour l'accumulation du capital, et une source des richesses et de la prospérité publique. On demandera en dernier lieu si l'intérêt de l'argent doit être réglé par l'État, comme nous le voyons dans la plupart des codes même aujourd'hui. Mais ce sujet qui peut se compliquer de plusieurs données historiques, appartient à un examen plus spécial de l'intervention gouvernementale dans les matières économiques, et nous n'avons pas à en traiter ici. Nous dirons seulement que l'intérêt étant une valeur, et les valeurs n'ayant d'autre loi que l'offre et la demande, et, par là dépendant d'une infinité de circonstances, c'est une tâche fort difficile de vouloir le déterminer *a priori*, et le fixer pour un temps, je ne dirai pas éloigné, mais d'une certaine durée. Nous dirons encore, que l'intérêt de l'argent tend, de sa nature, à s'égaliser au taux de profit qui s'obtient de tous les autres capitaux; et cette tendance peut se développer d'autant mieux et montrer ses effets, qu'il existe plus de liberté et que la propriété a plus de sécurité. Quel que soit l'objet économique que nous traitions, mettons le cap sur ces

deux points : liberté et propriété; et en eux pareillement se résume le droit civil.

Cependant, voici le moment de passer aux rapports de l'économie avec le droit de la famille, et, à ce sujet, je répète ce que j'ai dit précédemment : je ne prétends pas traiter la matière dans toute son étendue, mais seulement en signaler les points capitaux. La famille est l'association première, la plus nécessaire, la plus naturelle, la plus intime, dans laquelle il entre le plus d'affection; et elle a pour fin non-seulement d'avoir des enfants et de s'aider mutuellement, mais le perfectionnement des époux et des enfants (1). Les rapports entre ses membres sont en partie juridiques et en partie moraux, et ces derniers sont de beaucoup les plus importants. Mais l'organisation juridique de la société domestique fût différente dans la succession des temps, et même aussi l'est encore dans différentes contrées du globe. Or entre ces variétés, quelle est la plus efficace pour le but économique? Laquelle fait l'homme plus intelligent, plus laborieux, plus industrieux? Laquelle est la plus favorable à la production la plus grande, à l'échange facile, à la consommation convenable? Laquelle, en somme, favorise le mieux la prospérité générale. Nous n'hésitons pas à répondre : celle où la fin de la société domestique est le plus parfaitement obtenue; où l'unité est la plus cordiale; où les droits de chacun des membres de la famille sont le mieux définis et reconnus; où, enfin, il existe une hiérarchie d'autorité qui ne trouble pas, mais aide la liberté personnelle. Nous ne voulons pas, par là, soutenir que certaines institutions domestiques qui, parmi nous, seraient à raison jugées indues, ne puissent convenir à d'autres conditions de civilisation, ou soient un obstacle insurmontable à

(1) « *Conjunctio maris et feminæ, consortium omnis vitæ, divini et humani juris* communicatio. » — Dig. L. XXIII. 2.

l'acquisition de la richesse ; nous disons seulement que l'industrie développée au plus haut point, et la proportion durable de tous les éléments économiques ne se peuvent espérer si la famille n'est bien constituée. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer les effets qui résultent des divers rapports juridiques de la femme et des enfants vis-à-vis du père et mari. Pellegrino Rossi, dans ses dernières leçons, a ouvert la voie (1).

La polyandrie ou la pluralité des maris se rencontre rarement dans l'histoire ; Jules César en fait mention à propos des Bretons; et quelques voyageurs racontent l'avoir retrouvée au Malabar, chez les *Nairs*, qui sont une caste de guerriers (2). Dans les deux cas, on peut croire que la femme s'unit à plusieurs hommes qui sont très proches parents entre eux, non à de plus étrangers. Les funestes effets de cette coutume sautent aux yeux; cela ressemble plus à une prostitution légale qu'à un véritable mariage. Attendu qu'avec l'abjection de la femme et la communauté des enfants s'accordent mal ces sentiments élevés qui annoblissent l'union sexuelle, et qui font de la vie domestique une continuelle école de vertu. Ensuite, les conséquences économiques qui en dérivent, sont l'oisiveté et le va et vient, d'un mari à l'autre, de la charge d'entretenir la famille; et la confusion dans le gouvernement de celle-ci, et le manque de tout stimulant à l'épargne. Il y aurait folie à croire que puissent fleurir l'agriculture et l'industrie là où existe la polyandrie, laquelle même ne se montre que dans l'état sauvage le moins avancé, et encore y est plutôt une exception que la règle. Plus fréquente de beaucoup est la po-

(1) Rossi. *Économie politique.* Vol. IV. *Exposé des causes physiques, morales et politiques, qui influent sur la production de la richesse.*

(2) Voir Jules César. *De bello gallico*, liv. V, § 14; et Montesquieu. *Esprit des Lois*, liv. XVI.

lygamie ou pluralité des femmes, commune chez les anciens, qui s'est perpétuée aussi chez les peuples de civilisation moyenne, facile dans les climats méridionaux, et à laquelle, en général, ne répugnent pas les peuples privés de la lumière du christianisme. Et bien qu'on puisse dire que la polygamie ne détruise pas la famille, parce que le père y reconnaît ses enfants et les gouverne eux et les femmes, ses effets n'en sont pas moins au détriment du bien et de la prospérité domestique et civile. Et à vrai dire, la femme est tenue là en servitude et regardée par l'homme comme un instrument pour ses plaisirs; dont l'abus trop souvent énerve sa force et avilit sa dignité, tellement qu'il n'est pas rare que le vice fane la jeunesse virile et la pousse à des dissolutions extrêmes. Ajoutez les prédilections, les jalousies, les soupçons, les haines inséparables de ce genre de vie. Mais la polygamie, en outre, enlève à la classe pauvre la faculté de former une famille, et fait du mariage une sorte de privilége pour les riches, de sorte qu'on la peut juger comme obstacle au développement raisonnable et gradué de la population. De là aussi dérive la mauvaise gestion des affaires domestiques, et la déperdition de beaucoup de capitaux; parce que la vanité, les délicatesses, la profusion, sont pour l'homme les caractères les plus splendides de grandeur, sont pour la femme l'unique délassement et consolation de la tristesse et de l'ennui. Enfin, il serait absurde d'espérer que dans un gynécée, les fils puissent recevoir une bonne éducation qui les prépare au travail, à la vigilance, à l'économie.

Mais la monogamie elle-même, tout en étant un grand progrès comparée aux institutions précédentes, peut se présenter réglée d'une manière plus ou moins parfaite, plus ou moins propre à conduire à la richesse publique. Il y a en elle une série de degrés, comme

dans la liberté personnelle et dans la propriété privée. La servitude de la femme, la licence du concubinage, la répudiation, appartiennent à ces états intermédiaires. La tutelle perpétuelle, dans laquelle quelques législations tiennent encore la femme, nous en offre des traces. La bonne entente domestique présuppose, comme je l'ai dit, que les droits du mari et de la femme sont respectés, et qu'au droit, se joint l'affection et le respect, ce qui fait que les époux, tout en se livrant chacun aux devoirs à eux confiés par la nature, coopèrent ensemble au bonheur mutuel. L'homme gouverne la famille et s'applique non-seulement à l'entretenir, mais à améliorer sa condition, et cette pensée le rend ingénieux et diligent; la femme pourvoit avec vigilance à la tenue du ménage, à une vie modérée, à l'épargne. Et si, comme nous avons dit ailleurs, le mode de consommation est de très grande importance pour la production et la distribution de la richesse; il est clair que la fonction casanière de la femme a beaucoup de rapport avec la science et l'art économiques. Écoutez le proverbe vulgaire :— L'homme fait le mobilier, la femme le conserve. — Or, la conservation est aussi un mode de reproduction, si bien que par des voies différentes les deux fonctions tendent à même fin. D'où il est à remarquer comment les peuples adonnés surtout à l'industrie et au commerce font d'ordinaire très grand cas de la tenue de la famille. C'est pour eux le gage de l'ordre et de la prospérité civile. Et l'on pourrait aller plus loin et montrer l'influence de l'intelligence et de la moralité des parents sur la progéniture; d'où vient cette attente générale que de pères généreux et bons doivent sortir des fils qui leur ressemblent; à cela se peut attribuer en partie la diversité des races, même quant à l'efficacité du travail. Pour la production, tant la quantité que la qualité des bras, c'est-à-dire l'aptitude, la persévérance et l'habi-

leté des travailleurs sont de haute importance, et à cela contribuent grandement la concorde conjugale, l'éducation des enfants, l'exemple de l'activité domestique. Au contraire, la décadence des nations, non-seulement morale, mais économique, commence d'ordinaire par la corruption des familles, comme dit le poëte (1).

Fœcunda culpæ sæcula, nuptias
Primùm inquinavere, et genus et domos :
Hoc fonte derivata clades
In patriam populumque fluxit.

Ces raisons s'appliquent aussi aux rapports entre le père et les enfants. Nous trouvons là deux droits distincts : un d'autorité, en vertu duquel le père peut réclamer à soi profit du fils; l'autre de règlement bienfaisant, en vertu duquel le fils est nourri, élevé, dirigé pour son bien. Or, de ces deux termes, le premier prévalut dans l'antiquité; et plus tard, sans cesser, il cède au second du terrain de plus en plus. Chez les anciens Romains, l'autorité paternelle était absolue, le père était maître souverain et juge. Le travail du fils était alloué au père, les biens qu'il acquérait devenaient paternels, et non-seulement cela, mais le père pouvait le vendre, le revendiquer et même le mettre à mort (2). Cette autorité si forte se rattachait au sentiment nobiliaire, aux formes politiques, et en partie aussi au ca-

(1) Horat. lib. III, ode. VI.

(2) « *Olim quæcumque filiusfamilias adquirebat, non sibi adquirebat, sed patri; qui quomodo vellet poterat de iis tanquam de suis rebus disponere... Poterat pater filium venumdare : ipsum in noxam dare : actione furti repetere : sine causà exheredem scribere : privatum in carcerem detrudere, in exilium mittere, pro libito punire : denique, et quam dedit, demere ei etiam vitam.* » J. Céneri: *Synopsis prælect, jur. civil. De jure familiæ*, cap. II, § 25, 26.

ractère propre du peuple Romain (1). Le progrès de la civilisation, et surtout le christianisme, adoucit cette rigueur en élevant la dignité du fils, qui cessa, avec justice, de pouvoir être offensé dans sa personnalité et dans sa fin, même par celui qui lui donna la vie. Néanmoins, les modalités du droit se différencièrent selon l'organisation civile et politique : strictes et sévères dans les familles féodales et dans les constitutions aristocratiques, plus larges dans les sociétés démocratiques. Ainsi Tocqueville, dans sa description des États-Unis d'Amérique, raconte que depuis longtemps les liens de l'obéissance filiale s'y relâchent; et que le jouvenceau, en approchant de l'âge adulte, se sent maître de soi et de ses actions, et saisit sa propre indépendance comme un bien qui lui appartient. Aussi peut-on dire que l'adolescence est franchie d'un saut, et cela sans qu'il y ait usurpation, débats domestiques : de même que le fils est enclin à user de bonne heure de ce qu'il estime son propre droit, le père est disposé à n'y apporter aucun obstacle. D'où suit qu'il ne s'élève entre eux ni impatience, ni humiliation, ni colère, ni aigreur; aussi, si le respect est moins grand, l'affection est peut-être plus vive; les formes sévères et compassées de la paternité renfrognée sont remplacées par une correspondance libre et sincère de sentiments affectueux (2). Je ne sais, à vrai dire, si chez les autres peuples une telle condescendance pourrait durer sans danger. Je sais bien que la nature et la raison nous dictent les règles selon lesquelles l'autorité paternelle doit suivre les progrès du fils, au fur et à mesure qu'il grandit et devient un homme. Elle est dictature absolue dans le premier âge

(1) « *Jus potestatis quod in liberos habemus, proprium est civium romanorum: nulli enim alii sunt homines qui talem in liberos habeant potestatem, qualem nos habemus.* » INSTIT. lib. I, tit. 9.

(2) TOCQUEVILLE. *De la démocratie en Amérique*. 2e partie, liv. III *et IV*.

où le jugement est imparfait, elle est tutelle mêlée d'autorité et de conseil dans l'adolescence, elle reste autorité morale quand le fils sort de minorité et se prépare à former à son tour une nouvelle famille. Et, sans entrer dans de minutieux détails, je dis que, pour la prospérité publique, il importe au plus haut point que le père élève le fils, l'aide et le gouverne dès l'enfance, l'initie au bien dès la jeunesse, le dirige par admonition amicale à travers les écueils de la vie, même alors qu'il est émancipé. Et d'un tel ordre de choses l'économie voit surgir ces heureuses conséquences : que le fils s'habitue vite au travail, et à savoir conduire et gagner lui-même sa vie, ne s'abandonne point à l'oisiveté par la certitude du subside paternel, ni ne se jette point à corps perdu dans de folles spéculations, dans l'effervescence de la jeunesse. Ici encore, comme dans les rapports conjugaux, le mieux dans le droit est le plus favorable au développement des richesses.

D'autres questions se rattachent au thème de la société, de la famille, question que les moralistes et les jurisconsultes ont traitée séparément, mais qu'il me serait trop long de reprendre après eux : comme l'âge et les autres conditions du mariage, les degrés de parenté, les clauses de la dot et la communauté des biens domestiques, le pécule du fils, l'émancipation et l'adoption, les testaments et les successions. Toutefois, je toucherai quelque peu ces deux derniers points, non-seulement comme exemple, mais parce qu'il se lient à la matière économique plus étroitement que tous les autres, et j'en traiterai sous le mode historique et sous le mode philosophique, ainsi que j'ai fait jusqu'ici.

Montesquieu affirme que l'ordre des successions dépend des principes politiques et civils (1), jugement qui émanait d'une notion imparfaite de la propriété. En

(1) MONTESQUIEU. Esprit des lois. Livre XXVI, chap. VI.

effet, si avant tout l'on n'accorde pas qu'elle est le résultat nécessaire des facultés humaines en relation avec les choses extérieures, et qu'elle est conforme aux lois générales du monde et spécialement à la loi morale; il faut en chercher le fondement dans l'utilité publique et la légitimité dans les codes. Or, tous les écrivains qui ont soutenu cette opinion sur la propriété ont dû, avec plus de raison, la soutenir au sujet de l'hérédité. Pour nous, au contraire, qui avons démontré que la propriété est un droit véritable et naturel, la faculté de tester et la succession *ab intestat* participent aussi du même caractère. En effet, d'une part, l'homme est maître de son avoir; d'autre part, la famille n'est pas une simple et fortuite aggrégation d'individus, mais forme une véritable unité organique, composée de personnes distinctes, mais pourtant liées entre elles. Partant, si l'homme est vraiment maître des forces de la nature et de ses produits, et maître encore d'en disposer librement, comme nous l'avons vu plus haut, il reste seulement à déterminer quels sont ses devoirs juridiques envers la famille. Si ensuite il meurt sans avoir exprimé son vouloir, l'unité de la famille demande que ses richesses restent chez elle. Et c'est le motif principal sur lequel se fonde la succession *ab intestat*; motif dont il faut regarder comme accessoires, bien que plausibles, ces maximes des jurisconsultes et des économistes, savoir : la présomption du vouloir du testateur, et la dureté de plonger dans la misère les enfants élevés dans l'aisance paternelle. Mais, pour revenir à l'opinion de Montesquieu, elle soulève deux observations. La première, que toutes les fois que le droit de propriété n'a pas été bien défini et reconnu par les lois positives, l'hérédité aussi a participé du même défaut, ou a été interprétée comme une émanation de l'autorité publique. La seconde, que bien que la transmis-

sion héréditaire soit de droit naturel, toutefois certaines modalités peuvent naître de considérations d'utilité publique et de la forme de gouvernement, et être réglées seulement par des lois positives. Et ainsi, par l'une et l'autre raison, rien de plus confus et de plus ardu que l'histoire du droit de succession.

Mais les deux points que j'ai touchés plus haut, savoir : le droit personnel et celui de la famille, nous paraissent en contradiction l'un avec l'autre, et se dominent réciproquement, ou se concilient en un troisième système qui prétend assigner à l'un et à l'autre les justes limites (1). Le droit personnel exigerait la liberté illimitée de tester sans regarder aux devoirs de famille ; le droit de famille restreindrait cette faculté, jusqu'à nier tout testament. Mais historiquement le droit de famille précède l'autre, comme nous l'avons déjà vu, à propos de la propriété; et chez les anciens, la législation tend à maintenir entiers les biens dans la famille, et souvent aussi dans la tribu et dans la caste. Les lois de l'Inde, de la Chine, de l'Egypte, ne parlent pas de testament; et rien d'étonnant que la terre, étant possédée par l'autocrate, ou assignée à certaines classes, ne soit pas transférable en dehors d'elles, de même qu'elle n'est pas échangeable. Tel est encore le sens des institutions mosaïques quant à la transition de la propriété. C'était aussi la coutume des Germains, selon Tacite, qui dit : *hæredes successoresque sui cuique liberi, et nullum testamentum : si liberi non sunt, proximus gradus in possessione fratres, patrui, avunculi* (2). La Grèce, la première en ceci, comme en toute autre chose, suscita la liberté personnelle, et lui donna place dans les lois. Plutarque raconte dans la vie de Solon, qu'il fut le pre-

(1) Gans. *Das Erbrecht in weltgeschichtliche Entwickelung.* Berlin 1824.

(2) Tacite. De mor. German., § 50.

mier qui permit à qui n'avait pas d'enfant mâle de disposer de sa propriété (1). Le testament se faisait devant les frères, et était une sorte d'adoption. Mais quant à Sparte, Aristote remarque positivement que, bien que Lycurgue condamnât comme une honte d'acheter et de vendre, néanmoins il accorde de disposer à son gré de ses biens, soit par donation, soit par testament (2). Et Platon ne laisse pas à douter que quelques législateurs n'aient permis la libre et entière disposition des biens, quoique lui-même désapprouve cette loi (3).

(1) PLUTARQUE. *Vie de Solon.* § 15.

(2) ARISTOTE. *Polit.* Liv. II, chap. 6, § 10.

(3) Je ne saurais résister au plaisir de citer littéralement le passage de Platon, où les deux systèmes sont admirablement distingués.

C'est dans le livre XI; traduction de M. Cousin.

— L'ATHÉNIEN. O Dieux! ne serait-il pas bien dur que je ne puisse disposer de mon bien en faveur de qui il me plaît, en laisser plus à celui-ci, moins à celui-là, selon le plus ou le moins d'attachement qu'ils m'ont témoigné, et dont j'ai eu des preuves suffisantes dans le cours de ma maladie, dans ma vieillesse et dans les divers événements de ma vie.

— CLINIAS. Ne trouves-tu pas, étranger, qu'ils ont raison de parler de la sorte?

— L'ATHÉNIEN. Je trouve, Clinias, que les anciens législateurs ont eu trop de condescendance, et qu'en faisant leurs lois, ils n'ont vu et embrassé, par la réflexion, qu'une faible partie des affaires humaines.

— CLINIAS. Que veux-tu dire?

— L'ATHÉNIEN. Effrayés des plaintes que nous venons de rapporter, ils ont rendu une loi qui permet à chacun de disposer absolument et entièrement de ses biens comme il lui plaît. Mais nous ferons, toi et moi, une réponse plus sensée aux citoyens de notre État lorsqu'ils seront sur le point de mourir.

— CLINIAS. Quelle réponse?

— L'ATHÉNIEN. Mais, chers amis, leur dirons-nous, vous qui ne pouvez guères vous promettre plus d'un jour, il vous est difficile, dans l'état où vous êtes, de bien juger de vos affaires, et de plus, de vous connaître vous-mêmes, comme le prescrit Apollon Pythien. Je vous déclare donc, en ma qualité de législateur, que je ne vous regarde point, ni vous, ni vos biens, comme étant à vous-mêmes, mais comme appartenant à *toute* votre famille, tant à vos ancêtres, qu'à votre *postérité; et toute* votre famille avec ses biens, comme appartenant

Si de la Grèce, nous passons à Rome, quelques-uns supposent que dans les temps primitifs, il n'existait aucune faculté de tester, mais ils ne fournissent pas de preuve. Il est certain que l'ancienne forme de testament, celle qui nous occupe, est entourée d'une grande solennité, telle que la présence des curies, laquelle ne semble pouvoir s'expliquer comme un simple témoignage, mais argue plutôt la suprématie du droit public sur le droit privé en telle matière. Dans cette forme de testament *calatis comitiis*, et dans l'autre *in procinctu*, Ganz voit une grande analogie avec les formes de l'adoption devant les confréries chez les Grecs, et l'on remarque que l'adoption n'est pas en opposition, mais est conjointe à la constitution de la famille, et ainsi le testament ne se distingue pas alors essentiellement de la succession *ab intestat*. Mais plus tard, la liberté privée l'emporte à Rome sur les droits de famille ; et tandis que les Douze Tables confirment la succession *ab intestat* chez les fils, puis chez les agnats, et enfin chez les *gentili*, à l'exclusion des *cognati* (ce qui montre combien était puissante encore l'idée de famille), elles donnent en même temps pleine et absolue puissance de tester au père de famille. La loi ne peut être plus précise et plus nette : « *paterfamilias uti legassit super pecuniâ, tutelâve suæ rei, ità jus esto.* » Je ne trouve point d'exemple ou d'argument qui me persuade qu'il y ait une limite

encore plus à l'Etat. Et puisqu'il en est ainsi, si tandis que la maladie ou la vieillesse vous font flotter entre la vie et la mort, des flatteurs s'insinuent dans votre esprit, vous persuadent de faire un testament contre les règles, je ne le souffrirai pas, autant qu'il est en moi ; mais je ferai des lois là-dessus, envisageant le plus grand intérêt de l'État et de votre famille, et lui subordonnant avec raison l'intérêt de chaque particulier. Allez au terme où la nature humaine aboutit, sans conserver d'aigreur, ni de ressentiment contre nous : nous aurons soin de tous vos proches, nous y employant de toutes nos forces, sans négliger ceux-ci pour favoriser ceux-là. Telles sont, Clinias, les instructions et le préambule que j'adresse aux vivants et aux mourants. Venons à la loi, etc. — PLATON. LOIS. LIV. XI.

juridique au vouloir paternel, comme quelques-uns le supposent (1). Mais au contraire, cette loi me paraît se lier admirablement à la grandeur de l'autorité paternelle, qui s'étendant sur la liberté et la vie des enfants, devait à plus forte raison dominer les biens. Et à cela répond la formule de testament *per æs et libram*, qui répond à une vente fictive de l'hérédité; formule qui, plus tard, devient plus libre et plus facile, tellement que le prêteur regarde comme valides les tablettes signées par sept témoins. Cependant le conflit n'est point éteint entre le testament et les droits de famille. Ceux-ci surgissent de nouveau et obtiennent de nouveau faveur et sanction juridique, pas à pas d'abord, avec la plainte dans le cas du testament inofficieux, plus tard avec la fixation de la part légitime, Et dans l'intervalle de temps, il ne manque pas d'autres lois accessoires sur les successions, lois qui naquirent de considérations politiques. Nous remarquerons celle proposée par *Sextus Voconius*, et tellement soutenue par Caton l'ancien, laquelle prive les femmes du droit d'hériter. Tant il y a qu'avec le temps elle fut éludée par l'interprétation des légistes et par l'équité des prêteurs; plus tard, Auguste, par l'institution des fédéïcommis lui porta une atteinte, et plus encore les lois Julia et Pappia, destinées à favoriser les mariages et la lignée. Ces lois modifièrent partiellement, bien que d'une manière notable, les testaments et les successions; néanmoins, l'antique ensemble de la famille civile romaine ne fut pas changé jusqu'au temps d'Adrien et de Marc-Aurèle, par les sénatus-consultes Tertullianus et Orfizianus : les *cognati* furent alors appelés à succéder de préférence aux *gentili*. Enfin, Justinien songea à ordonner cette matière selon un principe rationnel; et en s'ar-

(1) MAC-CULLOCH. *Treatise on the succession to property*. Cap. I. *London 1848.*

pliquant à la purger de tous les obstacles anciens, il essaya de mettre en harmonie le droit privé, ou la liberté de tester avec le droit de la famille. Dans ce but il statua : que le père de famille ne pourrait disposer que d'une partie de ses biens; que la succession *ab intestat* se partagerait entre les mâles et les femelles par portions égales; et prononça l'abolition de la distinction des agnats et des cognats (1).

Les lois et coutumes germaniques altérèrent considérablement l'ancien droit et donnèrent à la succession de nouvelles formes. Pour le bien comprendre il faut noter que l'hérédité ne se regardait plus comme une chose homogène et complexe, selon l'ancienne idée romaine (2), mais se distinguait en différentes parties, tellement que dans le même patrimoine il y a divers héritiers, selon qu'il s'agit de meubles ou d'immeubles, de biens d'aïeux ou acquis, de fiefs ou d'alleux. Ce qui s'explique par l'origine diverse des barbares et la multiplicité de leurs lois et coutumes. Mais quand la propriété foncière fut, pour la plus grande partie, convertie en bénéfices et unie à des fonctions civiles et militaires, l'hérédité dut être mise en concordance avec ces institutions. De là la préférence attribuée aux mâles sur les femmes, dans la plupart des lois barbares. En effet, la terre salique, tout en étant un bien de la famille, appartient proprement à qui sait et peut la défendre. De là encore l'extension donnée aux fidéicommis, tellement plus considérable que dans les lois romaines, les majorats et les substitutions fondés, la faculté de tester presque annulée, et les relations naturelles de famille cédant toujours le pas aux institutions féodales. Toutes ces lois se polirent, se mélangèrent, se modifièrent entre

(1) *Novelle* et notamment la 118e.

(2) *Nemo pro parte testatus, pro parte intestatus decedere potest.* Inst. II, XVI, § 5.

elles et avec les restes du droit romain, durant le cours du moyen âge. Il n'est pas de notre sujet d'entrer là-dessus dans les détails, mais le système romain, venant peu à peu en honneur, prévalut chez les peuples de race latine, et le Code Napoléon reproduisit, avec quelques différences, les Nouvelles de Justinien. Néanmoins, chez les peuples de souche germanique, et surtout en Angleterre, règnent encore des lois et des coutumes diverses, et souvent opposées à celles de France. Et bien que les législateurs et les philosophes travaillent partout à concilier ensemble le droit privé et celui de la famille, néanmoins, comme il ne donnent pas à l'un et à l'autre la même importance, on peut dire que dure partout l'antique conflit entre la faculté de tester et la succession de nécessité; et que, chez les diverses nations, ces droits sont conciliés à un degré différent. D'où nous déduisons, en ce qui touche notre sujet, que l'accroissement de prospérité et le développement d'industrie ne sont pas liés à une forme absolue de succession, mais peuvent s'accorder à leurs variétés, quand l'accord existe entre les lois d'un peuple et ses traditions, ses coutumes et ses sentiments. Ce qui pourtant doit s'entendre d'une manière sage et dans certaines limites; car l'on s'écarterait du vrai si l'on estimait que dans cette matière il n'y a aucun fondement rationnel, et que la production et la répartition des richesses n'a que faire avec les lois dont nous venons de parler; l'opinion contraire s'en rapproche beaucoup plus. Qu'il me soit donc permis d'exprimer, au point de vue juridique et à celui économique, l'opinion qui me semble plus plausible au sujet de la succession *ab intestat* et la faculté de tester. Sans négliger, enfin, la question : si l'homme peut léguer la propriété à perpétuité, ou au loin dans l'avenir, moyennant les substitutions et les fidéicommis?

Nous avons exposé comment la succession ab intestat

a fondement, non-seulement dans la présomption de la volonté du testateur, dans l'expectative des enfants élevés selon leur rang et dans l'avantage public, mais encore et surtout dans l'unité de la famille. Or, bien que les personnes qui la composent soient par elles-mêmes distinctes et libres, il n'apparaît aucune différence essentielle entre les enfants par rapport au père. C'est pourquoi il semble naturel et juste que lui mourant, l'héritage se divise par portions égales. Que si l'infériorité des femmes, vis à vis des mâles, fut décrétée par la plupart des codes, cela peut s'expliquer par les raisons historiques sus-énoncées, par la condition dans laquelle la femme était tenue anciennement, par sa faiblesse, par le besoin d'une défense virile pour des propriétés peu sûres au milieu de contestations et de troubles, et, enfin, par les institutions politiques qui veillaient alors. A ces raisons, néanmoins, bon nombre d'écrivains en ajoutent d'autres plus valables, et telles qu'on doive attribuer aux mâles une préférence dans l'héritage *ab intestat*. En effet, ils disent que l'office de producteur appartenant surtout à l'homme, c'est chose naturelle que de lui céder la majeure partie des capitaux. De plus, que les femmes sont destinées à sortir de la famille et à entrer dans une autre ; d'où il semble que le droit de succéder aux auteurs s'atténue, et que l'épouse, en acquerrant une copropriété avec le mari, perd celle qu'elle avait avec les frères. Et, de là, ils concluent qu'après que la fille a reçu la dot nécessaire pour un bon établissement, elle n'a aucun autre titre sur le bien paternel. Finalement, Rosmini pense que selon le droit naturel, les fils doivent être héritiers, si à la mort du père ils se trouvent à la maison, non héritiers s'ils sont au dehors (1).

Je ne nie pas que ces considérations aient une certaine

(1) Rosmini. Filosofia del diritto. Vol. I, lib. III, cap. II.

gravité; mais elles ne me semblent pas suffisantes pour détruire le grand principe de l'égalité naturelle de droit entre tous les enfants, qui trouve une correspondance dans l'égalité de l'affection paternelle. Niera-t-on qu'à la femme, pour cela précisément qu'elle a moins de facilité aux offices de produire la richesse, doivent aller les ressources les plus considérables, et d'autant plus si elle reste nubile ? Enfin, ce que les sœurs emportent de la maison, les frères le rétablissent d'ordinaire avec la dot de leurs femmes. Si bien qu'il se peut dire, en général, que le mariage recompose ce que l'hérédité avait divisé. Néanmoins, ce point de la question me paraît moins important; celui de la primogéniture l'est beaucoup plus. En effet, nous trouvons établi chez plusieurs peuples que l'héritage intestat, et proprement l'immeuble, passe tout entier à un seul des fils (1) et celui-là est l'aîné, et il a la charge, s'il y a lieu, d'aider et de soutenir ses frères. Et telle est encore aujourd'hui (sauf quelques exceptions locales) la loi en Angleterre. Veut-on une raison philosophique; on dit que l'aîné, à partir de sa naissance, a acquis une copropriété sur le bien paternel, laquelle doit être respectée par les enfants survenants après lui. Mais, à mon avis, c'est donner à ce sentiment une valeur excessive : tant que le père vit, il est seul maître, et la copropriété virtuelle des enfants n'est mise en action qu'alors qu'il vient à manquer naturellement. La véritable cause de cette coutume est politique et économique. Politique, parce qu'elle maintient la splendeur de la famille et se lie au régime oligarchique,

(1) Dans quelques pays, même d'Europe, il fut d'usage ancien que l'héritage vint tout entier au plus jeune fils. Cet usage prit naissance probablement chez des peuples pasteurs; les fils, à mesure qu'ils arrivaient à l'âge adulte, recevaient une part des troupeaux paternels et s'en allaient chercher fortune. C'était ainsi le dernier qui *restait à la maison* et héritait de ce qui pouvait s'y trouver *encore.*

comme nous le verrons bientôt en parlant des substitutions par fidéicommis; et puis économique parce qu'elle maintient la grande propriété, et avec elle la grande culture nécessaire, selon quelques-uns, à la plus grande production de la richesse agricole. Je dis que c'est là la raison économique principale; mais il s'y joint d'autres raisons secondaires : comme celle que les frères plus jeunes étant moins aisés, auront plus de sollicitude et d'activité; d'autant plus que le spectacle de la fortune de l'aîné est sous leurs yeux, continuel stimulant d'émulation. Mais il est très facile de montrer la défectuosité de l'argument, qui, dans beaucoup de cas, peut se retourner contre celui qui le met en avant. En effet, il part de ce point : que l'aisance est par elle-même une incitation à la fainéantise, ce qui, heureusement, ne se vérifie pas toujours, et même, dans les sociétés bien ordonnées, elle engendre l'industrie et les nobles œuvres. Mais si les richesses sont motif de vice, pourquoi les accumuler sur une seule tête (1)? D'autre part, le droit d'aînesse peut aussi se regarder comme dangereux, en tant qu'il soustrait à plusieurs le capital qui leur faciliterait des entreprises utiles. Souvent, encore, il avilit les âmes et les dépouille de toute diligence. Mais, lors même qu'il n'aurait pas cet effet funeste, qui garantit aux plus jeunes frères, élevés dans un certain style, qu'ils pourront trouver une occupation convenable et un gain? Ce qui arrive en Angleterre, chez les grandes familles, se comprend facilement; en effet, l'église légale, l'armée, la marine, les gouvernements de tant de colonies, les spéculations commerciales, ouvrent l'accès à beaucoup de professions lucratives. Et, ainsi, la loi est

(1) Le docteur Johnson recommande le droit d'aînesse pour la raison qu'il ne fait *qu'un seul fou dans une famille* (*makes but one fool in a family*). L'argument est vraiment curieux pour un défenseur du régime oligarchique.

en harmonie admirable avec l'opinion publique, tellement que les cadets eux-mêmes, qui restent privés de l'héritage, se montrent souvent les plus chauds défenseurs de ce régime, qui perpétue le lustre des familles auxquelles ils appartiennent. Sans nier, pourtant, que le droit d'aînesse puisse convenir là où l'opinion générale lui est favorable, nous ne pouvons l'accepter comme bonne règle chez d'autres nations, où, au contraire, il susciterait des haines et des rancunes domestiques. Et il nous semble qu'il est inhumain de jeter dans une pauvreté, du moins relative, ceux qui furent élevés dans une fortune meilleure; et, enfin, que l'aisance moyenne d'un grand nombre conduit mieux que l'opulence d'un petit nombre, tant à la culture de l'intelligence qu'à l'efficacité du travail, à l'activité et à la tempérance.

Mais venons à l'argument plus puissant, celui de maintenir unis les biens fonciers, qui, dans l'opinion de quelques-uns, par le système du partage égal entre les enfants, se dépècent, s'émiettent, au point que toute bonne méthode de culture devient ensuite impossible; ainsi la production, au lieu de progresser, va se détériorant; et la multitude des propriétaires, loin d'avoir les moyens de bonifier la terre, n'est pas elle-même exempte de l'atteinte de la misère. Or, si cette objection prévalait elle serait de grand poids; et de toute manière elle a inspiré une série de réflexions aux économistes et aux hommes d'État qui l'ont examinée avec soin. Je rappellerai brièvement qu'il faut s'entendre avant tout sur les termes *grande et petite culture*, puisque tant les partisans de l'une que ceux de l'autre, au-delà d'une certaine limite, en abandonnent la défense; et, de même que ceux-là abhorreraient les immenses propriétés, que Sénèque comparait à des territoires d'empires, ceux-ci se récrieraient contre une division en parcelles, par *exemple, qui ne pourraient admettre le travail de la*

charrue. Je remarquerai aussi que la grande propriété peut s'allier à la petite culture; comme il arrive dans les pays de métayage et de petit fermage, et que, d'autre part, il n'est pas impossible que la petite propriété en s'associant, accueille un jour la grande culture, dont elle se répartirait les produits. Néanmoins, en concédant que la grande propriété favorise la grande culture et *vice versâ*, que la petite propriété facilite la petite culture, il reste à juger laquelle des deux est préférable. Les partisans de la première disent que la terre s'y gouverne avec plus de science et de perspicacité, s'y administre avec plus d'économie, se protège plus sûrement, se travaille avec des instruments plus parfaits, s'alterne avec des assolements plus profitables, s'améliore avec des capitaux plus larges. Par contre, les partisans de la petite culture font voir que la puissance productive du sol s'accroît de la diligence, de l'affection, de la surveillance incessante du cultivateur; et que le travail infatigable y produit autant et même plus d'effet qu'en produiraient le capital et les machines; et ils ajoutent que la population rurale est plus nombreuse et plus morale quand la famille du colon réside sur le fond que lorsque la terre se cultive par des bras de journaliers. Dans cette controverse, mon avis est qu'on ne peut, d'une manière absolue, donner la palme à l'un ou à l'autre système; et que la grande et petite culture, et aussi la moyenne, dont on parle rarement, ont chacune leurs avantages propres, et s'adaptent à des sortes différentes de terrains et de plantes. C'est pourquoi le plus désirable sujet de prospérité pour une nation serait la coexistence de tous les trois systèmes, selon la circonstance. De toute manière, l'important, ensuite, est que la terre soit accessible à tous, et qu'elle passe sans difficulté dans les mains de ceux qui veulent et sachent le mieux la faire fructifier. Mais à cela, selon moi, les

lois de succession ne suffisent pas à elles seules, bien d'autres causes sont nécessaires. Mais pour revenir à ces craintes que quelques-uns nourrissent sur les conséquences du partage égal de l'héritage, l'expérience devrait les avoir maintenant dissipées. Déjà, de son temps, Arthur Young, en parcourant la France, déplorait la pulvérisation des biens fonds et la décadence de l'agriculture qui en était le résultat. Et pourtant, l'ancienne législation était partout en vigueur. Or, quelle eût été son opinion s'il eût écrit après la révolution de 1789? Certainement la même qu'ont émise plus tard nombre d'orateurs du parlement français, qui, regrettant l'ancien régime au sujet des successions, prédirent que le morcellement des propriétés amenerait, avant peu, la misère générale. La prédiction date de trente à quarante ans; les générations et les partages de biens se sont succédées, le droit de vendre et d'acheter reste libre; et néanmoins la production agricole s'est accrue notablement, et la valeur des terres a doublé. Il y a plus, les fluctuations dans le partage des biens sont très légères et ne suivent pas la proportion de la population, qui dans cette période a augmenté de plus d'un cinquième. Qu'on lise à ce sujet les tableaux statistiques recueillis et confrontés avec soin par Passy, qui y a joint plusieurs observations fort judicieuses (1). On y verra que le fait parle clairement et ne se peut nier. D'où l'on peut regarder presque comme superflues les mesures des codes d'Autriche et de Bavière, qui mettent une limite légale à la subdivision des terres. Le résultat susdit ne doit point étonner, quand on considère que dans le règlement des parts de succession, les frères sont disposés, d'ordinaire, à s'accorder de façon que les immeubles restent à l'un d'eux qui se charge de liqui-

(1) H. Passy. *Des systèmes de culture en France et de leur influence sur l'économie sociale.* Paris, 1852.

der les dettes, et les autres prennent les biens meubles; ou quand la chose n'est pas possible, l'immeuble se vend et le prix se partage. Cependant la possibilité d'un tel partage, va croissant d'autant que la propriété mobilière prend le dessus sur la propriété foncière; et c'est là, nous le voyons, la marche naturelle de la société actuelle. Qu'on se rappelle aussi, ce que nous avons remarqué déjà, que les dots des épouses, venues dans la maison, recomposent ce que l'hérédité avait divisé. En outre, l'accumulation de capital et le progrès de la science et de la pratique agricoles tendent à favoriser la concentration des propriétés là où la chose semble utile; et font contre-poids au partage égal des successions : tellement que celui-ci, à son tour et la petite culture peuvent servir de frein à la formation des immenses domaines, dans le cas où la grande culture, à l'aide des machines, menacerait de les former de nouveau. Finalement un autre obstacle très efficace à l'émiettement de la terre se trouve dans la volonté du propriétaire, si on lui concède la liberté de tester.

Sur ce point, je m'écarte quelque peu de la loi romaine et française et j'incline volontiers pour celle qui prévaut en Angleterre et en Amérique, où la faculté de tester est entière ou très large. Qu'on accorde que, par respect pour le droit de la famille, par sentiment d'équité envers les enfants, pour éviter aussi quelque disposition étrange et injuste, la loi réserve aux héritiers naturels une portion légitime. Mais cette légitime, la grossir au point qu'elle égale ou surpasse la part disponible par le testateur, me paraît contraire au droit privé, parce que si le père peut acheter, vendre et consommer son patrimoine (sauf le cas de prodigalité effrénée), pourquoi n'en doit-il pas aussi pouvoir disposer par testament? N'est-il pas le juge le plus compétent et le plus impartial des aptitudes et du mérite de ses en-

fants? D'autre part, leur droit peut-il juridiquement s'étendre à tel point, que le père doive non-seulement les élever, les éduquer, les mettre en état de travailler d'eux-mêmes avec probabilité d'un bon résultat; qu'il doive non-seulement leur laisser quelque moyen de fortune, mais la fortune entière ou presqu'entière? Cela importe aussi au bien de la famille, en tant que cela renforce l'autorité paternelle et lui fournit une fonction dans l'avenir. Que si le fils, au sortir de minorité, acquiert la plénitude et la responsabilité de ses actes, il ne doit pourtant pas être induit à prévaloir sur le père en raison de l'orgueilleuse expectative de la plus grande partie de ses biens. Les raisons économiques ne conduisent pas à des conclusions différentes. En effet, toute restriction que l'on met à la faculté du testateur est essentiellement opposée à l'activité humaine et à l'industrie productrice de richesse. Car à côté de tel qui juge inutile d'épargner et de prendre de la peine s'il ne peut léguer ses biens à qui a sa prédilection, tel autre s'endort dans la confiance de devoir être un jour à l'aise sans l'obligation de gagner sa vie. Que si l'orgeuil et l'ambition peuvent quelquefois rendre le père dur envers les siens, généralement je me rassure contre les dangers de l'abus en songeant à la tendresse et à l'indulgence paternelles. Et aussi je vois que les américains des États-Unis n'ont point hésité à laisser au père la libre disposition de ses biens propres, quoique leur constitution soit au plus haut point démocratique. Ce qui pourtant ne détruit pas que le législateur ne doive aussi, dans cette matière, comme dans la succession *ab intestat*, considérer les opinions qui règnent dans le pays et modifier sur elles ses statuts.

La troisième question est : si la liberté de tester pourra s'étendre au point de lier la propriété à perpétuité, ou pour une longue suite de générations. Et ici

je pense que la philosophie ne fournit aucun fondement de raison à un droit si exorbitant ; et aussi, que ce droit empiétant sur la liberté et la plénitude de la propriété chez les hommes à venir, il lui manque un des deux caractères qui distinguent le droit véritable. Il diminue aussi, chez ceux qui viendront, la puissance paternelle, et produit ces mêmes fâcheux effets qui accompagnent la division forcée des héritages. Sur ce point, donc, les deux opinions extrêmes sont manifestement d'accord. L'une nie au particulier la faculté de tester ; l'autre la lui concède à l'infini. Mais toute force qui n'est pas tempérée finit par se détruire elle-même, et, de la sorte, la création d'un fidéicommis à perpétuité annule la liberté de tester de tous les successeurs. Aussi Muratori a-t-il fort bien dit que « lorsque l'homme veut commander pour des siècles et des siècles après qu'il est sous terre, il est vraiment l'animal de l'orgueil. » Mais ces institutions prennent véritablement, remarquons-le, leur origine dans des prévoyances politiques. En effet, ceux qui estiment que pour un bon régime social il y a nécessité d'une aristocratie héréditaire, qui conserve et perpétue les traditions, qui se consacre à l'art difficile de gouverner, et conduise la politique nationale avec cette fermeté persévérante que l'on cherche en vain dans les souverainetés électives et mobiles, ceux-ci, dis-je, trouvent pareillement que le droit d'aînesse et les substitutions par fidéicommis en sont la conséquence nécessaire, du moins pour les familles privilégiées. La nécessité de cette connexion pourrait se défendre par l'exemple de Rome antique et celui de Venise et de la Suisse au moyen âge. Que si l'on peut dire à la rigueur que les Romains eurent dans le fideïcommis un mode indirect de lier la propriété même à perpétuité (1), il est certain que ce droit, tardivement sanctionné par

(1) Digeste, lib. XXXI, c. 88, § 15, et la note de Godefroy.

la loi, ne fut jamais confirmé par la coutume. Les fideïcommis et les substitutions, tels qu'on les entend aujourd'hui n'appartiennent donc pas au droit Romain, mais sont un apport du régime féodal, et, celui-ci tombé, il semble qu'ils doivent cesser. Et la philosophie nous induit à croire qu'il n'est pas impossible de substituer à l'aristocratie héréditaire une aristocratie élective, non moins solide et plus salutaire, dont le titre à conduire la chose publique soit le savoir et la vertu. Et l'histoire nous signale chez les peuples européens une propension, depuis longtemps croissante, à supprimer tout privilége et à se constituer sous telles formes de gouvernement où la démocratie aura la plus grande part. Il est vrai que certaines républiques américaines, bien que démocratiques, admettent en partie les substitutions par fideïcommis; mais on n'use que sobrement de cette faculté, et elle s'accorde peu avec l'opinion générale même dans ces États; comme elle répugnerait certainement chez les peuples qui se relient à la souche latine. Considérant ensuite cette question au point de vue économique, nul doute qu'elle ne soit à résoudre par la négative, car il importe trop à l'accroissement de la richesse et de la prospérité que la propriété de la terre soit libre et mobile. Non que la mobilité soit un bien par elle-même, comme il semble à quelques esprits qui voient un progrès dans tout changement, quel qu'il soit; mais le progrès suppose changement, et la meilleure production agricole demande que la terre passe facilement dans les mains de qui sait et veut la faire fructifier le plus possible. Or, les substitutions à perpétuité s'opposent à ce résultat recommandable, et affaiblissent cette ardeur qui, dans la culture rurale comme dans toute autre industrie, est le principe et le stimulant de l'amélioration. L'usufruitier ne sera jamais aussi actif et laborieux que le propriétaire. Et si avec Mac-Cul-

loch, on nous cite l'Écosse (1) où, nonobstant le grand nombre de fideïcommis, l'agriculture est très florissante, nous pouvons aisément attribuer cet effet à d'autres causes : comme les baux à long terme, l'abondance des capitaux, la prépondérance de la richesse mobilière, et enfin la coutume et le sentiment du pays. Mais nous pourrions citer beaucoup d'autres exemples du contraire, même dans le présent, et une infinité dans le passé, alors que les biens de mainmorte et les grands fiefs restaient négligés et à peu près stériles.

Résumant donc ce que nous avons dit, je crois pouvoir conclure que les préceptes du droit sont concordants avec ceux de l'économie, et que le bon ordre de la famille est une des conditions principales du développement de la richesse. A l'égard, ensuite des lois de succession, sans exclure cette variété qui se rapporte aux conditions de temps et de peuples divers, on peut affirmer que les modes les plus équitables et favorables à la prospérité publique sont les suivants : ample liberté de tester, tempérée seulement par une légitime modique; interdiction des substitutions par fideïcommis, et des entraves imposées à perpétuité sur la propriété; partage égal, entre les enfants, de la succession *ab intestat*.

Comme la famille, la société civile est le résultat nécessaire et spontané des facultés et des besoins de l'homme; je l'ai dit souvent, mais on ne saurait trop le répéter, car je ne connais rien de plus propre à engendrer l'erreur dans les sciences humaines, que de se figurer la société un assemblage artificiel composé de pactes arbitraires et muables (2). Or, si l'essence d'une société implique non-seulement une aggrégation

(1) Mac Culloch. *Treatise on succession to property*. Cap. 5.

(2) « *Societas inter homines a Diis immortalibus constituta.* » Cic. *De off.* III, 35.

d'hommes, mais une autorité modératrice qui les tient unis et les gouverne, on voit clairement combien un régime sage et des lois prévoyantes doivent contribuer à sa prospérité. Cette connexion fut signalée en tous temps par les écrivains; un bon nombre, même, a pensé que l'intervention gouvernementale fournissait la matière principale de l'économie. Il me suffira donc d'en citer quelques extraits comme exemple; le lecteur pourra recourir, pour plus ample connaissance, aux traités formels de la science.

Et premièrement, si la liberté et la propriété sont le pivot sur lequel se meuvent toutes les causes qui engendrent la richesse; le but suprême du gouvernement sera de garantir leur sécurité. Quand le citoyen ne peut se livrer tranquillement à ses travaux, mais a à se garder contre la violence du plus fort, ou la fraude du larron, ou l'arbitraire du fonctionnaire public, ou le tumulte des factions, il n'a pas à attendre grand fruit de son industrie. La sécurité manquant, manque l'espérance, qui est le stimulant de son activité, et le lien se rompt entre le travail et la production, entre l'effort et la satisfaction. Qui se hasarde, au milieu des nécessités et des craintes à commencer une entreprise pour la voir peut-être mutilée à mi-chemin, ou à faire des épargnes pour se les voir ravir? L'histoire du moyen âge prouve cette vérité, que confirme aussi l'exemple des nations à demi-civilisées. Aussi venez-vous à examiner un à un les différents pays d'Europe et à comparer la sécurité intérieure dont ils jouissent avec leur degré d'activité et d'aisance, vous trouvez que les deux termes se correspondent exactement, et que là où sont invétérés les désordres et une inquiétude continuelle, les germes de l'industrie et du commerce végètent à grand'peine.

A la *sécurité publique* se lie la bonne administration

de la justice, qui fait que le châtiment suit la violation des droits, certain, immédiat, proportionné, et que les procès et les questions civiles sont jugés avec équité et promptitude. La bonne économie demande que les droits et les devoirs réciproques soient déterminés avec précision, reconnus ouvertement; elle a besoin de tribunaux sagaces, impartiaux, vigilants, d'une procédure facile, rapide, peu coûteuse. Avec l'idée que pour défendre sa propriété des usurpations et des dégâts il en doit coûter des soins, du temps et de l'argent, l'ardeur de la faire fructifier diminue. Si le père de famille trouve obstacles et appréhensions dans l'emploi des capitaux, il cessera de vouloir les accumuler. Si le riche trouve facile d'éluder les obligations sous le manteau de la loi, et d'opprimer et d'épuiser le pauvre par les procès et par les ruses, le travail perdra de son efficacité. Si le négociant peut se soustraire à ses engagements par des subtilités et des chicanes, le commerce restera en suspens. Je parle des effets les plus immédiats et directs, parce qu'il y en a d'autres indirects et non moins graves; attendu que les idées venant ainsi à se fausser, les sentiments à se gâter, il s'en suit la corruption des mœurs, que nous avons vu être un obstacle à la bonne production et répartition de la richesse.

Un autre point à noter est celui des charges publiques, auxquelles il faut se résigner, puisque l'État ne peut gouverner sans un trésor où arrive de quoi pourvoir à la défense commune et remplir les autres offices que nous avons indiqués. L'impôt est donc une portion de revenu prélevée, sur chaque citoyen, par le gouvernement pour les nécessités publiques, ou (en d'autres termes) le gouvernement est comme un autre coopérateur de la production, qui vient avec le travailleur, avec le propriétaire et avec le capitaliste, prendre sa quote-part dans la répartition du produit net. L'image

est exacte, en tant que vraiment le gouvernement coopère à la production par en assurer certaines conditions essentielles. Mais si la quote-part qu'il s'attribue à lui-même est disproportionnée et exorbitante, il y a dès lors rapine et violation du droit d'autrui. Partant, dans toutes ces périodes où les charges furent vexatoires, les campagnes demeurèrent incultes, l'industrie ferma ses ateliers, le commerce languit et la population diminua à la fois avec les richesses. Telle fut la condition de l'empire romain dans les derniers temps quand les campagnes se dépeuplaient, et que la classe moyenne périssait, dit Salvien, *tributorum vinculis, quasi prædonum manibus, strangulata* (1). Telle fut encore la Lombardie sous les capitaines de Charles-Quint, alors qu'elle perdit si rapidement sa splendeur et tomba dans la pauvreté et le marasme, ce dont la rapacité de la soldatesques et l'énormité des impôts furent la principale cause. Non-seulement la gravité des taxes, mais le mode de les exiger peut être extrêmement nuisible. Là, par exemple, où la taxe s'acquitte en prestations manuelles; où existent des classes privilégiées qui s'en exemptent; où il y entre de l'arbitraire des fonctionnaires publics; où sont incertaines la quantité et l'époque du paiement, et surtout coûteuses les dépenses de recouvrement; là il y a obstacle à la prospérité du pays. Au contraire, quand la taxe est modérée, proportionnellement égale pour tous, fixe, connue, rachetable à bon marché, là la défalcation, que supporte le revenu des citoyens, est compensée avec usure par les avantages d'un gouvernement rangé. Et comme dans le premier cas, elle tourne à déperdition et rapine, on peut dire aussi que dans le second, elle est la meilleure et la plus profitable des dépenses. Et que dirons-nous des droits indirects et des tarifs douaniers ? Nous avons largement

(1) SALVIANUS. *De vero judicio et providentia*. Dei. Lib. VII.

montré, en plusieurs endroits de ce volume, combien un système mal entendu en pareille matière a été nuisible au progrès de l'industrie, a altéré le taux de la rente, des profits et des salaires, a rompu l'équilibre entre le capital et la population, a suscité des inimitiés et des guerres entre les peuples. Pour montrer la fâcheuse influence des tarifs sur la propriété publique, il suffirait de tracer l'histoire de la législation sur les céréales; on verrait que de fois les erreurs gouvernementales ont frustré les peuples de ces biens que la Providence leur avait départis à pleines mains.

Beaucoup d'autres lois ont rapport à la richesse, qu'il serait trop long d'énumérer : celles par exemple sur les compagnies et les sociétés de commerce et d'industrie; celles sur les débiteurs insolvables, les faillites frauduleuses, etc. Je ne dis rien de la monnaie et du crédit, matière où une mauvaise mesure du gouvernement peut jeter tout à coup la perturbation dans les esprits, et faire que les plus belles entreprises tournent à néant, Mais en traitant de la probité des gouvernements et de son effet sur la richesse publique, je ne crois pas trop m'écarter de mon sujet, si par voie de digression, je touche en peu de mots une maxime erronée qui se lie à l'opinion des socialistes combattue dans les livres précédents; et néanmoins qui fut soutenue par un des plus illustres citoyens d'Amérique, Thomas Jefferson. (Je me trompe en disant qu'il la soutint, il conviendrait mieux de dire qu'il l'insinua à plusieurs reprises chez d'autres, pour qu'ils la promulgassent et la défendissent ouvertement. Mais comme elle n'était probablement pas dégagée de tout doute dans son esprit, elle n'a pas dû l'être non plus dans celui de ses amis, puisque son travail est resté dans l'ombre jusqu'à ce qu'une récente publication l'ait mis en lumière) (1). Et la voici : que les obligations

(1) *The Writings of Thomas Jefferson being : his Autobiography,*

d'un État disparaissent, une fois éteinte la génération qui les a contractées. Toutefois, il me semble que cette opinion se réfère aux principes que nous avons déjà réfutés, c'est-à-dire que le droit soit créé par la loi positive et que la société ne soit qu'une aggrégation d'hommes unis par des conventions réciproques. Jefferson partait de cette proposition. — Les titres de succession et les contrats, même privés, n'ont leur accomplissement au-delà de la vie, que parce qu'on a estimé utile de le décréter ainsi dans les lois positives ; mais puisque la loi positive ne commande pas aux États, qui sont autonomes et n'ont d'autre règle que leur volonté propre, il s'en suit qu'il n'y a aucune raison pour que doivent être observées par les générations survenantes ces obligations qu'ont assumées les générations précédentes. — Or, toute cette argumentation tombe, alors qu'on admet une loi morale de laquelle découlent les droits et les devoirs tant privés que publics, laquelle loi n'est pas muable à la volonté de l'homme, comme ne sont pas muables les qualités, les rapports et les lois qui régissent l'univers. En outre, à écouter Jefferson, on dirait qu'une génération apparaît dans le monde et s'en va tout d'une pièce, et n'a pas de relations avec celle qui l'a précédée et celle qui la suit : ce qui est complétement faux. Et non-seulement les générations s'entre-lient tour à tour, et les pères vivent de compagnie avec leurs fils et leurs neveux, de sorte que le départ des uns et le lever des autres est comme l'union des couleurs qui vont en dégradant peu à peu; mais encore il y a dans le genre humain une espèce d'unité, un lien commun, une continuation, une perpétuité de vie.

Correspondance, Reports, Messages, Adresses, and other Writings official and private; publiés par ordre du Comité-Uni de la librairie, sur le manuscrit original déposé au département de l'Etat. 2 vol. New-York. *Voyez le compte-rendu dans la Revue des deux Mondes. 1er Avril 1857.*

Cette unité, nous la disons le fondement de la famille et de l'hérédité. Ajoutons le fondement de la commune, de la patrie, de l'église, de l'humanité. Quand donc les naturalistes et parmi eux Buffon, dont Jefferson adopte les calculs, calculèrent que la durée d'une génération est de dix-neuf à vingt ans, ils n'eurent en vue que de trouver la durée moyenne de la vie et les règles de la mortalité humaine. Mais cela n'a aucun rapport avec la déduction : qu'à chaque vingt années, une société nouvelle prend la place d'une autre et qu'il n'existe pas de relation entre elles, excepté cette succession matérielle. Et qu'est-ce donc que ce patrimoine de science, d'éducation, de capital que nos pères nous ont transmis? Qu'est-ce que le souvenir de leurs actions, l'honneur et la gloire de la terre natale? Où en serions-nous réduits si à chaque génération, il nous fallait recommencer l'apprentissage des arts? N'est-ce pas aussi le dépôt traditionnel qui, pour la plus grande partie, fertilise nos efforts et satisfait nos désirs? Et si nous acceptons avec reconnaissance les bienfaits de nos aïeux, de quel cœur pourrions-nous répudier les obligations qu'ils nous ont transmises? Et finalement, considérons dans quelle condition serait un État qui aurait établi le principe de Jefferson comme règle. Posons qu'il ait à contracter une dette publique afin de pourvoir à la défense du territoire, ou de suppléer à une disette, ou de faire quelque œuvre d'une très haute utilité à venir. Où et à qui pouvoir s'adresser? Quelles portes s'ouvriront? Qui sera disposé à traiter avec lui, quand tous les vingt ans les prêteurs seraient sous la menace d'une faillite et pourraient s'attendre à une révolution générale dans l'ordre civil? Je m'étonne que l'auteur de cette théorie, ou tout autre qui la professe, ne fassent pas un pas de plus et ne décrètent pas l'annulation des contrats et des obligations privés, même entre vifs, par la raison que le moment de

la promesse n'est pas identique à celui de l'exécution. La logique aurait dû les pousser à tirer une telle conséquence des prémisses; mais peut-être, devant une proposition si exorbitante et si absurde, ils ont reculé avec effroi; et cette fois encore le sens commun a triomphé des sophismes élucubrés.

Mais pour revenir à notre argument, les lois et les mesures dont nous avons parlé plus haut ont spécialement en vue de défendre les droits et de restaurer l'ordre public, s'il vient à être troublé. Cependant il y a un autre office que l'on réclame hautement du gouvernement, et c'est celui de faciliter l'accord des citoyens en bienveillance réciproque, d'aider leur perfectionnement, de favoriser le bien-être commun; ce qui veut que fassent partie de la jurisprudence économique les règles et les institutions aptes à développer la production la plus grande, assurer la répartition équitable, faciliter l'échange, modifier la consommation. J'ai déjà eu l'occasion, ailleurs, de déterminer quand et comment une telle recherche doit être attribuée au gouvernement (1). J'ai affirmé qu'en voie normale, la liberté est la condition moyennant laquelle la richesse se produit, se répartit, s'échange et se consomme le plus convenablement; que les offices de bienveillance et de perfectionnement appartiennent en propre à la famille, aux associations volontaires et à l'église; que dans le cas seul où ils font défaut le gouvernement pouvait assumer une partie sur lui et compléter leur œuvre dans certaines limites, lesquelles aillent s'effaçant de jour en jour. En effet, ce qui découle de l'affection et de la sociabilité peut plutôt être inspiré que commandé. Et supposer qu'avec une série de lois et de règlements on puisse obvier aux inconvénients de l'égoïsme et de l'inertie, c'est, à mon avis, se méprendre sur la marche de la nature et de la société.

(1) Voir livres III et IV.

Et, de même que ce qui appartient au droit strict est vraiment juridique et entraîne avec soi l'emploi de la force et de la coaction, ce qui appartient à la *solidarité* est plutôt spontané et moral. De là l'importance suprême de l'équité et des mœurs dans l'économie, sur laquelle j'ai tellement insisté. Attendu que si l'harmonie des intérêts tourne, sans cela, en désaccord et en conflit, c'est en vain qu'on espérerait, au moyen des menaces et des châtiments, rétablir la proportion dérangée des éléments économiques. Qu'on ne pousse pas cette opinion jusqu'à l'excès de nier au gouvernement toute intervention dans ces matières, ainsi que font quelques économistes ; mais qu'on veuille qu'une telle intervention se proportionne aux conditions de fait et aux raisons historiques, s'appliquant en forme supplémentaire, s'efforçant d'habiliter les particuliers et les corporations à agir par eux-mêmes, se restreignant à la marche de la civilisation, et conservant seulement cette partie minime et essentielle dans laquelle la sociabilité s'enlace au droit privé et en devient la sauvegarde. L'action gouvernementale sur le progrès des richesses et de l'industrie est directe ou indirecte. Elle est indirecte quand elle écarte les obstacles ou prépare des moyens pour notre action, comme dans plusieurs points de la législation civile, précédemment traités, dans les mesures de salubrité et de police, dans les travaux publics, et dans les recensements et statistiques qui sont lumière et guide pour les affaires privées. Le gouvernement peut et doit favoriser, autant que possible, les institutions d'association d'assurance et de crédit, en sanctionnant leurs règlements et en surveillant leur marche, donnant ainsi au citoyen une garantie de leur probité et solidité. Mais l'action vraiment directe et immédiate du gouvernement ne me semble pouvoir se manifester justement et efficacement que sur deux points : la charité légale, et

l'instruction et éducation élémentaire donnée au peuple gratuitement. J'ai parlé précédemment de la première; et j'ai prouvé que, dans certaines calamités, la société doit venir au secours de l'indigence. Quant à la seconde, je dirai que ceci me semble précisément le minime degré de sociabilité, qui se lie peut-être d'une manière indissoluble à la stricte justice, attendu que si nous avons posé en règle que l'homme doit se suffire à lui-même et être l'artisan de sa destinée, on n'en peut dire autant de l'enfant, qui, en raison de son âge, de sa faiblesse, de son ignorance, a besoin de secours et d'assistance. La liberté est la règle de l'adulte; la tutelle, celle du mineur. Or, si la famille manque à cette tâche, si les corporations religieuses et civiles ne la suppléent pas, n'est-ce point office de la société entière d'y remédier ? Et, tout calculé, pour ceux qui paient l'impôt nécessaire à telle fin, n'y a-t-il pas avantage à ce que tous soient soustraits à la fainéantise, mis en état de gagner honnêtement leur vie; que tous sachent lire, écrire, compter, et par-dessus tout instruits des principes religieux et moraux? De toutes les choses qui se réclament du gouvernement celle-là est certainement, après la protection des droits, la plus juste et la plus nécessaire. Et qui arrête sa pensée et réfléchit mûrement sur cet office, et sur celui de la bienfaisance, et sur d'autres plus ou moins indirects et médiats dont nous avons raisonné, verra bien quelle grande influence le gouvernement peut avoir sur la richesse publique. Mais changer le cours de cette richesse, contredire aux lois naturelles de sa répartition, créer ou rétablir par des régimes artificiels l'équilibre des éléments économiques, c'est œuvre qui dépasse ses facultés et ses forces; et chaque fois que le gouvernement y met la main, au lieu de produire un bien, il engendre des obstacles, des déperdi-

tions et nuisance. Et, finalement, il viole lui-même les droits qu'il serait de son propre office de protéger.

Mais un autre point moins observé, quoique digne de remarque, est que le progrès de la richesse conduit vers l'amélioration des lois et des institutions politiques : effet produit, d'une part, par le sentiment de l'intérêt privé ; d'autre part, par une tendance naturelle des hommes à s'élever de la richesse aux affaires publiques. Et, en premier lieu, puisque nous disons que de la bonne marche économique relèvent au plus haut point la sécurité publique, la droite administration de la justice, les taxes modérées et les sages mesures, il s'en suit que les hommes cherchent avec application les moyens d'obtenir et de s'assurer ces biens. Or, sans discuter ce qu'affirment quelques-uns : que le gouvernement d'un seul, quand il est bon et apte à régir l'ensemble des choses, peut satisfaire aux justes désirs des hommes ; il est certain, néanmoins, qu'on ne peut garantir en rien que ses louables effets auront quelque durée, car les lois dépendent de la volonté et de l'arbitraire du prince ; et, pour qui tient dans ses mains tous les droits, la tentation et la facilité sont très grandes d'en abuser. Et, en admettant qu'un prince persévère dans le bien, rien n'assure que la souveraineté ne tombe après lui dans les mains d'un mauvais, qui, ayant libre pouvoir pour le mal, avec toute cette autorité à lui confiée pour faire le bien, ne fasse le pire ; et quand le prince est insuffisant, son incurie enfante des désordres à l'infini. Donc rien d'étonnant si les hommes désirent mettre un tempérament à l'autorité absolue, en répartissant les offices et en les pondérant entre eux, de manière que pouvant s'accorder pour le bien, ils se servent contre le mal de frein réciproque. Ainsi sont nées ces constitutions qui confient à des magistrats différents la

formation des lois et leur exécution. Et parce que l'office d'administrer la justice est celui qui prime sur tous les autres, on a voulu, autant que possible, assurer l'indépendance, l'impartialité et l'incorruptibilité des juges, en les éloignant de toute intervention politique et en leur donnant assurance qu'ils ne seraient jamais dépossédés de leurs siéges par le caprice des ministres ou l'impulsion des partis. Quant à l'impôt, on comprend fort bien que naisse spontanément dans l'esprit des contribuables le désir de connaître quel emploi en est fait, et, de la libre vérification des comptes, il n'y a qu'un pas à vouloir délibérer et régler les revenus et les dépenses. Finalement, pour se servir d'une expression moderne, qui a en main les cordons de la bourse tient un peu du maître, et le vote des impôts est l'échelle au vote de toutes les lois.

Quant ensuite, à l'autre tendance dont j'ai parlé plus haut, c'est chose naturelle que de la richesse on désire s'élever à l'autorité. Quand les hommes n'ont plus besoin de se consumer dans les fatigues pour gagner leur vie, ils entendent exercer leurs facultés de l'intelligence et de l'âme; et de la pensée unique de l'utile et de la jouissance assurée de son bien, on passe à désirer la réputation et la puissance. Et quel plus noble exercice l'âme peut-elle concevoir que celui de gouverner et donner des lois à la patrie? Et quel moyen plus honorable d'acquérir de la gloire que de la servir et d'augmenter sa dignité et sa splendeur? Finalement la participation des citoyens au gouvernement de la chose publique semble être par elle-même un bien, quand il se trouve en eux aptitude suffisante à l'exercer; c'est, en outre, la plus haute et la plus puissante école pour le développement des lumières; avec le progrès de la civilisation elle peut devenir un véritable droit. Aristote en jugeait ainsi, *quand en cherchant* le type idéal du gouverne-

ment, il affirma : que le plus sage et le plus durable est celui où un plus grand nombre de citoyens est admis à la jouissance des droits politiques et participe au gouvernement de la chose publique (1). Et les sages de tout temps ont reconnu : que ceux qui fournissent aux impôts publics ont titre à l'administration du trésor commun. Le même Aristote, en parlant du vote électoral, veut qu'on tienne compte non-seulement du nombre de citoyens, mais de la quote d'impôts que chaque classe est tenue de payer : méthode adoptée ensuite par les Romains, dans leurs comices par centuries, et proposée de nouveau par Antonio Rosmini (2). Que, si peut-être, il a donné une souveraine importance à cette dite proportion entre le droit politique et la valeur des impôts, parce qu'il estime que c'est (après l'observance de la justice) le remède unique aux vices des constitutions modernes ; il est certain pourtant que sa proposition méritait plus d'attention qu'elle n'en a obtenu et serait un fort beau sujet de recherches et d'études.

Or, cette proposition, que partout où il y a progrès économique, doit naître dans le peuple un besoin et une tendance à prendre part aux affaires publiques est confirmée par l'histoire. Laissant de côté les empires de la plus haute antiquité, où les ordres politiques étaient immuables, comme étaient immuables la propriété, l'industrie et la tradition, et revenant à la Grèce, à peine les propriétaires des campagnes eurent-ils acquis une certaine indépendance, et à peine les bourgades eurent-elles tiré profit du commerce, que les institutions libres commencèrent à pulluler. Les tyrans chassés, les oligarchies qui leur succédèrent durent peu à peu déposer leurs priviléges et avec eux cet antique serment qu'elles

(1) Aristote. Polit. Lib. III et IV.

(2) *Della Costituzione, secondo la giustizia sociale.*

prêtaient contre la plèbe (1), qui, nonobstant l'oppression et les manèges artificieux, progressa et constitua la démocratie. Et il advint de même à Rome, où, nonobstant la guerre incessante, les prétentions de la plèbe croissaient avec l'amélioration matérielle. Et, si vous regardez aux moments de paix, quand la production obtenait plus de soins, comme dans les premiers temps sous le roi Servius Tullius, puis vers le milieu du siècle qui précéda l'invasion des Gaulois, et, enfin, dans les intervalles entre les guerres puniques, vous verrez qu'alors, plus que jamais, on lutta pour l'égalité des droits, et l'on visa à élever la condition civile du plus grand nombre. Les guerres extérieures, il est vrai, et les agitations intestines éteignirent ensuite la liberté; mais à cette époque les campagnes se dénudaient d'habitants, le nombre de citoyens libres était diminué et la plèbe agglomérée dans la métropole exigeait qu'on la nourrît et qu'on l'amusât sans travail. Et, si au commencement de l'empire, une splendeur de richesses nous éblouit partout, n'oublions pas que le butin des pays ennemis les avait recueillies et accumulées dans les mains d'un petit nombre; mais que la multitude gisait plus fainéante, plus avilie et misérable qu'aux temps de la république. Enfin, toutes les anciennes cités commerciales et toutes les colonies qui fleurirent sur le littoral de la Méditerranée, sont celles qui nous donnent le spectacle de constitutions libres; Aristote en avait examiné plus de cent cinquante dans le livre qui, malheureusement, a été perdu pour nous. C'est aussi la réponse que donne

(1) Καὶ τῷ δήμῳ κακόνοος ἔσομαι, καὶ βούλεύσω ὅτι αν ἔχω κακόν. « Je serai toujours hostile à la plèbe et je lui ferai du mal autant que je pourrai. » Telle est la formule rapportée par Aristote (lib. VIII, cap. VII, § 19), et que de son temps certaines oligarchies juraient encore, tandis qu'au contraire, dit le philosophe, elles devraient pour leur propre salut jurer le contraire, c'est-à-dire : « Je ne ferai jamais aucun mal à la plèbe. »

l'histoire moderne à qui la consulte. Les franchises communales ont eu leur origine dans les territoires des villes de la ligue hanséatique et dans les républiques italiennes, où l'agriculture et l'industrie ont eu leur naissance. Pareillement, la période de liberté pour l'Espagne fut celle où ses fabriques étaient florissantes et ses ports peuplés de navires. Et là, comme dans d'autres pays, au dix-septième siècle, tant le mouvement de la production que celui de la liberté, firent ensemble une halte ; et les grandes guerres et les ruines eurent pour compagnes la concentration de tous les droits dans l'État et l'ultra-puissance de la monarchie. Mais à partir de là, dans les temps qui suivent, les nations les plus actives et les plus commerçantes furent celles qui reprirent les institutions libres, d'abord la Hollande, puis l'Angleterre, ensuite l'Amérique, enfin les peuples de souche latine. La révolution française de 1789 fut l'œuvre du Tiers-État, qui accru en richesse et en cohésion, voulut abattre la domination des classes supérieures et s'impatroniser dans les affaires publiques. Et tels furent, comme bouleversement, les autres mouvements plus récents de l'Europe, qui, s'ils ne réussirent pas entièrement, réfrénèrent pourtant quelque peu le pouvoir absolu des princes et préparèrent de plus grandes libertés dans l'avenir. On dira que je prends l'effet pour la cause, que le changement politique fut le principe et que le progrès de la richesse en fut seulement la conséquence. Mais pour qui réfléchit, effet et cause se succèdent mutuellement tour à tour ; et en même temps que la liberté sert admirablement à la prospérité publique, la prospérité publique est stimulant et acheminement à la liberté.

Je ne puis taire que la forme de gouvernement qui s'appelle représentative, n'ait résulté principalement des conditions économiques de la société actuelle. En effet, dans l'antiquité, toutes les nations de vastes ter-

ritoires furent régies en monarchie absolue ; la principauté civile et la république ne purent s'établir que dans ces États qui avaient pour enceinte les murs d'une cité, ou une petite banlieue. Je n'excepte pas Rome, bien qu'elle ait dominé une grande partie du monde alors connu durant la république, elle ne fut qu'un municipe libre au milieu de nations soumises. Là toutefois il était possible de convoquer le peuple en assemblée, et là les plus graves délibérations se tenaient par la multitude réunie dans le forum et sur les places. Les professions manuelles étant commises aux esclaves, les citoyens libres n'avaient aucune autre occupation qui les détournât des affaires publiques. Mais ces *églises* ou comices ne sauraient plus s'adapter aux conditions des temps modernes. Les divisions de cité et de province ayant cessé, les hommes étant tous libres et réunis en grandes nations, les convoquer tous personnellement en assemblée, serait matériellement impossible. Et quand bien même on voudrait l'essayer en assignant plusieurs siéges à la réunion (comme la république française l'avait établi par ses assemblées primaires, qui ne réussirent point en pratique), les hommes ne s'y rendraient pas ou bien rarement, parce que le soin des affaires privées et les nécessités des industries et des négoces les tiennent toujours occupés : et quelque serait leur désir d'exercer de pareils offices, ils ne le pourraient sans un grave préjudice à leurs intérêts privés. Restait donc un seul mode de concilier les droits politiques de la multitude avec les conditions actuelles des particuliers et de l'État. Et c'était le gouvernement représentatif, savoir : la multitude élisant un petit nombre, pour la représenter dans le parlement. Ce mandat n'est pas, comme quelques-uns le pensent, une renonciation des électeurs à leurs propres droits, ni non plus une délégation simple et impérative qu'ils donnent aux élus ; on le doit regarder

comme un certificat d'aptitude plus grande à discuter les lois, et à régler les impôts, et à mieux exprimer les opinions, les sentiments et les intérêts des électeurs. Et cette méthode, en même temps qu'elle donne satisfaction au droit populaire, puisque le parlement se renouvelle et se retrempe de temps à autre par l'élection, évite les inconvénients de ces assemblées flottantes, inquiètes et passionnées, dans lesquelles il était rare que pussent triompher l'impartialité et la raison. D'où Balbo a pu dire, en parlant de la forme de gouvernement représentatif, qu'en matière politique : « nulle invention de » législateur, quelque grande qu'elle fût, n'atteignit à » la beauté, à la grandeur, aux avantages de celle là.... » Ce ne fut point invention d'homme ou d'une nation, » ce fut développement de la nature humaine, formée » par le Créateur, non-seulement pour quelque civilisa- » tion que ce soit, mais pour une liberté progressive. » (1) A quoi j'ajoute que ce fut surtout l'activité industrielle des peuples, qui donna occasion et nécessité de la forme représentative des gouvernements, forme qui, si elle n'est pas encore accueillie par toutes les nations occidentales de l'Europe, ou y est imparfaitement réglée, est néanmoins destinée à prévaloir au fur et à mesure qu'elles progressent en richesses et en civilisation. Quand donc nous invoquons l'amélioration matérielle des classes inférieures, quand nous augurons qu'elles peuvent par le travail acquérir une existence commode et avec elle la facilité nécessaire pour la culture de l'intelligence et du cœur, nous croyons servir dignement la seule et possible démocratie : non celle sauvage, qui méconnaît toute inégalité naturelle et s'efforce de tout rabaisser à son niveau, non celle ignorante, qui soumet à l'arbitraire de la majorité la justice et la raison, non

(1) Balbo. Della Monarchia rappresentativa in Italia. liv. I, ch. IV, § 1.

celle envieuse, qui hait les riches et aspire à les appauvrir et à les vexer; mais la démocratie qui respecte la morale et les droits de chacun; qui reconnaît la supériorité du talent et de la vertu; qui veut par l'éducation et par l'instruction habiliter le peuple à l'exercice des droits politiques.

Mais ceci rencontre, enracinée dans beaucoup d'esprits, une opinion contraire, et c'est : que le soin des affaires privées et le zèle de l'intérêt propre, qui vont de pair avec l'accroissement de la richesse, détournent les esprits de la chose publique et atténuent en eux le désir de liberté. Sur cette maxime se fonde le but de quelques politiques qui se donnent pour savoir pétrir à leur gré les multitudes. Convaincus que la force, par elle-même, ne suffit pas à étouffer la pensée, ils s'efforcent de lui imprimer direction vers le lucre, et enseignent que dans la protection des intérêts matériels, comme ils disent eux-mêmes, se trouve l'art le plus subtil et le plus opportun de régner. Cependant, j'estime qu'ils se trompent dans leurs calculs, et que la machine qu'ils construisent ne pourrait que retomber sur eux. En effet, ou leur dessein aboutira à corrompre les multitudes, en éteignant chez elles le sens droit et le sens moral, ou il n'aura pas cet effet. Dans le premier cas (et que Dieu nous en préserve !), la richesse elle-même serait bientôt submergée, et la prospérité céderait la place à la misère et à l'avilissement, et cela en vertu de la loi des proportions dont nous avons parlé ailleurs; mais on n'en éviterait pas moins les secousses et les renversements de la société, d'autant plus à craindre, que la plèbe ignorante serait devenue plus cupide. Dans le second cas, tous les moyens qu'ils emploient à telle fin se retournent contre eux-mêmes, en *devenant des instruments* pour des institutions libres, *et arguments* pour racheter et porter plus haut le mo-

ral du peuple. En effet, sous l'escorte de la morale et du droit, toutes les libertés s'attirent et se donnent la main, et la liberté des industries et des trafics, tôt ou tard, apportera aussi la liberté politique.

Jusqu'ici nous avons traité des relations des hommes, ou comme particuliers, ou comme membres de la famille, ou comme citoyens de l'État entre eux et avec l'autorité qui les gouverne. Il nous reste à parler des rapports d'État à État, en tant qu'ils appartiennent à la matière économique, sauf que j'ai dû déjà émettre à l'avance plusieurs considérations, alors que j'ai traité du libre échange, en montrant l'analogie qui existe entre la permutabilité matérielle des produits et celle morale des idées et des sentiments, et en ébauchant les effets admirables du commerce sur la civilisation des peuples (1). Il a pour fondement la loi morale d'égalité, qui proclame que les peuples sont frères, travaillant par des moyens divers et tendant par des voies diverses à une même fin. Cette vérité, ébauchée par quelques philosophes de l'antiquité, fut mise en lumière par le christianisme; et la science moderne accomplit le vœu de la philosophie et la maxime de la religion, en découvrant et mettant en action la concordance naturelle entre les droits et les intérêts des peuples.

Chez les Grecs et les Romains, le nom d'étranger est synonyme de celui de barbare et d'ennemi (2). Il n'y avait donc entre les peuples aucune communauté de droit public, à moins qu'un pacte social n'eût été conclu entre eux. Mais la férocité des guerres, le partage des villes conquises et l'esclavage des vaincus furent la

(1) Voir Livre III.

(2) *Cum alienigenis, cum barbaris, æternum omnibus gæcis bellum est*. T. Livii., Hist. Liv. XXXI, § 29. Le mot hostis était synonyme de *peregrinus*, comme dans le texte cité plus haut des XII Tables.

coutume générale, tellement, qu'imposer l'esclavage aux vaincus fut estimé un adoucissement du droit primitif de la guerre, qui dévouait la tête des ennemis aux Dieux infernaux. Les premiers rudiments d'un droit public que nous trouvions dans la Grèce se réduisent à ceci : accorder la sépulture à ceux qui tombaient sur le champ de bataille, épargner la vie de ceux qui, dans une cité emportée d'assaut, se réfugiaient au pied des autels; permettre, même en temps de guerre, aux Grecs de fréquenter les jeux publics et les lieux sacrés et d'y offrir des sacrifices. Tels furent les règlements prononcés par le conseil des amphyctions, institution non-seulement politique, mais religieuse. En tête de la religion se plaça le droit des gens, et aussi chez les Romains, dans la loi féciale, loi qui, toute dure qu'elle paraisse, fut néanmoins un progrès et un adoucissement, comparée aux coutumes effrénées et cruelles qui la précédèrent. Cicéron loue très fort les anciens magistrats et capitaines romains de leur clémence envers les vaincus, et de leur foi envers les alliés, ce qui faisait que les conquêtes se pouvaient appeler plus proprement un patronage qu'une domination. Mais il ajoute que, depuis Sylla, cette bonne habitude et cette discipline allèrent se perdant, et qu'au contraire l'iniquité prévalut dans les motifs et dans les modes de la guerre, ce qui engendra la décadence de la République (1). Cependant, dans ces louanges prodiguées aux anciens, il entrait probablement plus d'amour de la patrie que de vérité; et l'orateur attribuait aux ancêtres les sentiments de son âme, puisque la théorie qu'il professait sur le droit des gens est la plus juste et la plus généreuse qui se trouve dans l'antiquité (2). Toutefois, elle restait encore bien loin en arrière de la justice absolue

(1) Cic. *De officiis*. Liv. II, § 8.

(2) Cic. *De legibus e de officiis passim*.

et de cette bonté ineffable qui proclame non-seulement de pardonner à ses ennemis, mais de les aimer. Seulement, les préceptes chrétiens sur l'unité des races et l'amour de l'humanité entière ne pouvaient qu'à grand'-peine se répandre à travers les haines invétérées des peuples, et la cruauté des barbares qui succédèrent à l'empire Romain. Durant le moyen âge, la force l'emporta sur le droit, et l'anarchie sur l'ordre ; cependant, les peuples chrétiens commencèrent à se rapprocher, surtout après les croisades, et à reconnaître un droit commun, qui se reliait à la décision pontificale. La formation des grands États aida à rendre plus stables et équitables les rapports entre eux. Mais le progrès du droit international fut probablement le plus lent de tous; puisqu'aujourd'hui encore ses principes sont à peine rectifiés, et non toujours fidèlement maintenus. Les erreurs économiques se joignirent pour renforcer les préjugés nationaux, et l'école appelée mercantile trouva que la richesse d'une nation tournait nécessairement au préjudice et au détriment des autres. Maxime funeste qui régla la politique, même avant qu'elle vint à être formulée en théorie commerciale ; et non-seulement suscita rivalité entre les nations, mais des guerres sanglantes, et donna origine à l'absurde système colonial (1). Son règne, enfin, cessa, et aujourd'hui, au contraire, l'économie démontre, pour sa part, que le plus grand intérêt de chaque peuple consiste dans le plus grand bien de tous les autres. D'où, à supposer que notre science n'eût d'autre prix que celui de fournir des arguments à cette vérité, et de relier l'utile à ce qu'exige la justice, elle mériterait, par cela seul, grandement de l'humanité.

L'influence de l'économie sur le droit international est double : en effet, elle tend à faire consacrer l'auto-

(1) Voir Livre I.

nomie nationale de chaque peuple, et à multiplier entre les divers peuples les relations et les échanges sous l'empire de la paix. La géographie que l'on qualifie politique, trace les divisions des États qu'elles résultent les événements moraux ou criminels, glorieux ou déplorables, dont le monde fut le théâtre et qui eurent leur terme et sanction dans les traités. Mais outre la géographie politique, il y en a une rationnelle, comme observe judicieusement Pellegrino Rossi (1), tracée par les mains mêmes de la Providence avec les montagnes, les fleuves, les mers; et le cas est évidemment trop fréquent, que les deux ne s'accordent pas entre elles. Or, quelle est la chose importante pour l'économie en pareille matière? Est-il étranger à la richesse publique que la division des États soit arbitraire et éventuelle, ou stable et conforme à la raison? Non, certes. Il importe aussi beaucoup à chaque peuple quant à sa prospérité, d'être placé dans tel pays et entre telles limites, qui soient appropriés à son industrie, à son caractère et à ses qualités, puisque l'un et l'autre, pour ainsi dire, s'ajustent; et que ce peuple placé dans cette région puisse développer les richesses naturelles et les aptitudes propres, sans obstacles et dans le meilleur mode possible. Or, un peuple n'est pas une aggrégation artificielle d'hommes rapprochés au hasard, mais il a en commun la race, la langue, les souvenirs, les traditions. Partant, de même qu'on ne peut changer sa nature et sa personnalité, de même, on ne peut supprimer sans injustice qu'il ait une patrie dans les limites que la nature lui a assignées. Et cette assiette est condition avantageuse au plus haut point pour l'agriculture, l'industrie, les trafics et le bien-être commun. D'où l'on peut dire que le principe de nationalité, quand même il n'aurait point fondement

(1) Rossi. *Des causes physiques, morales et politiques qui influent sur la production de la richesse*. 10e Leçon.

dans la raison et le sentiment, l'aurait dans l'utilité; et que l'économie, de même qu'elle tend à ce que le droit historique se rapproche du droit spéculatif, agit de même pour la géographie politique quant à la rationnelle. Je dis *utilité* en général, parce que je crois que l'autonomie nationale sert non-seulement au peuple qui le possède, mais à tous les autres en même temps. En effet, l'étranger qui tient une nation opprimée sous son joug, non-seulement mutile son activité et la production qui en proviendrait, mais dissipe aussi une partie de ses propres forces, en les appliquant à la seule fin d'empêcher toute résistance, de dompter tout ressentiment, de réfréner toute révolte. Et il est facile de comprendre qu'un peuple conquérant est contraint à rester toujours sous les armes, à leur consacrer ses capitaux et ses bras qui seraient aliment de l'industrie; tandis qu'au contraire, par la cessation de cet état de violence, les arts utiles fleurissent; et plus est grande l'offre de produits que chacun peut obtenir chez soi, plus elle excite les autres à accroître la quantité de leurs biens afin de subvenir à l'échange, L'économie multiplie donc et rend plus précieuses les relations pacifiques des peuples, et diminue les causes de dissentiment entre eux. Que s'il s'en élève parfois, on essaie de les accommoder à l'amiable; et si l'on n'y réussit pas, du moins la guerre est courte et elle a des lois d'humanité et de droit. Cependant, de toute façon, la guerre est destruction d'hommes, de capitaux et de produits, tant pour ceux qui attaquent, que pour ceux qui se défendent, et par là elle est le fléau suprême de la production et de la richesse. Aussi les peuples industriels et commerçants répugnent-ils à en venir à répandre le sang; et s'ils ont part aux affaires publiques, ils refusent de mettre en péril leur repos et de prodiguer la fortune ou pour attenter aux droits

d'autrui, ou pour les caprices d'une dynastie, ou pour affronter les entreprises aventureuses.

Le vœu de la paix universelle naquit d'abord dans la grande âme d'Alighieri, qui la déduisit de la souveraineté de l'intelligence sur la force, et de l'unité intellectuelle du genre humain (1). D'autres philosophes après lui conçurent l'idée d'un amphyctionnat universel, ou du moins Européen, destiné à être l'arbitre des questions qui s'élèveraient entre les États. Et enfin, cette idée fut renouvelée et soutenue par une société philanthropique d'Amérique qui transporta son siége dans quelques pays d'Europe. Elle se composait en grande partie d'adeptes de la science économique, elle tint des congrès et travailla avec tout le zèle possible à répandre les croyances pacifiques. Noble dessein qui serait complétement louable, s'il ne s'y fût mêlé de l'exagération et si les moyens proposés eussent présenté plus d'efficacité. En effet, l'espérance d'accommoder les débats entre souverains par un tribunal d'arbitres est véritablement une utopie : si le tribunal est désarmé, il ne sera point obéi ; s'il est armé à l'égal de sa charge, il serait un potentat plus fort que les autres, et imposerait sa propre volonté au lieu de se faire le conciliateur du prochain. Il y avait plus de profondeur et plus de valeur pratique dans l'idée de l'arbitrage papal tel qu'on le comprit dans le moyen âge, qui se fondait sur la religion, toute puissante alors sur les âmes, et qui pouvait être invoqué et obéi spontanément. Attendu que la fin désirée ne pourra jamais s'obtenir par des règlements purement extrinsèques et artificiels; mais ne peut s'espérer que d'un sentiment de justice plus intime et d'une plus vaste complication d'intérêts. Je ne négligerai pas de remarquer que l'éducation militaire, pour

(1) Dante. *De Monarchiâ*. Liv. I.

laquelle les fauteurs de la paix perpétuelle ont tant de répugnance, est au contraire très apte à déployer toutes les facultés de l'homme, à le former à la dignité et donner au peuple cette fermeté loyale et généreuse qui est le gage le plus certain de leur progrès. On ne peut dire que cette éducation habitue et stimule nécessairement à la guerre; et l'antique adage : *si vis pacem, para bellum*, montre qu'être capable et en mesure de repousser les offenses, est un fort rempart des droits. Et finalement, quelque conviction que nous puissions entretenir que les idées se rectifient, que les mœurs s'adoucissent et que les intérêts s'entrelacent, il pourra toujours arriver que la juste défense et l'honneur outragé imposent de sacrifier une partie de la richesse à des biens plus grands, puisque l'économie n'est pas l'unique ni le principal élément du commerce civil. Il peut donc survenir dans la vie des peuples telle circonstance où ce n'est point l'or qu'il faut mettre dans la balance, mais le fer, ce fer avec lequel Camille racheta Rome outragée par l'insolence de Brennus.

Toutefois, si la paix universelle n'est pas à espérer, au moins pour une longue durée, le progrès économique tend à ceci qu'elle devienne la règle, et que la guerre ne soit qu'une rare et courte exception; tandis qu'au contraire, dans les temps de rudesse, c'est d'ordinaire la guerre qui est l'état habituel des nations, et la paix un intervalle, et comme un repos pour reprendre de nouvelles forces. Aussi, l'histoire, dans la plupart de ses événements, est-elle un tissu de batailles et de conquêtes. Or, attribuer ce fait à erreur et à coulpe des hommes, et là-dessus condamner, d'une manière absolue, tout le passé, me semble en mal comprendre l'esprit. Non que l'arbitre de l'homme n'ait une grande part dans les contestations des peuples, ou immédiatement, ou médiatement, en en préparant de longue main

les motifs et les instruments; mais outre l'arbitre de l'homme il y a une autre partie, qui découle de la nature et de lois pour nous mystérieuses, qui guident la marche des peuples. Attendu que tout étant, ici-bas, fini, et s'entremêlant sous des formes et par des actes partiaux, il ne peut se faire que des conflits ne surgissent, et l'action qui implique l'écartement des obstacles implique aussi la lutte. Il y a donc une guerre nécessaire, laquelle, pourtant, se manifeste sous des modes divers. Dans les temps barbares prédomine la force brutale; puis la guerre devient mélange de force et de légalité, de violence et de courtoisie; enfin, elle tend à se transformer en un débat pacifique et moral. Pareillement, il y a une tendance innée dans les peuples, je dirai presqu'un besoin de s'épandre et de se dilater; et si quelques-uns vivaient dans l'isolement et séparés des autres, ils périraient; ou, si leur vie se prolongeait, ils languiraient, comme les eaux qui, en stagnant, contractent corruption. On peut dire des races humaines que plus elles grandissent en intelligence et en perfectibilité, plus elles visent à s'étendre. Et cette tendance agit souvent par des voies belliqueuses et aboutit à la conquête; elle s'exerce aussi par voie de migration et de colonies, qui s'en vont peupler et cultiver des terres inhabitées; enfin, elle se résout par les missions religieuses, les associations pacifiques, l'imprimerie et le commerce. Or, à certaines époques, la conquête même peut apporter la civilisation, quand le peuple conquis est barbare et stationnaire et a besoin d'être retrempé par le mélange physique et par la direction politique d'autres peuples. Ce sera toujours un mal, mais un mal moindre que d'autres, sans cela inévitables; et, par conséquent, un mal qui ne peut être exclus des desseins de la Providence. Mais avec le progrès de la civilisation, la seule conquête *juste et utile est* celle de la culture, des échanges et de

la religion, conquête qui concilie admirablement les deux principes plus haut mentionnés : celui de l'autonomie nationale et celui des relations réciproques et de la communauté des peuples.

Cependant, certains esprits, à qui cela ne suffit pas, rêvent un cosmopolitisme dans lequel toute distinction de nations serait effacée, et le genre humain ne formerait plus qu'un seul atelier et un seul marché. Quant à moi, je trouve qu'ils transportent dans le droit public le communisme, en substituant une égalité aveugle aux inégalités naturelles, et une unité factice à une variété concordante, selon les lois de la nature. En effet, les peuples aussi ont leur tâche particulière, et la répartition des offices est innée en eux, et elle fournit la production la plus considérable, comme l'échange des produits rend leur avantage commun. Il est étrange de penser que ce cosmopolitisme se veuille fonder et maintenir sur les facultés et les besoins les moins nobles de l'homme, en négligeant ces principes de morale et de religion, qui seuls peuvent apaiser les conflits et concilier les esprits dans une fin plus sublime. Mais de même que la famille ne détruit pas la liberté personnelle, il en est ainsi de l'État à l'égard de la famille, et de l'humanité à l'égard des États. C'est pourquoi les enseignements économiques nous conduisent, comme j'ai dit, à désirer que les nations soient autonomes et concordantes entre elles.

Et, ainsi, se vérifie dans cette partie ce que j'ai essayé de démontrer dans toutes les autres, savoir : que de même que la morale et le droit sont conditions indispensables à la richesse des peuples, tellement que sans elles elle ne peut exister ou n'est qu'une apparence fugitive, ainsi la production de la richesse et l'activité industrieuse prédisposent et préparent les progrès moraux et juridiques. Cette démonstration a besoin d'un

postulat philosophique, mais à son tour elle le renforce et le prouve, savoir : que chez l'homme il existe une concordance entre ses facultés, ses besoins et sa fin, et dans les causes extérieures une correspondance entre elles et l'homme ; et pour cela qu'il y a un accord préétabli aussi sur cette terre entre la vérité, la justice, le beau et l'utile : bien que cet accord puisse se dire plutôt primitif qu'acquis, attendu la limitation des choses crées, et soit souvent gravement troublé par les aberrations de l'arbitre humain. Mais puisque notre intelligence parvient à le découvrir et à l'admirer, il s'en suit la nécessité que toutes les sciences et tous les arts se relient entre eux ; et l'économie ne va plus confuse, ni séparée, mais à la fois distincte et connexe à toutes les autres sciences civiles. Telle a été la pensée qui a donné naissance et qui a inspiré le présent écrit ; et dans laquelle je prends congé des lecteurs qui m'auront suivi patiemment jusqu'à la fin.

TABLE

INTRODUCTION I

PRÉFACE 1

LIVRE Ier 9

SOMMAIRE :

Mépris des anciens pour les Sciences économiques. Opinions de Xénophon, Platon, Aristote et Cicéron. — Heureuse influence du Christianisme sur l'Économie. Invasion des Barbares, leur établissement sur les terres conquises. Féodalité. Des Croisades et de leurs résultats économiques. Résurrection des Communes. Ligue anséatique. Républiques italiennes et leurs splendeurs. — Pourquoi à l'époque de la renaissance l'industrie et la richesse ne se sont pas développées davantage en Europe. — Faits qui caractérisent le passage du moyen âge à l'époque moderne. — Charles-Quint. Fâcheux effets de son règne sur la prospérité de l'Europe. Décadence de l'Italie. — De Charles-Quint jusqu'à la paix de Westphalie, guerres de religion, révolte des Flandres et grandeur de la Hollande. — De la paix de Westphalie à la paix d'Utrecht. — L'Angleterre acquiert la suprématie maritime. La France et Colbert. — De la paix d'Utrecht jusqu'à nos jours. Accroissement de la Prusse et de la Russie. Indépendance de l'Amérique. Révolution française. Nouveaux principes juridiques et économiques. — Coup d'œil sur l'histoire des doctrines économiques. École mercantile. — Les Italiens furent les premiers à méditer et écrire sur l'Économie. — École physiocratique française. Adam Smith est regardé comme le véritable fondateur de la science. — Coup d'œil sur les principaux faits relatifs à la richesse dans le présent siècle. — Coup d'œil sur les progrès économiques depuis Smith. — Ce qu'on reproche à l'économie publique. Premier reproche : Elle n'a pas de principes stables. Combien ce reproche est exagéré, ce qu'il a de vrai. Lacunes de la science économique actuelle et ce en quoi elle pèche. — De quelques-unes des causes qui en retardent le progrès. — Autre reproche : Elle est une science peu noble et inutile. On montre le contraire et l'on traite de ses rapports entre l'aisance et les progrès de l'intellect, de la moralité de l'ordre public. — Troisième reproche : Elle suscite des besoins factices et par là elle est corruptrice. La tendance du siècle aux intérêts matériels ne se peut attribuer à la science économique. Confusion d'idées qui règne à ce sujet. — Quatrième reproche : Elle favorise les riches au détriment des pauvres et engendre la misère. — Haine des démagogues contre l'économie. Inexactitudes de cette accusation. — Importance de l'économie dans les affaires tant privées que publiques. — Erreur de ceux qui pensent qu'il y suffit du sens commun ou de l'expérience vulgaire. Il est absurde d'opposer la pratique à la théorie.

LIVRE II 74

SOMMAIRE :

État présent de la théorie économique. En quoi elle est défectueuse. — Ce que les philosophes entendent par science et art. Difficulté d'en bien déterminer les limites. — L'Économie est à la fois science et art. — On montre par les définitions des écrivains comment une partie a toujours été confondue avec l'autre. Écrivains qui ont précédé Smith ; Smith, écrivains à lui postérieurs, Say Storch ; économistes anglais, allemands, Sismondi. — Classification de Senior et de Pellegrino Rossi, exposition de la doctrine de ce dernier. — Rossi sépare trop la science de l'art, la richesse du contentement humain, l'économie des sciences

morales. — Comme il importe de bien saisir la distinction et l'union de toutes les parties dont on a parlé ci-dessus. — Critiques adressées par quelques-uns au nom de l'économie publique, en raison de son étymologie. — Les lois que l'Économie contemple sont physiologiques, non physiques. — Whately voudrait substituer au mot Économie celui de Catallatique ou science des échanges. L'Économie présuppose la société civile; mais l'échange n'est pas le fait unique, ni le premier fait élémentaire. — On examine l'opinion de ceux qui prennent l'industrie humaine et non la richesse comme sujet de l'Économie. — Si la consommation des richesses doit faire partie des recherches économiques. — On conclut en définissant l'Économie comme science et comme art. — Qu'est-ce que la richesse? le sens scientifique et le sens vulgaire de ce mot. — Qu'est-ce que la valeur? Connexion (*nesso*) de richesse et de valeur. — Sens amphibologique de l'expression ***valeur d'usage***. Danger de confondre l'utilité des choses avec la difficulté de les obtenir. — Analyse succincte des besoins et des désirs humains. — Différences dérivant du climat, de la race, du cours de la civilisation. Besoins factices. — Idée complexe de la valeur. Formule de la demande et de l'offre. — De l'utilité, premier élément de la valeur et de ce qu'il y a en elle d'absolu et de relatif. La civilisation tend à égaliser la demande à l'utilité vraie. — De la limitation, autre élément qui constitue la valeur et se manifeste par la difficulté d'obtenir l'objet. Deux causes : rareté de l'objet même et effort humain nécessaire pour l'effectuer. — Formule de Ricardo. La valeur est égale au coût de production. Conditions qu'il suppose : la libre concurrence, la multiplication indéfinie des produits. — Rectification proposée par Carey. Coût de reproduction. — Importance de cette formule. — Considérations préliminaires sur la rente de la terre, ou la rente proprement dite. — Théorie de Ricardo. — Analogie entre la rente de la terre et celle de toute force naturelle limitée, de toute faculté et invention humaine. — Ricardo réfuté par Carey. Ce qu'il y a de vrai dans les idées de ces deux écrivains, historiquement et normalement. Quand et comment l'utilité du produit, due dans l'origine à la coopération de la nature, se transforme en valeur échangeable. — Examen de l'objection que la rente n'équivaut pas au profit des capitaux placés dans le sol. — Argument des socialistes et des communistes contre la rente. — Solution de la question donnée par Bastiat, avec l'hypothèse de la gratuité perpétuelle dans la coopération de la nature. Importance qu'il attribue à la liberté du commerce et aux colonies. — Du progrès résultant de la division du travail et de l'échange. — Du progrès résultant du voisinage mutuel du producteur et du consommateur et du concert des arts industriels et agricoles. — On conclut par montrer où gît l'erreur de Bastiat. — De la loi qui régit la rente. Réfutation de l'idée de Ricardo. Les progrès de la science et de la civilisation, en même temps qu'ils favorisent l'utilité de toutes les classes, tendent surtout à augmenter les salaires, raison faite de la population. — Théorie des succédanées. Comment la rareté extraordinaire de certains produits est tempérée par elle. — Question de la population. Théorie de Malthus. — Platon et Aristote avaient vu le nœud de la difficulté.— Solution historique et normale de la question. — Objections et Réponses. — Réfutation de Malthus, empruntée à Carey. Ce qu'elle a de vrai. — Tendances morales et civiles qui contre-balancent la tendance à l'excès de population. — Résumé des principes établis qui élucident les idées d'utilité et de valeur. Fondement de l'Économie.

LIVRE III 188

SOMMAIRE :

Réfutation du système qui met dans le plaisir la règle et la sanction de la morale. — Réfutation du système qui confond la loi morale avec les sentiments de sympathie, de bienveillance, de compassion. — Réfutation du système de l'utilité publique. L'utile est essentiellement distinct de l'honnête; pourtant il y a connexion intime et naturelle entre eux. — Réfutation du système qui met entre le plaisir et la loi morale un antagonisme radical. Panthéisme indien. Stoïcisme. Ascétisme exagéré. — La loi morale est objective et impérative. L'éthique est au-dessus de l'économie et la limite. — Importance de la rectitude du jugement sur la demande et par là sur toutes les industries. — L'offre suit la demande, d'où c'est dans celle-ci principalement que se trouve toute cause et responsabilité. — Concordance essentielle du travail avec la morale. Ses rapports avec les dogmes religieux. — De la production. Deux

morales. — Comme il importe de bien saisir la distinction et l'union de toutes les parties dont on a parlé ci-dessus. — Critiques adressées par quelques-uns au nom de l'économie publique, en raison de son étymologie. — Les lois que l'Économie contemple sont physiologiques, non physiques. — Whately voudrait substituer au mot Économie celui de Catallatique ou science des échanges. L'Économie présuppose la société civile; mais l'échange n'est pas le fait unique, ni le premier fait élémentaire. — On examine l'opinion de ceux qui prennent l'industrie humaine et non la richesse comme sujet de l'Économie. — Si la consommation des richesses doit faire partie des recherches économiques. — On conclut en définissant l'Économie comme science et comme art. — Qu'est-ce que la richesse? le sens scientifique et le sens vulgaire de ce mot. — Qu'est-ce que la valeur? Connexion (*nesso*) de richesse et de valeur. — Sens amphibologique de l'expression ***valeur d'usage.*** Danger de confondre l'utilité des choses avec la difficulté de les obtenir. — Analyse succincte des besoins et des désirs humains. — Différences dérivant du climat, de la race, du cours de la civilisation. Besoins factices. — Idée complexe de la valeur. Formule de la demande et de l'offre. — De l'utilité, premier élément de la valeur et de ce qu'il y a en elle d'absolu et de relatif. La civilisation tend à égaliser la demande à l'utilité vraie. — De la limitation, autre élément qui constitue la valeur et se manifeste par la difficulté d'obtenir l'objet. Deux causes : rareté de l'objet même et effort humain nécessaire pour l'effectuer. — Formule de Ricardo. La valeur est égale au coût de production. Conditions qu'il suppose : la libre concurrence, la multiplication indéfinie des produits. — Rectification proposée par Carey. Coût de reproduction. — Importance de cette formule. — Considérations préliminaires sur la rente de la terre, ou la rente proprement dite. — Théorie de Ricardo. — Analogie entre la rente de la terre et celle de toute force naturelle limitée, de toute faculté et invention humaine. — Ricardo réfuté par Carey. Ce qu'il y a de vrai dans les idées de ces deux écrivains, historiquement et normalement. Quand et comment l'utilité du produit, due dans l'origine à la coopération de la nature, se transforme en valeur échangeable. — Examen de l'objection que la rente n'équivaut pas au profit des capitaux placés dans le sol. — Argument des socialistes et des communistes contre la rente. — Solution de la question donnée par Bastiat, avec l'hypothèse de la gratuité perpétuelle dans la coopération de la nature. Importance qu'il attribue à la liberté du commerce et aux colonies. — Du progrès résultant de la division du travail et de l'échange. — Du progrès résultant du voisinage mutuel du producteur et du consommateur et du concert des arts industriels et agricoles. — On conclut par montrer où gît l'erreur de Bastiat. — De la loi qui régit la rente. Réfutation de l'idée de Ricardo. Les progrès de la science et de la civilisation, en même temps qu'ils favorisent l'utilité de toutes les classes, tendent surtout à augmenter les salaires, raison faite de la population. — Théorie des succédanées. Comment la rareté extraordinaire de certains produits est tempérée par elle. — Question de la population. Théorie de Malthus. — Platon et Aristote avaient vu le nœud de la difficulté.— Solution historique et normale de la question. — Objections et Réponses. — Réfutation de Malthus, empruntée à Carey. Ce qu'elle a de vrai. — Tendances morales et civiles qui contre-balancent la tendance à l'excès de population. — Résumé des principes établis qui élucident les idées d'utilité et de valeur. Fondement de l'Économie.

LIVRE III 188

SOMMAIRE :

Réfutation du système qui met dans le plaisir la règle et la sanction de la mo- [illegible]. — Réfutation du système qui confond la loi morale avec les sentiments [illegible] de bienveillance, de compassion. — Réfutation du système de [illegible]. L'utile est essentiellement distinct de l'honnête; pourtant il [illegible] et naturelle entre eux. — Réfutation du système qui [illegible] un antagonisme radical. Panthéisme in- [illegible] — La loi morale est objective et impéra- [illegible] mie et la limite. — Importance de la [illegible] et par là sur toutes les industries. — [illegible] celle-ci principalement que se trouve [illegible] dance essentielle du travail avec la [illegible] ligieux. — De la production. Deux

TABLE

INTRODUCTION 1

PRÉFACE 1

LIVRE Ier 9

SOMMAIRE :

Mépris des anciens pour les Sciences économiques. Opinions de Xénophon, Platon, Aristote et Cicéron. — Heureuse influence du Christianisme sur l'Économie. Invasion des Barbares, leur établissement sur les terres conquises. Féodalité. Des Croisades et de leurs résultats économiques. Résurrection des Communes. Ligue anséatique. Républiques italiennes et leurs splendeurs. — Pourquoi à l'époque de la renaissance l'industrie et la richesse ne se sont pas développées davantage en Europe. — Faits qui caractérisent le passage du moyen âge à l'époque moderne. — Charles-Quint. Fâcheux effets de son règne sur la prospérité de l'Europe. Décadence de l'Italie. — De Charles-Quint jusqu'à la paix de Westphalie, guerres de religion, révolte des Flandres et grandeur de la Hollande. — De la paix de Westphalie à la paix d'Utrecht. — L'Angleterre acquiert la suprématie maritime. La France et Colbert. — De la paix d'Utrecht jusqu'à nos jours. Accroissement de la Prusse et de la Russie. Indépendance de l'Amérique. Révolution française. Nouveaux principes juridiques et économiques. — Coup d'œil sur l'histoire des doctrines économiques. École mercantile. — Les Italiens furent les premiers à méditer et écrire sur l'Économie. — École physiocratique française. Adam Smith est regardé comme le véritable fondateur de la science. — Coup d'œil sur les principaux faits relatifs à la richesse dans le présent siècle. — Coup d'œil sur les progrès économiques depuis Smith. — Ce qu'on reproche à l'économie publique. Premier reproche : Elle n'a pas de principes stables. Combien ce reproche est exagéré, ce qu'il a de vrai. Lacunes de la science économique actuelle et ce en quoi elle pèche. — De quelques-unes des causes qui en retardent le progrès. — Autre reproche : Elle est une science peu noble et inutile. On montre le contraire et l'on traite de ses rapports entre l'aisance et les progrès de l'intellect, de la moralité de l'ordre public. — Troisième reproche : Elle suscite des besoins factices et par là elle est corruptrice. La tendance du siècle aux intérêts matériels ne se peut attribuer à la science économique. Confusion d'idées qui règne à ce sujet. — Quatrième reproche : Elle favorise les riches au détriment des pauvres et engendre la misère. — Haine des démagogues contre l'économie. Inexactitudes de cette accusation. — Importance de l'économie dans les affaires tant privées que publiques. — Erreur de ceux qui pensent qu'il y suffit du sens commun ou de l'expérience vulgaire. Il est absurde d'opposer la pratique à la théorie.

LIVRE II 74

SOMMAIRE :

État présent de la théorie économique. En quoi elle est défectueuse. — Ce que les philosophes entendent par science et art. Difficulté d'en bien déterminer les limites. — L'Économie est à la fois science et art. — On montre par les définitions des écrivains comment une partie a toujours été confondue avec l'autre. Écrivains qui ont précédé Smith ; Smith, écrivains à lui postérieurs, Say Storch ; économistes anglais, allemands, Sismondi. — Classification de Roscher et de Pellegrino Rossi, exposition de la doctrine de ce dernier. — Rossi définit la science de l'art, la richesse du contentement humain, l'économie des moyens

morales. — Comme il importe de bien saisir la distinction et l'union de toutes les parties dont on a parlé ci-dessus. — Critiques adressées par quelques-uns au nom de l'économie publique, en raison de son étymologie. — Les lois que l'Économie contemple sont physiologiques, non physiques. — Whately voudrait substituer au mot Économie celui de Catallatique ou science des échanges. L'Économie présuppose la société civile; mais l'échange n'est pas le fait unique, ni le premier fait élémentaire. — On examine l'opinion de ceux qui prennent l'industrie humaine et non la richesse comme sujet de l'Économie. — Si la consommation des richesses doit faire partie des recherches économiques. — On conclut en définissant l'Économie comme science et comme art. — Qu'est-ce que la richesse? le sens scientifique et le sens vulgaire de cè mot. — Qu'est-ce que la valeur? Connexion (*nesso*) de richesse et de valeur. — Sens amphibologique de l'expression *valeur d'usage*. Danger de confondre l'utilité des choses avec la difficulté de les obtenir. — Analyse succincte des besoins et des désirs humains. — Différences dérivant du climat, de la race, du cours de la civilisation. Besoins factices. — Idée complexe de la valeur. Formule de la demande et de l'offre. — De l'utilité, premier élément de la valeur et de ce qu'il y a en elle d'absolu et de relatif. La civilisation tend à égaliser la demande à l'utilité vraie. — De la limitation, autre élément qui constitue la valeur et se manifeste par la difficulté d'obtenir l'objet. Deux causes : rareté de l'objet même et effort humain nécessaire pour l'effectuer. — Formule de Ricardo. La valeur est égale au coût de production. Conditions qu'il suppose : la libre concurrence, la multiplication indéfinie des produits. — Rectification proposée par Carey. Coût de reproduction. — Importance de cette formule. — Considérations préliminaires sur la rente de la terre, ou la rente proprement dite. — Théorie de Ricardo. — Analogie entre la rente de la terre et celle de toute force naturelle limitée, de toute faculté et invention humaine. — Ricardo réfuté par Carey. Ce qu'il y a de vrai dans les idées de ces deux écrivains, historiquement et normalement. Quand et comment l'utilité du produit, due dans l'origine à la coopération de la nature, se transforme en valeur échangeable. — Examen de l'objection que la rente n'équivaut pas au profit des capitaux placés dans le sol. — Argument des socialistes et des communistes contre la rente. — Solution de la question donnée par Bastiat, avec l'hypothèse de la gratuité perpétuelle dans la coopération de la nature. Importance qu'il attribue à la liberté du commerce et aux colonies. — Du progrès résultant de la division du travail et de l'échange. — Du progrès résultant du voisinage mutuel du producteur et du consommateur et du concert des arts industriels et agricoles. — On conclut par montrer où gît l'erreur de Bastiat. — De la loi qui régit la rente. Réfutation de l'idée de Ricardo. Les progrès de la science et de la civilisation, en même temps qu'ils favorisent l'utilité de toutes les classes, tendent surtout à augmenter les salaires, raison faite de la population. — Théorie des succédanées. Comment la rareté extraordinaire de certains produits est tempérée par elle. — Question de la population. Théorie de Malthus. — Platon et Aristote avaient vu le nœud de la difficulté.— Solution historique et normale de la question. — Objections et Réponses. — Réfutation de Malthus, empruntée à Carey. Ce qu'elle a de vrai. — Tendances morales et civiles qui contre-balancent la tendance à l'excès de population. — Résumé des principes établis qui élucident les idées d'utilité et de valeur. Fondement de l'Économie.

LIVRE III 188

SOMMAIRE :

Réfutation du système qui met dans le plaisir la règle et la sanction de la morale. — Réfutation du système qui confond la loi morale avec les sentiments de sympathie, de bienveillance, de compassion. — Réfutation du système de l'utilité publique. L'utile est essentiellement distinct de l'honnête; pourtant il y a connexion intime et naturelle entre eux. — Réfutation du système qui met entre le plaisir et la loi morale un antagonisme radical. Panthéisme indien. Stoïcisme. Ascétisme exagéré. — La loi morale est objective et impérative. L'éthique est au-dessus de l'économie et la limite. — Importance de la rectitude du jugement sur la demande et par là sur toutes les industries. — L'offre suit la demande, d'où c'est dans celle-ci principalement que se trouve *toute cause et responsabilité*. — Concordance essentielle du travail avec la *morale. Ses rapports* avec les dogmes religieux. — De la production. Deux

rationnelle et de la méthode historique dans l'économie. — Du droit individuel. La liberté économique est une conséquence de la liberté juridique. — Criterium pour juger les changements historiques du droit individuel. — On traite des faits et des règlements qui ont enchaîné la liberté, et on montre comment l'homme s'en est affranchi progressivement. — Du droit de propriété. Opinions des écrivains en cette matière. — Nécessité et universalité de l'appropriation comme moyen de production. Connexion qui se forme entre l'homme et la chose occupée. — De la perpétuité et de l'hérédité, comme caractères essentiels de la propriété. La propriété de la terre ne diffère pas de l'occupation des autres forces naturelles. — La propriété, tout en formant aussi bien pour l'homme qui la possède, n'empêche pas normalement le libre exercice de l'activité d'autrui; quoiqu'elle devienne un véritable droit. — C'est dans le cas seulement de non équilibre des éléments économiques qu'il peut naître conflit entre le droit de propriété et celui de subsistance. — Si ce non équilibre était une nécessité de nature, la question serait insoluble; mais comme il est conséquence d'erreurs, la question est plutôt d'humanité et de prudence que juridique. On traite de nouveau du droit au travail. — De la charité légale. — De la propriété privée ayant pour résultat la production la plus grande et le plus d'utilité publique. — Coup d'œil sur les communes libres de Russie. — Changements historiques qu'a subis la propriété chez les anciens et dans le moyen âge. — Le progrès de la civilisation tend à rendre la propriété privée libre, assurée et facilement transportable à qui peut et sait le mieux la mettre en œuvre. — De la prescription. — A la propriété foncière ne sont pas nécessairement connexes les droits politiques et les fonctions civiles. — Nécessité de mettre la législation en concordance avec le régime économique moderne. — Des devoirs moraux du propriétaire et en général de l'office des riches dans la société. — Du titre de droit en vertu duquel le propriétaire, le capitaliste et le travailleur participent à la répartition des produits. — Du contrat par lequel leur quote-part se convertit en une rétribution fixe. — On réfute les objections faites contre le salaire supposé préjudiciable nécessairement au travailleur. — De l'intérêt de l'argent. — Rapports de l'économie avec le régime de la famille; polyandrie, polygamie, monogamie. — De l'équité dans les relations domestiques et de son influence sur l'augmentation de la richesse. — Considérations historiques sur les testaments et sur les lois de succession. — Considérations rationnelles sur l'hérédité *ab intestat*, sur la faculté de tester et sur les substitutions de fidéicommis. — Rapports de l'économie avec le régime civil et politique. — Influence des bonnes lois et de la sage gestion des gouvernements sur le progrès de la chose publique. — On combat une opinion de Jefferson sur les obligations publiques. — On traite de nouveau de l'intervention gouvernementale dans les matières économiques. — — Que le progrès économique contribue à l'amélioration du régime politique. — Participation des citoyens à la chose publique; raisons qui la justifient, considérations historiques. — Que la forme représentative de gouvernement est due en grande partie aux conditions économiques modernes. — On combat l'opinion de ceux qui estiment pouvoir, en dirigeant les esprits vers les intérêts matériels, fonder tranquillement le despotisme. — Rapports de l'économie avec le droit international; considérations historiques. — Le progrès de la richesse favorise l'autonomie nationale, et la bienveillance réciproque entre les peuples. — Du vœu de la paix universelle. — Quelques mots au point de vue historique sur la guerre et la conquête. — Sur un faux cosmopolitisme. — Conclusion.

FIN.

Bl. 12. 98 n. 1 fr

Dbl.!

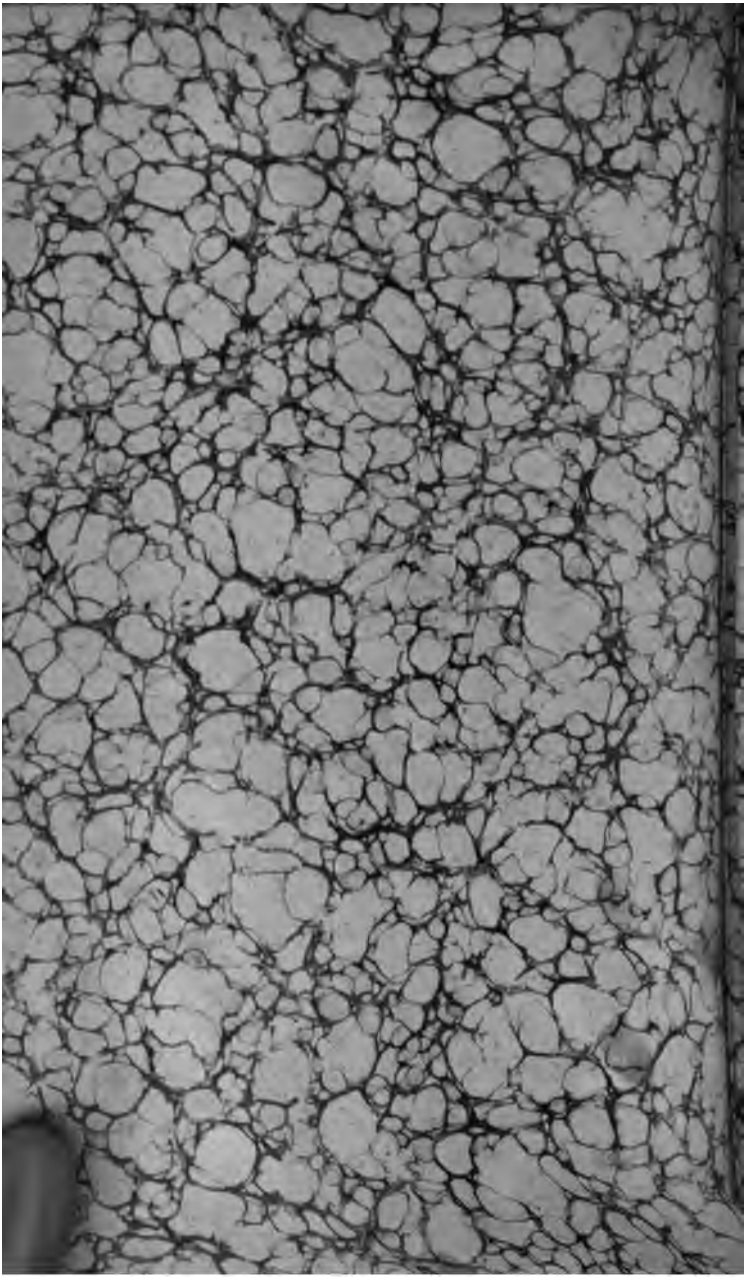

HB 167 .M6614 1863 C.1
Des rapports de l'economie pub
Stanford University Libraries
3 6105 035 389 597

HB
167
M661
863

Date Due

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305